This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 639867

Digitized by Google

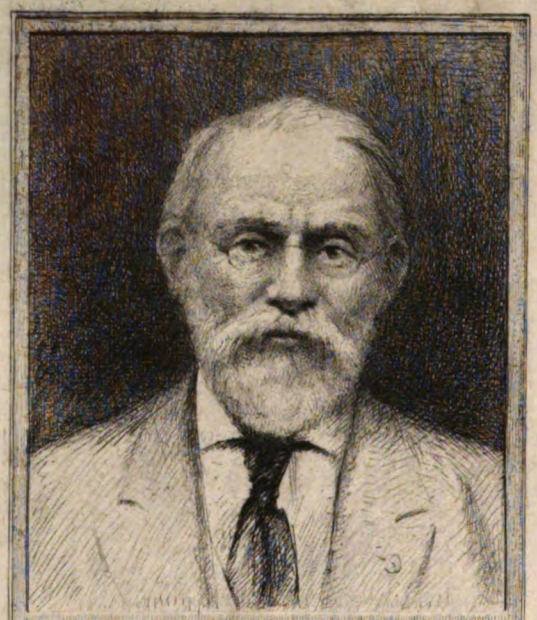

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

QC
801
.L96
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue du LYONNAIS

LYON
IMPRESSIONS DE M. AUDIN ET CIE
Rue Davout, 3
1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
17624
4v.

LE ROLE DE LYON

DANS LE

RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

Les Français et les étrangers qui, en 1914, ont visité l'exposition universelle de Lyon avant que la guerre l'eût si brusquement interrompue, ont gardé, parmi tous leurs souvenirs, celui du Palais de la Soie. Les organisateurs de cette belle manifestation internationale, mais où la France tenait une si grande place, avaient eu l'idée de grouper tout ce qui concernait la grande industrie lyonnaise. Leçon de choses incomparable, qui plaçait sous les yeux du visiteur les phases successives de la production : naissance et éducation du ver, filature, moulinage. Les nombreuses variétés de soies d'Europe, d'Asie Mineure, d'Extrême-Orient lui étaient ensuite présentées. Du blanc pur au jaune le plus brillant, les flottes soyeuses montraient toutes les sortes, si diverses suivant les provenances, du fil précieux dont Lyon est le marché international. Ainsi se trouvaient mis en évidence les avantages que tire de ce marché

Digitized by Google

la fabrique lyonnaise, toujours abondamment fournie des matières premières indispensables.

Une série de vitrines montrait l'assemblage le plus merveilleux de tous les tissus de la Fabrique lyonnaise, dans leur infinie variété : satins, taffetas aux tons changeants, souples crêpes de Chine, moires, brochés lourds aux couleurs vives, brocards et lamés d'or et d'argent, légères mousselines, toute la série des velours unis, duvetés, ciselés, à petits damiers. Ces velours étaient alors dans une faveur telle que la mode les admettait pour la saison d'été. Les tissus spéciaux qui ont dans les pays musulmans d'Afrique et d'Asie une vogue toujours croissante, mettaient sur le tout la note vive de leurs teintes éclatantes. L'exposition des soieries modernes se complétait par des expositions rétrospectives du costume et du mobilier national. Elles permettaient d'admirer les étoffes de grand luxe, qui contribuèrent jadis à la gloire de la Fabrique lyonnaise. L'ensemble présentait un spectacle unique, bien digne de la célébrité de la Fabrique et capable de donner à nos visiteurs une juste idée de la perfection à laquelle peut atteindre l'industrie française, servie par les qualités d'une de ses populations les plus laborieuses, les plus tenaces dans l'effort et les plus souples à s'adapter aux difficultés qu'impose l'évolution constante de la mode.

Cet étalage de splendeurs n'était pas disproportionné avec l'importance de cette industrie. Elle tient en effet dans l'expansion économique française une des tout premières places, puisqu'elle représente à elle seule une grande partie de nos exportations de produits fabriqués. En 1913, sur un total de 3.002 millions pour les objets fabriqués, la soierie compte pour près de 386 millions, soit 12 °/°. En 1919, cette proportion s'accentue. Alors que presque toutes nos industries, éprouvées par la guerre, soit directement à la suite des destructions de l'ennemi, soit indirectement, sont loin de suffire à la consommation du marché intérieur et ne fournissent à l'exportation qu'un contingent bien affaibli, la Fabrique lyonnaise de soieries a pu travailler, grâce aux efforts déployés par la Chambre de Commerce de Lyon pour lui assurer, malgré les entraves apportées au commerce, la matière première nécessaire. Elle rend au pays le service de lui apporter plus de 800 millions d'exportations sur une somme de

Digitized by Google

cinq milliards d'articles fabriqués et, grâce à cette contribution, atténue les maux qui résultent d'une balance commerciale désastreuse. Pour 1920 les chiffres qui viennent d'être publiés révèlent des résultats plus beaux encore : ils dépassent 1819 millions. Aucune autre catégorie d'articles fabriqués n'atteint un chiffre aussi élevé.

Dans la crise qui sévit aujourd'hui sur toutes nos industries, celle de la soierie se montre particulièrement résistante. Jusqu'à présent, elle a été moins touchée que les autres. C'est le résultat d'abord de la sagesse traditionnelle avec laquelle les négociants lyonnais conduisent leurs affaires. Ensuite, de l'entente parfaite qui existe entre la corporation des fabricants et celle des marchands de soie. Ces derniers ont su proportionner leurs approvisionnements aux besoins de la fabrique qu'ils étaient chargés d'alimenter. Ayant vu venir la crise que rendaient fatale les excès de la spéculation en Extrême-Orient et de la consommation aux Etats-Unis, ils ont pu échapper en partie à ses répercussions et, par cela même, en éviter les contre-coups à la fabrique. Celle-ci n'a donc guère eu à supporter que les conséquences du ralentissement de la demande. Comme dans plusieurs de ses branches la satisfaction des commandes avait subi de grands retards par suite même de leur abondance, l'arrêt ne s'est fait sentir que progressivement. Le mal a été ainsi atténué, si bien que, jusqu'aujourd'hui, le chômage y a sévi moins qu'ailleurs.

Il faut dire que les patrons ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour l'éviter. Ils ont d'abord diminué le nombre des métiers confiés à un même ouvrier et réduit ensuite le nombre des heures de travail hebdomadaires, plutôt que de congédier des ouvriers.

Après avoir consenti de leur côté tous les sacrifices possibles pour diminuer le prix de revient de manière à réaliser la baisse souhaitée, ils ont engagé avec les organisations ouvrières des pourparlers afin d'arriver d'un commun accord à agir aussi sur ce prix par la réduction de salaire. Non pas du salaire de base, lequel a été fixé par des conventions collectives plusieurs fois renouvelées, mais des indemnités de vie chère qui ont été accordées depuis la guerre et augmentées à plusieurs reprises lorsque le besoin s'en faisait sentir. Cette entente pour le bien commun entre les

Digitized by Google

organisations patronales et ouvrières, laquelle subsiste malgré les frottements inévitables, est un des traits qui caractérisent la vie industrielle lyonnaise et un des facteurs qui permettent à nos producteurs de concourir si efficacement à la prospérité nationale. Nous y reviendrons.

Un autre élément de force pour la Soierie lyonnaise est que sa fabrication résulte des efforts communs du fabricant, autant commerçant qu'industriel, et des collaborateurs incomparables que sont pour lui le dessinateur, le liseur de dessins et le tisseur lyonnais. Le fabricant a, si l'on peut dire, le sentiment de ce que réclame le goût public ; la souplesse de son organisation lui permet d'y répondre dans des conditions de rapidité que ne connaîtront jamais les fabriques étrangères. Celles-ci sont presque toujours spécialisées ; seule, la Fabrique lyonnaise est outillée pour produire d'innombrables variétés d'articles. C'est pourquoi elle ne craint aucune rivalité sur les marchés étrangers pour les étoffes riches et les tissus façonnés, qu'ils s'inspirent des maîtres d'autrefois ou sortent de toutes pièces de l'imagination créatrice des artistes contemporains. Les fabricants étrangers pourront inonder le monde de leurs tissus, c'est toujours à Lyon que l'on s'adressera pour les qualités rares. Cette suprématie ne risque pas de nous être enlevée d'ici longtemps. La perfection qu'atteignent les plus belles productions de notre Fabrique est la somme de deux éléments : la mise en œuvre des progrès techniques les plus récents en ce qui concerne non seulement le tissage, mais ses industries annexes, teinture et apprêt ; et les ressources d'une habileté manuelle plusieurs fois séculaire. Les générations successives se les sont transmises et elles se perfectionnent sans cesse, grâce à un enseignement artistique et technique qui fait à Lyon l'objet de tous les soins. Nourries et entretenues par les influences du milieu, elles ne pourraient sans doute que difficilement se transplanter de l'autre côté des Océans. En tout cas, elles ne s'y acclimateraient pas sans subir des transformations profondes, nécessaires pour s'adapter au goût de là-bas. Or il ne sera jamais le goût français, lequel continuera à régner sur la civilisation tant que l'on accourra du monde entier visiter nos églises romanes et nos cathédrales gothiques, nos châteaux de la Loire, les jardins à la française de notre Ile-de-France et les splendeurs ordonnées de Versailles.

Digitized by Google

Voilà ce qui explique la puissance d'expansion de la Fabrique lyonnaise de soieries.

Si importante qu'elle soit, et malgré sa prospérité croissante, le temps n'est plus où elle représentait à elle seule la part essentielle de l'activité lyonnaise. Depuis quelques années, celle-ci prend un développement d'autant plus remarquable qu'il atteint presque toutes les branches de l'industrie. Lyon tend à devenir dans la France d'aujourd'hui un centre de production où se trouvent réunies, à côté de quelques industries spéciales, la plupart de celles qui fleurissent dans nos diverses provinces. Ce mouvement avait commencé avant la guerre ; elle lui a donné une impulsion puissante. Il résulte d'un ensemble de circonstances favorables. Une des plus actives est la situation géographique de Lyon. Carrefour des routes qui, de l'Italie du Nord, de la Suisse et de l'Europe centrale convergent vers les ports de l'Océan, il est à la fois sur ce fameux 45e parallèle que doit suivre la grande voie de communication entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale et l'un des points de passage du trafic entre la Méditerranée et les mers septentrionales. Voilà pour le commerce mondial.

Quant au commerce intérieur, il a dans Lyon un de ses centres indiqués, puisque la région lyonnaise établit le contact entre la vallée du Rhône et la région des Alpes d'un côté, le bassin de la Loire et le Plateau Central de l'autre ; et, par la Saône, relie la France du Midi et du Sud-Est avec la France du Nord-Ouest, du Nord et de l'Est. Un système de voies fluviales qui demande encore des perfectionnements, mais qui tel quel rend déjà d'importants services, aide singulièrement ces relations. Lorsque les projets en cours : amélioration des canaux qui nous mettent en relations avec le Rhin, et de la navigabilité du Rhône seront réalisés, notre région verra s'accroître les facilités de son approvisionnement pour les matières premières qu'utilisent ses industries. Les principales de celles-ci sont la métallurgie, les produits chimiques, les matières colorantes, les pâtes alimentaires, les cuirs et peaux, la parfumerie. Elles bénéficient des avantages que leur assure l'abondance des sources d'énergie

Digitized by Google

pouvant être mises à leur disposition. Lyon a été un des premiers centres industriels à profiter de la force électrique. Les travaux commencés ou projetés pour l'aménagement du Rhône et l'adduction de l'électricité produite dans les Alpes et les Cévennes, vont augmenter ces forces dans de grandes proportions. On peut compter aussi, d'ici quelques années, sur les ressources nouvelles en charbon que donnera le bassin houiller qui vient d'être reconnu aux portes mêmes de l'agglomération lyonnaise.

N'insistons pas sur le nombre de ces industries ni sur l'accroissement de leur production. Ces chiffres ont été donnés maintes fois en des articles techniques. Disons seulement qu'elles fourniront un contingent appréciable à l'exportation française, apportant ainsi leur appoint à la fortune publique.

Jamais en effet on insistera assez sur l'importance de l'exportation et c'est justement qu'à plusieurs reprises nos ministres ont rappelé aux industriels la nécessité de diriger dans ce sens leurs efforts. Utile en tout temps, puisque la vente des marchandises à l'étranger est un des plus sûrs moyens que nous ayons de nous procurer les devises nécessaires pour nos propres achats au dehors, l'exportation s'affirme indispensable au cours des crises comme celle que nous traversons. Lorsque le marché intérieur se rétrécit, les seules industries qui puissent éviter l'arrêt sont celles qui ont des débouchés à l'étranger. Nous le constatons en ce moment. Or, pour avoir ces débouchés, il ne suffit pas de les désirer, il faut les préparer de longue date, non seulement par une organisation appropriée mais par une politique commerciale prudente et habile. Celle-ci, ne consiste pas seulement à parer les coups; comme toute bonne politique, elle doit les prévoir et les prévenir. Un de ses caractères essentiels sera donc de ne pas indisposer par des mesures de protection insuffisamment étudiées, qui attirent fatalement des représailles, les pays étrangers dont on veut se ménager l'accès. Depuis plus d'un siècle, à travers toutes les vicissitudes de la politique nationale en matière de

Digitized by Google

douane, Lyon est toujours resté fidèle à la doctrine libre-échangiste, tempérée par une sage adaptation aux nécessités variables de l'heure.

Il n'en avait pas toujours été ainsi. Sous l'ancien régime l'industrie et le commerce lyonnais étaient accablés, si l'on peut dire, de privilèges ; le pouvoir royal les leur avait accordés par suite de la politique économique d'alors ; et aussi en reconnaissance des subsides financiers que Lyon ne marchanda jamais au Trésor. Convaincus qu'ils devaient leur prospérité à ces franchises, ils y étaient naturellement attachés. C'est pourquoi la Chambre de commerce de Lyon, au XVIIIe siècle, ne cessa pas de défendre âprement les institutions spéciales, si favorables aux intérêts dont elle avait la garde.

Pourtant dès les origines Lyon s'était révélé comme une grande place de commerce internationale. Fréquenté par les étrangers qu'attiraient ses foires et qui y trouvaient de larges crédits à long terme « il était le principal marché des lettres de change sur la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et le réservoir des métaux précieux qui arrivaient par l'Italie et l'Espagne ». De là naissaient des relations étroites avec les pays étrangers. Plus tard les manufactures lyonnaises de dorure eurent besoin de l'or et de l'argent que produisait l'Amérique espagnole ; aussi malgré les tendances protectionnistes qui sont alors les siennes, voit-on la Chambre de commerce recommander au roi la prudence à l'égard de l'Espagne et insister pour que l'on évite dans les relations avec cette puissance tout ce qui pouvait entraîner de sa part des contre-coups fâcheux pour la place de Lyon. Elle recommande aussi de ménager l'Angleterre, dont le marché est indispensable à la Fabrique lyonnaise. En intervenant ainsi pour que l'expansion commerciale au dehors ne fût pas entravée, elle ne faisait que reprendre une vieille tradition lyonnaise. Henri IV ayant résolu en 1594 de prohiber l'importation des soieries étrangères à la demande des marchands et ouvriers de Tours, le Consulat délégua à Paris son secrétaire Thomé pour représenter au roi les dommages que cette prohibition porterait aux Lyonnais et lui demander la liberté du commerce comme le plus sûr moyen d'enrichir ses sujets.

C'est à l'époque de la Restauration que se dessine à Lyon le mouvement libre-échangiste qui tout le long du XIXe siècle ne cessera pas de

Digitized by Google

lutter contre le courant, presque général en France, de la protection. Le fonctionnement du régime parlementaire donna aux discussions sur les questions douanières une ampleur inconnue jusque-là. La Chambre de Commerce ne se prononce pas alors d'une façon absolue dans un sens ou dans l'autre. Elle commence pourtant à manifester des tendances libérales, tout en restant attachée à la protection dans les cas où elle y voit des avantages. En tout cas, dès cette époque, la modération de son attitude contraste avec l'absolutisme des doctrines que professent les autres grands centres industriels de la France. Il est un principe surtout sur lequel elle demeure intransigeante : c'est l'entrée en franchise de la matière première. Sur ce point, sa doctrine ne variera jamais. Elle dut plusieurs fois reprendre la lutte pour la défendre, et à force de persévérance obtint gain de cause, d'une manière définitive, il faut l'espérer.

La situation économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui évoque un rapprochement avec celle qui se produisit en 1814. L'Empire français avait ajouté aux conquêtes de la Révolution une partie des Etats de l'Europe, qu'il s'était annexés ouvertement, ou d'une manière détournée, en mettant à leur tête les proches de l'Empereur. Il avait ainsi fait tomber les barrières douanières internationales, pour le plus grand profit de l'industrie et du commerce français. La dislocation de l'Empire rendit l'indépendance à ces Etats qui s'empressèrent de rétablir les tariffs nécessaires à leur protection économique. La même chose se passe aujourd'hui et nous constatons de toute part une poussée du nationalisme économique surexcité par la guerre. Un autre facteur agit dans le même sens : la nécessité que la dépréciation de leur monnaie fait à tous ces Etats de réduire autant que possible leurs importations. Aux deux époques des conditions analogues ont imposé à Lyon l'obligation d'une politique assez souple pour tenir compte des circonstances. C'est celle qui fut pratiquée pendant la Restauration. Alors comme aujourd'hui il s'agissait de se défendre contre la concurrence étrangère, tout en évitant de provoquer des représailles.

La doctrine libérale s'affermit à partir de 1830. En 1834, la Chambre de Commerce dénonce comme une erreur économique fondamentale celle qui se trouve à la base du système douanier pratiqué en Europe de

Digitized by Google

par le blocus continental, laquelle suppose que chaque peuple doit se suffire à lui-même. Or, chaque peuple a intérêt, non pas à tout faire, mais à faire principalement ce qu'il fait le mieux. Il faut donc revenir au régime de la liberté, sans brusquerie, mais par une transition sagement réglée. Pour pouvoir pratiquer les échanges indispensables à la prospérité de notre industrie, il faut ouvrir la France aux marchandises étrangères.

C'est à l'effet d'assurer autant que possible le libre débouché de nos fabrications sur les marchés extérieurs que la Chambre de commerce insiste sur la nécessité des traités de commerce bien définis ; elle les préfère au traitement de la nation la plus favorisée. Elle obtint entièrement gain de cause en 1860, grâce aux efforts et à l'intelligente activité de son président d'alors, M. Brosset, qui fut un des artisans du traité de commerce avec l'Angleterre. En ouvrant à nos soieries le marché anglais, il compensa la diminution du marché américain fermé par des droits prohibitifs. C'était un beau succès. Mais depuis, il fallut sans cesse revenir à la charge pour conserver le terrain gagné.

Cette ténacité est un des traits qui sont l'honneur du caractère lyonnais. Un autre est l'indépendance courageuse avec laquelle les représentants des intérêts économiques de la cité ont toujours parlé au Gouvernement pour prendre la défense de ces intérêts lorsqu'ils les voyaient menacés. Nous en avons un exemple remarquable dans l'intervention de la Chambre de commerce, au moment où Napoléon, après l'écrasement de la Prusse, sentant l'Angleterre dans toutes les résistances qu'il rencontrait en Europe, venait de décider le blocus continental pour essayer de l'atteindre dans les sources vives de sa richesse. On vit tout de suite à Lyon les conséquences de cet acte.

La Russie, où Lyon devait avoir au XXe siècle de si grands intérêts, était déjà au début du XIXe, avec l'Allemagne, le débouché le plus considérable de la Fabrique lyonnaise. La Chambre de commerce, s'adressant à l'Empereur avec une liberté de langage à laquelle celui-ci n'était pas accoutumé, ne craignit pas de lui donner des conseils pour sa politique extérieure. Tout en enveloppant ces conseils des formules habituelles de compliments au pouvoir et de protestations de soumission et de dévouement, elle exprime les craintes légitimes que lui inspire le blocus conti-

Digitized by Google

nental. « Votre Majesté, dit-elle, a gémi des maux que cet acte de sa puissance, nécessaire, mais terrible, allait produire... lorsque nous considérons quelle étroite amitié paraît attacher la Russie à l'Angleterre, nous ne pouvons pas nous défendre de craindre que celle-ci n'exerce des représailles au profit de son alliée. Si les propriétés françaises étaient saisies en Russie, nos malheurs seraient à leur comble et nous n'osons pas en envisager l'étendue ».

Dans cette lettre à l'Empereur, du 11 décembre 1806, la Chambre demande aussi que les villes de Leipzig et de Hambourg « si utiles l'une et l'autre à notre commerce, obtiennent aux mesures rigoureuses dont elles sont enveloppées tous les adoucissements qui peuvent se concilier ».

Dans son *Histoire de la Chambre de commerce de Lyon*, où il présente une synthèse si remarquable des tendances doctrinales, des travaux et des réalisations pratiques de l'illustre compagnie, Pariset insiste sur l'importance historique de ce document et le cite en entier. Il montre en effet quel rôle Lyon a joué de tout temps pour éclairer le gouvernement en toute franchise sur les nécessités d'ordre économique qui conditionnent la politique étrangère de la France. Sous la Restauration, nous voyons aussi la Chambre de commerce, pour nous ouvrir des débouchés nouveaux, inviter le Gouvernement à se hâter de reconnaître l'indépendance des Républiques de l'Amérique latine, qui venaient de s'affranchir.

Plus d'une fois, la Fabrique lyonnaise a recueilli les fruits de la politique libre-échangiste qu'elle avait adoptée. C'est ainsi qu'en 1870, lorsque le marché de Paris se ferma, la Fabrique n'en souffrit que faiblement parce qu'elle continua à exporter dans le monde entier par l'intermédiaire de l'Angleterre.

En somme, l'industrie de la soie a subi forcément le contre-coup des crises générales, mais elle s'est toujours relevée et n'a jamais cessé de prospérer. Il n'est pas douteux que cette prospérité ne soit due, dans une grande mesure, à l'étendue et à la variété des débouchés qu'elle s'est assurée à l'étranger. Dès 1835, la Chambre de commerce écrivait : « C'est par dessus tout l'exportation qui alimente notre industrie et c'est essentiellement au progrès du bien-être et de la consommation des pays étrangers que se rattachent nos propres développements et notre prospérité ».

Digitized by Google

Ses délibérations les plus récentes portent la trace des mêmes préoccupations et s'inspirent du même principe. En constatant la continuité de ces vues, il faut reconnaître leur justesse. Aussi bien par l'importance de son commerce international que par la manière dont il a toujours défendu les intérêts économiques du pays tout entier, Lyon a bien mérité de la France.

Cette compréhension raisonnée de la nécessité de l'expansion commerciale extérieure entraîne naturellement le goût de l'expansion coloniale. Les Lyonnais, si casaniers qu'ils fussent eux-mêmes au temps passé, se plurent toujours à subventionner les entreprises lointaines. Ils aiment à rappeler que, dès le XVIe siècle, les banques de Lyon mettaient à la disposition des armateurs normands les sommes nécessaires pour entreprendre leurs voyages de découvertes dans l'Amérique du Nord. Un siècle plus tard, c'est à Lyon que Colbert rencontre le plus d'empressement pour souscrire les actions de la Compagnie des Indes orientales. Les banquiers et les marchands lyonnais lui offrent sur le champ un million. Avec le sens très sûr des réalités qui ne les abandonne jamais, même dans leurs élans de générosité, ils demandent seulement que leur ville soit représentée dans la Compagnie par une Chambre particulière, destinée à défendre ses intérêts.

Dès le début de nos conquêtes coloniales, Lyon a vu quel vaste champ d'action lui réservaient les territoires nouveaux. Au lendemain de la prise d'Alger, la Chambre de commerce envoie une adresse au roi pour exprimer sa vive satisfaction. Elle signale les avantages précieux que le commerce pourrait retirer de l'établissement de comptoirs français sur le territoire d'Alger et quels nouveaux débouchés offrirait à nos manufactures « la possession d'un pays qui nous ouvrirait l'accès de ce vaste continent d'Afrique, encore si peu connu et dont une complète exploration promet d'être si féconde en grands résultats ». Expression banale d'une vérité évidente, dira-t-on. Non, car la conquête d'Alger était loin alors d'avoir pour elle la majorité de l'opinion. Et en 1834, au moment

Digitized by Google

où les difficultés que rencontre toute entreprise coloniale à ses débuts faisait envisager au gouvernement l'éventualité d'abandonner Alger, la Chambre de commerce intervint encore pour lui faire connaître que le commerce de Lyon était complètement en faveur de la colonisation. Il est bon de rappeler ces souvenirs à l'heure où les hommes et les capitaux lyonnais contribuent pour une large part à la mise en valeur de notre Afrique du Nord, de la Tunisie jusqu'au Maroc.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, à mesure que la conquête et l'occupation militaires nous ouvrent les parties de l'Asie qui doivent former les vastes possessions que l'on appelle l'Indochine française, la Chambre de commerce y envoie des missions chargées d'étudier les ressources de ces terres nouvelles. En 1865, la mission Bonnevay en Cochinchine ; en 1884 celle de Paul Brunat au Tonkin; enfin en 1895 la grande mission qui, sous le patronage de M. Ulysse Pila et la direction de M. Henri Brenier a exploré non seulement l'Indochine, mais aussi une partie du Yunnam, le Sen Tch'oan, le Koui Tchéou, le Kouang-Si. On ne doit pas oublier l'importance de cette grande œuvre, essentiellement lyonnaise, puisque ce fut Lyon qui eut l'inspiration de la mission et lui fournit la direction et le plus grand nombre de ses membres. Les renseignements d'ordre géographique, économique, scientifique et commercial qu'elle a rapportés représentent une magnifique contribution à la connaissance de régions jusqu'alors à peu près ignorées, et l'on peut dire que la mission a servi plus efficacement que n'importe quelle propagande à mettre en lumière les résultats que nous pouvions attendre de notre expansion coloniale dans ces contrées. C'est d'elle que sont issues, directement ou indirectement, toutes les entreprises qui se sont créées depuis vingt-cinq ans pour l'exploitation de leurs richesses ; beaucoup sont purement lyonnaises, et dans toutes, les capitaux lyonnais tiennent une grande place.

Cette tradition n'est pas perdue. Encore en 1919, la Chambre de Commerce de Lyon, unie à celle de Marseille, a envoyé en Syrie et en Cilicie une mission d'études qui a rapporté sur les ressources de ces pays et les débouchés qu'ils peuvent nous offrir de précieux renseignements.

Digitized by Google

L'Université de Lyon était associée à cette mission par quelques-uns de ses professeurs. Elle profite de son autonomie relative pour s'intéresser particulièrement au mouvement économique de la région. Répondant à l'appel qui lui était adressé par Edouard Aynard au nom de la Chambre de commerce de Lyon le jour de son inauguration, elle a pris un contact étroit avec le milieu dans lequel elle était appelée à vivre. Mêlés au mouvement industriel et commercial de la cité, ses professeurs dirigent leur enseignement dans le sens de l'intérêt régional. Ils participent à l'enseignement technique sous ses formes diverses. L'école de Chimie industrielle, fondation commune de l'Université et de la Chambre de commerce, fonctionne en annexe de la Faculté des Sciences. Elle répond à l'idée de former pour notre industrie chimique, en pleine croissance, les ingénieurs dont elle a besoin.

C'est la préoccupation de donner à l'enseignement technique supérieur toute l'extension qu'exige le développement de l'industrie lyonnaise qui a déterminé pendant la guerre la création de la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est. On a pu dire longtemps qu'une des causes qui assuraient à l'Allemagne sa supériorité industrielle était l'utilisation qu'elle avait su faire de la science au profit de l'industrie, ou plutôt l'union intime dans laquelle toutes les deux s'étaient associées pour travailler de concert à la prospérité nationale, les industriels subventionnant les établissements scientifiques et ceux-ci leur formant en échange des ingénieurs et des techniciens.

Créée par l'initiative et le dévouement personnels de l'un des plus grands industriels de Lyon, auquel la cité ne sera jamais assez reconnaissante du bien qu'elle en a reçu sur toutes les formes, la Fondation scientifique vit pour une large part de sa magnifique générosité, qui a suscité d'autres concours. Cette belle institution ne nous laisse plus rien à envier aux institutions analogues que l'on nous donnait volontiers en exemple de l'autre côté du Rhin. Elle date à peine de deux ans et est déjà un instru-

Digitized by Google

ment efficace de prospérité pour nos industries chimiques et métallurgiques. Lyon peut justement s'en enorgueillir.

Dans le domaine de l'enseignement technique, il faut citer aussi une de nos œuvres locales les plus remarquables : la Société d'Enseignement professionnel du Rhône. Celle-ci compte cinquante-sept années d'existence, puisqu'elle a été fondée en 1864. Par l'objet poursuivi, elle se distingue nettement des établissements scolaires dont les Ecoles de la Martinière et Jean-Baptiste de la Salle sont un exemple. Celles-ci sont destinées à recevoir des enfants et préparent des contremaîtres. Il fallait à côté un enseignement ouvert aux employés et ouvriers qui ont été amenés par les circonstances ou contraints par les nécessités de la vie à embrasser un métier ou à travailler de leurs mains dès la sortie de l'école primaire. L'instruction professionnelle qu'ils reçoivent à l'atelier ou au magasin est limitée à la pratique d'un empirisme routinier; il faut leur donner un enseignement théorique qui les mette en mesure d'exercer leur profession avec intelligence et d'accroître ainsi leur rendement individuel, condition nécessaire pour améliorer leur situation personnelle et contribuer au bien général par une production plus intense.

Les exigences mêmes auxquelles doit répondre cet enseignement veulent qu'il soit donné de manière à ne pas entraver le travail quotidien. De là l'organisation qui a été mise en vigueur dès le début, et qui, depuis, fonctionne avec un succès toujours croissant. Les cours sont professés le soir de 7 h. 1/2 à 10 heures et le dimanche matin. Ils sont disséminés dans de nombreux locaux situés dans tous les quartiers de la ville ou de la banlieue pour mettre l'enseignement à la portée des élèves. Un des caractères de cet enseignement est qu'il n'a pas de programme fixe ; il vise seulement à satisfaire tous les besoins sérieux qui se manifestent. Les cours sont ouverts à la demande de ceux qui en seront les auditeurs, ils sont fermés lorsqu'ils ne sont pas suivis. Cette souplesse, cette facilité d'adaptation aux besoins ne contribuent pas peu à la prospérité de la Société. L'année dernière elle a ouvert 231 cours, parmi lesquels 34 étaient des cours nouveaux ; le nombre des élèves a été de 10.206, supérieur de 3.400 à celui de l'année précédente. La moitié sont des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans. La cotisation qui leur est demandée

Digitized by Google

est très faible, puisqu'elle varie de 3 à 15 fr. pour un cours d'une durée de six mois. Le principe du paiement a été admis et est maintenu parce qu'il représente sur celui de la gratuité l'avantage d'intéresser les jeunes gens à l'œuvre tout entière.

Les bénéfices matériels, intellectuels et moraux que la population des ouvriers et employés lyonnais retire de cet enseignement sont considérables. Au moment où la mise en pratique de la loi Astier sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage nécessite partout la création d'organisations coûteuses, Lyon se trouve d'avance doté de celle-là, qui a fait ses preuves. Sa tâche sera facilitée par les sympathies qu'elle compte dans le monde patronal et dans le monde ouvrier, si bien que l'adaptation aux exigences de la loi nouvelle se fera sans difficulté.

Depuis quelques années, certaines Chambres syndicales avaient eu recours à la Société d'Enseignement professionnel pour l'organisation de l'apprentissage dans leur corporation, notamment le Syndicat patronal des bijoutiers et orfèvres et la Chambre syndicale de la métallurgie. Moyennant une subvention que lui alloue le syndicat, la Société d'Enseignement professionnel organise des cours d'après les directives qui lui sont données. La seule différence entre ces cours et les autres, c'est qu'ils sont professés dans la journée pendant les heures de travail et que le temps qu'y passent les apprentis leur est payé. Les patrons bijoutiers et les métallurgistes ont donc devancé sur ce point le législateur. D'ailleurs les Lyonnais ont toujours estimé qu'il appartenait à chaque profession de décider de l'opportunité et du fonctionnement de l'enseignement professionnel dans des conditions qui ne gênent pas l'industrie et que ce n'était pas l'affaire de l'Etat ni des départements, ni des communes, lesquelles ne sont pas qualifiées à cet effet. Pour répondre aux besoins particuliers de chaque industrie, l'enseignement technique doit avoir un caractère local et régional, c'est à cette condition seulement qu'il pourra rendre des services sans apporter d'entraves à l'action industrielle.

Lyon s'est toujours distingué par son initiative en cette matière. C'est ainsi que la nécessité de l'apprentissage pour former des ouvriers d'art dans la soierie avait amené, un peu avant la guerre, la création d'une organisation spéciale pour cette industrie. Les progrès successifs qui ont

Digitized by Google

été apportés aux métiers mécaniques pour la fabrication des tissus de soie ont entraîné des modifications profondes dans l'industrie lyonnaise. L'atelier de famille a été en partie remplacé par l'usine et, de ce fait, les conditions économiques d'existence des tisseurs lyonnais se sont trouvées bouleversées. Il en est résulté, comme toutes les fois que ce phénomène s'est produit, la disparition de l'apprentissage. Toutes les industries en souffrent plus ou moins, mais, dans la soierie, le mal est sans remède, car pour les tissus façonnés, orgueil de la Fabrique lyonnaise, l'ancien métier à bras reste le seul instrument de production efficace. Il fallait donc former des apprentis spécialisés dans les tissus d'art : ameublement, ornements d'église, façonnés, haute nouveauté. C'était indispensable pour perpétuer à Lyon l'existence de ces tisseurs qui, par leur habileté technique et leur ingéniosité, sont pour le fabricant les meilleurs des collaborateurs. Les Chambres syndicales patronales et ouvrières se mirent à l'œuvre en commun pour chercher une solution. Elles l'ont trouvée en créant un système de primes attribuées à l'apprenti et à sa famille d'une part, de l'autre au tisseur qui accepte de se charger de son éducation. C'est ainsi que les quelques chefs d'ateliers qui nous restent transmettront les traditions qu'ils ont reçues eux-mêmes des anciens canuts et permettront à la Fabrique lyonnaise de conserver la primauté qu'elle s'est acquise sur les marchés étrangers.

Une autre forme d'enseignement technique que nous avons à Lyon caractérise bien le sens pratique dans lequel sont conçues et exécutées les œuvres lyonnaises. Centre actif d'expansion coloniale, Lyon a ressenti le besoin de former des hommes capables d'apporter aux colonies un bagage théorique de connaissances qui leur permît de s'adapter facilement aux exigences de la vie coloniale. L'originalité de cet enseignement est qu'il ne s'adresse pas à des étudiants ordinaires, mais à des jeunes gens qui ont déjà embrassé une profession et désirent faire leur carrière aux colonies. Les cours ont donc lieu le soir, comme ceux de l'enseignement professionnel ; ils sont accessibles à tous et font ainsi à nos colonies une excellente réclame en permettant au public d'acquérir des notions sur leur histoire et les ressources inépuisables qu'elles nous offrent. Le programme comporte l'histoire et la géographie coloniales : étude histo-

Digitized by Google

rique, économique et géographique des colonies françaises ; les productions et les cultures coloniales avec des notions générales sur les ressources agricoles et minières des diverses colonies et un cours spécial consacré à la sériciculture ; la législature et la législation coloniales ; l'hygiène et la climatologie coloniales. Il y a aussi des cours de chinois, de japonais et d'arabe. C'est dire dans quel sens pratique la Chambre de commerce a conçu cet enseignement. Tel qu'il fonctionne, il répond parfaitement à son objet et forme des employés et des chefs d'entreprise qui donnent un concours précieux aux œuvres coloniales fondées par les capitaux lyonnais.

Nous avons donc vu Lyon, au cours des derniers siècles, tenir en quelque sorte le rôle de Ministre des relations extérieures de la France pour tout ce qui concerne l'expansion commerciale. Les circonstances présentes donnent à ce rôle une importance plus grande que jamais. Les accords et traités de commerce avec les pays ennemis ont été rompus du fait de la guerre. Pour avoir les mains libres, nous avons dénoncé tous ceux qui nous liaient à nos alliés et aux neutres. Plutôt que d'améliorer l'édifice on a jugé préférable de la démolir de fond en comble et de déblayer le terrain. Mais aujourd'hui il faut reconstruire et cela ne sera pas aisé.

Jamais, en effet, le nationalisme économique ne s'est manifesté avec tant de vigueur. Pendant la guerre, les relations de pays à pays ont été rendues plus difficiles, quand elles n'étaient pas complètement arrêtées, si bien que toutes les nations ont été amenées à rechercher le moyen de se suffire autant que possible à elles-mêmes, puisqu'elles étaient forcées de se passer des autres. Les belligérants d'autre part ont dû sous la pression de la nécessité créer de toutes pièces des industries nouvelles. Chacun prétend aujourd'hui les conserver, soit qu'elles soient regardées comme indispensables à la sécurité nationale — c'est ce que les Anglais appellent les industries cardinales (Key industries) — soit tout simplement par un amour-propre quelquefois mal placé. Sans parler de l'énorme développement industriel pris par les Etats-Unis, qui fait du commerce améri-

Digitized by Google

cain un concurrent redoutable sur les marchés dont les vieilles nations productrices et commerçantes de l'Europe croyaient avoir le monopole assuré, des pays neufs, comme les Républiques latines de l'Amérique du Sud et l'Australie, travaillent à produire des articles qu'autrefois ils achetaient. Pour protéger ces industries naissantes, les barrières douanières ne sont jamais assez élevées ; le protectionnisme s'affiche sans vergogne. Ne s'est-il pas de tout temps défendu contre les reproches qu'on lui adressait en répondant qu'il a pour objet de permettre le développement des industries naissantes et de leur servir de tuteur jusqu'à ce qu'elles aient pris assez de vigueur pour se soutenir et prospérer par leurs propres forces ?

Les pays même qui n'ont pas ces raisons pour adopter des tarifs élevés ou qui n'ont pas voulu toucher à leur tarif douanier ont pris des mesures plus radicales encore. Pour éviter la dépréciation de leur change, ils ont interdit l'importation chez eux de tous les produits qui ne leur étaient pas indispensables. Or ces prohibitions nous touchent tout praticulièrement. Nos exportations consistent surtout en ces articles qui sont dits articles de luxe et dans lesquels le goût français s'est assuré une supériorité que l'on ne songe pas à contester. Malheureusement pour nous, beaucoup d'entre eux sont de ceux dont la consommation peut se passer. Les étrangers ont donc beau jeu à les arrêter à leurs frontières. Ils guettent toutes les occasions de le faire à titre de représailles. C'est ainsi que l'erreur fâcheuse par laquelle un de nos Ministres des finances crut devoir, pour améliorer le change, interdire l'importation en France d'un certain nombre d'articles étrangers entraîna comme conséquence que plusieurs pays, de nos clients les meilleurs, prirent des mesures analogues au grand détriment de notre industrie. Qu'il soit nécessaire à l'heure présente d'apporter beaucoup de prudence en ce qui concerne nos relations avec l'étranger, c'est de toute évidence. Si nous fermons au voisin notre marché sous le prétexte de nous garder de l'invasion de ses produits, il fera de même. Que deviendront alors les articles fabriqués par nous ? On ne produit pas pour produire, mais pour vendre, et le jour où chacun prétendrait se suffire à lui-même, ce serait une crise générale de chômage. Il importe donc d'établir avec les autres pays des accords commerciaux.

Digitized by Google

Il ne faut pas songer en effet à ce que l'article III des fameuses propositions du président Wilson soit jamais appliqué. Il est ainsi conçu : « Suppression autant que possible de toutes les barrières économiques et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien ».

Bien que les alliés n'aient fait à cette formule aucune objection, ils ne se sont jamais regardés comme privés de la liberté de régler leurs rapports économiques les uns avec les autres en s'inspirant de leurs propres intérêts. Il semble bien d'ailleurs que le président Wilson lui-même n'ait eu aucune illusion sur la réalisation de ce vœu. La suppression de toutes les barrières économiques entrait dans son rêve d'une association générale des nations ayant pour objet d'offrir, aux petits comme aux grands Etats, des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité nationale. Mais le fait même qu'il a introduit la restriction « autant que possible » montre qu'il n'ignorait pas que l'adoption du libre-échange dans le monde entier se heurterait à des difficultés insurmontables. Il le savait d'autant mieux que les Américains sont le peuple le plus protectionniste du monde et affirment leurs théories à ce sujet avec leur rudesse accoutumée, ignorante des formules dans lesquelles la diplomatie de la vieille Europe sait envelopper ce que son attitude à l'égard des tiers peut avoir de choquant pour eux. Quelques mois plus tard, il a de lui-même encore atténué ce que le troisième principe avait de trop absolu, en déclarant qu'il ne suggérait « aucune restriction au droit pour chaque nation de déterminer sa propre politique, mais simplement ceci : quel que soit le tarif qu'une nation estime nécessaire pour ses propres besoins économiques, tarif haut ou bas, il doit être appliqué également à toutes les naitons étrangères ». Donc plus de tarif maximum ou minimum, pas de tarif intermédiaire, pas de tarif différentiel ou préférentiel ; l'usage de ces derniers resterait exclusivement réservé à la Société des Nations à titre de sanction pénale. Il en résulterait que chaque Etat chercherait d'abord à déterminer le taux applicable à son concurrent le plus dangereux. Ce taux ensuite s'appliquerait automatiquement à tous. On a qualifié ce régime de régime de la nation la plus défavorisée. Ce serait la suppression de toute indépendance économique.

Digitized by Google

Or, il faut absolument établir avec les pays étrangers des rapports d'échange aussi stables que possible. Le temps n'est plus où les doctrines d'écoles s'affirmaient avec intransigeance, il ne s'agit plus d'être libre-échangiste ou protectionniste pur, mais de prendre dans chacune de ces thèses ce qu'elles ont de bon et d'en tirer les éléments utiles pour assurer notre restauration d'abord, notre prospérité ensuite. On reconnaît aujourd'hui que la stricte application des doctrines du libre-échange absolu ne peut guère se concevoir pour un pays donné, sans la suprématie industrielle ; cette suprématie pourrait à la rigueur être limitée à un certain nombre d'industries permettant au pays de se passer de la protection, puisque la prospérité d'une notable partie du travail national procure alors des ressources communes à l'ensemble de la production. Faute de cette suprématie, une protection douanière est nécessaire pour empêcher l'industrie nationale d'être écrasée par la concurrence étrangère.

D'autre part, on s'accorde à peu près à reconnaître les dangers d'un protectionnisme excessif. Nous avons parlé tout à l'heure du risque des représailles. On peut y ajouter le danger non moins grand d'endormir l'industrie nationale dans la routine.

Il faut donc garder le juste milieu. Le meilleur moyen sera de procéder par voie de réciprocité, c'est-à-dire de concessions mutuelles. Or, cela nécessite des accords établis sur une documentation solide et sur une connaissance parfaite de la situation respective des divers marchés. Mais les choses qui paraissent les plus simples ne se font pas toutes seules ; toute action exige des études préliminaires, une organisation, la création des instruments ; c'est l'œuvre d'une volonté agissante, responsable, éclairée. Qui ne voit l'importance dans ce cas d'un grand centre industriel et commerçant tel que Lyon, habitué depuis longtemps à porter ses regards au delà de nos frontières et familier avec toutes les questions concernant l'exportation ? Pour ne citer qu'un cas récent, croit-on par exemple que si les Lyonnais avaient pu se faire entendre avant que ne fût décidé le brusque relèvement des droits sur les vins espagnols, ils n'eussent pas attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences fâcheuses que cette mesure allait entraîner certainement en amenant l'Espagne à tripler de son côté les droits sur certains articles français ?

Digitized by Google

La perte qui en résulte pour notre industrie est bien supérieure à celle que pourrait représenter pour nos départements vinicoles la concurrence des vins espagnols, laquelle, au fond, les gêne bien peu. Ce n'est pas la première fois que Lyon est ainsi victime de conceptions étroites ou particularistes en matière commerciale. En 1484, les Foires de Lyon, qui avaient alors soixante-cinq années d'existence, furent supprimées par Charles VII, à la demande des Etats-Généraux de Tours. Ces derniers, dans leurs cahiers, avaient invoqué, pour réclamer cette suppression, l'exode de la monnaie d'or, favorisé par la fréquentation des marchés étrangers. Tant il est vrai que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

Attendons-nous donc à voir des cas analogues se présenter fréquemment. La négociation des accords commerciaux auxquels il faudra bien nous résoudre avec nos amis et même avec nos ennemis d'hier, la simple fixation des coefficients dont doivent être majorés les droits de douane pour rétablir la protection annihilée par le bouleversement des prix, poseront une foule de problèmes d'une solution mal aisée, pour la discussion desquels devront être entendus tous ceux qui sont capables d'y apporter des éclaircissements.

Cette consultation est d'ailleurs quelquefois rendue difficile par le défaut d'entente entre les industriels. Ils devraient s'efforcer de coordonner et d'ajuster eux-mêmes leurs demandes entre elles. Chaque organisation syndicale exprime ses vœux de son côté sans se préoccuper de ceux des organisations voisines du même groupe d'industries, avec lesquels ils peuvent se trouver en opposition. Il faudrait, à côté des groupements horizontaux qui sont la règle chez nous, généraliser des groupements verticaux dont il existe déjà quelques-uns, réunissant en une même fédération toutes les professions et industries qui mettent en œuvre une même matière première et la mènent de l'état brut à l'état fini. Cette organisation, en apportant de l'ordre dans les réclamations et en empêchant les contradictions trop fréquentes aujourd'hui, faciliterait la tâche du gouvernement. Mieux éclairé, il risquerait moins de prendre des décisions dont l'incohérence est souvent si choquante et si nuisible à l'intérêt général.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, avec sa Chambre de commerce et ses puissants syndicats patronaux groupés dans l'Union des Chambres syndicales, Lyon est bien qualifié pour donner au gouvernement le concours d'une élite commerciale entraînée depuis plusieurs générations à l'étude de ces problèmes. Le commerce d'exportation qui fait sa vie est trop sensible à toutes les mesures douanières prises par l'étranger pour que l'on ne s'y préoccupe pas de toutes les fausses manœuvres qui peuvent provoquer celles-ci ou leur servir d'excuse. C'est pourquoi la Chambre de commerce a demandé récemment que les intéressés soient toujours consultés avant tout remaniement de notre régime douanier.

Mais entre tous les titres que Lyon s'est acquis comme défenseur de l'expansion économique française, n'allons pas oublier ceux que lui crée sa Foire. On sait quel succès a couronné l'initiative que son Maire a osé prendre aux heures les plus difficiles de la guerre, montrant ainsi sa foi profonde en les destinées du pays et ce qu'il était capable de faire lui-même pour en assurer l'accomplissement. Les résultats n'ont pas manqué de répondre à son œuvre. Ils mettent en évidence l'aide qu'elle apporte au développement de nos relations extérieures. Grâce à ses deux réunions annuelles d'automne et de printemps, Lyon est en train de redevenir la place de commerce mondial qu'il fut jadis. Déjà marché mondial de la soie, il sera aussi un des grands centres d'échanges internationaux. Lors des manifestations solennelles auxquelles donnent lieu ces réunions, où s'assemblent les délégués des pays étrangers, vieux Etats entretenant avec la France d'étroites relations commerciales affermies par le temps, ou jeunes Etats récemment appelés par notre victoire à une vie nationale indépendante, ils ne manquent pas de saisir l'occasion qui leur est offerte de dire ce que fait la Foire pour resserrer les liens de toute sorte entre eux et nous. Il suffit de les avoir entendus exprimer leur sympathie et leur reconnaissance à la Ville de Lyon, à sa municipalité, aux représentants de sa Chambre de commerce et de l'administration de la Foire, pour comprendre toute la valeur du service ainsi rendu à la prospérité de la France.

Digitized by Google

L'exemple de Lyon montre ce que l'ensemble du pays aurait à gagner par la substitution des activités régionales à la centralisation excessive qui est aujourd'hui notre lot. Tout a été dit sur le régionalisme et les services qu'il rendrait pour le développement de la production. On n'insistera jamais assez sur les avantages que nous pourrions retirer d'une organisation administrative fondée sur les conditions économiques et les intérêts communs aux éléments divers qui forment une même région. L'Etat est trop loin de ces intérêts. S'il s'agit de transports et de travaux publics, par exemple, les bureaux de Paris n'auront jamais le zèle d'une organisation qui fonctionne sur place et qui, se trouvant en contact immédiat avec les intéressés, ressent leurs besoins. D'autre part, il a suffisamment à faire avec ses tâches normales, dont l'essentiel est d'assurer l'ordre à l'intérieur et de garantir la sécurité du pays contre les dangers extérieurs. Lorsqu'il veut se mêler d'intervenir dans des questions commerciales ou industrielles, il n'arrive trop souvent, quelles que soient d'ailleurs ses bonnes intentions, qu'à aggraver les difficultés existantes ou à en faire naître de nouvelles.

C'est ce que nous avons vu pendant la guerre. Il fallait bien à ce moment mettre certaines entraves à la liberté du commerce. Beaucoup d'entre elles auraient pu être levées lors du retour à l'état de paix. Elles ne l'ont pas été, et ce retard a produit des inconvénients qui n'ont pas peu contribué au malaise économique dont nous souffrons aujourd'hui. La Chambre de commerce n'a jamais cessé de protester à ce sujet, surtout lorsque les intérêts lyonnais étaient directement en jeu. Elle a d'ailleurs réussi, à force d'insistance, à obtenir la liberté complète du commerce de la soie. C'est ce qui a permis à la Fabrique de soieries de prendre, dès l'armistice, un essor grâce auquel elle a porté ses exportations à un chiffre plus élevé que jamais, et d'atténuer ainsi, comme nous l'avons dit en commençant, la crise générale. Mais à Paris, on n'avait pas vu les répercussions fâcheuses qu'entraînerait le maintien des restrictions de

Digitized by Google

l'importation de la soie. Le propre des mesures prises en pareil cas par le pouvoir central est d'être toujours trop absolues, parce qu'elles doivent être générales, et de ne pas pouvoir s'appliquer avec ménagement, ni se plier aux conditions locales.

Voilà la raison principale pour laquelle il faut arriver à donner une place de plus en plus grande, dans les consultations qu'exige la conduite des affaires économiques, à la représentation professionnelle. Elle devra être régionale pour éviter les excès de particularisme local. La parfaite unité de la France permet d'effectuer sans danger une décentralisation économique, alors que certains Allemands rejettent cette idée comme inapplicable pour l'Allemagne. Sa réalisation, disent-ils, ébranlerait l'œuvre d'unification entreprise par l'Etat prussien, laquelle n'est pas encore consolidée. Rien à craindre chez nous dans ce sens.

Nous pouvons attendre de la décentralisation des fruits aussi bons dans l'ordre social. Les initiatives qui sont prises dans un grand centre industriel comme Lyon ont pour résultat de simplifier la tâche du législateur, sinon de la supprimer complètement dans certains cas. La diversité des conditions que présente chaque industrie et, dans une même industrie, chaque entreprise, rend particulièrement difficile une législation générale prétendant s'appliquer d'une manière universelle.

Lorsque le patronat n'exerçait son action sociale que par des œuvres de charité, d'assistance et de prévoyance, les patrons lyonnais ont fait tout leur devoir et doté généreusement les œuvres destinées à venir en aide aux ouvriers. Elles présentent à Lyon une variété et en même temps un souci de la perfection qui les font souvent citer comme des modèles du genre. Cette tradition est incarnée en quelque sorte par la Chambre de commerce qui, sous des formes diverses, distribue en secours aux ouvriers de la soie les plus-values que lui rapporte l'exploitation de sa Condition des soies. Dès 1889, un grand Lyonnais reconnaissait l'existence d'un lien moral entre l'ouvrier et le patron. Il proclamait qu'en économie

Digitized by Google

sociale c'est une erreur de croire qu'on peut se contenter de la simple justice.

Ces idées n'ont fait que gagner du terrain. Un esprit nouveau tend à régler les relations entre le capital et le travail. La théorie longtemps classique que le travail n'est qu'une marchandise comme une autre a fait place à celle, plus juste et plus conforme à la dignité de la nature humaine, que le salaire ne doit pas dépendre exclusivement de l'offre et de la demande. Fondé sur le travail fourni, il doit au moins procurer au salarié le moyen de mener une vie digne et honnête. De là, la notion du salaire de base minimum. Mais il doit aussi être proportionné au rendement de l'ouvrier. D'où l'établissement de primes à la production destinées à la fois à récompenser et à stimuler celle-ci.

Des allocations spéciales, proportionnelles au nombre des têtes à nourrir, permettront à l'ouvrier chef de famille de subvenir aux charges qui lui incombent, tout en évitant de relever le salaire de base, lequel se trouverait alors disproportionné aux besoins de l'ouvrier célibataire ou du ménage sans enfants.

Enfin, des indemnités temporaires de vie chère peuvent être accordées dans des périodes exceptionnelles de crise. Elles varient avec le coût de la vie.

La détermination de ces éléments divers du salaire entraîne des conversations et des accords entre les organisations syndicales patronales et ouvrières. Des commissions mixtes ou paritaires déterminent le prix de la vie, d'après lequel doivent être fixées des indemnités de vie chère. Dans certaines corporations lyonnaises, ces commissions mixtes fonctionnent depuis plusieurs années. Entre autres résultats, et sans parler de leur rôle de conciliation, elles ont donné celui de permettre aux ouvriers de commencer leur éducation économique et de prendre une connaissance exacte de la situation dans laquelle se trouve leur industrie.

L'établissement de l'allocation familiale a amené la création de caisses de compensation. C'est le moyen d'éviter que le père de famille ne soit éliminé au profit du célibataire. Qu'elles soient limitées aux industriels appartenant à une même corporation ou qu'elles groupent ensemble plusieurs professions, ces caisses sont toujours régionales.

Digitized by Google

Une autre question touchant de près celle des salaires est celle de la participation de la main-d'œuvre aux bénéfices. Elle est particulièrement complexe parce que, la plupart du temps, elle est mal posée. Le principe en est d'ailleurs discutable, et une prime proportionnelle au chiffre d'affaires serait, semble-t-il, plus logique. En supposant le principe admis, il faut avant tout définir le bénéfice et ensuite la part de bénéfice correspondant à la part de production qui provient de la main-d'œuvre. En effet, l'erreur qui prétendait attribuer à celle-ci le rôle principal et même unique dans la production a été justement dénoncée. Une analyse serrée des éléments de la production a montré quelle part y ont respectivement la direction, le capital et la main-d'œuvre et, par suite, quelle part de rémunération doit revenir à chacun de ces éléments. Il est bien entendu que la main-d'œuvre ne saurait avoir droit aux bénéfices qui viennent de l'habileté de la direction commerciale par exemple.

En tout cas, cette participation ne saurait être établie d'une manière obligatoire et sur un type uniforme, alors que les entreprises auxquelles elle peut s'appliquer présentent une infinie variété.

A Lyon elle est pratiquée avec des modalités diverses suivant la nature des maisons de commerce et des industries. En outre, ainsi que nous l'avons dit, le patronat lyonnais a tenu de tout temps à honneur d'employer une partie de ses bénéfices à des œuvres sociales : coopératives, caisses de secours, habitations ouvrières, etc., destinées à améliorer la condition des ouvriers et des employés.

Une autre des préoccupations qui dominent aujourd'hui les relations entre le capital et le travail est la participation des ouvriers à la gestion des entreprises. Dans le monde entier, ceux-ci la mettent au premier plan de leurs revendications de l'heure présente. Ils veulent d'ailleurs en faire un instrument de lutte de classes pour aboutir à ce qu'ils appellent la dictature du prolétariat. Là aussi la question est mal posée. Le mot de « cogestion » ouvrière, fréquemment employé, est impropre. Disons plutôt « collaboration ». Les ouvriers, en effet, ne sauraient être admis à la surveillance de la gestion administrative et financière que d'après le droit commun, c'est-à-dire dans la mesure où la possession d'un certain nombre d'actions leur donnerait des représentants dans les assemblées

Digitized by Google

d'actionnaires et le conseil d'administration. Il ne faut pas non plus d'immixtion dans la direction. L'autorité appartient au chef responsable, elle ne se partage pas, et l'unité de commandement est indispensable sous peine d'anarchie.

Mais cela ne veut pas dire que la direction n'ait pas intérêt à entretenir avec les ouvriers un contact étroit, pour connaître, non seulement leurs désirs, mais leur manière de voir sur ce qui est de leur compétence et bénéficier ainsi de leur expérience spéciale. On peut donc parler de collaboration ouvrière, ce terme supposant la mise en commun des efforts pour la bonne marche de l'entreprise. Le contact qu'elle implique s'établit directement si le petit nombre des ouvriers et employés le permet. Sinon, il est exercé par l'intermédiaire de délégués. Leur choix doit être soumis à des garanties, pour éviter que ce rôle ne soit pris par les plus violents, qui ne feraient que fomenter le trouble et le désordre.

Ce contact existe dans les industries lyonnaises. Dans le tissage, les propositions des ouvriers pour l'amélioration des conditions du travail sont toujours bien accueillies. La Chambre de commerce a même établi des primes pour récompenser les inventions des tisseurs. Il en est ainsi dans d'autres industries et nous pourrions citer telle usine lyonnaise où tous les actes d'administration et de direction sont soumis à un conseil composé des chefs de service et contremaîtres ; il en résulte un souci de la responsabilité favorable à l'initiative de chacun. En même temps, chaque atelier a son autonomie et le chef d'atelier est solidarisé avec ses ouvriers par des primes collectives d'atelier. Ainsi se nouent entre la direction et le personnel des rapports de confiance capables de donner les meilleurs résultats. Dans d'autres établissements fonctionnent depuis un certain temps des conseils d'ouvriers qui servent d'intermédiaires entre leurs camarades et la direction et exercent une action efficace de conciliation.

Mais pas plus que pour la participation aux bénéfices, il ne saurait y avoir de type obligatoire uniforme pour ces sortes de conseils d'usine. Nous ne pouvons pas les admettre dans le cadre rigide d'une loi telle que la loi allemande, mais seulement comme des institutions libres et autonomes, adaptées aux exigences variées auxquelles elles doivent répondre.

Digitized by Google

A Lyon, elles ont devancé l'action gouvernementale. C'est ce qui convient dans le domaine social et qui doit assurer leur succès. Le sérieux naturel au caractère lyonnais fait qu'elles se sont établies sans heurts et fonctionnent dans des conditions aussi bonnes que possible. Elles sont étudiées avec une égale conscience dans les milieux divers où l'on se préoccupe des problèmes du jour, à la Société d'Economie politique et sociale de Lyon comme au Secrétariat social, centre d'études essentiellement lyonnais. C'est de lui qu'est issu le puissant mouvement doctrinal que les professeurs de la Semaine sociale propagent chaque année dans une région nouvelle de la France. Les institutions ainsi discutées bénéficieront à coup sûr de la confrontation des idées. La part de Lyon dans leur mise au point définitive et dans leur application doit donc être des plus importantes. Et ce ne sera pas le moindre service rendu au relèvement économique de la France, puisque la production dépend étroitement de la paix sociale.

Antoine de TARLÉ.

Digitized by Google

HEURES DE SEPTEMBRE

Lorsque j'entrai dans le jardin, Monique était parmi ses rosiers. Avec des gestes mesurés, elle écussonnait un églantier, et ses vieilles mains, fermes et nues, où s'amenuisait la dentelle des veinules sous le parchemin transparent de la peau, se faisaient agiles et prudentes devant la menace des épines. Elle entendit résonner la grille mais ne releva la tête que quand elle eut noué la laine autour de la branche. Ses yeux m'accueillirent alors d'un long regard de sympathie comme on n'en voit qu'aux bons chiens ou aux humains dont l'âme est simple et belle.

« Monique, lui dis-je, je passais par votre rue et je suis entré pour un moment. Je ne vous dérange pas?

— Oh! mais non, Monsieur. Depuis la mort de ma pauvre maîtresse, je me sens bien seule, et vous êtes toujours le bienvenu. Je vous demande seulement d'en finir avec cet églantier.

— Je veux même vous aider, Monique. Je vais vous tenir les branches.

Je me plaisais à sentir le calme de ce jardin m'envahir peu à peu avec l'odeur des roses, et je désirais que mon âme, pour un temps au moins, fût à l'unisson de ce jardin paisible et de cette servante bonne et résignée.

— Voici deux jours que le soleil se montre. Nous n'y étions plus habitués et cela paraît bon.

— Certes, Monsieur ; mes rosiers en avaient besoin. Voyez comme il y a des abeilles!

Elle avait terminé. Selon notre coutume, elle m'entraîna vers un banc, au bord de l'Airelle qui baignait le jardin. C'est là que nous causions, avec autant de calme que la rivière coulait, des abeilles et des roses, des légumes du potager et du jasmin de la barrière. Mais ce jour-là je savais que nous oublierions l'heure et que le soir viendrait sur nous.

— On m'a dit, Monique, que vous étiez du Tiers-Ordre de saint François. Est-ce vrai?

Digitized by Google

Elle me regarda, un peu défiante, craignant l'ironie qui fait si mal aux âmes affectueuses. Elle dit pourtant :

— Mais oui, Monsieur ; cela date de la mission des Pères Franciscains, voilà une quinzaine d'années.

— Vous ne me l'aviez point dit, Monique, et vous avez eu tort, car nous nous serions souvent entretenu de votre saint.

— Je ne croyais pas que cela vous intéressait. Vous connaissez donc saint François d'Assise ?

— Mais oui, Monique, et si vous voulez, je vous prêterai des livres qui racontent la vie du saint.

— Je veux bien, Monsieur. Je ne lis pas facilement et mon cœur me suffit à l'aimer, mais je serai bien contente de lire vos livres. La vie de saint François est si belle que j'en ai souvent pleuré malgré moi. Il était si pauvre et si bon, et il aimait tant ceux qui souffraient !

— C'est un grand saint, Monique, parce qu'il a beaucoup aimé et parce qu'il était poète, et c'est peut-être bien la même chose car il n'y a pas de poésie sans amour. Voyez-vous, Monique, cette rose et ces abeilles qui l'entourent ? comment les décrirais-je, comment les chanterais-je si je ne les aime pas et si je n'ai pour elles une ardente sympathie ? Or votre saint avait un cœur à aimer l'univers, aussi bien l'eau qui coule que l'homme qui peine, et c'est pourquoi ses paroles et ses accents faisaient frémir les oiseaux et s'attendrir les hommes.

— Oh ! certes, Monsieur, on m'a dit qu'il prêchait aux hirondelles et leur apprenait à louer Dieu. Mais on nous dit encore que les animaux n'ont point d'âme ! Vous, Monsieur, que m'en direz-vous ?

— Je vous dirai, ma chère Monique, qu'il est, dans l'Eglise de Dieu, des hommes subtils et raisonneurs qui prêtent à Dieu même leurs pensées. Ils disent bien des choses qui parfois vous étonnent et parfois vous attristent, car vous savez ce que vaut l'amitié d'un chien. Mais il est aussi d'autres hommes qui se défient de l'orgueil de l'esprit et pour qui tant de raisonnements sont inutiles pourvu qu'on loue le seigneur et qu'on aime ses œuvres. Le plus grand parmi ceux-là, c'est votre saint. Sa parole est si chaude, son amour si brûlant, qu'après sept siècles révolus ils animent encore le cœur de ceux qui ne vont plus à l'église de son Dieu.

Digitized by Google

— C'est pour cela, Monsieur, que j'ai tout de suite aimé saint François, plus que tant d'autres saints et même des martyrs. Il me parlait une langue que je comprenais.

— Parce que vous êtes bonne, Monique, vous avez tout de suite aimé celui qui parlait de bonté. Et n'est-ce pas le meilleur enseignement? Tous les autres se déforment à passer dans les esprits et le meilleur peut susciter le mal. Etre bon, s'aimer, sympathiser, voilà qui est clair et voilà qui va loin, puisqu'enfin nul être ne nous livre un peu de lui-même que si nous nous penchons sur lui avec piété, que si nous soulevons les pétales de son âme avec des mains de douceur et d'amour.

— C'est sans doute parce qu'il était si bon qu'il put contempler Jésus et sa mère et que notre Seigneur lui imprima ses plaies sur le corps.

— Il se peut, et c'est alors un grand enseignement donné aux hommes. Ceux-là sont plus près de Dieu qui sont capables d'amour et qui ne se soucient que d'être bons».

Nous disions ainsi. La fluence de l'eau et le murmure des peupliers, les bruits du chemin et l'odeur des roses, tout se faisait calme et mesuré, tout s'unissait en une rare harmonie où concouraient nos âmes. Et ce jour où l'été finissant se vêtait enfin de soleil et d'azur, ce jour m'était infiniment doux, doux et triste à la fois comme une femme qui ne connaît l'amour qu'aux heures tardives et qui dans la joie des premiers baisers pressent douloureusement qu'ils seront éphémères.

En des silences de recueillement s'évoquaient en nous les heures merveilleuses de cet admirable XIIIe siècle, où brilla saint François, comme la fleur délicate et parfumée de la douceur et de l'humilité chrétienne. Ce qui était venu de l'Eglise d'autrefois jusqu'à cette servante, ce qui nous baignait l'âme de tendresse, ce n'étaient pas les splendeurs d'Innocent, ni la fougue de Boniface, c'était la pauvreté de François d'Assise et les paroles éternelles qu'il avait dites aux oiseaux des champs et aux aimables tourterelles.

D'ailleurs il est bien qu'il en soit ainsi. Le plus beau miracle, celui qui porte indubitablement la marque divine, celui qui ne peut être l'œuvre que d'un élu, c'est de pouvoir approcher les oiseaux et parler aux cigales. Les animaux, mieux que les hommes, discernent les saints aux grandes

Digitized by Google

âmes : les lions lèchent leurs pieds, les alouettes chantent leurs louanges. Par eux, c'est un peu le Paradis retrouvé et les beaux jours revenus de la royauté sereine et pacifique de l'homme parmi la création. Que de siècles de brutalité il a fallu pour que les fauvettes nous évitent, quel isolement orgueilleux pour que nos paroles, nos inflexions et nos gestes soient insensibles aux mésanges. Mais aussi comme les animaux ont tôt fait de reconnaître un ami et comme ils sont émouvants les efforts d'un chien qui veut pénétrer le sens de nos paroles et lire de toute son âme notre pensée dans nos yeux. Vraiment celui-là est à plaindre que les animaux n'ont point aimé comme un roi débonnaire, mais redouté comme un tyran brutal et indifférent.

Cependant que nous bercions nos pensées au souvenir du saint, l'après-midi se mourait lentement et l'on pressentait le soir derrière les arbres et la colline. Il me revint alors l'histoire du loup d'Agobio telle que nous la conte frère Hugolin en ses Fioretti. Je proposai à Monique de la lui dire comme une des plus belles fleurs cueillies dans le jardin de saint François.

« Les habitants de la petite ville d'Agobio étaient alors en grand effroi à cause d'un loup très horrible qui tenait la campagne alentour, dévorait les moutons dans les bruyères, menaçait les hommes quand la nuit venait et rendait poltrons les plus hardis. Saint François étant passé par la ville connut l'épouvante de ces hommes et les eut en grande compassion. Il résolut en son cœur de les délivrer du loup. Parce qu'il était saint et savait l'âme des bêtes, il s'en fut à la rencontre de l'animal, sans escorte et sans armes, si ce n'est le signe de la croix. Quand il vit le loup s'avancer, la gueule menaçante, il se signa et très fermement lui dit :

« Frère loup, au nom de Jésus-Christ, je t'ordonne de ne plus faire « aucun mal à personne.

« Aussitôt le loup se coucha devant lui et l'écouta en grande soumission. Alors saint François parla ainsi :

« Frère loup, tu as fait endurer de grands maux à ceux de cette « ville. Tu as mangé les animaux, qui sont comme toi créatures de Dieu, « et tu as jeté la terreur parmi les hommes, que Dieu créa à son image. « Tu mérites un très grand châtiment. Mais je sais que tu n'as fait tout

Digitized by Google

« ce mal que pour la grande faim qui tourmentait tes flancs. C'est pour-
« quoi, frère loup, je te propose la paix. Tu viendras avec moi dans cette
« ville et tu renonceras à la très méchante vie que tu as menée. En échange
« les gens de la cité te donneront des aliments tant que tu vivras. Acceptes-
« tu cette paix? »

« Le loup fit signe de la tête qu'il acceptait.

« Alors promets-moi de la respecter », et saint François lui tendit la main où le loup posa gravement la patte droite.

« Maintenant, frère Loup, viens avec moi dans la ville, sans rien « craindre, pour conclure cette paix ».

« L'étonnement des citadins fut grand de voir le saint accompagné du loup, comme d'un agneau docile; et, pour contempler telle merveille, tout le peuple, riches ou pauvres, grands et petits, se porta sur la place. Saint François parla ainsi :

« Mes frères, voici devant vous frère Loup qui m'a fait serment de « ne plus vous offenser en aucune chose et je me suis porté garant que « vous le nourririez soigneusement ».

« D'une seule voix tout le peuple promit.

« Et toi, frère Loup, dit le saint, devant tous ceux-ci donne-moi « ta foi que tu observeras le pacte et ne trahiras pas la garantie que j'ai « donnée pour toi ».

« Et frère Loup mit encore sa patte droite dans la main de saint François.

« Le peuple, transporté d'admiration, fit entendre des cris d'allégresse et loua dignement le saint qui les avait délivrés de la cruelle bête. Puis le loup vécut deux ans à Agobio, familier de toutes les maisons, nourri loyalement par les habitants et caressé des petits enfants. Quand il mourut de vieillesse, les gens de la ville en eurent grande douleur parce qu'ils l'avaient pris en amitié et qu'il leur rappelait la grande bonté de saint François ».

— Votre histoire est belle, Monsieur, me dit Monique, et je suis bien contente de la connaître. Nous aurions bien besoin de saint François pour rendre bons tous les loups qui nous font du mal.

— Vous dites bien, Monique, mais ce qui me touche en cette histoire,

Digitized by Google

c'est principalement la haute sagesse et la divine justice du saint. Il a senti quel malentendu douloureux, entre les hommes et le loup, était cause du mal. Il l'a appelé frère Loup et dès lors l'état de guerre avait cessé, la paix pouvait fleurir. Quel exemple pour les hommes! Et voyez, Monique, comme saint François nous enseigne la bonté et une nouvelle justice : « Je sais bien que c'est pour la faim que tu as fait tout ce mal ». Quelle profonde parole, et comme il serait bon que les juges de la terre l'eussent présente à l'esprit.

— Je crois, Monsieur, que quand on est bon, on trouve ainsi les paroles qu'il faut dire et qui font du bien ».

Le soleil disparaissait derrière les grands chênes, mais les pourpres du couchant ne détruisaient point l'harmonie de ce jour ineffable où le soir s'avançait délicatement sur les collines et les prairies. Un enfant chantait au loin, les feuilles bruissaient, l'eau clapotait à nos pieds, une voiture heurtait les pavés, mais tous ces bruits s'adoucissaient et nul ne troublait la douceur du crépuscule, ni la sérénité divine qui tombait des premières étoiles. Pour moi, cette heure était précieuse à la vouloir fixer, où, dans la paix d'un jardin provincial et près d'une servante que l'âge courbait, j'oubliais le souci de vivre, les inquiétudes de l'esprit et mes désirs et moi-même, où je m'enrichissais d'une force nouvelle et d'une bonté plus large, comme un voyageur en une halte de verdure et d'eaux vives sur la grande route de la vie.

A cette heure indécise, nos âmes se fondaient dans l'harmonie des choses au point que nous ne savions plus quand nous vivions et si ce n'était pas, sur la belle terre d'Ombrie, un soir de la Portioncule, à l'heure où saint François rentrait de ses voyages parmi les hommes, douloureux de toutes les souffrances entrevues, mais le cœur exalté par la lente montée des étoiles d'or sur le cristal infini du ciel.

R. PILLET.

Digitized by Google

LES
CARACTÈRES DE CIVILITÉ
DE MAISTRE ROBERT GRANJON
ET LES IMPRIMEURS FLAMANDS

Il était une fois un brave homme qui passait tout son temps à aligner de petits prismes de métal pour en former des mots et imprimer ceux-ci sur du papier ; un papier très beau que les gens de notre génération, fussent-ils imprimeurs eux-mêmes, ne voient plus guère que dans leurs rêves. Cet homme s'appelait Robert Granjon. Etait-il le fils d'un imprimeur parisien et né dans la grand' ville ? C'est une question, mais combien peu importante.

Dialogue de la Vie et de
La Mort, Composé en Toscan par
Maistre Innocent Ringhieri
Gentilhomme Bolongnoie.

Nouvellement traduit en Françoys par Johan
Louveau Rectour & Chastillon de Gombert.

A Lyon.
De l'Imprimerie de Robert Granjon.
Mil. D°. L viij.

Il vint un jour à Robert Granjon l'idée, toute naturelle, d'imiter l'écriture de son temps pour en faire des caractères d'imprimerie ; il grava des poinçons, frappa des matrices et fondit des lettres qui ressemblaient à s'y méprendre à sa propre écriture : cela se passait en 1556.

Robert Granjon se trouvait à Lyon quand il mit en œuvre l'invention qu'il venait de faire. Le premier livre qu'il imprima avec ses nouveaux caractères, le voici :

Dans la dédicace « à Monsei-

Digitized by Google

gneur d'Urfé, cheualier de l'ordre gouuerneur de Monseigneur le Dauphin et Baillif de forestz », Granjon déclare qu'il est lui-même l'inventeur et le tailleur de la nouvelle lettre. Il avait fondu des lettres italiennes, des lettres grecques, d'autres encore qui étaient toutes hautement appréciées partout, mais son patriotisme souffrait fort de ce que les Français n'eussent pas de caractères typographiques à eux, et il résolut d'en faire : « ... en me proposant deuant les yeux, dit-il dans cette dédicace, combien les Hebrieux, les Grecs, les Latins, voyre plusieurs peuples barbares, ont esté curieux de leur propre langue, iusques à faire conscience, et tenir à honte de se s[er]uir des lettres par autres que par eux inuentees, Je ne pouuois non rougir de la negligence de nos Maieurs en cest endroit, qui ayans de quoy se passer de leurs voisins, ont mieux aymé estre leurs redeuables, que de s'ayder du leur propre : chose d'autant plus à deplourer, que si lon confere nos caracteres francoys (qui ne scay comment nous sont encore demeurez saufs) à ceux de toutes autres nations, on trouuera qu'ilz ne leur cedent en rien ». Il annonce au chevalier d'Urfé que la nouvelle lettre française est prête et qu'il l'a employée pour l'impression du *Dialogue*. Il fait entrevoir en même temps qu'il taillera bientôt une autre lettre du même genre, mais de plus gros corps : « Je me suis mis à tailler nostre lettre Francoyse, iustifier les Matrices, en faire la fonte, et finablement la rendre propre à l'Imprimerie : sy que i'en ay imprimé ce present *Dialogue de la Vie et de la Mort*, esperant s'il plaist à Dieu et au Roy nostre Sire, d'en acheuer vne autre de plus gros corps, et beaucoup plus belle ».

Par privilège daté du 26 décembre 1557, figurant dans une autre édition de Granjon imprimée en caractères de civilité, *Philippi Galtheri poetæ Alexandreidos Libri decem, nunc primum* IN GALLIA GALLICIS CHARACTERIBUS EDITI (1558), Maistre Jehan Nicot accorde à Granjon, au nom du roi Henri II, le monopole de son invention pour dix ans. Voici un fragment de ce document : « Il ha pleu au Roy, nostre Sire, de donner privilège et permission à Robert Granjon d'imprimer ce pnt livre de sa lettre francoise d'art de main : et pour remuneration de son invention, veult iceluy Seigneur, que nul autre (quel qu'il soit) en ce Royaume : n'ayt à tailler poinssons, ne contrefaire lad. lettre francoyse d'art de main : ne d'icelle vendre ne distribuer aucune impression : fors celle qui sera

Digitized by Google

imprimée par led. Granjon, sur certaines et grandes peines contenues aux lettres de privilege dud. Granjon... ».

R. Constantinus, un fils d'Antoine Constantin, imprimeur et éditeur à Lyon, croit J. W. Enschedé (1), adresse dans le même ouvrage une préface latine aux lecteurs, où il fait un éloge enthousiaste de l'invention de Granjon.

Cette préface est assez intéressante pour que nous la traduisions : « Si ces caractères étonnent le lecteur par leur aspect inaccoutumé ils ne manqueront pas cependant, j'en suis certain, de le séduire par leur côté pratique et même par leur élégance. Robert Granjon en conçut le dessin ingénieux et second Dibutades de Sicyone, père des typographes, en grava le relief. Leur lecture est aussi agréable que commode et leur forme est justifiée autant qu'une autre si elle ne l'est davantage ; car elle se rapproche d'aussi près qu'il est possible de l'écriture courante ; imitée avec une telle perfection qu'on peut hésiter si on lit un manuscrit ou des lettres d'imprimerie.

« Ils seront appréciés ici et partout pour peu que les maîtres d'école en recommandent l'usage : c'est affaire à eux. Au surplus, même sans leur concours, ἄλογοτ τριβή en prouvera l'utilité à suffisance et en rendra l'habitude familière à tous ; je n'en veux pour preuve que leur forme même universellement adoptée en Europe pour l'écriture à la main.

« A moins qu'on ne méprise sa propre éducation pour préférer des usages étrangers. Mais un tel homme mériterait comme autrefois chez les Romains, d'être accusé et puni du crime de « Barbarie » et de se voir condamné comme le veut Ulpien, à l'exil, rejeté des siens, et contraint de vivre à l'étranger. Celui-là, en effet, est un mauvais citoyen qui préfère à celles de sa patrie les institutions des autres peuples et qui se plait dans un autre pays plus que dans le sien. Adieu ».

Tout cela s'accorde parfaitement avec l'affirmation de l'*Histoire ou Chronique des choses plus memorables recueillie par Jean Carion, & traduite par Jean le Blond* (A Lyon, chez François Arnoullet, 1577) :

« Ledit an 1557 à Lion fut trouvé l'invention de la lectre françoise

---

(1) *Tydschrift voor Boek en Bibliotheekwezen*, V, 207.

Digitized by Google

mise en impression, laquelle semble proprement escripture faicte à la main et fut inventée par un maistre imprimeur de Paris nommé Robert Granjon à present au dict Lyon ».

Cette lettre, on l'appelait à l'origine *lettre françoyse d'art de main, lettre faceon descripture* ou tout simplement *lettre françoyse.* D'où vient donc ce nom de *lettre de civilité* qui lui fut donné plus tard et qu'elle porte encore ?

Ce fut bientôt d'un usage courant d'imprimer avec cette imitation des lettres écrites les ouvrages destinés à la jeunesse des écoles. Les pédagogues du XVIe siècle voyaient à cela certains avantages que R. Constantinus prévoyait déjà dans la préface de l'*Alexandreidos* que nous venons de traduire. Ces imprimés pouvaient notamment servir de modèles pour les exercices d'écriture. Christophe Plantin fait grand cas de cet avantage en un « avertissement aux maistres d'escole » publié dans une de ses éditions en caractères de civilité, *le Livre de l'Ecclesiastique* (1564) : « Et pourtant que je scay combien il est utile à l'apprentif qu'on luy propose, à son commencement, chose qui luy serve tousjours, je le vous ay voulu imprimer de telles sortes de lettres qu'il peust aussi servir d'exemplaire pour apprendre à bien former & lire l'escriture à la main ».

Parmi les livres scolaires imprimés en civilité, certains eurent grande vogue ; ce fut entre autres le cas pour une traduction d'Erasme par Jehan Louveau, *la Civilité puérile distribuée par petitz chapitres et sommaires* (à Anvers, chez Jehan Bellère, 1559) et pour la *Civile honesteté pour les enfants, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire qu'avons mise au commencement* (à Paris, chez Richard Breton, 1560). La popularité de ces ouvrages fut telle que les caractères d'écriture, avec lesquels ils sont imprimés, furent désormais couramment appelés caractères de civilité.

En fort peu de temps, l'invention de Granjon fut connue à l'Etranger et en prit le chemin (1). Christophe Plantin, qui était toujours à la recherche des nouveautés et des derniers perfectionnements de l'art typographique,

(1) M. Léonard Willems, l'érudit avocat gantois, a consacré à la divulgation des caractères de civilité dans les Pays-Bas un article très documenté, paru dans le *Tydschrift voor Boek en Bibliotheekwezen* (Anvers, 1907). Nous y avons emprunté quelques renseignements.

Digitized by Google

emploie déjà les caractères du tailleur de lettres lyonnais quelques mois après la publication du *Dialogue de la Vie et de la Mort.*

L'architypographe anversois compose en effet en 1558 huit pages de l'*A. B. C. ou Instruction Chesrtienne pour les petits enfans,* avec des caractères de civilité qu'il s'était procurés chez Granjon et que nous retrouvons dans l'*Index sive specimen characterum Christophori Plantini,* de 1567 (I Offic. *Quand le iuge veut prononcer sa sentence,* fol. D3). C'est la plus ancienne impression en caractère de civilité qui ait été faite dans les anciens Pays-Bas. Il suffit de placer une page du *Dialogue* à côté d'une page de l'*A. B. C. ou Instruction Chrestienne,* pour juger de leur parfaite identité ; les voici :

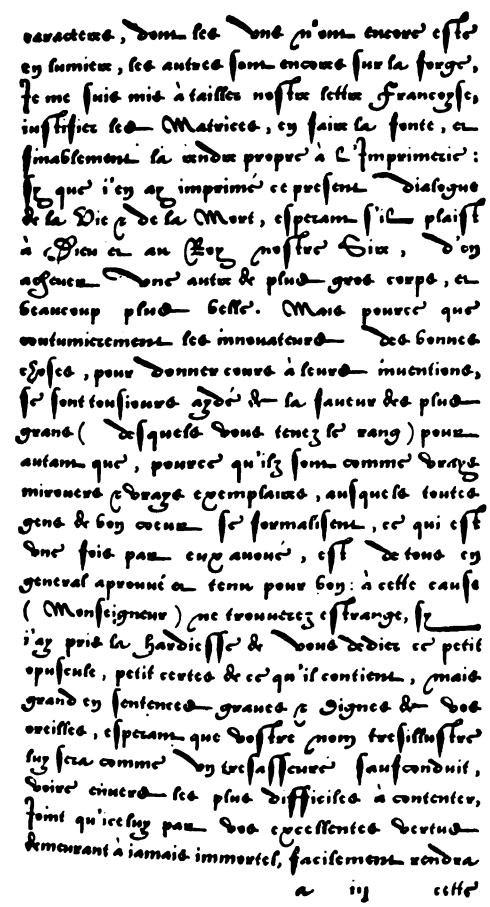

Fig 2.

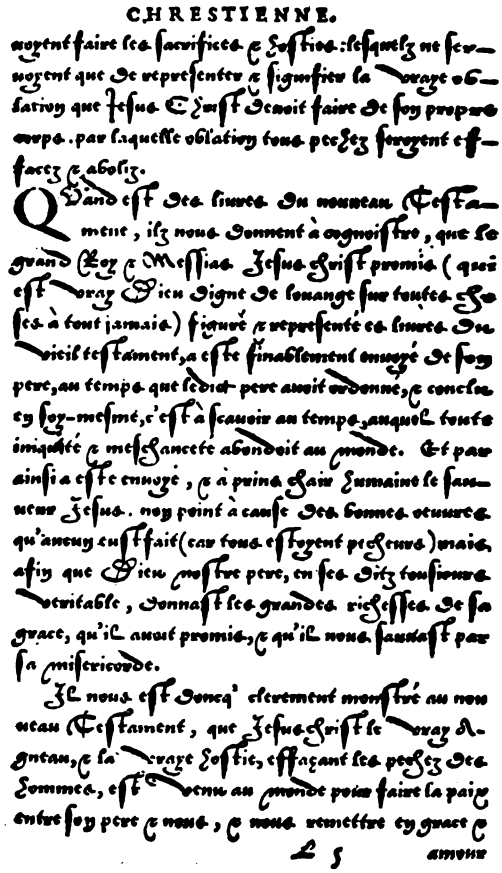

Fig. 3.

Digitized by Google

En examinant ces deux pages de très près, nous constatons bien quelques dissemblances, mais celles-ci se bornent à l'usage différent que font les deux imprimeurs de certaines lettres. Dans l'impression plantinienne, nous voyons dominer un v initial qui commence par un simple trait s'amincissant vers le bas (voyez les mots vraye, vieil, veritable). Granjon se sert parfois d'un v initial commençant par une légère boucle (voyez une, lig. 9). Plantin possédait aussi ce dernier v ; nous le voyons sur le spécimen, ligne 26 (V. venu) ; les autres caractères, surtout les plus compliqués, les initiales et les ligatures (voyez D, Dieu ; M. Mort, Messias ; st, nostre, hostie ; ch, chose, Jesus christ) sont sans aucun doute du type des civilités-Granjon de 1557.

D'ailleurs, chose remarquable, les matrices ayant servi à la fonte de ces caractères se trouvent encore aujourd'hui au Musée Plantin, parmi tant d'autres objets d'une valeur incomparable au point de vue de l'histoire de l'ancienne typographie. Ce Musée conserve également les matrices de quatre autres caractères de Granjon : 1/ la petite cursive, 2/ l'ascendonica cursive de 1570, 3/ la non-pareille cursive de 1570, et 4/ le parangon romain de 1570.

Les archives du Musée Plantin-Moretus possèdent aussi en abondance des documents prouvant que le grand typographe anversois entretenait avec Granjon des relations suivies, et qu'il lui commanda à plusieurs reprises des poinçons et des matrices pour des caractères de civilité.

En 1562, on vendit, par ordre de justice, les biens de Plantin qui s'était compromis dans une affaire d'impressions hétérodoxes et dut s'enfuir à Paris. A cette vente, l'imprimeur Jean Loe devint acquéreur de 162 livres de « lettre median façon d'escriture ». De retour à Anvers, en 1563, Plantin racheta ces lettres à Loe, et d'une note retrouvée dans ses registres, il ressort que c'était bel et bien des civilités Granjon. Voici cette note : « Octobre 1563. Lettre median façon d'escriture taille de Granjon debiteur par casse fl. 61,5. J'ai receu en payement d'argent comptant de Jehan Loe 162 lb. pesant de lettres façon d'escripture que ledict Loe avait achapté en la vendue faicte par l'Amman des biens de Plantin (1) ».

---

(1) Musée Plantin, Archives, Reg. III, fol.1.

Digitized by Google

Dans son *Inventaire des ustensiles que jay servantes pour l'imprimerie*, dressé en 1563, Plantin déclare encore expressément que ses « lettres faceon d'escripture » sont bien celles de Granjon (1).

Trois ans plus tard, le tailleur de lettres lyonnais vint à Anvers, où il fit un séjour de plusieurs mois. Il y créa pour Plantin deux alphabets en caractères de civilité, la « petite lettre françoise » et le « gros françois ». Pour le premier de ces deux alphabets, Plantin fit avec Granjon un contrat stipulant que le fournisseur pouvait garder une frappe, à condition toutefois de ne l'employer que pour ses propres éditions. Le document est écrit par Plantin dans son *Livre des Ouvriers besognants pour le faict de l'imprimerie commençant en Novembre* 1563 *jusques a l'an* 1571 ; Granjon signa ce contrat sur le registre même, ce qui prouve bien qu'il était à Anvers à la fin de 1566. Plantin déclare d'ailleurs dans ce texte que Granjon a fabriqué les poinçons et les matrices de la nouvelle lettre à Anvers même. Voici le contrat en question : « Le 7 jour de décembre 1566 nous avons accordé, le sire Maistre Robert Granjon et moy, que ledit Granjon me livrera les poinsons et matrices de la petite françoise qu'il a faicte dernièrement en ceste ville pour deux cents florins en argent ascavoir quarante florins à sa volonté et les restes à payer trois florins par chaicune semaine jusques à la fin de payement et les autres cent florins en tels livres de mon impression qu'il luy plaira. Et davantage est conditionné que ledit maistre Robert Granjon retiendra une frappe de ladite lectre pour soy, laquelle frappe il s'obligera de nalliener, vendre, prester ne faire fondre dessus pour personne du monde que pour s'en servir soymesmes en sa maison ou demeure et non ailleurs ne par autre qui que ce soit. R. Granjon (2) ».

Sous ce document, nous trouvons les acquits des différents payements prévus par le contrat, et parmi ces quittances, il en est une de la main de Granjon.

---

(1) Mus. Pl., Reg. XXXVI, fol. 34 et 61.

(2) *Id.*, Arch., Reg. XXXI, fol. 88.

Digitized by Google

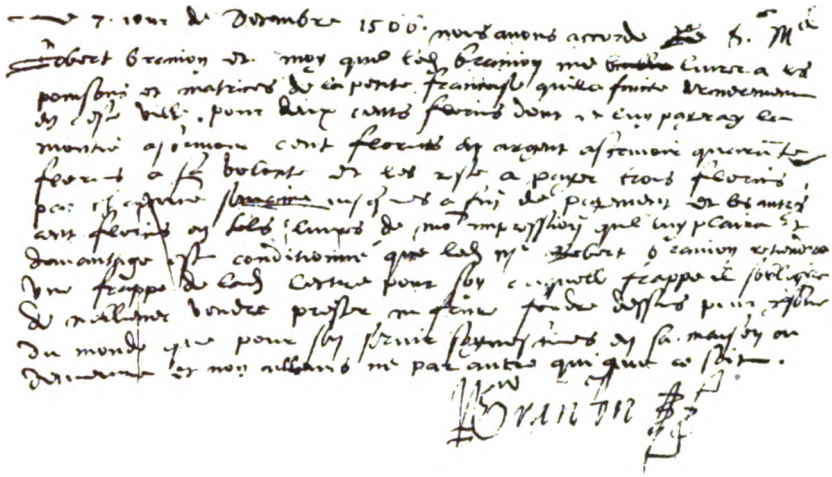

Fig. 4.

Dans le même *Livre* il est encore fait mention de certaines sommes payées par Plantin à Granjon pour les poinçons et matrices de la « grosse françoise pour compte faict le 21 janvier 1567 ». Ces payements furent effectués le 29 janvier, le 2 et le 27 février; ils s'élevaient à la somme de 34 florins (1).

Ce n'était évidemment pas le total de ce que Plantin devait à Granjon pour les caractères de civilité que celui-ci lui avait fournis. Dans le livre où Plantin inscrivait ses comptes avec les libraires, nous trouvons que plusieurs sommes assez élevées furent encore payées du même chef à Granjon dans le courant de 1567. Nous y lisons : « Doibt avoir le dit Granjon pour payement des poinsons et frappes de la lettre francoyse la somme de 400 fl. (2) ». Plus loin figure un poste de 257 fl. 10 d. 1/4, que Plantin paya en livres, Granjon « ayant prins pour payement de la lettre francoyse livres de mon impression ». Le 23 novembre 1569 il restait encore une somme de 130 fl. que Plantin paya en deux termes à la foire de Francfort, ce « marché attique » ou « exposition universelle des Muses » dont Henri Estienne parle avec tant d'enthousiasme, et où Plantin et Granjon se rencontrèrent bien souvent. « La moyctié » fut payée « à la foire de quaresme a° 70 et laultre moictié à la foire de septembre

(1) Mus. Pl., Arch., Reg. XXXI, fol. 88 verso.

(2) *Id.*, Arch., Reg. XL, fol. 139.

Digitized by Google

suivant ». Il ressort encore d'autres documents, conservés au Musée Plantin, que l'architypographe du roi d'Espagne réglait des comptes avec Granjon « en la foire de Francfort de pasques a° 1570 ».

Il n'est pas sans intérêt d'observer que les documents que nous venons de citer prouvent qu'à plusieurs reprises Plantin paya Granjon en livres. Cela donna lieu à des abus. Gilles Beys, gendre de Plantin, qui dirigeait la succursale de la maison anversoise à Paris, croyait avoir le monopole de la vente des éditions plantiniennes, mais à son grand déplaisir il constata que d'autres libraires français en avaient également un grand nombre. Il s'en plaignit à Plantin. Celui-ci lui répondit dans une lettre datée du 31 juillet 1567 que ces livres ne pouvaient provenir que de Granjon et il se promit bien de limiter à l'avenir les payements en livres. Voici le passage le plus saillant de cette lettre : « Et faut davantage qu'entendiés que je ne puis pas honnestement ne commodément esconduire ou nier nos livres à ceux de qui nous en prenons, ainsi comme avons faict dudict Sylvius. Parquoy faut porter patientement ce qu'ils font de nosdicts livres qu'ils prennent en payement. Mais tenés vous asseuré que tels marchés ne quantités se bailleront doresnavant, comme je fis à Grandion qui m'a abusé, comme je vous ay mandé passé longtemps (1) ».

Mais revenons aux caractères de civilité. Plantin possédait donc en dehors des caractères du *Dialogue de la Vie et de la Mort* (1557), employés par lui pour la première fois dans l'*A. B. C. ou Instruction Chrestienne* (1558) (2), encore deux autres types de civilité taillés par le même maître lyonnais.

Le plus gros des deux derniers types est facile à identifier grâce à la *Copie de l'inventaire des lettres de l'Imprimerie de Christophle Plantin Architypographe du Roy. Lequel a esté mis en tel ordre (comme sera spécifié cy apres) au Moys de May en l'an de grace* 1575, document manuscrit conservé au Musée Plantin (3).

(1) *Correspondance de Plantin*, I, p. 154 *(Edition des Bibliophiles anversois, Musée Plantin)*.

(2) C'est avec ces mêmes caractères de civilité Granjon que Plantin imprima les *Statuts et Articles* d'ordre intérieur pour les ouvriers de ses ateliers. Le Musée Plantin en conserve quelques spécimens.

(3) Ce même inventaire signale encore plusieurs autres types de lettres du maître lyonnais : « l'Ascendonica cursive de Granjon », la « Syriacque de Granjon », et la « Petite Musique sur le gros texte de Granjon ».

Digitized by Google

Il y est fait mention d'une quantité de *Lettres facon descripture de Granjon sur le gros texte*, et à côté de cette indication est collé un feuillet imprimé avec les caractères ainsi désignés. C'est le specimen *Pro Flacco, O miserables conditions d'administrer*, qui figure, fol. D3, dans l'*Index sive specimen Characterum Christophori Plantini* (1567)

PRO FLACCO.

O miserables conditions d'administrer, & regir les citez & prouinces, esquelles diligence est pleine de rancune, negligence de blasmes & mespris : esquelles seurité est dangereuse, liberalité non aggreable, le parler plain d'embuches, flatterie pernicieuse, le front familier à tous, l'esprit de plusieurs plain d'indignation, courroux secrets, et flatteries ouuertes : toutes lesquelles choses attendent les preteurs venants en possession de leurs dignitez, elles seruent à eux quand ils sont presens, et les delaissent lors qu'ils s'en sont.

Fig. 5.

Les caractères de civilité de R. Granjon n'étaient pas les seuls de ce genre que possédait Plantin. Son *Grand livre des affaires commençant en octobre* 1563 prouve que Laurent van Everbroeck a fondu pour lui, le 15 mai 1564, des lettres « faceon d'escriture invention de Hamon entre l'augustin et la mediane (1) ». C'est probablement la lettre qui fut employée dans l'*Index Characterum* de 1567, pour imprimer le texte (III, *De Legib.) Il n'y a rien de plus pernicieux aux Citez*, fol. D3. Plantin a imprimé avec cette lettre *le Livre de l'ecclesiastique autrement appelé la sapience de Jesus*, paru en 1564.

(1) Mus. Pl., Arch., Reg. IV, fol. 8 verso.

Digitized by Google

Plantin possédait également des caractères de civilité taillés par le célèbre graveur, fondeur et imprimeur parisien Pierre Hautin, qui s'était rendu célèbre surtout par ses poinçons pour l'impression de la musique. Ces caractères sont signalés dans la *Copie de l'Inventaire des lettres*, de 1575 : « Lettres façon descripture sur la petite Augustine de P. Hautin ».

Dans ce milieu savant que formaient les typographes et les lettrés flamands du XVIe siècle, l'invention de Granjon produisit grande sensation, à juger par ce qu'en dit Marcus van Vaernewyck, ce Gantois que ses contemporains appelaient « excellent poète et historiographe moderne » (1518-1568). La longue ballade boursouflée qu'il lui consacre dans son ouvrage flamand *Histoire de Belgique qu'on peut appeler autrement : le Miroir de l'Antiquité des Pays-Bas* (1568, IVe Livre, Chapitre LXXe) vaut la peine d'être analysée.

Van Vaernewyck y glorifie le tailleur de lettres et imprimeur anversois Aimé Tavernier comme l'inventeur d'un genre de caractères d'impression « qui ressemblent à l'écriture flamande et française ».

Il se demande d'abord pourquoi l'écriture flamande ne pourrait pas être imprimée tout aussi bien que l'écriture italienne, grecque ou hébreue. « On pourrait nous demander, écrit-il, pourquoi nous n'imprimons pas à notre gré notre écriture commune, tout comme autrefois les Italiens l'ont fait de leur cursive gracieuse. Les Grecs et les Hébreux impriment bien leurs lettres écrites, en gros et en petit format, notre écriture flamande restera-t-elle donc seule méconnue et devra-t-elle subir cette honte sans raison aucune ? ».

On remarque une analogie très curieuse entre le raisonnement de Van Vaernewyck et celui que tenait R. Granjon dix ans auparavant dans sa dédicace du *Dialogue de la Vie et de la Mort* au chevalier d'Urfé.

Cependant, la « honte » dont se plaint Van Vaernewyck ne pèsera plus longtemps sur ses concitoyens. Un Flamand, natif de Bailleul dans la Flandre française, Aimé Tavernier, de son temps imprimeur à Anvers, joignit bientôt à ses talents de typographe « l'art de contrefaire agréablement les lettres écrites ».

Voici l'éloge enthousiaste que l'« excellent poète » adresse à Tavernier : « Nous devons louer Dieu d'autant plus qu'il lui a permis de décou-

Digitized by Google

vrir cet art en l'an 1558 à l'âge de vingt ans, dans la ville d'Anvers, où se réunit la fleur des artistes. Dieu a guidé son noble esprit et sa main experte de telle façon qu'il est parvenu à faire des poinçons remarquables avec lesquels il a atteint les sommets de son art ».

Van Vaernewyck, tout en écrivant cela, connaissait l'invention de Granjon, aussi n'en conteste-t-il pas au typographe lyonnais l'honneur qu'il veut lui faire partager avec son collègue anversois. Van Vaernewyck prétend que Granjon et Tavernier ont eu tous deux sans se connaître la même idée à peu près au même moment. Voici ce que déclare le poète gantois : « Et pendant que celui-ci (Tavernier) inventa cet art dans la noble métropole d'Anvers, un Français l'a trouvé également avec peine et labeur dans la ville marchande de Lyon. Chacun travaillait de son côté ne sachant rien l'un de l'autre. Le premier était natif de la divine Flandre occidentale, l'autre de Paris ». Granjon, nous en sommes sûrs, avait taillé en 1557, sinon en 1556, les caractères d'écriture dont il s'était servi pour imprimer le *Dialogue*. Van Vaernewyck n'était donc pas bien... renseigné.

Fig. 6.

Il est en effet tout à fait invraisemblable que Tavernier ait ignoré l'invention de Granjon, alors que Plantin s'en servait sous ses yeux. Les caractères de civilité de Tavernier n'apparaissent d'ailleurs qu'en 1559 dans l'ouvrage *la Civilité puerile distribuée par petitz chapitres et sommaires... traduictz par Jehan Louveau* (En Anvers chez Jehan Bellere. De l'Imprimerie d'Aimé Tavernier). Nous ne connaissons pas d'impression en caractères de civilité de Tavernier antérieure à cette date. Nous croyons donc pouvoir conclure que Tavernier n'eut l'idée de tailler des caractères d'écriture qu'après avoir vu les modèles de Granjon.

Ce que Granjon fit pour l'écriture française, Tavernier a voulu le faire pour l'écriture flamande, et c'est ce qui nous permet de com-

Digitized by Google

prendre dans une certaine mesure l'enthousiasme patriotique avec lequel Van Vaernewyck salue les lettres de civilité de Granjon.

La civilité de Tavernier diffère assez sensiblement du type de Granjon, et cela ne résulte pas seulement d'une différence de goût et de stylisation chez les deux tailleurs de lettres, mais surtout du caractère de l'écriture qu'ils voulaient imiter. Ils ont fait pour les caractères de civilité ce qui avait été fait autrefois pour les caractères gothiques. Le tailleur de lettres imitait l'écriture de son époque et de sa contrée, et l'on sait bien quelle variété l'écriture générale peut présenter d'un pays à l'autre.

Quel bibliophile ignore la différence qui distingue les caractères gothiques flamands, massifs et solides, procédant directement de l'écriture des *Frères de la Vie Commune*, des caractères français, plus légers et plus élégants, imités de l'écriture des scribes bourguignons.

Au XVIe siècle, l'Europe occidentale, l'Allemagne exceptée, se servait d'un même type d'écriture, tout comme de nos jours ; mais cela n'empêchait point que, dans chaque pays, se produisaient des modifications assez sensibles qui permettent aujourd'hui de distinguer assez facilement la main française des burins flamand, anglais ou espagnol.

Granjon, en imitant l'écriture de son époque et tout spécialement la sienne propre, créa les caractères de civilité français. Tavernier, en prenant pour modèle l'écriture répandue dans les Flandres, créa un type que nous pourrions appeler flamand. C'est le type de Tavernier qui eut le plus de succès dans les Pays-Bas et qui s'y répandit le plus facilement.

La plus ancienne impression hollandaise en caractères d'écriture, un traité d'arithmétique, *Practique omme cortelyken te lerê chyphere*, publié en 1567, à Amsterdam chez la veuve de Jean Ewoutsz, est faite avec les premiers caractères de civilité de Granjon, mais ce type a été supplanté par celui de Tavernier.

Il semble que Plantin ne fut pas le seul imprimeur anversois qui s'adressât à Granjon pour obtenir des caractères de civilité. Van Vaernewyck nous raconte, toujours dans la même ballade, que Guillaume Silvius, le typographe du roi, concurrent de Plantin, avait commandé en 1564 à Granjon des caractères de civilité, et qu'il s'en était servi pour imprimer une « farce » ; ce document n'a pas été retrouvé jusqu'ici.

Digitized by Google

Toutes ces particularités sur l'invention des caractères d'écriture de Tavernier ou de Granjon avaient été données à Van Vaernewyck par le tailleur de lettres et maître imprimeur gantois Henri Van den Keere, qui à son tour se laissa tenter par l'exemple du typographe lyonnais, et qui grava, vers 1575 une lettre « façon d'écriture » d'un aspect reposant et d'une grande élégance ; leur allure flamande intense n'échappera à personne.

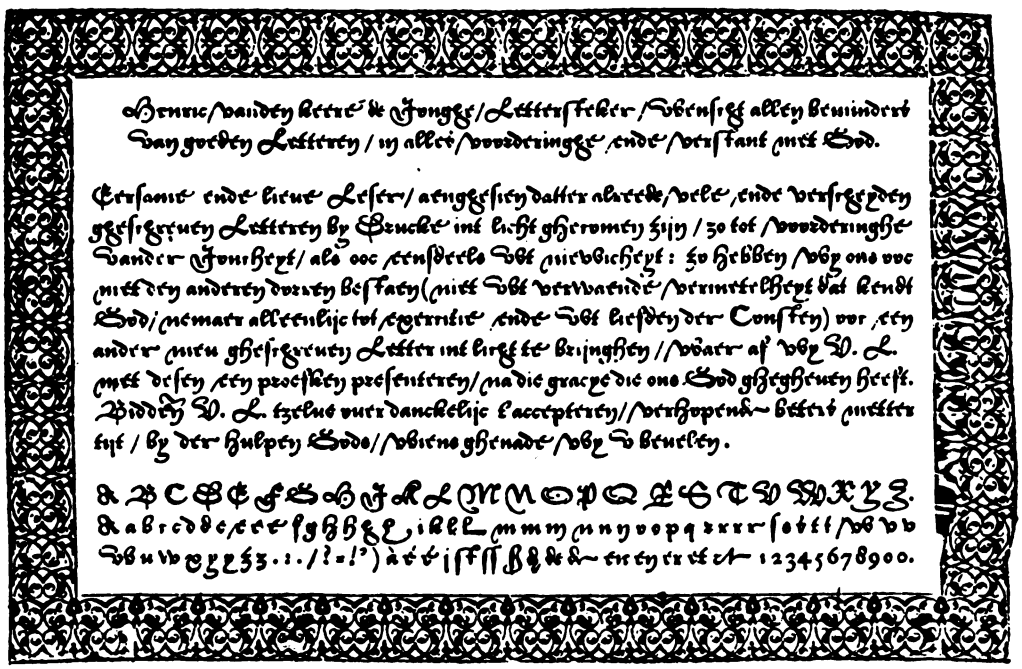

Fig. 7.

On conserve au Musée Plantin un exemplaire du prospectus que ce graveur gantois envoya aux amis des lettres pour leur annoncer la création de ses caractères de civilité. Nous reproduisons ici ce document intéressant qui donne les 110 figures dont se compose ce double alphabet avec les chiffres, signes d'interponction et ligatures. Voici la traduction du texte flamand : « Henri Van den Keere, junior, tailleur de lettres, souhaite à tous les amis des bonnes lettres succès et intelligence avec l'aide de Dieu. Honorable et cher lecteur, comme un grand nombre de lettres façon d'écriture de types variés ont déjà été répandues par l'imprimerie autant pour les facilités de la jeunesse que pour la nouveauté, nous avons

Digitized by Google

osé comme les autres mettre au jour une nouvelle lettre imitant l'écriture, non par vanité audacieuse, Dieu le sait, mais simplement pour nous exercer et par amour de notre art. Nous vous en présentons un spécimen avec la grâce de Dieu. Nous vous prions de l'accepter avec reconnaissance espérant que plus tard nous pourrons faire mieux avec l'aide de Dieu en la grâce duquel nous vous recommandons ».

Van den Keere inspira à Van Vaernewyck la grande admiration qu'il éprouvait pour les talents de Granjon ; nous en trouvons des échos enthousiastes dans les deux strophes suivantes de la fameuse ballade que nous citons pour la dernière fois.

Il ne s'agit pas cette fois de lettres de civilité mais de fleurons que Granjon gravait pour l'ornementation des livres et avec lesquels le typographe pouvait faire des combinaisons variées à l'infini. « On me révèle que son nom est Robert Granjon et il mérite les plus grands éloges. Il a autant d'idées ingénieuses qu'il a de cheveux sur la tête. A l'aide de douze poinçons il fait croître une gloriette mauresque où s'épanouissent des fleurons gentils et subtils ; elle est large de deux doigts et longue d'une paume ; on y découvre quarante-huit pièces différentes. — Chose semblable n'est pas à décrire, il faut qu'on le voie pour qu'on le comprenne. Avec ces fleurons on peut faire des figures variées et inattendues, qui font croire à un travail tout différent et cependant tout se fait avec les mêmes poinçons. On pourrait remplir des mains de papier avec la variété de ces figures. On dirait qu'on en peut faire tout ce qu'on en veut ».

Nous avons insisté aussi longuement sur le poème de l'« excellent poète » gantois Van Vaernewyck, parce que nous y trouvons un témoignage précieux de la grande renommée dont Granjon jouissait dans les Flandres. Si l'Italie appréciait surtout les caractères orientaux qu'il grava à Rome d'abord pour Dominique Basa, ensuite pour les Médicis et le pape Grégoire XIII ; si les princes allemands luthériens tâchaient de l'attirer chez eux pour le faire collaborer à l'édition de textes orientaux, les Flamands, tout en appréciant ses poinçons pour l'impression de la musique, ses caractères grecs, hébraïques et syriaques, faisaient cas surtout de ses civilités et de ses ornements typographiques. Il est surprenant que les biographes ne fassent aucune mention de ces deux spécialités.

Digitized by Google

Il serait fastidieux de rechercher toutes les impressions en caractères de civilité depuis Granjon. Bornons-nous à constater que, dans les Pays-Bas, les ouvrages publiés avec ces lettres furent nombreux ; du moment où Plantin fit usage de ces curieux caractères et où Jehan

A Mon tresHonnoré Seigneur
Monsieur Cornille Pruncy.

MOnsr, me souuenant du grand plaisir, que passé long temps auez prins, mesmes la bonne diligence dont auez tousiours usé bien soigneusement, pour sçauoir et entendre à la verité, tant les choses rares des antiquités, que les Loyx, conditions, et la façon de viure de toutes les nations estrangeres, modernes : ayant à cesse fin faict plusieurs voyages en pays lointain, et trauersé grande partie de nostre Europe, vray indice d'un cœur politique et vertueux. Comme aussy trouuons que Vlysses a esté estimé et celebré pour ce mesme respect par les Poetes, Je me tiens bien-heureux d'auoir recouuert le moyen de vous pouuoir complaire, par les portraicts Turquesques contenus en ce Liure, auecq les discours qui seruent à chascun d'iceulx. Lesquelz je vous presente de bien bon cœur, et de la meilleure affection qu'il m'est possible, pour Estreine de ce nouuel an, tenant pour tout certain, que pour leur variété et grande diuersité de nostre port et façon de viure, vous les trouuerez non moins delectables aux personnes de repos, que proufitables enuers ceulx lesquelz par faict d'armes desirent la protection et abancement de nostre Foy Catholique, à la destruction des entreprinses contraires du perpetuel ennemy d'icelle, dont presentement sommes fort menaçez, Tellement que je tiens pour merbeileusement bien employez, les trauaulx que j'ay prins à les reduire d'un bien grand volume, à estre commodes et portatifs, Signamment pour auoir rencontré le vray Mecenas, qui en sçaura iuger deuement *et aqua bilance*. Vous asseurant Monsieur que je n'entrepris oncques chose

Fig. 8.

Digitized by Google

Bellere d'Anvers imprima avec des lettres semblables, en 1559, une *Civilité puérile*, c'est par centaines qu'il faut compter les impressions. En voici une, à titre d'exemple; elle est tirée de *les Navigations, pérégrinations et voyages, faicts en la Turquie*, par Nicolas de Nicolay... En Anvers, M. D. LXXVI, par Guillaume Silvius, Imprimeur du Roy (fig. 8); c'est peut-être une lettre de Granjon (voir p. 47 § 6).

Protesilae tué par Hector 610
Pygmalion amoureux de son image 513. son image muee en Vierge 516
Pygmee changee en grue 267
Pyramus & Thisbé, & leurs amours 166
se tue 170
Pyrenee ayant voulu forcer les muses se precipita 233
Pyrrha & Deucalion 24
Pythagoras & sa doctrine 781
Python occis par Apollon 33

Q

Quenommee & sa maison 608. ses compagnes 609
Quirite deifié 774

S

Salmacis, & son effeminee Vertu 181. 186 797. Nymphe de Diane 182. aime Hermaphrodite 183. fait son mesme corps auec lui 185
Sanglier de Calydon 394. tué 403
Scylla aimee par Glaucus 712
Scylla coupe le poil d'ou dependoit la Vie de son pere 379. repoussee par Minos 380. changee en oiseau 384
Scython tantost homme, tantost femme 180
Semelé enceinte de Jupiter 133. foudroyee 135
Serpent de Mars tue les compaignons de Cadmus

Fig. 9.

CURSIVE FRANÇOISE.

Sçai-tu, Maitre Blandin, disoit Dame Sironde à son mari, que Sire Thiboulet est devenu fou? Quoi? le Seigneur du Chateau? oui vraiment: Alexy, son Page, l'a conduit ici hier au soir, lorsque tu étois à la Ville. Notre Maitre, me dit-il (en secret) a l'esprit grandement derangé, il mous fau. On gist promptement. Je lui ai donné celui de notre Fanchette en ma chambre à Alexy. Ce secret est bon à garder, dit Blandin à Dame Sironde

Fig. 10.

Il semble qu'en France les civilités aient été moins goûtées ; maintes tentatives furent faites, cependant, pour propager cet étrange caractère.

Oublions les imitations qui suivirent sans tarder l'invention de Granjon, les tentatives de Breton et Danfrie, de Paris, les civilités de Jean de Tournes, avec lesquels fut imprimé le *Galathée* de 1598 (fig. 9) et le caractère de la *Civilité honneste*, de Fleury Bourriquant, qui fut en quelque sorte le prototype d'une série de civilités « que l'on pourrait

Digitized by Google

appeler érasmiennes » et qui furent mises en œuvre, au XVIIe siècle, surtout « à Toul, à Chatellerault et à Troyes ».

CHAPITRE I.

Conduite pour le Lever & le Coucher.

1. Du Lit. ETant au Lit, tenez-vous dans une posture modeste, couché sur le côté droit, les bras, les jambes & le reste du corps couvert, un peu éloigné des personnes qui sont dans le même lit, par respect, & pour ne les pas incommoder, évitant tout ce qui pourroit être contraire à la chasteté & à la pureté Chrétienne : ne changez pas souvent de place, gardez-vous bien d'y parler, & encore moins d'y badiner.

Alphabet des Lettres Capitales.

A B C D E F G H I L M
N O P Q R S T V X Y Z.

Alphabet des petites Lettres.

a b c d e f g h i l m n o p q r ſ s t v
u x y z &.

Fig. 11.

Cent ans après ces entreprises, Pierre-Simon Fournier — Fournier le jeune — dont le labeur tenace est tout entier dans les deux jolis volumes de son *Manuel typographique* de 1766, n'eut garde d'oublier le caractère de civilité, ce qu'il appelle la « Cursive françoise », parmi les types innombrables dont il donne les spécimens. Taillée sans doute d'après les lettres mêmes de Granjon, cette cursive n'en diffère que par de simples détails, un peu plus d'élégance, un peu plus de légèreté, quelques modifications dans la forme, mais peu notables, un effort, en tout cas, vers une lisibilité meilleure (fig. 10).

Fournier a-t-il taillé plusieurs civi-

Parea più dolce il lungo mio ſoſpiro
E più degni in onor di Sina i canti
Tu fai, poiché, la tua meroé, veſtiro
Sì vaghe forme e ſì leggiadri manti;
Se vedranno de' tempi un lungo giro,
Se grati ſuoneranno ai cori amanti,
Te in parte il dovran, che rinnovelli
De' Corneſii e Povigli i più belli.

Fig. 12.

lités ? C'est fort possible. Vers 1750, circulait en France une lettre qui ressemblait beaucoup à celle du *Manuel ;* elle s'en distingue par de minces détails (fig. 11).

Digitized by Google

Et n'est-ce point encore une lettre de la même série dont Louis Perrin s'est servi dans plusieurs de ses impressions ? (fig. 12). Il faut une attention fort minutieuse pour distinguer les dissemblances qui l'éloignent de la civilité de Fournier.

En somme et tout bien considéré, l'entreprise de Robert Granjon ne fut point une invention géniale. Sans aucun doute, sa lettre française, pittoresque, accidentée, ne manque ni d'élégance ni d'imprévu ; il y a là, comme dans les italiques de Garamond, des ligatures, des rondeurs d'une grâce infinie ; mais si, parce qu'elle imitait dans la perfection la cursive manuscrite de son époque, cette lettre plut et fit rapide fortune dans le siècle de François Ier, nous n'avons peut-être pas, nous fils du XIXe siècle, d'aussi bonnes raisons pour nous en féliciter. La civilité n'est pas lisible, rien ne sert de le nier ; elle l'est si peu que les typos qui la distribuaient dans leurs casses commettaient en le faisant de fréquentes erreurs ; témoins ces deux spécimens, l'un de 1755 (fig. 11) l'autre de 1766 (fig. 10), dans lesquels la lettre E est prise ici pour un M, là pour un C et le C pour un E.

Certes, nous ne voulons pas du tout insinuer que les fondeurs de lettres des périodes révolues eussent dû enrichir chacune de ces époques d'un caractère d'imprimerie qui ressemblât à la cursive manuscrite en usage à ce moment, non : tels essais ont été faits dont le succès fut pour le moins fort douteux ; la lamentable anglaise de Firmin Didot, qui lui coûta tant et tant de peine, en témoigne éloquemment ; encore que l'anglaise, inesthétique et ridicule, a, aujourd'hui encore, une raison d'être que la civilité n'a plus.

Pourtant, on emploie cette lettre de temps à autre, à Paris ; on en parle encore quelquefois ; même parmi les techniciens et les initiés, bien peu savent exactement de quoi il s'agit ; nous avons entendu des libraires prétendûment très avertis de leur métier, ces gens dont les avis sont obstinément goûtés dans les petits cénacles de bibliophiles,

Digitized by Google

parler avec empire de caractères de civilité en contemplant une page de la belle italique dont se servait Gryphius, et il n'aurait pas fait bon chercher à les en dissuader! Si cette notice pouvait y parvenir, elle n'aurait point été tout à fait inutile.

Maurice SABBE, conservateur du Musée Plantin, à Anvers ;
Marius AUDIN.

Digitized by Google

LA POLITIQUE COLONIALE DE LAW

Le 1er septembre 1715 mourait Louis XIV. Le conseil de régence, qui avait à assumer les charges énormes d'une pareille succession, se trouvait en face d'une situation financière obérée au point qu'elle ne permettait pas d'entrevoir la possibilité d'une liquidation même honorable (1). La dette s'élevait à environ 3 milliards et demi de livres. La caisse de l'Etat ne pouvait disposer que d'environ 69 millions pour faire face à une dépense annuelle de 147 millions. D'autre part, sur les 69 millions à encaisser, il y en avait cinq seulement de disponibles, les revenus de 1716 étaient entamés au point de ne laisser prévoir qu'une rentrée d'une dizaine de millions, et la moitié de ceux de 1717 était déjà absorbée. Par la revision des effets royaux, que l'on soumit au Visa et, par suite, à des annulations ou des réductions, le conseil des finances fit une première banqueroute que compléta la suppression des offices dont le prix n'avait pas été totalement acquitté. Enfin, le 14 mars 1716 commençait à fonctionner la Chambre de justice qui, sous prétexte de contrôle sur les fortunes récemment acquises, se chargea de dépouiller ceux qui depuis vingt-cinq ans s'étaient enrichis. Ces procédés vexatoires n'eurent qu'un temps ; la Chambre de justice fut supprimée en mars 1717 et le Conseil des finances dut employer de nouveaux moyens : la réduction des rentes et la refonte des monnaies.

Mais ces mesures n'étaient pas suffisantes pour rétablir le crédit public et le crédit privé, fatalement compromis. C'est alors que l'Ecossais Jean Law de Lauriston vint offrir les combinaisons de son système au régent, le duc d'Orléans. Law qui avait étudié depuis de longues années le fonctionnement des finances de l'Ecosse, de l'Angleterre, de la Hol-

(1) Cf. E. Lavisse, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, tome VIII, 2e partie, p. 9 et suiv.

Digitized by Google

lande, de la Savoie et de l'Empire, avait une expérience financière qui l'imposait, mais la fertilité de son génie d'aventurier était de nature à inspirer de la méfiance à tout autre que le régent dont l'esprit primesautier et audacieux était largement ouvert à toutes les conceptions nouvelles.

Le projet que présenta Law dès les premiers mois de 1716 consistait essentiellement dans la création d'une banque d'Etat, qui aurait le monopole du commerce et des finances de la France. Il fut repoussé en avril 1716. Law proposa en remplacement une banque d'escompte (1). Celle-ci fut autorisée par lettres patentes du 2 mai 1716. Son capital était de 6 millions, divisé en 1.200 actions de 5.000 livres chacune, payables 25 % en espèces et 75 % en billets d'Etat. Le premier résultat fut de faciliter notablement le commerce, par l'escompte, les lettres de change et l'émission de billets payables au porteur en écus du poids et du titre du jour de la création de la banque.

C'était une garantie pour l'étranger qui était assuré d'un cours fixe pour la négociation de son billet; c'était une commodité pour le négociant qui pouvait immédiatement le réaliser en espèces à la Banque.

La confiance revint aussitôt, et le crédit se développa au point que l'édit du 10 avril 1717 donna l'ordre à tous les trésoriers de l'Etat d'acquitter en espèces la valeur des billets de banque qui leur seraient présentés.

C'était donner à ces billets la valeur d'espèces, par suite permettre les échanges entre les différentes villes du royaume sans transport effectif de monnaies. De là un accroissement considérable de ces échanges et, par suite, l'afflux de numéraire dans les caisses de la banque qui put émettre jusqu'à 60 millions de billets. Mais ce n'était qu'une partie du programme de Law, qui voulait réunir dans un même ensemble la banque, les finances et le commerce de la France. Pour cela il songeait à constituer une Compagnie de commerce qui vînt gager sa banque, ces deux institutions devant se prêter un mutuel appui. Si l'on veut saisir l'enchaînement des idées qui ont amené Law à cette vue générale, il est de toute nécessité d'étudier en soi la conception qu'il avait de son système. Son idée direc-

(1) Cf. A. Thiers, *Histoire de Law*, Paris, M. Lévy frères, 1858, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

trice a été certainement d'augmenter le pouvoir du souverain en étendant son domaine et en accroissant le nombre des populations sous sa dépendance; le meilleur moyen qu'il préconisa était de développer le commerce. Or il reconnut que le bonheur des peuples a pour facteur essentiel l'accroissement de la richesse, et que si cette dernière augmente la population et le commerce suivent la même loi de progression. Donc tout se borne pour Law à développer la richesse et pour lui il n'y a qu'un moyen : augmenter le numéraire (1).

Law a examiné les moyens d'augmentation directe du numéraire, mais aucun des anciens modes usités ne pouvait donner satisfaction : En effet, à la défense d'exporter les monnaies et les métaux précieux correspond fatalement une hausse du change. Les altérations monétaires ne font que compromettre le crédit de l'Etat. La limitation légale du taux de l'intérêt est une impossibilité matérielle. Quant aux mesures prises pour rendre favorable la balance du commerce elles sont illusoires, car il est bien difficile de restreindre la consommation des marchandises étrangères et d'éviter l'entrée en fraude de celles qui ont été prohibées.

Pour procurer du numéraire à la nation, Law ne voit que l'émission de billets gagés sur la terre, il prétend qu'ils sont supérieurs à l'or et à l'argent en ce qu'ils sont d'une création et d'un transport plus faciles (2). La puissance de circulation est donc beaucoup plus grande, et comme, plus le numéraire se meut rapidement plus il concourt à l'augmentation de la fortune individuelle, et par suite de celle de l'Etat, le papier monnaie est plus avantageux que les espèces métalliques; d'autre part comme il représente la terre sur laquelle il est hypothéqué, il a une valeur intrinsèque qui n'est pas susceptible de variation comme les espèces monnayées d'or ou d'argent. Le but que poursuivra donc Law sera de créer une organisation convenable qui permette de gager le papier-monnaie de ses émissions et d'émettre ainsi une quantité de billets très supérieure à celle que lui permettrait l'encaisse métallique de la banque.

---

(1) P. Cayla, *les Théories de Law*, Paris, V. Giard et Briere, 1909.

(2) J. Law, Considérations sur le Numéraire, ch. VII, p. 121 et suiv., dans *Œuvres de J. Law*, Paris, Buisson, 1790.

Digitized by Google

Les idées de Law sur le commerce extérieur sont résumées dans ses considérations sur le numéraire (1). Il le divise en quatre branches :

1° Les produits naturels et les manufactures (2) excédant la consommation, on en exporte une partie, et on importe des marchandises étrangères en retour.

2° Vendre ses propres marchandises dans un port étranger, et charger dans ce port de nouvelles marchandises pour vendre dans un autre, ce qui procure un retour plus considérable que si les marchandises exportées y avaient été conduites directement.

3° L'importation des denrées et des productions des manufactures des autres pays, tirées des lieux où elles sont à meilleur compte et dans le temps du plus bas prix, pour fournir les pays où elles sont chères, et dans le temps où elles le sont le plus.

4° L'importation des productions des autres pays, et leur exportation en manufactures.

5° Le fret, ou le louage des vaisseaux.

La politique commerciale de Law s'inspira continuellement des idées contenues dans cet exposé. Sa banque et sa compagnie de colonisation et de commerce devaient se prêter un mutuel appui.

En somme Law reprenait la vieille tradition française du mercantilisme et y introduisait des innovations qui sont celles du néo-mercantilisme (3). Dans le système mercantile la puissance et la richesse d'un pays sont intimement liées à la possession du stock de métaux précieux le plus considérable possible. Les conséquences directes de ce système ont été :

1° *La politique bullioniste* (du mot anglais bullion, lingot) qui était fondée sur une réglementation rigoureuse du trafic des métaux précieux et aboutissait à la balance des contrats, astreignant les négociants étrangers à n'emporter en échange de leurs marchandises que d'autres marchandises et non des espèces monnayées.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 14.

(2) Law emploie le mot *manufactures* dans le sens de produits manufacturés.

(3) Cf. P. Cayla, *loc. cit.*

Digitized by Google

2° *La politique de la balance du commerce* qui est la mise en œuvre de tous les moyens pour que les exportations excèdent toujours les importations. Il fallait donc créer des manufactures et éviter qu'elles ne périclitent, établir des tarifs protecteurs contre le commerce étranger, et enfin acquérir des colonies qui seraient autant de marchés ouverts aux seuls commerçants de la métropole, car les représailles douanières des pays étrangers devaient nécessairement obliger le pays à vivre sur le domaine national.

Le mercantilisme a conduit aussi au pacte « colonial » qui, au XVIIe siècle, était pratiqué par tous les grands états européens. La colonie n'est plus un organisme ayant une vie propre, elle est une sorte d'esclave liée à la mère-patrie qui l'exploite pour en tirer le plus grand profit possible afin de se couvrir de tous les frais de premier établissement. Seuls les navires de la métropole ont le droit de commercer avec la colonie dont toutes les exportations lui sont exclusivement réservées. Cette politique de domestication a été néfaste, car le développement de la colonie est toujours impossible dans cet état d'assujettissement complet. Le mercantilisme entraîne encore avec soi l'ingérance de l'Etat dans toutes les questions industrielles, commerciales, agricoles et monétaires ; surtout sur ce dernier point le Prince a tous les pouvoirs et il peut altérer les monnaies comme bon lui semble, puisque ce n'est qu'un signe créé par lui pour faciliter les échanges.

Cette politique mercantile fut celle de Cromwell en Angleterre et de Colbert en France, créateurs du protectionnisme dont M. Ch. Gide (1) a parfaitement défini les principaux points en établissant qu'il consiste à :

1° Repousser par des droits protecteurs l'importation des produits fabriqués ;

2° Au contraire favoriser, par une réduction des droits, l'importation des denrées alimentaires, des matières premières et de tout ce qui sert aux fabriques ;

3° Stimuler, par des encouragements aux manufactures ou par des primes, l'exportation des produits du pays.

---

(1) Ch. Gide, *Cours d'Economie politique*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1919, tome II, p. 27.

Digitized by Google

Law reprenait les idées de Colbert, et il constituait une sorte de néo-mercantilisme. Pour lui la richesse reste bien la base de la puissance de la nation, mais elle consiste non pas seulement dans le numéraire mais surtout dans la quantité de « biens » qui satisfont aux besoins des habitants. En outre il concevait deux innovations essentielles : le crédit et la circulation fiduciaire. Le papier-monnaie ayant un pouvoir égal aux espèces métalliques, et l'Etat restant libre de fabriquer des billets comme bon lui semble, il n'a plus de crainte à avoir sur la balance du commerce international puisqu'il peut modifier la quantité de numéraire suivant ses besoins. C'est avec une politique fondée sur ces principes que Law aborda la question coloniale. Avant d'en entreprendre l'étude il est de toute nécessité d'exposer la situation coloniale de la France au moment où il créa sa compagnie d'Occident.

Etablie par Colbert sur le modèle des compagnies hollandaises et anglaises qui étaient alors en pleine prospérité, la Compagnie des Indes orientales avait commencé par s'établir à Madagascar, puis à Surate, à Pondichéry et à Chandernagor, mais la guerre avec la Hollande en 1672, les insuccès de la colonisation à Madagascar et une administration coloniale défectueuse ne tardèrent pas à mettre cette compagnie dans une situation lamentable. L'ordonnance du 26 mai 1664 qui l'avait constituée contenait cependant quelques prérogatives qui auraient dû aider grandement à son succès : la Compagnie pouvait envoyer des espèces d'or et d'argent dont elle aurait besoin pour son commerce, dans tous les lieux de sa concession, malgré les défenses portées par les lois et ordonnances du royaume, et ce par une permission particulière, et par écrit, qui lui serait donnée. Les marchandises qui venaient des Indes et seraient consommées en France ne payeraient que la moitié des droits portés par les tarifs ; et celles destinées aux pays étrangers, ou dans les provinces exemptes, soit par terre, soit par mer, ne payeraient aucun droit d'entrée ni de sortie. Il en était de même pour les biens et matériaux nécessaires à la construction et à l'armement des vaisseaux de la Compagnie (1).

---

(1) J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire Universel du Commerce*, Genève, chez les Héritiers Cramer et frères Philibert, 1742, tome I, 2me partie, p. 1043.

Digitized by Google

En même temps que Colbert dirigeait son activité vers l'Extrême-Orient, il s'efforçait de développer l'influence française en Amérique. Il reprenait en cela la politique de Richelieu, qui avait chassé les Espagnols de plusieurs îles des Antilles et avait permis l'installation des Français à Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Domingue et à la Guyane. Au moment où Louis XIV montait sur le trône, le domaine colonial de la France s'étendait aussi dans les Indes occidentales sur la Nouvelle-France et l'Acadie, mais les trois compagnies créées sous Louis XIII étaient en pleine décadence : la *Compagnie des Iles d'Amérique* qui datait de 1626 avait été cédée à l'Ordre de Malte. Celle de la *Nouvelle-France*, créée en 1628, et celle de la *France Equinoxiale* (région comprise entre l'Orénoque et l'Amazone, principalement la côte de la Guyane) furent achetées par Colbert et il en forma la Compagnie des Indes occidentales d'Afrique pour y faire la traite des nègres destinés à l'Amérique. Mais elle périclita vite et dura à peine dix ans, ayant dû entre temps renoncer à son monopole du commerce en 1668 pour se réserver seulement la traite ; en 1674 son privilège est révoqué et son capital réparti entre les actionnaires. Ainsi que l'a fait remarquer M. Weber (1) les colonies américaines étaient créées, organisées, capables d'entretenir elles-mêmes des relations régulières avec la mère-patrie, et les priver de la liberté commerciale au profit d'une compagnie à monopole ne pouvait que nuire à leur développement et à leur prospérité. L'erreur de Colbert fut donc d'essayer de leur appliquer un régime qui convenait très bien à des contrées neuves comme Madagascar, l'Inde et la Chine, mais qui était incompatible avec les intérêts de colonies déjà en pleine activité.

Outre ces grandes compagnies, d'autres de moindre importance se partageaient, à la fin du XVIIe siècle, le commerce colonial de la France : la *Compagnie d'Afrique* ou du *Bastion de France*, qui faisait le trafic du corail avec la côte algérienne, la *Compagnie de Barbarie* pour le commerce sur cette côte, la *Compagnie du Sénégal* qui avait le monopole de la fourniture des nègres aux îles françaises d'Amérique, la *Compagnie de Guinée*, dont le domaine pour le commerce des nègres et de la poudre d'or s'éten-

(1) Cf. H. Weber, *la Compagnie française des Indes*, Paris, A. Rousseau, 1904, p. 285.

Digitized by Google

dait de la rivière de Sierra-Leone au cap de Bonne-Espérance et qui devint la *Compagnie de l'Assiente* (assiente de negros) par son traité avec le roi d'Espagne passé en 1701 pour la fourniture des nègres à l'Amérique latine, la *Compagnie de Chine*, dont le monopole fut acheté en 1698 à la compagnie des Indes orientales par Jourdan et qui prit en 1713 le nom de *Compagnie royale de Chine*, la *Compagnie des Mers du Sud* pour le commerce sur les côtes du Pacifique, la *Compagnie de Saint-Domingue*, la *Compagnie du Canada*, qui devint en 1706 celle du *Castor*, et enfin la *Compagnie de l'Acadie* qui faisait le commerce du castor en Acadie. Ce sont toutes ces compagnies que Law va absorber dans sa vaste organisation. Il commença par s'occuper de celles du Nouveau-Monde.

Avant les dernières années du XVIIe siècle, l'intérieur de l'Amérique du Nord était absolument inexploré par les Européens qui n'avaient d'établissement que sur les côtes, les Français au Canada, les Anglais sur les rivages de la Caroline et de la Virginie et les Espagnols dans le golfe du Mexique. Pendant les années 1678 et 1679, le célèbre voyageur Cavelier de la Salle, gouverneur français du fort de Frontenac, avait reconnu le cours du Mississipi en partant du Canada et en descendant le fleuve jusqu'au golfe du Mexique. Il donna le nom de Louisiane à la contrée qu'il traversa. Quelques années plus tard le pays entier avait été parcouru et une première description enchanteresse nous en a été laissée par le Père Hennepin (1) qui l'appelle le Paradis terrestre de l'Amérique : « Avant que de particulariser icy les mœurs des sauvages, il est bon de dire deux mots de la fertilité de leur pays ; on jugera par là combien il est aisé d'y establir de grosses colonies. Il y a à la vérité bien des bois à défricher, mais ces lieux incultes n'en sont pas moins avantageux, il n'en est guère au monde de plus féconds, il n'y manque de rien de ce qui est nécessaire à la vie, tout y est en abondance, les terres y sont propres à estre ensemencées. Dans les vastes païs de la Louisiane on découvre de belles prairies à perte de vüe, et pour entrer un peu dans le détail

(1) *Description de la Louisiane nouvellement découverte au Sud-Ouest de la Nouvelle-France par ordre du Roy avec la carte du pays* : les mœurs et la manière de vivre des sauvages, dédiée à Sa Majesté par le R. P. Louis Hennepin, missionnaire Recollet et notaire apostolique, à Paris, chez Amable Auroy, 1688. V. p. 311 et 313.

Digitized by Google

des choses qui croissent chez les sauvages, il y a quantité de vignes, à peu près semblables à celles que nous avons en Europe, qui portent des raisins un peu aigres. mais le vin s'accommode fort bien avec le nostre, il en empêche même la corruption. Dans la Louisiane et les terres du sud, le raisin y est aussi bon qu'en France, mais les pépins sont bien plus gros. On trouve chez les uns et chez les autres du houblon, des prunes, des cerises, des citrons, des pommes, des poires, des noix, des noisettes, des groseilles de toutes sortes, et mille autres fruits de cette nature, d'un goût admirable. Il y croist dans l'un et l'autre païs du bled d'Inde, du bled françois, des naveaux, de fort beaux melons, des citroüilles prodigieuses, des choux, et une infinité d'autres légumes dont je ne rapporte pas icy le nom ».

Hennepin ajoute qu'il y a des loups, des ours, des cerfs, des chevreuils des chats sauvages, des castors, des loutres, des poissons d'excellente qualité, du gibier de la plus grande variété, des bœufs sauvages et, ce qui pourrait être très intéressant pour la métropole, des arbres de toutes les essences dont l'exploitation pouvait être facilement pratiquée.

Le commerce de la Louisiane avait été accordé par privilège à Cavelier de la Salle en 1683, il passa ensuite à d'Iberville et à Crozat. Mais ce dernier fut mal servi par les circonstances et après de vains efforts il y renonça et demanda à s'en démettre le 23 août 1717. Certains ont prétendu que c'était un piège tendu à Law pour consommer la ruine de son système. Il n'y a pas lieu de le croire car Law ne se serait certainement pas laissé prendre à une semblable ruse, la colonisation faisait essentiellement partie de son programme et il ne laissa pas échapper l'occasion qui se présenta à lui. L'édit d'août 1717 accorda à Law le privilège de Crozat et celui de la Compagnie du Castor, au Canada. L'ensemble constituait la *Compagnie d'Occident*, que le public appela plus tard *Compagnie duMississipi* (1).

(1) Le roi, dans les lettres patentes d'août 1717 donnait à la Compagnie la pleine propriété de toutes les terres de la Louisiane et de tous les forts, armes, canons, munitions que Sa Majesté pouvait posséder dans ce gouvernement, le monopole du commerce de cette contrée pendant 25 ans et celui de la traite des castors du Canada. Il lui était attribué pour armes « Un écusson de sinople, à la pointe ondée d'argent, sur laquelle sera couché un fleuve, au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or, soutenu d'une face en devise aussi d'or, ayant deux sauvages pour supports, et une couronne tressée ». Cf. Notice historique sur Law dans *Economistes et Financiers du* XVIIIe *siècle*, Paris, Guillaumin, 1843.

Digitized by Google

Law la créa au capital de 100 millions représentés par 200.000 actions de 500 livres qui devaient être payées en billets d'état. C'est ainsi que les créanciers de l'Etat devenaient les actionnaires de la nouvelle compagnie. Or le taux d'intérêt de ces billets était de 4 % que Law devait répartir comme dividende seulement à partir de la deuxième année. La Compagnie d'Occident pouvait donc disposer en tout et pour tout, pour la première année, de l'intérêt payé par l'Etat sur ces 100 millions, c'est-à-dire 4 millions. C'était notablement insuffisant pour mettre en valeur l'immense territoire de la Louisiane. Néanmoins Law se mit courageusement à l'œuvre, et c'est à lui que l'on doit l'introduction en Louisiane de la culture du tabac et celle du cotonnier qui devaient être plus tard la source d'immenses richesses. La culture du coton fut lente à donner des résultats, celle du tabac le fut moins, car on constate que, dès 1719, Law établit une taxe de 25 livres sur l'importation du tabac en France. Entre temps l'élevage des bestiaux : chevaux, ânes, mulets, taureaux, moutons, chèvres et porcs n'étaient pas négligé, et l'exploitation des bois de marine, de teinture, de marqueterie, du riz, de l'indigo, la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie donnaient de réelles espérances. Si Law avait eu le temps matériel de poursuivre l'organisation de la colonie, il est hors de doute que les résultats auraient été rapidement de premier ordre. Or il n'en fut rien, la spéculation entoura de son mirage de prétendues découvertes de rochers d'émeraude, de mines d'or et d'argent, dans lesquelles les agioteurs mettaient toutes leurs espérances alors qu'il eut été plus sûr de faire fond sur les réalités de la culture et de l'exploitation rationnelle des richesses agricoles de la Colonie. La principale difficulté à laquelle s'est heurté Law a été celle du peuplement de la Louisiane, qui semble avoir été nettement au-dessus de ses moyens d'action. Il ne put en effet décider le paysan français à émigrer pour le Nouveau-Monde et dut avoir recours à un peuplement forcé dont toute l'horreur se révéla au moment où le système déjà ébranlé devait faire face aux attaques pour maintenir la valeur de sa circulation fiduciaire.

Comme l'exploitation de la Louisiane était insuffisante pour maintenir le crédit de la nouvelle compagnie, Law lui fit attribuer le monopole du

Digitized by Google

commerce du Castor au Canada qui était le privilège de l'ancienne compagnie de l'Acadie. Le 1er août 1718 il réalisait définitivement la première partie de son programme financier, la transformation de la Banque Générale en Banque Royale. Entre temps était né l'anti-système qui était entre les mains des redoutables frères Pâris ; il n'y a pas lieu d'insister sur cet événement puisqu'il aboutit à l'adjudication des Fermes générales à la Compagnie d'Occident le 27 août 1719. Dès décembre 1718 la Banque avait commencé à rembourser en espèces les titres de la Compagnie achetés en billets d'Etat, et la hausse des actions de la Banque et de la Compagnie marchaient de pair. Dans les trois premiers mois de son existence la Banque Royale émit pour 71 millions de billets. Dès lors Law était fatalement entraîné à faire de la Compagnie d'Occident une organisation formidable pour maintenir la confiance dans les opérations de la Banque Royale. Pour cela il lui fallait le monopole du commerce maritime. De décembre 1718 à mai 1719 la Compagnie d'Occident s'incorpora la Compagnie du Sénégal, celle de Chine et enfin celle des Indes Orientales, l'édit de réunion fixait définitivement la constitution de cette immense entreprise qui prit le nom de « Compagnie perpétuelle des Indes ».

Dans une lettre qui fut publiée dans le *Mercure de France* d'avril 1720 (1) Law expose ses idées sur le commerce de la Compagnie des Indes : « La Compagnie des Indes occidentales rétablira, dit-il, un commerce que les intérêts divisés des particuliers ont rendu ruineux dans la suite. Ses envois seront proportionnés à la consommation et ne s'aviliront point eux-mêmes par leur quantité démesurée ; les prix des marchandises n'étant point rabaissés par des concurrents, se soustiendront... Le commerce des Indes orientales et de la Chine, par la même raison, sera encore pour la Compagnie une autre source de richesses aussi sure et plus étendue. Ne comparons pas son commerce à celui des faibles compagnies françaises qui l'ont fait ci-devant ; elles n'avaient ni les richesses, ni les lumières, ni l'autorité de celle-ci. L'intérêt particulier de ceux qui les régissaient était opposé à leur intérêt commun ; les échéan-

(1) *Economistes et Financiers du* XVIIIe *siècle, loc. cit.*, p. 659.

Digitized by Google

ces de leurs engagements les forçaient d'acheter et de vendre à contretemps : ils payaient des intérêts énormes ; le temps seul les ruinait et la nature de leurs obligations les mettait hors d'état d'y satisfaire ».

Afin de faire face aux charges de la Compagnie des Indes, Law fut autorisé à faire une émission de 50.000 actions de 500 livres. Pour obtenir une action de la Compagnie des Indes, il fallait justifier de la possession de quatre actions de la Compagnie des Indes occidentales. Le public donna le nom de Filles aux actions de la Nouvelle compagnie et de Mères à celles de l'ancienne. Pendant ce temps l'accroissement de la Compagnie devenait inouï, de juin à octobre 1719 elle s'annexait la Compagnie d'Afrique, le privilège de la fabrication de la monnaie, la Ferme générale, les gabelles et la recette générale des Finances. La Banque émet pour 400 millions de billets, la Compagnie 50.000 actions nouvelles de 500 livres. Ce sont ces dernières qui furent les petites filles, car pour une action de la nouvelle émission il fallait quatre mères (actions d'occident) et une fille (action des Indes). La folie de l'émission continue, 300.000 nouvelles actions voient le jour en deux mois par tranches de 100.000, les 13 septembre, 28 septembre et 20 octobre 1719. Le 1er janvier il y avait 634.000 actions dont 200.000 étaient dans les caisses du roi et de la Compagnie. Le 1er janvier 1720 ces actions de 500 livres atteignent le chiffre fabuleux de 15.000 livres, le 5 elles sont à 18.000. C'est l'apogée du système et le dividende prévu ne dépassait pas 1 livre 13 sols par 100 livres (1). Law avait d'autres projets plus grandioses, il songeait à faire une alliance commerciale avec la Hollande pour développer le commerce de l'Extrême-Orient. « Notre alliance avec elle ne sera jamais moins utile à elle et à nous en Asie qu'elle l'est en Europe. Ce n'est jamais le nombre des négociants qui détruit le commerce, il l'augmente plutôt ; et il n'est nulle part plus florissant et plus utile que dans les pays où il y en a davantage, et de plus de nations différentes. Lorsqu'elles sont unies entre elles, leur recours réciproque rend la navigation plus sure et plus

(1) Cf. H. Weber, *loc. cit.*, p. 315. — *Histoire du système des finances sous la Minorité de Louis XV, pendant les années* 1719 *et* 1720, précédée d'un abrégé de la vie du Duc Régent et du Sr Law ; à la Haye, chez Pierre de Hondt, 1789, V. les pièces justificatives du tome VI. — Levasseur, *Recherches sur le système de Law*, 1 vol., Paris, 1854.

Digitized by Google

commode ; leurs forces mutuelles les garantissent des insultes auxquelles les étrangers ne sont que trop exposés dans les pays éloignés ; les découvertes des uns servent aux autres ; le crédit qu'ils se prêtent multiplie leurs fonds. C'est ainsi que nous joindrons au commerce de l'Asie celui de l'Europe dans l'Asie même, et que nous porterons les fruits de la paix dont nous jouissons ici jusqu'aux extrémités du monde (1). » Cette politique d'alliance, ce libéralisme économique est vraiment bien en avance sur son époque et marque une belle étape dans la politique coloniale qu'avaient suivie Richelieu et Colbert. Law n'eut hélas pas le temps de la réaliser.

Il fallait en effet, pour maintenir la situation financière du système, faire croire aux actionnaires, ces fameux Mississipiens de la rue Quincampoix, que la prospérité coloniale était réelle, et c'est la grande faiblesse de Law que d'avoir employé pour cela des moyens malhonnêtes. Les duchés et les marquisats du Mississipi flattent les ambitions des enrichis. On imagine des réclames annonçant la découverte de montagnes contenant les métaux les plus précieux, on parle des rochers d'émeraude de l'Arkansas, et l'on représente les manufactures inexistantes où des femmes Natchez travaillaient la soie. L'ancien gouverneur de la Louisiane, à l'époque de Crozat, est mis à la Bastille pour avoir trop parlé. Mais la difficulté primordiale à laquelle Law se heurtait était surtout celle du peuplement de la Louisiane. Il acheta littéralement douze mille allemands dont quatre mille seulement lui furent livrés pour peupler son duché des Arkanças, mais le Régent employa des moyens plus rudes, il autorisa les tribunaux à convertir en déportation outre-mer la plupart des peines (2) et fit faire une chasse générale à tous les vagabonds et aux prostituées dont il fit deux envois en Louisiane au grand mécontentement des colons déjà installés. Enfin une troisième expédition de filles mieux choisies fut dirigée sur la nouvelle colonie, c'étaient les « demoiselles à la cassette » conduites par des religieuses et qui disposaient d'un modique trousseau offert par la Compagnie. Law essaya encore de se procurer des colons

(1) Lettre de Law sur le nouveau système des finances, extraite du *Mercure de France* d'avril 1720.

(2) V. P. E. Lémontey, *Œuvres*, Paris, Paulin, tome 6 « Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV », p. 223 et suiv.

Digitized by Google

en Suisse et en Italie et fonda une quarantaine de villages de vingt familles, chacune ayant à sa disposition environ 280 arpents, mais c'était encore insuffisant ; de véritables compagnies de recruteurs de colonisation, les Bandouliers du Mississipi (ainsi nommés en raison du mousqueton qu'ils portaient en bandoulière) arrêtaient avec la plus grande partialité tout ce qui se présentait, des fillettes de neuf ans furent ainsi expédiées à la Louisiane, certaines familles eurent un garçon enlevé sur trois ou deux filles sur trois, les apprentis qui ne présentaient pas un certificat hebdomadaire de travail furent déportés avec tous les oisifs, signalés par les curés des paroisses qui en avaient l'ordre formel. On conçoit quel soulèvement populaire pouvait amener une manière d'agir aussi scandaleuse. Entre temps venait à Paris une reine de la nation des Missouris accompagnée de dix sauvages, on l'exhiba sur le Théâtre italien, on la fit abjurer à Notre-Dame et enfin on la maria à un sergent. C'était le côté comique de l'affaire qui tournait à la tragédie.

Il ne faut pas croire cependant que la colonisation de la Louisiane était complètement imaginaire. Seize établissements placés sous l'autorité d'un directeur ordonnateur et d'un commandant de troupes, avaient été constitués, le plus important était celui de la Nouvelle-Orléans qu'avait édifié un groupe de faux sauniers et qui était la capitale du pays.

Pendant l'année 1720, la compagnie des Indes s'adjoignait encore celles d'Afrique, de Guinée et de Saint-Domingue et son empire s'étendait sur tout l'ancien domaine colonial qu'avait rêvé Colbert. Lémontey prétend que dans l'hiver de 1719 à 1720 elle expédia pour Pondichéry, Surate, la Chine, Moka et la mer du Sud, dix-huit vaisseaux, dont les cargaisons valaient vingt-cinq millions et trente autres vaisseaux pour la Louisiane, le Sénégal, la Guinée et Madagascar. Law, bien que s'occupant moins des Indes que de la Louisiane envoya à Pondichéry plusieurs vaisseaux apportant les espèces nécessaires pour acquitter les dettes de la Compagnie qui étaient considérables, lorsqu'il en acquit le privilège. Il est hors de doute qu'en agissant ainsi il réalisait une de ses idées les plus chères, celle de conserver le numéraire en monnaie pour en mettre une partie à la disposition des colonies et développer leurs affaires, le papier-monnaie devant suffire aux transactions de la métropole.

Digitized by Google

Quand on considère l'immense empire colonial de la Compagnie, on conçoit facilement qu'il était de toute nécessité pour elle d'avoir en France une administration importante dont les rouages devaient être fatalement des plus compliqués (1). Law installa dès 1717 la Compagnie des Indes dans l'hôtel Tubeuf, rue Neuve-des-Petits-Champs. L'administration de la Compagnie des Indes occidentales fut alors réglementée par l'édit du 23 août 1717 complété par celui du 6 septembre ; ils comprennent 56 articles dont l'étude mérite quelque attention. Ils confirment la non-dérogation à l'égard des nobles qui sont actionnaires de la Compagnie. La Compagnie reçoit la défense de se servir pour son commerce de vaisseaux autres que les siens propres ou ceux appartenant aux sujets du roi de France. Les équipages doivent être français et les navires armés dans les ports du royaume. Il lui est interdit aussi de faire des retours ailleurs qu'en France et d'envoyer des vaisseaux directement de la Louisiane en Guinée. Les marchandises originaires de la Louisiane venant en France ne devaient payer que la moitié des droits d'entrée pendant dix ans, sauf le cuivre, le plomb et les métaux en général qui en étaient exempts Il était accordé à la Compagnie, sous forme de gratification du trésor royal, 6 livres par tonneaux pour les vaisseaux de 200 tonneaux et au-dessus, et 9 livres par tonneau pour ceux de 250 tonneaux et au-dessus, la première fois qu'ils aborderaient dans les ports du royaume, à la condition qu'ils aient été construits dans les ports de sa concession (2).

L'administration de la Compagnie était entre les mains de six directeurs, dont le roi s'était réservé la première nomination, laissant cependant à la Compagnie la liberté d'en choisir trois nouveaux ou de maintenir en fonctions les anciens après deux ans. Law était directeur général et ne comptait pas parmi les six directeurs. Chaque année les actionnaires devaient être réunis en assemblée générale, ils avaient une voix par cinquante titres et ce même nombre d'actions était exigé pour avoir voix

(1) Cf. P. Bonnassieux, *les Grandes Compagnies de Commerce*, Paris, 1892. — Du Fresne de Francheville, « Histoire de la Compagnie des Indes », t. III de l'*Histoire générale et particulière des finances*, 1738-1740, 3 vol. — H. Weber, *loc. cit.*. p. 425 et suiv. — O. Noel, *Histoire du Commerce du Monde depuis les temps les plus reculés*, Paris, Plon et Nourrit, 1894, t. 2.

(2) V. Savary, *Dictionnaire Universel du Commerce*, t. I, 2me partie, p. 1067 et suiv.

Digitized by Google

délibérative. En fait, cette compagnie qui ne dura que vingt mois n'eut guère le temps d'appliquer la réglementation qui lui avait été fixée par l'édit.

L'édit de mai 1719 avait réuni la Compagnie des Indes orientales et de la Chine à celle d'Occident, il expliquait dans son préambule les motifs de cette réunion : impuissance des deux compagnies à soutenir davantage leur commerce, dettes immenses contractées aux Indes par la Compagnie des Indes orientales, dont les Indiens s'étaient plaints à la Cour. (Cette compagnie était en tel discrédit que les Français n'osaient plus aller à Surate) et enfin négligence des compagnies qui tenaient mal leurs engagements et n'envoyaient plus de navires dans leurs concessions. La compagnie perpétuelle des Indes recevait le privilège de commercer seule depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les mers des Indes orientales, île de Madagascar, Bourbon et France, côte de Soffala en Afrique, mer Rouge, Perse, Mogol, Siam, la Chine et le Japon, et même depuis le détroit de Magellan et le Maire (détroit de la Terre de Feu), dans toutes les mers du Sud. Elle devait payer également toutes les dettes légitimes des deux Compagnies aux Français et aux Indiens. Elle pouvait faire venir des pays de sa concesison toutes sortes d'étoffes de soie et de coton à condition qu'elles fussent revendues à l'étranger, pour qu'elles ne fissent point concurrence à celles du royaume.

La Compagnie des Indes était alors administrée par trente directeurs qui étaient en majeure partie d'anciens receveurs ou fermiers généraux que le système avait privés de leur place. Le 5 janvier 1720 Law avait été nommé contrôleur général des finances. Le 22 février il réunissait la banque à la Compagnie des Indes.

De nombreux départements se répartissaient la gestion de cette gigantesque administration. Il en est un qui doit retenir l'attention quelques instants, celui du port de Lorient, installé dans cette ville même.

Une déclaration de juin 1666 avait donné à la Compagnie des Indes orientales « la faculté de s'établir au Port-Louis pour ses magasins et au Féandick et quelques autres lieux des environs le long des rivières d'Hennebont et de Pont-Scot pour les chantiers et autres places nécessaires pour le bâtiment des vaisseaux, quais, magasins et autres édifices

Digitized by Google

nécessaires pour l'armement de ses flottes ». Law en fit la place d'armes de la Compagnie d'Occident d'abord, puis de la Compagnie des Indes ; il commença par en exclure les bâtiments de la marine royale, puis répara les chantiers, en créa de nouveaux sur les bords du Scorf ; de grands et vastes magasins voûtés et couverts d'ardoises furent construits, une corderie et une mâture furent installés et tout fut combiné pour la plus grande commodité des vaisseaux, qui abordaient devant les magasins, y déchargeaient leurs cargaisons et recevaient immédiatement celles dont ils devaient à nouveau être emplis. A cette vaste organisation venaient s'ajouter de nombreux bureaux et une salle de ventes où les produits de la Compagnie étaient dès leur arrivée offerts au public afin d'éviter les frais onéreux du magasinage.

Cependant la spéculation qu'avait poussée follement les actions de Law commençait à devenir inquiète, les gros porteurs de billets se mettent à réaliser dès les premiers mois de 1720. Law comprit toute l'étendue du péril, il fit défense aux particuliers de garder plus de 500 livres en or ou argent, par arrêt du 27 février. Le 5 mars, il impose aux actions le cours de 9.000 livres en billets contre lesquelles elles pouvaient être immédiatement échangées. La 11 mars parut la déclaration annonçant que la monnaie d'or n'aurait plus cours à partir du 1er mai et la monnaie d'argent à la fin de 1720. Le 22 mars il ferme la rue Quincampoix. La chute cependant s'accélérait, le 21 mai, un arrêt réduit le prix des actions à 8.000 livres et annonce qu'elles seraient ensuite dans la période du 1er juillet au 1er décembre diminuées de 500 livres par mois, pour arriver à cette dernière date au cours de 5.000 livres. On sent qu'à ce moment Law perd complètement pied, l'émeute de la rue gronde, les denrées haussent, en vain réduit-il la valeur nominale des billets et révoque-t-il le 3 juin son arrêt sur la valeur du numéraire en monnaie ; le 21 juillet la banqueroute est totale et Law s'enfuit dans ses terres d'où il partit en Belgique en décembre.

Suivant Lémontey (1) les billets de banque se montaient alors à 3.070.930.400 livres, les autres effets étaient évalués à 3.200.000.000,

(1) *Histoire de la Régence*, loc. cit., p. 346.

Digitized by Google

suivant les manuscrits des frères Pâris. D'autre part s'il y eut 624.000 actions créées, jamais la moitié ne fut mise en circulation ; et au mois de mai 1720 il n'en restait que 194.000 dans le commerce. Law avait promis un dividende de 200 livres par action, il semble qu'il aurait pu être servi sans difficulté par la Compagnie. En effet si la Louisiane ne donnait pas encore les résultats que l'on pouvait en espérer, les Indes orientales prospéraient vraiment, du reste le chiffre des affaires est là pour le prouver : en 1716, la compagnie des Indes importait 6 millions de marchandises ; en 1720, le chiffre de ses importations avait passé à 12 millions et celui de ses exportations atteignait 9 millions. D'autre part, dans la seule année 1719, la flotte passe de 16 à 30 vaisseaux (1). Mais la Compagnie des Indes ne pouvait séparer son sort de celui de la banque, bien que Law ait encore tenté de le faire en essayant, en pleine banqueroute, de lui maintenir son caractère purement commercial, en lui faisant encore attribuer les privilèges des Compagnies de Saint-Domingue et de Guinée (10-27 septembre 1720).

Il n'en est pas moins établi que la politique de Law a servi grandement les intérêts de la France en lui permettant de créer rapidement une organisation complète de son domaine colonial. L'arrêt du 29 août 1720 donne les détails de cette administration dont tous les rouages jouaient parfaitement, et c'est en s'y conformant que l'œuvre de la Compagnie put être continuée. En effet, elle ne disparut pas dans la liquidation du système mais en sortit en quelque sorte régénérée et avec des méthodes plus sûres, sans exclure une certaine audace. Il ne faut pas oublier qu'il restait à la Compagnie 103 navires, le port de Lorient en parfait état et d'immenses territoires dont, avec moins de hâte, elle allait tirer grand profit (2). La pêche et le trafic des pelleteries étaient en pleine prospérité, la culture du café se développait à l'île Bourbon, les cultures du blé, du coton et du tabac étaient florissantes à la Louisiane, enfin le portefeuille, suivant le bilan du 3 juin 1720, contenait plus de 300.000.000 de

(1) V. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, 2mo partie, p. 39 et suiv., « Louis XV », par H. Carré.

(2) Voir *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, à la Haye, chez Gosse fils, 1776, t. II. — H. Martin, *Histoire de France*, Paris, Furne, 1861, t. XV, p. 65 et suiv.

Digitized by Google

valeurs. Mais à la catastrophe financière venait s'ajouter un autre désastre plus grave encore, la peste de Marseille qui, dès les premiers mois de 1720, ferma tous les ports étrangers à nos vaisseaux.

Le financier avait sombré dans la tourmente, mais son œuvre coloniale devait demeurer longtemps féconde. Il avait donné à la gigantesque machine qu'avaient conçue Richelieu et Colbert une impulsion nouvelle qui devait se prolonger pendant tout le XVIIIe siècle. Certains historiens mal renseignés se sont plus, les uns à le présenter comme un théoricien perdu dans son rêve, les autres comme un spéculateur malhonnête ; ils se sont trompés les uns et les autres, car si Law avait une imagination très vive, tous ses contemporains sont unanimes à reconnaître la suite dans ses idées, et la sûreté de son jugement. D'autre part s'il avait été malhonnête il aurait agi autrement du point de vue de sa fortune personnelle. Lorsque le Régent adopta son système, Law mit dans l'affaire la totalité de sa fortune qui se montait à plusieurs millions (1), or quand il quitta la France il n'emporta que quelques louis et pierres précieuses de peu de valeur, et nul n'ignore sa fin misérable à Venise quelques années après. Jamais, à l'apogée même du succès, il ne songea à faire passer des fonds à l'étranger ou à en confier à des tiers, il eut confiance en soi jusqu'au dernier moment et ne voulut jamais que l'on pût lui faire un grief d'avoir placé ses intérêts avant ceux mêmes du pays.

Le seul reproche que l'on puisse lui faire c'est d'avoir été surtout un joueur ; il l'avait été passionnément pendant sa jeunesse, il le fut quand il connut le Régent, il le demeura tant qu'il fut au pouvoir. En gérant les affaires de la France, il restait celui qui tenait la banque au Pharaon de la Duclos, et sa hâte fiévreuse est bien celle du joueur qui risque le tout pour le tout, et c'est bien à cette folie de la rapidité qu'il faut imputer l'effrondement du système. Une méthode plus sage et plus lente qui, à côté de la Banque d'Etat eut créé, une à une, des compagnies indépendantes, pour les absorber ensuite, leur solidité une fois éprouvée, eut sans doute donné des résultats plus sûrs et plus durables. Il n'est pas seul à supporter le poids de cette responsabilité devant l'histoire ; son maître

(1) 2.300.000 livres. V. Mémoires justificatifs de Law, dans *Œuvres*, loc. cit., p. 431.

Digitized by Google

le Régent le poussait à rétablir dans le plus bref délai l'équilibre des finances ; ses comparses voulaient s'enrichir vite et sans scrupule. Mais à côté du financier, il y eut l'homme, et celui-ci est charmant. Law fut un esprit ouvert aux lettres et à l'art, amateur passionné et délicat (1), prenant à la vie tout ce qu'elle a de bon, se hâtant d'en profiter sans souci du lendemain. Sa culture était celle d'un honnête homme, sa science du calcul extraordinaire, son autorité incontestable. Lors de la chute du système, le Régent dût lui retirer le contrôle des finances, il le maintint quand même à la tête de la Compagnie des Indes qu'il était seul capable de diriger ; après la banqueroute il songea plusieurs fois à le rappeler, sa compétence manquant à tous et à tout, même peut-être à la liquidation de son système.

Enfin, ce qui lui fait beaucoup pardonner, il aima vraiment la France. Cet Ecossais a entrevu l'avenir du domaine colonial de sa patrie d'adoption peut-être avec une pointe d'impérialisme et un goût certain des grandeurs, mais sa politique fait songer sur bien des points à celle qui a fait au XIXe la grandeur coloniale nouvelle de notre pays. Sans vouloir exagérer le mérite de l'aventurier génial dont nous avons tenté de faire revivre quelques conceptions, peut-être ne serait-il pas sans profit, dans les difficultés présentes, d'étudier certaines de ses idées qui, en fondant le crédit d'un pays sur sa puissance d'expansion, son domaine colonial, et l'activité de ses hommes d'affaires, permettent, par la confiance, d'assurer l'avenir.

Mathieu VARILLE.

---

(1) Saint-Simon cite dans ses Mémoires, t. 8, p. 75 (Edit. des Grands Ecrivains) qu'il achète les 50.000 volumes de la Bibliothèque de l'abbé Bignon.

Digitized by Google

LA CRISE GRECQUE ET LA POLITIQUE ORIENTALE

L'attention de l'opinion publique française a été en ces derniers temps appelée à nouveau et brusquement sur les questions orientales qu'elle considérait, et bien à tort, comme réglées, sinon définitivement, du moins pour un certain temps et d'une manière à peu près acceptable.

Il ne faudrait pas s'étonner que l'opinion fût assez mal renseignée sur l'état véritable des choses en Orient. La presse, ni les sphères officielles ne l'étaient beaucoup mieux. Le moindre effort a pour tout le monde des charmes auxquels on ne résiste guère. Des traités avaient été conclus après beaucoup d'hésitations et de remises : quels qu'ils fussent, on ne pouvait pas dire qu'ils eussent été bâclés ; on avait, à défaut d'autre chose, mis du temps à les rédiger. Ils avaient, après de longs délais, été signés avec toute la solennité qui accompagne les cérémonies de cet ordre. D'autres préoccupations plus immédiates et plus pressantes obsédaient et obsèdent encore les esprits. Dès lors on glissait tout naturellement et tout doucement, en ce qui concerne l'Orient, vers un optimisme tranquille : on éliminait volontairement des problèmes qu'il eût été gênant, on le sentait obscurément, d'examiner de trop près et on s'en remettait au temps du soin de remettre les choses dans l'ordre, si tant est qu'elles n'y fussent pas complètement.

Je sais bien qu'avec un peu de réflexion, on aurait pu voir que la guerre continuait en Anatolie et que les troupes grecques avaient à lutter contre une pression qui n'était peut-être pas très méthodiquement menée, mais qui n'en demeurait pas moins constante : notre situation en Cilicie n'était pas très rassurante; nous étions très souvent accrochés d'une manière périlleuse et le sang français coulait abondamment sur une terre qui, aux termes des accords, ne devait pas rester définitivement entre nos mains. Il n'eût pas été difficile d'en conclure

Digitized by Google

que c'était un singulier traité de paix que cette convention signée après tant d'atermoiements, dont la ratification n'avait d'ailleurs pas été obtenue et qui semblait, au lieu de consacrer la paix, avoir pour effet de rouvrir les hostilités et d'instaurer la guerre. Mais on ne voulait pas voir, et comme il n'est pire cécité que la volontaire, on ne voyait pas. Au fond on s'assurait sur l'imperturbable confiance de la diplomatie anglaise. On entendait bien les murmures de ceux qui, ayant été en Orient, protestaient contre les solutions adoptées, les trouvant dangereuses en soi, puisqu'elles n'assurent pas la paix, et leur reprochant en plus de faire litière de nos séculaires intérêts d'Orient. La presse, d'une façon générale, accueillait ces doléances dans la mesure où elles confirmaient les craintes que les exigences de l'impérialisme anglais pouvaient susciter. Mais au fond nos intérêts dans le Levant paraissent bien lointains et bien traditionnels, plus historiques que réels. En dehors des milieux où ces intérêts ont leur répercussion directe, l'opinion en général ne s'en émeut guère, surtout à une heure où les plus graves problèmes se posent devant nous, où il s'agit de savoir si nous obtiendrons de l'Allemagne les justes réparations sans lesquelles nous ne pouvons rétablir en notre pays, victorieux pourtant, une vie économique normale, et de savoir aussi si nous pouvons imposer à nos ennemis d'hier les garanties nécessaires à notre sécurité de demain. Devant des préoccupations aussi puissantes toute autre s'efface, et on le comprend.

Il serait cependant très dangereux de considérer les questions orientales comme secondaires et négligeables. Certes c'est d'abord et avant tout à nos relations avec l'Allemagne et à tous les problèmes qui en découlent qu'il faut songer : notre vie nationale en dépend. Mais outre qu'il ne serait pas digne du grand peuple que nous sommes de se désintéresser de rien de ce qui se passe dans le monde, outre qu'il serait vraiment paradoxal qu'au lendemain de notre victoire nous en soyons réduits à nous replier sur nous-mêmes et à abandonner le rôle historique que nous n'avons à aucune minute, depuis le XVIe siècle, cessé de jouer en Orient, le souci même de la paix européenne, et par conséquent de notre sécurité, nous fait un devoir et un devoir plus impérieux qu'on ne le soupçonne généralement en France de suivre de très près tout

Digitized by Google

ce qui se passe en ce pays troublé. L'Orient pèse sur les destinées de l'Europe d'un poids plus lourd qu'on ne se l'imagine. On n'a pas compris pendant la guerre l'importance du front balkanique, front secondaire, disait-on, front négligeable et négligé : c'était pourtant de ce front que devait partir le signal de la victoire finale. Seuls le sentaient ceux qui, de là-bas, avec le recul indispensable, voyaient la situation dans son ensemble, et ceux-là, systématiquement, on refusait de les écouter. Il ne faudrait pas dans la paix retomber dans la même erreur. On n'a pas le droit d'oublier que c'est en Orient et à propos d'une question orientale qu'est née la grande guerre. Certes on peut prétendre que le conflit oriental ne fut que la cause occasionnelle de l'immense conflagration qui s'est déchaînée à travers le monde. Il n'en est pas moins vrai que la guerre devint inévitable malgré les efforts combinés de la France et de l'Angleterre et les dispositions certainement peu belliqueuses de la Russie, dès que furent mis en opposition violente les intérêts et les convoitises qui s'entrechoquent en Orient. Si les puissances occidentales n'arrivent pas à créer la paix en Orient, on peut se demander si ce n'est pas là que pourrait renaître l'incendie qui vient à peine de s'éteindre. On peut hardiment prétendre que si on le laisse à nouveau éclater sur cette terre classique des crises et des troubles, on sera dans l'avenir aussi impuissant à le circonscrire qu'on l'a été en juillet 1914. La paix européenne est liée à la paix orientale.

Car l'Orient est essentiellement le pays des surprises et nous apparaît tel, d'autant plus que nous le connaissons peu et mal. L'Europe vient d'en avoir une nouvelle preuve dans la récente aventure grecque et dans la débâcle imprévue du parti vénizeliste. On savait les Grecs inconstants et volages, mais on leur reconnaissait une certaine finesse et un certain sens politique. Il semblait qu'à défaut de la plus élémentaire reconnaissance pour le grand homme qui a sauvé son pays et qui, par la force de son génie et la netteté de sa décision, non seulement a conservé son territoire intact mais l'a accru d'une façon inespérée, la crainte de tout remettre en question alors que rien n'était encore ratifié eut dû les attacher invinciblement, par intérêt même, à celui qui a été l'artisan de la grandeur de son pays et qui l'incarne encore aux yeux des puissances occidentales. Il n'en a

Digitized by Google

rien été cependant : M. Venizelos, pour récompense de ses services, a dû quitter le sol ingrat de l'Hellade. Le roi Constantin est rentré en triomphe. En conséquence, malgré les résistances plus ou moins ouvertes de la diplomatie anglaise, il va falloir remettre à l'ordre du jour l'examen de toutes les questions orientales qu'on prétendait résolues définitivement. Que restera-t-il du traité de Sèvres dans l'avenir, nul ne saurait le prévoir. Une seule chose est certaine, qu'on le veuille ou non : la revision de ce pacte est, après la réunion de la Conférence de Londres, d'ores et déjà en principe, sinon chose décidée, du moins ouvertement envisagée. Le moment semble donc bien choisi pour examiner les conditions dans lesquelles se présentent en ce moment les diverses questions orientales. Voici trop longtemps que l'Europe en général et la France en particulier laissent leur politique orientale osciller au gré des événements. Qu'on se rappelle la ferme déclaration des puissances à l'ouverture des hostilités balkaniques, en octobre 1912, relativement à l'intégrité sacro-sainte de l'Empire ottoman, déclaration qui a abouti, on le sait, au démembrement de cet empire et aux annexions consacrées par les traités de Bucharest et d'Athènes. Il est temps que nous nous décidions à savoir ce que nous voulons faire en Orient, à avoir une politique nettement définie. On se propose ici de dégager les principes sur lesquels doivent se fonder cette politique.

A mon sens, elle doit présenter un double caractère : elle doit être européenne et elle doit être française. Ce qui n'a rien de contradictoire, on le verra. Elle doit être européenne en ce sens qu'elle doit non seulement établir en Orient une paix réelle, mais étouffer dans la mesure du possible les germes de troubles et d'hostilités, et par là garantir l'Europe contre les risques que le contre-coup des secousses orientales pourrait faire courir à la paix universelle. Mais en même temps cette politique doit tenir compte des intérêts de toute nature que, depuis des siècles, nous possédons en Orient. Comme d'ailleurs ces intérêts ne peuvent que souffrir de toute agitation, il s'ensuit que la politique française est essentiellement une politique de pacification réelle, par là elle est en même temps une politique européenne.

Or, si on juge par ce qu'a produit la politique suivie en Orient par les puissances de l'Entente depuis l'armistice, on ne sera pas long-

Digitized by Google

temps à s'apercevoir que ce n'est pas précisément cette politique de pacification que la raison voulait qu'on suivît. Non seulement on n'a jamais cessé de se battre en Orient, mais à côté des conflits déclarés, il y a des conflits latents, dont on sent obscurément qu'ils surgiront un jour ou l'autre, quand sonnera l'heure propice. En ce moment, c'est en Anatolie et en Cilicie que la guerre se continue ; qui oserait affirmer que demain ce ne sera pas en Macédoine et dans les Balkans qu'on en viendra aux mains? Quelle est donc cette politique qui n'a pu faire cesser la guerre dans le présent, qui l'a peut-être préparée pour l'avenir? Ce n'est pas, il faut l'indiquer très nettement, une politique française, c'est avant tout une politique anglaise. Il est un peu mélancolique de constater, mais il est nécessaire de le faire, que nous qui occupons — ou qui occupions — en Orient une place prépondérante, nous dont la langue y est si largement répandue, nous dont les établissements couvrent littéralement tout le Levant, nous qui d'autre part possédons des intérêts économiques plus considérables que ceux de n'importe quelle puissance : banques, chemins de fer, ports, concessions de toute sorte, nous sommes depuis la fin de la guerre, en Orient, à la remorque de l'Angleterre. Elle mène le train et nous suivons. Nos intérêts en ont souffert et en souffrent. Notre prestige s'en va diminuant chaque jour : aux yeux des populations indigènes nous avons l'air de ne pas savoir ce que nous voulons, ou de n'avoir pas la force de faire prévaloir notre volonté. Tout cela est pour nous profondément regrettable ; il ne semble pas, par contre, à voir la situation générale, que les intérêts de l'Europe y aient beaucoup gagné.

L'Angleterre avant la guerre paraissait peu se soucier du Levant. Son pavillon certes s'y rencontrait, parfois plus souvent que le pavillon français, mais cela tenait à la supériorité de sa marine marchande et au déclin de la nôtre. D'autre part, même dans les Echelles, les colonies anglaises étaient peu nombreuses. C'est à peine par exemple si à Salonique on comptait une dizaine de sujets britanniques, dont plusieurs d'origine maltaise parlaient à peine l'anglais. Les intérêts économiques anglais si on les comparait aux nôtres, étaient peu considérables, sauf peut-être à Smyrne où une ligne de chemin de fer était concédée à une compagnie anglaise ; c'était d'ailleurs l'Echelle où ils avaient la situation la plus

Digitized by Google

forte et où, grâce à un collège américain, on entendait un peu parler anglais. Il y avait dans le Levant des sociétés commerciales à forme anglaise mais c'était une simple fiction juridique destinée à assurer à des commerçants purement levantins et de nationalités diverses l'appui éventuel des consuls britanniques. L'Angleterre concentrait toute sa politique orientale en Egypte ; sa grande, son unique pensée était de garder libre la voie des Indes ; du reste, elle se désintéressait sinon complètement, du moins très largement.

On pourrait presque dire que les expéditions d'Orient firent découvrir le Levant aux Anglais. D'une part germa en eux l'idée d'aller chercher jusqu'en Mésopotamie la protection du canal de Suez ainsi que de la frontière des Indes qui n'a cessé de les obséder depuis l'ouverture des hostilités et de l'autre la pensée d'assurer leur emprise sur l'Inde et l'Egypte en mettant d'une façon ou d'une autre la main sur le centre même de la vie musulmane. En même temps qu'elle aspirait à tenir sous son contrôle les organes qui impriment la vie à tout l'islamisme, l'incomparable situation de Constantinople l'attirait invinciblement. Avec Gibraltar, l'Egypte et Constantinople, l'Angleterre devenait la maîtresse indiscutée de la Méditerranée et du Levant tout entier.

Il faut d'ailleurs observer qu'il en va de la politique anglaise comme de presque toutes les politiques extérieures. Au fond elle est l'œuvre d'un groupe assez restreint. Le pays s'en occupe peu et n'y pense guère, il a d'autres préoccupations, le chômage, la guerre civile en Irlande. Comme en Angleterre le sentiment religieux est très profond, le groupement de fonctionnaires coloniaux, de diplomates, d'hommes d'affaires et de politiciens qui s'intéresse aux questions orientales et rêve de reprendre sur le Bosphore la politique qui a si bien réussi, à notre détriment d'ailleurs, sur les bords du Nil, a cherché non sans succès un appui dans l'opinion publique en réveillant l'esprit de croisade et en exploitant dans les milieux religieux la haine traditionnelle de l'Infidèle ; on s'est appesanti sur les malheurs des communautés chrétiennes, des Arméniens surtout. C'est ainsi qu'une politique très réaliste au fond s'est trouvée soutenue par le sentiment populaire surexcité contre l'incroyant avec d'autant plus de facilité qu'il y a très peu de missionnaires anglais en Turquie et que,

Digitized by Google

par conséquent, les sources d'information directe manquent à peu près totalement aux organismes religieux d'Angleterre.

Du reste cette politique d'impérialisme anglais au Levant, si on veut regarder les faits avec un peu d'attention, a pour elle d'avoir été certainement préparée de longue main. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ce qui s'est passé en octobre 1918 après la victorieuse offensive des armées alliées sur le front de Salonique. Les troupes françaises encadrant les troupes serbes avaient, après l'héroïque randonnée du général Jouinot-Gambetta, atteint le Danube sous les ordres du général Henrys et étaient entrées à Belgrade ; en même temps le général Franchet d'Espérey qui commandait en chef les armées alliées avait l'intention d'envoyer sous un commandement français des divisions anglaises et françaises sur la Thrace et Constantinople. Sans vouloir diminuer en rien la valeur des troupes anglaises, il est tout de même permis de constater que pendant la longue expédition de Salonique elles se sont immobilisées presque constamment sur le front relativement facile à garder de la Strouma ; il faut constater aussi que sous l'impulsion du grand état-major anglais, qui garda toujours la haute main sur le corps expéditionnaire de Salonique, l'effort des Anglais au cours de cette difficile campagne de trois ans fut donné parcimonieusement et comme à regret. Depuis le jour où lord Kitchener, en novembre 1915, arriva brusquement en rade de Salonique, refusa de débarquer et convoqua le général Sarrail pour lui notifier l'intention qu'il avait, au moment où nous étions accrochés de toutes parts en Macédoine serbe, de rappeler les deux divisions anglaises du général Mahon, la pensée du Grand Etat-Major anglais ne semble guère avoir varié. Le commandement français a toujours été sous la menace d'un rembarquement total ou partiel des troupes anglaises. On sent quelle gêne en put résulter pour les opérations. Cependant, dès que le front balkanique eut commencé de s'écrouler, ce ne fut pas un général français qui reçut le commandement des troupes destinées à opérer sur Constantinople, ce fut le général Milne dont on peut dire que la collaboration plutôt hostile et revêche pendant le commandement du général Sarrail, n'avait jamais été très allante, ni très cordiale sous les généraux qui lui ont succédé. On nous avait laissé à travers mille

Digitized by Google

difficultés percer jusqu'au Danube et libérer la Serbie. La Serbie n'intéressait pas la politique anglaise. Mais quand il s'agit de prendre un gage sur une des plus fortes positions du monde, nous dûmes nous effacer. Après cet armistice bâclé avec la Turquie, que conclut en telle hâte un amiral anglais qu'il fallut presque immédiatement le retoucher, ce fut le commandement anglais qui entra le premier dans Constantinople et s'y installa. Quand, à la fin de janvier 1919, le général Franchet d'Espérey, commandant nominal des armées alliées d'Orient, put faire à son tour, mais combien tardivement, son entrée à Constantinople, toutes les situations importantes étaient entre les mains des Anglais ; ce fut une lutte sourde et lassante entre les états-majors, une lutte sans issue ; notre situation était au regard des Ottomans à la fois fausse et humiliante. Le général français, mal soutenu à Paris, dut abandonner la partie ; il revint en France. L'influence anglaise était dès lors installée à notre détriment au cœur même de la position. A dater de ce moment c'est elle qui va mener toute la politique des Alliés en Orient. L'opinion publique en France a eu beau s'émouvoir ; les grandes commissions du Parlement ont eu beau protester contre l'abandon de nos intérêts les plus évidents, l'Angleterre continue imperturbablement sa route, la France pour ainsi dire n'existe que pour enregistrer et contresigner des décisions qu'elle n'a pas prises. Quand l'Angleterre cède sur quelques points à nos revendications sur le Rhin, elle nous impose en revanche des concessions sur les affaires orientales. Au fond c'est un recommencement de notre politique de 1882. Dans notre souci de ne donner aucun prétexte de relâcher les liens de notre accord général avec l'Angleterre, nous sommes, elle le sent, prêts à abandonner Constantinople comme nous avons autrefois abandonné l'Egypte. C'est ainsi qu'après des hésitations et des remises sans nombre, on en arrive au traité de Sèvres. La France en est responsable puisqu'elle n'a pas su défendre sa politique contre l'Angleterre et qu'elle a apposé sa signature au bas du traité. Mais c'est à l'Angleterre qu'incombe la grande responsabilité, c'est à elle que reviendraient, si cette politique réussissait, tout l'avantage et tout l'honneur.

Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher de quoi est faite essentiellement cette politique anglaise à laquelle, bon gré mal gré, nous nous

Digitized by Google

sommes associés. On peut la définir facilement : c'est une politique pour l'Angleterre, d'intérêt immédiat ; c'est une politique qui se croit et se prétend réaliste et qui l'est en ce sens qu'elle s'est interdit toute théorie à longue échéance, toute vue sur un avenir un peu lointain. Mais cette politique si réaliste n'oubliait-elle pas de tenir compte des réalités, c'est-à-dire des véritables conditions des choses orientales et de la valeur relative des éléments ethniques qui s'opposent les uns aux autres dans le pays du Levant? L'événement semble bien prouver, puisque la guerre continue en Orient, et qu'on ne voit pas très bien comment on sortira de l'impasse où on s'est fourvoyé, que la réalité tout de même a repris ses droits et que les calculs de la diplomatie anglaise se sont trouvés faux par quelque point.

La pensée de l'Angleterre consiste très nettement à prendre pied dans le Levant, au moins sur deux points qu'elle juge de capitale importance : d'abord et ouvertement en Mésopotamie, puis d'une manière un peu détournée au cœur même de l'Islam, à Constantinople. De quelle façon a-t-elle conçu la réalisation de cette manœuvre dont, sur les deux fronts où elle s'est portée, le succès jusqu'à présent n'est pas éclatant? Elle a envoyé ou laissé, en Mésopotamie, un corps d'occupation qui lui coûte si cher qu'elle songe à le rappeler, ou tout au moins à le réduire à d'assez faibles contingents dont l'effort sera évidemment peu productif. Mais c'était là pour elle déjà un très gros effort et elle ne voyait pas comment elle pourrait d'autre part, par ses propres moyens, imposer aux nationalistes turcs la paix anglaise et l'ordre anglais qu'elle prétendait instaurer en Orient. A peine lui restait-il assez d'hommes pour faire figure à Constantinople et assurer contre des retours offensifs possibles la sécurité des détroits. Elle a donc été amenée à chercher en Orient même un appui militaire ; elle était disposée à faire des sacrifices d'argent, à en demander aux puissances de l'Entente, à consentir et à faire consentir des avances pour financer la campagne que nécessitait le réveil de l'esprit national en Turquie ; elle était également disposée à reconnaître le concours qui lui serait apporté par de larges concessions territoriales, aux dépens de la Turquie bien entendu. C'est ce qu'avec sa finesse habituelle, son coup d'œil d'une infaillible justesse M. Venizelos

Digitized by Google

comprit de suite. Il entra dans les vues anglaises, offrit le concours de l'armée grecque pour accomplir ce qu'il représentait comme une opération de police un peu étendue, et c'est ainsi que la Grèce devint le soldat de l'Entente.

Quand M. Venizelos vint offrir à l'Entente le concours de l'armée grecque, il trouva des oreilles prêtes à l'écouter, surtout en Angleterre, et l'accord ne fut pas difficile à conclure. Il ne faut pas s'en étonner, pas plus qu'il ne faut s'étonner de la place prise par le représentant de la Grèce au cours des négociations relatives aux questions orientales. La vérité est qu'en face des hommes politiques qui représentaient les puissances occidentales, hommes de valeur sans doute, mais dont aucun n'était véritablement éminent, en face de leurs conseillers techniques, fonctionnaires distingués mais un peu enlisés dans l'ornière des vieilles méthodes, la forte personnalité de l'homme d'Etat hellénique a tout de suite tranché et sa supériorité s'est dégagée en pleine lumière. Car à tous ceux qui ont eu la rare fortune de l'approcher, M. Venizelos apparaît comme un grand, un très grand homme, d'autant plus que toute sa force réside en lui-même et qu'il est assez mal soutenu, quand il l'est, par son entourage politique. Somme toute on le connaît très peu en France, on sent bien, d'une façon un peu vague, qu'il est le seul qui, au cours des événements tragiques qui viennent de se dérouler, n'ait pas été inférieur à ces événements, le seul qui se soit vraiment révélé, en un mot un maître-homme. Et nous sentons qu'il y a vraiment une ironie dans les choses puisque c'est en Grèce, en ce petit pays, incertain de lui-même, sans continuité d'aspects, qu'il a surgi, alors que vainement, pendant les années terribles que nous avons traversées, on en cherchait un semblable en Europe et qu'on n'en trouve guère davantage maintenant qu'a sonné l'heure plus difficile encore des reconstructions.

Mais de quoi est faite cette maîtrise, on ne le saisit pas bien, on le saisit même à contre-sens. De ce que certaines qualités dominantes de sa race, la finesse qui se double surtout de ruse, la souplesse d'esprit, l'ingéniosité dans les moyens, l'habileté à se retourner dans les circonstances difficiles, la subtilité à trouver l'argument qui déconcerte dans la discussion se rencontrent en lui à un degré éminent, on tend à ne le

Digitized by Google

voir que sous ce jour et on ne comprend pas que ce qui fait sa grandeur, c'est justement ce qui le sépare et le distingue de ses compatriotes. Pour ceux qui, au cours des années critiques qu'il vient de traverser, ont pu voir de près l'illustre homme d'Etat et suivre l'évolution de sa pensée telle qu'il l'épanche parfois dans des entretiens dont on ne peut dire ici tout le charme et le prix, la première, la plus éminente de ses qualités, c'est la simplicité et la netteté dans les vues. M. Venizelos, tout naturellement, voit simple et voit droit ; sa pensée va sans effort au but à atteindre ; il vise à l'essentiel et ne se laisse à aucun moment détourner de sa marche par l'accident, le secondaire. En second lieu ce qui frappe en lui, pour peu qu'on l'étudie, c'est, en dépit de sa subtilité qui est grande et de sa finesse qu'on prend rarement en défaut, de cette finesse qui pétille parfois dans l'éclair malicieux de ses yeux, à demis voilés par ses lunettes, c'est la recherche des moyens directs. Son génie, je le répète à dessein, est fait de simplicité et de netteté, simplicité dans la conception, simplicité dans l'exécution : c'est, si j'ose dire, la splendeur du bon sens, de la probité intellectuelle. Sorti d'un pays où le marchandage est la règle de toutes les transactions, politiques ou commerciales (en Orient c'est tout un), où la pensée d'un négociateur, quelle que soit la négociation, qu'il s'agisse de vendre une poule au marché ou d'acquérir une province dans une conférence d'hommes d'Etat, est de faire le *bazar*, M. Venizelos au contraire se fait une loi de ne marchander jamais. Quand une chose lui paraît devoir être faite, il y met de suite le prix. A certains de ses intimes qui lui demandaient pourquoi, avant d'apporter, en 1917, à l'Entente, le concours des troupes grecques, il n'avait pas demandé des garanties, exigé des assurances formelles et définies de rémunération du service rendu, il répondit : « *Voyons ! nous ne pouvions pas tout de même marchander avec l'Entente* ». Tout l'homme est dans cette réponse que je garantis authentique. A cela j'ajoute qu'il ne marchande pas davantage avec lui-même ; ce qu'il croit bon, il le fait sans hésitation, sans redouter les conséquences et ainsi sa clarté de vue se double de courage, et il en a donné maintes preuves.

Si on remonte un peu dans sa vie politique qui est courte ayant commencé tard mais bien remplie, on verra qu'à ses débuts

Digitized by Google

comme chef du gouvernement hellénique, il s'est trouvé en présence d'un cas de conscience singulièrement troublant et qu'il a tranché avec une décision tranquille qui donnait toute la mesure de sa valeur. Il a dû interdire, même par la force, l'entrée de la Chambre hellénique aux députés crétois, aux députés de ce pays où il était né et où il avait jusque-là vécu toute sa vie, de ce pays à l'indépendance duquel il avait voué le meilleur de ses forces et le plus pur de son intelligence. La Crète était alors, on se le rappelle, sous la suzeraineté ottomane, les Crétois étaient sujets du sultan. Les admettre dans une Chambre grecque, c'était affirmer *ipso facto* la réunion de la Crète à la Grèce, c'était violer implicitement l'intégrité de l'empire ottoman qui était alors pour les chancelleries européennes un article de foi. M. Venizelos jugeait que le moment n'était pas encore venu, que la Grèce ne pouvait pas encore entrer ouvertement en conflit avec Constantinople. Le réseau des alliances balkaniques n'était pas encore tressé, l'armée hellénique profondément divisée par les agissements de la camarilla militaire qui entourait le prince Constantin n'avait ni force, ni cohésion, ni armement, ni discipline, ni commandement. M. Venizelos n'hésita pas (il n'hésite jamais), il ferma à ses frères crétois, à ses compagnons de lutte, à ceux qui avaient tenu la montagne avec lui et l'avaient aidé à chasser de Crète le prince Georges, il leur ferma l'entrée de la Grèce et l'accès de la Chambre.

C'était le moment où l'armée grecque était minée par les dissensions, l'époque de la Ligue militaire et des pronunciamientos. Une partie des officiers, écœurés des passe-droits et des injustices dont ils souffraient, voulaient mettre à bas le prince Constantin et son état-major ; les autres qui profitaient des faveurs voulaient s'en assurer la continuation. Fort de la confiance populaire, M. Venizelos n'hésita pas : il enleva au prince héritier son commandement et l'éloigna de Grèce. On ne doit jamais perdre de vue, soit dit en passant, qu'il y a toujours eu, entre le roi actuel et celui qui fut si longtemps son premier ministre, ce vieux compte à régler. A aucun moment le roi n'en a perdu le souvenir. En tout cas, M. Venizelos comprit qu'il fallait remettre l'armée sur pied, c'était la besogne essentielle, celle qui primait toutes les autres. M. Venizelos demanda une mission d'officiers français.

Digitized by Google

On sait ce que sont en général ces missions militaires envoyées en pays étranger. Ce sont des missions d'instruction, les officiers qui les composent sont tous plus ou moins des conseillers techniques dont on prend parfois l'avis, dont on écoute poliment les conseils, mais que l'on s'efforce de confiner autant que possible dans ce rôle un peu effacé et en tout cas peu agissant. C'est que la susceptibilité des petites nations en cette matière est grande, que la vanité de ceux qui dirigent leurs organismes administratifs est plus grande encore, d'autant plus grande, pourrait-on dire, que ces organismes sont manifestement plus insuffisants. Les missions militaires à l'étranger se heurtent tout de suite à ces susceptibilités et à ces vanités, et leur rôle se réduit bien vite à un rôle de pure représentation. Les membres de ces missions, après quelques luttes courtoises pour essayer de prendre pied et de faire œuvre utile, se lassent généralement assez vite et se résignent à accepter les avantages tangibles de leur situation tout en se lamentant sur l'inutilité de leur rôle.

C'est ce que ne voulut pas M. Venizelos quand il fit appel à la mission du Général Eydoux, et quand on songe au froissement qu'en dut éprouver l'amour-propre grec, il faut admirer vraiment la force de sa volonté. Il mit l'armée grecque sous le commandement d'officiers français. Le Général Eydoux eut le commandement effectif de l'armée grecque et M. Venizelos ayant à dessein pris pour lui le ministère de la guerre pour être sûr qu'aucun obstacle ne lui serait sournoisement créé, le Général Eydoux succéda directement au prince Constantin ; l'Intendant Bonnier eut la direction de tous les services administratifs de l'armée et put les réformer au gré de sa pensée lucide et pénétrante. Les autres officiers de la mission reçurent de même des commandements effectifs : directions au ministère de la guerre, commandement de divisions ou de brigades. On sait que c'est à cette vue si juste des choses que l'armée grecque qui, en 1910, était en si fâcheux état, dut de se relever et de pouvoir, dès octobre 1912, faire bonne figure au cours de la guerre balkanique. M. Venizelos fut donc justifié par l'événement comme il le fut plus tard, quand il se rangea dès le début de la guerre du côté de l'Entente. Ce qu'on veut surtout marquer ici c'est la clarté de sa vision et l'énergie

Digitized by Google

directe des moyens qu'il emploie dès que son esprit, avec sa merveilleuse lucidité, a conçu.

Quand on cause avec M. Venizelos, ce qui vous frappe le plus profondément outre la netteté de ses idées politiques, c'est la fraîcheur de ses impressions. Il semble que quoiqu'il ait été mêlé à tant de grandes choses, son esprit n'ait pas en quelque sorte été défloré et qu'il garde encore, avec une part d'illusions, la faculté de sentir très fortement. Et cela s'explique quand on pense à ce qu'a été son existence. Avocat dans un coin perdu de l'empire ottoman, habitant une petite ville de son île natale, n'ayant assigné dès sa jeunesse qu'un but à son activité, la réunion de sa patrie à la Grèce, n'entendant que l'écho lointain et très affaibli des bruits qui agitaient le monde, vivant d'une vie très simple et, somme toute, très voisine de la nature, pouvant d'ailleurs, par le rôle qu'il voulait jouer, être à tout moment jeté dans des aventures qui nous semblent d'un autre âge, c'est-à-dire, amené à prendre la montagne, à être réduit à l'existence errante et aventureuse du *comitadji*, tel est l'homme qui, d'un seul coup et sans transition, a été porté par les événements à la tête du gouvernement de la Grèce, et, son pays ayant grandi grâce à lui et s'étant trouvé mêlé à toutes les grandes affaires orientales et européennes, cet homme a été brusquement mis en contact avec les hommes d'Etat de toute l'Europe. En présence de ces politiciens et de ces fonctionnaires blanchis sous le harnais, accoutumés à rencontrer des difficultés administratives de tout ordre et à les tourner élégamment par des solutions ingénieuses certes mais généralement peu opérantes ; en présence de ces hommes qui, devant un problème à résoudre, vont d'habitude et d'instinct aux petits moyens, qui visent à ménager toutes les oppositions, il apportait un esprit neuf, épris de réalité, formé plutôt par la méditation et l'observation des hommes que par les lectures, ne cherchant et ne voyant en toute chose que le but à atteindre, il apportait surtout une activité que n'avait pas encore lassée la résistance des inerties administratives. Il arrivait tout frais, n'ayant eu sa vision faussée par aucune déformation professionnelle et, ce qui est surprenant, c'est que cette fraîcheur, malgré les luttes si dures qu'il a eues à soutenir, il l'a conservée presqu'intacte. C'est à elle qu'il faut attribuer une grande partie du charme pénétrant et de la séduction si profonde qui émanent de lui.

Digitized by Google

Il montra d'ailleurs le même courage, la même netteté que de coutume dès que fut déclarée la grande guerre, et la promptitude de sa résolution ne doit pas être oubliée. M. Jonnart d'ailleurs (et il faut l'en louer grandement) l'a rappelée solennellement la première fois qu'il reçut, en juin 1917, M. Venizelos à la légation de France à Athènes. Dès l'ouverture des hostilités M. Venizelos, qui se trouvait en Suisse en conférence avec le Grand Vizir ottoman, revint précipitamment à Athènes et réunit un Conseil de la Couronne. Son ministre des affaires étrangères, M. Streit, avait en son absence, sur l'instigation du roi Constantin, déclaré la neutralité de la Grèce. M. Venizelos, qui presqu'immédiatement après se débarrassa du reste de ce collaborateur, simple représentant du roi aux conseils du Gouvernement, l'approuva, mais tint à définir de suite le caractère de cette neutralité : « C'est une neutralité d'attente, dit-il, nous devons prévoir que nous serons amenés à prendre part au conflit. En ce moment cela nous est impossible, la situation orientale est trop incertaine. Les intentions véritables de la Bulgarie nous sont inconnues et les dispositions de la Turquie sont peu rassurantes. Nous ne pourrions que précipiter les événements. Mais je prévois que nous sortirons un jour de la neutralité et que nous en sortirons aux côtés des puissances de l'Entente, lorsqu'elles nous le demanderont. Notre parti est pris : nous sommes avec elles et pour elles ». Ceci se passait en août 1914, avant la Marne et après Charleroi.

S'il m'est permis de rappeler ici un souvenir personnel, j'eus l'occasion de voir M. Venizelos à Salonique le lendemain du jour où il avait débarqué, à la fin de septembre 1916. On se rappelle quelle était alors sa position. Fugitif, ayant quitté Athènes par surprise, ayant dû accepter la protection des contre-torpilleurs alliés pour éviter d'être pris en mer en se rendant de Crète, où il avait passé, à Salonique où l'attendait l'embryon de gouvernement révolutionnaire qui y fonctionnait, il arrivait presque seul, sans argent, sans troupes ; il n'apportait avec lui que la force de son énergie, l'ardeur de son inébranlable conviction dans le succès final des alliés, la lucidité de son intelligence ; jamais d'ailleurs elle ne fut plus complète, plus maîtresse d'elle-même. Je lui demandai : « Monsieur le Président, que comptez-vous faire? ». Il me répondit,

Digitized by Google

sans la moindre hésitation : « Je vais faire une armée. En ce moment je ne suis rien, je ne représente rien qu'une idée ; il est probable que l'Entente va me traiter en quantité négligeable. Je m'y attends. Tout ce que je lui demande, c'est de me donner le moyen de lui apporter une armée. Quand j'aurai mis sur pied 100.000 hommes je serai quelque chose pour l'Entente, et la Grèce sera aussi quelque chose ».

Et il fit comme il l'avait dit, il se désintéressa de tout ce qui n'était pas l'organisation de l'armée qu'il voulait créer. Il négligea en toute sérénité toutes les petites avanies qu'on ne lui ménagea guère ; il supporta les heures dures, celles où l'Entente manquait aux engagements pris solennellement à Boulogne à son égard ; il traversa avec calme les crises les plus difficiles, comme celle du 1/14 mars 1917 alors qu'il n'avait pas un sou pour payer les soldes des officiers et des hommes de son armée de volontaires, et que l'Angleterre se retranchait derrière des chinoiseries administratives pour se dérober à l'exécution de ses promesses. Il ne se découragea jamais, même aux moments les plus sombres, ni au lendemain de cette conférence de Rome de janvier 1917 où, comme le disait sans ménagement le prince Georges de Grèce, on avait cassé les reins aux Venizelistes ; ni le jour où un amiral français, se méprenant sur les instructions de son gouvernement, rétablissait *manu militari* les autorités constantiniennes de Sainte-Maure que le peuple de l'île avait chassées pour les remplacer par des hommes favorables à l'Entente. Tout cela, il le supporta grâce à son beau calme et sa belle santé, à son équilibre physique et moral qui lui permettait aux heures les plus noires de faire chaque après-midi ses deux heures de sieste, quelles que fussent ses préoccupations, et après lesquelles il descendait de sa chambre, rajeuni et rafraîchi. C'est ainsi qu'il se tint parole, qu'il fit son armée à travers mille difficultés, s'imposa à l'Entente hésitante et défiante, rentra à Athènes et sauva son pays.

On sent dès lors, quand on évoque le souvenir de ces choses qui sont encore si près de nous, combien invraisemblables sont les rumeurs, mises en circulation, qui présentent comme possible, comme peut-être déjà conclue, une entente entre l'éminent homme d'Etat que la Grèce ingrate a renié et le souverain qui vient de remonter sur le trône. C'est au fond le recommencement d'une très vieille histoire. On en disait jadis autant

Digitized by Google

à Salonique dès l'arrivée de M. Venizelos, et malgré la sanglante tragédie du 1er décembre 1916 où tant de Venizelistes, et parmi les meilleurs, furent persécutés, traqués, fusillés, l'idée persista dans l'esprit de quelques-uns qu'au fond tous ces gens-là étaient d'accord pour nous jouer. Il est possible que l'attitude que vient de prendre M. Venizelos ait quelque peu surpris Que voulait-on donc qu'il fît? Qu'il plaçât son amour-propre de chef de parti au-dessus de ce qu'il regarde comme l'intérêt supérieur de son pays? N'est-il pas plus logique et surtout plus digne de lui qu'il fasse abnégation de sa personne, de ses légitimes ambitions, de l'avenir immédiat de son parti pour ne songer qu'à la vitalité de l'œuvre qu'il a, au prix de tant d'efforts, construite et menée jusqu'au bout? Si on y réfléchit, cette attitude était la seule qu'il pût prendre et, comme toujours, il l'a prise sans la moindre tergiversation. Quant à je ne sais quelle collusion plus ou moins cachée avec le souverain qu'il a par deux fois déjà chassé de Grèce et auquel, en son for intérieur, il ne désespère nullement de montrer encore la route de l'exil, l'idée même en est absurde. Ce serait naïveté que de s'y arrêter une minute. Ne voit-on pas qu'on tombe tout simplement dans le piège assez grossier que tend à l'Europe le roi Constantin. Il sait qu'il n'a pas, même en Angleterre, une très bonne presse si j'ose dire. Il sait d'autre part que le respect des idées constitutionnelles est chère à tout bon Anglais. Dès lors il fait le bon apôtre : lui qui rêvait de transformer la démocratie couronnée qui est le régime constitutionnel de la Grèce en une sorte de dictature militaire et royale, à la façon du royaume de Prusse, il se déclare le plus constitutionnel des souverains. Si la volonté du peuple l'exige, il se soumettra de bonne grâce et il acceptera de collaborer avec M. Venizelos. A cela M. Venizelos a répondu et comme toujours avec sa lumineuse franchise. Sa réponse se trouve dans une interview publiée tout récemment dans le *Temps*. Après avoir déclaré qu' *une collaboration quelconque entre Constantin et lui était pour aujourd'hui, pour demain, pour toujours une impossibilité catégorique*, M. Venizelos ajoutait : « *Entre Constantin et moi il y a un fossé si profond que rien jamais ne pourra le combler. C'est un monde qui nous sépare, non seulement toute une politique, mais toute une mentalité* ».

M. Venizelos a dit le mot juste, celui qu'il fallait dire. C'est en effet

Digitized by Google

toute une mentalité qui se dresse comme un obstacle infranchissable entre le roi et le ministre. Qu'on se représente ce roi tel qu'il apparaît à la clarté des derniers événements, ce roi borné, entêté et violent, sans culture, sorte d'adjudant prussien, si fier du bâton de feld-marschall allemand que son impérial beau-frère lui a décerné qu'il l'emportait dans tous ses déplacements ; sans idée, sans direction politique, rancunier à l'excès, incapable de sacrifier une de ses inimitiés au bien de son pays, rusé d'ailleurs jusqu'à la fourberie, ne reculant pas devant le mensonge, engageant sans sourciller, on s'en souvient, sa parole de soldat et de roi à un député français et une fois le tour joué la reprenant sous prétexte de scrupules constitutionnels, d'une impudence telle qu'elle confond, ayant le front, dans le premier discours qu'il a prononcé à Athènes après sa triomphale rentrée, de parler de ses relations excellentes avec les puissances de l'Entente et surtout l'audace de saluer sa vaillante alliée, la Serbie, la pauvre Serbie qu'il a laissé égorger en 1915, qu'il a livrée lui-même, maintenant on le sait, aux convoitises autrichiennes et aux rancunes bulgares ; ce roi qui rêvait de poignarder nos troupes dans le dos, s'il avait été forcé de se joindre à nous ; dont la diplomatie n'a jamais été faite que d'imposture, qui a ouvert délibérément son pays aux ennemis traditionnels de la Grèce. Qu'on revoie par la pensée tout ce passé qui est d'hier et qu'on mette en regard la politique de M. Venizelos toute pleine de lumière et de clarté, la rectitude de la ligne politique qu'il a suivie sans se laisser arrêter par les obstacles amoncelés sur sa route, parlant haut et clair, allant au plus court vers le but qu'il s'est fixé.

D'un côté le mensonge, la fourberie, la politique tortueuse sans idéal, sans principe ; de l'autre le triomphe du bon sens, la vue directe des choses, la fidélité aux principes et aux idées et, avant tout, la plénitude de la raison, la force suprême du *logos* antique, revivant par une transmission mystérieuse et comme spontanée dans le cerveau d'un des derniers enfants de la vieille Grèce. En vérité c'est bien toute une mentalité qui sépare ces deux hommes.

Il n'est pas inutile de rappeler ces choses, et de mettre en lumière les qualités éminentes de M. Venizelos, non seulement parce que plus que jamais et surtout dans notre pays il est nécessaire de lui rendre la

Digitized by Google

justice à laquelle il a droit, mais encore parce que c'est le seul moyen de comprendre comment l'Entente, sous l'impulsion anglaise, a été amenée à faire confiance à la Grèce, au point de faire porter sur elle le poids de toute sa politique orientale. Il ne faut pas se dissimuler que les diplomates et les hommes d'Etat auxquels revenait la tâche délicate d'ajuster la situation orientale connaissaient assez mal les choses et les hommes d'Orient. Ils étaient dans le cas de cet éminent philhellène qui, je crois, reçut le titre de citoyen d'Athènes et qui avouait, en 1915, qu'au cours d'une existence déjà longue, pendant laquelle il n'avait pas varié dans sa sympathie agissante pour l'hellénisme, il n'avait pas trouvé le loisir de traverser une seule fois la mer Ionienne et de mettre le pied en Grèce. On ne saurait donc s'étonner de ce qu'ils aient vu la Grèce à travers M. Venizelos. Le grand homme a masqué la petitesse du pays. Car quelque regret qu'on puisse avoir de contrister le cœur du patriote ardent qui a tant fait pour son pays, il faut reconnaître qu'il est loin, très loin de ses compatriotes, aussi loin qu'ils sont eux-mêmes de l'ancienne Grèce, encore qu'ils se plaisent à revendiquer l'héritage des héros du passé et à se parer de leurs noms. Il faut avoir le courage de dire que la Grèce est un petit pays, petit par son étendue territoriale et le nombre de ses habitants, petit par ses ressources économiques, petit par ses méthodes administratives, ses habitudes politiques, sa versatilité. Or c'est une tâche et grande et lourde que celle que M. Venizelos assuma en son nom.

Il faut se faire une règle de parler des pays étrangers, surtout des petites nations, avec précaution et surtout avec impartialité s'il se peut. Il y a en pareil cas deux travers à éviter, l'un aussi dangereux et on peut ajouter aussi ridicule que l'autre, celui de l'extrême rigueur, injuste et dédaigneuse, et celui de la complaisance exagérée. Il faut se garder de la *phobie* comme de la *philie*. Il faut juger les étrangers avec une certaine bienveillance qui n'est au fond qu'une précaution contre les préjugés naturels, mais avec le très ferme propos de voir surtout en eux ce qui peut servir l'intérêt général et aussi l'intérêt français. Rien n'est regrettable comme le mépris plus ou moins bien dissimulé de beaucoup de Français pour les pays où ils se trouvent amenés par le hasard des choses. Que d'officiers de nos corps expéditionnaires tombent dans ce travers.

Digitized by Google

Rien n'est moins justifié d'autre part que cette sorte d'affection exagérée que certains de nos compatriotes professent pour les pays qu'ils traversent, parce que des gens qui s'entendent à merveille à flatter nos petites vanités leur ont témoigné quelques égards, si bien que l'intérêt de leur pays semble moins les toucher que celui du pays dont ils sont les hôtes passagers. La vérité est qu'il faut se tenir entre ces deux excès. Tous les peuples, grands ou petits, ont leurs défauts et leurs qualités ; il faut les reconnaître sans parti pris et ne généraliser qu'avec une extrême prudence. Je m'efforcerai, en parlant de la Grèce, de ne pas m'écarter de cette règle de sagesse et de bon sens, surtout dans la recherche et l'appréciation des causes qui ont amené la récente crise qui a si fort surpris l'opinion dans le monde entier.

Ce fut en effet comme un coup de théâtre. Jusqu'à la veille du jour des élections la presse universelle n'émettait pas le moindre doute sur le succès, que dis-je, sur le triomphe du parti venizeliste : la campagne, prétendait-on, se déroulait au milieu des acclamations du peuple. Puis brusquement, sans transition, les dépêches annoncèrent la défaite, M. Venizelos lui-même n'arrivant pas à se faire élire, obligé de quitter Athènes, le triomphe de Constantin, son retour entrevu, bientôt réalisé d'ailleurs. On s'est demandé, on se demande encore comment ce changement si subit a pu s'opérer et aussi comment ceux qui ont charge de renseigner, soit les gouvernements, soit l'opinion ont pu à ce point se laisser mettre en défaut. C'est peut-être parce qu'ils sont en pays étranger très loin des peuples, qu'ils y vivent dans une atmosphère spéciale et artificielle où ne pénètrent que les vérités officielles, lesquelles ne sont pas toujours de vraies vérités ; il eût fallu se rapprocher des électeurs pour comprendre et pour prévoir.

La première et la plus importante raison de cette volte-face de l'opinion hellénique semble bien avoir été une profonde lassitude. M. Venizelos l'a reconnu lui-même dans la déclaration qu'il a été amené à faire le 25 février 1921 à la Cour d'assises de la Seine dans le procès Tzerepis et Kyriakis. « *Depuis lors*, a-t-il dit, *las de l'armistice et de la mobilisation prolongée, le pays en a eu assez de moi, et on m'a accusé de tyrannie* ». Voilà un témoignage qu'on ne saurait récuser. Quand on y réfléchit,

Digitized by Google

cette lassitude s'explique, et je ne suis pas assuré que M. Venizelos ne tenterait pas de l'excuser.

Il a somme toute beaucoup demandé au peuple grec en ces dernières années. Dès octobre 1912 on a procédé en Grèce à la mobilisation générale, puis a suivi la double campagne balkanique : prise de Salonique, siège de Janina, et enfin la guerre bulgare. Ce n'est guère qu'au début de 1914 que la démobilisation a été faite complètement. En octobre 1915 nouvelle mobilisation générale, cette fois l'armée grecque ne se bat pas, mais elle reste l'arme au pied en Macédoine, mal nourrie, mal vêtue, à peine chaussée, ne sachant ce qu'on attend d'elle, ne comprenant pas pourquoi on la maintient dans la plus démoralisante des inactions ; puis surviennent les événements de 1916 ; à peine la démobilisation décidée, c'est l'installation du gouvernement de la Défense nationale de Salonique, puis la mobilisation à nouveau, cette fois par échelons, la Crète, les Iles, la Macédoine, puis, à partir de 1917, la Thessalie ; enfin, peu à peu, la Grèce entière se mobilise, prend part à l'action générale sur le front balkanique, enregistre des succès comme la prise de Skra di Legen, éprouve des pertes, et une fois l'armistice de septembre 1918 signé reste encore mobilisée en vue d'opérations éventuelles en Thrace et ensuite en Anatolie. Au moment des élections, la situation n'était guère changée. La Grèce était encore sur le pied de guerre. Faut-il s'étonner que le peuple hellénique ait ressenti quelque fatigue et qu'au fond de lui-même il ait été disposé à trouver que la politique de M. Venizelos coûtait bien cher à tous égards et qu'il ne voyait pas la fin de ses labeurs et de ses souffrances? Il n'avait qu'un moyen de manifester la fatigue qu'il ressentait : voter contre le parti venizeliste. Ce moyen il l'a saisi dès qu'il lui a été offert.

Au fond, si on veut être juste, il faut reconnaître que la tâche qu'on imposait à la Grèce était bien lourde ; peut-être était-elle au-dessus de ses forces. Le rôle glorieux de Soldat de l'Entente qu'on lui remettait entraînait des sacrifices durs et prolongés. Avait-on calculé la puissance de résistance de ce pays qui, depuis quelques années, avait grandi considérablement mais n'en était pas moins demeuré à tant d'égards un petit peuple? Ce fut là l'erreur fondamentale de cette politique d'inspiration

Digitized by Google

et d'origine anglaises qui, délibérément, ne voulut tenir compte, ni de la puissance du réveil de l'esprit national en Turquie, ni d'autre part de l'effort limité que pouvait fournir un pays déjà fatigué comme l'était la Grèce. Ce fut une tâche écrasante qu'on voulut faire porter à ses épaules. C'était peut-être beaucoup demander à la Grèce moderne.

On comprend dès lors que les ennemis politiques de M. Venizelos, ceux que son incontestable supériorité mettait dans l'ombre depuis si longtemps, trouvèrent une matière électorale admirablement préparée. Ils ne se firent pas faute d'en profiter, on sait avec quel succès.

Ils exploitèrent entre autres l'indiscutable popularité du roi Constantin. Ils rappelèrent au peuple que c'était la volonté de l'étranger qui avait ramené à Athènes le dictateur (c'est ainsi qu'ils désignaient M. Venizelos quand ils ne l'appelaient pas tout simplement le tyran), en même temps qu'elle chassait de Grèce contre le gré du peuple le souverain national. Par là, ils flattaient le sentiment xénophobe qui vit toujours au fond de l'âme des petits peuples et qui n'est qu'une forme un peu aigüe d'une assez légitime susceptibilité nationale. D'autre part ils savaient que, quoique momentanément éloigné, Constantin n'était pas oublié de ses sujets. On se demandera peut-être à quoi peut tenir la popularité de ce souverain très distant et très froid, assez gourmé d'allure, qui n'avait rien de la bonne grâce de son père, d'un physique assez pauvre et d'un visage plutôt ingrat, dont la vie militaire avait justement commencé par une dérobade, et qui depuis n'avait guère fait montre soit de talent militaire, soit d'intelligence politique : on se le demandera sans trouver facilement une réponse plausible. Il n'y a ici qu'à constater. D'ailleurs, au fond, la véritable popularité n'est-elle pas celle qui justement ne s'explique pas, la popularité de la barbe blonde et du cheval noir? L'amour des peuples a, lui aussi, des raisons que la raison ne connaît pas. En tout cas le peuple grec n'a cessé de donner au roi Constantin d'indéniables preuves de son attachement, et la douloureuse inquiétude qui étreignit la Grèce quand, en 1915, il se trouva, à la suite d'une pleurésie, en danger de mort était d'une sincérité incontestable. La mort du roi Alexandre avait amené M. Venizelos à prendre position nettement. « Constantin ou moi ! » dit-il au corps électoral.

Digitized by Google

Dans ces conditions, la popularité survivante du souverain exilé était un atout magnifique aux mains des adversaires de M. Venizelos. Ils surent d'ailleurs s'en servir magistralement.

Ils trouvaient des auxiliaires précieux et actifs dans la classe des politiciens de tout ordre. Ceux qui vivent de la politique sont nombreux en Grèce. Il y a à cet égard une tradition antique qui est restée très vivante. Au fond, pour tous ceux-là, M. Venizelos devenait fort gênant. Avant qu'il ne surgît sur la scène politique, c'était le temps béni, l'âge d'or pour les politiciens. C'était le moment où l'instabilité ministérielle était la règle même du gouvernement hellénique. L'Europe voyait défiler devant elle des ministères variés entre lesquels elle n'apercevait pas toujours de grandes différences. M. Théotokis remplaçait M. Delyannis, puis à point nommé survenait M. Dragoùmis à moins que ce ne fut quelque autre politicien, et chacun des chefs de gouvernement amenait sa clientèle avec lui, renouvelait les fonctionnaires, prodiguait à son entourage des faveurs jusqu'au jour où une nouvelle combinaison permettait à de nouveaux favoris de profiter des sourires du pouvoir. C'était le régime des chefs de parti, des *Kommatarques*, ces partis ne représentant pas une idée, une doctrine, une politique, mais un homme, une agglomération d'intérêts, un syndicat de convoitises. M. Venizelos avait changé tout cela : il s'était imposé aux partis en décomposition qui avaient fini par lasser l'opinion publique de leurs éternels changements. Il avait réalisé sa grande idée de l'Alliance des peuples balkaniques. La guerre était survenue, puis la gloire : la stabilité ministérielle avait remplacé la perpétuelle agitation. Le pays y gagnait, mais plus d'un politicien au fond des « dèmes » grecs regrettait le vieux temps où on pêchait en eau trouble électorale, où on pouvait espérer d'un changement de ministère quelque avantage appréciable, faire acheter son concours ou sa neutralité. Or ces politiciens avaient conservé le contact direct avec les électeurs par les organisations politiques qui, en Grèce, ont une certaine force. M. Venizelos les dépassait de toute sa hauteur d'homme d'Etat, il les gênait. Dès qu'ils virent la possibilité de le diminuer dans l'esprit des électeurs, ils ne manquèrent pas de s'en donner à cœur joie. Ils avaient d'ailleurs de leur point de vue apprécié juste la situation. Voici

Digitized by Google

la Grèce revenue au bon temps de jadis, au temps d'avant M. Venizelos. Le ministre Rhallys n'a vécu qu'un moment : le ministère Calogeropoulos survivra-t-il à la conférence de Londres et à la désillusion qui l'attend à son retour? Ne voit-on pas déjà s'apprêter un cabinet Gounaris et derrière M. Gounaris, qui présentant tout de même plus de surface résistera peut-être un peu plus longtemps, ne voit-on pas se profiler l'ombre de M. Stratos? La vie politique grecque est en vérité redevenue normale, du moins aux yeux de ceux qui en tirent le plus clair de leur subsistance.

Aux raisons qui viennent d'être exposées de l'insuccès électoral de M. Venizelos, il en faut ajouter d'autres encore. M. Venizelos ne semble pas avoir été bien servi par ses amis. Quand on connaît la largeur de son esprit, on a quelque peine à comprendre que, même dans la passion des mêlées électorales, on ait pu l'affubler du nom de Dictateur. S'il a une volonté très nette, très réfléchie, personne n'a moins que lui le goût de la tyrannie. Mais il ne faut pas oublier que pendant près de deux ans M. Venizelos a été éloigné de Grèce d'une façon presque continuelle : sa place était à Paris et à Londres et c'est à grand'peine que chaque année il pouvait pendant quelques semaines s'échapper et rentrer à Athènes. Il s'est donc trouvé dans l'obligation de remettre entre les mains de ses amis politiques toute l'administration du royaume et la politique intérieure du pays. Il semble que dans leur zèle ses amis n'aient pas toujours répugné à la manière forte et ne se soient pas privés d'exercer certaines pressions, du moins on le prétend. Il est certain en tout cas que les ennemis politiques de M. Venizelos surent exploiter contre lui et au besoin amplifier et exagérer les fautes de son entourage politique. Il est bien certain qu'ils ne se gênèrent pas pour ajouter à la vérité. Tout de même il paraît bien à peu près établi que les Venizelistes aient eu parfois la main un peu dure et bien entendu c'est M. Venizelos qui en a pâti.

On s'étonnera peut-être dès lors, si ces pressions ont réellement été exercées, que la défaite du parti venizeliste ait été aussi complète. C'est que les électeurs en Grèce sont plus sincères qu'on se l'imagine généralement. Il suffira, pour en avoir la preuve, de rappeler très brièvement l'histoire politique de ces dernières années.

Digitized by Google

Au printemps de 1915, le roi Constantin renvoya brusquement du pouvoir, démissionna en d'autres termes M. Venizelos ; en même temps il procéda à la dissolution de la Chambre et chargea M. Gounaris de présider aux élections. M. Gounaris ne manque pas de valeur, c'est le seul qui tranche un peu sur la médiocrité des politiciens grecs, il est certainement très supérieur aux Lambros, aux Scouloudis, aux Zaïmis même qu'on a vu pendant l'absence de M. Venizelos défiler au pouvoir au cours des dernières années. Mais il serait peut-être exagéré de penser qu'il est très scrupuleux sur les moyens qu'il emploie : il n'est certes pas homme à s'arrêter à de vains soucis d'extrême loyauté électorale. Il fit donc les élections de son mieux, c'est-à-dire qu'il les fit énergiquement. Cependant ce fut une Chambre venizeliste que le corps électoral, malgré l'appui non dissimulé du roi, renvoya siéger rue du Stade. M. Gounaris lui-même fut élu à grand'peine et seul de sa liste à Patras. Le gouvernement n'eut vraiment de succès qu'en Macédoine, pays nouvellement annexé et où il n'y avait jamais eu d'élection, pays de population mêlée où les éléments turc et juif, travaillés par le préfet Gondas, marchèrent à fond avec les Gounaristes qui passèrent tous. Ce fut d'ailleurs un spectacle paradoxal de voir le consul de Turquie faire les élections grecques à Salonique, ville cédée par la Turquie à la Grèce depuis moins d'une année. Le résultat fut qu'on put contempler le jour du vote le bataillon serré des Musulmans se rendant aux urnes sous la conduite des mufti et des ulémas pour voter avec résolution, sinon avec enthousiasme, pour les candidats chers au roi Constantin, le vainqueur de Sarandaporo et de Janina, le prince entre les mains de qui l'armée turque avait rendu Salonique. L'Orient n'est jamais, on le voit, à court de surprises pour l'observateur impartial. Il n'en est pas moins vrai qu'aux élections de 1915, le cas de la Macédoine resta isolé, et qu'en dépit de la pression électorale M. Gounaris fut battu à plate couture en Vieille Grèce.

Cette Chambre venizeliste, nommée au printemps de 1915, fut dissoute à nouveau en novembre de la même année. On sait que le roi Constantin est le plus constitutionnel des souverains : il le montre en ne se lassant pas de se servir des moyens que lui fournit la constitution. Au moment fixé pour les élections la mobilisation avait eu lieu et les

Digitized by Google

électeurs étaient sous les drapreaux. M. Venizelos estima que cette prétendue consultation nationale était une comédie, il résolut que son parti n'y prendrait part et ne se compterait que par les abstentions.

Ce fut un chiffre de voix ridicule que réunirent les candidats du roi Constantin, ils furent déclarés élus bien entendu mais l'effet moral était produit : une fois de plus la pression officielle avait échoué.

Quelques mois plus tard, une élection partielle eut lieu à Mitylène C'était au début de 1916, au moment où nous occupions déjà Salonique et où le roi Constantin avait ouvertement pris parti au moins pour la neutralité malveillante et l'abstention. Personne en Grèce ne pouvait ignorer que M. Venizelos voulait l'entrée en guerre de son pays. Il fut élu à une écrasante majorité et par un nombre énorme de voix. C'était la démonstration complète de sa maîtrise sur le corps électoral. En tout cas son succès prouvait une fois de plus l'inutilité des pressions électorales en Grèce. Il y a des raisons de penser que ce qui s'est produit en 1915 et en 1916 contre le roi Constantin s'est passé en 1920 contre les Venizelistes. Sous le poids de cette lassitude à laquelle M. Venizelos faisait allusion devant le jury de la Seine, le peuple grec a voté contre le gouvernement : la pression électorale, s'il y en a eu, n'a donné une fois de plus aucun résultat.

On voit que dans tout ceci l'électeur grec paraît avoir eu surtout des préoccupations d'ordre intérieur et n'avoir regardé qu'autour de lui, sans penser, à ce qu'il semble, à la répercussion que son vote pourrait avoir sur la politique extérieure de son pays. On a été un peu étonné à Paris de voir, au lendemain des élections, M. Venizelos s'accorder avec M. Rhallys pour déclarer que la Grèce n'avait pas entendu marquer à l'égard de l'Entente la moindre défiance. Au fond ils avaient raison, le paysan grec ne s'est pas le moins du monde arrêté aux conséquences de son vote. Et c'est là, si on y réfléchit, ce qui est grave et pour la Grèce et pour la politique qu'on avait cru devoir fonder sur elle. La Grèce n'a pas été inconstante, comme on l'avait pu supposer, c'est bien pis : elle est indifférente. Elle ne comprend pas la grandeur du rôle qu'on a voulu lui faire jouer et qu'on a accepté en son nom, et ne se résout pas aux sacrifices qu'il entraîne. La signification de son vote est très claire : elle en a

Digitized by Google

assez d'être le soldat de l'Entente. Elle en a assez aussi du gouvernement de M. Venizelos et de ses amis. Elle ne se retourne pas vers l'Allemagne. Quel appui en ce moment pourrait-elle en espérer ? Elle veut se croiser les bras, et se reposer, c'est ce qu'elle a, je crois, nettement signifié en votant contre l'homme dont la présence à la tête du gouvernement impliquait à ses yeux une longue suite d'efforts et beaucoup d'abnégation.

Il ne faut pas se faire d'ailleurs d'illusion sur les conséquences pratiques du vote de la Grèce. J'entends bien qu'on dit à Athènes que la Grèce n'a pas le moindre désir de se jeter dans les bras de l'Allemagne. Je sais bien que M. Venizelos donne à cette affirmation, un peu suspecte dans la bouche d'un Gounaris, tout le poids de son autorité. Mais, en fait, que va-t-il arriver ? Les sentiments germanophiles du roi Constantin n'ont jamais fait doute pour personne ; seuls se sont laissés tromper jadis par ses déclarations francophiles un certain nombre de fonctionnaires et de missionnaires politiques qui oubliaient et ses origines et son éducation. En tout cas, maintenant, tout le monde est convaincu et on pense bien que l'exil n'a pu que donner aux sentiments qu'il professe à l'égard de l'Allemagne une force nouvelle. Autrefois il aimait l'Allemagne, maintenant, en plus, il nous hait et parmi ses vertus le roi Constantin possède celle de la rancune, et à un degré éminent. Il va donc, plus ou moins ouvertement, avec l'aide de la reine Sophie, reprendre la germanisation de son royaume. On a pu dire qu'en juillet 1914, au moment de la déclaration de guerre, l'immense majorité des Grecs était favorable à la France. C'est exact : au moins dans leurs paroles un très grand nombre de Grecs témoignaient à notre pays une affection traditionnelle. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait en Grèce une propagande germanophile suivie et efficace. On savait où elle prenait naissance, en dehors bien entendu de la légation d'Allemagne, son centre naturel. L'influence allemande était, on peut le dire, suprême, d'abord à la Cour, dans l'entourage immédiat des souverains, de la reine surtout, d'où elle se répandait dans la haute société athénienne ; ensuite au Grand Etat-Major avec les Dousmanis et les Metaxas qui menaient contre la mission militaire française une guerre sourde et continue ; par là elle pénétrait dans les états-majors des divisions et dans les troupes. Malgré le ministre, les Dousmanis et

Digitized by Google

les Metaxas n'avaient-ils pas entre leurs mains l'avancement des officiers? Enfin, l'Université était en grande partie inféodée aux idées allemandes ; malgré des professeurs comme Phocas, qui d'ailleurs est Français, Andreadès et quelques autres, le parti des Streit était le plus fort. Le Conseil de l'Université ne négligea-t-il pas volontairement de répondre à la lettre par laquelle le recteur désigné Phocas lui demandait, en octobre 1914, de protester contre la destruction de Louvain et de Reims? Toute l'administration de l'Instruction publique, une des plus faibles de la Grèce, tournait les yeux vers l'Allemagne. C'était dans les Universités allemandes que la plupart des fonctionnaires du corps des Inspecteurs avaient été formés et ils s'en souvenaient. On parlait beaucoup de méthodes allemandes dans les écoles et gymnases grecs : ils n'en étaient pas meilleurs pour cela d'ailleurs. Il est à prévoir que la propagande favorable à l'Allemagne va retrouver les mêmes points d'appui, la Cour lui sera plus que jamais acquise ; dans l'armée on a vu que les épurations nécessaires ont été faites dès la rentrée du roi. L'Etat-Major est d'ores et déjà entre ses mains, d'ailleurs n'est-ce pas M. Gounaris qui est ministre de la guerre? C'est tout dire. Enfin un des premiers soins du nouveau gouvernement a été de rendre aux professeurs germanophiles les chaires dont M. Venizelos les avait dépossédés en 1917. Tout est donc près pour la reprise du travail en faveur des idées allemandes. Je veux bien admettre que l'électeur grec, en votant comme il l'a fait, n'a pas eu l'intention de marquer à l'Entente de l'hostilité, à l'Allemagne de la faveur, mais en fait, le résultat le plus clair de la situation politique créée par les élections est la reprise — avec quelle violence, on peut le deviner — de la germanisation du pays. Les effets s'en verront bientôt, d'autant plus vite que la Grèce se trouve dans une impasse d'où on ne voit pas très bien en ce moment comme elle pourra sortir. Il ne paraît pas vraisemblable qu'elle ne perde pas quelque chose à son changement d'attitude. Son amour-propre blessé lui en fera rejeter la responsabilité sur les puissances de l'Entente, sur la France en particulier, qu'on accuse volontiers de partialité envers la Turquie, et la propagande allemande puisera là une nouvelle force. C'est là une situation qu'il faut reconnaître et dont on doit prévoir le développement. Il ne sera guère favorable à l'extension de

Digitized by Google

notre influence. En tout cas il paraît impossible du point de vue français de ne pas tirer ces conclusions peu optimistes de la récente consultation électorale grecque.

La versatilité des électeurs grecs a montré qu'on avait certainement commis, en fondant sur la constance de la Grèce toute la politique orientale, une erreur psychologique. Mais n'a-t-on pas commis d'autres erreurs ? N'a-t-on pas oublié que la géographie a des droits qu'il est prudent de ne pas mépriser ? Il suffit de jeter sur la carte un coup d'œil rapide pour se rendre compte du paradoxe géographique auquel on a abouti. La Grèce, telle qu'elle a été constituée par les traités de Neuilly et de Sèvres, d'une part pousse jusqu'aux portes de Constantinople une pointe d'avant-garde qui l'installe dans la Marmara, de l'autre, traversant l'Egée, elle prend pied à Smyrne et à Aïdin, en Asie mineure, où elle reste accrochée, cramponnée, pourrait-on dire, à la mer. A-t-on réfléchi aux conséquences d'une pareille constitution géographique ? Tout d'abord on ne peut pas regarder comme des frontières définitives ces avancées faites de part et d'autre vers Constantinople. Ce sont évidemment, pour les Grecs, des positions stratégiques d'attente, en vue d'une nouvelle progression.

Ainsi partout, dès qu'on examine les conséquences de ce traité de Sèvres, on y retrouve des germes de guerre future. D'autre part, en attendant de reprendre sa marche vers la *Ville*, objet de ses convoitises et de ses espérances, à supposer que le souffle ne lui manque pas, comment la Grèce se maintiendra-t-elle dans ces postes avancés si mal reliés au corps même du pays ? En Asie Mineure ce serait une lutte constante contre la pression venue de l'intérieur ; sur la côte européenne de la mer Egée songe-t-on aux relations difficiles et précaires entre Athènes et Dedeagatch, à ce long ruban de chemin de fer à voie unique, qu'on peut couper si aisément et qui seul assure les communications à cette frontière qui s'étire en une longue ligne depuis Florina jusqu'à Andrinople ? Et cette frontière traverse les régions les plus âprement disputées, théâtre incessant de guerres et de soulèvements. Il ne convient pas d'être prophète de malheur, ni de prévoir l'éternel renouvellement des guerres. Cependant peut-on oublier que la Bulgarie aspire à la mer libre, qu'entre elle et la Grèce la haine est héréditaire et traditionnelle ; peut-on oublier

Digitized by Google

que la Serbie n'est pas près de pardonner à la Grèce de Constantin l'abandon de 1915, et d'ailleurs n'aspire-t-elle pas, elle aussi, vers la mer libre? Trouvant des obstacles sur la route de l'Adriatique ne regardera-t-elle pas, elle aussi, vers l'Egée un jour ou l'autre? On voit quelle faible barrière cette longue frontière opposerait le cas échéant à des convoitises possibles. Certes, les avantages matériels que la Grèce retirait du traité de Sèvres étaient en apparence importants. Mais ne contenaient-ils pas en eux, pour le pays, des germes de faiblesse? L'avenir de la Grèce projetant sur Gallipoli et sur Smyrne de monstrueuses antennes paraissait-il sûr ? N'allait-on pas encore vers de nouveaux conflits où l'étendue même des territoires à défendre et l'éloignement des postes avancés eussent été pour la Grèce une raison d'infériorité et un véritable danger?

On voit maintenant combien est fragile l'œuvre que les diplomates de l'Entente ont accomplie ; on voit combien le traité de Sèvres au lieu de régler et de simplifier la situation orientale l'a embrouillée et compliquée comme à plaisir. Il est facile d'édifier des théories politiques, mais la réalité qu'on néglige ne perd jamais ses droits. On l'a vu du reste dans l'aventure orientale.

A cet égard, quelque fâcheuses que soient les conséquences des élections grecques à tant de points de vue, il est tout de même heureux qu'elles se soient manifestées à un moment où tout n'est peut-être absolument irréparable. On peut dire qu'elles ont éclairé la situation. Je sais bien que les fonctionnaires du Foreign Office qui gravitent autour de lord Curzon et qui sont responsables de la politique que l'Entente a suivie en Orient ne se résignent pas de bonne grâce à ouvrir les yeux, mais tout de même la vérité finit par percer et il a fallu reconnaître, à la conférence de Londres, qu'il y avait intérêt à revoir le traité de Sèvres. C'est le résultat le plus clair, jusqu'à présent, des élections grecques.

Du reste les décisions de la Conférence de Londres contiennent implicitement un aveu non dissimulé de la légèreté avec laquelle toute cette œuvre diplomatique si importante a été menée. Comment! c'est six mois après la signature du traité qui est supposé avoir réglé les questions orientales qu'on s'avise de faire une enquête sur la situation ethnique des pays qu'on a attribués à la Grèce? Il semble que c'est vraiment s'y

Digitized by Google

prendre un peu tard. Il est vrai que les diplomates ne pensent pas à tout, ils ne pensent même pas à se renseigner avant de trancher les questions. Et le plus fort c'est qu'ils l'avouent. Il y aura donc peut-être une enquête. Mais, au fond, cette enquête est-elle bien utile? Ne peut-on pas d'avance en indiquer les résultats? Ne sait-on pas déjà qu'en Thrace comme en Asie Mineure il y a des populations mélangées : en Thrace, il y a des Bulgares, des Grecs et des Turcs, avec quelques Israélites ; en Asie Mineure, il y a des Turcs, des Grecs, des Arméniens. Va-t-on se perdre dans le dédale des statistiques pour établir la force relative de chacun de ces éléments ethniques? On sait ce que sont les statistiques orientales, toutes sont faites de parti pris et remaniées savamment de manière à arriver au résultat politique qu'on se propose en les établissant.

D'abord quel intérêt y a-t-il à savoir si telle ou telle portion de la population a la majorité? Ces majorités toujours contestées, variables, changeantes suivant les besoins de la cause ne constituent pas un principe sur lequel on puisse appuyer une politique de sagesse et d'apaisement. J'admets pour un moment qu'il soit prouvé par exemple que dans le vilayet d'Aïdin il y ait une légère majorité de l'élément grec sur l'élément turc et qu'on en argue pour attribuer le vilayet à la Grèce. Réfléchit-on au sort de la très grosse minorité turque qui va du coup passer sous la loi des Grecs ? Il y avait, dit-on à Athènes, sous le régime de jadis, des Grecs irrédimés, il y aura dès lors des Turcs irrédimés. On ne voit pas ce que la paix orientale aura gagné à ce changement.

La vérité est que, d'une part, rien n'est difficile comme de dégager en Orient une majorité ethnique et que d'ailleurs ce qui devrait retenir l'attention c'est moins les revendications des prétendues majorités que les garanties à donner aux minorités.

Le principe des nationalités est en Orient inapplicable, tellement elles se pénètrent et s'enchevêtrent jusque dans la moindre agglomération et le moindre village. Il est inutile de songer à dégager dans ces conditions une de ces solutions simples et pour ainsi dire rectilignes où se plaisent les théoriciens politiques. Le vrai est qu'il y a depuis des siècles de la souffrance en Orient et qu'il n'y aura de paix que quand cette souffrance aura disparu ou du moins aura été notablement diminuée.

Digitized by Google

On peut se rappeler les heureux effets de l'expérience trop tôt abandonnée de la Commission de contrôle établie vers 1917 en Macédoine, ce pays si profondément ravagé par les troubles, les luttes et les attentats. Pendant deux ans que fonctionna la Commission, la souffrance diminua en Macédoine et le pays semblait renaître. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler cet exemple : on pourrait le méditer avec fruit.

En tout cas la voie dans laquelle on est entré ne semble pas jusqu'à présent conduire à la pacification, il serait peut-être prudent de n'y pas persévérer.

Il y a un fait qui domine tout : les Grecs sont en Thrace et sont à Smyrne. L'erreur initiale a été de les envoyer à Smyrne. On sait qu'ils n'auraient pas osé demander d'y débarquer et qu'on les a priés, ou à peu près, de le faire. On a cru très habile de répondre au débarquement des Italiens à Scalanova par le débarquement des Grecs à Smyrne. Ce sont là des habiletés qui coûtent cher, on s'en aperçut un peu tard. En ce moment les Grecs sont très belliqueux, ils parlent de régler par la force des armes la situation et de rejeter d'une poussée les forces nationalistes qui ont cependant en Cilicie soutenu sans désavantage les troupes françaises dont on peut dire, je crois, qu'elles ne sont pas inférieures aux troupes grecques. Ils oublient peut-être qu'à ce jeu M. Venizelos a usé sa popularité et que peut-être celle du roi Constantin ne résisterait pas à une mobilisation un peu étendue, ni à une prolongation des hostilités.

Mais ils sont à Smyrne *beati possidentes*, dit le proverbe. On ne voit pas, en effet, qui les contraindra d'en sortir, sinon la force. Les diplomates peuvent se réunir en conférences, rendre des jugements, qui se chargera de les exécuter ?

De leur plein gré, les Grecs ne se rembarqueront pas, quoi qu'aient pu décider à ce sujet, autour d'un tapis vert, les délégués des puissances. Le gouvernement qui s'inclinerait, même devant la volonté nettement exprimée de l'Entente, ne résisterait pas une minute à l'explosion de l'indignation populaire, il faut s'en rendre compte.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on cherche en vain une porte de sortie. De toutes parts, en ce moment du moins, on ne voit,

Digitized by Google

en dépit de toutes les propositions d'armistice aux fins d'enquête, que baïonnettes dressées les unes contre les autres. Faudra-t-il attendre que de lassitude ou d'épuisement les armes tombent des mains des combattants ? N'y aura-t-il de solution que celle qu'imposera la force ? L'Entente a déchaîné une tempête qu'elle est évidemment impuissante à calmer. En tout cas, ce qui reste acquis c'est que la politique suivie en Orient depuis 1918 par les puissances de l'Entente, politique dont le Foreign Office anglais est avant tout responsable, est jugée par ses résultats. Au moment où le monde entier a besoin de paix elle a abouti à la guerre. Elle n'est arrivée en Orient, si j'ose dire, qu'à créer la gâchis. L'Europe entière en souffre et en souffrira, la France surtout en pâtit, qui a des intérêts plus considérables en Orient qu'aucune autre nation. Elle est donc plus que tout autre intéressée à un redressement de la politique orientale.

Ce qui est certain c'est que, pour arriver à une paix durable, il faut se garder d'exciter et d'opposer, comme on a fait, les vaines convoitises nationales. Il faut moins rechercher des majorités illusoires que songer à protéger d'une façon effective des minorités qui ont après tout, étant composées d'êtres humains, le droit de vivre tranquillement sur le sol où le hasard les a fait naître ; en un mot, si on veut rétablir en Orient une paix qui ait quelque chance de durer, il faut se méfier des théories, s'attacher aux réalités, voir les choses comme elles sont en fait, et travailler résolument, sinon à supprimer totalement, du moins à atténuer considérablement la souffrance qui, depuis tant d'années, obscurcit et déshonore un des plus merveilleux pays du monde.

J. Lecoq.

Nous apprenons télégraphiquement le décès de Monsieur Lecoq au moment précis où est mis sous presse l'article de notre distingué collaborateur, professeur agrégé d'anglais au Lycée Hoche, ancien proviseur du Lycée de Salonique. Nous ne pouvons attendre le prochain numéro de la *Revue du Lyonnais* pour présenter ici à Madame Lecoq, si rudement éprouvée, l'expression de nos condoléances émues et de notre vive sympathie.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

LA VIE ET L'ŒUVRE DE LÉON BOITEL

(1806-1855)

Les Lyonnais qui reprennent aujourd'hui la publication créée par Léon Boitel ont à cœur de rappeler ici la vie et l'œuvre de l'ardent patriote, du décentralisateur obstiné qui fonda, en 1835, la *Revue du Lyonnais* et la dirigea pendant 17 ans.

Après un demi-siècle d'oubli, le nom de Boitel a été remis en lumière par les études si documentées de MM. C. Latreille et Roustan sur le mouvement artistique et littéraire à Lyon autour de 1830 (1). Leurs recherches ont indiqué quelle fut la part de Boitel dans la renaissance qui marqua cette période de notre histoire. Il y joua vraiment un rôle important, moins, sans doute, par son œuvre de poète et d'écrivain que par son activité, son enthousiasme et le talent qu'il eut de grouper autour

(1) Les notes qui suivent ont été puisées aux sources suivantes : Etat-Civil de Lyon, Rive-de-Gier et Irigny ; A. Vingtrinier, L. Boitel (*Rev. du Lyonnais*, 1855, II, 193), *L. Cailhava*, 1877, Marceline Desbordes-Valmore et L. Boitel (*Annales Lyonnaises*, 1877, 7), *Notes sur deux pamphlets*, Dossiers biographiques à la Bibliothèque de Lyon ; E. Momblet, L. Boitel (*Rev. du Lyonnais*, 1866, I, 15) ; Archives municipales de Lyon, R2, Théâtres, *Revue du Lyonnais*, *Journaux* de Lyon, *Recueils d'autographes* d'A. Rousset, passim ; C. Latreille et Roustan. M. Desbordes-Valmore et Collombet, et Lyon contre Paris après 1830 (*Rev. d'Hist. de Lyon*, 1902, 264 ; 1904, 37, 401) ; C. Latreille, *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet*. — Les renseignements inédits que peut donner cette étude proviennent presque tous de la correspondance de Marceline Desbordes-Valmore avec Léon Boitel, conservée dans les archives de Paul Mariéton.

Digitized by Google

de lui tous ceux de ses compatriotes qui, sans se soucier des opinions de leurs collaborateurs, rêvaient d'affranchir leur ville de la tutelle parisienne et d'en faire un centre intellectuel indépendant. « Lyon d'abord »! fut la devise de la phalange qu'il sut réunir et dont il fut l'âme, le lien... et l'imprimeur. Ne réalisait-il pas déjà notre « Union sacrée » ce jeune directeur qui associait pour l'œuvre commune les abbés Dauphin et Pavy à P.-A. Martin déporté d'Avril ?

Léonard, dit Léon Boitel, était né, le 26 octobre 1806, à Rive-de-Gier où son père, Simon Boitel, exerçait la profession de pharmacie n. De Rive-de-Gier, après la naissance, en 1809, d'un second enfant —une fille — Simon Boitel vint s'installer à Lyon où il ouvrit une pharmacie au n° 22 de la rue Lafont. En 1817, les Indicateurs le domicilient « rue Lafont. Hôtel du Nord ».

Le jeune Léon Boitel suivit les cours du collège de Lyon où il eut notamment pour camarades Jules Janin, le peintre Pétrus Perlet et Hippolyte-Paul Jayr, plus tard préfet du Rhône et pair de France. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il entra, bien malgré lui, dans l'officine paternelle pour y faire son apprentissage. Bien malgré lui certes, car il rêvait d'être poète, et la carrière littéraire l'attirait invinciblement.

Il y débuta tout jeune, peut-être avec un vaudeville, *le Mari à deux femmes* qu'il fit jouer aux Célestins et qui fut imprimé en 1826. C'était la mode alors et les jeunes Lyonnais qui ambitionnaient la gloire littéraire s'efforçaient d'abord de la conquérir sur la scène. Le directeur des Théâtres de Lyon était à cette époque Alexis Singier qui, encourageant de son mieux les jeunes auteurs du crû, monta sur la scène des Célestins 123 vaudevilles au cours de la saison 1823-1824. Mal lui en prit du reste ; les nombreuses pièces que lui apportaient les débutants n'étaient pas toutes, à beaucoup près, des chefs d'œuvre et souvent elles étaient vigoureusement sifflées. Les auteurs s'en prenaient aux acteurs qu'ils rendaient responsables de leur insuccès, et la guerre éclata entre les vaudevillistes

Digitized by Google

et leurs interprètes. Qu'on lise *la Célestinade ou la guerre des auteurs et des acteurs*, le poème héroï-comique où le Lyonnais Kauffmann — lui aussi vaudevilliste — a drôlement conté les péripéties de ce conflit qui dura toute une année et que Singier finit par apaiser.

Le jeune Boitel ne s'était pas spécialisé dans les pièces à couplets, il écrivait et publiait des vers, en 1825, dans les *Tablettes historiques et littéraires de la Ville de Lyon* ; le 5 octobre de la même année, assistant à une représentation de Mlle Mars au Grand-Théâtre de Lyon, il jetait, sur la scène, à la célèbre actrice, un madrigal de sa façon. Il n'avait pas 19 ans.

L'année suivante, il adresse un petit poème à l'un des confrères de son père, le pharmacien Philippe Benoit, secrétaire de la mairie, membre de l'Académie de Lyon et auteur d'une tragédie intitulée « Virginie ». Et après avoir exposé plaisamment dans cette *Boutade* les désagréments de la profession paternelle, il s'écrie :

« Après un tel tableau, dois-je être apothicaire! »

C'est aussi en 1826 que parut un amusant pamphlet anonyme qui avait pour but de ridiculiser les écrivains royalistes de la ville, la *Biographie contemporaine des Gens de lettres*. Les auteurs de ce libelle avaient grand soin de s'y railler un peu eux-mêmes, et, pour détourner encore les soupçons, d'écrire incorrectement les noms de leurs victimes ou de leur donner de faux prénoms, comme s'ils ne les connaissaient que vaguement.

Eugène de Lamerlière, le jeune directeur du *Journal du Commerce*, était l'inspirateur de cette publication à laquelle avaient contribué Boitel, Anselme Petetin, Kauffmann, Auguste Desportes, Bret, Valois, Gaillard, Beuf et le caricaturiste Philippon. Il y est question de Boitel dont l'œuvre se compose déjà de « toutes les herbes de la Saint-Jean ».

Cette satire ne manquait ni de verve ni d'esprit ; elle eut un tel succès que ses auteurs s'empressèrent d'en rédiger une seconde, imprimée vraisemblablement en 1827, la *Biographie lyonnaise des auteurs dramatiques vivants, dits du terroir, rédigée dans la loge du portier des Célestins, enrichie*

Digitized by Google

de quelques notes par un bon enfant. Se vend au profit des auteurs sifflés. Ce fut sans doute Léon Boitel qui y croqua lui-même sa silhouette :

« Boitel (Léon), un tout jeune homme. Il s'est pris d'une belle passion pour les Muses. Elégies, chansons, vaudevilles, il est d'une égale force sur tout. Ne l'avez-vous pas rencontré, son *Mari à deux femmes* en poche, courant à la recherche d'un bénéficiaire complaisant, montant des Terreaux à Fourvières et descendant de Saint-Georges aux Célestins. C'est un homme de lettres fort remarquable... par ses bonnes jambes. M. Boitel a fait trois pièces qui ont été jouées avec un grand succès toutes les fois que la salle était remplie... d'amis. Il a quitté, dit-on, la carrière des Muses pour le commerce proprement dit. Allons, M. Boitel, mettez sur le métier de jolies pièces d'étoffe ».

Le jeune commis-pharmacien qui, à ses moments perdus — il devait s'en procurer beaucoup — était déjà à 21 ans vaudevilliste, poète et journaliste, fit, à ce qu'il semble en 1827, la connaissance de Mme Desbordes-Valmore et de son mari engagé cette année-là au Grand-Théâtre de Lyon pour y jouer les « premiers rôles ». Chargé par son père de porter une potion que leur a commandée leur illustre cliente — l'auteur réputée des *Elégies* qu'il brûle justement de connaître —, Léon Boitel se précipite, transporté, vers le logis du ménage, alors établi quai Saint-Clair, 1, entre la porte de la Ville et la rampe des Fantasques. Il n'a pas manqué de se munir d'une de ses poésies qu'il compte débiter à Madame Valmore en lui présentant son loch.

Valmore l'introduit tout ému auprès de la malade étendue sur un lit de repos et il commence à réciter ses vers. Mais la stupéfaction des Valmore accroît encore son trouble ; il hésite, s'arrête, lâche la fiole qu'il portait, puis son chapeau, en cherchant son manuscrit dans ses poches, enfin, perdant complètement la tête, il pénètre, en voulant s'enfuir, dans un débarras obscur où il culbute des meubles et des pots de confiture qui se brisent avec fracas. Affolé, il s'est enfermé dans ce réduit et ses hôtes doivent l'en tirer pour le reconduire jusqu'à la porte, en riant aux larmes de son ahurissement.

Cette aventure qui noua entre les Valmore et les Boitel des relations bientôt intimes ne fut pas sans influence sur la carrière littéraire de l'ap-

Digitized by Google

prenti pharmacien. Devenu l'ami des Valmore dont les enfants l'adoraient, il connut de plus près par eux le monde du théâtre et des lettres où Mme Desbordes-Valmore, son aînée de 20 ans, avait de nombreuses et hautes relations.

Et voilà que justement, en 1829, son père l'envoie à Paris pour l'éloigner de quelque amourette à ce qu'il semble mais surtout de ce petit groupe d'amis lyonnais qui fréquente avec lui les Valmore et partage ses enthousiasmes et ses ambitions littéraires : Emile Prudhon, Etienne-François Coignet, Michel-Ange Périer, Sébastien Kauffmann. « Enfin, vous connaissez Paris! » lui écrit Mme Desbordes-Valmore qui lui adresse sa lettre, le 22 juillet 1829, rue Saint-Jacques, 185, et lui fait connaître ses amis : Alexandre Dumas, Michelet, Jacques Arago, Mme Paradol. Ce premier séjour dans la capitale paraît n'avoir été qu'un voyage et, six mois plus tard, Léon Boitel est « en exil » à Rive-de-Gier, chez M. Bal pharmacien, sans doute le successeur de son père. Ce qui ne l'empêche pas de donner des vers au *Caveau lyonnais*, recueil imprimé par la « Société Epicurienne de Lyon » dont il est membre titulaire.

L'année suivante (1830) il a la joie de reprendre le chemin de Paris, attaché, cette fois, comme élève en pharmacie, à l'hôpital Saint-Louis, grâce à Mme Desbordes-Valmore qui l'a recommandé au médecin en chef de cet hôpital, son vieil ami le docteur Alibert.

Mais le docteur Alibert reçoit chaque dimanche des littérateurs, des artistes, des acteurs et des actrices et l'on voit par les lettres de Marceline Desbordes-Valmore que son jeune protégé ne s'occupe guère de son laboratoire. Il lui demande des vers pour les petits journaux dont il fréquente les rédacteurs et où, lui dit-il, sa collaboration le fera mieux accueillir lui-même. Il lui envoie certain « journal rose » qui paraît être *le Sylphe*, lui vante les *Tablettes historiques*, qui eurent neuf numéros.

Au dire de son ami Aimé Vingtrinier, Boitel ayant fait jouer à Paris un ou deux vaudevilles, mais amassé aussi quelques dettes, son père lui « coupa les vivres » et lui fit réintégrer l'officine de la rue Lafont. L'enfant prodigue ne revint pas sans regrets ; il avait du moins publié son premier volume de vers, *Mon Recueil*, paru en 1830.

Digitized by Google

A Lyon, où il retrouvait les Valmore, il continuait à écrire et s'occupait activement du journal *la Glaneuse* où il publiait ses vers. Ce périodique, qui paraissait sur papier rose et se disait « journal des salons et des théâtres », prit, en 1831, le parti des insurgés lyonnais, fut poursuivi, condamné et cessa de paraître du 6 mai au 27 septembre 1832. Lorsqu'il reparut à cette date, son sous-titre portait « journal populaire » et il était devenu une feuille politique d'opposition. *La Glaneuse* disparut en 1834 et, pendant son éclipse d'un semestre, en 1832, Boitel contribua à la fondation d'un autre journal « des Salons, des Arts, de la Littérature, des Théâtres », etc., qui prit pour titre *le Papillon.*

Le Papillon, bi-hebdomadaire, vécut du 3 juillet 1832 au 30 octobre 1835. Il était imprimé sur papier de couleur, comme *la Glaneuse.* Il eut pour gérant le fameux et brillant Eugène de Lamerlière, un des jeunes écrivains lyonnais les plus en vue, puis, à partir du 7 décembre 1833, Léon Boitel. Ses principaux collaborateurs étaient le chevalier Bard, Berthaud, Dufaitelle, Gaubert, Sophie Grangé, Alexandre Dumas, César Bertholon, Jean Tisseur, sous le pseudonyme de Joannys, Mme Desbordes-Valmore, et plus tard sa fille Ondine qui y débuta, à 13 ans, avec des vers à Lamartine sur la mort de sa fille.

C'est tandis qu'il était gérant du *Papillon* et toujours élève en pharmacie, que Léon Boitel songea pour la première fois à publier un recueil lyonnais collectif et rassembla les éléments de son *Lyon vu de Fourvières.*

Par les Valmore, à ce qu'il semble, il avait connu, dans la rue de la Monnaie où elle était leur proche voisine, Mlle Pelzin, fille de l'imprimeur de ce nom, mort en 1828. Claire-Joséphine Pelzin, qui dirigeait depuis cinq ans l'imprimerie Pelzin, la vendit, au début de 1833, à Léon Boitel et à un de ses amis. Après bien des luttes, le pharmacien de la rue Lafont avait décidément renoncé à avoir son fils pour successeur.

Un des premiers livres que Léon Boitel imprima fut donc *Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques, morales et historiques.* La préface de

Digitized by Google

l'ouvrage, par Anselme Petetin, était datée des « Prisons de Perrache, le 3 juin 1833 ». Récemment condamné pour un article paru dans le *Précurseur* où il était rédacteur, Petetin, que Jules Favre était venu défendre à Lyon, lançait, en tête de *Lyon vu de Fourvières*, un appel à la décentralisation, à la décentralisation politique d'abord, sans laquelle il jugeait toute décentralisation littéraire impossible, malgré les efforts et le talent des écrivains locaux, parmi lesquels il citait élogieusement Mme Desbordes-Valmore, Kauffmann, Berthaud et Veyrat. Les articles qui suivaient étaient signés par quelques amis parisiens de Boitel (Michelet, Alexandre Dumas, Jacques Arago) et par ses confrères lyonnais Collombet, César Bertholon, Eugène de Lamerlière, Auguste Desportes, A. Péricaud ; par Mmes Louise Maignaud, Jane Dubuisson, Eugénie Niboyet — pour ne citer que les moins oubliés.

Le jeune éditeur menait donc de front, en 1833, son imprimerie, sa collaboration à la *Glaneuse*, la gérance du *Papillon* et celle du *Conseiller des femmes*, journal hebdomadaire féministe que dirigeait à Lyon Mme Eugénie Niboyet, et il allait lancer un nouveau périodique, *la Mosaïque lyonnaise*, journal littéraire bi-hebdomadaire, dont le premier numéro parut le 11 octobre 1833. Boitel en fut encore le gérant, avec Mme Eugénie Niboyet pour « directrice co-associée » et des « actionnaires » qui firent vivre *la Mosaïque* jusqu'en janvier 1835.

Par cette simple énumération — et il faudrait mentionner encore sa participation à maintes œuvres de bienfaisance — on juge de l'activité que déployait, à 27 ans, ce jeune homme frêle, au teint pâle, à la figure longue et osseuse, tantôt emporté par de fougueux enthousiasmes, tantôt absorbé dans de profondes rêveries. Toujours en mouvement, « emballé » le plus souvent, parfois distrait et flâneur, il avait bien cette double âme lyonnaise que se disputent deux courants contraires — ce que Paul Mariéton appelait « le côté Rhône » et « le côté Saône ».

Que d'anecdotes on pourrait citer, d'après ses contemporains, sur ses distractions, ses oublis, son entrain, ses allures de « bourru bienfaisant », et sur cette brusquerie dans le geste qui lui avait valu une réputation méritée de maladroit incorrigible brisant tout ce qu'il touchait.

Par ses journaux, par la sympathie que lui attiraient dans tous les

Digitized by Google

milieux son caractère ouvert, sa franchise et son excellent cœur, Léon Boitel avait déjà, à Lyon, une véritable influence. Son amie, Mme Desbordes-Valmore ne manquait jamais d'y recourir lorsqu'elle apprenait qu'un artiste de sa connaissance était engagé à Lyon. Le nouvel arrivant était toujours adressé par elle à Boitel — qui lui faisait un article et lui rendait la presse favorable — et au bon docteur Vinay, médecin du Grand-Théâtre et de Marceline lorsqu'elle jouait à Lyon le drame et la comédie en 1821-1823.

Elle y revint en 1834 avec son mari et leurs enfants et Boitel, qui trouvait encore le temps de rimer, écrivit pour elle des vers qu'il lui offrit le 6 mars 1834, au bal des Artistes, avec une couronne de lauriers cachée sous des fleurs.

Boitel se maria la même année ; il épousa, le 19 septembre 1834, Mlle Marie-Louise Koch, fille d'un propriétaire-rentier de la rue Saint-Marcel et s'installa au n° 36 du quai Saint-Antoine où, d'après son ami Vingtrinier, il recevait fréquemment ses collaborateurs lyonnais.

Peu après il fit à son tour la connaissance de ces « Prisons de Perrache » où avait été écrite la préface de *Lyon vu de Fourvières*. A la suite sans doute d'un article paru dans *la Glaneuse* après les journées d'avril 1834, il avait été condamné à quelques semaines d'emprisonnement ; Mme Desbordes-Valmore le félicitait, le 23 juin 1834, de sa mise en liberté.

Elle lui avait écrit de Rouen, huit mois auparavant : « Savez-vous que l'on fait des revues partout, en Bretagne, à Rouen... La littérature s'éveille ! » Boitel songeait certainement, à cette époque, à créer à Lyon une revue. Il en signa la préface le 25 décembre 1834 et sa *Revue du Lyonnais* (1) fut la plus féconde et la plus durable de toutes ses tentatives décentralisatrices. Son appel, imprimé dans le premier numéro du nouveau pério-

(1) *La Revue du Lyonnais*, compte, de 1835 à 1901, 121 volumes in-8. Successivement dirigée par Léon Boitel (1835-1851), Aimé Vingtrinier (1852-1880), Mougin-Rusand (1886-1897), puis Léon Galle (1897-1901), elle comprend cinq séries :

1re série : 1835-1848 (Tables). — 2e série : 1850-1865 (Tables de cette série). — 3e série : 1865-1875. — 4e série : 1875-1880. — 5e série : 1886-1901.

Les imprimeurs de la *Revue du Lyonnais* furent Léon Boitel (1835-1852), Aimé Vingtrinier (1853-1880), Mougin-Rusand (1886-1897), Ve Mougin-Rusand (1897-1898), Waltener et Cie (1899-1901).

Digitized by Google

dique, le 1er janvier 1835, était un véritable manifeste. Il voulait faire « une œuvre lyonnaise avec des noms et des matériaux appartenant à notre sol... Etre originaire de Lyon ou habitant du Lyonnais ou traiter un sujet qui intéresse notre localité, telles sont les conditions exigées de quiconque voudra prendre place à nos côtés ».

Tous ses collaborateurs ou amis de *la Glaneuse*, de *Lyon vu de Fourvières*, du *Papillon*, de *la Mosaïque lyonnaise*, se groupèrent de nouveau autour de lui, renforcés de nouvelles recrues. Il allait avoir des articles ou des poésies de Coignet, Kauffmann, Bertholon, M.-A. Périer, Billiet, Jérôme Morin, Mme Niboyet, Collombet, des abbés Dauphin, Jacques et Pavy, de P.-A. Martin « déporté d'avril », d'Hénon, Péricaud, Bréghot du Lut, Silvain Blot, le docteur Pointe, Leymarie, Amédée Roussillac, Victor de Laprade, Ozanam, Th. de Seynes, Marceline Desbordes-Valmore, Chelle, Panseron, Grognier, Jane Dubuisson, Ph. Hedde, Bolo, H. Fortoul, Sainte-Beuve, Bordes de Parfondry, Jean Tisseur, Soulary — et de maints autres.

Boitel avait trouvé sa voie. Même ici, l'on peut affirmer que sa Revue — dont la collection complète est aujourd'hui fort rare — reste un document des plus précieux, indispensable à quiconque veut étudier, sous l'un quelconque de ses aspects, l'histoire lyonnaise des deux derniers tiers du XIXe siècle.

La somme de travail qu'il dut y consacrer, indépendamment de sa collaboration personnelle et de son labeur professionnel quotidien, n'absorba pas cependant tout son temps, bien que sa santé fut des plus médiocres : elle l'obligea, en 1837, à s'aller soigner aux eaux du Mont-Dore.

Il réunit les éléments du recueil *Lyon ancien et moderne, par les collaborateurs de la Revue du Lyonnais*, dont la première partie, très artistiquement illustrée par Leymarie, paraît en 1838, avec une préface de l'artiste à la gloire de Lyon, et le tome II en 1843. En 1836, il imprime son second volume de vers, *Feuilles mortes* ; en 1836-1837 il collabore à *l'Echarpe*, album lyonnais qui donne dans chaque numéro une lithographie et une romance avec sa musique. Il fait des lectures aux séances de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon dont il est membre

Digitized by Google

titulaire depuis 1837. Il rédige le feuilleton théâtral au *Censeur* ; il écrit des revues locales. Dans celle qu'il fait jouer en 1837, *Giboulées de Mars*, il met en scène un dentiste de Lyon, du nom de Chambard, inventeur d'un « pain militaire » ; Chambard se fâche et intente un procès à Boitel, procès qui, au dire de *la Fronde*, fait vendre la revue incriminée dont l'auteur n'avait pu écouler jusque-là que 150 exemplaires.

Il était d'ailleurs trop en vue pour n'avoir pas éveillé quelques jalousies. Le *Journal du Commerce*, notamment, le malmène quelque peu, le 9 juillet 1837, lui et ses amis, à propos d'une réunion bruyante où ils ont chanté et dansé comme de joyeux étudiants. Boitel n'est pas nommé dans ce feuilleton anonyme intitulé « Un souper d'artistes », mais c'est bien lui qui y représente « le journalisme incarné sous la forme d'un jeune homme de lettres et de caractères ».

Il aime en effet se délasser de la besogne journalière en ces réunions d'amis animées de la gaieté que nous avons perdue. Attablé avec des intimes, il chante volontiers sa chanson au dessert. En 1841, il sera, avec Michel Genod, un des fondateurs de « la Chose » petit cénacle de littérateurs et d'artistes qui banquette mensuellement à Fourvières, au Pavillon Nicolas. Les trente membres de « la Chose », baptisée par un jaloux évincé « les Intellligences », devenue plus tard « les Bonnets de coton », invitent à leur réunion les célébrités de passage et dans une chanson qui nous est parvenue, *Mon Rapport*, Boitel rappelle, en 1848, la présence à leur table d'Henri Monnier, de Thalberg, de Desportes, d'Arago, de Berlioz, de Félicien David, de Frédérick Lemaître, de Déjazet... Souvent on se donnait rendez-vous, à Sainte-Foy, chez le bibliophile Léon Cailhava, et Vingtrinier a conté comment, un certain jour, Boitel, toujours distrait, y tomba maladroitement dans une pièce d'eau.

En son logis du quai Saint-Antoine, Boitel recevait des hôtes moins turbulents ; parmi ceux-ci Sainte-Beuve qui, venu à Lyon en août 1837 pour y retrouver son ami Collombet, se lia à cette époque avec les Boitel. En regagnant Paris, il se chargeait de remettre à Mme Desbordes-Valmore des lettres de ses amis lyonnais.

Digitized by Google

Boitel à qui une fille était née, en 1837, mena jusqu'en 1852 cette existence surmenée qu'il partageait entre l'imprimerie, la littérature, l'histoire, le journalisme, les réunions d'amis et les œuvres de charité. Il édite encore, en 1843-1844, et toujours avec des illustrations de Leymarie, les deux volumes de l'*Album du Lyonnais, villes, bourgs, villages, églises et châteaux du Département du Rhône*, album composé sous sa direction par ses collaborateurs ordinaires et faisant suite à *Lyon ancien et moderne*.

En 1852 il songea enfin à prendre le repos que réclamait sa santé précaire et, en juillet, il céda son imprimerie et sa revue à son ami Vingtrinier qu'il continua, pendant deux ans, à assister dans cette double direction. En tête du numéro de la *Revue du Lyonnais* pour janvier 1852, Boitel avait annoncé qu'il passait sa publication à son ami ; à lire cette préface, on le sent las et presque découragé. « Ce qui manque à Lyon, dit-il, c'est le lecteur, c'est l'abonné, c'est un public sympathique et lettré... Lyon est une immense ruche où chacun accomplit sa part de travail et l'on ne s'y repose que pour reprendre de nouvelles forces... L'immense majorité reste indifférente... ».

Il avait eu du moins le goût et la fermeté qu'il fallait pour garder à l'organe qu'il avait créé le caractère grave et sérieux, et la « tenue », qui le rendent encore précieux. Il avait eu l'habileté et le tact nécessaires pour maintenir l'union entre ces Lyonnais de toutes les opinions et de toutes les catégories sociales qui lui étaient fidèles depuis plus de trente ans. Grâce à lui, l'amour des Lettres et des Arts, l'amour surtout de la petite Patrie avait écarté de son œuvre tout ce qui divise et sépare.

Boitel vivait maintenant hors de la ville, à Irigny où il avait une propriété, « la Damette », au bord du Rhône, à quelque cent mètres en aval de la gare. Il avait été nommé, à la fin de l'année 1852, Inspecteur de la Navigation du Rhône, et, à l'occasion de cette nomination, ses amis lui

Digitized by Google

avaient offert, en décembre, un banquet ; au cours de ce repas, Lefebvre, régisseur du théâtre des Célestins, avait chanté des couplets de sa façon où il félicitait Boitel de passer « de l'encre à l'eau », annonçait ses futurs exploits de pêcheur, et, comme s'il eut prévu l'avenir, faisait au nouvel inspecteur cette recommandation :

Mais toi, l'homme aux événements,
Prends beaucoup de ménagements.
Soigne bien que, sur cette rive,
Quelque accident fâcheux n'arrive :
En inspectant tes trains de bois,
Si le pied te glisse, des fois,
Ne vas pas tomber la tête première
Tout au fond, au fond, au fond de la rivière *(bis)*.

Boitel ne jouit pas longtemps du repos qu'il avait mérité ; le 2 août 1855, l'excellent nageur qu'il était — comme tout vrai Lyonnais — se noya accidentellement dans le Rhône où il se baignait imprudemment après un repas.

Son ami Alexis Rousset rima « pour son médaillon » ce mauvais quatrain :

Amant passionné de notre vieille ville,
Léon, elle te pleure, elle est triste sans toi.
Le progrès l'embellit d'un éclat inutile ;
Mon cœur t'y cherche en vain, elle est vide pour moi !

Lyon avait bien perdu en lui un de ses enfants les plus aimants et les plus dévoués.

On n'établira jamais sans doute une bibliographie complète de Léon Boitel. Il faudrait, pour en réunir les éléments, dépouiller tous les journaux, tous les recueils, tous les albums auxquels il collabora, souvent sans signer ses articles. Ce qu'on connaît de lui, vers ou prose, témoigne de son

Digitized by Google

imagination très vive, de son esprit, de son goût, d'un talent aimable mais trop facile pour le garder de l'oubli. Nous sommes d'ailleurs bien loin de lui pour l'apprécier autrement qu'avec nos idées sur l'Art d'écrire. Il n'occupa pas moins parmi ses contemporains un rang des plus honorables.

Mais — sans parler de son œuvre d'imprimeur qui mériterait d'être étudiée — quelque jugement que l'on porte sur son œuvre d'écrivain, il aura toujours une place dans l'histoire de la littérature lyonnaise. Par son amour fervent de la petite Patrie, par ses efforts pour lui rendre son indépendance, ce décentralisateur d'il y a bientôt un siècle, reste, parmi les hommes de son temps, une des physionomies les plus originales et les plus sympathiques.

Eug. VIAL.

Digitized by Google

NOTES SUR
L'HISTOIRE DU SENTIMENT RELIGIEUX A LYON

La vocation forcée d'Anne-Marie Pestallozi, religieuse à Saint-Pierre-les-Nonnains au XVIIIe siècle.

Dans les quelques notes que je voudrais de temps en temps glisser ici, mon dessein sera uniquement d'étudier ce que l'effort personnel où l'influence du milieu apportent de richesses nouvelles au sentiment religieux, essayant de suivre cette méthode psychologique que Taine et Sainte-Beuve ont appliquée, avec tant de succès, et qu'à son tour utilise dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux* M. l'abbé Brémond.

Les documents sont rares pour mener une telle enquête. Les mystères qui se passent dans l'âme sont toujours difficiles, parfois même impossibles à noter par celui qui en est à la fois l'unique spectateur et l'heureux bénéficiaire. Puis, les papiers d'affaires, utiles à la défense des intérêts matériels, demeurent seuls, la plupart du temps, dans nos archives ; les lettres, les notes intimes, on les emporte avec soi et on les détruit par une sorte de pudeur instinctive. C'est donc leur caractère vraiment personnel qui donne aux feuilles que je voudrais analyser ici leur véritable valeur. Il s'agit de la requête présentée au promoteur de l'archevêque de Lyon, par Anne-Marie Pestallozi, religieuse à Saint-Pierre, pour obtenir la déclaration de la nullité de ses vœux. Elles nous permettront, ces pages, d'évoquer un incident, unique peut-être dans la vie de la grande abbaye lyonnaise aux dernières années de l'Ancien Régime. Le temps a passé où l'on ne voyait dans ces nombreux couvents, qui couvraient l'ancienne France, que des prisons déguisées pour les « filles de maison ». Je ne crois pas qu'à la fin du XVIIIe siècle le nombre des vocations forcées fut considérable : la nostalgie du cloître qu'éprouvèrent les moniales chassées de leur abri par la Révolution ; les tentatives que firent beaucoup d'entre elles pour reprendre le genre de vie qu'elles avaient dû abandonner ; l'héroïque fidélité de certaines jusque sur l'échafaud, le prouvent. C'est à cette conclusion qu'étaient arrivés les Goncourt, à la fin de leurs études sur la société au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Les Pestallozi ont laissé un nom dans l'histoire de la médecine à Lyon. Cette famille, originaire des Grisons, vint s'établir à Lyon au XVIIe siècle. L'aïeul, Jérôme-Jean Pestallozi, se rendit célèbre par ses ouvrages sur la peste et par sa riche expérience acquise au cours des 23 années qu'il passa au service des malades de l'Hôtel-Dieu. Anne-Marie, qui est l'héroïne de ce roman, était fille d'Antoine-Joseph Pestallozi, chevalier, docteur en médecine, agrégé au collège des médecins de Lyon, et d'Anne Chevary.

Ce gentilhomme médecin avait cinq enfants, dont quatre filles. Il exerçait sa profession avec un si parfait désintéressement, que malgré une clientèle nombreuse et, semble-t-il, brillante, il régnait une grande gêne dans son ménage. L'abbesse de Saint-Pierre, Madame de Melun, connaissait bien la situation précaire du médecin de l'abbaye. Elle avait essayé de lui venir discrètement en aide en lui faisant allouer une pension en échange des bons soins donnés par lui à la communauté, et en le logeant dans un des nombreux appartements que les religieuses louaient autour des bâtiments conventuels. Elle voulut tenter davantage et travailla à faire entrer l'une des filles du médecin au couvent. Femme de gouvernement, Madame de Melun avait eu à réparer les désordres financiers du règne précédent. « Petite et point jolie », elle avait eu, dans cette occasion, si l'on en croit notre document, une main de fer. Pour hâter la réalisation de ses projets, elle acceptait de recevoir la jeune fille au noviciat, sans exiger la pension ordinaire : elle pourvoirait aux frais de la cérémonie de la profession et même après l'avoir reçu sans dot — l'éternel et décisif *sans dot* — elle servirait à la nouvelle professe une pension annuelle de 100 livres.

Dès lors, la vie au foyer est rendue intolérable à cette jeune fille noble qui vient d'avoir 16 ans et à laquelle son père signifie durement qu'il lui faut choisir entre être religieuse ou se placer comme femme de chambre. Cette brutale formule revient à plusieurs reprises dans la requête.

Ses parents, sur les conseils de l'abbesse, lui firent apprendre la musique. Elle se rendait souvent au monastère pour toucher l'orgue et accompagner le chant des offices. Un dimanche, en 1763, on la garde de force au couvent. Les quatre mois de postulat, temps de probation avant le noviciat proprement dit, elle les passe en protestations et en révoltes, malgré les dispenses nombreuses qu'on lui accorde et qui rendent illusoire cette épreuve.

Digitized by Google

Même état d'esprit durant son noviciat. Elle tente de s'enfuir et parvient jusqu'aux passages qui relient le couvent aux appartements occupés par sa famille, mais, arrêtée dans l'escalier, on la ramène. Elleécrit des lettres désespérées à ses sœurs, sans jamais recevoir de réponse. Pour marquer son irritation, elle va jusqu'à piétiner le voile blanc, symbole de son état.

Craignant un scandale au moment de la profession solennelle, l'abbesse ne craignit pas de lui faire faire ses vœux, par surprise, le matin même du jour où devait avoir lieu la cérémonie, alors qu'elle ne croyait assister qu'à une répétition pour la bonne exécution des rites traditionnels.

Depuis qu'elle a fait ce pas décisif, sa santé, sous l'empire de la mélancolie de son âme, s'altère. De longs séjours en dehors de la clôture ont été nécessaires, mais le spectacle des joies du monde n'a fait qu'irriter sa douleur. Elle a passé, sans retrouver le calme, quatre années dans l'abbaye de Journé en Forez.

Maintenant que la mort de son père lui rend enfin l'espoir de retrouver sa liberté, elle demande que le tribunal lui permette de se réfugier dans une autre communauté pour pouvoir en toute liberté soutenir ses droits.

Elle fut autorisée, en effet, à se retirer chez les Bernardines pendant l'enquête que menait sur tous ces faits l'official Merle de Castillon, l'une des futures victimes de la Terreur.

Cette pauvre histoire laisse une impression de tristesse, chétif roman à la veille du grand ouragan révolutionnaire. Le fonds de Saint-Pierre, aux archives départementales, comprend là-dessus un assez volumineux dossier. Anne-Marie semble avoir eu gain de cause. Avait-elle raison où les choses se passèrent-elles de la façon beaucoup plus normale qu'exposent Madame de Monteynard et ses conseillères ; que devint dans la suite cette âme inquiète? Il serait sans doute possible de le savoir, mais, à la vérité, cela ne m'intéresse plus. Ce qui semble faire l'intérêt unique de ce document, c'est la révélation qu'il nous apporte sur un état d'âme plus ou moins légitime ; c'est surtout l'indication qu'il nous donne sur la manière dont on se représentait, à cette époque, une vocation malheureuse. Demain, les grandes assemblées révolutionnaires entendront ces mêmes plaintes amplifiées par la haine, et le romantisme, plus tard, s'en servira encore pour émouvoir la sensibilité populaire.

H. M.

Digitized by Google

UNE MAQUETTE INÉDITE DE CARIÈS

Jean Cariès fut plus qu'un fabricant de poterie et de figurines. Cet « enfant de Saint-Georges », orphelin de très bonne heure, recueilli par l'asile Denuzière et protégé par la mère Callamand, de Saint-Vincent-de-Paul, fut un bel artiste. Antoine Mollière, président de l'Académie de Lyon, l'avait en grande sympathie ; Cariès fit son buste, que la *Revue du Lyonnais* reproduira bientôt. En attendant, voici une lettre non datée que Cariès écrivait à son protecteur :

« Mon cher Monsieur Mollière. Je n'ai pas voulu vous faire moi-même la surprise de mes succès, mais aujourd'hui que la chose est connue de vous presque officiellement, il ne reste à mon rôle qu'à vous remercier encore une fois, non pas des bienfaits matériels dont j'ai été gratifié par vous — mais de vos conseils et *surtout de la grande confiance que vous avez toujours eue à mon égard*. Cette confiance, cette amitié si franche, si sincère, si délicate, m'a été plus sensible que n'importe quoi.

« Aimez-moi toujours comme je vous aime et croyez toujours à mon respect, à mon dévouement et dans mon cœur une large place. En attendant le plaisir d'aller vous embrasser vous presser les mains ainsi qu'à ce cher (?) que j'embrasse d'ici affectueusement.

« Encore une fois merci et au revoir.

« Votre J. CARIÈS.

« P.-S. — J'ai vendu une de mes œuvres à Carolus Durand un des plus grands peintres français. *C'est une preuve.*

« Je pars dimanche pour l'Allemagne. A mon retour je passerai à Lyon pour y voir la bonne mère (1), vous embrasser, vous raconter toutes ces choses.

« Mille amitiés, CARIÈS ».

Le hors-texte que recouvre ce feuillet représente une maquette que fit Jean Cariès pour le concours des statues du Théâtre des Célestins, vers 1880.

(Collection H. Mollière Lyon).

---

(1) La sœur Calaman supérieure des filles de la Charité, de la maison de Saint-Jean qui s'était occupée de l'enfance de l'artiste et l'avait recommandé à M. Mollière. Cariès a laissé d'elle un très beau buste.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN DOCUMENT LYONNAIS

La planche qui suit représente un curieux document lyonnais.

C'est un cube de bois de 14 centimètres de hauteur et de 9 de largeur, décoré sur ses six faces de dessins en creux, renversés pour en permettre la reproduction au moule, et dans le style des dernières années du règne de Louis XIII ou des premières du règne de Louis XIV (1630-50).

Premiere face, un cœur enflammé, chargé du monogramme du Christ dont la croix haute et pattée, cantonnée de quatre pointes, s'élève au-dessus du cœur, entre deux flammes. Au-dessous du monogramme, trois clous dont les pointes se touchent. A sa partie inférieure, le cœur est accosté de deux branches de laurier. Cet emblème d'un cœur chargé du nom de Jésus rappelle évidemment les armoiries de l'ordre de la Visitation.

Deuxieme face, Armes de la Ville de Lyon dans un écu carré posé sur un cartouche à rinceaux.

Troisieme face, la lettre L, surmontée d'une couronne royale et accostée de deux branches de laurier liées par le bas. Cette initiale, avec ces mêmes attributs, a servi sous les deux règnes de Louis XIII et Louis XIV.

Quatrieme face, un dauphin couronné. C'est une allusion à la province voisine ou plutôt au Dauphin de 1638 à 1643, le futur Louis XIV.

Face superieure, une fleur de lys.

Face inferieure, ornement formé d'un losange et de quatre tiercefeuilles.

Face superieure, une fleur de lys.

Face inferieure, ornement formé d'un losange et de quatre tiercefeuilles.

Ce moule en bois, réunissant ainsi six motifs différents, se rapporte donc à l'un des couvents de la Visitation de notre ville, dans le second quart du XVIIe siècle.

A quoi a-t-il pu servir?

Probablement à décorer quelque confection culinaire. C'était quelque chose comme un moule à gâteaux, à gaufres, ou, mieux encore, à *molettes* de beurre.

C'est une hypothèse.

Nous la donnons pour ce qu'elle vaut, prêt à faire bon accueil à une meilleure explication.

(Collection H. Mollière, Lyon).

J. T.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA CURIOSITÉ

Une chronique de la Curiosité à Lyon? direz-vous. Pourquoi pas. Pour la justifier, il suffit de voir l'affluence du public aux expositions et aux ventes publiques. On peut ainsi se rendre compte qu'il existe à Lyon nombre d'amateurs que l'art et le bibelot intéressent.

Pendant les mois de décembre, janvier et février, nous ne pouvons signaler aucune vente sensationnelle : quelques-unes furent cependant intéressantes ; les prix se sont maintenus dans une très honorable moyenne et la vague de baisse, qui est manifeste à Paris, se fait à peine sentir à Lyon.

Les objets anciens ont toujours beaucoup de vogue. Voici quelques prix : dans les meubles, un bonheur du jour en bois de rose, époque Louis XV, a été adjugé 4.200 francs ; une commode en marqueterie d'époque Louis XV, 1.730 francs ; une poudreuse de dame d'époque Louis XVI, 1.500 francs ; un bureau à dos d'âne en bois de violette et satiné époque Louis XVI, 2.350 francs. Dans les sièges, un grand canapé en bois ciré, d'époque Louis XIV, recouvert d'une tapisserie au gros point moderne a dépassé 4.000 francs ; un canapé en bois ciré d'époque Louis XVI, recouvert de soierie moderne a fait 3.500 francs ; une bergère à oreille d'époque Louis XV, recouvert de vieille soie, 2.050 francs ; deux fauteuils et deux chaises cannées en bois ciré et sculpté, d'époque Louis XV, 3.050 francs.

Les prix des tableaux sont toujours inégaux et décevants : les peintres de l'Ecole lyonnaise voient leur cote se maintenir dans des prix élevés, mais certaines bonnes peintures méritent infiniment mieux que les prix dérisoires qu'elles obtiennent, et d'une façon générale l'amateur qui fréquente la salle des ventes ne connaît pas la peinture et paye la signature, surtout lyonnaise, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Exemple : Théodore Lévigne se vend toujours bien, cependant... Les Carrand sont très demandés et la moindre peinture de ce maître dépasse 1.000 francs ; les Ravier sont cotés dans les mêmes prix : l'an dernier, à la vente Jacques Martin, une aquarelle de ce maître a été adjugée 4.800 francs ; il est vrai qu'en juin 1920 des Carrand ont été vendus de 4.000 à 6.000 francs. Quant à Vernay, il semble devoir atteindre des prix encore plus élevés : si, à la salle de vente, ses toiles n'ont jamais été adjugées à des prix supérieurs à 2.000 francs, c'est qu'il n'en est pas passé d'importantes, mais des études ou de petites peintures arrivent facilement aux prix de 1.200 ou 1.800 francs. Personne n'ignore, dans le monde de la curiosité, que des amateurs ont acheté à des particuliers des Vernay 10.000, 14.000 et même 20.000 francs! C'est un prix énorme et peut-être un peu exagéré.

Il s'est vendu peu de tableaux anciens : une Tempête de Joseph Vernet a été adjugée 3.450 francs, prix très satisfaisant. Peu de gravures, quoique toujours très recherchées des amateurs : la suite de *Paul et Virginie*, par Descourtis a atteint le

Digitized by Google

chiffre respectable de 1.425 francs. Peu ou pas de faïences et porcelaines. Dans une vente d'objets de Chine, deux grandes potiches d'époque Kang-hi ont atteint 2.500 francs ; une urne en grès d'époque Kien-Long, 600 francs ; deux vases de Chine en bronze, décorés de vols d'oiseaux en relief, 1.100 francs. Dans cette même vente, un légumier et une soupière d'argent d'époque Louis XVI ont été adjugés 3.070 et 1.400 francs.

Enfin, une vente de timbres-poste a réalisé le total impressionnant de 100.000 francs.

Pour terminer cette chronique, nous dirons ce dont nous sommes persuadés depuis longtemps et ce que nous ne cessons de répéter (enfonçons le clou dans les têtes dures des amateurs), à savoir qu'il est regrettable de ne pas voir plus souvent à l'Hôtel des Ventes de Lyon des meubles et objets d'art intéressants. Le Lyonnais a pris depuis longtemps déjà la très fâcheuse habitude d'envoyer à Paris les pièces qui offrent quelque intérêt, sous le prétexte qu'elles se vendent mieux qu'à Lyon ; et cependant que de déboires et que d'anecdotes savoureuses on pourrait raconter à ce sujet! Aussi, il est nécessaire que l'amateur sache que la pièce intéressante (je ne dis pas hors ligne) se vend toujours aussi bien et souvent mieux à Lyon qu'à Paris. On en pourrait donner de nombreux exemples ; qu'il suffise de citer la vente de tapisseries faite l'an dernier à cette époque à la Salle des Ventes, qui a produit 150.000 francs : ces tapisseries, ordinaires comme qualité et la plupart assez abîmées, n'auraient probablement pas atteint ces prix à Paris.

Malheureusement, il faudra du temps pour remonter ce courant ; on y arrivera petit à petit, en faisant de belles ventes, en donnant des coups de marteau impressionnants... Les Lyonnais devraient bien ne pas oublier que Lyon est la seconde ville de France!

M. B.

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, la *Revue du Lyonnais* publiera chaque trimestre une nomenclature aussi complète que possible de tous les livres, opuscules ou articles *parus* pendant cette période sur le Lyonnais, écrits par des auteurs lyonnais ou seulement publiés à Lyon, dont l'existence sera venue à sa connaissance.

Ce premier bulletin bibliographique ne peut être que très incomplet, mais nous prions nos lecteurs et les auteurs de nous signaler les travaux nouveaux qui entrent dans le programme indiqué plus haut, afin que cette partie de la Revue soit désormais de plus en plus complète.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

[H. Molliere], *Marguerite de Quibly, Abbesse et Réformatrice de l'Abbaye royale de Notre-Dame de la Déserte, à Lyon* ; Lyon, M. Audin et Cie, in-8 de 14 × 21, 79 p., portrait.

E. Sainte-Marie-Perrin, *la belle Vie de Sainte Colette de Corbie*, 1381-1447, avec une préface de Paul Claudel ; Paris, Plon-Nourrit et Cie, in-12, III-289 p., portrait.

Ainay, Histoire, Description ; Lyon [1920], impr. Protat, Mâcon, in-8 de 11 × 17, 46 p., 10 ill.

J. Lavarenne, *le très véritable Miracle de Monseigneur Sainct-Gabriel ; épisode de l'histoire de l'Eschole de Leydrade, dialogué et mys en vers* ; Lyon, imp. Vve M. Paquet, in-8 de 12 × 19, 48 p.

Digitized by Google

S. E. le Cardinal MAURIN, archevêque de Lyon, Lettre pastorale et mandement pour le Carême 1921 *(Semaine religieuse de Lyon)*.

Abbé GRANGE, *les Fleurs de Fourvière* ; Lyon, E. Vitte, in-8 de 13×20, 188 p., illustr.

HISTOIRE CIVILE.

C. GERMAIN DE MONTAUZAN, *les premiers Evocateurs du vieux Lyon* ; Lyon, Cumin et Masson, impr. de M. Audin et Cie, Collection « Amis du Vieux Lyon », in-16 de 14×19, 116 p.

Mathieu VARILLE, Die Lyoner Messe [la Foire de Lyon] *(Revue Rhénane,* mars 1921).

J. BUCHE, LEVY-SCHNEIDER, LATREILLE, JOSSERAND, GODART, *la Littérature à Lyon depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours,* IIIe opuscule de la Société des Etudes locales dans l'Enseignement public (Section lyonnaise) ; Lyon, impr. des 2 Collines, M. Audin et Cie, in-8 de 13×20, 146 p.

J. SERRE, *Essai sur la Loi universelle. Antoine Mollière, penseur et esthéticien lyonnais, 1809-1895, sa vie, ses idées, son œuvre* ; Lyon, E. Vitte, in-8 de 12×19, 88 p., portrait.

Mathieu VARILLE, Quelques Inventeurs lyonnais des XVIIe et XVIIIe siècles *(Revue lyonnaise des Inventions,* décembre 1920).

CRITOBULE [E. VIAL], *Paul Mariéton d'après sa correspondance* : I, 1862-1890 ; II, 1891-1901 ; III, 1902-1920 ; Paris, Georges Crès et Cie, Lyon, les 2 Collines, M. Audin et Cie, 3 vol. in-8 de 13×19, 8-314-2 pages, 8-298-2 p., 8-276-4 p., illustr.

E. VITTE, *Avant et pendant la Grande Guerre. Les Voix profondes*; Paris, Plon-Nourrit et Cie, in-16 de 12×19, 288 p. Deuxième édition.

J.-M. CARRÉ, *Gœthe en Angleterre ;* Paris, typ. Plon-Nourrit et Cie, in-8 de 14×22, 6-XVIII-304 pag.

J.-M. CARRÉ, *Bibliographie de Gœthe en Angleterre* ; Paris, Plon-Nourrit et Cie, Lyon, imp. des Deux-Collines, in-8 de 14×23, 14-178 p.

Mathieu VARILLE, les grands Programmes nationaux. La Foire de Lyon *(Le Producteur,* mars 1912).

Chanoine A. SACHET, *les Rôtisseurs de Lyon* ; Lyon, Cumin et Masson, imp. M. Audin et Cie, Collection « Amis du Vieux Lyon », in-16 de 14×19, 112 p.

Toasts prononcés au Banquet offert par le Syndicat des Maîtres Imprimeurs de Lyon à MM. Legendre, A. Rey, R. Arnaud, Alix, Celard, Poux, I. Ramboz et Vuillermet, chevaliers de la Légion d'Honneur ; Lyon, imp. A. Rey, in-4 16 p. portr. héliogr.

Association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon. *Livre d'Or de la Grande Guerre 1914-1918* ; Lyon, imp. A. Rey, in-4, 84 p.

Digitized by Google

B. LYONNET, *Pouvons-nous, comme les professeurs d'Oxford, croire à la conversion des Intellectuels allemands* ; Lyon, imp. de Audin et Cie, in-8 de 13×20, 16 p.

Mathieu VARILLE, les Juridictions lyonnaises à la fin de l'Ancien Régime *(Moniteur judiciaire de Lyon,* 17 décembre 1920).

Bibliothèque de la Ville de Lyon. *Exposition de manuscrits à peintures du VIe au XVIIe siècle.* Catalogue descriptif par l'abbé V. LEROQUAIS ; Lyon, imp. Audin et Cie, in-4 de 22×23, 4-49 p., 56 pl. en phototypie de Goutagny.

Catalogue officiel du 34e Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts ; Lyon, impr. A. Rey, in-8, 120 p.

Séance solennelle d'inauguration des Plaques Commémoratives des Facultés de Droit et des Lettres ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 40 p.

Faculté des Lettres. *Inauguration de la Bibliothèque Bertaux-Georges* ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 12 p.

[Emile LEROUDIER], *les Tissus modernes décorés de la Fabrique lyonnaise* ; Lyon, M. Audin et Cie, in-8 de 14×23, 48 p., illustr.

Tony GARNIER, *les Grands Travaux de la Ville de Lyon,* études, projets et travaux exécutés (Hôpitaux, Ecoles, Postes, Abattoirs, Habitations en commun, Stade, etc.). Préface de M. E. Herriot ; Paris, Ch. Massin, in-fo.

E. VIAL, Marceline Desbordes-Valmore et Caroline Branchu *(La Connaissance,* décembre 1920).

Louis Rombrot ; Lyon, imp. des Deux-Collines, M. Audin et Cie, in-16 de 14×19, 8-94-2 p., portr.

Chambre de Commerce de Lyon. *Réception de M. Maurice Long* ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 19×28, 16 p.

Abbé Alfred BERTHIER, *Xavier de Maistre, étude biographique et littéraire,* nombreux documents rares et inédits ; Lyon, Vitte, Saint-Etienne, imp. Le Hénaff, in-8 de 14×22, XXVI-381 p., 2 portr.

Abbé Alfred BERTHIER, *Autour des grands romantiques, le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat, 1810-1844, étude biographique et littéraire,* nombreux documents rares et inédits ; Paris, Champion, Saint-Etienne, imp. Le Hénaff, in-8 de 14×22, XXXV-342 p.

LITTÉRATURE.

Roger BŒUFGRAS, *Cendres douloureuses.* Sonnets ; Paris, éditions de « Aujourd'hui », Collection du Réveil des Primaires, imp. de M. Audin et Cie, les 2 Collines, in-16 de 14×19, 20 p.

Jules TELLIER, *Discours à la Bien-Aimée* ; Lyon, M. Audin et Cie, les Deux-Collines, in-8 de 11×16, 32 p.

Digitized by Google

R. LAURENT-VIBERT, *les Affaires et la Pensée* ; Lyon, impr. de M. Audin et C^le^, in-8 de 11×19, 52 p.

Les Enseignements de saint Louis à son fils ; Lyon, imp. de M. Audin et C^le^, les Deux-Collines, in-4 de 16×21, 16 p.

L. SCHULZ, *Dans la Détresse des Choses*, album de bois originaux, avec interprétation poétique par G. Blot, Paris, Georges Crès et C^le^, Lyon, impr. des Deux-Collines, M. Audin et C^le^, in-4 de 25×32, 92 p., XX bois et vign.

Georges SABIRON, *Fragments d'un Grand Dessein* ; Paris, éditions Georges Crès et C^le^, Lyon, de l'imprimerie des Deux-Collines, Audin et C^le^, in-16 de 14×19, 80 p.

Paul FISCH, *la Coupe d'or et Mélancolies, puis Tannkas du Japon et de partout*, Lyon, Anc. Etabl. Legendre, in-16 de 10×16, 108 p.

SCIENCES.

Louis ROUGIER, *En marge de Curie, de Carnot et d'Einstein*. Le principe de Symétrie de Curie ; le principe de Carnot généralisé ; le principe restreint de la relativité d'Einstein et l'Inertie de l'Energie ; la théorie de la relativité générale et la solution des problèmes métaphysiques de l'espace et du temps ; Paris, Chéron, Fontenay, imp. Bellenand, in-8 de 12×19, 269 p.

PÉRIODIQUES.

Condition publique des Soies. *Compte rendu des opérations pendant l'année 1919* ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 36 p.

Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon. *Compte rendu des années 1917-1919* ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 240 p., 56 portr.

Le Monde textile, 1921 ; Lyon, Ch. Crès, impr. A. Rey, in-8, 1438 p.

L'Extrême-Orient, revue des Intérêts français en Extrême-Orient ; Paris-Lyon, impr. des Deux-Collines, M. Audin et C^le^, in-4 de 22×32, numéros de janvier, février, mars.

Organisation et production. Annales de Régionalisme économique , Lyon, rue des Marronniers, 10, imp. L. Godard et C^le^, in-4.

Lyon et sa Région ; Lyon, place Morand, 12, Villefranche, impr. Lamarsalle, in-4 de 21×27, numéro de janvier-février.

Promenoir ; Lyon, rue Davout, 3, imp. des Deux-Collines, in-8 de 16×25, numéros 1 (février) et 2 (mars).

Lyon, organe officiel de la Foire de Lyon ; Lyon, imp. Noirclerc, in-4 de 21×27, numéros de janvier et février.

Ziniar, 11 peintres et 1 sculpteur, revue-album ; Lyon (numéro 2) février, Dix Pochoirs, Lyon, in-4 de 21×27, 10 pl.

Digitized by Google

Annales de la Société Linnéenne de Lyon; Lyon, Georg, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, t. 67.

Causeries typographiques, Circulaire de la Maison des Deux-Collines ; Lyon, M. Audin et Cie, in-8 de 14×21, numéro I.

La Vie Lyonnaise et les Annales sportives ; Lyon, quai des Brotteaux, 3 , Imp. Réunies, in-4.

Faculté de Droit de Lyon. *Rapport de M. le doyen Josserand sur l'année scolaire* 1919-1920 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 48 p.

Les Annales de l'Energie. Revue générale des Applications des Forces naturelles : houille blanche, houille noire, houille verte ; Lyon, rue de Trion, 87 ; imp. A. Rey, in-4, 48 p. numéro 1.

Revue Fédéraliste. Lyon, 1ue Tronchet, 70.

Bulletin de la Société académique d'Architecture de Lyon ; Lyon, A. Rey, in-8.

La Soierie de Lyon. Organe du Syndicat des Fabricants de Soierie ; Lyon, imp. A. Rey, in-4 de 25×32.

Digitized by Google

L'imprimeur gérant, M. AUDIN.

Digitized by Google

P. Conbert Descombes del.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

EMBELLISSEMENTS D'UNE GRANDE CITÉ

LYON DEPUIS LE XVIe SIÈCLE

Embellir une cité, c'est d'abord mettre en valeur ses beautés naturelles ou acquises, c'est encore adapter cette cité aux exigences de la vie sociale du moment et même de l'avenir, tant au point de vue du confort qu'à celui de l'hygiène. Le fait de l'édification de monuments, quelques beaux qu'ils soient, ne constitue point, à lui seul, l'embellissement d'une grande ville. De magnifiques édifices peuvent être la luxueuse parure d'une cité, mais ce qui constitue sa véritable beauté, ce sont, en dehors de ses attraits naturels, des voies larges et bien ordonnées, des habitations aérées et confortables, des écoles et des hôpitaux nombreux et bien installés, des squares et des jardins spacieux et convenablement répartis, des services publics : eaux, transports et éclairage, intelligemment organisés. Aussi est-ce surtout par la transformation et l'amélioration de ses quartiers vétustes, tristes et malpropres et par la création de quartiers nouveaux

Digitized by Google

qu'une ville souscrira pleinement aux principes de l'urbanisme, cette science pratiquée depuis longtemps par les générations qui nous ont précédés, mais dont nos savants modernes ont formulé les lois.

L'essor incessant des industries manufacturières, le développement continuel des transactions commerciales ont accru les agglomérations citadines au dépens des populations rurales. Aussi, la question s'est-elle posée, identique et immuable à diverses époques, pour les grandes villes, du développement du territoire, soit par la transformation d'anciens quartiers, soit par l'augmentation des surfaces bâties. Ces augmentations, ces agrandissements successifs contribuèrent-ils, toujours et partout, à l'embellissement des cités ? Il serait téméraire de l'affirmer. Entrepris ordinairement par lots restreints, ces agrandissements et ces modifications eurent, jusqu'à nos jours du moins, ce défaut capital, le manque d'unité, défaut inhérent à tout œuvre conçue en dehors d'un plan général. C'est ce qui donne à la plupart de nos villes cet aspect décousu, désordonné, qui fait de chacune d'elles une agglomération de bourgs hétéroclites, une mosaïque composée de quartiers dissemblables qui se refuse à toute idée d'ensemble.

C'est une des qualités particulières de Lyon que d'avoir échappé à ce grave défaut, et c'est peut-être cette qualité qui donne à notre ville cet aspect de cité bien assise, bien ordonnée et bien construite qui lui est généralement reconnu. Sa situation topographique est pour beaucoup dans cette réputation, mais une part en revient aussi à un esprit génial, Jean Antoine Morand, qui, au milieu du dix-huitième siècle, à une époque où Lyon était encore confiné dans l'espace restreint de la presqu'île et sur les bords étroits de la rive gauche de la Saône, eut la prescience merveilleuse de l'importance que devaient prendre, plus tard, les vastes territoires, délaissés et incultes, de la rive gauche du Rhône.

Mais avant que d'arriver à Morand et à son prophétique *Projet d'un plan général de la ville de Lyon et de son agrandissement en forme circulaire*

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN SCÉNOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE LYON,

Ce Plan a été réduit, dessiné et gravé par M. Matthieu, d'après un grand Plan gravé en 25. feuilles, et publié du règne de Henri II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

dans les terrains des Broteaux ; avant que d'en arriver à ce dix-huitième siècle qui fut le véritable point de départ de la transformation de notre cité, nous devons rappeler les agrandissements et embellissements, œuvres des siècles précédents. Nous ne remonterons point aux temps lointains de Lugudunum. Aussi bien manquerions-nous de matériaux solides pour établir les emplacements qu'occupait la population de cette antique cité et en serions-nous réduits à des suppositions, nonobstant les affirmations formelles de nos plus érudits archéologues. Nous prendrons comme point de départ le plus ancien plan de Lyon connu et donnant nettement la topographie de notre ville, celui édité vers 1550 et qui porte le nom de *Grand plan scénographique de Lyon au XVIe siècle.*

Il existe bien, nous le savons, des plans antérieurs, celui du *Chronicarum Liber*, publié en 1493, et celui gravé par Androuet du Cerceau en 1548. Du premier, une assez mauvaise gravure sur bois, on ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il n'est qu'une vue purement fantaisiste qui, dans cet antique ouvrage plus généralement connu sous le nom de *Chronique de Nurenberg,* sert à représenter successivement Lyon, Bologne, Mayence et Aquilée. Quant à la gravure plus artistique d'Androuet du Cerceau, c'est une vue panoramique prise des hauteurs de la Croix-Rousse et dans laquelle on peut reconnaître la configuration générale de la ville. On y distingue notamment le château de Pierre-Scize, la chapelle de Fourvière, les églises de Saint-Nizier, d'Ainay, de Saint-Paul et de Saint-Jean, le pont de la Guillotière et celui de la Saône sur l'emplacement de l'actuel pont du Change. Il indique également, sous le nom de *les Bavalins novelle*, le commencement des nouvelles fortifications partant de la citadelle de Pierre-Scize, édifiées par le sénéchal de Saint-André, gouverneur de Lyon, sur l'ordre de François Ier qui craignait une invasion de la France, du côté de la Franche-Comté, par les armées de Charles-Quint. Malheureusement, si elle représente de très artistique façon l'aspect général de la ville et de ses monuments, l'œuvre d'Androuet du Cerceau ne nous donne aucun renseignement sur sa topographie. Le grand plan scénographique de Lyon, dont l'auteur est inconnu, reproduit au contraire avec une religieuse fidélité, maison par maison, notre cité lyonnaise telle qu'elle existait au milieu du seizième siècle. Ce plan magnifique dont on

Digitized by Google

ne connaît qu'un exemplaire qui se trouve aux archives municipales, se compose de vingt-cinq feuilles. La Société de Topographie historique de Lyon en fit graver un fac-simile en 1872 par Séon et Dubouchet. La reproduction du plan scénographique que nous donnons ici est faite d'après une copie assez peu connue, et qui a dû être exécutée à la fin du dix-huitième siècle.

Sur le plan scénographique, la ville s'arrête au sud, au confluent du Rhône et de la Saône, au pied de l'abbaye d'Ainay ; encore, toute la partie comprise entre cette abbaye, le pont du Rhône et le couvent de Notre-Dame de Confort, aujourd'hui place des Jacobins, est-elle couverte de prés, de vergers et de vignes, sauf quelques maisons ou couvents sur les bords de la Saône. Plus au nord, entre la place des Carmes (actuellement place de la Martinière et rue Lanterne) et le Rhône un vaste espace inculte servant aux jeux de l'arbalète et de l'arquebuse ainsi qu'au marché aux pourceaux, s'étend au pied de la colline de la Croix-Rousse que gravissent la côte Saint-Vincent et la côte Saint-Sébastien. Au chevet de l'église Saint-Nizier existe un cimetière assez important. Une seule rue traverse la ville, en diagonale, dans toute sa longueur. Elle part de la porte de la Lanterne, vers la place des Carmes, sous le nom de rue Lanterne puis de rue de la Vieille-Boucherie, elle devient rue Mercière après avoir dépassé le pont de Saône et finit sur le bord du Rhône comme rue Confort en longeant les seuls bâtiments existants de l'Hôtel-Dieu, un peu en amont du vieux pont du Rhône, auquel on accède par un chemin à angle droit qui est la rue Bourg-Chanin. Les autres rues forment un labyrinthe de petites ruelles étroites et tortueuses. Les habitations sont groupées autour de l'église Saint-Nizier, et la véritable agglomération lyonnaise ne dépasse pas dans la presqu'île, au sud la rue Thomassin que continue la rue de la Rôtisserie et au nord la rue du Bessart, aujourd'hui rue Constantine, et le vaste terrain vague qui s'étend au pied de la colline de la Croix-Rousse. Tout le reste est occupé par de vastes propriétés appartenant pour la plupart à des congrégations. Sur la rive droite de la Saône, les espaces habités occupent toute la partie comprise entre la chapelle Saint-Laurent, à côté de l'église Saint-Paul, et le pont de bateaux établi en face de l'église d'Ainay, mais elles ne s'élèvent pas au-dessus de la montée Saint-Barthé-

Digitized by Google

lemy. Dans cet espace restreint grouille une population d'environ 60.000 âmes. La ville est défendue contre toutes invasions par les fameux remparts construits par le sénéchal de Saint-André. Ils relient, au nord, le Rhône et la Saône suivant l'emplacement de l'actuel boulevard de la Croix-Rousse et ferment la ville à l'ouest, allant du château de Pierre-Scize à la porte Saint-Georges en surmontant la colline de Fourvière.

La première transformation de quartier, encore que peu importante, dont fassent mention les Archives de Lyon, remonte au mois d'octobre 1557, époque à laquelle, le long du Rhône, près du couvent de Saint-Bonaventure, *furent rompues et abattues plusieurs maisons, jardins, arbres, vignes et granges pour y faire un chemin public.* Ce chemin avait pour principal but de permettre la garde de la ville, le long du Rhône, et vraisemblablement il devait suivre le bord du fleuve depuis le couvent des Cordeliers jusqu'au débouché de la rue Confort, en amont du pont du Rhône. En 1562, le fameux baron des Adrets, qui occupait Lyon, convertit en place publique le tènement de Bellecour qui figure comme verger sur le Grand Plan scénographique. Ce terrain appartenait aux familles Léviste et Robertet. Le baron des Adrets y installa son parc d'artillerie, et pour le mettre en communication avec le couvent des Jacobins, où se tenait son état-major, il ouvrit la voie qui porte aujourd'hui le nom de rue Emile-Zola, naguère rue Saint-Dominique. Après le départ du fougueux chef des protestants, en juillet 1562, Soubise, qui lui succéda, décida de clore la ville au sud par de nouveaux remparts qui continueraient ceux de la rive droite de la Saône. Les Lyonnais se montrèrent assez récalcitrants à ce projet et paraissent n'y avoir apporté aucune diligence, si nous en croyons l'appel suivant qui fut crié et publié à son de trompe dans les rues de la ville, au mois de novembre 1562, par le crieur public Anthoine Corsac : « Le seigneur de Soubise, commandant à Lyon et dans le gouvernement du Lyonnais, veut activer la construction des fortifications de cette ville. Les personnes qui désirent fournir des hommes paieront à l'avenir deux sols par semaine et par homme qu'ils devaient fournir. Les trente-six pennons de la ville sont chargés de recueillir cet argent. Les étrangers qui sont venus s'établir dans cette ville seront soumis à la même taxe suivant leur fortune. On les contraindra

Digitized by Google

à payer par toutes les voies de droit jusqu'à la prison. Les pennons feront un rigoureux recensement de leurs quartiers, feront vendre chez ceux qui auraient refusé de payer la taxe des meubles jusqu'à concurrence de la cotisation fixée, sans aucune acception des personnes, sous peine de s'en prendre à eux ». Ces remparts, à la construction desquels les Lyonnais semblent s'être refusés tout d'abord, devaient être plus tard leur promenade préférée et, de l'avis de certains auteurs des dix-septième et dix-huitième siècles, un des plus beaux points de vue que l'on pût imaginer. La route qui les longeait, et qui fut plus tard ombragée de tilleuls magnifiques, suivait, au bord de l'eau, le tracé à angles vifs des murailles. Au premier plan, des bancs de sable où poussaient de maigres osiers et des saules aux fantastiques silhouettes, puis l'île Mogniat, fertile et cultivée quoi qu'en ait dit le poète inconnu qui rima la fameuse supplique à Louis XIV, l'île Mogniat formant un bouquet de verdure au milieu des eaux. Du côté du Rhône, large, immense, semé de petits îlots couverts de vorgines, la vue bornée au nord par le pont majestueux que Lyon doit au pape Innocent IV, s'étendait sur le village de la Guillotière et la vaste plaine du Dauphiné; tout au sud les derniers méandres du fleuve magnifique se perdaient dans la brume. Du côté de la Saône, l'horizon, moins étendu, offrait aux regards de merveilleux détails, la colline de Fourvière que surmontait la coquette église de la Vierge descendait doucement jusqu'au hameau de la Mulatière, simple groupe de maisons habitées par quelques pêcheurs.

En dehors des remparts d'Ainay, Lyon ne subit guère de transformations pendant la seconde moitié du seizième siècle et la première moitié du dix-septième. Tout au plus avons-nous à citer la construction de quelques immeubles dans les environs de Bellecour, l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, la réédification de l'église Saint-Irénée et de l'abbaye d'Ainay démolies en partie par le baron des Adrets, la construction, sur les plans du père jésuite Etienne Martellange, des premiers bâtiments de l'hospice de la Charité et de sa chapelle qui fut ouverte au culte en 1626, celle du grand collège de la Trinité, aujourd'hui lycée Ampère, du même père jésuite, enfin la chapelle de l'Hôtel-Dieu dite de Notre-Dame de Pitié, érigée entre 1637 et 1645 par l'architecte lyonnais Guillaume Ducellet.

Digitized by Google

Au mois de janvier de l'année 1646, le Consulat décidait de faire construire un hôtel de ville sur le vaste emplacement appelé les Vieux Fossés ou les Terreaux. Le conseil de ville s'était réuni pendant longtemps dans la chapelle de Saint-Jaquème, contiguë à l'église de Saint-Nizier, puis dans une maison des Halles de la Grenette qu'il avait abandonnée en 1461 pour s'installer dans un immeuble qu'il avait acheté rue de la Fromagerie et sur lequel existe encore aujourd'hui une plaque gravée portant cette inscription : « Le Vieil Hostel de Ville ».

En 1604, le Consulat abandonnait son immeuble de la rue de la Fromagerie et prenait possession d'un nouvel hôtel situé rue de la Poulaillerie et qui porte actuellement le n° 15. Mais il se trouvait bientôt trop à l'étroit dans ce bâtiment et se voyait dans l'obligation de faire édifier un hôtel de ville. Nul emplacement ne répondait mieux que les vieux fossés à l'édification d'un tel monument public.

Les vieux fossés, ou autrement dits les Terreaux, étaient un terrain inculte que nous avons déjà signalé dans le plan scénographique. Il s'étendait depuis la Grande Boucherie et la porte de la Lanterne, vers le couvent des Carmes, jusqu'aux rives du Rhône, sur l'emplacement d'un canal reliant autrefois les deux fleuves et qui avait été comblé par des terres rapportées. Ce terrain, où se trouvaient encore des fossés et des mares où stagnait une eau fétide, servait à l'accoutumée de champ d'exercice aux tireurs d'arc, d'arbalète ou d'arquebuse. On y tenait aussi chaque semaine le marché aux pourceaux. Enfin, il servait encore aux exécutions capitales et on y avait vu, en 1642, tomber les têtes de Cinq-Mars et de Thou, victimes de l'implacable politique du cardinal de Richelieu. Un mauvais chemin, défoncé, le longeait au sud, qui portait le nom de rue des Ecloisons. Au nord quelques maisons basses et sordides s'alignaient tout au bas du versant de la colline de la Croix-Rousse.

Les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre possédaient un couvent en façade sur ces terrains vagues et, par une convention consulaire en date du 26 mars 1555, les conseillers et échevins de la ville s'étaient engagés à laisser, à perpétuité, libres et vagues les terrains des vieux fossés et à n'y faire construire aucun édifice ni joignant ni proche les murs du

Digitized by Google

monastère. Cependant, étant donnée l'impossibilité de trouver ailleurs dans l'intérieur de la cité un espace appartenant à la commune et suffisamment vaste pour l'édification de l'hôtel de ville, le Consulat décida de passer outre à ces clauses de servitude. Le 5 septembre 1646 monseigneur Camille de Neufville, lieutenant du roi, accompagné du prévôt des marchands, messire Pierre de Sève, baron de Fléchères et des échevins Rémond Séverat, François Basset, Pierre Cholier et Barthélemy Honorat, posait la première pierre du magnifique monument dont l'architecte Simon Maupin avait fourni le dessin et les plans. Le nouvel Hôtel de Ville, dont la construction dura neuf années (il ne fut terminé qu'en 1655), transforma très heureusement ce quartier désert et sauvage des Vieux Fossés. On laissa à l'ouest, devant la façade principale et le monastère des Dames de Saint-Pierre, un vaste espace rectangulaire qui semblait prétendre au respect de la convention du 26 mars 1555 et qui prit le nom de place des Terreaux. Au-devant de la façade orientale de l'hôtel de ville, on dessina un jardin à parterres qui s'étendait jusqu'au point de départ de l'ancienne rue du Griffon. Mais les Dames de Saint-Pierre n'avaient point accepté cette violation, par le Consulat, de la convention qui leur donnait des droits sur les terrains des vieux fossés, et elles sommèrent le Consulat d'avoir à démolir, avant même qu'il fût terminé, le chef-d'œuvre de Simon Maupin. Le procès dura de longues années et ce ne fut qu'en 1660 qu'une transaction intervint entre les deux parties. Pour célébrer sa victoire, le Consulat fit élever cette même année, sur la place des Terreaux, une pyramide à quatre faces. Cette pyramide était bientôt remplacée par une fontaine triangulaire dont l'eau tombait en nappe dans trois vasques superposées. Cette fontaine devait être démolie en 1699.

Quant aux processives dames de Saint-Pierre qui, contre l'abandon de leurs droits, avaient obtenu une somme de vingt-quatre mille livres et divers privilèges de voirie, elles employèrent immédiatement cette somme à la construction d'un nouveau monastère. Elles en demandèrent les plans à l'architecte François de Royer de la Valfenière, gentilhomme avignonnais, et celui-ci leur fournit les dessins de la majestueuse façade qui, aujourd'hui encore, décore si magnifiquement le côté sud de la place des Terreaux.

Digitized by Google

La construction de l'Hôtel de Ville est le premier exemple relaté dans notre histoire locale d'une transformation de quartier servant à l'embellissement et à l'assainissement de la cité. Il est d'autant plus à signaler qu'il a enrichi notre ville de deux de ses plus beaux monuments.

Lyon resta près d'un siècle sans changements importants ou tout au moins constituant de notables embellissements. Des immeubles se construisent au sud de la ville à mesure que la population s'accroît ; de nouveaux bâtiments viennent augmenter le grand Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Charité ; trois nouveaux ponts en bois sont construits sur la Saône, l'un le pont de Sainte-Claire, en face de l'église d'Ainay, en remplacement de l'ancien pont de bateaux, un autre qui portera le simple nom de pont de bois, sur l'emplacement de notre actuel pont de l'archevêché et le troisième dit petit pont Saint-Vincent, plus en amont, à la hauteur de l'église Saint-Paul. Nous citerons cependant comme un véritable embellissement la transformation du tènement de Bellecour qui, depuis sa conversion en parc d'artillerie par le baron des Adrets, était resté absolument abandonné. Le Consulat qui l'avait acheté, décida enfin, en 1677, après avoir tenté d'en faire une promenade et un jeu de mail, de le transformer en place publique. Après le traité d'Utrecht, en 1713, on y érigea une statue équestre de Louis XIV, dont le piédestal monumental, dessiné par l'architecte Marc Chabry, était orné de deux groupes de bronze : *le Rhône,* de Guillaume Coustou, et *la Saône,* de son frère Nicolas ; ces deux groupes décorent aujourd'hui le vestibule de l'Hôtel de Ville. Quelques années plus tard, en 1719, l'architecte Robert de Cotte construisait, avec le concours de Bertaud de la Vaure, les superbes bâtiments appelés Façades de Bellecour qui devaient être en partie détruits pendant la Révolution.

Vers le milieu du dix-huitième siècle Lyon, toujours resserré entre ses deux fleuves, ne s'étend encore, au nord, que jusqu'à la place Croix-

Digitized by Google

Pâquet, le rue Besson ou Vieille-Monnaie et la rue Saint-Marcel, aujourd'hui du Sergent-Blandan. Les remparts de la Croix-Rousse dominent la ville, et trois routes escarpées, la grande côte Saint-Sébastien, la grande côte de la Croix-Rousse et la côte des Carmélites, escaladent la colline, traversant des prés, des champs, des vignes et des terrains incultes ou longeant des tènements appartenant pour la plupart à des congrégations religieuses. Au bas de la place Croix-Pâquet, depuis le port Saint-Clair sur l'emplacement de l'actuelle place Tolozan, un mauvais chemin longeant du côté de la balme des propriétés privées ou d'immenses terrains vagues appartenant aux dames de Saint-Pierre, suit le Rhône, et s'arrête brusquement au bastion Saint-Clair, pointe extrême des remparts de la Croix-Rousse. Au sud, en aval du pont de la Guillotière, commencent les remparts d'Ainay qui dans leur partie la plus méridionale ne dépassent pas l'actuelle rue Franklin. A l'intérieur de la ville quatre grandes places aèrent quelque peu un amas de maisons coupé par des rues étroites. Ce sont : la place des Terreaux et les jardins de l'Hôtel de Ville, la place des Cordeliers qui encadre l'église Saint-Bonaventure au nord et à l'ouest et s'étend jusqu'au Rhône, la place Confort, vaste triangle dont le sommet est l'extrémité sud de la rue Mercière et la base la façade principale de l'église des Jacobins, enfin la splendide place Bellecour ou Louis-le-Grand, avec ses 16.000 toises de superficie, sa grande promenade des marronniers, ses superbes façades et les magnifiques parterres entourant la statue de Louis XIV. Tout le reste de la ville n'a guère changé depuis le seizième siècle et c'est toujours le même labyrinthe de rues étroites, tortueuses, mal pavées, bordées de maisons sales, basses, dépassant rarement trois étages et dont les fenêtres sont généralement garnies de carreaux de papier huilé, bien que les vitres soient déjà d'un usage courant dans la plupart des autres villes de France. Les quartiers de la rive droite de la Saône sont plus malpropres encore que ceux de l'intérieur de la presqu'île.

Dans cette ville, essentiellement commerçante et dont l'industrie principale, la fabrique des étoffes d'or, d'argent et de soie passe pour être la plus prospère du royaume, les communautés religieuses, qui comptent environ trente mille personnes, occupent les meilleurs emplace-

Digitized by Google

ments et la plus grande partie de sa superficie. Un mémoire de l'époque estime que, d'après le plan de Séraucourt de 1740, la superficie totale de Lyon s'élevait à 2.800 bicherées dont il y avait lieu de défalquer le tiers pour les rues, places, quais et remparts, ainsi que pour le lit de la Saône, ce qui laissait environ 1.867 bicherées pour les habitations. Or, sur ces 1.867 bicherées, et d'après le même plan, 1.458 étaient occupées par les religieux tant séculiers que réguliers, ce qui limitait à 409 bicherées la surface disponible pour les 110.000 habitants composant alors la population de la cité lyonnaise.

La question se posait donc nettement, vers le milieu du dix-huitième siècle, de l'agrandissement de la ville en raison de l'accroissement de la population. C'était là, avec l'état des finances municipales qui était fort précaire, une des plus angoissantes préoccupations du Consulat. En 1735, le Conseil de ville avait acheté l'île Mogniat, la plus grande des îles du confluent. Son projet était de détourner le Rhône au moyen d'une forte digue et de joindre cette île aux remparts, puis d'installer à l'intérieur les chantiers de bois, les ouvriers en suif, les tanneurs et toutes les industries « qui embarrassent ou incommodent le reste de la population ». C'était à la fois agrandir et assainir la ville, mais vu le peu d'étendue de l'île Mogniat, le remède était de peu d'efficacité devant l'importance du mal.

De nombreux citoyens, s'intéressant aux questions lyonnaises, présentaient au Consulat des projets d'agrandissement de la ville. En 1740, l'architecte ingénieur Guillaume Delorme, membre de l'Académie de Lyon, proposait de reculer la jonction du Rhône et de la Saône jusqu'à la pointe méridionale de l'île Mogniat, ce qui correspondait à peu près à l'extrémité sud de l'actuelle gare d'eau. Dans le plan de Delorme, deux larges chaussées reliaient la ville à l'île, l'une forçait le Rhône à suivre une ligne droite, l'autre resserrait le lit jusqu'alors commun aux deux fleuves en l'abandonnant tout entier à la Saône. Entre ces deux chaussées, un vaste bassin entouré de quais, recevant par des pertuis les eaux du Rhône pour les rendre à la Saône, pouvait, au moyen de deux écluses, abriter les bateaux des deux rivières. Sur la chaussée du Rhône, on établissait des moulins à farine, la différence de niveau entre le Rhône

Digitized by Google

et la Saône assurant une chute de quatre pieds, suffisante pour les faire mouvoir. L'emplacement des jardins d'Ainay était divisé en terrains à bâtir, et l'île Mogniat, embellie par de nouvelles plantations, devenait une des plus belles promenades de France. Il est certainement regrettable que l'on n'ait point donné suite au projet de l'architecte Delorme qui eut certainement plus contribué à l'embellissement de notre ville que le projet Perrache qui fut adopté plus tard. Il est certain que la vue qu'aurait présentée, de l'île Mogniat, l'immense confluent du Rhône et de la Saône eut été autrement grandiose que celle que nous voyons aujourd'hui de la pointe aiguë de la chaussée Perrache, quelque belle qu'elle soit cependant ; d'autre part, l'idée de terminer notre ville, au sud, par de magnifiques jardins, idée qui fut reprise bien souvent depuis mais toujours abandonnée, était des plus heureuses.

Mais le plan de Delorme, quoique très intéressant, n'agrandissait point assez notre cité. Un autre Lyonnais, quelque temps plus tard, en 1742, soumettait au Consulat un projet vraiment radical, si nous osons dire. Il proposait simplement d'ouvrir des voies publiques et de bâtir des maisons d'habitation sur les tènements occupés par les couvents et qui, par suite de l'accroissement de la population, se trouvaient enclavés dans les quartiers les plus commerçants.

En 1748, l'architecte Soufflot, qui avait été appelé à Lyon par les recteurs de l'Hôtel-Dieu pour édifier la façade sur le Rhône et le majestueux dôme central de l'Hôpital, fut invité par le Consulat à étudier la solution de ce problème de l'agrandissement de la ville, projet qui occupait au plus haut point l'administration municipale. Soufflot eut l'idée d'utiliser les terrains vagues qui s'étendaient au nord de la ville, le long du Rhône, depuis les jardins de l'Hôtel de Ville et le port Saint-Clair tout d'abord, jusqu'au bastion Saint-Clair qui terminait les remparts de la Croix-Rousse. Déjà quelques années auparavant, en 1742, il avait été sollicité par l'abbesse des dames de Saint-Pierre, Anne de Melun, dont la communauté possédait la plus grande partie de ces terrains et de ceux au-delà des remparts, de faire les plans d'un groupe de cinq maisons à élever sur l'emplacement de la chapelle Saint-Clair, voisine du bastion, mais ce projet n'avait point abouti.

Digitized by Google

L'état précaire des finances de la ville ne permettant pas à Soufflot de compter sur l'appui du Consulat, il forma une société composée de Léopold Milanais, négociant, Melchior Munet et Jean-Antoine Morand, peintre et architecte. Ce dernier, élève et ami de Soufflot, était venu à Lyon pour la construction du théâtre et s'était fait remarquer par la peinture du rideau qui représentait *les Noces d'Amphitrite*. Le 22 octobre 1749, la société traitait avec le Consulat pour la construction d'un port pour les bois de bâtiments, sur l'actuelle place Tolozan, et la construction de tout un quartier nouveau sur les bords du Rhône, au nord de la rue Puits-Gaillot.

Ce contrat étant le premier contrat connu passé par la ville de Lyon avec une société immobilière, il est intéressant d'en relater les principales conditions. La compagnie s'engageait : 1° à reconstruire en cinq ans le port Saint-Clair, la ville fournissant et charriant les remblais ; 2° à abandonner au public une voie de 70 pieds de large entre le Rhône et les maisons nouvelles ; 3° à créer une place (place Tolozan actuelle) en aval du quartier projeté à la sortie de la rue Puits-Gaillot ; 4° à en ouvrir une en amont (place Saint-Clair) ; 5° à percer et à livrer une rue de 24 pieds de large derrière les maisons du quai (rue Royale) et trois rues transversales ; 6° à ne vendre les terrains à elle concédés par la ville qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En garantie, les associés donnaient hypothèque sur tous leurs biens présents et à venir.

En échange, le Consulat cédait en toute propriété à la compagnie les terrains situés entre la partie cintrée du quai de Retz et l'angle de l'épaule du bastion Saint-Clair. Ces terrains devaient être exempts de tous droits de vente jusqu'à la quatrième mutation inclusivement. Le Consulat s'engageait à faire transporter sur ces terrains tous les décombres et gravois de la ville ; enfin il abandonnait à la Compagnie les eaux qui coulaient sur la place Romarin.

Lorsque, forts de ce contrat, Soufflot et ses associés voulurent se mettre à l'œuvre, ils se heurtèrent immédiatement aux plus grandes difficultés. En face du port Saint-Clair, l'architeçte Ferdinand Delamonce avait édifié en 1740, pour le compte d'Antoine Tolozan, négociant, le magnifique hôtel qui porte encore le nom de son premier propriétaire.

Digitized by Google

A la suite du décès de celui-ci, cet hôtel avait passé entre les mains de Jean-François Tolozan, avocat du roi en la sénéchaussée et présidial de Lyon dont le frère Louis devait être le dernier prévôt des marchands de la ville. Sous le prétexte que les nouveaux immeubles projetés gêneraient la vue superbe dont on jouissait de son hôtel et par conséquent le dépréciaient, François Tolozan s'opposa judiciairement à leur construction. D'un autre côté, l'abbesse du monastère des dames de Saint-Pierre, Françoise de Mélien, prétendit que le Consulat n'avait aucunement le droit de disposer des terrains concédés. Son couvent possédait, en effet, sur les bords du Rhône, le tènement de la Carrette, au-delà du bastion Saint-Clair, mais il prétendait avoir en outre des droits sur tous les terrains riverains du fleuve et sur quelques îlots. Grâce à l'habileté de Soufflot et au crédit dont il jouissait à la cour, la compagnie eut gain de cause dans les deux procès. Tolozan, débouté, malgré le tort évident que devaient causer à son immeuble les nouvelles constructions, fut condamné à tous les frais ; quant aux dames de Saint-Pierre, elles virent leurs droits réservés, mais les concessionnaires autorisés à passer outre et à continuer leurs travaux. Cependant, le résultat de ce dernier procès fut que la compagnie abandonna une partie de son plan et que la transformation de ce quartier, qui devait s'étendre jusqu'au rempart, ne dépassa pas l'actuelle place Saint-Clair.

Le premier immeuble construit fut la maison Milanais, à l'angle du quai et du pont Saint-Clair ; elle devait être détruite par un incendie certain dimanche d'il y a cinquante ans. Après la maison Milanais s'éleva la maison Munet, dans l'îlot compris entre les rues Royale, Dauphine et des Feuillants. La forme curieuse de cette construction lui fit donner le nom de maison du clavecin. Soufflot et Morand, malgré leurs grands talents personnels, firent appel aux meilleurs architectes lyonnais pour l'élaboration des plans de leurs immeubles, aussi l'ensemble du quartier de Saint-Clair constitue-t-il un merveilleux ensemble composé des plus beaux types de l'architecture lyonnaise du dix-huitième siècle.

Les revendications des dames de Saint-Pierre ayant obligé les concessionnaires à réduire l'étendue de leurs projets, les quelques maisons qu'ils construisirent ne pouvaient donner qu'une faible satisfaction aux

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

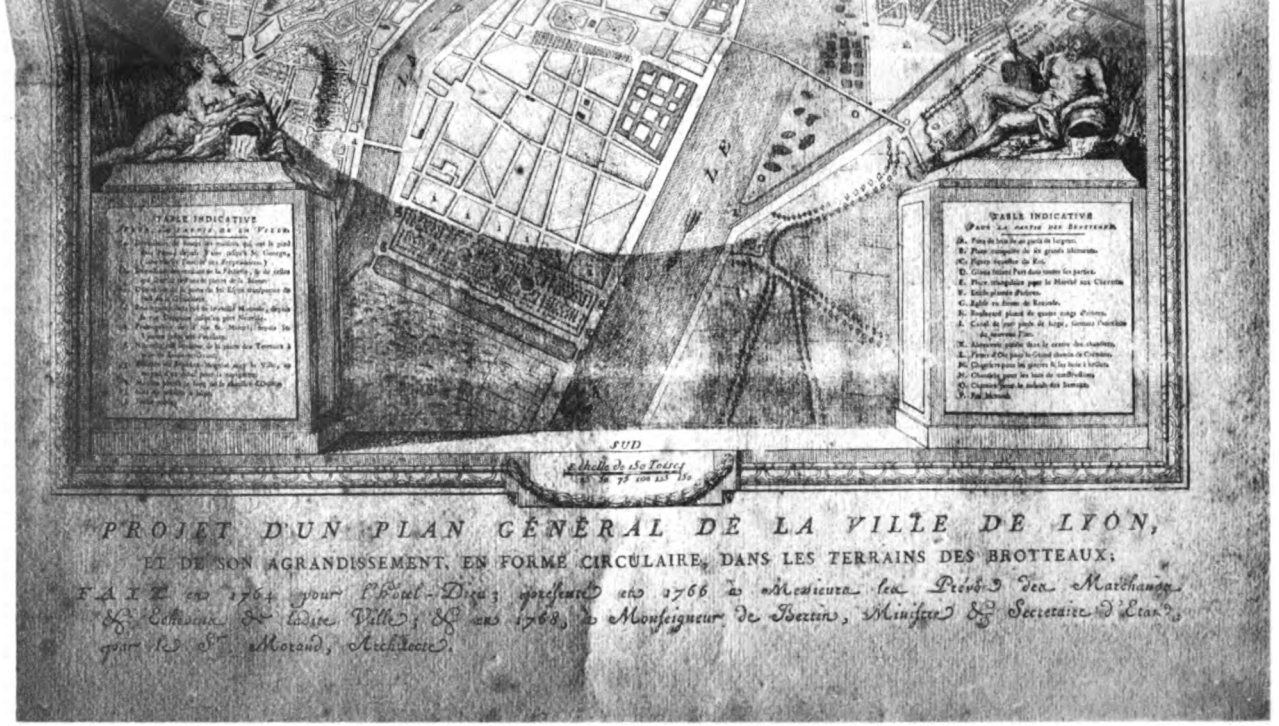

PROJET D'UN PLAN GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON,

ET DE SON AGRANDISSEMENT, EN FORME CIRCULAIRE, DANS LES TERRAINS DES BROTTEAUX;

FAIT en 1764 pour l'Hôtel-Dieu; présenté en 1766 à Messieurs les Prévôt des Marchands & Échevins de ladite Ville; & en 1768, à Monseigneur de Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat; par le Sr. Morand, Architecte.

Digitized by Google

Digitized by Google

besoins d'une population qui augmentait tous les jours. D'ailleurs ces maisons étaient de luxueuses habitations qui ne pouvaient convenir qu'à de riches négociants, à de notables bourgeois. La question de l'agrandissement de Lyon n'avait donc point encore trouvé sa solution et le Consulat conservait à ce sujet toute l'acuité de ses préoccupations.

Il peut paraître curieux, aujourd'hui, que l'autorité municipale de cette époque n'ait jamais envisagé que le développement de la ville à l'intérieur de la presqu'île, sans songer à la développer sur la rive gauche du Rhône. La raison en est que les terrains de la rive gauche étaient pour la plus grande part la propriété personnelle de l'Hôtel-Dieu qui possédait également les deux seuls bacs reliant la ville aux Broteaux en amont du pont de la Guillotière, soit vis-à-vis l'hôpital, soit en face du couvent des Cordeliers. Il semble bien que le rapport de ces bateaux ait hypnotisé messieurs les recteurs de l'Hôtel-Dieu au point de leur faire méconnaître la valeur des terrains qu'ils possédaient. On les voit en effet, en 1750, décider, pour augmenter le produit de ces bacs, de défricher les broussailles, de niveler ces terrains sablonneux pour les recouvrir de terre végétale, et d'y planter des mûriers et des ormeaux pour y attirer un grand concours de personnes par l'agrément de la promenade. La dépense s'élève à la somme considérable pour cette époque d'environ 60.000 livres.

Aussi, lorsqu'en 1764 Morand, qui avait réalisé une belle fortune dans l'entreprise du quartier Saint-Clair, présente à l'administration de l'Hotel-Dieu un plan d'agrandissement de la ville à l'est sur la rive gauche du Rhône, celle-ci s'empresse-t-elle de le refuser. Et cependant combien merveilleux, génial, prophétique ce plan conçu par Morand et présenté par lui sous le nom de *Projet de plan général de la ville de Lyon et de son agrandissement en forme circulaire*. C'est véritablement le point de départ du Lyon moderne. Toutes les idées qu'il présente ont été reprises et développées plus tard et même encore de nos jours par la commission du plan d'extension, et on peut dire que le projet de Morand fut l'embryon non seulement de notre ville actuelle mais encore du Lyon futur, de celui que verront nos petits enfants.

Morand limitait la ville à l'est par un canal de cent pieds de large

Digitized by Google

formant enceinte. Ce canal se détachant du Rhône vers l'endroit où fut construit plus tard le pont de la Boucle, se dirigeait d'abord au sud-est jusqu'à la hauteur du croisement des rues Garibaldi et Tronchet actuelles, il prenait ensuite une direction nettement sud, d'abord, puis sud-ouest, et rejoignait le Rhône à deux cents mètres environ en aval du Pont de la Guillotière. Il était bordé de deux quais plantés d'arbres. Dans l'île ainsi formée par le Rhône et le canal, Morand laissait, à l'extrémité nord, un vaste espace réservé aux chantiers de pierres et de bois à brûler avec, au centre, un grand abreuvoir public ; à l'extrémité sud, d'autres chantiers formant un large port destiné aux bois de construction ainsi qu'au radoub des bateaux. Aux pieds des dernières piles du vieux pont du Rhône, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la place du Pont, une place triangulaire servant au marché des chevaux longeait à sa base un vaste parc dont les allées en étoile convergeaient vers un rond-point central ; l'allée principale, se prolongeant au nord, reliait le marché des chevaux à l'abreuvoir public ; c'est exactement aujourd'hui l'emplacement des avenues de Saxe et de Noailles. Plus à l'est, une large voie, parallèle à la première, traversait deux places rectangulaires dont l'une avait en son centre une église en forme de rotonde. Sur le Rhône, qu'il bordait de quais spacieux et plantés d'arbres, Morand jetait un large pont à la hauteur du port Saint-Clair ; au débouché de ce port, sur la rive gauche, une place rectangulaire semblable à l'actuelle place Morand et décorée d'une statue équestre de Louis XV, puis, dans le prolongement du pont, une allée bordée d'arbres conduisait aux Charpennes, après avoir traversé le canal sur une passerelle en bois. Dans l'intérieur de la presqu'île, Morand, devançant les embellissements du Second Empire, démolissait les vieilles masures baignant dans la Saône et construisait des quais ; il traçait une rue allant directement de la place Bellecour à la place des Terreaux et la prolongeait jusqu'au pied de la Grand'Côte. Au nord de la ville, il reliait les quais du Rhône à ceux de la Saône en prolongeant des deux côtés la rue Masson ou Vieille-Monnaie. Au sud, il construisait, en aval du pont de la Guillotière, un nouveau quartier dont le plan se rapproche sensiblement de la topographie actuelle et terminait la ville par un vaste jardin public s'ouvrant sur un large canal reliant le Rhône à la Saône.

Digitized by Google

Un fait paraît très curieux dans ce merveilleux plan de Morand, c'est que, présenté dès 1764 aux recteurs de l'Hôtel-Dieu, il fait déjà état des terrains qui seront conquis plus tard sur le Rhône par l'exécution du projet Perrache, et cependant ce ne fut qu'en 1766, d'après tous les auteurs, qu'Antoine Perrache eut l'idée de son projet, et en 1769 seulement qu'il la soumit au Consulat. Comment se fait-il que, deux années avant, Morand ait été renseigné sur le plan que Perrache devait mettre au jour? c'est là une question qui ne peut manquer de fixer un jour l'attention de quelque érudit lyonnais.

Le projet d'agrandissement de Lyon en forme circulaire dans les terrains des Broteaux, rejeté par les recteurs de l'Hôtel-Dieu en 1764, fut présenté par Morand en 1768 à Messieurs les Prévôts des marchands et échevins de la ville, mais les finances municipales ne permirent pas au Consulat de s'intéresser à son exécution. L'idée d'étendre la ville au sud paraissait devoir être d'une exécution plus immédiate. En 1766, ainsi que nous l'avons dit, Antoine Perrache, sculpteur, reprenait l'ancienne conception de Delorme, et il soumettait son projet au Consulat en 1769. Dans son plan, il reportait le confluent à une demi-lieue en aval. Une chaussée en ligne droite devait maintenir le Rhône dans son lit nouveau, l'ancien lit comblé réunissait l'île Mogniat et les îlots voisins à la presqu'île. Sur le vaste emplacement ainsi obtenu, Morand construisait un somptueux hôtel du gouvernement ; devant cet hôtel, il réservait une place demi-circulaire avec double rangée d'arbres et au centre une statue équestre de Louis XV. De chaque côté de cette place, à l'est et à l'ouest, une large avenue reliait les quais projetés du Rhône et de la Saône. Sur ces quais étaient installés les chantiers d'approvisionnement de pierres et de bois de construction ou de chauffage. A cinq cents mètres environ, au sud, une autre avenue et une autre place également semi-circulaire dominait un vaste réservoir servant de gare d'eau. Ce réservoir communiquait avec la Saône par un canal assez large et avec le Rhône par un autre canal plus étroit et plus long qui débouchait à l'extrémité sud de la nouvelle presqu'île, sous un pont appelé pont de Bellevue. Sur ce canal étaient établis des usines et des moulins. Les terrains disponibles, au nord de la gare d'eau, étaient coupés de rues parallèles

Digitized by Google

ou perpendiculaires les unes aux autres et construits en immeubles de rapport.

Rebuté par le Consulat, pour raisons financières, Perrache parvint à former, en 1771, une société qui commença immédiatement les travaux. La chaussée longeant et endiguant le Rhône fut rapidement construite. Bordée de deux rangées de peupliers d'Italie, elle devint bientôt une superbe promenade qui contribua beaucoup à l'embellissement de la ville. Perrache ne put voir, de son vivant, l'exécution de son plan, car celui-ci, mal établi, mal étudié, donna lieu à de nombreux déboires à la société qui l'avait entrepris. La gare d'eau se remplit de vase et devint inutilisable pour la navigation. Les moulins installés sur le canal ne purent fonctionner par suite du manque de courant. La partie nord du projet, construite en maisons de rapport ne se développa qu'au début du dix-neuvième siècle, après la mort de Perrache.

Cependant que Perrache s'efforçait de développer la ville au sud, Morand, n'abandonnant pas son premier projet, tentait de l'étendre également à l'est. La construction du quartier Saint-Clair l'avait considérablement enrichi, et il avait acheté, sur le territoire des Broteaux, de vastes terrains qu'il comptait mettre en valeur. Aussi, en 1770, constituait-il une société pour la construction d'un pont en bois sur le Rhône, vis-à-vis le port Saint-Clair. L'année suivante il en obtenait la concession avec droit au péage. Les recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui voyaient ainsi disparaître les bénéfices que rapportaient leurs bacs, s'opposèrent par tous les moyens, et, il faut l'avouer, même par les plus mesquins, à la réalisation de l'entreprise. Par bonheur, le génie de Morand se doublait d'une rare énergie et d'une curieuse habileté ; il parvint à surmonter tous les obstacles et il terminait en 1774 le magnifique pont de bois, chef-d'œuvre de charpente, démoli en 1887, qui, reliant les Broteaux à la cité ancienne, permit à la ville de Lyon le merveilleux développement qu'elle a pris depuis parmi les vorgines et les terrains vagues de la rive gauche du Rhône.

A côté de ces grands travaux : le quartier Perrache et le pont Morand, Lyon, pendant le dix-huitième siècle, qui fut une des plus belles époques de son histoire, s'embellit d'un grand nombre de monuments publics. Ce furent : le grenier de l'Abondance, aujourd'hui caserne de Serin, cons-

Digitized by Google

truit en 1722 sur les plans de l'architecte Bertaud de la Vaure, et en 1724 le délicieux petit bâtiment du Concert sur la place des Cordeliers, que l'on attribue à Servandoni et qui fut démoli peu de temps avant la construction du Palais du Commerce ; en 1733, l'église de Saint-Bruno et son magnifique dôme, œuvre de l'architecte Delamonce ; la façade de l'Hôtel-Dieu et le théâtre, démoli en 1828, dont Soufflot avait donné les plans en 1748 et 1756 ; le petit collège des jésuites, aujourd'hui mairie du ve arrondissement, qui fut construit en 1756 par un élève de l'école royale de Paris, Van Risemberg ; l'église Saint-Louis, aujourd'hui Notre-Dame de Saint-Vincent, dont les plans furent fournis en 1759 par Roux ; enfin, la chapelle de l'Oratoire, devenue l'église Saint-Polycarpe, qui fut édifiée en 1760 par l'architecte lyonnais Delamonce.

Nous voici aux dernières années du dix-huitième siècle qui, chacun le sait, furent terribles pour la cité lyonnaise. Plus encore que le siège même, la terrible répression qui le suivit bouleversa totalement la ville. D'après le rapport officiel des représentants du peuple, Reverchon et Dupuy, envoyés par la Convention pour étudier l'état de l'industrie et du commerce lyonnais, pendant quatre mois plus de dix-huit mille individus de tous âges et de toutes professions, payés quatre francs par jour sur les finances épuisées de la ville, n'eurent d'autres occupations que la démolition des immeubles désignés, souvent arbitrairement, comme ayant appartenu à des contre-révolutionnaires ou ayant recelé des suspects.

Napoléon Ier tenta beaucoup pour relever Lyon de ses ruines. Il accordait en 1804 une somme de quatre cent mille francs aux propriétaires des maisons démolies sur la place Bellecour, à charge par eux d'employer cette somme à la réédification des façades. A dire vrai, cette largesse ne coûtait guère au premier consul, ces quatre cent mille francs devant être prélevés sur le produit des octrois et autres revenus de la commune. Napoléon s'intéressa également au développement du quartier

Digitized by Google

Perrache. Il fit étudier un plan de palais impérial avec un parc immense s'étendant sur toute la partie méridionale de la presqu'île. Malheureusement il ne fut donné aucune suite à ce projet.

Au point de vue de l'embellissement de la cité, si nous prenons ce terme dans le sens qui lui est généralement accordé, on ne peut guère citer, sous le Consulat et l'Empire, en plus de la réédification des façades de Bellecour, que la construction du pont Tilsitt ou de l'Archevêché, et celle du quai d'Herbouville et du quai de la Baleine, aujourd'hui quai de Bondy, ainsi que l'établissement du Jardin des Plantes et celle du cours du Midi en 1810, sur l'emplacement d'un canal qui servait à l'écoulement des eaux provenant des travaux de l'entreprise Perrache. Ce cours reçut une plantation de platanes qui formèrent, avec le temps, huit magnifiques allées vertes et ombreuses.

Mais au point de vue de l'hygiène générale, qui peut être considérée comme une des parties les plus intéressantes de l'embellissement d'une grande ville, nous devons citer, à la gloire de l'administration municipale de cette époque, la création du cimetière central de Loyasse.

Jusqu'au début du dix-neuvième siècle, chaque paroisse avait son cimetière particulier, placé ordinairement au chevet de l'église ou à un de ses côtés. C'est ainsi que, avant la Révolution, Lyon possédait vingt cimetières disséminés dans l'intérieur de la ville. Cette multiplicité de centres d'enfouissement était évidemment contraire à toutes les règles de la salubrité publique et ne pouvait s'expliquer que par la dévotion des individus envers le lieu saint où s'était exercée leur ferveur religieuse. Dès 1776, le collège des médecins lyonnais s'était nettement prononcé pour l'établissement d'une nécropole unique et la destruction complète des cimetières paroissiaux. Il exposait au Consulat, dans un rapport très étudié, que ce cimetière ne pouvait être plus avantageusement placé que dans une partie de ces broteaux que le génie de Morand venait de relier à Lyon, partie assez distante pour ne pas craindre les inondations. Il faisait valoir que le vent d'est souffle rarement sous notre climat, que ce vent seul pourrait porter dans l'enceinte de la ville des exhalaisons putrides, et encore trouverait-il dans l'étendue du Rhône une barrière infranchissable ; que d'ailleurs l'atmosphère de ce fleuve agité par son cours

Digitized by Google

rapide entraînerait les vapeurs dangereuses. Le Consulat s'émut un moment devant des protestations aussi sérieusement appuyées, malheureusement il recula devant l'opinion publique, réfractaire à tout changement dans le mode d'inhumation. En 1804, un décret en date du 28 prairial interdit les inhumations dans l'intérieur des villes et défendit de les faire à moins de cent mètres des habitations. L'administration municipale dut se soumettre à la loi commune et les cimetières paroissiaux servirent à l'élargissement des voies publiques ou furent vendus à des particuliers pour y élever des maisons d'habitation. L'ancien cimetière de Saint-Just fut seul conservé et utilisé pendant quelque temps, mais il devint bientôt insuffisant et, en 1807, la municipalité achetait à l'extrémité occidentale du plateau de Fourvière un vaste terrain qui, sous le nom de cimetière de Loyasse, s'est considérablement accru.

Cependant le pont Morand, inauguré en 1775, avait eu un grand succès dès le commencement du dix-neuvième siècle. Dès qu'ils purent traverser le Rhône plus commodément qu'en prenant les bacs de l'Hôtel-Dieu ou en passant le vieux pont de la Guillotière, situé à l'autre extrémité de la ville, les Lyonnais se portèrent en foule, les jours de fête, dans les plaines des Broteaux. Ils n'avaient d'ailleurs plus d'autre lieu de promenade depuis que l'exécution du projet Perrache avait supprimé les remparts. Les mauvaises odeurs, que l'on prétendait donner la fièvre, s'exhalant des marais issus spontanément dans les terrains rapportés à l'extrémité de la presqu'île, détournaient la population de la magnifique avenue bordée de peupliers d'Italie qui, sous le nom de chaussée Perrache, longeait le Rhône jusqu'au pont de Bellevue ou de la Mulatière. La promenade aux Broteaux devint donc bien vite très à la mode, et pendant que les petites gens envahissaient les nombreuses guinguettes et les abords de la ferme de la Tête-d'Or, la bourgeoisie promenait ses élégances et ses loisirs dans les allées Morand, seule partie du beau plan de Lyon en forme circulaire qui eut été exécutée. Aussi, la Compagnie du pont Morand voyait-elle s'élever chaque jour la somme des bénéfices qu'elle distribuait à ses actionnaires. Les régents de l'Hôtel-Dieu, comprenant combien ils avaient eu tort, quant à leur administration financière, de ne point accepter les propositions de Morand, essayèrent de tenter eux aussi des opérations

Digitized by Google

de grande voirie. Ils obtenaient, en 1811, la concession de la construction et du droit de péage du pont de Serin et, en 1814, celle du pont d'Ainay, tous deux sur la Saône.

Avant la Révolution, la ville de Lyon n'était point assujettie au logement des gens de guerre. La milice bourgeoise, qui reparut plus tard sous le nom de garde nationale, faisait le service aux différents postes assignés par le commandant. L'autorité royale avait le seul droit d'entretenir une troupe de deux cents hommes armés dans sa citadelle de Pierre-Scize. Il n'en fut plus ainsi sous Napoléon Ier et la ville dut créer des casernes pour le logement des troupes qui devaient séjourner. La première caserne qui fut créée à Lyon est un quartier de cavalerie, installé dans l'hôtel des Fermes, à la suite de l'hôpital de la Charité. Elle portait le nom de caserne de la Nouvelle-Douane et elle est actuellement occupée par le conseil de guerre et la prison militaire. Puis furent successivement installés un autre quartier de cavalerie dans le grenier d'abondance du quai de Serin, une caserne d'infanterie sous le nom de caserne des Collinettes dans le couvent que les religieuses de Sainte-Elisabeth avaient fait construire en 1665 sur la côte de Saint-Sébastien. Deux autres casernes d'infanterie furent créées vers 1815, l'une dite des Carmes-Déchaussés dans le couvent que ces religieux avaient occupé depuis 1618 jusqu'à la Révolution, montée des Capucins, sur le versant de la colline de Fourvière, l'autre rue Neyret, dans l'ancien monastère des religieuses du Bon-Pasteur.

La Restauration vit se développer le quartier conquis par Perrache sur l'ancien lit du Rhône, principalement dans sa partie septentrionale, car l'extrémité de la presqu'île n'était encore qu'un vaste terrain nu semé de taillis et de mares dont les exhalaisons fétides compromettaient même la salubrité des quartiers voisins. Elle n'était guère fréquentée que par les chasseurs car le gibier y abondait.

A la suite des inondations terribles de 1825, qui emportèrent quatre arches du pont Morand, l'administration municipale de la Guillotière, dont dépendaient les Broteaux, envisagea des moyens de protection pour ces nouveaux quartiers qui commençaient à se développer. Un grand nombre de maisons basses, construites en pisé de terre et pour la plupart habitées par des ouvriers en soie, avaient été détruites. La municipalité,

Digitized by Google

suivant le plan de l'ingénieur Combalot, fit combler les cinq arches orientales du pont de la Guillotière, exhausser ses abords et établir une digue en amont du pont Morand. Elle étudia un projet de transformation et d'embellissement de la rive gauche, projet calqué en partie sur le plan de Morand. Elle construisit le cours Bourbon, aujourd'hui cours de la Liberté et le continua en quai jusqu'au débouché du pont Morand ; elle adopta le tracé du cours Charles-X, aujourd'hui cours Lafayette, ainsi que celui d'une avenue parallèle au cours Bourbon et qui, réalisé plus tard, devint les avenues de Saxe et de Noailles. Il est à noter que, sur le plan primitivement adopté par l'administration, cette avenue située plus à l'est se prolongeait au travers du bois de la Tête-d'Or jusqu'à la pointe méridionale de l'île située en face de ce bois. Confiants dans ces améliorations, quelques particuliers commençaient à élever aux alentours de la place Louis XV des immeubles de belle apparence, et c'est ainsi que l'on pouvait voir, à la veille de la Révolution de 1830, une trentaine de maisons bourgeoises de quatre à cinq étages, sur la place Louis XV, le quai Monsieur et le cours Morand. Vers le milieu de la Restauration, les ouvriers en soie, abandonnant en grande partie les quartiers insalubres de Saint-Georges et de Saint-Jean, ou chassés par l'inondation de la plaine des Broteaux, commencèrent à envahir le plateau de la Croix-Rousse et son versant septentrional ; la rue Neyret et la rue Masson furent parmi les premières occupées.

En 1827, l'administration municipale, jugeant que la salle de spectacles construite par Soufflot en 1756, en face de l'Hôtel de Ville, n'était plus assez vaste ni assez belle, décida de la démolir et d'en construire une nouvelle. La construction de cette salle avait amené, malheureusement, la disparition du merveilleux jardin à parterres qui ornait la façade orientale de l'Hôtel de Ville. Il était à souhaiter que l'administration de 1827, faisant preuve de plus de discernement que les échevins de 1756, désignât un autre emplacement pour le nouveau monument, de façon à dégager l'espace trop restreint qui s'étendait devant cette façade de l'Hôtel de Ville. Mais, hélas, il n'en fut rien, le Grand-Théâtre, dont les plans avaient été conçus par les architectes Chenavard et Polet, dut s'édifier sur le lieu même où s'élevait la salle de spectacle. Il y a lieu de remarquer

Digitized by Google

que le théâtre de Chenavard ne comportait pas, sur l'attique, les huit statues des Muses, qui n'y furent placées qu'en 1863. Elles modifièrent d'ailleurs fort heureusement l'aspect quelque peu sévère de ce temple de la musique. Mais, sculptées dans une pierre trop friable, elles s'effritèrent très rapidement et durent être remplacées, il y a quelques années, par des copies identiques. Parmi les autres monuments élevés sous la Restauration, nous n'avons guère à citer que le Monument aux Victimes du Siège de Lyon, édifié par souscription publique et qui, démoli aujourd'hui, a été remplacé par une chapelle funéraire; le pont Charles X, devenu pont Lafayette, construit en 1826 par une compagnie d'actionnaires, et le passage de l'Argue, le premier passage construit dans notre ville et qui émerveilla les Lyonnais pendant plusieurs années. Notons également que, en 1818, l'ancien couvent des Jacobins, entièrement transformé, devint l'Hôtel de la Préfecture.

Mais si nous ne pouvons citer qu'un nombre restreint de monuments sous la Restauration, nous avons à signaler l'apparition dans notre ville, sous le règne de Charles X, d'un progrès nouveau qui devait bouleverser l'économie générale du pays et qui a bien droit, par le bien-être qu'il apportait, de prendre place dans les embellissements de la cité. Nous voulons parler du premier chemin de fer établi en France, celui de Lyon à Saint-Etienne, construit de 1827 à 1832 par les ingénieurs Séguin frères et Biot. L'embarcadère du premier chemin de fer était situé sur la chaussée Perrache, mais le bureau des départs était rue du Peyrat, 6, et des voitures au service de la Compagnie transportaient les voyageurs du bureau des départs à l'embarcadère. En raison d'un emplacement immense que la ville avait cédé à la compagnie pour y installer ses dépôts de machines, ateliers de réparation et bâtiments d'exploitation, celle-ci s'était engagée à établir sur le terrain concédé douze grandes usines et une gare. La gare fut bien établie mais quant aux douze usines elles n'existèrent jamais.

Digitized by Google

Le règne de Louis-Philippe est un point de départ dans l'histoire des embellissements de la cité lyonnaise. Jusqu'alors, si nous en exceptons l'établissement du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, les embellissements s'étaient traduits uniquement par des transformations de quartier ou par des édifications de monuments publics. A partir de 1830, de nombreuses créations de services publics viennent augmenter le bien-être et l'hygiène de la population et par là contribuer à l'embellissement de la cité.

C'est ainsi qu'au lendemain de la Révolution de Juillet s'établit la première compagnie d'éclairage par le gaz. Jusqu'alors, les maisons particolières et voies publiques étaient éclairées par des lanternes avec lampes à huile. Dans les voies publiques, ces lanternes, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, étaient suspendues à des cordes tendues au travers de la rue ; ce ne fut qu'en 1768 que furent installés les premiers réverbères. Vers la fin du règne de Charles X, un ingénieur nommé Jules Renaux établit, en 1827, rue Tupin-Rompu un petit gazomètre, le premier qu'on ait vu à Lyon, et tenta un essai d'éclairage par le gaz dans le passage de l'Argue récemment ouvert. Ce nouveau système d'éclairage encore inconnu des Lyonnais fut certainement une des principales causes de la grande vogue dont jouit ce passage à ses débuts. Néanmoins les Lyonnais furent assez longtemps réfractaires à ce progrès. On a vraiment peine à croire aujourd'hui qu'une véritable opposition s'éleva nettement contre l'éclairage par le gaz à son apparition. Le fait est pourtant certain. La première compagnie d'éclairage par le gaz ne commença guère à fonctionner que huit ans après la tentative de l'ingénieur Jules Renaux, en 1835 ; elle avait son usine à Perrache et ses bureaux rue des Célestins, 5. Le prix de l'abonnement pour les particuliers était de 42 francs l'an pour un seul bec pouvant éclairer huit heures par jour. Les premiers réverbères à gaz éclairant la voie publique furent placés à titre de réclame contre la façade de la maison Livet, marchand de papiers peints, quai Tilsitt; puis furent également éclairés suivant le nouveau système : l'Hôtel de Ville, la Préfecture, la place des Jacobins et la place Bellecour. En 1842, une nouvelle compagnie s'établissait à la Guillotière qui obtenait l'adjudication de l'éclairage de la ville.

Digitized by Google

Un autre service public vint également, à la même époque, contribuer au bien-être général de la population lyonnaise, c'est celui des omnibus ou voitures publiques circulant dans l'intérieur de la ville. Les premières furent établies en 1820, mais ce ne fut guère que dix ans plus tard que l'organisation de ce service public, d'une si grande utilité, put être réglementée par la Ville. A la veille de la Révolution de 1848, il n'existait encore que deux lignes urbaines : celle de Perrache à la Pyramide de Vaise et celle de Perrache à Saint-Clair. Cette dernière, après avoir suivi les quais de la Saône, traversait la place Bellecour pour longer la rive droite du Rhône jusqu'à la place Saint-Clair.

La municipalité de cette époque apporta une attention particulière aux questions de voirie. C'est ainsi qu'elle construisit les premiers trottoirs que l'on ait vus à Lyon. Elle transforma le numérotage des immeubles et les plaques indicatrices des noms de rues. L'usage du numérotage des immeubles remonte, pour notre ville, au dix-septième siècle, mais il n'avait jamais été réglementé. Ce fut vers le milieu du règne de Louis-Philippe que la municipalité décréta que les maisons seraient numérotées par nombres pairs d'un côté de la rue, par nombres impairs de l'autre. Elle tenta également plusieurs essais pour indiquer au moyen de couleurs différentes, sur les plaques portant le nom des rues, l'emplacement de la rue relativement au cours du Rhône et de la Saône, mais elle dut renoncer à ce projet en raison des difficultés qu'il présentait.

Le règne de Louis-Philippe vit construire à Lyon un grand nombre de ponts, soit sur le Rhône, soit sur la Saône. C'est d'abord la passerelle du Palais-de-Justice en 1830, puis en 1835 le pont de l'Hôtel-Dieu pour lequel les concessionnaires, qui avaient déjà bâti le pont Lafayette, eurent à entrer en lutte, tout ainsi que Morand au siècle précédent ; le pont La Feuillée en 1837, la passerelle du Collège en 1840. En l'année 1846, le nouveau pont du Change remplaça l'antique pont de Pierre, si curieux avec ses maisons s'avançant en avant de la première arche, et au milieu sa petite chapelle, édifiée en 1648, transportée depuis au bas de la montée du Chemin-Neuf, et dans laquelle vint au monde, si nous en croyons la légende, un enfant qui devait être plus tard le docteur Antoine Gailleton, maire de la Ville de Lyon. Enfin, en 1848, on construit sur le Rhône un

Digitized by Google

pont Saint-Clair dont l'existence ne devait être que de courte durée ; il fut emporté en 1854.

La même époque vit encore édifier sur la chaussée Perrache la prison Saint-Joseph, d'après les plans de l'architecte parisien Louis Baltard, les abattoirs, situés à côté, d'après ceux du Lyonnais Dupasquier. En 1835 fut posée la première pierre du Palais de Justice dont les plans, dessinés par Baltard, avaient enthousiasmé les Lyonnais qui furent quelque peu déçus lorsqu'ils virent le monument terminé. Aussi l'avocat Pérouse, en ses *Embellissements de Lyon, pochade rimée par un vieux canut*, s'exprima-t-il ainsi en parlant de ce vieux chef-d'œuvre :

Le voilà donc fini, ce palais de chicane,
Il n'est guère plus gai que la porte de Roanne ;
Malgré son prix énorme, on le décrit d'un trait :
Façade ambitieuse et flancs que font regret!
Pour une masse lourde et plus ou moins correcte,
A quoi bon de Paris mander un architecte?

Il est vrai que la façade à prétention du Palais de Justice semble avoir été édifiée au détriment des côtés, mais néanmoins la boutade de Pérouse nous paraît quelque peu sévère, étant donné que la porte de Roanne, qui était celle de l'ancienne prison dite de Roanne, démolie pour faire place au nouveau Palais de Justice, passait aux yeux des Lyonnais pour le symbole de la tristesse et de l'effroi.

Nous nous garderons bien de citer parmi les embellissements de la cité lyonnaise à cette époque, les fortifications, commencées en 1831 pour remplacer les anciens remparts démolis en 1793. Ces fortifications étaient constituées, sur la rive gauche du Rhône, par un large canal d'enceinte s'étendant depuis la Mouche jusqu'à la Tête-d'Or et reliant neuf forts: forts de la Vitriolerie, du Colombier, de la Motte, des Hirondelles, de Villeurbanne, de la Part-Dieu, des Broteaux, des Charpennes et de la Tête-d'Or. Les fortifications reprenaient sur la rive droite par une porte fortifiée appelée porte du boulevard et placée au-dessus de la barrière Saint-Clair, avec un bastion dit d'Orléans et la caserne crénelée des Bernardins; de là partait un mur d'enceinte à bastions qui suivait le tracé

Digitized by Google

de l'ancien rempart de la Croix-Rousse et se terminait au fort Saint-Jean. Les fortifications se continuaient sur la rive droite de la Saône par les fortins de Vaise et les forts de Loyasse pour finir entre la Quarantaine et Saint-Georges, vis-à-vis le pont d'Ainay. La plus grande partie de ces fortifications ont été démolies soit à la fin du Second Empire pour la partie s'élevant sur le coteau de la Croix-Rousse, soit pendant les premières années de la IIIe République pour le canal d'enceinte et certains forts dans la plaine des Broteaux.

Cette profusion de chefs-d'œuvre d'art militaire semblant plutôt menacer la ville que la défendre, tendrait à prouver que le roi-citoyen n'éprouvait point, pour les habitants de Lyon, les mêmes sentiments que son prédécesseur Henri IV qui déclarait, dans son édit de 1594, *que n'ayant pas la moindre défiance contre les Lyonnais, il ne veut au milieu d'eux de citadelles que dans leurs cœurs.*

Nous arrivons à l'époque la plus intéressante de l'histoire des transformations et des embellissements de la cité lyonnaise. Par le coup d'E tat du 2 décembre, le prince-président Louis Napoléon vient de s'emparer du pouvoir.

Lyon a pris un développement considérable au point de vue commercial. La Fabrique lyonnaise s'est transformée par suite de l'adoption de la mécanique Jacquard ; d'industrie de luxe qu'elle était auparavant, elle est devenue sous Louis-Philippe une industrie de grande consommation. La population lyonnaise atteint le chiffre merveilleux pour cette époque de 250.000 habitants.

Cependant la cité elle-même n'a rien de ce qui caractérise les grandes villes. Resserrée, pour la plus grande partie de sa superficie, entre le Rhône et la Saône, et pour l'autre part entre la Saône et la colline de Fourvière occupée par des monastères et des couvents, elle présente un dédale de petites rues étroites, sales, mal pavées, et dont les maisons

Digitized by Google

sont démesurément hautes, comme si l'on avait voulu gagner en hauteur le manque de superficie. Malgré deux belles rivières, la population manque d'eau et n'en trouve que dans des puits ou des fontaines alimentés par des sources souvent taries. La rue la plus luxueuse, celle où se trouvent les plus beaux magasins, est la rue Mercière. La nouvelle rue Centrale, commencée en 1847, n'est point entièrement terminée. Il n'existe d'ailleurs que peu de magasins dans la ville. Le commerce de détail et principalement celui de l'alimentation se tiennent à l'ordinaire sur la voie publique ou sur les nombreux marchés de quartier. Seules trois promenades existent, en dehors des voies longeant les fleuves : le Jardin des Plantes, la place des Célestins et celle de Bellecour. Le Jardin des Plantes, créé par le médecin-botaniste Gilibert, sur l'emplacement de celui du monastère de Sainte-Claire, s'élève au-dessus de la place Sathonay. Dans les parties basses, occupées aujourd'hui par une rue, sont l'orangerie et les serres si élégamment construites par Flachéron. Ce lieu est la promenade préférée des petits bourgeois et de leurs familles. La place des Célestins s'étend devant le misérable théâtre élevé en 1712. Elle n'est pas d'une grande étendue, mais ombragée de tilleuls, entourée de cafés chantants et d'établissements de plaisirs, elle présente certains attraits aux oisifs en quête de bonnes fortunes et de joies faciles. La magnifique place Bellecour est la promenade aristocratique où se réunissent les gens de bon ton ; on y a édifié, en 1832, un pavillon qui, sous le nom de Maison Dorée, est bien vite devenu l'établissement à la mode.

La plupart des ponts traversant le Rhône et la Saône sont payants, et les rives des deux fleuves sont couvertes de bateaux servant d'usines à des teinturiers, des corroyeurs et toutes autres industries. La ville s'est cependant quelque peu étendue au nord, un nouveau quartier a été construit sur l'emplacement de nombreux monastères qui occupaient tout le versant de la Croix-Rousse au-dessus de la rue Masson ou Vieille-Monnaie, quartier où de nombreux tisseurs se sont installés.

Le terrain conquis sur le Rhône par Perrache commence à être habité, tout au moins dans sa partie septentrionale, mais au-delà de la grande avenue du cours du Midi ce ne sont encore que des jardins ou des terrains vagues où se sont installées de petites usines et que sépa-

Digitized by Google

rent des rues nouvellement tracées. Peu de véritables constructions existent sur l'extrémité de la presqu'île en dehors de la gare d'eau, des abattoirs et de la prison Saint-Joseph sur la rive du Rhône, de l'arsenal, de l'usine à gaz et d'une importante fabrique de plâtre sur celle de la Saône. Entre la gare d'eau et le cours du Midi, un vaste espace rectangulaire de plus de dix hectares est destiné aux manœuvres militaires. En 1838, une société hippique, le Jockey-Club, a organisé, au milieu de ce champ de Mars, un hippodrome creusé à trois mètres de profondeur et dont les bords disposés en talus gazonnés peuvent contenir dix à douze mille spectateurs.

A côté de ce Lyon si resserré en sa superficie restreinte, trois nouvelles villes se développent dont l'une, tout au moins, menace de l'absorber, ce sont la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise.

La Guillotière, qui occupe sur la rive gauche une superficie de 2.500 hectares, contient environ 42.000 habitants. La Guillotière proprement dite est un centre de commerce et d'industrie très important. On y trouve des fabriques de verrerie, de vitriol, de pelleteries, de boutons, de toiles cirées, des usines de tulle bobin, d'impression sur étoffes et de teintures. On cite surtout la cristallerie dont les produits sont d'une beauté et d'un fini remarquables. Mais plus encore que la Guillotière proprement dite, les Broteaux qui en dépendent se sont développés depuis quelques années de merveilleuse façon. C'est un quartier essentiellement bourgeois. Beaucoup de négociants ayant leurs bureaux à Lyon habitent aux Broteaux les luxueuses maisons nouvellement construites sur de larges avenues ou le spacieux quai Bourbon. On trouve aux Broteaux, bien plus qu'à l'intérieur de la cité lyonnaise, tous les agréments d'une grande ville : de somptueux immeubles, de magnifiques promenades, des cafés, des restaurants, des jardins publics en grand nombre et plusieurs établissements de plaisir dont les plus renommés sont les salles de bal de la Rotonde et du Colysée, le café chantant du Jardin d'Hiver et les Montagnes françaises, que l'on verra reparaître plus tard sous le nom de Montagnes russes.

La Croix-Rousse occupe au nord de Lyon une superficie de près de 300 hectares, et sa population compte plus de 28.000 habitants, presque tous ouvriers en soie. Ces tisseurs se sont établis là, après le siège de Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

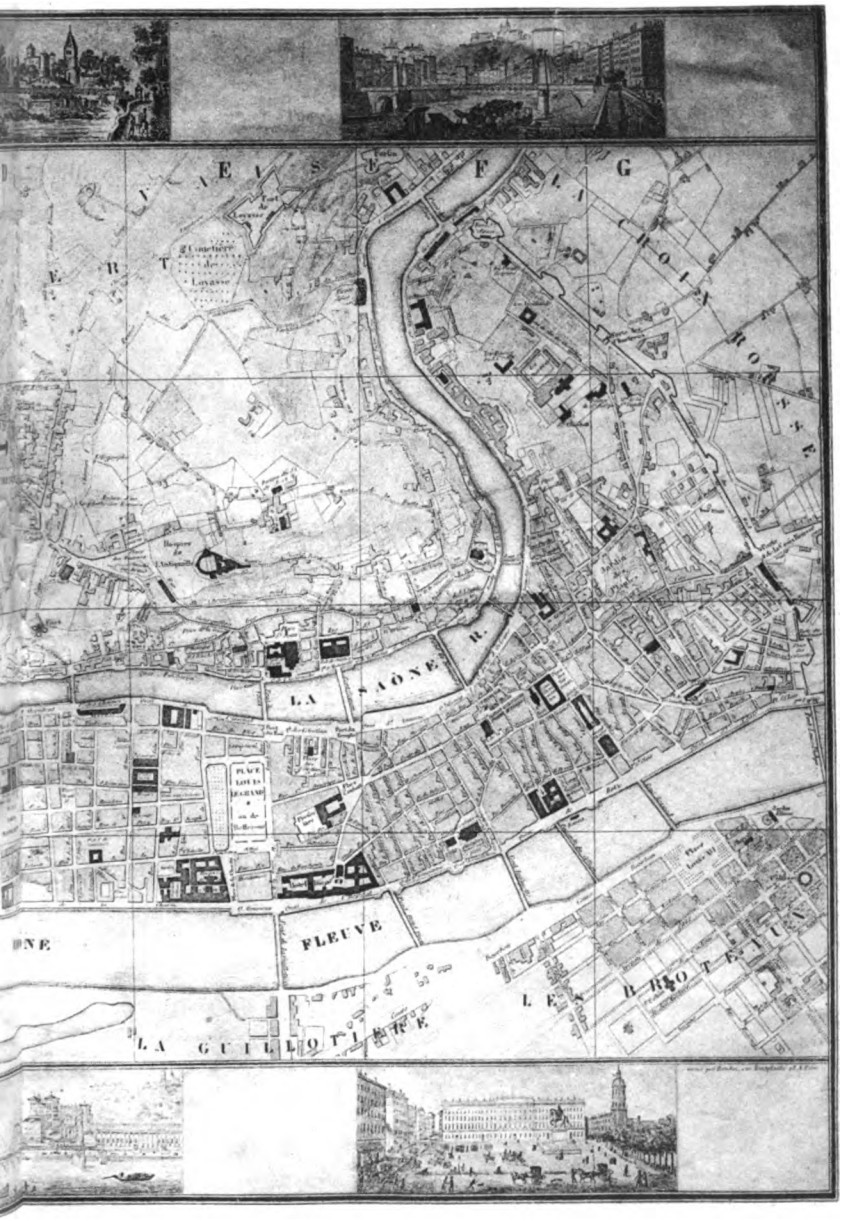

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

et à la suite de l'inondation de 1840 qui détruisit le quartier de Vaise qu'ils habitaient. Leur nombre s'est accru en même temps que se développait l'industrie de la soierie ; ils occupent environ 13.000 métiers. Dans la partie occidentale de la Croix-Rousse, sur les bords de la Saône, est le quartier de Serin qui renferme un grand nombre d'entrepôts de vins et de brasseries où l'on fabrique la bière de Lyon si réputée.

Vaise est de moindre importance que la Guillotière et la Croix-Rousse et contient à peine 8.000 habitants. C'est un bourg essentiellement industriel. On y voit de grands chantiers pour la construction des bateaux, des fabriques de machines à vapeur, une manufacture d'aiguilles et d'épingles, plusieurs tanneries, maroquineries et blanchisseries, des fours à chaux et à plâtre et des tuileries.

En somme, à l'avénement de Napoléon III, la cité lyonnaise est au centre de trois importantes agglomérations qui se développent tous les jours, cependant qu'elle-même, occupant déjà presque toute la superficie dont elle peut disposer, semble être condamnée à rester stationnaire. L'autorité municipale de Lyon avait depuis longtemps envisagé le problème de l'annexion de ces faubourgs limitrophes, mais le gouvernement de Louis-Philippe s'était toujours refusé à cette solution. Après la Révolution de 1848, le Conseil municipal renouvela sa demande qui fut immédiatement agréée par l'empereur. Il est un fait curieux à noter, c'est que Napoléon III parut toujours professer une grande sympathie pour la ville de Lyon, alors que les Lyonnais, qui conservèrent si longtemps le culte de Napoléon Ier, ne manifestèrent jamais que des sentiments d'opposition envers son neveu. C'est cependant le prince-président Louis Napoléon qui, par son décret du 19 juin 1851, transformé plus tard en décret impérial le 24 mars 1852, fut le principal artisan du merveilleux essor que notre ville devait prendre ensuite. Ce décret annexait à la cité lyonnaise les villes auparavant suburbaines de la Guillotière, la Croïx-Rousse et Vaise.

Au point de vue de son embellissement immédiat, ces faubourgs agglomérés n'apportaient rien à la cité lyonnaise, mais il n'en reste pas moins que leur annexion fut le point de départ d'une ville nouvelle. Il en était fini de notre ancien Lyon serré autour de son Hôtel de Ville et

Digitized by Google

de l'église Saint-Nizier, de ce Lyon qui, tout en voyant sa population s'accroître tous les jours sans que puisse s'agrandir sa superficie, gardait tous les travers et les côtés mesquins d'une petite ville mais aussi en conservait tout le charme. C'est un Lyon nouveau qui naquit de ce décret du 19 juin 1851. C'est la cité industrielle et commerçante, grandissant et se développant sans cesse et qui aujourd'hui, sous l'inspiration enthousiaste d'un maire avisé et réalisateur, tend à devenir la véritable capitale commerciale du pays, et comme on l'a dit, la plaque tournante de l'Europe centrale, surtout lorsque sera entièrement organisée cette ligne de chemin de fer transeuropéen, la ligne du 45me parallèle.

Les projets de l'embellissement de la cité lyonnaise se poursuivirent d'une façon constante pendant tout le Second Empire grâce au zèle du préfet Vaïsse, à qui, si on ne peut lui accorder toute l'estime que mérite un citoyen probe et honnête, on est bien obligé de reconnaître toutes les qualités d'un administrateur de premier ordre. Sous le Second Empire, la voirie de la ville ne dépendait pas de la municipalité mais de la préfecture, dont le bureau de la deuxième division avait dans son ressort la grande voirie départementale et tous les travaux publics de la cité : alignements, acquisition et cession de terrains, places et promenades publiques et entretien des bâtiments communaux.

Un des premiers et plus importants embellissements réalisés sous le Second Empire fut la distribution publique de l'eau dans tous les quartiers. Ce fut le 18 novembre 1852 que la commission municipale décida, sur un rapport présenté par le préfet, de dresser un programme pour l'organisation d'un service spécial ayant pour but de fournir l'eau nécessaire aux divers besoins de la ville jusqu'à une hauteur de 90 mètres au-dessus de l'étiage de la Saône pris à l'échelle du pont Tilsitt. Ce ne fut que l'année suivante, au mois de septembre, qu'un traité fut passé avec la Compagnie générale des Eaux de France associée avec la Compagnie

Digitized by Google

du Gaz de Perrache. Par ce traité, la compagnie s'engageait à livrer à la ville, quotidiennement, 20.000 mètres cubes d'eau du Rhône clarifiée dont 10.000 pour les fontaines publiques et les autres 10.000 pour les particuliers. La Ville ne garantissait aucun intérêt à la compagnie, mais en revanche elle prorogeait pour une période de cinquante ans la concession de l'éclairage à la Compagnie du Gaz de Perrache. La distribution commença le 1er août 1856 et, pour commémorer cet événement, la Compagnie fit à la ville don d'une fontaine monumentale qui fut érigée sur la place des Terreaux. Cette fontaine a été depuis transportée sur la place de la Pyramide à Vaise. Les prix d'abonnement pour les particuliers étaient de 30 francs pour une famille de trois personnes ou moins, 40 francs pour une famille de quatre à six personnes et 50 francs pour une de sept personnes ou plus.

Jusqu'au Sécond Empire, les rues de Lyon, pavées en cailloux ronds, faisaient l'étonnement des étrangers qui prétendaient que c'était la marche sur ces cailloux qui gratifiaient les dames lyonnaises de ces grands pieds dont elles avaient la réputation. La commission municipale décida le remplacement de ces cailloux par des cubes en granite dits pavés d'échantillon, dont on fait encore usage aujourd'hui. Ce fut également à cette époque que furent construits les égoûts et les câbles télégraphiques souterrains.

Les chemins de fer prirent une grande extension sous le Second Empire. Successivement s'établirent les lignes de Paris à Lyon, de Lyon à Marseille, à Genève, à Sathonay. La gare de Perrache fut inaugurée en avril 1856. Il avait été question tout d'abord de la construire le long de la rive de la Saône, sur le quai Rambaud. Des raisons d'ordre technique empêchèrent d'adopter cet emplacement. Peut-être est-ce regrettable, car on aurait ainsi évité les voûtes qui supportent la gare, ainsi que la voie sur remblai qui sépare totalement le quartier de l'extrémité de la presqu'île du reste de la ville. En 1858 fut construite, à l'endroit précis où est actuellement la gare des Broteaux, une gare dite de Genève, bâtie en briques rouges et dont un grand nombre de Lyonnais ont encore le souvenir. A cette gare aboutissait la ligne de Lyon-Genève dont le terminus était auparavant à la petite gare de Lyon-Saint-Clair.

Digitized by Google

En 1864, une société parisienne établissait le chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse que nous appelons aujourd'hui ficelle de rue Terme. La construction de la gare de Lyon, bâtie toute en bois découpé à la façon des chalets suisses, obligeait malheureusement à diminuer le Jardin des Plantes et à démolir les serres et l'orangerie de Flachéron.

En 1859, la commission municipale obtenait de racheter, pour une somme de 10 millions, les concessions de tous les ponts payants. Ces ponts étaient au nombre de huit : les ponts Saint-Clair, Morand, Lafayette et de l'Hôtel-Dieu, ainsi que la passerelle du Collège, appartenant à la Société des Ponts du Rhône, le pont Mouton, de la Compagnie du Pont du Port-Mouton et les ponts du Midi sur le Rhône et la Saône, qui appartenaient à la Société des Ponts Napoléon. Pour commémorer cet affranchissement on construisit, sur la place Morand, la fontaine monumentale qui existe encore.

De grands travaux d'embellissement de la cité furent entrepris sous le Second Empire. Citons d'abord la réfection de tous les quais existants et, après les inondations de 1856, la création de quais nouveaux et de la digue du Rhône ; l'achèvement du cours des Chartreux qui avait été commencé par les Chantiers nationaux de 1848 ; la création du Parc de la Tête-d'Or d'après les plans de l'architecte paysagiste Bulher sur un terrain acquis des Hospices de 1859 ; l'édification des serres du parc, en 1864, et la construction de l'hippodrome du Grand-Camp, en remplacement de celui de Perrache, en 1867. Le séminaire existant au pied de la côte Saint-Sébastien était acheté par la ville en 1866, et sur son emplacement on établissait le jardin existant encore actuellement. La même année était tracé le boulevard de l'Empereur appelé aujourd'hui boulevard de la Croix-Rousse.

Mais au-dessus de tous ces travaux il y a lieu de citer plus particulièrement, comme concourant plus encore à l'embellissement de la cité, l'établissement de la rue Impériale et de la rue de l'Impératrice, aujourd'hui rues de la République et de l'Hôtel-de-Ville, qui vint donner une vie nouvelle à tout le quartier du centre. Jusqu'alors, seule la rue Centrale reliait la place des Terreaux à la place Bellecour. Tout le reste n'était que petites rues étroites, souvent sans aboutissants. Telle était la

Digitized by Google

rue Clermont qui, longeant la façade orientale du Palais des Arts, se prolongeait suivant une déviation à l'ouest par la rue Sirène jusqu'à la place Saint-Nizier, entièrement fermée du côté du midi. De la rue de la Poulaillerie, séparée de la place Saint-Nizier par un îlot de maisons, une suite de ruelles sous le nom de rues Vandran, de l'Aumône, de la Plume, des Quatre-Chapeaux et de rue Grenouille — et non place Grenouille comme on l'écrit souvent à tort — conduisait jusqu'au passage de l'Argue. De la rue Grenette et plus à l'est que les ruelles précédentes, la rue du Charbon-Blanc se dirigeait au sud, elle prenait le nom de rue Palais-Grillet entre les rues Tupin et Ferrandière, puis, sous le nom de rue de l'Hôpital se continuait jusqu'à la porte d'entrée du grand Hôtel-Dieu. A l'est de la place de la Comédie, vis-à-vis du Grand-Théâtre, la rue du Garet prolongée par les rues du Collège-Royal et Commarmot, n'allait pas plus loin que la rue Gentil, mais un peu à l'est, dans cette rue Gentil, la rue Buisson rejoignait la place des Cordeliers. De cette place, où elle prenait naissance par l'étroite rue de Gonfalon, la rue Grôlée venait finir en cul de sac contre l'hôpital, avec un petit dégagement sur le quai Bon-Rencontre.

De la place Bellecour, trois rues seulement se dirigeaient vers le nord : la rue Saint-Dominique, aboutissant sur la place du Gouvernement ou des Jacobins, la rue Bellecordière, qui partait de l'actuelle place Le Viste et finissait à la rue Confort, et la rue Bourchanin, longeant les murs de l'Hôtel-Dieu et qui a pris aujourd'hui le nom de sa voisine rue Bellecordière.

C'est à jamais l'honneur du préfet Vaïsse d'avoir conçu et exécuté le magnifique projet qui transforma tout ce quartier aux rues étroites et sans aboutissants et d'avoir créé ces grandes voies, la rue Impériale, aujourd'hui de la République, et celle de l'Impératrice ou de l'Hôtel-de-Ville. Ce fut en 1854 que les architectes Dardel et Poncet constituèrent la société qui devait réaliser ce grand travail, dont l'exécution ne devait pas demander moins de dix années.

Parmi les monuments érigés sous le Second Empire, nous citerons tout d'abord les nombreuses églises de Saint-André, Sainte-Anne-du-Sacré-Cœur, Sainte-Blandine, Saint-Bernard, de l'Immaculée-Conception,

Digitized by Google

de la Rédemption et du Bon-Pasteur, puis, comme monuments civils, le Palais du Commerce et la Caisse d'Epargne. Le Palais du Commerce, édifié aux frais communs de la Ville et de la Chambre du Commerce, sur les plans de l'architecte René Dardel, fut inauguré par l'empereur Napoléon III au mois d'août 1860. Oserons-nous ajouter à cette liste de monuments civils et religieux la première vespasienne installée en mars 1861 sur le quai Saint-Antoine, en face de la rue Dubois, et que tous les journaux de l'époque s'accordent à trouver de forme très élégante et digne de servir de modèle ?

Le Second Empire avait vu la cité lyonnaise s'évader de ses étroites frontières, s'étendre sur la vaste plaine de la rive gauche et s'embellir considérablement, mais la guerre de 1870 vint arrêter pendant quelque temps ce merveilleux essor. Pendant dix années, la ville ne se modifia en rien, elle semblait recueillir ses forces pour en faire un usage plus éclatant. Puis, lorsqu'elle se sentit prête, ce fut une explosion magnifique et dont il semble que rien n'eût pu l'arrêter. Entre le Lyon actuel et celui de nos pères il y a toute la différence d'une grande cité moderne en plein développement à une préfecture de province. Certains chiffres pourront en donner une idée : alors que la longueur totale des égoûts de la ville était de 69 kilomètres en 1871, elle s'élevait à plus de 186 en 1905 ; le nombre de voyageurs transporté en 1877 par les 60 voitures des sociétés d'omnibus, soit environ 4 millions, passait au chiffre de plus de 63 millions pour les 300 voitures circulant en 1906.

Ce fut en 1880 seulement que Lyon se réveilla de la torpeur qui avait suivi la secousse de la guerre franco-allemande et que commença l'ère des grands travaux de voirie, ouverture de rues ou transformation de quartiers. Pour éviter une trop fastidieuse énumération nous ne relaterons ici que les plus importants.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait, ainsi que nous l'avons

Digitized by Google

dit, enfermé Lyon dans une ceinture de fortifications. Une partie seulement, les remparts de la Croix-Rousse, avait été démolie lors de la construction du boulevard, mais sur la rive gauche du Rhône existaient toujours les forts et le canal d'enceinte devenu une suite de fossés stagnants et dangereux pour la salubrité publique. Ce fut un des premiers grands travaux de voirie entrepris par la municipalité lyonnaise sous la Troisième République. Le comblement des fossés et la démolition des forts permirent la création de nouvelles voies et places, parmi lesquelles le boulevard des Belges, avec ses hôtels et ses villas en bordure du parc de la Tête-d'Or, s'affirme aujourd'hui comme un des quartiers les plus aristocratiques de la cité.

L'administration du préfet Vaïsse, alors qu'elle avait créé ces magnifiques percées de la rue Impériale et de la rue de l'Impératrice, avait négligé tout un quartier sordide, situé entre la place des Cordeliers et l'Hôtel-Dieu. Cette partie délaissée de l'ancien Lyon, appelée le quartier Grôlée ou du Mont-de-Piété, en raison d'un monument sans aucun caractère artistique situé derrière l'église Saint-Bonaventure et en façade sur la rue Ferrandière, restait dans la presqu'île comme un dernier souvenir de la laideur et de la saleté repoussante de certains vieux quartiers lyonnais. Ce fut en 1895 que la municipalité entrepris l'assainissement de ce quartier infect et son embellissement par la création des rues Grôlée et Président-Carnot.

Vers 1898, toute la partie du quartier Saint-Paul comprise entre les rues Lainerie, Octavio-Mey et le quai de Bondy, et dans laquelle se trouvaient des rues ayant à peine deux mètres de large, fut démolie, et ces vieux immeubles généralement vétustes et insalubres firent place au Palais du Conservatoire bâti sur les plans de l'architecte Huguet. Il est regrettable que, puisqu'il s'agissait d'une transformation de quartier, laissant toute latitude pour le tracé des voies publiques, on ait cru devoir accoter contre des maisons de rapport ce monument qui ne manque point d'un certain caractère artistique, au lieu de le dégager entièrement. C'est là un défaut que nous retrouverons malheureusement dans presque tous les édifices élevés à cette époque. Quelques années plus tard, en 1902, on procédait à la même opération d'assainissement dans le quartier de la

Digitized by Google

Martinière, où l'on édifiait les superbes immeubles de la salle Rameau et de la Martinière des Jeunes filles. Rappelons encore pour mémoire, parmi les grands travaux de voirie exécutés depuis 1880, la création de la rue Hénon et de la place Ollier, l'élargissement de la rue de Trion et le prolongement de l'avenue de Saxe et du cours Gambetta ; enfin, sans nous arrêter à d'autres transformations moins importantes, la construction de la gare des Broteaux et du quartier avoisinant.

L'œuvre à laquelle la municipalité lyonnaise semble s'être surtout attachée depuis 1880 est la création d'écoles pour les divers degrés de l'enseignement, mais plus spécialement pour l'enseignement primaire. C'est un fait vraiment inconcevable qu'il n'existait pas à Lyon, avant cette époque, des écoles primaires ayant cours ou préau pour la récréation des enfants. En 1905, il avait déjà été construit vingt-six groupes scolaires, depuis, un certain nombre d'autres ont été achevés ou sont encore en construction. Mais l'œuvre n'est point encore terminée car il existe beaucoup d'écoles situées dans des étages d'immeubles sales, tristes, parfois même insalubres. En 1885, l'Ecole normale des Instituteurs s'installait dans les bâtiments construits pour elle sur le clos Jouve et, en 1888, le Président Sadi Carnot inaugurait pour celle des Institutrices les magnifiques locaux de l'édifice élevé sur l'emplacement de l'ancienne propriété de la Tourrette.

L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire n'étaient point délaissés, et successivement étaient édifiés les superbes palais de la Faculté des Sciences et de Médecine en 1877, celui des Lettres en 1890, l'Ecole de Santé en 1895 et l'Institut de Chimie en 1900. Le Lycée des Jeunes filles, qui pendant longtemps avait été étroitement logé dans les bâtiments de l'ancienne institution Poncin, sur le quai des Broteaux, prenait possession, en 1902, du palais construit à son intention sur la place Saint-Pothin. En 1914, l'architecte Rogniat terminait le nouveau lycée des garçons dont les plans et la construction lui méritaient, en 1920, la plus haute récompense accordée aux architectes français.

Depuis 1880, tous les ponts sur le Rhône ont été reconstruits sauf le vieux pont de la Guillotière et le pont Saint-Clair, sur la Saône ont été jetés les ponts de l'Homme-de-la-Roche, de la Feuillée et d'Ainay.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

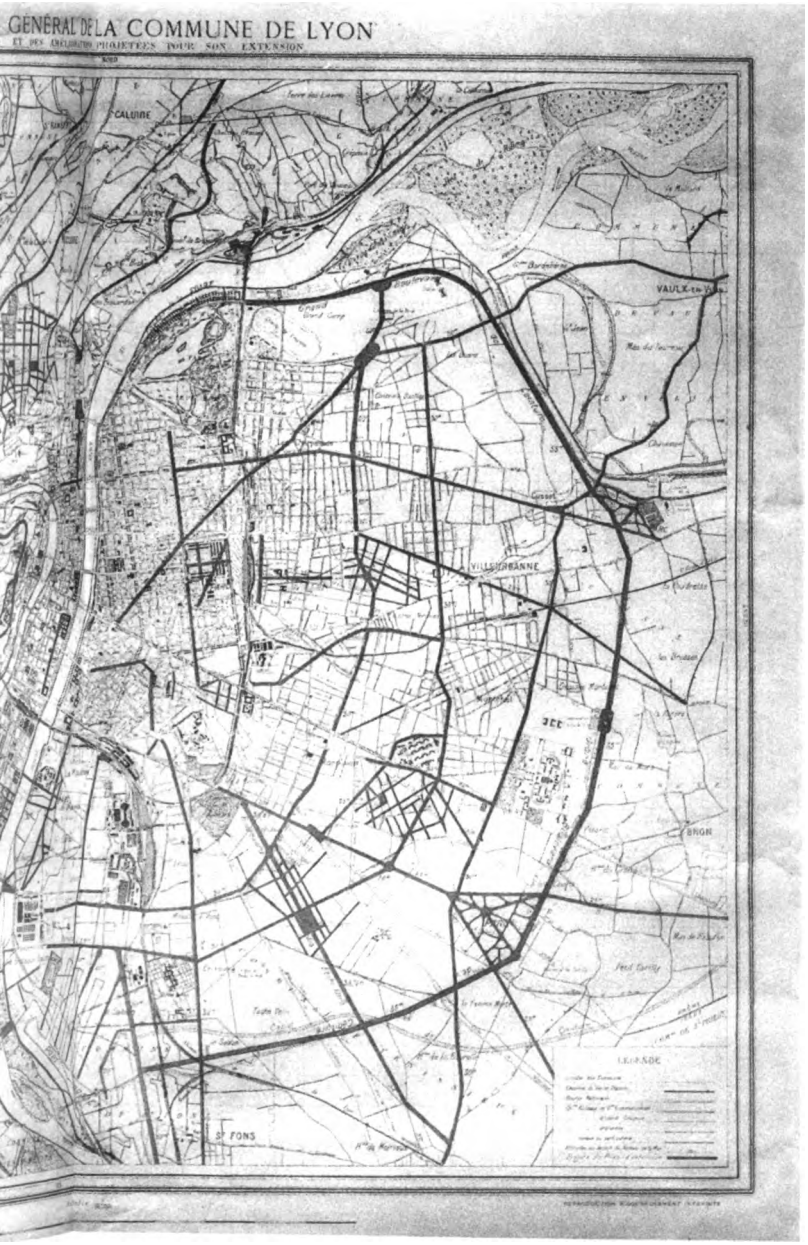

Digitized by Google

Digitized by Google

Un grand nombre de squares ou de jardins publics furent créés, tels sont ceux de la place Morand, de la place Guichard et de la place Puvis-de-Chavanne, le jardin de Jussieu et celui de Raspail, les jardinets du monument Carnot, du Palais du Commerce et de la Mairie de la Croix-Rousse. Le parc de la Tête-d'Or s'est considérablement embelli par la reconstruction des grandes serres, en 1880, et surtout par l'érection, en 1906, des grilles monumentales de l'entrée principale.

Le premier monument dont la construction fut décidée après la guerre de 1870 est la basilique de Fourvière. L'autorité diocésaine avait eu l'idée d'édifier, sur la colline, à côté de l'ancienne chapelle de la Madone, une église monumentale, en action de grâce à la Vierge qui aurait préservé la Ville de Lyon de l'invasion allemande. En réalité, les plans de cette église étaient faits depuis longtemps et leur auteur, l'architecte Bossan, les avait exposés au mois de mars 1866 dans la salle des Pas-Perdus du Palais archiépiscopal. La première pierre fut posée le 7 décembre 1872. Ce ne fut que le premier mai 1890 que le cardinal Foulon célébra la première messe sur l'autel principal. La basilique de Fourvière est certainement le plus important, le plus majestueux et surtout le plus somptueux des monuments construits à Lyon et même en France depuis de longues années. Certains lui reprochent d'écraser par la masse la colline légère qu'il surmonte. Ce reproche n'est peut-être point tout à fait fondé, car il est certains points de vue d'où la silhouette de l'église s'allie fort heureusement avec celle du coteau, et lui donne un dessin particulier qui n'est pas sans charme. Mais plus encore que l'ensemble du monument, les détails de la décoration en sont merveilleux. La basilique n'est point encore terminée et cependant les travaux, dont la direction a été confiée à l'architecte lyonnais Sainte-Marie Perrin, élève de Bossan, ont déjà coûté plus de douze millions.

Le théâtre situé sur la place des Célestins ayant été détruit par un incendie dans la nuit du 1 au 2 avril 1871, la municipalité décida, en 1873, à la suite d'un concours, de confier à l'architecte lyonnais Gaspard André l'édification d'un théâtre nouveau. Commencé en 1874, il était terminé en 1877, mais trois ans plus tard, dans la nuit du 25 au 26 mai 1880, un nouvel incendie le détruisait presque complètement. Gaspard

Digitized by Google

André le reconstruisit sur les mêmes plans et, le 18 octobre 1881, il pouvait rouvrir ses portes. Le théâtre des Célestins est un des plus beaux édifices élevés à Lyon depuis 1870. Parmi les autres, nous nous contenterons de signaler, sans appréciation, le Palais de la Préfecture et l'Hôtel de la Mutualité, le Temple protestant du quai des Broteaux, l'Hôtel des Invalides du Travail et l'asile de Bron, le Mont-de-Piété, les vastes bâtiments des nouveaux abattoirs et le Stade, l'hôpital de Grange-Blanche et les mairies des IVe et VIIe arrondissements.

De nombreux monuments, statues ou fontaines furent érigés sur les places et jardins publics. Il serait téméraire de déclarer qu'ils contribuent pour beaucoup à l'embellissement de la cité. Citons cependant la superbe fontaine des Jacobins, œuvre admirable de notre grand architecte Gaspard André, la fontaine monumentale de Bartholdi dont on aurait pu étudier l'emplacement avec plus de logique, le monument des Enfants du Rhône et l'exquise stèle de Pierre Dupont si délicieusement cachée dans le jardin des Chartreux. Mais, par charité, ne nous arrêtons pas aux innombrables effigies des grands hommes de toute espèce que la reconnaissance publique ou privée a voulu glorifier, au mépris de l'esthétique de notre ville.

Parmi les progrès nouveaux qui contribuèrent à la fois à l'embellissement de la cité et au bien-être de sa population, il convient de citer, en 1888, l'installation de l'éclairage électrique et, en 1898, le remplacement de la traction animale sur toutes les lignes de tramways par l'énergie électrique. La Compagnie du Gaz fut la première concessionnaire de l'éclairage électrique et ses premiers essais furent faits dans les théâtres municipaux et dans la salle des séances du Conseil municipal. En 1892, l'ingénieur Raclet constituait une société qui, sous le nom de Société des Forces motrices du Rhône, avait pour but, au moyen d'un canal allant de Jons aux îles de Rillieux, de transformer le courant inutilisé du Rhône en énergie électrique. Déjà en 1841, au Congrès scientifique tenu à Lyon au mois de septembre, l'ingénieur Pariset avait présenté un rapport établissant que l'on obtiendrait facilement une force de 2.000 chevaux en établissant un canal de Jonage à Vénissieux, soit un parcours d'environ 30 kilomètres.

Digitized by Google

« Peut-on, disait-il, voir sans regret et sans remords s'écouler sous nos ponts une force motrice immense qui rendrait tant et de si grands services dans la première ville manufacturière de France? Les débordements que ce fleuve rapide inflige à notre apathie semblent en être le châtiment, ils en sont certainement la conséquence... Admettez un instant par la pensée une large dérivation du Rhône prise à sa rive gauche, partant de Jonage et s'embranchant à Vénissieux après trente kilomètres de parcours ; peuplez d'usines rapprochées les nombreuses chutes que vous avez créées, à l'aide d'une pente de plus de quinze mètres. Quelle puissance de production industrielle, quel magnifique moteur, quelle richesse présente, quel avenir de prospérité vous apportez à notre ville qui a besoin d'une si vaste main-d'œuvre ! ».

Malgré son enthousiasme prophétique, l'ingénieur Pariset était dans ses calculs bien au-dessous de la vérité, puisque l'actuel canal de Jonage, avec un parcours moitié moins long, arrive à une puissance de plus de 15.000 chevaux qui fournissent l'éclairage et l'énergie électriques dans une grande partie de la ville et contribuent ainsi puissamment au développement de l'industrie lyonnaise.

Peut-être néanmoins devons-nous regretter que l'ingénieur Raclet n'ait point suivi plus exactement les plans de son précurseur de 1841 et n'ait pas cherché à Vénissieux le débouché de son canal de dérivation du Rhône.

Il est un autre progrès très récent, que nous devons encore signaler et qui est appelé à avoir une influence considérable sur le développement de la cité lyonnaise et par conséquent sur son embellissement, nous voulons parler des Foires de Lyon. Lyon fut, depuis les temps les plus reculés, le carrefour commercial des peuples de l'Orient et de l'Europe centrale. Il avait abandonné cette glorieuse et profitable tradition vers la fin du dix-huitième siècle, au moment de la crise terrible qui devait le terrasser momentanément. Ce fut de la part de la municipalité de 1916, et plus particulièrement de son maire éminent, un acte magnifique de courage et de foi patriotique que de se poser nettement en adversaire résolu de la Foire allemande de Leipzig et de tâcher de rendre à notre ville la place qu'elle tenait dans les siècles passés. Le succès a couronné ces généreux

Digitized by Google

efforts. La Foire de Lyon a aujourd'hui la meilleure place dans le commerce mondial, elle est en voie de devenir le centre des transactions du monde entier. La population lyonnaise doit une profonde et éternelle reconnaissance à ceux qui ont su ainsi relever ses anciennes traditions perdues.

Lorsque, ainsi que nous venons d'essayer de le faire très rapidement, on étudie l'histoire des transformations et des embellissements de la cité lyonnaise depuis le seizième siècle, on est frappé de voir que jusqu'à nos jours il n'existait, sauf le plan de Lyon en forme circulaire dû au génie de Morand, aucun plan d'ensemble des améliorations dont cette ville était susceptible. Certains quartiers tentèrent bien l'imagination de quelques innovateurs plus ou moins pratiques. Tels sont par exemple le quartier Perrache pour lesquels il existe plusieurs projets très différents les uns des autres ; le quartier de la Guillotière dont l'architecte Crépet fit un plan de transformation très étudié et dont il a été tenu compte dans les améliorations successivement apportées à cette partie de la ville; le quartier des Célestins qui intéressa un moment notre grand artiste lyonnais Gaspard André et l'érudit architecte M. Moncorger. Mais il n'existait encore, il y a quelques années, aucun plan d'ensemble de ces embellissements. Ce fut seulement en 1912 que, par son arrêté en date du 4 octobre, M. Herriot, maire de Lyon, institua une commission chargée d'étudier les agrandissements et embellissements que l'on pourrait, dans la suite des temps, réaliser dans la cité lyonnaise et d'établir en quelque sorte le plan du Lyon futur.

Quel sera-t-il ce Lyon futur, cette merveilleuse cité où vivront peut-être nos arrière petits enfants, cette terre promise que, nouveaux Moïse, nous ne pouvons voir que de loin, en imagination. Pour nous en rendre compte, nous allons étudier le plan élaboré par la commission nommée à cet effet, le plan général de la commune de Lyon et des améliorations

Digitized by Google

projetées pour son extension. Dans la presqu'île proprement dite (1er et 2me arrondissements), dans ce cœur de Lyon des dix-huitième et dix-neuvième siècles, peu de changements, quelques rues nouvelles dont les deux plus importantes sont le prolongement de la rue de la République jusqu'à une place, en terrasse sur le Rhône, à l'extrémité du boulevard de la Croix-Rousse, et celui de la rue de la Martinière jusqu'à la place Tolozan. Sur le Rhône, deux ponts nouveaux, l'un en face des nouveaux abattoirs et l'autre vis-à-vis le fort de la Vitriolerie.

Dans le IVme arrondissement, à la Croix-Rousse, tout un quartier nouveau entre la rue de Chazière et la rue de Cuire, le cimetière de la Croix-Rousse et le clos Jouve, puis deux magnifiques boulevards, l'un dominant le Rhône et s'étendant jusqu'au cimetière de Caluire, l'autre dominant la Saône et s'arrêtant à la montée Castellane.

Sur la rive droite de la Saône, également un boulevard en corniche allant de Gorge-de-Loup à Saint-Irénée et d'où l'on dominera toute la ville et l'immense plaine du Dauphiné.

Si nous examinons maintenant le plan des améliorations apportées à l'extension de la ville sur la rive gauche du Rhône, nous sommes tout d'abord frappés de l'analogie qu'il présente avec celui que Morand soumettait en 1766 à MM. les Prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Lyon. C'est bien le même point de départ, c'est bien la ville circulaire, avec son boulevard en arc de cercle et son canal fermant la ville à l'ouest. Les dimensions ont augmenté, le cercle s'est élargi comme il convient à une population passée de 120.000 habitants à 600.000, et s'étend sur plusieurs communes non encore annexées, mais il semble que le principe soit resté le même. Le tracé du canal satisferait l'ingénieur Pariset et semble, les chutes d'eau exceptées, avoir pris naissance dans le rapport de 1841. L'idée d'un grand et vaste boulevard extérieur, s'étendant sur une longueur de plus de trente kilomètres avec une largeur de 55 mètres, est particulièrement heureuse. Partant d'un port situé sur le Rhône, à l'extrémité sud de la ville, en face de l'île de l'Archevêque, il se dirigerait tout d'abord à l'est jusqu'à la Batterie de Parilly et là, longeant un parc à créer, de forme triangulaire et auquel il servirait de base, il se redresserait dans la direction sud-nord jusqu'au cimetière de

Digitized by Google

Cusset qui deviendrait un vaste parc, puis, longeant ce parc d'abord, enfin le canal de Jonage, ensuite, il rejoindrait la rive du Rhône pour finir dans une orientation nettement est-ouest au grand Palais de la Foire. Ce boulevard spacieux, planté de plusieurs rangées d'arbres, avec pistes spéciales pour les différents moyens de locomotion, sera certainement une merveilleuse promenade. Deux autres boulevards concentriques partageraient l'immense espace existant entre l'actuel boulevard des Broteaux et le futur grand boulevard extérieur. Tous deux partant à trois cents mètres l'un de l'autre des nouveaux abattoirs pour aboutir l'un, le plus à l'intérieur, au bord du Rhône vis-à-vis l'île du Grand-Camp, et l'autre sur le boulevard de l'Hippodrome prolongé jusqu'à Vaulx-en-Velin. Une avenue partant du sommet du parc de Parilly et parallèle au grand boulevard extérieur conduirait à Cusset. Les actuels route de Vienne, avenue Berthelot, cours Gambetta, cours Lafayette et cours Emile-Zola, considérablement prolongés, ainsi que deux grandes voies nouvelles, partageront l'immense segment que représentera alors cette partie de Lyon située sur la rive gauche du Rhône. Ces deux voies nouvelles seraient, l'une, le boulevard des Etats-Unis, partant de l'avenue Berthelot à l'extrémité du cimetière de la Guillotière pour aboutir à Vénissieux, l'autre, le prolongement jusqu'au boulevard de l'Hippodrome de l'actuelle rue Moncey considérablement élargie.

De nouveaux quartiers, en plus de celui des Etats-Unis, seraient créés, à l'est du stade, aux bords du vaste port où déboucherait le canal extérieur, un autre au sud de l'hôpital de Grange-Blanche, un troisième au nord de la place des Maisons-Neuves. Sur l'emplacement du fort Lamothe, ainsi que sur celui de la Part-Dieu, seraient plantés des jardins publics qui donneraient un peu de verdure et de gaieté à ces quartiers populeux.

En dehors de ce plan magnifique, un grand nombre de monuments sont projetés pour l'embellissement de notre ville. Quelles années en verront les inaugurations ? Les temps actuels ne sont guère favorables à des prédictions de ce genre. Notons cependant les plus importants parmi ces monuments futurs : l'Ecole des Beaux-Arts et celle du tissage sur le versant des Chartreux ; l'Institut technique des Jeunes filles ; l'Hôtel des

Digitized by Google

Postes, sur l'emplacement des bâtiments au nord de l'Hôtel-Dieu ; de vastes bains publics et le très problématique monument aux morts de la guerre sur l'île des Cygnes, au lac de la Tête-d'Or. Tel sera donc le Lyon futur et, il faut le reconnaître, le plan élaboré par la commission nommée à cet effet est véritablement grandiose. Ce sera l'honneur de notre génération que d'avoir tracé à ceux qui viendront après nous la voie qu'ils doivent suivre pour conserver à notre ville ses beautés particulières et donner à ses habitants plus de confort et d'hygiène.

Nous avons dans cette étude, dont nous prions le lecteur de pardonner l'aridité, tâché à étudier la suite des embellissements qui ont fait de la petite bourgade du XVIme siècle, resserrée entre le Rhône et le côteau de Fourvière, la cité moderne du Lyon actuel et qui feront dans des temps plus ou moins lointains, le magnifique et grandiose Lyon de nos successeurs. Nous n'avons été inspiré que par l'amour profond, le culte véritable que nous avons voué à notre cité. Nous n'avons eu d'autre but que de faire partager ce sentiment à ceux qui auront le courage de nous lire jusqu'au bout. Puissions-nous avoir réussi.

E. LEROUDIER.

Digitized by Google

UNE CAGE AUX LIONS A LYON

Berne a sa fosse aux ours ; combien visités, combien choyés ces lourds animaux, chacun le sait. Pourquoi notre ville n'aurait-elle pas, elle aussi, sa cage aux lions ? Cette façon d'armes parlantes ne manquerait pas de charme assurément et, peut-être, attirerait-elle encore plus de monde à la foire !

L'idée en fut suggérée à nos pères, il y a trois cents ans, mais elle se heurta au sens éminemment pratique de nos concitoyens.

En 1585, M. de Mandelot, le célèbre gouverneur du Lyonnais, dont la maison existe toujours, montée Saint-Barthélemy, et dont la tombe se voit encore à Saint-Jean, dans la chapelle de la Vierge, « désirant honorer et gratifier cette ville qui, avec le nom, porte les armoiries d'un lyon », avait imaginé de lui offrir « un jeune lyonceau, grand à merveille selon son temps, lequel il a voué à ladite ville aux fins que, à l'instar d'autres qui ont pour armoiries de semblables animaux, elle le nourrît en quelque lieu séparé, comme lui-même l'a fait nourrir en sa maison depuis quelque temps ».

Mandelot attendait, sans doute, pour faire cette surprise au Consulat, que l'animal fût dans toute sa valeur. Mais, ô fatale rencontre ! le roi « lui a fait entendre qu'il serait bien tost en cette ville et qu'il entendait et voulait loger en sa dite maison ».

Que faire en cette occurrence ? C'était évidemment trop de deux hôtes pareils dans son hôtel et, bien qu'il fût le roi des animaux, « il fallait, par nécessité, que cet animal en fût sorti, et de bonne heure, parce qu'on espérait que Sa Majesté — le roi de France — serait ici sur le commencement du prochain mois d'aoust ».

En hâte, le gouverneur mande en son hôtel « noble homme Antoine Scarron, consul eschevin de ladite ville », pour l'aviser de son dessein, lui dire son embarras et lui donner charge d'y pourvoir promptement : « Prenez mon lion, lui dit-il, et tâchez de l'installer au plus tôt ».

Messire François de Mandelot ne doutait évidemment pas que ses administrés ne fussent très flattés de cette offre gracieuse. Il n'était pas

Digitized by Google

Lyonnais! A Lyon, on est plus sérieux, plus positif que cela. On a moins de vanité et plus d'esprit pratique. Certes, un lion est une belle bête, mais outre que ce voisinage peut présenter quelque danger, témoin les appréhensions du gouverneur, cela coûte à entretenir, car un lion, un vrai, comme ceux que croyait avoir terrassés Tartarin, ça mange. Ces armes-là ne sont point seulement des armes parlantes, ce sont des armes dévorantes, et les finances de la ville se trouvaient alors fort obérées ; leur état déplorable ne permettait pas au Consulat de se procurer un tel luxe.

Aussi, avant d'en parler à ses collègues, le sieur Scarron a fait établir la « despence ». Or, l'entretien de ce pensionnaire ne coûterait pas moins de deux cents écus par an, « en y comprenant les gages, nourriture et entretennement de son gouverneur », car, à ce rejeton du roi des animaux, il faut aussi un gouverneur.

On refusera donc. Sur ce point, aucun doute n'est possible et les huit conseillers présents votent sans hésitation et à l'unanimité le rejet. Mais comment s'y prendre pour faire agréer ce refus, sans indisposer le tout puissant gouverneur ?

D'abord, et c'est l'exorde, on « remerciera très humblement ledit seigneur du soin et bon zèle qu'il a pour la grandeur et entretennement de la réputation de la dite ville », mais, « par mesme moyen, on lui remontrera et le priera de considérer la pauvreté d'icelle et les grandes dettes qu'elle a sur les bras, qui la doivent excuser de faire ce qu'elle voudrait et désirerait bien pour l'amour et souvenance perpétuelle de luy, à savoir : recevoir de ses mains et entretenir cet animal. Mais qu'estant comme dit est, endettée et n'ayant aulcuns deniers communs, il serait toujours trouvé mal à propos qu'elle se mît en cette nouvelle despence de la nourriture d'un lyon ».

L'économie, c'est la première raison, bien lyonnaise celle-là, alléguée par nos échevins. Mais ils en ont d'autres. En voici une deuxième, d'un ordre plus relevé : l'exemple du roi. « Le roi, bien sûr, ne le trouverait pas bon, attendu que lui-même, pour épargner telle despence superflue et inutile, a fait tuer tous tels et semblables animaux que ses prédécesseurs rois, par curiosité, avaient entretenus ». On ne saurait assurément faire mieux que son roi !

Digitized by Google

La troisième raison, car il en faut beaucoup, il les faut toutes, pour se permettre de refuser une pareille offre, est d'ordre supérieur, ce n'est rien moins que la raison d'état! « Le roi le pourrait trouver encore plus mauvais, en tant qu'il semblerait que cette ville se voulait conformer et esgaler à celle de Berne et autres qui sont érigées en république souveraine, lesquelles nourrissent par ostentation les bêtes qu'elles ont pour armoiries ».

Or Lyon n'a point cette sotte vanité ; on ne fait pas de folies chez nous ; encore une fois, on est plus pratique.

Enfin — et c'est la péroraison —, les conseillers font appel aux bons sentiments du gouverneur « qu'ils ont toujours cogneu très affectionné au bien de ladite ville », et ils le prient de mettre tout cela en considération « et de les tenir pour excusés » (1).

Mandelot se paya-t-il de ces raisons ? Crut-il vraiment au danger que sa bête pourrait faire courir à la royauté ? C'est douteux. En tout cas, en homme qui connaît son monde, il n'insista pas et se débarrassa, comme il put, de son lionceau.

L'esprit sérieux de nos pères avait écarté le danger ; Lyon demeurait indemne. Oncques ne parla-t-on de ladite bête... Et voilà pourquoi notre bonne ville n'a pas encore sa cage aux lions !

(1) Arch. Mun., BB 113, f° 135 v.

A. Sachet.

Digitized by Google

LE PREMIER CONFLIT ENTRE FESCH ET CONSALVI

L'AFFAIRE VERNÈGUES (1)

Sur la fin de l'année 1803, un peu moins de quatre mois après sa prise de possession de l'ambassade française près du Saint-Siège, le cardinal Joseph Fesch eut à entamer et à conduire une négociation aussi épineuse que délicate ; d'après un avis confidentiel d'Alquier, ministre à Naples, et sur des ordres venus de Paris, il demanda au gouvernement pontifical l'extradition d'un émigré, Joseph de Vernègues, agent des Bourbons, se déclarant naturalisé sujet russe, accusé d'une conspiration contre le premier consul, mais plutôt sur des inductions que sur des preuves positives. Ce fut pour le diplomate improvisé l'occasion de déployer ce que son caractère avait de ténacité naturelle, son amour-propre de vaine exagération dans son ascendant personnel. Malheureusement, ce coup d'essai ne fut jugé par aucun témoin comme un coup de maître.

La plupart des historiens ont inutilement cherché quels motifs spéciaux ou quelle influence pressante avaient incliné Bonaparte à désigner son oncle comme le successeur d'un homme tel que François Cacault, jouissant auprès de Pie VII de la plus entière confiance, dont la sagesse, la mesure, l'intelligence, avaient conquis l'universelle sympathie de la curie romaine. Ce choix, aussi inopportun que peu prévu, fut-il déterminé par la parenté, par le désir d'accorder au frère de Madame Mère une faveur enviée? Fut-il sollicité plus ou moins indirectement par un prélat de fraîche origine, avide d'accumuler les dignités sur ses épaules, trop peu soucieux du poids de son vaste diocèse, dont il s'éloignera au milieu des innombrables embarras d'une première organisation? Ou bien eut-on l'intention de renouer les traditions du régime monarchique, qui confiait volontiers à ses nationaux du Sacré-Collège, aux d'Estrées, aux Polignac, aux Tencin, aux Bernis, la mission de le représenter au Vatican ? On

(1) Les notes sont placées à la fin de chaque article.

Digitized by Google

insinue aussi que la société des Tuileries avait pressenti l'ambition inavouée du Maître et qu'elle s'entretenait déjà de la prochaine création de l'Empire; beaucoup estimaient nécessaire, très décorative au moins, sous les voûtes de Notre-Dame, pour le sacre du futur Charlemagne, la présence du chef de l'Eglise qui avait signé le Concordat ; à leur sens, un simple laïque, républicain avéré et caustique, quelle que soit la complaisance avec laquelle ses discours et ses bons mots étaient écoutés, n'aurait jamais le prestige d'un dignitaire ecclésiastique honoré de la pourpre, allié de César ; ainsi s'imposait le rappel d'un des serviteurs les plus méritants, ainsi s'annonçait l'ouverture sur les bords du Tibre d'une succession qu'il eut été plus prudent de ne pas désirer.

De ces divers motifs il est probable que même le meilleur, pris isolément, n'eut pas décidé la combinaison, mais leur groupement engagea le gouvernement dans une mesure qui s'expliquait assez mal, dont il essaya de corriger l'effet, en publiant que le prédécesseur si regretté continuerait à résider, qu'il assisterait son remplaçant des conseils de son expérience et du prestige de son influence. L'arrivant serait pour la façade et le décor.

Cependant, dès qu'il eût entre les mains le décret qui l'accréditait, daté du 9 germinal an XI (30 mars 1803), le cardinal ne songea plus qu'à se documenter à fond sur les obligations de son emploi, les usages des chancelleries, les privilèges de son titre, l'étendue de son action et de ses responsabilités. Il commença par entreprendre des recherches dans les bureaux des Affaires étrangères, chargea les commis de fouiller les cartons, de dépouiller les liasses poudreuses, leur demanda surtout, si je ne me trompe, des indications précises sur la manière dont le cardinal de Bernis avait organisé sa maison, réglé sa domesticité, distribué ses audiences et ses réceptions, invité à ses fêtes des convives triés sur le volet. Etonné d'un zèle aussi subit, Napoléon tâcha de persuader son Eminence de se livrer à moins de fatigue : « Epargnez-vous tant de souci, lui dit-il, ayez du tact, cela suffira ». Fesch, hélas! n'usera jamais qu'à une dose très minime de cette qualité indispensable et maîtresse. Il se disposa au départ avec quelque lenteur, s'arrêta dans sa ville épiscopale pour y célébrer une ordination et présider la procession générale de la Fête-

Digitized by Google

Dieu, et quitta son archevêché le 15 juin à huit heures du matin. Après avoir séjourné à Chambéry, où Mgr de Mérinville, ancien administrateur du diocèse de Lyon, lui présenta le célèbre abbé Linsolas, vicaire général de Mgr de Marbeuf, après avoir baptisé à Milan le second fils de Murat et de Caroline, après avoir pieusement accompli le pèlerinage de Lorette et de la *Santa-Casa*, il entra, le vendredi 12 messidor (1er juillet), dans la ville éternelle par la porte d'*El Popolo* et, avec les dernières ombres du soir, il franchit le seuil de sa demeure, le palais Lancelotti.

Sur ce terrain inexploré pour lui, glissant et obscur à certains endroits, soucieux d'éviter de faux pas et de compromettre la renommée de son pays, il avait apporté dans sa valise les instructions rédigées par Maurice de Talleyrand, programme complet et positif de politique, d'opinions et de vigilance. Le premier paragraphe de cette pièce capitale rappelait que la base des relations entre le Saint-Siège et la France était fondée sur les clauses du traité de Tolentino, les deux Etats, comme avant l'invasion des Légations par les armées du Directoire et leur annexion, souverains l'un et l'autre, reconnaissaient leurs droits mutuels d'indépendance ; toutefois, du côté du Pape, en cas de guerre, il avait été spécifié une neutralité absolue, qui ne serait violée par aucun des belligérants. D'autres recommandations particulières appelaient ensuite l'attention de notre représentant sur la protection de nos établissements nationaux à Rome et dans le Levant, sur l'Académie des Beaux-Arts, sur les acquéreurs des biens achetés après la captivité de Pie VI ; on le prévenait de favoriser la réfection de la flotte et de l'armée pontificales, enfin on lui prescrivait de surveiller le roi de Piémont, réduit à la possession de la Sardaigne et de Cagliari pour capitale, et réfugié près du Quirinal.

Le mandat, conçu dans une sage mesure de prévoyance et de modération, ne plut qu'à moitié à celui qui était préposé à son exécution ; le cardinal avait de sa dignité un sentiment beaucoup plus haut ; il était convaincu que rien ne devait être étranger à son influence et à ses directions ; combinant un amour-propre aveuglant avec son admiration au moins égale pour son tout-puissant neveu, il se plaisait à publier que princes et sujets, législateurs et potentats devaient fléchir devant son génie, s'associer à ses desseins, s'enorgueillir de sa gloire et se courber

Digitized by Google

devant sa fortune providentielle ; il prétendit à un crédit universel, sans réserve ; il prit en mains une multitude de litiges qui ne le regardaient pas, de requêtes et de plaintes où il compromettait son nom ; il dénonça les abus intérieurs, tendit partout les filets d'un espionnage maladroit et d'une inspection offensante dans plusieurs familles et sur plusieurs individus ; il s'entoura de délateurs, se plaignit de se heurter partout à des hostilités sournoises et railleuses, écarta de sa confiance et de ses opérations ses auxiliaires naturels, les gens de son intimité ; en un mot, il n'y a rien qu'il ne tentât, ouvertement tantôt et tantôt dans le mystère, afin d'en arriver à l'exécution de sa pensée dominante : mettre le pouvoir temporel du pape à la discrétion de son gouvernement national ; réaliser, ce qu'il jugeait, au moins à ce moment-là, comme l'idéal d'un régime naturel, ministère spirituel à part, la vassalité de Rome, tremblante et muette sous l'épée du vainqueur de Marengo (2). La vivacité du ton et la raideur des manières, avec lesquelles il signifie au secrétaire d'Etat les volontés consulaires, à propos de l'extradition de Vernègues, dont la présence était au moins tolérable, furent la conséquence de cet état d'esprit; l'ardeur qu'il déploya à découvrir le proscrit, à dénoncer son logis, l'insensibilité dont il ne se départit jamais devant les plaintes de Pie VII, ses angoisses et ses larmes, démontrent mieux que les raisonnements les plus probants jusqu'à quel degré l'ambassadeur, moins modéré qu'audacieux, plus vaniteux que discret, ignorait la mesure, les égards, le sang-froid si nécessaires à toute négociation. Quoi d'étonnant alors qu'en rappelant dans ses *Mémoires* ce regrettable conflit, Consalvi ait écrit cette amère réflexion : « Je ne sache pas qu'il y ait eu plus désolante affaire que celle de Vernègues. Elle fut très malheureuse dans son principe, dans tout son cours et jusque dans son issue » (3).

Entrons dans le fond de cette longue procédure ; elle mettra en pleine évidence la parole de l'illustre homme d'Etat que nous venons de citer.

Cet errant et fidèle bourbonien, dénoncé par notre ambassadeur des Deux-Siciles, réclamé par le ministre des Affaires étrangères, de Talleyrand, n'a pas beaucoup marqué dans la mémoire de ses contemporains ; d'un dévouement toujours prêt, il est vrai, mais de conception médiocre, intrigant, porteur de petites commissions, conspirateur sans audace et

Digitized by Google

sans haine, ses traces ne sont sensibles nulle part ; en dehors des six mois que dura le conflit entre les cours de Paris, Rome et Saint-Pétersbourg, occasionné par son emprisonnement, l'histoire se tait ; au moins n'est-il pas invraisemblable qu'il infligea plus d'une nuit blanche aux deux Eminences, attachées à le rencontrer, l'une pour lui passer les menottes, l'autre pour le sauver.

D'une déclaration « volontaire et secrète », rédigée pendant qu'il était enfermé au Temple, et de l'interrogatoire qu'il subit, le 14 août 1804, devant le conseiller d'Etat, chef de division de la haute police, P. M. Desmarets, nous apprenons sur sa carrière et plus spécialement sur ses occupations, de la Révolution au Consulat, quelques détails qu'il est bon de retenir.

Joseph Hilarion Gauthier du Poet de Vernègues, originaire d'Aix-en-Provence, baptisé dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, le 8 août 1757, descendait d'une famille récemment enrichie et anoblie depuis un demi-siècle. Son aïeul, Henri Gauthier, qui mourut deux mois après la naissance de ce petit-fils, était l'auteur de sa fortune et des privilèges aristocratiques dont elle jouissait ; il avait débuté comme premier clerc dans l'étude du notaire Claude Guyon ; ensuite, devenu caissier provisoire de la Trésorerie générale des Etats, il fut bientôt le fermier en titre et le demeura jusqu'en 1750. Les bénéfices de cette gérance ne furent pas moins rapides que considérables ; grâce à eux, il construisit un hôtel magnifique, sur l'emplacement de l'ancien moulin Margalet, à l'angle du cours et de la rue Tournefort ; il acquit successivement les fiefs du Poet, de Vernègues, de Valavoire, etc. ; il reçut des lettres de noblesse de Louis XV, en 1724, et acheta pour son fils unique une charge de conseiller au Parlement et celui-ci la transmit à l'aîné de ses quatre enfants ; au moment de la Révolution, M. du Poet l'occupait encore, et de ses trois frères, l'un, M. d'Avalon, était capitaine d'infanterie ; l'autre, M. de Badasset, officier de marine, le dernier, M. de Vernègues, celui qui nous intéresse, commandait une compagnie du Lorraine-Dragons, dont M. de Caraman, gouverneur de la Provence, était colonel (4). Appelé à réprimer l'insurrection de Marseille, le régiment refusa de marcher, les soldats se rallièrent aux émeutiers ; la désorganisation fut complète ; la plupart des officiers, qui n'avaient pas été obéis, résolurent de passer à l'étranger, et Vernègues

Digitized by Google

se rendit à Nice, où il séjourna jusqu'à l'entrée des Français, opérée sous les ordres du général Anselme, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1792. Les émigrés, pour la plupart, avaient fui à la hâte en Piémont ; le gentilhomme aixois et les membres de sa famille furent hospitalisés par la princesse de Carignan qui leur offrit un asile dans un de ses domaines ruraux. Mais le séjour n'y fut pas de longue durée ; le comte de Provence avait décidé d'établir à Gênes un représentant officiel de sa cause, un surveillant actif à la porte de cette frontière méridionale ; M. le marquis de Marignane, ancien premier consul d'Aix, beau-père de Mirabeau, désigné pour cette mission, demanda au chevalier de s'associer à lui et de travailler sous ses ordres. Toutefois, à peine formée, il fallut supprimer l'agence, et Vernègues alors s'attacha au ministre d'Espagne, M. de la Huerta, qu'il servit pendant deux ans ; cette période écoulée, il passa dans les bureaux de la légation de Russie ; son chef était M. Lizakewitz, avec lequel il ne cessera, jusqu'à la veille de son arrestation, d'entretenir les meilleurs rapports : on fixa son traitement annuel à 150 ducats de Hollande, transformés en pension viagère, qui ne lui furent jamais supprimés. Ce fut aussi vers cette époque-là qu'il ouvrit une correspondance régulière avec le comte de Lille, sous le couvert de ses secrétaires successifs M. Flachslanden, M. de la Vauguyon et M. de Saint-Priest. Il tient lui-même, dans le document autobiographique que nous analysons, à déclarer que ses communications ne comportèrent que des statistiques sur l'état des pays qu'il habitait, sur la situation des affaires en général, plus particulièrement sur les secours, l'assistance morale et pécuniaire qu'il se plaisait à rendre à ses compatriotes réfugiés, dont la situation de fortune était souvent des plus misérables. Ce genre de dévouement était son principal souci ; il évitait avec soin de chercher à soulever ou à agiter l'intérieur de la France ; ses principes, comme son tempérament, du moins il l'assure, tenaient son attention « éloignée de toutes ces scènes d'horreur et de désolation, où les intrigants seuls se tirent d'affaire ».

Mais il semble que le pauvre émigré provençal ait été condamné par le sort à ne jamais poser longtemps sa tente au même endroit ; soit à cause de sa santé délicate, soit plutôt à cause des intrigues auxquelles il est plus ou moins mêlé, ses déplacements sont perpétuels ; il parcourt l'Italie en

Digitized by Google

tout sens ; après Gênes, on le rencontre successivement à Florence, d'où notre ministre Cacault l'oblige à s'éloigner, à Lucques, à Rome pendant l'ambassade de Joseph Bonaparte, à Naples, où il reviendra souvent, à Palerme pour se rapprocher de la reine Marie-Caroline ; de là, il remonte à Livourne sur une frégate anglaise, revoit Turin, où il s'abouche avec le général Willot, un des agents les plus actifs du parti royal ; il redescend en Toscane et arrive dans la capitale de l'état pontifical, au moment où Pie VII, élu à Venise, prend possession de Saint-Jean de Latran et du Quirinal. Avec l'envoi de ses notes régulières, destinées aux hôtes de Mittau, il s'occupe de finances et veille aux intérêts de Louis XVIII et surtout de son neveu le duc de Berry. Quoiqu'il soit lui-même fréquemment à court de viatique et forcé d'emprunter à des bourses mieux garnies que la sienne, il a souci de la cassette princière et s'applique à l'alimenter de quelques fonds. Le prétendant vient d'être expulsé de l'asile dont l'empereur de Russie refuse de lui continuer l'usage ; le malheureux exilé et sa nombreuse suite sont à la merci de certains juifs, usuriers prêteurs, qui lui ont avancé de l'argent sur ses bijoux et sur ceux du duc et de la duchesse d'Angoulême. D'un autre côté, ce zélé serviteur de la monarchie sait que Willot est détenteur de sommes importantes, déposées entre ses mains par l'Angleterre, en prévision de projets de soulèvements qui n'ont jamais abouti ; il espère en détourner une partie au profit de leur maître commun ; il s'efforce de persuader l'ex-fructidorisé de l'opportunité de la mesure ; il multiplie ses instances ; mais il échoue et se voit réduit à recueillir simplement quelques fonds en souffrance chez des banquiers dont la bonne volonté est aussi mince que le crédit peu solide ; il réunit à peine une dizaine de mille de francs et constate avec désolation que plus du double de cette somme demeurait perdu. La réussite fut moins médiocre dans ses négociations avec la cour des Deux-Siciles pour qu'elle s'acquittât, entre ses mains, des arriérés de la pension spontanément offerte par elle au duc de Berry ; il parvint à retirer un premier acompte de 60.000 francs qu'il s'empressa d'envoyer immédiatement à son correspondant alors à Vienne. On se promettait sans doute de puiser encore à la même source ; mais dans ses conversations avec le fameux ministre Acton, le mandataire se convainquit que la générosité napolitaine n'irait

Digitized by Google

pas plus loin ; il ne renouvela pas sa tentative, il n'y eut pas de second chèque. Du reste la veine, en cette période, n'était pas bonne. Il perdit alors l'amitié d'un grand fonctionnaire russe, nommé à l'ambassade de Constantinople, qui lui proposait de l'emmener avec le rang de conseiller d'Etat ; la longueur du voyage l'effraya pour sa santé, il refusa et n'entendit plus jamais parler de son protecteur. Il attendait une compensation, un poste intéressant à Rome ou à Naples. Lorsqu'il croyait y toucher, notre ministre, M. Alquier, préoccupé de mettre fin à des fréquentations suspectes et à de compromettantes démarches, s'arrangeait pour l'éloigner et le dénoncer ; il eut le tact de comprendre qu'il valait mieux pour lui partir de bon gré que d'attendre l'ordre d'exil ; Marie-Caroline, embarrassée de la délation, fut heureuse que le diplomate en disponibilité se rendit de lui-même à Rome et lui promit que son absence serait de courte durée ; mais l'avenir ne devait pas ratifier cette parole royale.

Ce fut dans la soirée même de la Toussaint, le mardi 9 brumaire an XII, que l'ordre d'obtenir de l'autorité papale son arrestation et l'examen de ses papiers fut signé par le ministre des Relations extérieures, avec la pleine approbation du général Bonaparte et, coup sur coup, Talleyrand expédia encore deux missives à son délégué pour confirmer l'urgence de la mesure désirée et s'étendre sur les causes que l'on prévoyait utiles à écarter toute espèce de refus ou d'atermoiement (5). Mais l'aiguillon était ici superflu, le correspondant entrera dans le projet avec un empressement qui, prévoyant même les obstacles, le dispose à ne céder devant aucun : un policier enfiévré et impatient sommeillait dans sa robe d'écarlate ; il en avait la curiosité ; il en déploiera les aptitudes.

Le communiqué de ces dépêches officielles fut incontinent transmis à la secrétairerie d'Etat, avec prière, sommation presque, de fournir la réponse dans les quarante-huit heures, parce que le courrier extraordinaire, Lévis, qui les avait apportées, avait fixé son retour au surlendemain. Son Eminence Consalvi n'hésita pas à juger, comme indubitables et positives, les preuves des machiavéliques attentats, de la série de trahisons dont le récit passait sous ses yeux ; dans sa bonne foi et dans son impartialité, il ne crut pas qu'il y avait dans les rapports plus de conjectures que de préventions indéniables, plus de frayeur dans les esprits que de crimi-

Digitized by Google

nalité dans les faits, et du reste, d'après ce qu'il raconte lui-même, il ne fut jamais détrompé complètement. Il s'empressa donc, sans prévoir dans quels embarras et dans quelles angoisses le jetterait cette première concession, d'avertir sincèrement son collègue qu'il instruisait le gouverneur de Rome et lui demandait de détacher une compagnie de sbires, sous un chef habile, afin de se saisir des prévenus et de les placer sous verrous. Vernègues, en effet, n'était pas seul à avoir éveillé les soupçons de la justice ; on lui associait un compatriote, plus connu que lui, M. de la Maisonfort, déguisé sous le pseudonyme de Descours, et un troisième compagnon de tourisme et de propagande légitimiste, soit le comte d'Avaray, soit un allemand dont l'état-civil n'avait pas été éclairci.

Dès l'ouverture des pourparlers, une déception imprévue frappa Fesch dans sa confiance ; les visites domiciliaires furent infructueuses ; les agents lancés à la piste des deux voyageurs avaient fait buisson creux; soit maladresse, soit mauvais vouloir et sabotage intentionnel, ils n'avaient récolté que des racontars légers et contradictoires. Mais parce qu'à la première donne le principal atout manquait à son jeu, notre plénipotentiaire ne voulut pas renoncer à continuer la partie et à la gagner ; il mit de suite en campagne des racoleurs à ses gages et insensiblement un peu de lumière le tira de son ignorance ; il apprit, à n'en pas douter, qu'après six semaines de séjour et plusieurs entrevues avec les frères de Mgr di Pietro, Descours avait pris le chemin de Florence toujours en compagnie de son même ami, qui n'était point un Allemand, comme le bruit en avait couru, mais le prince russe Olgorowski (6). Ils s'étaient présentés ensemble à la légation française, six semaines auparavant, muni d'un passeport délivré par le ministre Acton, et ils avaient demandé qu'on leur en visât un très régulier, antérieur à celui-ci, que Cacault avait signé et scellé. Une réponse du général Clarke, communiquant une enquête de Mozzi, secrétaire des Affaires extérieures en Toscane, confirme ces indications sommaires, et, toujours d'après les mêmes officieux, on annonçait la fuite de Vernègues dans le nord de la Péninsule ; mais ils n'avaient point eu vent de ces entretiens avec le comte de Blacas, le comte d'Avaray, Joseph de Maistre, et ils n'en soufflaient mot. Cependant, si son Eminence eût daigné témoigner quelque condescendance à ses secrétaires, ne pas

Digitized by Google

les tenir trop à l'écart de ses démarches, elle eût été beaucoup plus vite tirée de son ignorance ; l'abbé Guillon et Chateaubriand, grâce à leurs relations dans les milieux aristocratiques, au parfait accueil dont les honoraient quelques diplomates étrangers, avaient été initiés aux trames les plus secrètes de l'affaire ; ils en connaissaient les dessous et les fondrières beaucoup mieux que les enquêteurs salariés à cet effet ; spontanément, ils auraient crié casse-cou. Mais leur supérieur s'était engagé vis-à-vis de lui-même à un silence inviolable et, cédant à des préventions de plus en plus insurmontables, il acheva de se brouiller avec ses deux auxiliaires, dont il se plaignait déjà amèrement ; il ne leur pardonna pas quelques lestes propos ou quelques sourires dont l'allusion aux débats en cours et aux bruits de ville n'était pas assez voilée. Le secrétaire d'Etat, de son côté, eut été beaucoup plus utile encore à confesser que des subordonnés. Pourquoi ne vida-t-on pas son sac? Sa plume protocolaire ne trahissait aucune de ses pensées de derrière la tête, comme on dit. N'a-t-il pas avoué plus tard, sans rougir d'une diplomatie où la politique et l'intérêt général avaient pris le pas sur une candide franchise hors de propos, qu'il chercha les moyens à sa portée pour éviter au Saint-Siège les déboires qu'il prévoyait, si la requête de la République française était agréée.

Il raconte, dans une page délicieuse de sincérité, ses visites au représentant de l'empereur Alexandre Ier, le comte Cassini ; il désirait qu'il intéressât Vernègues à sa propre sauvegarde, qu'il lui persuadât de se prêter à une arrestation publique, l'assurant en retour, par un engagement formel, que, de sa maison au cachot, on lui faciliterait une évasion commode avec tous les moyens de gagner, en toute sécurité, la plus prochaine frontière. La consigne serait établie en conséquence et l'opération ne souffrirait d'aucun obstacle, ni d'aucun hasard; tout serait prévu et arrangé. Même lorsqu'il fut sous mandat d'arrêt pour crime capital, aucun raisonnement n'amena l'officier émigré à se prêter à cette combinaison ; son amour-propre se blessa, il protesta et cria très haut que son honneur et son passé lui interdisaient de céder et de recourir à cette espèce de désertion qu'on lui conseillait ; rien ne l'arracha à son fol entêtement. Consalvi ne s'en plaignit à personne ; mais il ne semble pas contestable qu'à partir de ce refus, l'homme fut condamné dans sa pensée et qu'il se résolût à supporter

Digitized by Google

avec patience le poids d'un événement où la fatalité l'emportait sur sa volonté.

Pensionnaire de la fameuse Catherine II, Vernègues avait toujours, dans ses déplacements, fréquenté la classe moscovite et se vantait, en particulier, de la bienveillante amitié d'un grand personnage, autre que le comte de Cassini, et dont il avait été l'hôte pendant une semaine ou deux. Le tzar entretenait, en effet, deux délégués à Rome, l'un près de Pie VII, l'autre près de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, dépossédé du Piémont. Celui-ci, du nom de Lizakewitz, peu goûté dans les antichambres cléricales, où l'on critiquait son manque de franchise, sa jalouse perversité, une aversion très peu dissimulée pour son collègue, imagina promptement le stratagème qui délivrerait son client de toute crainte d'être enfermé. Il lui conseilla d'adresser à Saint-Pétersbourg la demande d'un diplôme de naturalisation russe et la faculté d'arborer la cocarde de cette nation. La réponse favorable arriva le 21 décembre ; muni d'un tel sauf-conduit, Vernègues se persuada être à l'abri de tout enlèvement et hors d'atteinte des lois du pays qu'il avait si prestement répudié, il sortit de sa retraite, se montra dans les cercles et les salons, se promena au *Corso* avec des airs de bravade, où se devinait plus d'orgueil que de prudence. Les informations affluèrent au palais Lancelotti ; leurs paroles ne tombèrent pas dans l'oreille d'un sourd ; sans le moindre retard, le maître de la maison tailla sa vibrante plume de Tolède et, heureux au-dedans du bon tour qu'il jouait au ministre, il vida son encrier pour le sortir d'une ignorance beaucoup plus feinte qu'il ne pensait, et l'étonna en l'instruisant de ce qu'il aurait dû apprendre de sa propre bouche. A la secrétairerie d'Etat, on ne perdit pas le sang-froid ; on couvrit la carte forcée, posée sur la table et, dans la nuit du 25 au 26 décembre, on procéda à la détention du dénoncé ; il fut conduit discrètement dans une cellule du château Saint-Ange.

Ici se clôt la première partie de l'aventure ; le rideau néanmoins se lèvera bientôt sur un imbroglio de scènes plus curieuses encore que le début de la pièce.

Il serait superflu d'annoncer, à cette place, que le sollicitant de la première heure ne lâcha pas le morceau et ne recula pas d'une semelle ;

Digitized by Google

la supposition ne rencontrerait que des sceptiques ; ses instances passionnées ne se ralentirent pas, il ne baissa pas de ton ; une raideur intraitable, des réponses et des intimidations arrogantes, une intelligence butée contre les prévisions les mieux déduites et les plus aveuglantes, malgré les prières et les larmes du Souverain Pontife, accumuleront sur le Saint-Siège les déconvenues les plus dures, de scandaleux affronts et une rupture qui faillit troubler la paix générale de l'Europe, le tout pour finir sur un dénouement où un peu de grotesque rejaillit sur le coryphée, dérida les acteurs et glissa un filet d'ironie dans la conclusion de l'histoire.

Dès que le bruit de la détention se répandit, l'émotion et le blâme éclatèrent sans retenue au sein de la colonie étrangère ; les groupes russophiles, plus sensibles que les autres à l'inattendu, manifestèrent avec emportement leur surprise et leur indignation ; ils ne comprenaient pas cette abdication de l'autorité suprême, devant les exigences d'une puissance si redoutée qu'elle soit ; ils qualifiaient cet acte de lâcheté et le taxaient d'attentat intolérable, non seulement contre la liberté individuelle, mais encore contre le droit des gens, ils ressentaient amèrement l'offense qui atteignait leur mystique despote dans ses prérogatives et sa majesté. Au cours d'un dîner de brillant apparat, à l'ambassade d'Autriche, offert à l'occasion du renouvellement de l'année, les conversations n'eurent à peu près pour unique objet que ce récent événement ; chacun des convives apporta son mot, excita ses voisins, se répandit en malédictions, enveloppa la France et la papauté dans un mépris égal, développa dix raisons et vingt-cinq moyens de tirer une vengeance inexorable et prompte de cet affront grossier. Le ministre, M. Kehvenhuller, ou par complicité de vues, ou par une politesse familière à un hôte stylé, repoussa, si elle s'offrit, la tentation de verser quelques seaux d'eau froide dans cette température surchauffée; ouvertement même, il s'engagea à sonder son maître et à requérir son intervention. A la fin du repas, devant les coupes de champagne vidées, les cerveaux échauffés, les convives jurèrent en chœur d'abandonner la ville, si satisfaction leur était refusée ; mais auparavant, et sur le champ, ils décidèrent de se rendre auprès du comte de Cassini, lui signifier leurs doléances ; le prince Meklembourg-Schwerin, mari de la sœur d'Alexandre Ier, prit la tête de la députation ; seule, la

Digitized by Google

princesse Galitzin demeura à l'écart ; mais deux autres dames de la société, la comtesse Pritassof et la femme d'un sénateur, loin d'imiter cette réserve, tinrent à porter plus loin leur offensive bravade. Elles avaient obtenu, pour le 6 nivôse, la faveur d'une audience particulière de Sa Sainteté ; elles ne s'y rendirent pas, s'excusant sur le mauvais état de leur santé, pendant qu'elles affectèrent de se montrer dans les allées du Pincio avec un teint frais, la plus solide allure et de jolies toilettes.

Dans ces conjectures, le cardinal Caraffa rendit une longue visite au plénipotentiaire, si troublé par ses compatriotes et tremblant sous les invectives dont ils l'avaient abreuvé. Les deux interlocuteurs convinrent que toute solution serait ajournée et que les choses resteraient en l'état jusqu'à la réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Dix jours après, aucun départ ne s'était opéré, l'effervescence était en décroissance chez les amis du séquestré. Mais l'inquiétude, les regrets, l'affolement persistèrent plus longtemps parmi les résidents français, ayant refusé l'amnistie offerte aux émigrés, toujours fidèles au régime écroulé, toujours en expectative d'une restauration monarchique. L'exil n'est pas une bonne école pour l'âme humaine. La patience s'enracine peut-être dans les privations et dans la lutte, mais la rectitude du jugement, la droiture même et la délicatesse de la conscience succombent sous le poids de mesquins préjugés, qu'on décore du nom de principes et de prophéties sacrées.

La partie de l'aristocratie qui, sur l'exemple des deux frères du roi et de ses tantes, après 1789 et les Etats généraux, avait quitté Versailles et ses châteaux de province, qui avait vu s'ouvrir devant elle, avec sympathie, les antiques demeures ou les auberges de la cité papale, ne cessait de nourrir contre la Révolution, ses crimes, ses conquêtes, ses institutions et son anarchie, une antipathie combative, mélange de terreur à l'égard des bourreaux et de pitié pour les victimes. Mais si respectables que ces sentiments aient été par leurs motifs et la fidélité qui les dictaient, il n'est guère douteux que les partisans de la dynastie déchue s'entraînèrent eux-mêmes à dépasser les bornes du juste et du vrai. On n'effacera pas les échos de leur attitude hostile, pendant la négociation du Concordat, ni la façon très plébéienne dont ils enveloppaient dans le même dédain

Digitized by Google

Napoléon et Pie VII, réconciliant la République et l'Eglise. Du reste, l'homme qui était le plus préconisé dans ces cénacles politiques, comme le guide infaillible, digne d'être obéi par ses talents et ses services passés, délégué officieux du comte de Lille, correspondant assidu de Mittau, comblé de dignités et d'honneurs par Pie VI, mais n'ayant rien perdu, en coiffant la barrette cardinalice, de son imagination méridionale, de la mobilité de ses impressions, de son langage émaillé de gauloiseries à l'emporte-pièce, enfin sans cesse diminué par une pauvreté de sens moral, trop visible dès les débuts de sa carrière de prédicateur, contrastant d'une façon choquante avec ses talents et son habit, c'est Maury, plus assidu autour du Vatican que dans son évêché de Montefiascone, que ses luttes éloquentes avec Mirabeau avaient porté à l'apogée dans l'admiration des conservateurs.

La bonne fortune, qui ne l'aura jamais trahi que sur le tard de sa vie et par sa faute, l'a accompagné dans sa tombe ; la postérité a été clémente pour lui ; néanmoins, après un siècle, la lumière se découvre peu à peu ; grâce à la publication de Mgr Ricard, son rôle néfaste dans les affaires religieuses de France, ses réfutations hautaines et mensongères du vénérable abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, à propos de la promesse de fidélité, son opposition bruyante au projet et à la signature du Concordat, ses essais de pression renouvelés pour dissuader le successeur de Saint-Pierre de s'associer à l'usurpateur et au fourbe qui le trompera, d'autres démarches aussi louches forcent de regretter que ses vertus aient été inférieures à son génie oratoire et que sa foi chrétienne n'ait pas été plus maîtresse de ses discours et de ses actes. On plaidera vraisemblablement les circonstances atténuantes, mais le verdict sera rigoureux et sans appel à l'égard de ce défenseur du trône et de l'autel, de cet apologiste de la monarchie et de la papauté, qui ne craignit pas de fouler aux pieds l'obéissance qui l'enchaînait à celle-ci et les serments qu'il avait jurés à celle-là, pour s'attacher au char de leur persécuteur et figurer, dans le cortège, comme un spirituel courtisan et un plat valet.

Dès l'arrivée de Fesch sur les quais du Tibre, le leader de la droite à la Constituante affecta de se retrancher dans une réserve qui présageait la tempête ; l'oncle était enveloppé dans la même réprobation dont on

Digitized by Google

accablait le neveu. Mais il lui fut impossible de ne pas soupçonner bientôt les malignes intentions de son collègue et, pour achever de s'éclairer avec preuves à l'appui, il lui suffit de jeter les yeux sur le dossier réuni par son prédécesseur ; en conséquence, dès novembre, il avait défendu au premier secrétaire et aux trois ecclésiastiques de sa maison d'avoir aucune relation avec le prélat anti-bonapartiste. « C'est d'eux-mêmes, avoue-t-il, dans un message chiffré à Louis XVIII, que je le sais », et il se venge en louant les collaborateurs aux dépens du patron. L'abbé Guillon, dit-il, homme de beaucoup de mérite et M. de Chateaubriand, auteur du *Génie du Christianisme*, vont le quitter et retourner à Paris ; et à une date postérieure, et de Montefiascone, il complètera la nouvelle « brouillés depuis plusieurs mois avec cette Eminence, qui se plaint avec vérité d'avoir été infiniment décriée par eux et par tous ses entours, ils passèrent ici en poste dimanche dernier, 22 du courant (janvier). Je ne les ai point vus et je me félicite de n'avoir pas été le confident de leurs violentes diatribes ; d'ailleurs ils ne m'auraient rien appris de nouveau. Je ne me mêle de rien et depuis longtemps je ne veux entendre parler de rien » (7). Cet humble détachement me semble, je l'avoue, moins exempt d'adresse que véridique, accès passager de misanthropie, avant-coureur d'une évolution en gestation. Le bon apôtre n'avait point usé d'autant de réserve ni d'abnégation en s'instruisant de l'affaire Vernègues, et, dès le 29 décembre 1803, il envoyait à Varsovie un ample rapport, indice de sa curiosité, de ses sondages et de sa générosité en médisance. Il ne sera pas mauvais d'en copier quelques passages : « J'apprends, débute-t-il, avec toute certitude, que le chevalier de Vernègues a été arrêté, le jour de Noël, avec le plus grand éclat et renfermé au château de Saint-Ange. On ignore absolument ses délits, mais ils doivent être bien grands, si l'on en juge par la rigueur avec laquelle il est traité. Le public, qui prend ordinairement parti pour le faible, se déclare hautement en sa faveur ».

Il n'omettra pas, avant de poser sa plume, de s'étendre sur l'émotion régnante dans le clan des étrangers ; l'événement pourrait bien tourner au tragique. Lizakewitz répète à qui il plait de l'entendre que le prisonnier était son commensal et son ami, que son intention était de lui confier un emploi dans ses bureaux et de l'autoriser à revêtir l'uniforme d'officier

Digitized by Google

russe ; le représentant impérial, Cassini, est accablé sous les murmures ; on gémit de sa faiblesse, on l'accuse d'avoir failli, en n'imposant pas le respect de ses nationaux dans cette circonstance. Seconde lettre confirmative de la précédente un mois après ; elle annonce que l'apaisement n'est pas probable et que l'expatrié est toujours sous clé. Touché de pitié, le comte de Lille tente une démarche personnelle auprès d'Alexandre Ier ; il lui rappelle de la manière la plus pressante l'intérêt qu'il a voué au chevalier, infortuné serviteur d'une cause en péril ; il le supplie de peser avec son autorité souveraine dans le conflit, et de prévenir le triomphe de la plus tyrannique des injustices, il ne s'en tient pas là; il exprime à Maury son désir que Vernègues n'ignore rien de cette démarche, ni de son estime particulière ; il lui recommande de le visiter dans sa cellule et le charge surtout de s'informer avec la plus minutieuse exactitude de la marche de la procédure, et, si l'on constitue une commission judiciaire, de veiller sur le choix de ses membres, d'en éliminer les suspects, d'en suivre les débats et de ne rien taire de ses appréhensions ou de ses espérances. Ainsi se dressaient aux côtés de Fesch une surveillance et une inquisition capables de rendre sa tâche plus laborieuse et d'en retarder infiniment l'issue.

Mais cette obstruction plus « dépitante » qu'invincible n'était pas de nature à contrecarrer sa marche et à briser son zèle ; ni décontenancé, ni abattu, invulnérable aux piqûres des langues satiriques, sous son aplomb normal, il ne se détourne pas de son but et, ayant reçu les papiers saisis chez l'émigré, il procède à leur classement et à leur analyse, il en adresse la copie à Talleyrand et au premier consul. Le dépouillement causa un léger désappointement ; la cassette avait été nettoyée de ses indiscrétions trop compromettantes ; il n'en sortit aucun témoignage, aucune induction sérieuse, aidant à étayer l'accusation de complot et d'assassinat, base formelle de la demande d'extradition ; soit que l'intéressé et ses familiers aient procédé à cette opération urgente, soit qu'un peu de chantage ait grossi le réquisitoire, le paquet ne livra rien que d'anodin et d'insignifiant ; l'enquête retint seulement deux séries de lettres moins banales que le reste : les premières avaient été écrites par Mgr de la Farre, évêque non démissionnaire de Nancy, très ardent propagandiste de menées royalistes ;

Digitized by Google

elles étaient pleines de critiques amères contre la République consulaire et les bleus militants, cousues de racontars plus ou moins originaux, colportés d'un centre d'espionnage à l'autre, intarissables surtout en éloges des prélats exilés en Angleterre et en Allemagne, qui avaient résisté au Souverain Pontife et lui avaient refusé d'abandonner leurs sièges.

On découvrit, dans les secondes, l'origine des violentes inimitiés conçues par Mr Alquier contre l'agitateur ambulant, qu'il avait filé à Naples, et on n'eut pas de peine à déduire les causes qui avaient éveillé ses soupçons et l'avaient induit à dénoncer ses arrogantes et suspectes manœuvres. Quoiqu'il en soit, la culpabilité n'était pas démontrée ; il était à craindre que l'accusation ne tombât, étayée qu'elle était par d'aussi conjecturales probabilités.

Cependant, l'opinion ultramontaine, agitée par des passions locales, ne variait pas ; elle répétait avec entêtement qu'il revenait à la Russie de prononcer le dernier mot dans le litige ; il appartenait à une main souveraine de délier ce nœud gordien, enchevêtré à plaisir par une politique de caprice et d'orgueil ; chacun avait l'oreille tendue vers les bruits descendant de la Néva. On n'ignorait pas que moins de 48 heures après l'incident, exécuté par coup de force, un exprès avait été expédié à Saint-Pétersbourg, muni d'une copieuse relation, très fidèle, ne laissant rien dans l'ombre, où Consalvi plaidait en sa propre faveur et démontrait la nécessité qui l'avait engagé à céder aux sommations réitérées de Bonaparte et de son plénipotentiaire. Il eut été évidemment contraire à tous les usages, insolent même pour Sa Majesté moscovite, de sortir du *statu quo* avant la réponse à ces explications, à cet essai spontané de justification.

A la légation française, le baromètre ne marquait pas le beau fixe, la patience fondait comme neige et le mois écoulé depuis Noël avait paru long comme un siècle. Mais lorsqu'il fut certain, après les compliments dont Talleyrand l'encensa dans une note du 29 nivôse (13 janvier 1804) que Paris approuvait ses vues et qu'on estimait, comme lui, la première opération incomplète, si elle n'était pas suivie de l'extradition immédiate, en dehors d'une ingérance quelconque de l'autocrate russe, Fesch s'entraîne à toute vapeur dans l'énergie et le travail, il se jure de vaincre, quelles que soient la résistance ou la souplesse de ses interlocuteurs. Le

Digitized by Google

4 pluviôse (25 janvier), on lui annonçait que le collège électoral du département du Lot lui avait offert un siège au Sénat et que Chateaubriand le quittait, rappelé et transféré dans le Valais ; double rayon de chance souriante ; il partit en campagne et déclancha une seconde offensive.

D'après ses aveux, semés à chaque alinéa de sa correspondance officielle ou intime, le plus grand obstacle à ce qu'il fût exaucé était dans la répugnance invincible de la curie à indisposer la Russie et à exposer la position des catholiques de ce vaste empire à une lamentable insécurité ; il fallait donc effrayer Pie VII — le mot lui appartient — et le persuader que l'injure, retournée contre la République, n'était pas moins grave en suites fâcheuses et peut-être en catastrophes inévitables.

C'est la marche qu'il suivra ; dans le métier, elle se nomme la méthode d'intimidation ; les gens de goût délicat la prisent peu ; mais elle l'emporte dans son esprit sur tous les autres moyens de persuasion ; pourquoi s'en défier ? D'autant mieux qu'une occasion superbe, surgissant à peu près instantanément, lui ménage le placement de son thème éditorial qui désormais ne variera guère dans sa bouche et sous sa plume.

Un parent de Mme Bonaparte, Tascher, créole de la Martinique, officier de la garde, venait de débarquer au Borgo, il n'était pas investi d'une mission spéciale, mais il apportait une lettre du consul et un cadeau de la part de sa cousine Joséphine, un rochet de merveilleuse dentelle de Malines (8). Dès le lendemain, 5 pluviôse, il était conduit à l'audience par notre ambassadeur et accueilli avec une paternelle affabilité ; l'entretien achevé, Fesch se trouva en tête-à-tête avec Sa Sainteté ; ici nous lui laissons la parole ; il destinait cette confidence à Bonaparte :

« Je restai seul avec le Pape, il me lut votre lettre, il pleura et s'affligea de la déplorable alternative où il était d'adhérer à votre demande, ou de perdre les catholiques de Pologne et de Russie ; il m'objecta la parole qu'il avait donnée et il finit ce long entretien par espérer qu'il trouverait dans le premier consul un ami qui sentirait ses peines et ne voudrait pas le perdre ; car il m'assura que ses forces physiques l'abandonneraient, si le premier consul ne voulait pas se départir de sa résolution et que, depuis le moment où le secrétaire d'Etat lui avait signifié votre demande, il éprouvait une notable incommodité » (9).

Digitized by Google

Fesch prit congé sans fixer aucune date pour continuer cet entretien ; le lendemain il recevait à sa table le cardinal Consalvi, qui lui communiqua une dépêche du cardinal Caprara, révélant des dispositions plus favorables chez Bonaparte et insinuant qu'il se déciderait à traiter directement avec la Russie et à garantir le Vatican de tous reproches et de toutes représailles.

Le 8 pluviôse, notre plénipotentiaire reprenait le chemin du Quirinal et de vive voix le secrétaire d'Etat, « tout effrayé », lui énuméra les conclusions arrêtées après l'entrevue de l'avant-veille ; elles n'étaient guère conformes à ses prévisions. La demande du cabinet parisien n'était pas formellement écartée, mais les conditions d'ajournement, telles qu'elles étaient libellées, en renvoyaient l'issue à une date lointaine et douteuse.

Si longue et peut-être si monotone que soit la lecture de propositions, auxquelles tant d'objections furent opposées, elles méritent de n'être pas seulement analysées, mais d'être intégralement reproduites. Les voici telles que nous les empruntons au document cité quelques lignes plus haut :

« On me signifia qu'on était décidé :

« 1° A ne pas remettre le prisonnier avant la réponse à une lettre ultérieure qu'on expédierait en Russie par un courrier extraordinaire, qu'on écrirait que Sa Sainteté était décidée à remettre le prisonnier, qu'on appuierait cette résolution par raison de droit que tout coupable doit être puni, que le Pape n'avait pas le droit de le faire, qu'ainsi M. Vernègues fut-il Russe d'origine, il devait être livré à la puissance envers laquelle il s'était rendu coupable.

« 2° Si la réponse à sa première lettre assurait Sa Sainteté que l'Empereur ne prenait point de part dans cette affaire, on remettrait le prisonnier.

« 3° Que s'il arrivait que la Russie demanda de le mettre en liberté, on n'aurait point d'égard à cette demande, fut-elle accompagnée de menaces.

« 4° Que si la Russie s'obstinait dans sa seconde réponse à ne pas accéder à la résolution expresse du Saint-Père, qui consent à remettre le prisonnier, et que néanmoins elle ne donnât pas la preuve évidente de son innocence (ce que Sa Sainteté regarde comme impossible, puisque le gouvernement français atteste qu'il a les preuves du délit) le prisonnier serait livré.

Digitized by Google

« 5° Que Sa Sainteté ne voulait expédier un courrier que pour s'affranchir de la parole qu'elle avait donnée de ne point permettre l'extradition sans en avertir la Russie et, pour qu'on n'eût rien à lui reprocher, qu'ensuite elle se résignerait à tous les malheurs dont elle pourrait être menacée de la part de la Russie (10) ».

Il est vraisemblable que tout lecteur impartial sera ému de la condescendance de Pie VII ; le crédit de six semaines ou deux mois qu'il désirait, indispensable à l'échange des notes entre Rome et Saint-Pétersbourg, ne compromettait pas le prestige de notre gouvernement et n'arrêterait pas la justice dans l'application du châtiment encouru par un royaliste maladroit ou criminel. Fesch envisagea sous un angle tout différent l'accord soumis à ses méditations ; il s'entêta à refuser le moindre accomodement, obstiné à répéter que le parti de l'extradition immédiate était le plus juste, « le plus convenable, le moins sujet à de grands événements majeurs et le plus utile pour le Saint-Siège ».

La question n'avait pas pour lui deux ou plusieurs faces, mais une unique : la silencieuse et hâtive docilité du suprême pontificat à l'absolutisme napoléonien. Il ne sortit pas autre chose de plusieurs conférences qui remplirent les journées suivantes ; sous des formes courtoises, la controverse monta à un diapason surélevé ; elle fut ardue, serrée, énervante ; à un moment critique, Fesch fut sur le point de quitter la place par une brusque rupture et de demander ses passeports ; il se contint pourtant, estimant, dit-il une fois la colère tombée, que cet éclat « ne convenait point au double ministère qu'il remplissait de ministre et de cardinal ». J'aime mieux croire que la gaffe l'effraya et arrêta ce sot mouvement. La seconde estafette, dépêchée à la nonciature de Saint-Pétersbourg, quitta Rome au moins avec son acquiescement tacite.

L'appréhension d'un insuccès inopiné n'avait pas encore soufflé sur son imagination, mais cette trêve prolongée, ce sursis, quoique prévu et circonscrit dans une durée d'almanach, coûtaient à son amour-propre ; le silence l'agaçait et l'installation de ses deux secrétaires, Gandolphe et Hédouville, arrivés sur ces entrefaites prendre la place de Chateaubriand et de l'abbé Guillon, dont il s'était séparé avec une allégresse sensible, ne le distrayait pas. On n'affichait plus de pasquinades, mais est-ce qu'on

Digitized by Google

ne chuchotait pas que les sentiments du jeune tzar avaient subi un assez sensible refroidissement? La jalousie se substituait à un enthousiasme immodéré et le brusque congé signifié à Markoff, son ambassadeur à Paris, si déplaisant qu'ait été dosé le personnage, à cause de ses prétentieuses gaucheries, avait projeté dans l'esprit de l'héritier de Paul Ier une ombre lente à s'évanouir ; Consalvi n'écrivait plus ; Cassini s'enfermait dans un mutisme impénétrable ; on le voyait atterré d'avoir, si son collègue français l'emportait, à s'éloigner d'une ville qu'il affectionnait avec une rare prédilection. Mais les résolutions les plus sages ne sont pas les moins fragiles ; Fesch fut impuissant à modérer son tempérament fougueux aussi longtemps que l'intérêt de sa cause et de sa réputation le lui suggérait. Averti par un subalterne à ses gages que le postillon, retour de Saint-Pétersbourg, s'était arrêté à Florence et sur ordre n'avait pas continué sa route, il vit dans ce fait je ne sais quel machiavélisme pour lui dissimuler une vérité qu'il avait le droit légitime d'apprendre ; il en fut blessé au plus vif de son amour-propre, et le 18 ventôse (9 mars), sur un ton qui ne rappelait que de loin une prière, il sommait la secrétairerie d'Etat de lui transmettre ce qu'elle avait reçu du nonce ; il sentit bientôt que ses reproches avaient froissé son correspondant et il n'attendit qu'au lendemain pour s'excuser et exprimer des regrets de sa vivacité. Toutefois sa confusion est plus superficielle qu'amère ; son orgueil ne rend qu'à demi les armes ; il est curieux de lire cette apologie d'un style peu châtié et d'une gaucherie mal fardée.

« Instruit par un homme sûr et non par la rumeur publique, j'étais dans l'alternative ou de manquer à mon devoir ou de tenir au cardinal secrétaire le langage de la franchise et l'expression de l'étonnement. Les plaintes, que Son Eminence insinue du tort que l'on a de douter de sa bonne foi, ne sont pas des preuves convaincantes du fait allégué. Le soussigné, continue-t-il, ne repose pas son amitié sur les événements ou les intérêts politiques ; les sentiments délicats de l'estime réciproque, de la convenance, de la moralité, de la disposition mutuelle à se témoigner de l'amitié, l'affection enfin, n'identifient pas les actions de l'homme public avec celles de l'homme privé. Du reste, la seule non-assurance de l'existence du fait rassure le soussigné ».

Digitized by Google

Le jour même Consalvi se disculpe, mais avec une encre de nuance bien différente ; après les compliments d'usage, il démontre sa parfaite innocence à son interlocuteur ; il l'engage à repousser les soupçons de défiance qu'on s'est efforcé de lui inculquer ; plus il le fréquentera et plus il s'apercevra de la franchise de sa nature et de son horreur de tout ce qui sent la dissimulation. Ces réflexions, si le mot de Buffon n'a pas cessé d'être juste, montrent un homme soucieux à un degré peu commun de ne blesser ni la vérité ni ceux qui seraient prêts à la sacrifier à leurs préjugés ou à leurs intérêts. On nous reprocherait de ne pas citer les passages les plus saillants de cet insinuant plaidoyer et, bien que la traduction ne conserve pas la fine allure de la langue italienne, nous sommes certains qu'on l'appréciera, qu'on le lira sans ennui.

« Que Votre Eminence, dit le secrétaire d'Etat, reçoive mes remerciements pour tout ce qu'elle se plait à dire d'obligeant pour ma personne.

« Je suis très convaincu des bonnes qualités de l'individu dont elle tient la nouvelle, du séjour du courrier à Florence ; il vous a d'autant plus gagné à son opinion qu'il se rattache au parti adverse du nôtre. Mais ce n'est certainement pas le comte de Cassini ; c'est plutôt Lizakewitz, comme l'insinue le nonce de Florence ; que Votre Eminence réfléchisse alors au crédit que l'on peut accorder à tout ce qui vient d'un homme d'un caractère si perfide et si noir, comme Votre Eminence le reconnaît, comme je n'éprouve moi-même nul embarras à le dire et à l'écrire en toute franchise. C'est une amabilité de Votre Eminence de s'en rapporter à ma parole et de la préférer aux preuves mêmes que j'ai produites ».

Le secrétaire d'Etat ne négligera pas d'invoquer en faveur de sa sincérité le témoignage spontané du nonce de Florence, se plaignant de n'avoir pas encore la visite du courrier à l'heure où il écrit. Ce simple billet porte avec lui, reprend-il, le caractère de la vérité et de la loyauté ; il n'a rien d'une combinaison agencée d'avance, rien d'une feinte : chose, du reste, je l'avoue, dont je suis incapable, même en tant que ministre, cela est trop contraire à ma nature et comme se prononce Ennius, on n'a jamais raison contre elle :

Naturam experias furia, tamen usque recurrit.

Il termine par cette agréable protestation : « Je tiens à vous affirmer

Digitized by Google

qu'aussitôt que j'aurai des nouvelles de Saint-Pétersbourg, votre Eminence les connaîtra dans toute leur teneur. Ma confiance en elle n'a pas de limites et je sais que je puis compter sur sa bonté et sur sa discrétion dans la mesure du possible ; voilà pourquoi je ne fais pas de mystère avec elle. Si elle daigne m'interroger, elle aura de moi les renseignements les plus précis sur n'importe quelle question » (11).

Le désaccord liquidé, on reçut avant la fin de la semaine, le 23 ventôse (14 mars, mercredi), les lettres du nonce, Mgr Arezzo ; le voyage du courrier Livio Paloni avait donc duré soixante-dix jours ; le pli de Mgr l'archevêque de Séleucie lui avait été remis le 27 janvier. A cette aurore du XIXe siècle, on ne soupçonnait pas la création des chemins de fer et de la télégraphie sans fil. Le prélat débutait par peindre les dispositions des esprits, le courant des idées ; à son sens, le mouvement spontané de l'Empereur avait été excellent ; il aurait affirmé très haut qu'on avait bien fait d'arrêter Vernègues, afin de l'empêcher de nuire ; mais le prince Adam Czartoriski avait appuyé le sentiment contraire et il ne serait pas l'unique adversaire de la conciliation ; l'archevêque de Mohilew Siestrzencewicz, furieux contre les Romains, depuis que Pie VI lui avait refusé le chapeau, malgré le vœu de Catherine II, et que ses avances pour la reconstitution de la Compagnie de Jésus avaient déplu, ne manquera pas d'indisposer la cour, comme il l'a déjà tenté, en particulier contre le procureur général de ces religieux : le père Angioloni, trop ultramontain et trop indocile à ses combinaisons.

Cependant, avant que l'opposition anti-française ait dressé ses batteries, le chef du cabinet, dont les tendances répugnaient à l'agression, avait obtenu une solution amiable, pacificatrice et sauvegardant les droits des partis. On offrait au Souverain Pontife, s'il daignait l'agréer, de prononcer une sentence sans appel ; à cet effet, réunissant une commission de jurisconsultes, désignés à son gré, après leurs délibérations et sur leur avis, il jugerait, en pleine compétence, si le prisonnier du château Saint-Ange, devenu sujet russe par son choix et par un diplôme de naturalisation, n'a pas cessé d'être soumis aux articles du code pénal de la patrie à laquelle il a renoncé. Le nonce suppliait qu'on ne s'attardât pas à des objections inopportunes. De son côté, le 15 mars, le comte Cassini, qui était avec le

Digitized by Google

cardinal Consalvi dans les termes de la plus obséquieuse cordialité, lui répétait les conditions de cette combinaison, tout désolé néanmoins d'être forcé de le prévenir, que si elle échouait, son gouvernement exigeait la remise immédiate du prévenu, sinon dans l'occurrence contraire, la rupture des relations diplomatiques serait accomplie (12). Fesch sentit le coup droit qui lui était porté ; il interpella directement son neveu et, dans une lettre que nous reproduirons, datée du 20 mars, il ne lui dissimula pas l'humiliation qui lui serait infligée, si les ordres de son administration étaient modifiés, si l'entreprise qui lui avait coûté tant de peine et tant de zèle aboutissait à un échec par complaisance à une tyrannie étrangère.

(A suivre). L'abbé J.-B. VANEL.

---

(1) Les sources manuscrites utilisées dans la présente étude se trouvent aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères : *Affaires de Rome*, vol. 935, 936, 937 ; aux Archives Nationales : *Police générale* ; *Affaires politiques, Conspirations royalistes*. Cartons F7 6364, dossier 7289, F7 6371, liasse 7569, F7 6442, dossier 9289, F7 6478, dossier 394 ; aux Archives départementales du Rhône, les minutes des notes du Secrétaire d'Etat Consalvi à l'ambassade française ; nous avons aussi dépouillé le Journal Correspondance du cardinal Fesch ; trois registres de la Correspondance diplomatique, correspondance diocésaine et privée, correspondance avec M. Courbon, vicaire-général, *passim*.

On nous excusera de ne pas insérer la bibliographie imprimée du sujet, de beaucoup trop étendue.

(2) Nulle part on ne rencontre plus ouvertement exposée cette théorie de la suzeraineté du gouvernement consulaire ou impérial sur les Etats de l'Eglise et les décisions du pape, dont nous parlons ici, que dans la correspondance du cardinal Fesch avec Mgr Isoard, auditeur de Rote, son condisciple au séminaire d'Aix et jusqu'à la fin, au moins jusqu'au ralliement à la Restauration, un de ses meilleurs amis.

(3) Les Mémoires du cardinal Consalvi ont été édités et traduits en français pour la première fois en 1864 par Crétineau-Joly ; nous avons consulté la seconde édition publiée avec illustrations, par le père Emmanuel Drochon de l'Assomption ; Paris, in-4°, 1895.

(4) Cf. *les rues d'Aix ou Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alphéran ; Aix, Aubin édit., 1848, t. II, p. 170.

Vernègues, l'ancien *castrum Alvernicum*. dépend aujourd'hui du département des Bouches-du-Rhône et de l'arrondissement d'Arles ; les touristes s'y rendent pour visiter les belles ruines du temple de la Maison-Basse, de l'époque romaine et d'ordonnance corinthienne ; il en subsiste un autel en pierre dont les quatre faces figurent quatre divinités païennes : Jupiter, Neptune, Mercure et Minerve ;

Digitized by Google

accolée à une de ses superbes murailles encore debout, on voit une construction basse et trapue qui est la chapelle de Saint-Césaire, consacrée par l'archevêque Raiambald, vers le milieu du XIe siècle. La possession des archevêques d'Arles sur ces terres était, pour ainsi dire, immémoriale; en 1142, il y eut un échange entre Raymond, l'un d'entre eux, et Pierre de Lambèse; de 1219 à 1377 une famille portant le nom de Vernègues y est établie; de 1442 à 1750, ce fut Guillaume Damian et ses descendants qui en eurent le domaine jusqu'à l'acquisition conclue par Henri Gauthier (*Congrès archéologiques de France*, année 1876-77, RAYNAUD, le Vernègues et la chapelle de Saint-Césaire).

(5) Lettres de Maurice de Talleyrand à Fesch du 9 brumaire an XII, du 20 brumaire, du 22 brumaire chiffrée, mise au net par le cardinal.

V. Lettres de Talleyrand à Bonaparte, les 12 et 22 brumaire, le 18 nivose, le 17 janvier.

Le 22 brumaire, Talleyrand lui disait : « C'est la troisième lettre que j'écris pour le même objet. Cette insistance servira à vaincre la répugnance de la cour de Rome, si elle était disposée à en montrer ».

(6) Descours, agent d'espionnage couvert par la Russie, s'était souvent abouché à Naples avec Vernègues ; il avait un passé dont la police parisienne connaissait exactement les dessous. Ses noms et prénoms étaient Antoine, François, Philippe Dubois Descours de la Maisonfort ; né à Pétry (Nièvre), en 1764, il avait été officier de cavalerie ; la Révolution le jeta dans l'émigration et le fit publiciste, poète et conspirateur ; en 1802, il imprima une *Ode aux Russes*, où il célébrait sur le mode lyrique les défaites de sa patrie et en 1813 il édita, en Allemagne, un *Tableau politique de l'Europe*, farci d'injures contre l'Empire tombé. En l'an VI il vint à Paris proposer à Barras, de la part de Louis XVIII, des lettres de grâce et le titre de duc ; le 20 ventôse an X, il fut écroué au Temple pour sa participation au débarquement de Georges à Biville ; transféré à l'île d'Elbe, il s'en évada le 19 pluviôse an XI ; plus tard nous le voyons attaché à l'ambassade russe en Angleterre, de plus en plus hostile au gouvernement napoléonien ; sous la Restauration, il fut député, ensuite ministre plénipotentiaire à Parme, près de l'ex-impératrice Marie-Louise. Il mourut en 1829. Marié à Louise-Adélaïde Garcoing de Berthum, il en avait eu une fille et un fils qui prit du service en Suède.

(7) De ces deux secrétaires, Fesch avait lui-même désigné le premier sur la recommandation de M. Emery et de l'abbé Jauffret un de ses vicaires généraux ; mais il n'avait accepté le second que tout à fait à contre-cœur et avec une méchante humeur qui, dès la première heure, ne fut pas assez dissimulée et alla toujours croissante.

L'abbé Guillon, Marie, Nicolas, Sylvestre, ancien boursier du collège Louis-le-Grand, bibliothécaire du duc de Penthièvre, prédicateur et publiciste laborieux, eut une carrière traversée par plus d'un incident fâcheux ; on sait le rôle au moins imprudent qu'il remplit auprès du constitutionnel Grégoire mourant, et comment la cour romaine refusa de l'agréer pour le siège de Beauvais, malgré les instances des Tuileries et la protection de la reine Marie-Amélie, et lui offrit en dédommagement le titre d'évêque *in partibus* du Maroc. Il eut à Rome le mauvais goût de se lier intimement avec l'agent de la Russie auprés du roi de Sardaigne, M. de Lizakewitz, qui lui offrit une chaire à l'Université de Saint-Pétersbourg et, après l'avoir compromis, lui délivra une déclaration officielle dans laquelle il protestait ne l'avoir jamais entendu prononcer un mot offensant ni pour la personne ni pour la religion de son Eminence. Au moment de son départ, Guillon se présenta pour prendre congé ; le cardinal lui ferma sa porte.

Quant à la brouille violente et aux altercations qui s'élevèrent entre l'ambassadeur et Chateaubriand, e premier secrétaire de sa légation, c'est presque un volume entier qui serait nécessaire pour en exposer l'origine et en détailler les journaliers incidents. On ne peut imaginer deux hommes, associés dans une même tâche, plus dissemblables par leur tempérament, leurs goûts et leurs opinions, moins faits pour marcher ensemble et moins disposés à se prêter à un accord. Il n'y avait de commun entre eux, quoiqu'ils aient été engendrés par des causes différentes, qu'un orgueil intraitable, un amour-propre aveugle, qui dérobait à chacun d'eux les qualités dont ils étaient séparément munis. Il n'est pas douteux cependant que Chateaubriand fournit en abondance les griefs que le ministre dénonça à Bonaparte, dès le 4 août 1803, dans un langage que la sincérité et la colère dépouillaient de toute allure diplomatique ; nous ne citerons à cette

Digitized by Google

place que les lignes qui concernent le procès de Vernègues ; elles sont prises à une lettre du 4 février 1804 : « L'arrestation de Vernègues lui a fourni beau jeu pour me noircir devant le public ; il en a été affecté plus que les Russes eux-mêmes. Vous pouvez savoir par Alquier les propos qu'il a tenus à Naples, par Clarke ce qu'il a dit à Florence avec son compagnon de voyage. Le nonce du pape à Florence vient d'écrire que lesdits voyageurs parlaient de cette arrestation *comme d'une des sottises du cardinal Fesch*. Il n'y a pas de propos qu'ils ne tiennent contre moi dans leur voyage et je me vois obligé de m'adresser à vous pour que vous connaissiez l'origine de toutes les injures et de tous les bruits contre une réputation que je tâche de conserver soigneusement. Elle m'est nécessaire comme homme public ; cependant je ne saurais la défendre contre les imposteurs ».

Un troisième personnage de la maison ne tarda pas à être enveloppé dans la disgrâce des deux précédents ; l'abbé Pierre Etienne Bonnevie, chanoine titulaire de Lyon, dut à son tour quitter Rome et revenir occuper sa stalle dans la cathédrale de Saint-Jean, accablé sous les mêmes accusations que ses collègues, soupçonné de la même intempérance de langage, plus puni cependant, puisqu'il demeurait sous l'autorité immédiate, presque sous la férule de l'archevêque vindicatif, dont le courroux fut très lent à se calmer, si jamais il cessa de bouillonner. Les preuves en sont abondantes dans les papiers du cardinal. Mais à Lyon, rien ne transperça, ou à peu près, de ces querelles domestiques ; le doyen du Chapitre s'éteignit, en 1849, plein de jours et de mérites, honoré d'une popularité que lui avaient acquise son éloquence, la dignité de sa vie, ses sentiments pour la branche aînée des Bourbons, et aussi ses chats vantés et enviés par Madame de Chateaubriand. Mais voici, pour montrer à quel degré d'irritation l'esprit de Fesch s'abandonnait contre un homme qui avait eu le malheur de lui déplaire, le billet par lequel, ses passeports signés le 18 floréal an XII, il lui signifie l'ordre de départ :

« Je vous ai donné, M. le Chanoine, l'ordre de partir pour la France au nom du gouvernement ; je vous conseille dans ce moment de le faire au plus tôt; ce sera un acte de déférence dont je vous tiendrai compte. Allez-vous-en à Lyon ; soyez-y tranquille ; remplissez vos devoirs ; servez l'Eglise et soyez convaincu que vous trouverez en moi un ami qui aura tout oublié.

« Je pars pour la campagne, je ferme ma Maison ; ainsi en attendant vendredi, jour que vous avez destiné pour le départ, veuillez bien prendre un logement chez M. Brunet.

« Je vous salue.

« Signé, le Cardinal Fesch ».

M. Brunet nommé ici était le supérieur des Lazaristes français, congrégation de la Mission, fondée par saint Vincent de Paul, qu'il cherchait à rassembler ; le cardinal Fesch lui montra un intérêt et un dévouement qui triomphèrent des plus graves difficultés.

(8) *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits de S. E. le Cardinal Maury*, publiés par Mgr Ricard, Lille, 1891.

Lorsque Maury, membre de la Constituante, fut résolu de se rapprocher de Napoléon et de rompre avec le parti qui l'avait élevé si haut, il s'empressa, avant de solliciter son audience à Gênes, d'en prévenir son éminent collègue et de lui témoigner sa déférence ; plus tard il lui adressa son discours de seconde réception à l'Académie française ; on se souvient aussi comment il devint son successeur sur le siège de Paris, Fesch refusant de l'administrer, malgré les pouvoirs que lui avait délégués le chapitre métropolitain et à cause du refus, qu'il ne pouvait vaincre, de conserver en même temps les deux archevêchés de Lyon et de Paris ; les deux prélats se rencontrèrent fréquemment soit dans les commissions de 1809 et de 1810, soit au Concile de 1811, enfin à Rome, l'un banni et l'autre reclus au Château Saint-Ange.

(9) Tascher avait quitté Paris, le 14 janvier, sur un ordre de Bonaparte, reçu la veille, 22 nivôse an XII ; descendu au palais Lanceotti, il fut donc l'hôte du cardinal pendant son séjour. Fesch en avait été avisé par un mot du même jour ; son oncle lui écrivait : « Vous ne le présenterez pas comme parent de ma femme, mais comme officier de la Garde, en en disant assez cependant pour qu'il soit bien traité ». Dans un second pli, Napoléon lui déclarait sa satisfaction de l'arrestation de Vernègues, et l'avertissait qu'il était convenable qu'il fût remis sans délai aux premiers postes français de Rimini et conduit sous bonne escorte à Paris.

Digitized by Google

L'autographe, destinée au pape, ne contenait pas un seul mot sur le litige. Le premier consul entretenait Pie VII des affaires religieuses de l'Allemagne, du concordat italien, du clergé et des séminaires de France ; il lui recommandait le cardinal Caselli et sa propre sœur, la princesse Borghèse : « Je prie Votre Sainteté d'avoir quelque bonté pour Mme Paulette et de lui donner quelquefois des conseils ». T. IX, *Correspondance de Napoléon.*

(10) Lettre de Fesch au citoyen premier consul du 15 pluviôse an XII, dimanche 5 février 1804.

(11) Notes de Fesch et de Consalvi, échangées entre eux le 10 mars 1804.

(12) Nous regrettons de ne pas citer *in extenso*, ou du moins dans ses principales parties, le long rapport du comte Cassini ; la question de la faculté de la Russie de réclamer un sujet qui lui appartenait, sinon par la naissance, du moins par la liberté d'option, y est traitée avec une ampleur et une lucidité qui ne laissent aucun argument en souffrance. L'émigré, pour s'affranchir des persécutions qui l'attendent, échapper à cet effroi de ne trouver nulle part un asile et de la sécurité, peut en appeler à une nation étrangère et se réfugier sous la protection de son gouvernement et de ses lois. Il n'y a pour lui nulle obligation de profiter de la permission de rentrer qui lui est offerte, s'il a rencontré ailleurs, hors des frontières natales, la sûreté qui lui avait été ravie jusque-là. Quel crime l'accusation reproche-t-elle au prisonnier ? A peine connu, pauvre, sans influence, ne disposant que d'une pension modique, il n'a jamais été en état de fomenter des troubles dans l'intérieur de la France ; il est demeuré étranger à toute conspiration. Le droit public s'oppose à son extradition et toutes les vraisemblances plaident en faveur de son innocence. La Russie cependant n'entend pas soustraire un coupable au châtiment qu'il a mérité ; que Vernègues soit convaincu des attentats dont on le soupçonne et qu'alors le pape prononce la peine et se charge de l'exécution ; mais que l'on abandonne ce manque de franchise et de sincérité, employé jusqu'ici, et que le représentant de l'empereur ne continue pas à être tenu à l'écart de ce qui se prépare. La lumière et la justice, voilà ce qu'on demande. Un tel langage méritait de fixer l'attention.

Digitized by Google

POÈME

Oh! que nous avons tort, si sur ces agonies
c'est un *De profundis* que nous balbutions :
Ces cercueils ont des voix d'Annonciations,
de Noëls et d'Epiphanies!

Ils disent : « Le secret pour garder aux atlas,
intangible, la courbe auguste des frontières,
c'est de la jalonner toute de cimetières :
Patrii soli caritas !

C'est d'avoir ceinturé notre Alsace-Lorraine
d'avance — en lui donnant jadis comme parrain
La Tour d'Auvergne, enterré sur les bords du Rhin,
avec Marceau, Hoche et Turenne.

Ils disent : « Souviens-toi que c'est de vétérans,
d'aïeux, de trépassés, qu'une patrie est faite ;
de l'écho prolongé du cri de sa défaite
Et du hoquet de ses mourants ;

De plus de « Jours des Morts » que des Pâques fleuries » ;
moins d'yeux vivants que d'yeux qu'il a fallu fermer ;
— que la Patrie enfin, en un mot, c'est d'aimer
un tas de chères vieilleries :

Un parc à la française et son jet d'eau rieur,
la façon dont Le Nôtre avait taillé ses ormes,
ses charmilles, ses ifs, toutes choses conformes
à notre sens intérieur ;

« Il pleut, il pleut, bergère... » ou « Fanfan la Tulipe »,
ces vieux airs où les gens d'autrefois se sont plus ;
un patois désappris ; un timbre qui n'est plus ;
un ancien daguerréotype.

Digitized by Google

C'est de vieux parchemins ; c'est l'étain des miroirs
où les siècles se voient vieillir mélancoliques ;
c'est chaque reliquaire et toutes les reliques
que l'on garde au fond des tiroirs ;

C'est ce qui fut murmure et n'est plus que silence :
le ruisseau desséché, les nids déserts du val,
les brises du passé, le jeune Perceval
heurtant les chênes de sa lance,

Les glas de nos aïeux qui tintèrent jadis,
mais dans la piété des cœurs encore tintent,
chaque angélus muet dans chaque cloche éteinte,
O cloches de la ville d'Ys !

C'est tous les mots dont le chapelet fait l'Histoire :
— « Quand ils seraient pendus aux cieux, nous les aurons!
Nos gens batailleront ; nous, les femmes, prierons ;
Dieu, lui, donnera la Victoire ! »

C'est les voix dans le vent dont se fait la teneur
de ce drame éternel qu'est la France : c'est l'âme
de ses « communiqués » : C'est son : « Sachez, Madame,
que tout est perdu, fors l'honneur ! ».

C'est : « On n'enchaîne pas la fortune de France! »
« Porte ni cœur, sans coup férir, ne s'ouvre aux doigts! »
« A tout regard, marche où tu peux, meurs où tu dois! »
« Point de paix, qu'au bout de la lance ! »

Tous nos « panaches blancs » et cris de ralliement :
« Ailleurs? jamais! » — « Nous maintiendrons! » — « A la mort chante! »
« Endurer pour durer! » C'est la voix trébuchante
qui meurt, disant : « Jésus!.. Maman!.. ».

C'est tous les fiels qu'ont bus, et toutes les absinthes,
ceux qui sont morts criant : « France vive à jamais! »
les cris du cœur ; les voix qui parlent en français :
les voix, ô Jeanne, de tes Saintes :

« Chevauche hardiment ! Prends toujours tout en jeu !
Aie un cœur tout français sous ta cotte de maille !
Fais bon visage! et du martyre ne tē chaille ;
tu t'en viens chez Messire Dieu ! »

Digitized by Google

La Patrie? Ah! vivants, sans doute encore était-ce
au chevet de Paris l'astre qui scintilla,
quand — Sainte Geneviève ! — en les nuits d'Attila
ta lampe veillait sur Lutèce !

Flamme éteinte! — et parfum défunt aussi : pollen
des fleurs qui nous haussaient de l'instinct à l'Idée :
colzas alsaciens, bruyères de Vendée,
houblonnières de Reischoffen !

C'est le sang promu vin de notre vrai vignoble ;
c'est à jamais Roland sonnant de l'olifant ;
et, noblesse obligeant, c'est en France l'enfant
qui depuis dix siècles naît noble.

C'est dans le sombre azur, plus haut que nos beffrois,
frôlant d'ombre nos blés, nos orges et nos seigles,
et plus haut que Reims, l'aire, où s'échappaient les aigles
de la Maison de France, ô rois !

Tous les oiseaux français ayant quitté leur branche
pour porter, en narguant la Prusse et ses guetteurs,
l'annonce au Rhin français, — sublimes migrateurs ! —
du jour levé de la Revanche !

Oiseaux fonçant vers l'Est, oiseaux porte-bonheur,
« Oiseaux venus de France » : hirondelles naguère,
avions à présent, alérions de guerre,
libellules des champs d'honneur !

C'est tout ce qui périt et reste impérissable,
Vase encore embaumé qu'ont quitté ses parfums...
Oui, c'est tout ce qui dure, ô cendre des défunts,
Quand on bâtit sur votre sable.

Paul Rougier.

Digitized by Google

NAPOLÉON JUGÉ PAR LAMARTINE

Lamartine était né royaliste ; ses aïeux avaient servi les Bourbons : le grand-père du poète reçut la croix de Saint-Louis à la bataille de Fontenoy ; son père resta dans l'armée jusqu'à l'âge de trente-huit ans et vint en 1792 à Paris pour défendre, avec la garde constitutionnelle et les Suisses, le château des Tuileries et l'infortuné Louis XVI. Durant la tourmente révolutionnaire, les Lamartine souffrirent la persécution — biens mis sous séquestre, emprisonnement, déportation même — jusqu'à ce que le 9 thermidor les délivrât enfin. Faut-il s'étonner que la foi légitimiste ait été d'abord ardente au cœur de l'enfant, bercé aux récits d'un long passé de loyalisme et des scènes récentes de la terreur?

Ni l'ère réparatrice du Consulat, ni l'épopée guerrière de l'Empire ne purent détourner cette famille du culte de ses traditions. S'il faut en croire une page du *Cours familier de littérature* (1), Napoléon se serait arrêté quelques jours à Mâcon, en 1805, lorsqu'il allait se faire couronner à Milan et il aurait mandé auprès de lui l'oncle du futur poète, Louis-François, seigneur de Monceau, le chef de la famille, qui jouissait dans le pays d'une grande considération. Napoléon lui offrit le Sénat : « Je désire rester simple citoyen, répondit le gentilhomme, et ne rien engager volontairement de ce que votre Majesté laisse de liberté à ses sujets, celle de cultiver mes terres en payant mes impôts. — Vous êtes frondeur, dit en riant amèrement Napoléon. — Non, sire, je suis impartial, et je craindrais de cesser de l'être en approchant trop souvent de Votre Majesté ».

Au collège de Belley, où Alphonse de Lamartine fit ses études sous la direction des Pères de la Foi, la gloire de Napoléon ne devait pas troubler les têtes des élèves, qui appartenaient à d'anciennes familles de la région et des pays voisins. Les maîtres de Belley ne tardèrent pas à devenir suspects au pouvoir, qui les expulsa vers la fin de 1808. Lamartine dira plus tard de ce collège qu'« il contrastait heureusement avec cette éduca-

Digitized by Google

tion au tambour des lycées impériaux où Bonaparte, empereur, voulait mettre la pensée de toute la France en uniforme et faire un peuple de soldats au lieu d'un peuple de citoyens ».

Quand Lamartine eut vingt ans, sa famille estimant qu'il se déshonorerait à servir l'« usurpateur », s'empressa de le soustraire à la conscription. Elle l'envoya passer l'hiver à Lyon : « Nous sommes bien aises, lit-on dans le *Manuscrit de ma mère*, qu'on ne le voie pas trop ici, parce qu'il est d'une taille remarquable et qu'il pourrait tenter les agents de l'Empereur pour nous contraindre à le faire entrer dans l'armée et nous refuser le remplaçant que nous lui achetons ». En 1813, quoique ayant fourni déjà trois « remplaçants », il fut désigné pour entrer dans les gardes d'honneur où des jeunes gens de familles riches s'équipaient eux-mêmes et se préparaient à devenir officiers ; mais le préfet de Mâcon intervint, et, sollicitant pour lui une exception d'âge, le fit nommer maire de Milly. C'est en cette qualité qu'il dut loger et nourrir dans ce petit village du Mâconnais un détachement de trois cents Italiens qui, avec les Autrichiens du général Bianchi, repoussaient vers Lyon les troupes d'Augereau.

Les événements se précipitèrent et, le 10 avril, la mère de Lamartine notait dans son journal : « Il paraît, d'après les bruits qui courent, que la pauvre France, véritablement morte, va ressusciter et sortir enfin de l'état affreux d'oppression, de tyrannie et d'agonie où nous sommes depuis deux ans... Il n'y a pas d'autre salut pour la France que la réconciliation avec l'Europe, sous les auspices des anciens rois bannis ».

Le même cri de soulagement dut monter aux lèvres de Lamartine, lui aussi avait souffert du régime impérial. Si les lettres qu'il écrit à ses amis pendant cette période sont muettes à cet égard, c'est peut-être par un accord tacite entre ces jeunes gens qui se savaient surveillés ; mais on se tromperait de croire que Lamartine fût indifférent à la chose publique. N'a-t-il pas écrit, en 1863, que la politique fut « la vocation secrète et constante » de sa vie, « dès l'âge où la nature, plus forte que le préjugé, parle dans l'homme »? (2)

Nous savons qu'il subit aussi directement le contre-coup de ce régime tracassier et impitoyable qui se faisait un jeu d'enchaîner l'activité et de briser l'élan des esprits. Lorsque, au sortir du collège, il avait commencé

Digitized by Google

à prendre des leçons de langue anglaise auprès d'un prisonnier de guerre en résidence à Mâcon, le préfet avait signifié au père, au nom de l'Empereur, de faire cesser cette étude de son fils « s'il ne voulait pas porter ombrage au gouvernement ». Ah! cette tyrannie de l'Empire, comme elle avait pesé lourdement sur ces jeunes intelligences, avides de reprendre le problème de la liberté au point où l'avaient porté les généreux réformateurs de 1789, à égale distance d'un despotisme suranné et d'une anarchie fâcheuse! Tout à coup, dans le lourd silence de l'esclavage, deux voix s'étaient fait entendre, qui ramenaient de l'exil la pensée et la poésie pour ressusciter les âmes. Nul n'a célébré avec plus de ferveur que Lamartine ces deux génies, Mme de Stael et Chateaubriand, l'un qui « lançait dans le monde ces pages sublimes et palpitantes que le pilon de la police écrasait, que la douane de la pensée déchirait à la frontière, que la tyrannie faisait bafouer par ses grands hommes jurés, mais dont les lambeaux, échappés de leurs mains flétrissantes, venaient nous consoler de notre avilissement intellectuel » ; l'autre « qui cherchait l'étincelle du feu sacré dans les débris des sanctuaires, dans les ruines encore fumantes des temples chrétiens et qui, séduisant les démolisseurs mêmes par la pitié et les indifférents par le génie, retrouvait des dogmes dans le cœur et rendait de la foi à l'imagination » (3).

La chute de Napoléon retentit profondément au cœur de Lamartine, dont l'oisiveté de Milly et les plaisirs de Paris mettaient la jeunesse à une rude épreuve. « Quand il tomba, disait-il plus tard à l'un de ses familiers, je sentis un poids de trente atmosphères de moins sur le corps et la pensée » (4). Il allait pouvoir entrer dans la vie active ; il fut présenté par son père à ses amis de la cour et reçu dans la compagnie des gardes du corps.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Jouan, Lamartine, qui était en congé dans sa famille, rejoignit son poste ; il fit tout son devoir, escortant Louis XVIII jusqu'à la frontière où il fut désarmé et reçut sa feuille de route pour rentrer à Mâcon. Il s'arrêta quelques jours à Paris sans se faire connaître : « J'y vis Napoléon, a-t-il écrit, revenant un jour de visiter la maison d'éducation des filles de Saint-Denis. Il passait rapide et pensif, seul dans sa voiture, dans la rue de la

Digitized by Google

Paix, sous la colonne élevée à sa propre gloire. Son regard était inquiet, agité, perplexe ; on eût dit une médaille du Bas-Empire. Son obésité, la pâleur et la lividité de son teint me frappèrent. Il était évident pour moi qu'il se repentait déjà de son évasion de l'île d'Elbe. Il regardait avec anxiété la foule qui s'arrêtait pour le contempler et qui lui donnait à peine un signe de respect. Ce n'était plus le peuple, c'était l'armée dont il cherchait la protection. Il ne se sentait plus empereur, il était à peine général. La liberté avait relevé les têtes depuis 1814. La France voulait compter avec lui » (5).

Pour ne pas servir dans les armées de Napoléon, Lamartine se réfugia en Suisse et, après quelques semaines passées dans la famille de Vincy, très attachée aux Bourbons, s'installa dans le petit village de Narnier, au bord du lac de Genève : « Parfois, a-t-il dit, j'écrivais quelques vers aussi mélancoliques que le site, l'heure, l'exil, la solitude et la nuit. Des imprécations contre la tyrannie, des ironies contre la versatilité et l'ingratitude des peuples qui acclament ceux qui les oppriment, qui abandonnent ceux qui les délivrent et les respectent, formaient le fond de ces poésies ».

I

Ces vers sont perdus, mais les sentiments qui les remplissaient se retrouvent dans le poème qu'inspire à Lamartine la mort de Napoléon.

« J'étais à Aix, en Savoie, raconte Lamartine. Mme de Saint-Fargeau, fille de Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné par Pâris le jour de la condamnation de Louis XVI, en expiation de son vote, m'avait invité à dîner chez elle. Je me rendis à son hôtel. J'y trouvai le Maréchal Marmont, il ignorait encore, comme tout le monde, la mort de son compagnon de jeunesse et de son empereur. Un moment après entra M. de Lally-Tollendal. La conversation s'engagea sur des choses indifférentes. On attendit longtemps un quatrième convive, c'était le duc Dalberg, ambassadeur à Turin. Comme il n'arrivait pas, on se mit à table. L'entretien était serein, gai, très intéressant pour moi, jeune homme obscur, assis

Digitized by Google

entre les représentants de deux siècles. Enfin, au milieu du dîner, arriva le duc Dalberg. Il paraissait ému. Il s'excusa sur la nécessité où il avait été d'ouvrir son courrier et de lire des dépêches importantes. *Il y a une bien grande nouvelle, dit-il à Mme de Saint-Fargeau, avant de s'asseoir ; il est mort ! Il* voulait dire l'homme du siècle. Tout le monde le comprit (6)».

L'année d'après, il lut l'ode de Manzoni, *le Cinq Mai*, qu'il déclarait « parfaite », et lui-même il écrivit sa fameuse *Méditation, Bonaparte* (7).

Sur cette tombe à peine fermée le poète épanche d'abord une libation de pitié et d'admiration. Quel cœur en effet, ne s'émeut à évoquer l'homme du Destin qui, hier, se dressait sur le monde en vainqueur et qui, aujourd'hui, est couché sous la pierre du tombeau ?

Il est là !.. sous trois pas un enfant le mesure !
Son ombre ne rend pas même un léger murmure.
Le pied d'un ennemi foule en paix son cercueil.
Sur ce front foudroyant le moucheron bourdonne,
Et son ombre n'entend que le bruit monotone
D'une vague contre un écueil.

En 1814, Lamartine avait désapprouvé le pamphlet féroce de Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*, et il en avait appelé à la conscience des siècles contre ces calomnies que la passion politique elle-même ne pouvait excuser. A plus forte raison respectera-t-il dans son poème celui dont le nom a volé longtemps sur l'aile de la victoire et qui est venu s'abattre en un coin perdu de l'océan pour y traîner six ans l'agonie de l'esclavage et de l'humiliation :

Ne crains pas cependant, ombre encore inquiète,
Que je vienne outrager ta majesté muette.
Non ! La lyre aux tombeaux n'a jamais insulté !
La mort de tout temps fut l'asile de la gloire.
Rien ne doit jusqu'ici poursuivre une mémoire,
Rien... excepté la vérité !

Digitized by Google

A-t-il tenu sa promesse de parler sur le grand mort le langage de la postérité? Non ; et l'on s'aperçoit bien vite que c'est un royaliste de 1821 qui a fait le bilan des grandeurs et des faiblesses de Napoléon. Lamartine a raison de protester contre le 18 brumaire ; il n'a cessé, dans tout le cours de sa vie, de maudire ce coup d'Etat qu'il appelle, en 1859, une « usurpation à main armée de la force sur le droit, de la violence militaire sur la légitimité nationale (8) ». Mais il commet une faute à son tour, lorsqu'il se montre prêt à amnistier la journée du 18 brumaire si le dictateur n'eût violé la représentation de la France que pour la jeter aux pieds des Bourbons :

Ah! si, rendant ce sceptre à ses mains légitimes,
Plaçant sur ton pavois de royales victimes,
Tes mains des saints bandeaux avaient lavé l'affront,
Soldat vengeur des rois, plus grand que ces rois mêmes,
De quel divin parfum, de quel pur diadème
La gloire aurait sacré ton front !

Cette opération de police, si elle avait été faite, non pas dans l'intérêt du seul Bonaparte, mais au profit des Bourbons détrônés, eût-elle donc changé de nature? Lamartine était mieux inspiré lorsque, dans son *Examen critique de l'histoire de l'Empire, par M. Thiers*, il supposait Bonaparte provoquant un vote légal sur sa dictature au lieu de la ravir par un attentat, et montant au pouvoir avec, dans la main, une loi au lieu d'une épée : « Que serait-il résulté, demande-t-il, pour la France et pour Bonaparte lui-même de cette origine légale et nationale de son pouvoir? Il en serait résulté que Bonaparte, fortifié et maintenu tout à la fois par les conditions constitutionnelles imposées à son caractère et à son autorité, aurait été forcé de répondre au pays de ses actes au lieu de ne répondre qu'à lui-même des caprices et des témérités de son génie ; il en serait résulté que toute la gloire nécessaire à la France aurait été acquise et que la gloire folle lui aurait été épargnée ; il en serait résulté que Marengo et Austerlitz auraient illustré nos armées, mais que Moscou, Leipzick, Waterloo n'auraient pas attristé nos drapeaux et fait envahir nos territoires (9) ».

Digitized by Google

Dans sa *Méditation*, Lamartine, qui veut être sévère mais juste, dépasse encore la mesure lorsqu'il accuse Napoléon de n'avoir rien compris aux mots de *gloire* et d'*honneur*, lui qui a doté la France de la plus belle moisson de gloire qui ait jamais enrichi un peuple et qui a su éveiller au cœur des plus humbles de ses soldats la plus enthousiaste passion de l'honneur.

Lamartine se trompe encore lorsqu'il peint en Napoléon un monstre de cruauté et d'insensibilité :

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure (10).

Sans doute il a prononcé des paroles révoltantes ; il a parfois affiché le mépris le plus scandaleux de la vie de ses sujets (11), mais il aima et il fut aimé : longtemps il eut pour Joséphine une ardente passion ; ses généraux lui furent dévoués jusque dans la mort : « Vous allez perdre, lui disait Lannes sur le champ de bataille d'Essling, vous allez perdre celui qui fut votre meilleur ami et votre fidèle compagnon d'armes ». Lui-même eut de la tendresse pour ces braves qui lui donnaient leur sang et leur vie. Enfin il aima d'une douce et forte affection ce roi de Rome qui, si vite, devait échapper à ses étreintes paternelles.

Mais Napoléon fut le meurtrier du duc d'Enghien, et Lamartine s'en indigne autant que Chateaubriand.

« La gloire efface tout... tout, excepté le crime! »

Lamartine qui, plus tard, écrira cette tragédie historique, aura beau jeu d'invoquer contre Thiers, narrateur infidèle et insensible, les plus authentiques témoignages : « Les complaisances envers les attentats de cette nature, dira-t-il en 1859, sont des torts envers la sainteté de l'histoire (12) ». Dès 1821, il flétrit avec vigueur le drame odieux, pourtant il dépasse les bornes de la justice lorsqu'il ajoute :

C'est pour cela, tyran, que ta gloire ternie
Fera par ton forfait douter de ton génie ;
Qu'une trace de sang suivra partout ton char,
Et que ton nom, jouet d'un éternel orage,
Sera par l'avenir ballotté d'âge en âge
Entre Marius et César.

Digitized by Google

L'histoire n'a pas ratifié ce verdict : elle continue à maudire le meurtrier du duc d'Enghien ; mais elle redit volontiers de Napoléon avec le Chateaubriand des *Mémoires d'outre-tombe* : « C'était un poète en action, un génie immense dans la guerre, un esprit infatigable, habile et sensé, un législateur laborieux et raisonnable (13) ».

Enfin, la dernière strophe de la *Méditation* retrouvait le ton de l'oraison funèbre, respectueuse du mystère de la tombe :

Un cercueil est fermé : Dieu l'a jugé. Silence!
Son crime et ses exploits pèsent dans la balance :
Que des faibles mortels la main n'y touche plus!
Qui peut sonder, Seigneur, ta clémence infinie?
Et vous, fléaux de Dieu, qui sait si le génie
N'est pas une de vos vertus?

Ainsi Lamartine remettait à Dieu l'arrêt final sur celui qui fut « d'un siècle entier la pensée et la vie » ; et, malgré l'expression malsonnante de « fléau de Dieu », qui évoquait Attila, après Marius et César, le dernier mot était un hommage à ses « vertus ».

Lamartine a pu dire justement que cette ode « fit une immense impression dans le temps ». Un article malveillant de la *Muse Française* (1er octobre 1823) sur la *Mort de Socrate* et les *Nouvelles Méditations*, voyait cependant dans l'*Ode sur Bonaparte* une « nouvelle preuve du génie poétique de M. de Lamartine » et faisait remarquer qu' « il était difficile de juger avec de sévères égards cet homme mystérieux, irrésistible ». Alfred de Vigny, sensible lui aussi au ton « désuni » et aux « incroyables fautes » du nouveau recueil, ajoutait : « Cependant, et je le dis en vérité, je ne crois pas que M. de Lamartine ait rien fait qui égale les *Préludes* et les dernières strophes surtout, *Bonaparte* et le *Chant d'Amour* » (14).

La duchesse de Broglie, qui reconnaissait dans les *Nouvelles méditations* « cette élévation, ce charme de pensées qui est l'âme véritable de la poésie », se déclarait « particulièrement frappée » par l'*Ode sur Bonaparte* : « La dernière pensée est bien belle, notait cette femme pieuse et intelligente ; elle répond à un sentiment bien profond, bien intime, à

Digitized by Google

ce besoin de compter sur la miséricorde divine qui est si impérieux dans notre âme (15) ».

Cette dernière strophe, Lamartine l'a modifiée; par un scrupule inexplicable, il y vit « un sacrifice immoral à ce qu'on appelle la gloire » : « Le génie, disait-il, par lui-même n'est rien moins qu'une vertu ; ce n'est qu'un don, une faculté, un instrument : il n'expie rien, il aggrave tout. Le génie mal employé est un crime plus illustre, voilà la vérité en prose ». Il corrigea ainsi les deux derniers vers :

Et vous, peuples, sachez le vain prix du génie
Qui ne fonde pas des vertus!..

Lamartine, qui aimait mieux « créer » que « corriger », fut, ce jour-là, mal inspiré : « pour avoir voulu débarrasser sa conscience d'un remords », il remplaçait par une platitude une idée profonde, digne de s'inscrire à côté de la forte réflexion de Guez de Balzac : « Dieu est le poète et les hommes ne sont que les acteurs. Ces pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel ».

II

En 1840, Thiers, président du Conseil des Ministres, obtint de l'Angleterre l'autorisation de ramener en France les cendres de Napoléon. Lord Palmerston, qui dirigeait la politique anglaise, n'avait pas été fâché d'accéder à cette requête ; il se préparait à humilier la France en Orient et il offrait à l'avance une diversion dont le sentiment national pourrait se contenter. Il écrivait le 9 mai : « Le gouvernement de Sa Majesté espère que la promptitude de cette réponse sera considérée en France comme une preuve de son désir d'effacer toute trace de ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'Empereur, animèrent l'une contre l'autre la nation française et la nation anglaise. Le gouvernement de Sa Majesté a la confiance que si de pareils sentiments existent encore quelque part, ils seront ensevelis dans le tombeau où vont être déposés les restes de Napoléon ». De la même plume il signait, le 15 juillet, le traité de Londres qui réglait les affaires d'Orient sans nous et contre nous.

Digitized by Google

Mais avant que cet affront nous eût été infligé, l'opinion, en France, acclama la « victoire » de Thiers, qui pansait une blessure de l'orgueil national. La presse exultait ; Doudan écrivait à Mme d'Haussonville : « Une nation n'est pas un philosophe ni un poète tragique. Elle n'aime pas que des sentinelles étrangères gardent le tombeau de ses grands capitaines ».

Lamartine ne partagea pas l'enthousiasme général : « Thiers, écrivait-il, le 12 mai 1840, est entre les mains des passions dont il s'est fait l'allumeur et le serviteur. Cela mènera très loin. Les cendres de Napoléon ne sont pas éteintes, et il souffle les étincelles. Que Dieu nous sauve! car il n'y a plus de roi et point de peuple ».

Un même vertige avait gagné Louis-Philippe, ses ministres, la France entière ; Lamartine lutta contre cette exaltation patriotique.

Déjà, le 2 mars 1837, dans une discussion à la Chambre des députés sur un projet de loi établissant des juridictions différentes pour les procès où des militaires seraient impliqués avec d'autres citoyens dans des complots contre la sûreté de l'Etat, Lamartine avait poussé un cri d'alarme et signalé le péril de relâcher la discipline et de désarmer la société en face d'un gouvernement qui relevait dans l'admiration des foules les souvenirs napoléoniens : « Dans un pays tout militaire comme la France, s'écriait-il, dans un pays qu'on fascine, qu'on enivre tous les jours de gloire et de louanges au despotisme heureux, qu'on fanatise pour la mémoire d'un despote glorieusement absous par la guerre seule, dans un pays qui est à si peu de distance du 18 brumaire et du 20 mars 1815, dont il ne doit pas perdre le souvenir... dans un pareil pays, où la liberté est bien plus dans nos désirs que dans nos habitudes, je dis que le despotisme du sabre passerait bientôt par la brèche que vous auriez laissée ouverte (16) ».

En 1840, le danger s'était accru, et Lamartine, qui n'hésitait pas à se compromettre quand le devoir était en jeu, mit vigoureusement en relief, dans la séance du 26 mai, les dangers de cette apothéose de Napoléon : « Je ne me prosterne pas devant cette mémoire, disait-il ; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion

Digitized by Google

sérieuse de la liberté... Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple ! ».

L'orateur évoquait la vision de cette compression intellectuelle et morale que la France de l'Empire avait subie en rançon de la gloire : « Oui, déclarait-il, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique, dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous, nous sentions la pesanteur ».

Il recommandait aux amis de la liberté la mesure dans leurs démonstrations, par crainte que la France n'en vînt à dédaigner les institutions constitutionnelles conquises en 1789 et en 1830 au prix du sang des bons citoyens : « N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique ; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple ».

Comme si dans un éclair de génie Lamartine entrevoyait les destinées du napoléonisme, il faisait planer sur l'assemblée la menace d'un nouveau 18 brumaire : « Faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont une foi et un symbole opposés ; non, je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela. Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot ».

Au reste, Napoléon n'est-il pas trop grand pour qu'un tombeau reçoive l'exilé de Sainte-Hélène? Où placer cette cendre chaude encore de tous les enthousiasmes qui se sont allumés sur les pas du vainqueur d'Arcole, de Marengo et d'Austerlitz? Dans cette revue des divers emplacements où l'Empereur pourrait dormir son dernier sommeil, Lamartine atteint à la plus haute éloquence.

Aux Invalides? Sous la colonne de la place Vendôme? A la Madeleine? Au Panthéon? A Saint-Denis? L'orateur accumule les objections.

« A l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, continue-t-il? C'est trop païen. La mort est sainte et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous? Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triom-

Digitized by Google

phes, quel général oserait jamais y passer? Ce serait interdire l'Arc-de-Triomphe ; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale qui doit rester ouverte sur vos futures destinées!

« Enfin, à la colonne de la Bastille? Sous le monument de Juillet? Mais quel rapport possible entre ce monument et Napoléon? Qu'y a-t-il de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux?.. Que ferait-il là? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler ? ».

Ses préférences étaient pour un emplacement « où il serait seul », le Champ-de-Mars, par exemple, et on inscrirait sur le piédestal du monument : *A Napoléon seul !* « Ces trois mots, concluait l'orateur, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde, que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer leurs fautes de leurs services, elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom, et qu'en élevant ce monument et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs ».

Lamartine ne refusait pas son vote au projet de la commission, mais il avait libéré sa conscience et il avait averti la nation (17).

IV

Il fallait être prophète pour deviner, en 1840, le futur héritier de l'Empereur dans celui qui n'était encore que l'aventurier de Strasbourg.

Le 6 août suivant, l'échauffourée de Boulogne commençait à justifier les pressentiments de Lamartine. Cependant, on ne la prit pas au sérieux, et la *Presse* du 8 août disait que personne en France ne pouvait éprouver la moindre sympathie ni même la moindre pitié pour ce jeune homme qui paraissait n'avoir pas plus d'esprit que de cœur.

Digitized by Google

Louis-Napoléon fut emprisonné au fort de Ham ; et c'est de là qu'en 1843 il défendit contre Lamartine la mémoire de son oncle.

Un député de Saône-et-Loire, le baron de Chapuys-Montlaville, qui tenait une place distinguée dans l'opposition libérale, avait conçu l'idée et le plan d'un *Plutarque de la Révolution française* à l'usage du peuple : « Après avoir nivelé les droits, disait-il, il faut niveler, autant que possible, les intelligences. L'œuvre de ce temps-ci c'est de faire monter les masses jusqu'à des conditions de civilisation, de loisir relatif et d'aisance qui leur permettent de s'instruire ; c'est de faire descendre l'instruction en la vulgarisant, jusqu'à la portée des masses. Une encyclopédie populaire serait une révolution pacifique accomplie ».

Chapuys-Montlaville, qui venait de saluer dans une brochure vibrante l'adhésion donnée par Lamartine aux idées de libéralisme et d'opposition (18), communiqua son projet à son collègue. Celui-ci répondit par une lettre publiée dans la *Revue indépendante* (10 août 1843) ; il approuvait cette tentative de populariser l'histoire, à condition que les événements humains fussent envisagés sous le rapport de la civilisation et de la morale et non pas seulement de la gloire ou du patriotisme. Il prenait en exemple le 18 brumaire, « éblouissant » du côté de la gloire et de la grandeur nationales, mais immoral et funeste au progrès du genre humain : « Cet homme survient, disait-il, il arrête le mouvement révolutionnaire précisément au point où il cessait d'être convulsif pour devenir créateur. Il se fait lui-même réaction contre une liberté qui commençait déjà à réagir par elle-même. Il s'arme de tous les repentirs, de tous les ressentiments, de toutes les apostasies qu'une révolution sème toujours sur sa route ; il écrase la liberté naissante avec les débris mêmes de tout ce qu'elle a renversé pour éclore ; il refait un ancien régime avec des choses et des noms d'hier ; il fait rétrograder la presse jusqu'à la censure, la tribune jusqu'au silence, l'égalité jusqu'à une noblesse de plébéiens, la liberté jusqu'aux prisons d'Etat, la philosophie et l'indépendance des cultes jusqu'à un concordat, jusqu'à une religion d'Etat, instrument de règne, jusqu'à un sacre, jusqu'à l'oppression et la captivité d'un pontife. Il étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises pour n'y faire briller que les armes odieuses de la violence et de la conquête.

Digitized by Google

« Quel est le résultat final de ce drame à un seul acteur, au lieu du grand drame national et européen que la révolution, réglée et laissée à son propre mouvement, pouvait dérouler pendant ces trente dernières années? Vous le voyez, un nom de plus dans l'histoire ; mais les limites de la France, resserrées par l'inquiétude de tout l'Occident désaffectionné ; mais l'Angleterre réalisant, sans rivale, la monarchie universelle des mers ; et en France même la raison, la liberté et les masses retardées indéfiniment par cet épisode de gloire et ayant peut-être à marcher plus d'un siècle pour regagner le terrain perdu en un seul jour ».

Louis-Napoléon protesta dans une longue lettre adressée à Chapuys-Montlaville et que la *Patrie* du 23 août inséra. Il s'affligeait que Lamartine eût si mal rendu justice à celui que lui-même ne craignait pas d'appeler le « premier organisateur de la démocratie française », le « promoteur le plus fervent de la civilisation ».

Ce jugement est curieux à relever sous la plume du « petit neveu » qui commence sa marche sinueuse dans le rayonnement projeté par le « grand oncle ». Celui qui, vingt-cinq ans plus tard, jouera la comédie de l'Empire libéral, s'exerce à maintenir la confusion que les couplets alertes de Béranger et les vers éloquents de Victor Hugo ont jetée dans les esprits ; n'est-ce pas, depuis 1830, un dogme accepté par les partis les plus avancés, que Napoléon fut l'héritier de la Révolution, qu'il sortit du peuple et travailla pour le peuple, et que sa défaite ouvrit l'ère de la restauration monarchique et de la terreur blanche? « Il fut le roi du peuple, écrivait le prisonnier de Ham, tandis que les autres furent les rois des nobles et des privilégiés... Consul, il établit en France les principaux bienfaits de la Révolution ; empereur, il répandit dans toute l'Europe ces mêmes bienfaits. Sa mission, d'abord purement française, fut ensuite humanitaire ».

Lamartine, provoqué indirectement, ne répliqua pas. Mais Chapuys-Montlaville, ayant accusé réception de cette lettre, s'en vit adresser une autre, le 15 septembre, par Louis-Napoléon. En voici les dernières lignes :

« Il me reste encore à vous exprimer l'espoir que ma lettre n'ait pas blessé M. de Lamartine, car je rends pleine justice à ses hautes facultés, et c'est même parce que je lui rends justice que je déplore amèrement

Digitized by Google

qu'un aussi beau génie que le sien s'applique à combattre le génie de l'Empereur au lieu d'employer sa magnifique parole à expliquer les hauts faits qui ont trop ébloui pour n'avoir pas besoin d'explications. Il résulterait d'une telle association d'immenses avantages pour l'éducation des masses, pour le triomphe même de la liberté ; car on aura beau faire, la mémoire de l'Empereur s'associera toujours dans l'esprit des peuples avec les immenses progrès obtenus par la Révolution française (19) ».

En parlant ainsi, Louis-Napoléon travaillait moins pour la vérité de l'histoire que pour son avenir politique.

Au reste Lamartine avait assez de grandeur dans l'âme pour ne pas arracher à la France l'héritage de gloire dont Napoléon l'avait magnifiquement dotée ; son patriotisme caressait avec orgueil ce rêve de monarchie universelle que l'Empereur avait réalisé pour le drapeau français. On le vit bien lorsque, en 1847, l'ancien roi de Westphalie, Jérôme, saisit la Chambre des députés d'une pétition, pour obtenir l'abrogation de la loi de bannissement qui le frappait, lui et ses enfants. Lamartine promit un vote favorable :

« Je ne suis pas suspect, écrivait-il à Jérôme, de partialité pour la gloire même du gouvernement impérial quand il a fait oublier, à force de génie et de splendeur, à la France ce qu'elle se devait à elle-même de garanties et de droits populaires ; mais je suis de ceux qui professent le culte des grandes mémoires, qui pensent qu'en les répudiant, les nations répudient une partie de leur nationalité morale. Je suis aussi de ceux qui pensent que la patrie doit le prix du sang versé pour elle par ceux qui marchaient à la tête sur tous nos grands champs de bataille ; enfin, je suis de ceux qui pensent que l'ostracisme qui est appliqué à un nom et non à un crime n'est plus de notre temps. A tous ces titres je voterai en faveur de la pétition que vous me faites l'honneur de me recommander (20) ».

V

Deux fois encore Lamartine eut l'occasion de s'expliquer publiquement sur Napoléon : d'abord en 1851, dans son *Histoire de la Restauration ;* puis en 1859, dans son *Cours familier de littérature* (21).

Digitized by Google

Ce n'est pas le lieu de tirer de l'oubli cette *Histoire de la Restauration* que Lamartine écrivit d'une plume alerte — trois volumes faits en quatre mois, le 3e et dernier paraissant un an et demi après les deux premiers. Alfred Nettement, un juge non partial, en signale « le talent de style hors ligne » et « le succès éclatant » ; Sainte-Beuve, sévère aux nombreux défauts de l'historien, avoue qu'il a lu les deux premiers volumes avec « plaisir et entraînement » ; Gustave Planche, impitoyable aux faiblesses de cette « improvisation tantôt ingénieuse, tantôt passionnée, trop souvent confuse », admire pourtant les pages consacrées aux Cent-Jours et à Waterloo.

A la fin du premier volume se lit un jugement d'ensemble sur Napoléon. Lamartine n'abdique rien de ses sévérités coutumières, il appelle le 18 brumaire un « crime antinational et anti révolutionnaire » ; il stigmatise la guerre aux idées, dont le tyran fit la loi de son règne : « Il impose, dit l'historien, le mutisme aux tribuns, la censure aux journaux, le pilon aux livres, la terreur ou l'adulation aux écrivains. Il ferme la bouche au moindre murmure d'une théorie. Il exile tout ce qui ne lui vend ni sa parole ni sa plume ».

Après le crime contre la pensée, Lamartine flétrit l'attentat contre la conscience : « Il profane la religion en feignant de l'honorer, il fait du prêtre un magistrat civil et un instrument de servitude chargé de lui assouplir les âmes ; il met le catéchisme d'un culte d'Etat dans l'Empire, et l'Empereur à côté de Dieu dans le catéchisme de l'Etat ».

Enfin Lamartine saisit d'une étreinte vigoureuse ce principe de la gloire sur lequel le tyran avait fondé sa domination ; il montre la poursuite de la renommée l'entraînant à la guerre, à la conquête, aux détrônements, aux dénationalisations. :« Faire de la France l'ennemie irréconciliable du genre humain, voilà son génie à l'extérieur ! »

Le portrait s'achève en quelques lignes terribles qui semblent vouloir briser une idole dangereuse :

« Cet homme, une des plus vastes créations de Dieu, s'est mis, avec plus de force qu'il ne fut donné à aucun homme d'en accumuler, sur la route des révolutions et des améliorations de l'esprit humain comme pour arrêter les idées et faire rebrousser chemin aux vérités. Le temps

Digitized by Google

l'a franchi ; les idées et les vérités ont repris leur courant. On l'admire comme soldat, on le mesure comme souverain, on le juge comme fondateur des peuples. Grand par l'action, petit par l'idée, nul par la vertu : voilà l'homme ! »

N'oublions pas que ces pages sont écrites en juillet 1851, alors que Lamartine a percé à jour le mystère inquiétant dont s'entourait l'hôte de l'Elysée et que les admirateurs du prince-président se préparaient à lui immoler les dernières libertés de la République ; le coup d'Etat est déjà dans l'air. Lamartine fait un effort surhumain pour entraver cette marche à l'Empire.

Il ne fut pas écouté, la France se donna un maître et le héros de la Révolution de février abdiqua.

Cependant il lui fallait écrire pour payer ses dettes. Le voilà qui, à partir de 1856, s'absorbe dans une tâche de critique littéraire. Un jour, il se prend à examiner, dans son *Cours familier*, le grand livre de Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Il avait trop de loyauté pour ne pas oublier dans cette étude les dissidences politiques qui l'avaient séparé de l'ancien ministre de Louis-Philippe ; il lui écrivait en 1835 : « Personne, vous le savez, n'a plus de goût que moi pour la belle lumière grecque et pour l'intelligence attique de votre esprit et de vos ouvrages. Quand j'ai combattu quelquefois votre politique étrangère, c'était toujours avec réserve de ce penchant et de cette partialité pour l'écrivain. Je préserverai avec soin ces sentiments des éclaboussures de tribune... (22) ».

Il a tenu sa promesse, et le compte rendu de 1859 frappe par sa haute impartialité à l'égard de l'historien.

Il a lu cinq fois cette histoire « depuis la première page jusqu'au dernier mot » ; la vive intelligence de Thiers n'y est jamais en défaut ; recherche obstinée des documents, analyse intelligente des négociations, exposés lumineux des plans de campagne et de la topographie des champs de bataille, récits magiques emportés au pas de charge des escadrons vainqueurs : telles sont les qualités que l'ouvrage de Thiers réunit à un degré prodigieux.

Pourtant, à ce livre, il manque la vertu par excellence, la moralité.

Digitized by Google

« Toute histoire digne de ce nom, écrit Lamartine, doit être un cours de morale en action ». La formule paraîtra démodée et même naïve à nos modernes historiens, façonnés par la méthode scientifique, animés de la seule passion de la vérité. Lamartine s'est mis à l'école de Tacite, estimé par lui le « plus éloquent » et « le plus coloré » des historiens, parce qu'il revendique le droit d'obéir à sa conscience et de suivre son émotion. Aussi le critique reproche-t-il à Thiers d'aimer Napoléon, « aux dépens de la moralité, de la vérité, de la liberté et de la justice ».

A nouveau il dresse la liste des griefs que nous connaissons et qui se présentent ici sous une forme plus sereine, mais aussi nette : le 18 brumaire, « dictature usurpée au lieu de la légitime dictature donnée pour son salut par une nation » ; concordat de 1802, « où un souverain vend et livre la foi de son peuple en échange d'un droit divin de gouvernement qu'on lui concède » ; meurtre du duc d'Enghien, voulu par Napoléon, « l'acte le plus terrible et le plus hâtif de sa vie » ; compression des âmes libres et stoïques, pour lesquelles est inventé le mot d'« idéologues », comme « l'injure la plus expressive qu'on puisse adresser à des hommes qui font abstraction de l'expérience en matière de gouvernement », etc.

Lamartine, arrivé au terme de cette gigantesque histoire, s'arrête devant Napoléon, pour le peindre une fois de plus : « Cet homme, dit-il, est grand comme le monde, mais enfin ce n'est qu'un homme ; il ne doit pas nous cacher le monde. Cet égoïsme au fond qui semble tout remplir est un grand vide, car c'est le vide de tout droit et de toute vertu dans les choses humaines. Ce vide on l'éprouve en fermant ce beau livre ; je ne sais quelle tristesse vous saisit, comme après une ivresse de gloire ; on est ébloui, on n'est pas éclairé intérieurement de cette saine lumière qui satisfait la conscience. Après tant d'événements, après tant de bruit, après tant de mouvement, après tant de génie, après tant de cadavres et tant de ce que l'écrivain appelle gloire, on se demande : L'humanité a-t-elle grandi ? Non, elle paraît plus petite ; mais un homme paraît plus vaste ! Triste grandeur ! Qu'est-ce qu'un homme qui a rapetissé l'humanité tout en immolant des millions d'hommes à sa seule personnalité ? Selon M. Thiers, c'est un grand homme ; selon nous, c'est une grande figure, puisqu'il n'a rien grandi que lui-même.

Digitized by Google

« Egoïsme, c'est le dernier mot de cette histoire ; dévouement, c'est le dernier mot de la vraie grandeur ».

En jugeant ainsi Napoléon, Lamartine nous livrait le fond même de sa nature. Homme de liberté et d'humanité, il ne pouvait que mépriser le despotisme et la sécheresse de cœur ; épris d'action directe et non de contemplation spéculative, il brûlait de mettre au service de ses semblables les hautes facultés qu'il avait reçues en naissant et que la vie avait développées en lui. Grand par l'intelligence, grand par le sentiment, il fut plus grand encore par la conscience. C'est au nom de la conscience, « l'instinct absolu et incorruptible du juste et de l'injuste, du bien ou du mal, du crime et de la vertu », qu'il avait pris en quelque sorte la mesure de Napoléon, et cette mesure, en définitive, il ne la trouvait pas surhumaine.

S'il eût vécu les jours glorieux du centenaire, se fût-il incliné, avec le maréchal Foch, devant « le génie militaire le plus colossal de l'histoire ? ». Eût-il admiré la force de cette pensée qui jeta dans le sol de la nation l'assise sur laquelle a reposé plus d'un siècle la société française ? Se fût-il enfin ému de pitié au souvenir du prisonnier de Sainte-Hélène qui disait à Gourgaud : « Vous voyez qu'il faut plus de courage pour souffrir que pour mourir » ? Non, il eût répété que seuls sont grands les hommes qui n'ont usé du pouvoir que pour la justice et la vertu : « L'autorité, disait-il, est la force exécutive de la loi morale ; mais il faut la recevoir et non la prendre, cette autorité, et quand on l'a reçue, il faut l'employer au bien de ses semblables et non à la gloire étroite de son propre nom ».

Camille LATREILLE.

---

(1) *Entretien*, LXXVI, tome XIII, p. 177.

(2) *Lamartine par lui-même*, p. 2.

(3) *Des destinées de la poésie*, 1834. La même idée est développée dans les *Nouvelles Confidences*, livre IV.

(4) Ch. Alexandre, *Souvenirs de Lamartine*, p. 212.

(5) *Lamartine par lui-même*, p. 24. En janvier 1802, Lamartine avait assisté à la revue passée par Bonaparte à Lyon, sur la place Bellecour ; quelles furent ses impressions ? Nous ne le savons pas.

(6) *Nouvelles Méditations, Bonaparte (Commentaire* de 1849).

Digitized by Google

(7) Voir dans la *Correspondance* les lettres du 26 février 1822 et du 22 juin 1824. Celle-ci, d'ailleurs, est datée inexactement.

(8) *Cours familier, Entretien* XLIV, p. 113.

(9) *Entretien* XLIV, p. 116.

(10) Ce reproche d'inhumanité se retrouve dans une lettre de Lamartine à Virieu, 22 juillet 1827 : « Quant au consul, je ne parle pas de son cœur ni de son âme, il n'en a pas reçu » *(Corresp.*, t. III, p. 42).

(11) Il disait : « Je ne m'amuse pas à compter les morts » ; et encore : « Que me fait à moi la vie de deux cent mille hommes ? »

(12) *Entretien* XLV, p. 218.

(13) Dans la lettre à Virieu citée plus haut, Lamartine ajoutait : « Je parle de sa tête politique et je la regarde comme la plus forte qui oncques ait existé. Ce que nous voyons me le confirme chaque jour. Ce seul petit individu tenait lieu au monde de dogmes, de chartes, etc. Souviens-toi que l'histoire ne juge rien de près, rien par des sympathies, tout par des actes. Ses actes sont gigantesques ». Il continuait par des diatribes contre le « comédien » et contre l'auteur des *Mémoires;* cependant, dans le secret de cette lettre privée, il jugeait mieux Napoléon que dans sa *Méditation* de 1822.

(14) Lettre à Victor Hugo, 3 octobre 1823.

(15) Lettre du 23 octobre 1823, dans les *Lettres à Lamartine*, p. 27.

(16) *La France parlementaire*, t. I, p. 299.

(17) Lamartine avait médité un discours plus sévère, mais ses amis étaient intervenus pour l'empêcher de se perdre : « J'ai fait, écrivait-il à Virieu, de la diplomatie à la tribune au lieu d'éloquence et de raison, et j'ai changé instantanément ce que je voulais dire en douceurs pour la mémoire du grand homme... Ah Dieu ! quel discours je ferais, quelles appréciations j'écrirais de cet homme si j'avais l'auditoire libre » *(Lettre* du 20 juin 1840, *Correspond.*, t. IV, p. 58). Le discours que nous avons et où de bons juges, Emile Deschanel et M. Barthou, voient le chef-d'œuvre de l'éloquence de Lamartine, lui valut cette lettre de Villemain (28 mai 1840) : « Cela est admirable de génie et de raison. Vos paroles resteront inséparables de cette apothéose et elles en contre-pèsent l'imprudence politique. Je voudrais qu'elles fussent partout répétées, pour l'honneur et l'instruction de la France, qu'on aveugle pour lui faire tourner la meule.

« Votre discours si éclatant et si profond ne durera pas moins que votre ode sur Sainte-Hélène. L'un et l'autre seront, quoi qu'on fasse, la seule tombe indestructible de Napoléon » *(Lettres à Lamartine*, p. 176).

(18) *Lamartine, vie publique et privée*, in-8°, 88 p. : « Il y a peu de jours, disait-il, qu'un orateur, déjà célèbre, a paru à la tribune, pour publier devant la France de nobles inspirations et lui annoncer la voie droite dans laquelle il veut entrer. Il est venu confesser qu'il avait eu de fausses espérances, que sa conscience avait été surprise trop longtemps ; mais il est venu attester aussi qu'il n'avait pas cessé un seul jour d'adhérer au parti national, et que sa foi n'avait jamais hésité à croire à la puissance, au droit et à l'avenir de la démocratie ».

(19) *Correspondance entre MM. L.-Napoléon Bonaparte, Lamartine et Chapuys-Montlaville*, Mâcon, 1849, 28 p.

(20) Emile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 87, note.

(21) Ch. Alexandre rapporte une appréciation sévère de Lamartine sur Napoléon ; nous y avons fait allusion plus haut ; elle se termine ainsi : « Napoléon a été un meurtrier d'idées, un saccageur de vérités ». Bien plus violente est l'invective insérée par Henri de Lacretelle dans *Lamartine et ses amis*, p. 293 : «... Il estimait que Sainte-Hélène avait été une expiation trop douce pour tant de crimes... Il n'admit aucune circonstance atténuante pour celui qui avait étouffé la République sous les talons de ses grenadiers... »

(22) Lettre publiée dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1917, p. 143.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

UNE PAGE OUBLIÉE D'ÉRASME

LES

HOSTELLERIES DE LYON AU XVIe SIÈCLE

Erasme, parmi les humanistes de la Renaissance, demeure un des plus connus. Tous les visiteurs du Musée du Louvre ou ceux du Musée de Bâle se souviennent des étonnants portraits que nous a laissés de lui son ami, le grand Holbein, mais aucun historien n'a peut-être pleinement compris ce que cache ce malicieux sourire que le peintre a laissé flotter sur ses lèvres closes. Ces hommes de la Renaissance, ondoyants et divers dans leurs pensées, écrivains très féconds, aucune formule d'ensemble ne permet de les définir tout à fait : ils participent à la vie si riche de leur siècle, où la sève de la race est encore toute bouillante et que la discipline classique n'a point domptée. C'est à cause de cela que les lecteurs modernes les goûtent moins. Habitués à plus de perfection dans la forme, ils ne les consultent que pour mieux comprendre les écrivains qui s'enrichirent à leur dépens. L'*Eloge de la folie*, d'Erasme, a-t-il de nos jours beaucoup de lecteurs ? Je me permets d'en douter. Ses ouvrages de controverse avec les protestants, ou ses traités de dévotion, sont consultés par les historiens de la Réforme, mais le reste de ses opuscules, imités des Anciens, ses *entretiens familiers*, entre autres, sont assez inconnus du public pour que l'on puisse espérer causer une véritable surprise à beaucoup de nos lecteurs en en citant quelques pages.

Ces petites compositions, divisées par décade, ont pour objet un de ces débats classiques sur lesquels s'exerçaient la verve des écoliers et à vrai dire cette forme assez factice : Erasme n'a point l'assurance d'un Platon dans ce genre littéraire si difficile. Dans la IIIe décade, consacrée aux banquets, tout un entretien, le V a trait aux hostel-

Digitized by Google

leries. Guillaume fait à Bertulphe l'éloge de celles de Lyon et montre combien l'on est mal reçu en Allemagne (1).

GUILLAUME. — Vous avez toujours, près de la table, quelque jeune servante qui vous divertit durant le souper, qui a toujours le bon mot et vous fait cent plaisants contes, et il s'y trouve souvent de très beaux visages. D'abord la maîtresse vous vient saluer, vous prie d'être joyeux et de prendre en gré le traitement qu'elle vous fait. La fille du logis paraît ensuite, d'un œil si riant, d'un parler si mignard et d'une contenance si délibérée, qu'elle pourrait abattre jusqu'au chagrin d'un Caton. Mais ne croyez pas qu'elles agissent avec vous comme avec des étrangers, elles vous entretiennent familièrement, comme si elles vous avaient vus toute leur vie.

BERTULPHE. — Je reconnais la politesse de la nation.

GUILLAUME. — Mais d'autant qu'elles ne peuvent toujours demeurer en une place et qu'outre les petits soins domestiques elles ont souvent d'autres hôtes à recevoir, ces deux dernières s'étant retirées, vous avez de reste la jeune servante, instruite à toute sorte de gentillesse et suffisante elle seule pour tenir tête à chacun. Celle-ci entretient la compagnie jusqu'au retour de la fille, car l'âge de la mère la dispense de ces petits soins.

BERTULPHE. — Mais enfin, quel est l'appareil et la bonne chère? car le ventre ne se remplit point de galanteries.

GUILLAUME. — Certes, elle est si bonne que je me suis souvent étonné comme elles peuvent traiter à si juste prix. La nappe levée, elles vous entonnent derechef quelque histoire et ne vous laissent nullement ennuyer. Pour moi, je me croyais encore dans ma maison, et ne me pouvait persuader d'être en voyage.

BERTULPHE. — Quel est le traitement dans les chambres?

GUILLAUME. — C'est là que vous avez derechef quelques jeunes filles qui ne font que rire et que folâtrer. Elles vous demandent sans cesse si vous avez quelque chose de sale et sont soigneuses de vous le rapporter blanc le lendemain. Que dirai-je plus? Vous ne voyez là que femmes et filles, si ce n'est à l'étable où pourtant elles ne peuvent souvent s'empêcher de vous suivre. A votre départ, elles vous embrassent avec même affection que si vous étiez leurs frères ou de leurs proches, et semblent avoir de la peine à vous dire adieu.

Pour faire contraste, les deux interlocuteurs décrivent ensuite la réception qui attend le voyageur dans les hôtelleries d'Allemagne. Il est accueilli par un portier grognon et renfermé et doit conduire lui-même son cheval à l'écurie. Dans une salle commune à tous les voyageurs, il lui faut prendre ses pantoufles, se changer et

---

(1) A défaut d'une traduction nouvelle, je préfère me servir de celle de Chappuzeau, parue à Paris, chez Louis Billaine, en MDCLXII. Elle a plusieurs avantages : forme classique de la langue, adoucissement des termes trop osés ou latins... et puis ce Chappuzeau doit être le même que l'auteur de *Lyon dans son lustre*.

Digitized by Google

attendre devant le poêle l'heure du souper, car on ne peut prendre son repas et se coucher qu'en même temps que les autres. La chère y est maigre, la propreté inconnue. Tout ce tableau est traité avec un réalisme violent.

Ce dialogue est-il un simple exercice d'école ou au contraire un tableau réel? Erasme, qui fut un grand voyageur, a passé à Lyon en 1506 et probablement aussi en 1521. Ce sont donc, semble-t-il, des souvenirs personnels qui ont inspiré ces lignes (1). D'autres récits, qui seront sans doute publiés ici, nous donneront des détails beaucoup plus précieux sur les séjours d'étrangers plus ou moins illustres dans notre ville. Cependant, ne fallait-il point publier ce témoignage rendu en faveur de nos vieilles hostelleries, surtout à une époque où les « palaces » internationaux, partout semblables, en détruisant nos antiques auberges françaises, ont fait perdre aux voyages, pour un confort problématique, une partie de leur charme.

M.-S.

---

(1) Cf. Péricaud, *Erasme dans ses rapports avec Lyon ;* Lyon, 1843.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN PORTRAIT INÉDIT DE BONAPARTE

Ce portrait de Bonaparte, conservé à la Bibliothèque de Lyon, fut dessiné par un inconnu nommé Charvet, au théâtre des Célestins, à Lyon, le soir où, pour fêter le retour d'Egypte, on donna sur ce théâtre une pièce improvisée intitulée *le Héros de retour*. Le texte de cette œuvre de circonstance ne nous est pas parvenu. Il ne faut peut-être pas le regretter.

De cette soirée mémorable, parmi l'enthousiasme d'un peuple qui pressentait déjà les douceurs de la servitude, cette image subsiste, œuvre d'un observateur attentif, scrupuleux, plus soucieux de copier exactement que d'idéaliser ; document d'annaliste plutôt que dessin de peintre.

Si l'on compare ce crayon au masque dit d'Antommarchi, moulé par le médecin anglais Burton quarante heures après la mort de Napoléon, alors que les chairs déliquescentes laissaient déjà place au squelette, on est frappé de retrouver dans les deux effigies, à vingt-deux ans d'intervalle, les mêmes méplats, la même charpente. L'image véridique laissée par la mort se place à côté de l'image ingénue, exempte de flatterie.

Nous pensons que nos lecteurs, quelle que soit leur croyance politique, nous sauront gré de leur faire connaître ce portrait.

Je cueille dans une revue italienne cette anecdote :

« Pendant la Restauration, dont l'effet se fit sentir jusqu'aux extrêmes confins de l'Empire napoléonien, le curé de Piscille, près de Pérouse, de l'ancien département du Trasimène, avait installé dans son presbytère, en belle place, le buste de l'Empereur. Plusieurs visiteurs s'en offusquaient, mais le bon curé de répondre : « Oui, « c'était un excommunié, mais... », et il se touchait le front de l'index ».

R. C.

Digitized by Google

UN DAUPHINOIS EN SILÉSIE EN 1808

Après l'éclatante et décisive victoire d'Iéna, Napoléon, pour avoir les mains libres sur le continent et tourner son effort contre l'Angleterre, fit répondre par Duroc aux négociateurs prussiens, MM. de Lucchesini et de Zastrow, qui, à Charlottenburg, demandaient un armistice et la paix, que la Prusse lui abandonnât, avec les lignes de la Vistule, les places fortes de Silésie, sinon il allait, disait-il, les conquérir en quelques jours. C'était à la fois un gage et aussi une monnaie d'échange : désireux de faire cesser les armements de l'Autriche, en Galicie, contre un soulèvement possible des Polonais, il se proposait de lui offrir la Silésie contre l'abandon de ses droits sur la Pologne qui pourrait dès lors être reconstituée. L'œuvre de Frédéric II — conquêtes et partages —, était abolie par l'empereur des Français, protecteur des Peuples.

Les deux négociations échouèrent. Il lui fallut conquérir la Silésie. Sous les yeux d'une Autriche attentive et malveillante, un seul régiment français, le 13e de ligne, quelques escadrons de cavalerie légère, encadrant des troupes auxiliaires peu sûres de Wurtembergeois et de Bavarois, enlevèrent, sous les ordres du prince Jérôme et du général Vandamme, dans une offensive vivement et ingénieusement menée, les places successives de l'Oder (fin de 1806).

Dès lors commença un régime d'occupation qui devait durer jusqu'en 1808. A cette date, les affaires d'Espagne et la capitulation de Baylen mettaient l'Empereur dans la nécessité de dégarnir le centre de l'Europe occupée, pour concentrer ses efforts dans la péninsule. Sans espoir de s'attacher l'Autriche, il essaya, toutefois, au cours d'une entretien conciliant avec Metternich, de s'assurer sa neutralité pendans les quelques mois qui lui paraissaient nécessaires pour terminer la guerre d'Espagne. Quant à la Prusse, cédant à la diplomatie patiente du prince Guillaume, frère du roi, et surtout aux exigences de la situation, Napoléon consentit à évacuer la Prusse en entier, sous condition de paiement d'une somme de 140 millions, moitié en argent ou lettres de change, moitié en titres sur les domaines territoriaux de la Prusse. Il conservait toutefois des troupes dans trois places fortes de l'Oder : Glogau, Stettin et Custrin. Les Français évacuèrent donc la Silésie : ce fut le commencement du crépuscule impérial.

L'occupation d'un territoire ennemi n'était pas seulement réalisée par l'armée, mais aussi par l'administration civile. Elle déléguait des fonctionnaires de choix, qui prenaient le titre d'intendants. La Silésie, après la victoire du prince Jérôme, fut divisée à cet effet en départements, et le Dauphinois Edouard Mounier fut, en mars 1807, envoyé en Silésie par l'Empereur comme Intendant général du département de Glogau.

Digitized by Google

Edouard Mounier, né à Grenoble le 2 décembre 1784, était le fils du célèbre Jean Joseph Mounier qui, à Grenoble, à Vizille en 1788, et à la Constituante, dont il fut président, représenta les idées modérées, libérales, constitutionnelles. Edouard suivit son père à Genève, où il émigra dès 1790. En octobre 1795, la famille Mounier, craignant l'invasion de la Suisse, se réfugie à Weimar, où le duc régnant chargea l'ancien Constituant de fonder un établissement d'instruction, le Belvédère. En 1801, il revint en France. Préfet de l'Ille-et-Vilaine, en 1802, conseiller d'Etat en 1804, ce révolutionnaire, lettré, conciliant et chimérique mourut en 1806.

Edouard qui, au cours de ses voyages, avait beaucoup appris et avait acquis, semble-t-il, un certain scepticisme en matière politique, entra au conseil d'Etat. Auditeur en 1804, il fut nommé par Napoléon intendant à Weimar, lorsque l'armée française, après Iéna, occupa cette ville. C'était, de la part de l'Empereur, un geste aimable vis-à-vis du duc, de placer auprès de lui l'héritier d'une famille amie. Lorsque le sort des maisons de Saxe eut été réglé, Edouard Mounier fut envoyé en Silésie. C'est ici que se placent les quelques documents inédits qui vont suivre.

Pour assurer la collaboration des populations de la Silésie avec l'administration française, les cercles, subdivisions du département, nommèrent des députés qui, réunis au centre de département, eurent la possibilité de présenter leur requête à l'intendant français. Dans le département de Glogau, qu'administrait Edouard Mounier, le président des délégués locaux se trouvait être un comte Hardenberg, qu'il est impossible, à mon sens, d'identifier, malgré la concordance du nom et du titre, avec l'illustre diplomate prussien du congrès de Vienne.

Les trois pièces qui vont suivre sont entièrement écrites de sa main ; la première est scellée de ses armes. Elle est adressée *A Monsieur, Monsieur l'auditeur Mounier intendant général du département de Glogau à Glogau.*

Elle est ainsi conçue (je respecte l'orthographe) :

Monsieur, Les députés des cercles suivants, savoir, Luben, Steinau, Schwiebuss, Goldberg, Sprottau, Wohlau, Guhrau, Hirschberg, Liegnitz, Freystadt, Sagan, Gruneberg et Militsch, sont réuni ici pour présenter à Monsieur l'Intendant le resultat des deliberations de leurs cercles, touchant l'organisation d'un comité général. Ils demandent dont a qu'el heure il plait à Monsieur de les recevoir.

En vous assurant leur haute consideration, ils ont l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et tres humbles (sic) *serviteurs.*

Comte Hardenberg.

(Suivent les signatures des délégués).

La lettre suivante, datée du 26 juillet 1808, apporte des précisions sur ce comité général :

Monsieur, Etant sur le point de repartir et devant annoncer le resultat de notre mission ici à nos commettans, nous Vous supplions, Monsieur, de vouloir bien nous faire

Digitized by Google

savoir par quelques mots, si l'idée, que nous avons eu l'honneur de Vous proposer hier, peu se flatter d'avoir votre approbation ; c'est-à-dire de joindre à la chambre des finances trois députés pris entre les propriétaires fonciers et un député des villes, lesquels auroient voix et séance dans tous les objets relatifs à l'occupation du pays. Si ce plan convenoit plus à l'interest public, nous sommes persuadé que les états l'adopteront volontiers.

La nouvelle que nous avons reçu hier midi, comme quoi plusieurs cercles ont déjà élu les députés pour un Comité général doit Vous persuadé, Monsieur, de la vérité de ce que nous avons eu l'honneur de Vous assurer hier, comme quoi la grande majorité des cercles est pour le Comité. Les réponses négatives qui Vous ont été addressé, Monsieur, ne prouvent point que ces cercles-là étoient contre l'organisation en général, mais bien contre un Comité formé d'après l'apperçu que Vous en aviez donné aux cercles. Jugez Vous-même, Monsieur, si des personnes qui veulent se sacrifier pour le bien public peuvent désirer ne faire que les Secrétaires de la chambre et cela d'une chambre dont le Chef nous dit hier avec beaucoup d'ingénuité, qu'il étoit vrai que les propriétaires étoient grévé bien plus que les autres classes des habitans, mais que cela étoit normal, puisque l'on tomboit toujours sur ceux que l'on voyoit de près. Après que nous avons communiqué l'arrêté de Monsieur l'A. G. Lesperut touchant la nouvelle organisation du Comité de Breslau aux cercles, le résultat a été le suivant.

Les cercles de Kirschberg, Liegnitz, Lœvenberg, Haynau Goldberg, Wohlau, Steinau Raudlen, Luben, Glogau, Sprottau, Guhrau, Freystadt et Sagan se sont déclaré pour le Comité et nous ont chargé de leurs commissions. Le cercle de Gruneberg est contre, le cercle de Tauer a nommé un député pour assister à l'assemblée générale des deputés des cercles. Les cercles de Militsch Trackenberg et Schwiebus n'ont point encore fait de réponse, mais d'après les avis reçus ils sont pour.

Nous espérons donc, Monsieur, de Votre loyauté que nous avons eu le bonheur d'apprécier hier, que Vous voudrez bien aggreer notre second plan, si Vous ne croyez pouvoir être pour le Comité. Si le choix de nos cosétats tomboit sur nous, nous ne pourrions que nous féliciter d'avoir à traiter avec un homme aussi intègre et juste comme Vous, Monsieur, et nous oserions esperer de pouvoir faire quelque bien à notre malheureux departement.

En Vous suppliant d'être persuadé des sentiments de la plus haute consideration, nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos tres humbles serviteurs.

Fr. Comte Hardenberg,

Glogau, 26 juillet 1808. *Baron Rothkirch Trach.*

Mounier dut céder et consentir à la constitution de Comité général que réclamait Hardenberg : concession inutile d'ailleurs, le comité ne se réunit point. Les Français évacuèrent la Silésie au moment où il allait fonctionner. Au moment de ce départ, l'intendant Mounier reçut la lettre suivante :

Monsieur, Les deputés élus pour le Comité général et réunis chez moi ce matin me chargent de Vous annoncer, que vu le moment prochain du départ des autorités françoises

Digitized by Google

militaires et civiles et vu le retour prochain de notre Souverain, ils croiroient manquer aux devoirs de bons et fidels sujets en se faisant installer actuellement par une autorité étrangère. Ils se voyent obligé de décliner l'installation décidé à demain et de quitter dès aujourd'hui Glogau pour retourner chez eux.

Reconnaissant, Monsieur, les services essentiels que Vous avez rendu à notre malheureux département, reconnaissant les soulagements que Vous avez toujours tacher de Lui procurer, ils me chargent de Vous en témoigner au nom du departement toute leur reconnaissance et de Vous supplier d'être persuadé que le souvenir de Vos bontés restera à jamais gravé dans notre mémoire et dans nos cœurs.

Permettez, Monsieur, de vous assurer que j'adopte bien sincèrement les sentimens de mes concitoyens et que si quelque chose a pu adoucir l'amertume de ma situation comme Prussien et comme sujet d'un Roi que j'adore, c'est la connaissance qu'elle m'a procuré d'un Français aussi généreux et estimable que Vous.

Daignez accepter l'assurance de la parfaite consideration et de la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

Fr. Comte Hardenberg.

Glogau ce 30 d'octobre 1808.

Ces lettres offrent un mélange de dialectique subtile, de flatterie et, à la fin, d'impertinence, qui sont d'une vivante actualité. Il est clair, par la dernière de ces lettres, que Napoléon abandonna trop tôt la Silésie. C'est une leçon à méditer.

R. L.-V.

Digitized by Google

MÉREAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE

De nos grandes abbayes lyonnaises, si puissantes autrefois, la numismatique est bien pauvre. Elle ne comporte que de rares *méreaux*, car, à la différence de nos chapitres, il ne semble pas que les abbayes aient eu besoin, pour leur service intérieur, de ces sortes de pièces qui servaient surtout, on le sait, à contrôler la présence du clergé aux offices.

fig. 1

Ces méreaux étaient le plus souvent de plomb ou d'étain. Cela même explique leur rareté, car l'oxydation rapide du métal a amené leur destruction. Il a fallu les dragages exécutés dans la Saône au XIXe siècle pour en amener la découverte. L'eau, en effet, est, plus que l'air et la terre, propice à la conservation du plomb.

C'est de la Saône que proviennent la plupart de ces méreaux ou jetons de plomb, reliques de nos vieilles institutions lyonnaises religieuses ou civiles que renferment les collections du palais Saint-Pierre, et surtout le riche médaillier de M. Claudius Côte.

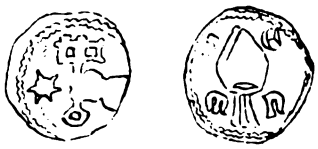

fig. 2

C'est dans cette série remarquable que son possesseur a mis si obligeamment à la disposition de nos recherches, que se trouvent les pièces encore inédites que nous allons décrire.

L'abbaye de Saint-Pierre n'est représentée avec certitude que par un seul document numismatique.

C'est une petite plaque de plomb, anonyme et uniface, de forme plutôt ovale (19-17 mm) qui, à en juger par son style, date du XVIIe siècle. Ellle représente les armoiries de l'abbaye : *de gueules à une clef en pal d'argent accostée des lettres S. P. du même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* Mais, par erreur sans doute, le graveur a placé les trois fleurs de lys du chef de France au-dessus de l'écu à la clef (fig. 1).

fig. 3

On peut, au sujet de l'usage de cette pièce, faire plusieurs suppositions. Est-ce tout simplement l'empreinte sur plomb d'un cachet ? Ou bien faut-il y voir un méreau de contrôle pour l'usage intérieur ou extérieur de l'abbaye : comptabilité, aumônes, vente du vin, foire annuelle de la Saint-Pierre, service paroissial des églises Saint-Pierre et Saint-Saturnin, etc. ?

Digitized by Google

Deux autres plombs de la collection de M. Claudius Côte pourraient être classés à l'abbaye de Saint-Pierre, mais avec les plus expresses réserves, serait-on même certain qu'ils aient été trouvés à Lyon.

Le premier, de 18 mm, représente au droit un *dextrochère* mouvant de *sénestre* et tenant une clef à double penne, accosté d'une étoile à six raies ou d'un soleil. Au revers, se voit une mitre posée de face accompagnée des lettres S. E. M. N. N'est-ce pas là une abréviation du nom latin de saint Ennemond, Annemond, Chamond (Annemundus), le célèbre évêque de Lyon, dont le culte fut si florissant à l'abbaye ? Le document date, par son style, du XVe siècle (fig. 2).

Enfin, un dernier plomb (17 mm) qui porte sur sa seule face, dans le style du XVIIe siècle, les deux clefs en sautoir surmontées de la tiare, telles qu'elles sont sculptées sur la belle porte de l'ancienne église des Dames, pourrait être attribué à l'abbaye plutôt qu'à la paroisse moins importante de Saint-Pierre-le-Vieux (fig. 3). Mais hâtons-nous d'ajouter que l'identification certaine d'une pièce de type aussi banal semble presque impossible.

Jean TRICOU.

Digitized by Google

LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

DE 1829 A 1855

Le problème du Rhône est à l'ordre du jour ; le Sénat a terminé le 25 mai, par un vote favorable, la discussion du projet de loi sur l'aménagement du fleuve, il ne reste plus qu'à entrer dans le domaine des réalisations, du triple point de vue de la navigation, de l'utilisation de la force motrice et de l'irrigation. Déjà la *Compagnie lyonnaise de navigation de plaisance* avec son *Ville de Lyon*, qui mesure 56 mètres et peut contenir 1.200 personnes, a, depuis quelques années, donné satisfaction aux besoins du tourisme fluvial de Lyon à Avignon, pendant la saison d'été. Pour le transport des marchandises, la *Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille* et la *Compagnie lyonnaise de navigation et remorquage* intensifiaient leur trafic. Il n'est pas sans intérêt de faire revivre les débuts de la navigation à vapeur sur le Rhône.

Il serait fastidieux de rappeler les recherches de Normand de Caus en 1615, de Papin en 1690 et les tentatives de Claude de Jouffroy d'Abbans, le véritable inventeur du pyroscaphe, qui, le premier, réalisa la navigation à vapeur sur la Saône, en 1783. En 1826, le sieur Bazile-Jean Dubost, entrepreneur des Remorqueurs du Rhône, se proposa de créer une société en commandite par actions pour l'exploitation générale de la navigation du Rhône, par l'emploi de la machine à feu combinée avec les chevaux de halage : le remorqueur, d'une puissance de 40 chevaux, devait traîner à sa suite de quatre à huit bateaux, c'était en réalité un toueur qui se halait sur un câble dont le point d'appui était mobile. Ce point d'appui était porté en avant par un équipage de quatre chevaux. Un jeu de trois câbles assurait une progression ininterrompue. L'ère des réalisations pratiques débuta assez mal : le 4 mars 1827, le bateau à vapeur de la compagnie Gaillard, construit par M. Derrheim, explosait au quai Monsieur, près du pont de la Guillotière ; la chaudière, en sautant, avait tué quinze personnes sur le bateau et sept sur le quai. L'inventeur Derrheim et le principal actionnaire, M. Gaillard-Malérieux étaient parmi les morts. On conçoit que cet accident dut décourager pendant quelque temps de nouvelles entreprises.

Néanmoins, la première compagnie d'exploitation fut créée le 17 juin 1829, c'était la *Société des bateaux à vapeur pour la navigation sur le Rhône*. Son premier « paquebot » fut le *Pionnier*, qui fit son essai de Lyon à Mâcon et remonta le Rhône, pour la première fois, le 11 juillet 1829 ; parti d'Arles le 11, il arriva le 18 juillet à Lyon. Un contemporain a laissé une description pittoresque de ces voyages :

Digitized by Google

« A 7 heures, tout le monde était installé sur le pont du bateau, assis sur des chaises et des pliants, les messieurs fumant leur cigare, les dames tenant à la main ces charmants petits nécessaires à ouvrage que Paris leur envoie ; on s'occupait de la manœuvre, le patron monté sur un des tambours des roues, un porte-voix à la main (pour la forme), donnait des ordres ; un homme était au gouvernail et un autre sur un marchepied placé près de la machine, communiquait avec le mécanicien par un porte-voix fixe qui correspond à l'intérieur du bateau : — En arrière! — En avant! —Doucement! — Arrêtez! — Enfin, le bateau tourné, on s'élança au commandement de : « En avant! » Puis, plus loin, parlant de la machine vers laquelle est attirée la curiosité des voyageurs : « Ces grands bras de fer qui montent comme pour vous saisir et s'abaissent dociles à la force qui les pousse et les retire doucement et rapidement, faisant tourner les roues à palettes qui frappent l'eau et la font jaillir en pluie fine et blanche au travers de laquelle on distingue au soleil un brillant arc-en-ciel ».

Le *Pionnier* était un vapeur de 50 chevaux, construit à la Seyne, par Church, muni d'une machinerie anglaise. Sa vitesse était de 13 kilomètres à l'heure en « eau morte », mais dans les forts courants, il était contraint de se faire remorquer. C'était un bateau de bois, à aubes, qui mesurait 75 mètres de long et calait 75 centimètres. Il prenait des voyageurs pour la descente et remontait avec 30 à 40 tonnes de marchandises. Il fut suivi de deux autres bateaux du même type, pendant la période de 1831 à 1838 : le *Ville d'Arles* et le *Ville de Lyon*. Le trajet normal était, de Lyon à Arles, d'une journée à la descente et de six à huit jours à la montée. Bientôt même la compagnie étendit son service jusqu'à Marseille, en passant par la mer que ses bateaux tenaient assez bien.

Dès 1838, la Société des Bateaux à vapeur n'était plus seule ; celle des *Aigles*, L. Breittmayer aîné et Cie, est créée en 1838, ses bateaux de 60 mètres de long remontent 60 tonnes en quatre jours, sans renfort ; en 1839, la *Compagnie des Papins*, fondée par les commissionnaires de Lyon, a six bateaux du type des *Aigles* ; en 1840, la *Compagnie des Sirius* vise aux forts tonnages, mais ne peut fonctionner qu'en eaux moyennes, car ses bateaux calent trop pour les basses eaux et leurs tambours sont trop volumineux pour passer sous les ponts lors des crues. Tous ces bateaux avaient le double inconvénient, étant en bois, d'être lents et lourds et, par suite, consommaient beaucoup de charbon. Un « paquebot » de 50 chevaux mettait en moyenne 60 heures pour remonter le Rhône d'Arles à Lyon et ne portait que 35 tonnes de marchandises ; un 70 chevaux, chargé de 50 à 60 tonnes, faisait le trajet en 48 heures ; enfin, le type 160/180 chevaux ne mettait que 40 heures. C'est alors que le Creusot entreprit la construction des bateaux en fer de 80 à 100 chevaux, portant 80 à 100 tonnes ; ils remontaient d'Arles à Lyon en 36 heures et faisaient la descente en 12 ; leur consommation en combustible atteignait à peine la moitié de celle des bateaux de bois. La Compagnie *Bonnardel et Four* les expérimenta la première, en 1845 ; elle en avait 10 en service régulier : le *Crocodile*, le *Marsouin*, le *Mistral*, le *Sirocco*, la *Foudre*, l'*Ouragan*, l'*Eole*, le *Zéphyr*, le *Mississipi*

Digitized by Google

et le *Missouri*. Ces bateaux avaient de 66 à 80 mètres de long et pouvaient porter 100 tonnes de marchandises. La *Société lyonnaise des Papins, Courrat, Gaillard et Cie*, l'imita avec ses vapeurs à basse pression ; elle possédait aussi un magnifique bateau de 120 chevaux, le *Lyonnais*, qui faisait le trajet d'Arles à Marseille.

En 1848-1849 il y avait encore d'autres compagnies, celles du *Vautour*, des *Grappins* et des *Hirondelles*, et un petit service de bateaux étroits et à faible tirant d'eau sur le Haut-Rhône. Le personnel technique de toutes ces compagnies était très expérimenté et aucun accident grave n'est survenu pendant toute cette période d'important trafic (En 1847, 35 bateaux faisaient, sur le Rhône inférieur, le service des voyageurs et des marchandises, et, de 1845 à 1846, 106.000 voyageurs furent transportés). Toutefois le souvenir est resté de l'aventure arrivée au capitaine Barillot, du *Vautour*, le 30 mars 1848. Il arrivait à Valence, au débarcadère du quai de la Charité, avec une flamme blanche à l'un de ses mâts ; on crut que c'était un emblème légitimiste, la foule s'ameuta, le pauvre Barillot fut conduit à l'Hôtel de Ville, le drapeau traîné au ruisseau et Arago dut rédiger en ces termes une proclamation :

« Citoyens, le bateau à vapeur le *Vautour* a excité aujourd'hui des rumeurs dans la population qui, des deux rives du Rhône, apercevait une flamme blanche sur ce bateau. Du calme, citoyens! l'autorité républicaine veille sans cesse au maintien de l'ordre républicain. Le bateau le *Vautour* est maintenant saisi par la République et la justice instruit. Justice sera faite. Le capitaine est arrêté ».

On garda le capitaine trois semaines en prison, le bateau fut consigné sous la garde de l'autorité militaire et ce n'est qu'après une longue enquête que l'on reconnut que le fameux drapeau blanc n'était qu'une flamme de marine à rayures rouges et bleues, sans aucune intention politique.

La prospérité de toutes ces compagnies ne devait être qu'éphémère ; l'ouverture du chemin de fer de Lyon à Avignon obligea les Papins, les Aigles, la Méridionale,

Digitized by Google

la Générale et la Compagnie Bonnardel à fusionner en 1855, et c'est le début de leur décadence, que le développement du commerce ne parvint pas à enrayer pendant tout le XIXe siècle.

Mathieu VARILLE.

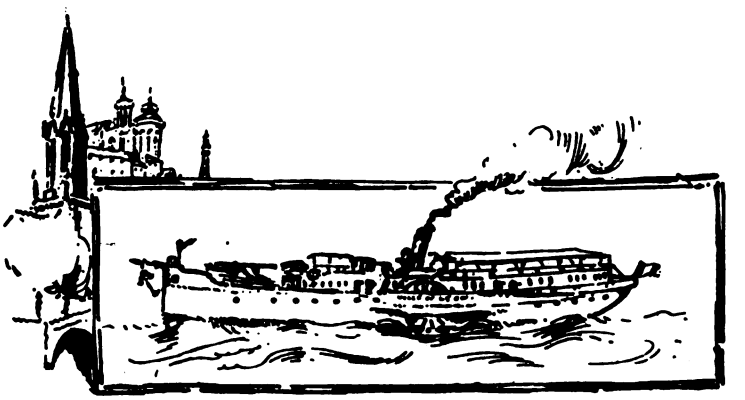

Digitized by Google

CHRONIQUE JURIDIQUE

LES ÉTUDES DE DROIT COMPARÉ

ET

L'INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

Au moment où la Société de Législation comparée vient de célébrer à Paris le cinquantenaire de sa fondation et se prépare à publier un Livre d'Or, qui réunira les travaux d'un certain nombre de savants français et étrangers sur les transformations survenues dans le droit des principales nations depuis un demi-siècle, M. Edouard Lambert fait paraître un ouvrage que l'avenir rangera, sans nul doute, parmi les meilleures productions de la science juridique française et qui, mieux que l'œuvre collective et nécessairement fragmentaire à laquelle nous venons de faire allusion, fournira à ceux qui le liront l'illustration la plus brillante et la plus convaincante de la nécessité des études de droit comparé (1).

Comme ce livre — qui ne pouvait arriver mieux à son heure — marque une étape dans la conception des études de droit et propose à la méditation de chacun des faits aussi suggestifs qu'insuffisamment connus, ouvrant en même temps des aperçus féconds sur les grands problèmes qui s'offrent aujourd'hui à l'attention du législateur, comme, d'autre part, il constitue la meilleure justification de l'Institut de Droit comparé, dont l'Université de Lyon vient de décider la création, nous lui emprunterons la matière de cette première chronique.

Le livre de M. Lambert est intitulé *le Gouvernement par les Juges*.

Voilà un titre qui surprendra les lecteurs de cette revue, et nous doutons que leur surprise cesse lorsque, derrière le titre, apparaîtra l'idée qu'il exprime, lorsqu'ils apprendront qu'aux Etats-Unis, au dessus du Pouvoir législatif, au dessus même du Pouvoir exécutif, une Cour suprême, composée de neuf membres, exerce effectivement la souveraineté nationale. Dans ce pays, qui réalise aux yeux de beaucoup un idéal éminemment démocratique, la suprématie appartient non pas au Parlement fédéral, pas même au Président de la République, mais à une véritable oligarchie judiciaire, à une *aristocratie de la robe* — l'expression est de M. Lambert — plus puissante que nos Parlements de l'ancien régime et devant laquelle se courbent toutes les autres autorités.

---

(1) Edouard Lambert, *le Gouvernement par les Juges. L'Expérience américaine du Contrôle judiciaire de la Constitutionnalité des lois ;* Paris, Marcel Girard et Cie.

Digitized by Google

Ce système de gouvernement, la Constitution américaine, il est à peine besoin de le dire, ne le formule pas. Il s'est développé peu à peu au cours du siècle dernier, en même temps que se modifiait la Constitution elle-même et à l'encontre des principes qu'elle proclamait. Etrange destinée des institutions! La Constitution de 1787 voulait être immuable ; à tout le moins, comme le soulignait justement le professeur Garner (1), elle se présente sous un aspect rigide et inflexible, n'admettant que bien difficilement les retouches, puisque le moindre amendement requiert la majorité des deux tiers des membres du Congrès et la ratification par les législatures des trois quarts des Etats. Et cependant elle a été, en fait, si profondément modifiée — en dehors de la procédure des amendements — qu'un auteur américain a pu écrire en 1919 une étude intitulée *la nouvelle Constitution des Etats-Unis* ! (2).

Cette transformation a pris, d'ailleurs, une forme inattendue et peut-être unique dans l'histoire. Les constituants de 1787 avaient eu la volonté dominante de réaliser l'équilibre entre les trois branches, exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement fédéral. Sous l'influence de Montesquieu et de *l'Esprit des Lois*, ils avaient adopté le dogme de la séparation des pouvoirs. Chacun de ceux-ci était cantonné dans un compartiment bien clos de l'activité gouvernementale. Or, depuis un quart de siècle, cet équilibre est définitivement rompu. Une fois de plus, le dogme de la séparation des pouvoirs a fait faillite. Il est arrivé là-bas ce qui s'est produit en France et en Angleterre, où le Pouvoir législatif a pris le pas sur les deux autres et où s'est instauré de la sorte le gouvernement parlementaire. Seulement, en Amérique, c'est le Pouvoir judiciaire qui a soumis les autres à son contrôle et par là s'est établi un régime de gouvernement par les juges.

Nous ne pouvons songer à décrire, d'après la très belle étude de M. Lambert, les origines et le fonctionnement de ce gouvernement par les juges. Nous voudrions seulement, après avoir noté les formes sous lesquelles il s'exerce, en marquer les traits essentiels et soulever la question de savoir s'il y aurait intérêt à défendre chez nous l'idée qu'il représente.

La suprématie judiciaire s'est établie, aux Etats-Unis, par le moyen du contrôle des tribunaux sur la constitutionnalité des lois et par le moyen de l'interprétation judiciaire des statuts. Ce sont les deux formes sous lesquelles les juges exercent aujourd'hui leur gouvernement.

---

(1) M. le Professeur Garner, de l'Université d'Illinois, a fait une série de conférences à notre Faculté de Droit, en février dernier, sur la Constitution américaine, les Pouvoirs du Président de la République, les principes fondamentaux de la politique extérieure des Etats-Unis, auxquelles nous ferons allusion plusieurs fois au cours de cette chronique.

(2) M. R. Lynn Bates, *The new Constitution of U. S.*, cité par M. Lambert, p. 12.

Digitized by Google

Contrôle judiciaire de la Constitutionnalité des lois. Jusqu'en 1883 environ, le contrôle des cours fut un simple contrôle de compétence. La mission qui leur était confiée par la Constitution était simple. Sous la haute surveillance de la Cour suprême fédérale, elles devaient s'opposer à l'exécution des statuts inconstitutionnels d'Etats; elles devaient contrôler l'aptitude du législateur à traiter certains sujets et intervenir contre toute violation du texte constitutionnel « si manifeste qu'elle ne laisse place à aucun doute raisonnable ». Leur autorité n'allait pas au-delà, et personne ne soutenait à cette époque qu'elles pouvaient annuler une loi injuste ou dangereuse, ni opposer leurs conceptions de morale sociale ou de justice économique à celles des législatures.

A partir de 1883, la situation changea complètement. Sous la poussée des forces industrielles, qui modifiaient aux Etats-Unis, plus encore qu'en Europe, la structure de la société, la puissance publique développait le *police power* que lui accordaient les constitutions et qui, différent de ce que nous appelons du même nom en France, peut se définir « le pouvoir de prescrire des réglementations pour promouvoir la santé, paix, morale, éducation et bon ordre public du peuple et légiférer pour accroître les industries de l'Etat, développer ses ressources et augmenter sa richesse et sa fortune » (1), ou, mieux encore, « le pouvoir de développer le bien-être public en restreignant et réglementant l'usage de la liberté et de la propriété ». « Bridés, alors, dans l'exercice de leur liberté d'action économique, dans la mise en valeur de leurs immeubles et de leurs capitaux et dans le libre jeu de leurs conventions » (2), les individus et les groupements réagirent avec une inlassable énergie, et ce fut sous la pression croissante de leurs réclamations que les Cours transformèrent le *Contrôle de compétence,* qu'elles avaient exercé jusqu'à cette époque, en un *Contrôle de la justice et de l'opportunité des lois.*

Pour comprendre comment s'est réalisé et sur quels principes s'appuie ce contrôle si particulier et si redoutable, il faut avoir devant les yeux le texte de la section I du XIVe amendement ajouté à la Constitution en 1868, après la guerre de Sécession, dans le but de protéger les nègres. « Tous les individus nés ou naturalisés dans les Etats-Unis et sujets à leur juridiction sont citoyens des Etats-Unis et de l'Etat où ils résident. Nul Etat ne fera ou n'exécutera de loi qui abroge les privilèges ou immunités des citoyens des Etats-Unis ; et aucun Etat ne privera une personne de sa vie, liberté ou propriété sans procédure régulière de droit *(due process of law)*, ni ne déniera à une personne, dans sa juridiction, l'égale protection des lois ».

C'est, en effet, de cet amendement que la pratique judiciaire a fait sortir « un réseau complexe de garanties offert à tous les citoyens pour la défense de leur droit acquis ou de leurs situations établies contre les empiètements de la législation ou, pour reprendre la formule d'une « opinion » judiciaire, une nouvelle *Magna*

(1) Lambert, p. 44.

(2) Lambert, p. 45.

Digitized by Google

Charta, bâtie pièce par pièce par les juges pour protéger le libre jeu des énergies individuelles contre les manifestations arbitraires de la souveraineté populaire, comme la Grande Charte anglaise les avait protégées contre l'arbitraire royal » (1). Dans ce texte, dont la fécondité étonnerait profondément ceux qui l'ont rédigé, les Cours ont trouvé les instruments qui ont assuré leur suprématie, et dont voici la liste :

1° Le *due process of law* — nécessité d'une procédure régulière de droit —, en vertu duquel les tribunaux condamnent celles des procédures organisées par les statuts qui leur paraissent illégitimes. Et comme, à l'heure actuelle, la Cour suprême déclare souverainement quand il y a ou non procédure régulière, on devine toute la puissance de ce premier instrument.

2° L'interdiction de la *deprivation of liberty*, en vertu de laquelle les tribunaux condamnent les statuts qui opposent une entrave sérieuse au libre exercice par l'individu de son activité économique.

3° L'interdiction de la *deprivation of property*, en vertu de laquelle les tribunaux condamnent les statuts qui contiennent une limitation excessive de la propriété entendue dans son sens le plus large, « englobant même les formes les plus imprécises de la fortune acquise ou en voie de réalisation » (2).

4° Si l'on ajoute, enfin, la prohibition édictée par l'article 1er, section 10, § 1 de la Constitution, des lois *impairing the obligation of contracts*, qui permet aux juges « d'écarter l'ingérence des législatures dans le jeu des conventions pour en doser et en limiter les effets » (3), on aura la vision du *quadruple barrage* — pour me servir de l'expression de M. Lambert — par lequel le Judiciaire canalise la marche de la législation.

Toutefois, ce tableau doit être complété par une double observation. D'une part, en vertu de l'autorité du cas jugé — règle qui domine le droit américain comme le droit anglais —, lorsque la Cour suprême déclare inconstitutionnel un statut fédéral, ou lorsqu'une Cour suprême d'Etat déclare inconstitutionnel un statut de sa législature locale, cette déclaration s'impose non seulement aux juridictions subordonnées, mais aussi à la juridiction dont elle émane. Et, d'autre part, en vertu de leurs pouvoirs d'équité, les Cours peuvent adresser aux particuliers et aux fonctionnaires publics des *injonctions*, par lesquelles elles ordonnent d'agir ou de s'abstenir.

Que le Pouvoir judiciaire se soit largement servi des différents instruments précédemment indiqués et ait exercé, grâce à eux, un contrôle extrêmement sévère sur les lois promulguées depuis 1883, on en jugera d'après les pages si vivantes que M. Lambert a consacrées à l'histoire de la législation du travail aux Etats-Unis, où il montre comment les tribunaux se sont longtemps opposés à cette législation,

(1) Lambert, p. 41.

(2) Lambert, p. 51.

(3) Lambert, p. 52.

Digitized by Google

en frappant d'inconstitutionnalité les statuts qui tendaient à protéger l'ouvrier contre le patronat (1). Indiquons seulement, à titre d'illustration, un exemple qui nous a paru singulièrement suggestif.

En 1881, la législature de Pensylvanie, pour empêcher les grandes compagnies charbonnières de payer une partie des salaires des ouvriers en bons de marchandises, leur ordonna de les acquitter désormais intégralement en monnaie légale, frappant de nullité toute stipulation contraire insérée dans le contrat de travail. En 1886, la cour suprême de Pensylvanie déclara ce statut inconstitutionnel comme portant atteinte à la liberté et à l'indépendance de l'ouvrier! « Le statut, proclamait « le juge Gordon, est à la fois une violation du droit de l'employeur et de celui de « l'ouvrier ; plus que cela, c'est une tentative insultante de mettre un travailleur « sous une tutelle législative, non seulement dégradante pour sa dignité humaine, « mais subversive de ses droits comme citoyen des Etats-Unis » (2).

Interprétation judiciaire des statuts. Il ne faudrait point, toutefois, exagérer l'importance de ce premier contrôle des juges sur la loi. Il est, certes, considérable — et M. Garner a pu citer le chiffre de 458 lois qui, de 1902 à 1908, ont été déclarées inconstitutionnelles par les Cours suprêmes des différents Etats de l'Union —, mais il ne s'exerce, à vrai dire, qu'à titre de ressource suprême, lorsque la loi ne peut être par ailleurs suffisamment retouchée. Or, les juges possèdent un autre moyen d'imposer leur volonté, c'est l'interprétation des statuts.

Aux Etats-Unis, l'interprétation de la loi diffère profondément de ce qu'elle est dans les pays qui, comme le nôtre, ont suivi le Droit romain. Chez nous, la loi demeure la source essentielle du droit, et, lorsqu'une loi nouvelle est promulguée, les tribunaux, dans l'adaptation qu'ils en font aux réalités, adaptation qui peut du reste entraîner une modification profonde de sa portée et de sa valeur pratique, s'efforcent d'encadrer ses dispositions dans l'édifice légal antérieurement construit par le pouvoir législatif. Dans les pays de Common law, au contraire, les statuts nouveaux sont interprétés par rapport à la coutume, c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des règles juridiques élaborées par les cours de justice, de telle manière qu'ils apparaissent comme autant d'exceptions soumises à une interprétation restrictive et qu'il convient de rattacher à un précédent obligatoire. Dès leur naissance, ils sont incorporés dans la masse des précédents judiciaires pour y subir un travail de construction, qui peut facilement aboutir à une déformation complète de la pensée du législateur.

Précisément, les cours américaines ont largement usé de ce pouvoir de construction pour rejeter des dispositions légales qu'elles ne voulaient pas déclarer inconstitutionnelles et substituer ainsi leurs propres vues à celles du pouvoir législatif.

De cela, on trouvera, dans l'ouvrage de M. Lambert, de nombreux exemples.

---

(1) Lambert, p. 67 à 75.

(2) id. p. 70.

Digitized by Google

On verra notamment de quelle manière la Cour suprême a éliminé, pièce par pièce, le *Sherman Act*, qui devait briser l'action envahissante des trusts, simplement en l'interprétant à la lumière des règles générales établies par le Common law (1) ; comment, après avoir émoussé jusqu'à la rendre absolument inoffensive cette arme de combat destinée à lutter contre les coalitions du capital, la Cour suprême a pu s'en servir pour entraver l'action du syndicalisme ouvrier (2) ; comment, enfin, les dispositions du *Clayton Act*, qui avait voulu, en réagissant contre l'attitude des tribunaux, protéger les organisations ouvrières, ont été à leur tour presque totalement écartées (3).

Alors, on comprendra cette déclaration d'un auteur américain, reproduite par M. Lambert, et qui peut servir de conclusion à la partie descriptive de son travail : « Quand quelqu'un a *autorité absolue* pour interpréter des lois écrites ou orales, c'est lui qui est en réalité le législateur à tous égards et à toutes fins et non pas la personne qui, la première, les a écrites ou prononcées (4) ».

Le travail de M. Lambert, dont nous avons donné un résumé bien incomplet, doit nous suggérer d'utiles réflexions.

Tout d'abord, les phénomènes qu'il éclaire d'un jour si saisissant et qui, nulle part mieux qu'aux Etats-Unis, se laissent constater avec autant de certitude, n'ont-ils pas chez nous une importance qui, pour être moins prépondérante, n'en est pas moins digne de toute notre attention ? Le Judiciaire n'exerce-t-il pas une influence constante et souvent profonde sur les textes législatifs ? Que l'on prenne, par exemple, les lois rendues par le Parlement depuis une trentaine d'années ; que l'on se donne la peine de suivre pas à pas l'interprétation que les tribunaux en ont fournie, et l'on constatera quelles différences séparent l'état du droit actuel du texte primitif. Et cela, d'autant plus que trop souvent hélas ! les lois nouvelles sont l'objet d'une préparation insuffisante, et que leurs dispositions se laissent mal rattacher à la technique juridique consacrée par nos codes centenaires et sous l'empire de laquelle nous vivons encore aujourd'hui (5).

N'est-il pas vrai aussi que ce travail d'adaptation ou de révision se fait chez nous, comme aux Etats-Unis, dans un sens nettement conservateur ? Le portrait

(1) Lambert, p. 140 et sq.

(2) id. p. 160 et sq.

(3) id. p. 166 et sq.

(4) id. p. 57.

(5) La loi du 25 mars 1919 sur les Conventions collectives de travail fournit un exemple excellent de l'opposition de la technique ancienne à la réalisation de certaines réformes.

Digitized by Google

que trace du juriste américain M. Clarke B. Whittier ne peut-il s'appliquer, presque trait pour trait, aux juristes français : « Il n'est guère douteux, écrit-il, que les juristes forment l'un des éléments les plus conservateurs de notre population. Les banquiers, les grands manufacturiers, les capitalistes en général, sont naturellement craintifs de changements dont ils ne peuvent prévoir l'effet. Il est presque également naturel que leurs conseillers légaux, placés dans un étroit contact avec eux, apprenant ainsi à voir et à apprécier par leur point de vue, partagent leur conservatisme. En outre, l'entraînement quotidien du juriste, l'éternelle chasse au précédent, la grossière flatterie dont le *Common law* est l'objet dans les traités de droit, vieux ou récents, tout incline le juriste à regarder vers le passé et à se fier à lui uniquement ou, tout au moins, principalement » (1). Et, en effet, le juriste se trouve comme enserré dans une technique dont les mailles étroitement soudées n'offrent guère d'issue, et qui, représentant, dans une large mesure du moins, la cristallisation des idées de toutes sortes léguées par le passé, s'oppose, d'une façon d'autant plus efficace qu'elle est plus dissimulée, à toute transformation du milieu social.

Cependant si, dans tous les pays, l'influence conservatrice du Judiciaire s'exerce à des degrés divers, elle a pris, aux Etats-Unis, une importance telle, qu'elle a donné aux Cours, nous l'avons vu, une véritable suprématie politique.

Ne peut-on, dès lors, se demander s'il y aurait intérêt et possibilité à préparer chez nous l'avénement d'un tel système de gouvernement ?

« Ceux qui pensent, écrit M. Lambert, que la redoutable crise intérieure que nous traversons ne peut être surmontée que par une persistance inflexible dans nos traditions économiques du XIXe siècle, trouveront dans la méditation de l'exemple américain d'excellentes raisons pour justifier leur croyance instructive aux vertus du contrôle judiciaire des lois. Ils y puiseront la démonstration par les faits de la parfaite aptitude de cette construction originale de la pratique américaine à nous fournir, par sa transplantation chez nous, le robuste corset de fer qu'ils estiment indispensable pour renforcer les cadres chancelants et crevassés de notre organisation sociale et y refouler les forces indisciplinées, déchaînées par le contre-coup de la guerre, qui tendent à les déborder et à les faire éclater. Pour défendre l'ordre moral existant contre les défaillances et l'esprit de concessions possibles des législations à venir, on ne saurait, en effet, recourir à des gardiens plus vigilants et plus tenaces que ne le sont les juges. Car les cours de justice reflètent la mentalité moyenne de la profession légale qui, en tous temps et en tous lieux, a toujours été la mentalité sociale la moins perméable aux ferments révolutionnaires ou même réformistes » (2). Rien de plus simple, d'ailleurs, que d'installer en France un pareil régime. Il suffirait d'accorder à nos tribunaux le contrôle de la constitutionnalité des lois, en abritant sous cette protection non seulement les principes de la constitution de 1875, mais surtout les principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

---

(1) Cité par M. Lambert, p. 222.

(2) Lambert, p. 221.

Digitized by Google

Bien que s'abstenant de prendre parti, M. Lambert ne cache pas les dangers redoutables que l'adoption de ce régime ferait courir. Impuissant à enrayer le mouvement de réformes économiques et sociales réclamées par l'opinion, puisque, même aux Etats-Unis, les résultats obtenus sont loin d'être décisifs — témoin la législation sur les accidents du travail qui a fini par s'imposer après quinze années de luttes, au cours desquelles les déclarations d'inconstitutionnalité ont été lancées sans arrêt, il risque d'aboutir à des soulèvements populaires et peut-être à des révolutions. A la veille de la guerre, il y avait, aux Etat-Unis, une telle irritation contre les Cours, qu'on a dû songer à appliquer des remèdes dont l'adoption eût compromis tout l'édifice, et ce fut à grand'peine que l'on parvint à calmer une crise qui, sans la guerre, se serait probablement aggravée (1).

Peut-être même le pouvoir des juges est-il en train de disparaître aux Etats-Unis! Ce qui permettrait de le croire, c'est le développement progressif que prend l'application administrative des statuts au détriment de leur application judiciaire (2). On pourrait alors apercevoir un troisième stade dans l'évolution politique des Etats-Unis. A une première période, qui a pris fin après le milieu du siècle dernier, et pendant laquelle le Pouvoir législatif a exercé incontestablement la suprématie politique, aurait succédé une deuxième période assurant le triomphe du Pouvoir judiciaire, et, depuis une dizaine d'années, commencerait une troisième période, qui serait celle de l'Exécutif. Ainsi pense le doyen de la Faculté de Droit de l'Université d'Harvard : « Aujourd'hui, écrit-il, l'Exécutif se considère et est considéré comme représentant plus spécialement l'ensemble du peuple. Le Législatif et le Judiciaire sont de plus en plus considérés comme obligés à rendre des comptes à l'Exécutif. Il rappelle la législature à ses devoirs, il revoit les décisions des cours par des investigations administratives. L'hégémonie de l'Exécutif est proche. De même que le XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle ont donné la prédominance au Législatif et la seconde moitié aux Cours, le XXe siècle non moins clairement repose sur la prédominance de l'administration » (3).

M. Lambert est d'un autre avis et on lira les raisons qu'il invoque.

Quoi-qu'il en soit, et quelque opinion que l'on prenne de la valeur du régime américain ou de ses chances de durée, le livre de M. Lambert comporte une leçon plus haute, que nous voudrions au moins indiquer à la fin de cette chronique.

Si, aujourd'hui, de très bons esprits, même parmi ceux qui ne sont pas spécialement initiés à la culture juridique, se rendant parfaitement compte de l'importance

(1) Lambert, p. 92 et sq.
(2) id. p. 196 et sq.
(3) Cité par Lambert, p. 209.

Digitized by Google

progressive prise par le Droit dans la vie du pays, soit qu'ils l'envisagent du point de vue moral comme une force sentimentale capable de soutenir tous les élans et tous les sacrifices, soit que, d'un point de vue plus réaliste, ils voient en lui l'armature la plus solide de notre édifice social, manifestent en faveur des études qui lui sont consacrées, et désirent qu'elles deviennent plus nombreuses et plus accessibles au grand public, ces très bons esprits aperçoivent moins nettement l'utilité des études de droit comparé.

Et cependant, à aucune autre époque de notre histoire, l'étude du droit comparé n'a été plus nécessaire, même en demeurant strictement sur le terrain national. Que l'on réfléchisse, par exemple, aux problèmes juridiques qui sollicitent aujourd'hui l'attention du Parlement! Tous les phénomènes consécutifs à la guerre, que nous observons depuis l'armistice, impuissants le plus souvent à les modifier : dépréciation du papier-monnaie, diminution du crédit public, fléchissement de la production, accaparement et spéculation, crise de vie chère et crise de chômage, n'exigent-ils pas une action constante et surtout éclairée du législateur! Qui n'aperçoit, dans le désarroi actuel, les grandes lignes du régime économique en voie de formation, caractérisé à la fois par la concentration des capitaux entre les mains de quelques individus, dont la puissance politique n'hésite plus à se montrer au grand jour, et par l'action sans cesse plus énergique de groupements corporatifs, qui exercent sur l'individu un pouvoir de direction et de contrôle, les investissant d'une sorte de souveraineté? Et qui ne comprend que ce régime nouveau a besoin de trouver sa formule juridique, et que la moindre erreur ou la moindre hésitation peut engager gravement l'avenir? A cet égard, l'étude du droit comparé peut rendre d'inappréciables services, car les problèmes si délicats auxquels nous venons de faire allusion sont examinés par les juristes, les jurisprudences et les Parlements étrangers, et il n'est pas trop du concours de tous pour mener à bien une tâche aussi complexe.

Mais cette étude doit tendre vers un but plus élevé et plus noble. « Je suis plus que jamais convaincu, écrit M. Lambert, que la mission essentielle du droit comparé est une mission de pacification économique et d'entente commerciale internationale ; que sa tâche est de combattre, dans la mesure du possible, la diversité des droits, qui m'apparaît, en tant qu'elle porte sur leurs chapitres commerciaux, comme un mal social, comme l'une des forces obscures qui s'opposent à la substitution dans les rapports internationaux de la paix du droit à la paix armée. Je persiste à croire que l'étude comparative des systèmes de droit et des cultures juridiques qui se partagent la communauté internationale, n'est pas seulement destinée à éclairer par le contraste leurs génies propres, mais a pour but principal de préparer, en les dénonçant, l'élimination des survivances qui fourmillent dans chacun de ces corps de droit et qui, en même temps qu'elles entravent l'adaptation de ces corps de droit aux besoins du temps présent, contribuent à les isoler dans un nationalisme boudeur et aveugle » (1).

---

(1) Voir aussi E. Lambert, *la Fonction du droit civil comparé*, Paris, 1903.

Digitized by Google

Au surplus, l'œuvre est commencée. Il était inévitable qu'en présence du développement des relations économiques internationales, les droits cherchassent à se rapprocher et à s'uniformiser. Nous ne sommes encore qu'au début du mouvement, et les difficultés à vaincre seront considérables, comme on a pu s'en rendre compte lors des travaux de la conférence tenue à la Haye en 1910 pour unifier le droit relatif à la lettre de change, au billet à ordre et au chèque ; mais elles n'arrêteront pas la marche en avant. Le Traité de Versailles a consacré quelques résultats et en laisse espérer d'autres. En dehors des efforts officiels, des efforts de caractère privé ou semi-officiel sont tentés dans chaque pays, avec l'appui d'associations comme la Commission américaine *for the promotion of uniformity of legislation*, ou le Comité français ponr l'Union législative entre les nations amies et alliées. Il serait trop long de noter ici toutes les manifestations du même genre ; mais ce qu'il convient d'ajouter, c'est que l'uniformisation ne pourra se faire qu'au détriment de certains droits et au profit de certains autres, de telle sorte que le droit de chaque grande nation devient un instrument d'action et de pénétration au service de sa politique internationale.

Toutes ces raisons ne commandent-elles pas de s'attacher plus que jamais aux études de droit comparé ?

C'est ce qu'a parfaitement compris la Faculté de Droit de Lyon qui vient de décider la création d'un Institut de droit comparé (1). Soucieuse de contribuer, pour sa part, à l'œuvre nationale que nous venons d'indiquer, soucieuse d'assurer une complète adaptation de ses enseignements aux exigences de la clientèle étrangère, qui, libérée, au moins partiellement, de l'attraction scientifique allemande, s'oriente de plus en plus vers nos Universités, soucieuse enfin de fournir à ceux de nos compatriotes engagés dans les transactions internationales — et ils sont nombreux à Lyon — les renseignements d'ordre juridique qui leur sont indispensables, elle a mis sur pied un projet, aujourd'hui en bonne voie de réalisation.

Mais il ne faut pas se dissimuler que, pour le mener à bien, tous les concours lui sont nécessaires. Celui de l'Etat vient de se manifester par la création d'une chaire de droit comparé et par des subventions trop modestes. Ce concours est insuffisant, et le demeurera aussi longtemps que nos finances ne se seront pas relevées. Il faut donc chercher ailleurs et faire appel à l'initiative privée. Ne donnons pas aux étrangers, qui nous ont devancés dans cette voie, une preuve d'impuissance. Des instituts de cette nature existent dans plusieurs pays. Tout dernièrement, le professeur Stang, de l'Université de Kristiania, a pu fonder un institut international d'études comparées de droit et a trouvé sans difficulté les deux millions qui lui étaient nécessaires. La Faculté de Droit de Lyon se montre beaucoup moins exigeante. Si elle pouvait disposer d'une centaine de mille francs pour se procurer les collections

(1) Sur le projet de création de cet institut et sur son organisation, voir *l'Enseignement du Droit comparé*, par M. Lambert (*Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série, II, Droit-Lettres, Paris, Rousseau, 1919).

Digitized by Google

indispensables et organiser le laboratoire sans lequel toute étude scientifique est impossible, elle serait à même de doter notre Université d'un organe dont nous avons laissé entendre toute l'importance et qui n'existe encore dans aucune Université française. Elle a pu amorcer cette organisation grâce au legs que M. Félix Balaÿ, héroïquement tué au champ d'honneur, lui a laissé en souvenir de son fils Pierre Balaÿ, mort aussi pour la défense de la France. Nous espérons que ce noble exemple sera suivi, et que les Lyonnais, qui ont fourni tant de preuves de leur intelligente générosité, voudront donner la vie à une institution dont s'honorera leur cité.

Maurice PICARD.

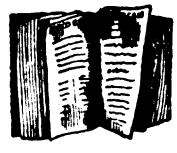

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA CURIOSITÉ

Pendant le deuxième trimestre de 1921 de nombreuses ventes se sont succédées qui, par leur qualité et leur variété, ont attiré les amateurs, lyonnais... et même parisiens. La première en date a été celle de la collection Payet. Tout le monde, à Lyon, connaissait le magasin de l'antiquaire Payet, sur le quai de l'Hôpital ; tous les amateurs avaient connu Mme Payet, extraordinaire comme goût et comme flair, extraordinaire aussi comme prix. Je me souviendrai toujours de ma première visite chez elle ; je commençais à aimer l'ancien, mais j'avais peu de connaissances, et puis, n'ayant guère d'argent, je n'achetais que des choses modestes ; un jour donc, j'entrai par hasard et, autant qu'il m'en souvienne, parce que la pluie menaçait ; je demandai le prix d'une commode Louis XV : 25.000 francs! d'une soupière de Marseille : 5.000 francs! et le reste à l'avenant. Je sortis un peu effrayé et persuadé que j'avais affaire à une folle!

Et cependant, si les prix demandés étaient élevés pour cette époque, ils paraîtraient raisonnables actuellement! M. Payet, qui a hérité du goût de sa mère, avait décidé de vendre sa collection. Cette vente a été très intéressante, et le Tout Lyon amateur à défilé devant les vitrines. La Salle des Ventes se trouvant trop petite (il y avait près de 700 numéros), c'est dans la salle des fêtes de la maison Berrier et Milliet que cette collection a été dispersée ; pauvre en meubles, elle était riche en faïences, porcelaines, objets de vitrine, bronzes, etc.

Voici les principaux prix : dans les porcelaines de Chine, un petit vase décoré d'ornements verts sur fond noir, de l'époque Kang-hi, a été adjugé 2.000 francs. Un autre vase imitant le lapis-lazzuli, 1720 francs. Un autre en céladon vert à décor de fleurs, 1.300 francs. Une paire de grands plats à décor de dragons bleus sur fond blanc, 1.000 francs.

Dans les faïences européennes, signalons tout particulièrement une paire de petites statuettes (haut. 0 m. 14) en ancienne faïence fine polychrome de Niderviller, pièces remarquables de qualité, adjugées 4.300 francs, un grand plat hispano-mauresque, 1.000 francs. Parmi les Sèvres, une paire de petits cache-pots en pâte tendre, d'époque Louis XVI, a été adjugée 1.600 francs, une paire de vases brûle-parfums, de forme ovoïde, également en pâte tendre, d'époque Louis XVI, a été poussée à 4.800 francs. Ces pièces étaient très belles. Un biscuit en pâte tendre, la *Tendresse*, marqué au sigle de Brachard (voir n° 5), a réalisé le prix de 1.600 francs.

Les pierres et les bois sculptés n'ont pas atteint les prix qu'ils méritaient ; ce sont des objets qui ne s'adressent qu'à un nombre d'amateurs restreint. Une *Vierge portant l'Enfant*, grande statue en pierre fine (Ile-de-France XIVe siècle) a été adjugée 2.500 francs : elle valait beaucoup plus. *Sainte Marthe et la Tarasque*, statue en

Digitized by Google

pierre de l'école flamande du XVIe siècle (voir n° 1) a été poussée jusqu'à 2.800 francs. Une statuette en bois sculpté et peint, *Vierge et Enfant*, de l'école d'Auvergne XIIe siècle (incomplète) a réalisé le prix de 7.100 francs. Une charmante statuette en bois sculpté, polychrome et doré, *saint Jean et l'agneau*, école française du XVe siècle, 1.200 francs.

Dans les bronzes, terres cuites et marbres, il faut particulièrement signaler un grand buste en bronze à cire perdue, représentant *Léonard de Vinci*, de l'école florentine du XVIe siècle, belle et importante pièce vendue 4.020 francs (voir n° 3). Un groupe en bronze à cire perdue, attribué à Pierre Puget et représentant *Hercule et Antée*, d'une très belle facture, 3.250 francs. Deux statuettes en bronze se faisant pendant, femmes drapées et les mains croisées sur la poitrine, de l'école de Marin, 3.000 francs. Le *Héraut de Murcie*, bronze à cire perdue de Meissonier, 2.000 francs. Un grand médaillon en terre cuite représentant la *Vierge soutenue par des anges*, de l'école florentine du commencement du XVIe siècle (voir n° 2), a obtenu le prix de 1.500 francs. Une statuette d'enfant enguirlandé de fleurs, représentant l'*Automne*, également en terre cuite, a fait 1.250 francs (elle était très réparée).

Un charmant groupe de *deux enfants*, en marbre blanc, d'époque Louis XVI (voir nos 4 et 6), a été très disputé et a obtenu 4.900 francs. Une cheminée de marbre blanc avec cariatides, d'époque Louis XVI, rare et belle pièce, a été adjugée 5.000 francs. Un petit buste en plâtre teinté représentant *le dauphin Louis XVII*, d'une très grande finesse et sortant de l'atelier de Houdon, a obtenu 1.800 francs.

Signalons encore un grand surtout de table en trois parties, à fond de glaces, avec une très fine monture de bronze ciselé et doré, d'époque Louis XVI, adjugé 2.800 francs. Un petit vase en cristal de roche, à décor d'émaux, très rare et très beau travail florentin du XVIe siècle, a obtenu seulement 2.300 francs, prix certainement inférieur à sa valeur.

Une ravissante pendule de marbre blanc, avec un petit Amour accoudé sur le cadran, pendule attribuée à Falconnet, n'a pas trouvé preneur au prix demandé — peut-être exagéré — 40.000 francs. Parmi les sièges et meubles, deux bergères d'époque Louis XV, ont fait 6.700, un bergère d'époque Louis XVI, 2.600 francs. Une ravissante paire de consoles d'appui, en bois peint, décorées de frises en camaïeu bleu turquoise, d'époque Louis XVI, a atteint 3.100 francs. Une autre console de même époque, en bois sculpté et doré, 3.200 francs.

Rien de sensationnel dans les dessins et tableaux modernes ; une peinture sur carton, de Gustave Courbet *(Falaises)*, a été payée 2.650 francs. Un portrait de femme attribué à Ricart, 500 francs. Un paysage d'automne, pastel de l'école 1830, 1.050 francs ; prix médiocres. Egalement médiocres les prix réalisés par les tableaux anciens. Deux très intéressantes peintures sur cuivre de Breughel de Velours, représentant *l'Air et l'Eau*, n'ont fait que 2.550 francs. Un très beau portrait, attribué à Clouet (en tous cas d'un très bon élève du maître), 4.500 francs. Une *Assomption*, primitif

Digitized by Google

No 1

No 2

No 3

No 4

No 5

No 6

Digitized by Google

Digitized by Google

de l'école florentine, pièce, à mon avis, remarquable, a été donnée à 2.050 francs. Deux grandes peintures *Judith* et *Salomé*, de l'école de Tiepolo, 600 francs.

Cette vente, qui a produit 300.000 francs, aurait dû atteindre un plus gros total ; mais, outre le malaise général, le moment était mal choisi, beaucoup de Lyonnais se trouvant absents à cette époque de vacances (c'était pendant la Semaine Sainte). De plus, les pièces vendues, objets de collection pour la plupart, n'intéressaient qu'un nombre restreint d'amateurs. Pour les tableaux, il est regrettable de constater une fois de plus combien l'éducation du public est rudimentaire.

Très brillante fut la vente des livres provenant de la bibliothèque de M. de M..., décédé. Les prix réalisés (plus de 140.000 francs) dépassèrent toutes les prévisions. Il est vrai que les ouvrages étaient d'une fraîcheur exceptionnelle et presque tous reliés vers 1820 par les grands relieurs de l'époque : Simier, Bozérian, Thouvenin, Muller, Bogetti, etc. Aussi les libraires de Paris s'étaient-ils déplacés et hélas! ils ne l'ont pas fait en vain, car ils ont acheté les plus belles pièces. Ce n'est pas sans un sentiment de tristesse qu'on voit partir ces livres qui, réunis par un Lyonnais, auraient dû demeurer en partie à Lyon. Il en est ainsi, hélas! de beaucoup de choses, Paris recueille tout ce qui est beau : meubles, bibelots, tapisseries ou tableaux. Depuis quelques mois, particulièrement, il s'est vendu quantité d'objets rares et précieux, et on peut prévoir que d'ici quelques années la plupart des beaux objets de notre ville et des environs aura disparu pour toujours de la région lyonnaise. Qu'y faire?..

Pour en revenir à la vente des livres, donnons quelques prix. Un recueil des œuvres de Bonaventure des Périers, Lyon, par Jean de Tournes, 1544, reliure de Bauzonnet, a fait 2.805 francs. Les *Essais* de Montaigne, Amsterdam, 1659, reliure de Bozérian, 1.310 francs. Les *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, 1723, relié au armes de Mme Sophie, 4.550 francs. La *Folle journée* de Beaumarchais, Paris, Ruault, 1785, reliure de Thouvenin, 3.520 francs. *Cérémonies et coutumes religieuses*, par Bernard-Picart, 1723-1743, 3.000 francs. *L'Europe illustrée* de Dreux du Radier, Paris, Odieuvre, 1755-1765, 2.450 francs. Les *Fables de Dorat*, 1773, deux tomes en un volume, 2.260 francs. *Œuvres poissardes* de Vadé, Paris, 1796, avec une reliure moderne, 3.150 francs. Œuvres du cardinal de Bernis, Paris, 1825, reliure de Simier, 3.050 francs. *Poésies et Messéniennes* de Casimir Delavigne, Paris, 1824, reliure de Bogetti, 1.355 francs. Œuvres de Rabelais, Paris, 1824, reliure de Dauphin, 1.720 francs. Œuvres de Regnard, Paris, 1822, reliure de Simier, 2.100 francs. Œuvres de Jean-Jacques Rousseau, Paris, 1825, 2.245 francs. *Lettres de Mme de Sévigné*, Paris, 1823, reliure de Dauphin, 4.680 francs. *La Henriade*, de Voltaire, Paris, 1825, reliure de Héring et Muller, 1.400 francs. *Les Fleurs armoriales consulaires de Lyon*, par Chaussonnet, Lyon, 1779, 1.250 francs.

Une vente de tapis persans a eu beaucoup de succès, je m'excuse de citer des noms barbares et qui ne sont familiers qu'aux amateurs. Ceux-ci ne sont pas légion, c'est dommage, car un beau tapis est vraiment une œuvre d'art. Souhaitons que cette vente ait donné le goût du tapis aux Lyonnais qui, malheureusement, n'ont pas l'occasion d'en voir assez souvent.

Digitized by Google

Des tapis de Farahan ont été adjugés entre 2.000 et 2.500 francs. De Khorassan, de 3.000 à 4.000 francs. De Beloutchistan, entre 1.500 et 3.000 francs. De Boukhara, entre 3.000 et 7.000 francs. Le total a produit la somme coquette de 175.000 francs.

Une petite vente où figuraient quelques meubles anciens a prouvé que les objets du XVIIIe siècle, toujours très demandés, ne subissaient pas la vague de baisse : 2 fauteuils et 5 chaises cannés, d'époque Louis XV, ont été vendus à 3.600 francs ; un fauteuil Louis XIV, 805 francs ; une fontaine d'étain, complète, avec son meuble, très jolie pièce, 1.250 francs; deux glaces Louis XVI, très simples mais avec leur vieille dorure, 1.410 francs.

Enfin, une autre vente a marqué une fois de plus le goût des amateurs pour la gravure du XVIIIe siècle. Cinq pièces de Baudouin, en noir, ont été très disputées, *les Amants surpris* a été adjugée 415 francs ; *les Soins tardifs*, 615 francs ; *Annette et Lubin*, 520 francs ; *Rose et Colas*, 640 francs ; *le Fruit de l'Amour secret*, 700 francs.

Parmi les sanguines, trois pièces par Demarteau, d'après Boucher, ont été vendues fort cher : *C'est la fille à Simonette*, n° 59, belle épreuve avec, au dos, la contre-épreuve, ce qui est une rareté, a atteint 735 francs ; *Une femme du peuple et son enfant*, n° 55, a été adjugée 535 francs ; *la bergère endormie*, n° 137, 600 francs.

De Demarteau également, d'après Clermont, deux gravures, *le Poète, le Musicien*, nos 445 et 448, épreuves tirées en deux tons, ont été payées 610 francs. Enfin *la Bergère surprise*, par Liger, d'après Huet, épreuve en couleurs, a été poussée jusqu'à 705 francs. Il est certain que si, à Lyon, de belles gravures en couleurs passaient en vente publique, elles réaliseraient de très gros prix.

Comme on le voit, ce trimestre a été très intéressant pour les amateurs ; par contre, nous allons entrer dans une période de sommeil. Dès le mois de juin, en effet, les Lyonnais sont à la campagne et les belles ventes suspendues en fait jusqu'en octobre.

Souhaitons que la saison prochaine soit riche en ventes artistiques ; sans vouloir être indiscret, j'ai de bonnes raisons de penser qu'avant la fin de l'année les amateurs pourront satisfaire leurs goûts.

M. B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

Jean TRICOU, M. Petit-Mortier, secrétaire du Gouvernement de Lyon, 1773-1778 *(Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex libris*, 1921, p. 5-11).

Georges KELLER-DORIAN, *Antoine Coysevox* (1640-1720). *Catalogue raisonné de son œuvre*. Introduction de P. Vitry ; Paris, impr. Maurice Le Deley, 2 vol. in-4° de 27×33, XXX-89 et 140 p., 163 pl. phototyp., 1 pl. similigr.

Jean TRICOU, les Licornes de Saint-Just *(Nouvelle Revue héraldique*, 1921, p. 6).

Henri RAMBAUD, *Un Poète lyonnais, Victor de Laprade ;* Lyon.

Palais de Justice de Lyon. *Le Monument aux Morts ;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-8° de 14×23, 28 p., planche.

Abbé BERDIEL, *la Baronnie de Rochefort en Lyonnais des origines à 1789 ; notes et documents concernant Saint-Martin-en-Haut, Duerne, Rontalon et Thurins (Rhône);* Lyon, J. Mercier et Cie, imp. Souchier à Roanne, in-16 de 12×19, II-293 p.

Dom A. M. P. INGOLD, *le P. Marie-Joseph baron de Géramb, 1772-1848 ;* Paris, Tequi, in-8° de 12×19.

J. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, douzième série ; Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 17×26, avec portrait de J. Baudrier et 118 reproductions en fac-similé dont 14 hors-texte, 504 pages.

Société des Nations. Compte rendu de la 12e session du Conseil, tenue à Paris

Digitized by Google

du 21 février au 4 mars 1921, texte français et texte anglais, procès-verbaux et annexes; Lyon, imp. A. Rey, in-folio de 21×33, 416 pages.

Sénateur Léon PERRIER, *l'Aménagement du Haut-Rhône;* Lyon, imp. A. Rey, in-4° de 22×28, avec carte, 8 p.

C. ROCHE DE LA RIGODIÈRE, Rapport Exposition de Strasbourg 1919, classe 83 (soieries); Lyon, Imp. A. Rey, in-8° de 19×28, 60 pages.

BERTIN, de l'Institut, *le Vieux Japon,* conférence faite à la Société de Géographie de Lyon, le 13 avril 1921; Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 18×27, 12 p.

Pierre Ribollet (1889-1918) ; Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 13×19, 144 p. et portrait.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, éditée par G. Flachat ; Lyon, les Deux-Collines, in-16 de 12×17, 8 p.

Antoine DE TARLÉ, Une enquête industrielle aux Etats-Unis *(Correspondant,* 10 mars).

Les paiements de l'Allemagne et notre budget *(Revue critique des idées et des livres,* 10 avril).

Le régime nouveau des chemins de fer *(Correspondant,* 10 mai).

Que l'Allemagne peut payer *(Revue critique des idées et des livres,* 25 mai).

L'expansion commerciale britannique *(Opinion,* 30 avril).

Walther Rathenau, Ministre de la Reconstruction allemande *(Opinion,* 11 juin).

Lyon, centre de production et de commerce mondial *(Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française dans les provinces rhénanes,* avril).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Abbé J. DUPERRAY, *le Christ dans la vie chrétienne d'après saint Paul.* Thèse de Lyon ; Gand, imp. Veritas, in-8°, 204 p.

Cardinal SEVIN, archev. de Lyon, Œuvres pastorales, tome I; Lyon, 5, rue Bayard.

E. JACQUIER, *Etudes de critique et de philologie du Nouveau Testament ;* Paris, Lecoffre, in-12, 515 p.

U. CHEVALIER, *Gallia christiana novissima,* t. VII ; Valence.

VERNET, Verbo *Guillaume d'Auvergne, les Guillemites, Henri, Hildegarde,* dans *Dictionnaire de Théologie catholique.*

TIXERONT, *Mélanges de Patrologie et d'Histoire des Dogmes ;* Paris, Lecoffre, in-12, 278 p.

A. VALENSIN, Etude synthétique de la Vie intérieure au début du XVIIe siècle *(Revue d'ascétisme et de mystique,* avril 1921).

F. LAVALLÉE, *le Patrimoine moral de la France ;* Lyon, in-8, 20 p.

Digitized by Google

DROIT

Aug. RIVET, *Législation sur les Pupilles de la Nation ;* Paris « la Bonne Presse », in-12, 358 p.

Ch. SOULIER et J. BONNET, *Cours pratique de Droit commercial,* préface de A. Isaac ; Paris, Delagrave, in-8 de 12×19, I-IV-363 p.

Etienne ANTONELLI, *l'Afrique et la Paix de Versailles ;* Paris, Bernard Grasset, in-12, 258 p.

Robert PONCEAU, *la Volonté dans le Contrat suivant le Code civil ;* Paris, Rousseau, in-8.

Robert PONCEAU, *la Loi et le Suffrage universel ;* Paris, Rousseau, in-8, 68 p.

Jean THEVENET, *Essai d'une théorie de la charge de la preuve ;* Lyon, Legendre, in-8, 285 p.

S. MZALI, *l'Evolution économique de la Tunisie ;* Tunis, Imp. rapide de Tunis, in-8, 157 p.

Léon PASQUIER, *la Loi sur la Journée de huit heures. De quelques conséquences économiques et sociales ;* Lyon, Legendre, in-8, 144 p.

René CUVILLIER, *la Vie chère et l'Inflationisme ;* Lyon, Legendre, in-8, 192 p.

Marcel NIGAY, *la Taxation française du Blé,* 1914-1919 ; Roanne, Souchier, in-8.

Louis PUISSANT, *Des Infractions aux Conventions de la Haye commises envers les personnes par les Allemands en France et en Belgique ;* Montélimar, Rollet, in-8, 86 p.

SCIENCES

P. JOB, *Recherches sur quelques cobaltammines ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 16×25, 148 p.

G. A. MAILLET, *l'Electrification des Chemins de fer régionaux ;* Lyon, imp. A. Rey, in-4° de 22×28, illustré, 16 p.

CHAMPAS, Solubilité des nitranilines isomères dans le métaxylène *(C. R. Académie des Sciences,* CLXXII, 538).

Dr Pierre PELISSIER, *le Citrosalicylate de Pipérazine ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 16×25, 96 p.

Dr H. MOLETTE DE MORANGIÈS, *Hématocèles thyroïdiennes latentes ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 16×25, 48 p.

Ph. SCHERESCHEWSKY, *Eléments de thermodynamique,* conférences faites à l'Ecole Centrale lyonnaise ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 48 p. et 9 fig.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

J.-M. GIULIANI (Germain TREZEL), *Lyon, cité des brumes*, poème ; Villefranche, édition du Réveil du Beaujolais, in-8° de 13×20, 8 p.

Jean DUFOUR, *Sur la route de lumière ;* Paris, Plon.

Jean EPSTEIN, *la Poésie d'aujourd'hui. Un nouvel état d'intelligence ;* Paris, éditions de la Sirène, Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-16° de 14×19, 216 p.

Jean TOURNASSUS, *le Sablier de Cristal ;* Paris, Lemerre.

MENDIR (Suz. FAVIER), *Mixture;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-8° obl. de 23×16, 24 p.

Pierre CHAINE, *les Mémoires d'un Rat;* Paris, Payot, 1921.

Marcel HERVIER, *Pour les Morts;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-16 de 14×19, 20 p.

Adolphe FALGAIROLLE, *le Graduel passionné*, XI poèmes, XXXIV dessins de P. Combet; Lyon, M. Audin et Cie, in-4° de 18×24, 28 p., 11 pl.

TAILLEFER, *Contes de Grenoble ;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-8° de 12×19, 8-304 p., frontisp.

VOLTAIRE, *Candide ou l'Optimisme ;* Paris, Editions de la Sirène, Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-8° de 12×19, 8-258 p., illustr.

Louis ROUGIER, *Prières à l'Eternel Féminin ;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-4° de 20×25, 16 p.

Louis ROUGIER, *le Salut d'Anatole France ;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-4° de 20×25, 20 p.

Louis ROUGIER, *In Memoriam, pages intimes sur Charles Roland ;* Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-4° de 20×25, 16 p.

Philippe FABIA, *Feuilles mortes. Sonnets ;* Lyon, M. Audin et Cie, impr., in-16 de 14×19, 8-140-4 p.

Leo DURAN, *le Veilleur*, poème ; Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 12×18, 96 p,. portrait.

Les Muses Oubliées. *Quelques vers de Monsieur de Voiture ;* Paris, à la Sirène, Lyon, imp. de M. Audin et Cie, in-12 de 10×16, 48 p.

REVUES

L'Extrême-Orient. Revue des Intérêts français en Extrême-Orient; Paris-Lyon, ill. ; n° d'avril.

La Venue en France du Prince Héritier du Japon ; l'Indigo naturel et l'Indigo

Digitized by Google

synthétique ; L. Pétillot, *Superstitions asiatiques. Cérémonies annamites de la Pagode de Van-Yen (Tonkin) ;* I. Delestra, lionnois, *Voyage aux Indes Orientales.*

La Revue fédéraliste ; Lyon, rue Tronchet, 70,

Avril, Hommage à Jean-Marc Bernard, Dauphinois, mort pour la France : Louis Aguettant, Jacques Bainville, Marcel Béchetoille, Félix Bethoux, Tristan Derème, Fagus, René Fernandat, Charles Forot, Paul Garcin, Antoine Lestra, Henri Mancardi, Eugène Marsan, Louis Mercier, Charles Maurras, Louis Pize, Mabille de Poncheville, Henri Rambaud, Jacques Raynaud, P. J. Toulet.

Revue catholique des Institutions et du Droit ; Lyon, avenue de la Bibliothèque, 2.

Janvier-février : M. de Roux, Pierre d'Autremont, Mgr de Llobet, Emmanuel Lucien-Brun, Paul Nourrisson, P. L. B.

Mars-avril : P. A. Helmer, G. Théry, Em. Lucien-Brun, Paul Mangin, Mgr de Llobet, Mgr Belmont, P. L.-B.

Promenoir ; Lyon, rue Davout, 3, n° de mai.

Louis Bouquet, Richard Cantinelli, Blaise Cendrars, Pierre Deval, Jean Epstein, Claude Farrère, Marcel Gimond, Ivan Goll, Jean Lacroix, Marcel Requien, Philippe Soupault.

Lyon et sa Région ; Lyon, place Morand, 12 ; n° de mars-avril :

A. Fribourg, *Coup d'œil sur l'Ain ;* A. Guérinot, *le Poète de la Bresse, Gabriel Vicaire ;* A. Matagrin, *Gustave Doré à Bourg ;* V. Nodet, *l'Eglise de Brou ;* P. Carru, *la Saint-Michel des Bergers ;* A. de Rivoire de La Batie, *la Cité de Pérouges ;* E. Salomon, *le Château de Ruffieu ;* A. Blanchet, *Nostalgie ;* J. Hannezo, *le Suffixe toponymique « èche » ;* F. Chansaye, *Edgar Quinet et le terroir bressan ;* E. Chancel, *les Armoiries de la Ville de Bourg ;* P. Convert, *Ma bonne Bresse ;* F. Vélon, *Au Parc, le matin,* etc.

Bulletin des Facultés catholiques de Lyon ; Lyon, rue du Plat, 25 :

Rentrée solennelle ; Chronique universitaire ; Nos glorieux morts ; Nécrologie.

Bulletin de l'Observatoire de Lyon ; Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu ; n^os^ d'avril, mai et juin.

Causeries typographiques. Circulaire de la Maison des Deux-Collines, Lyon, rue Davout, 3 ; n°s 1 et 2 :

N° 1. -- R. Laurent-Vibert, *l'Accent grave typographique dans le corps des mots ;* M. Audin, *l'Art dit « Nouveau » dans la Lettre d'Imprimerie.*

N° 2 -- R. Laurent-Vibert, *Clameur de Haro ;* M. Audin, *les Mi-Types ; les Nouvelles Lettres dans l'Imprimerie ; Amende honorable.*

Digitized by Google

La Vie lyonnaise ; Lyon, quai des Broteaux, 3 ; n ° des 2, 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin.

J. Camelin, *les Trois premières Etapes à Lyon du jeune Napoléon Bonaparte.*

La Soierie de Lyon, organe du Syndicat des Fabricants de soierie ; nos 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin.

Bulletin de la Société académique d'Architecture de Lyon ; nos 4, 5, 6.

Bulletin des Soies et des Soieries ; hebdomadaire.

PÉRIODIQUES

Les Annales de l'Energie, revue générale des applications des forces naturelles : houille blanche, houille noire, houille verte ; Lyon, rue de Trion, 87 ; n° 2, mars-avril.

Ziniar, 11 bois, avril 1921 ; Lyon, imp. de M. Audin et Cie.

Bouquet, Combet-Descombes, Dalbanne, Didier, Gimond, Laplace, Leriche, Morillon, Ponchon, Roblin, Tresch.

Association lyonnaise des Propriétaires d'appareils à vapeur, *Compte-rendu exercice* 1920*;* Lyon, Imp. A. Rey, in-8° de 26×25, 24 p.

Association de bienfaisance des protestants réformés, *Compte rendu assemblée générale* 10 *avril ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 14×22, 52 p.

Union des Marchands de Soie de Lyon, *Rapport sur l'exercice* 1920, par M. Henri Terrail, président*;* Lyon, Imp. A. Rey, in-8° de 16×25, 92 p.

Caisse générale de secours des Fabricants de soierie, *Rapport exercice 1920 ;* Lyon, imp. A. Rey, in-4° de 22×28, 8 p.

155e Société de Secours mutuels (tailleurs réunis), 59e *compte rendu,* année 1920*;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 14×22, 24 pages.

153e Société de Secours mutuels (employés de banque et agents de change), *Compte rendu 1920 ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8° de 16×25, 24 p.

C. Latreille, Rapport sur la Fondation Barnoud à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon*;* Lyon, imp. A. Rey, in-8°, 17×27, 8 p.

Ant. Sallès, Rapport sur les Jeux Floraux de la comtesse Mathilde, Violette d'argent ; Lyon, imp. A. Rey, in-8°, 17×27.

L'imprimeur gérant, M. Audin.

Digitized by Google

LA FORMATION GÉOLOGIQUE
DE LA RÉGION LYONNAISE (*)

Dans la plupart des branches des connaissances humaines, on peut dire que le passé éclaire le présent. Cet aphorisme s'applique avec plus de force encore si on aborde la science géographique.

La face de la terre, ainsi que l'a pittoresquement appelée le savant autrichien Ed. Suess, est une face ancienne et toute ridée. Ces rides, nous les appelons les montagnes, les collines et les vallées.

Mais la terre, avant d'être parvenue à cet état de décrépitude relative, a passé par toute une série de phases d'enfance, de jeunesse et de maturité, qui ont chacune laissé leur empreinte sur cette face de vieillard.

Il est impossible de comprendre d'une façon profonde la géographie si on ne fait appel à l'histoire de ces événements du passé.

On peut dire que la géographie actuelle est la résultante de la longue série d'efforts au travers desquels la terre a trouvé sa forme actuelle qui n'est certainement pas la dernière.

(*) Conférence faite à la Société des Etudes locales (Section lyonnaise).

Digitized by Google

N'est-ce pas dire que toute étude géographique qui n'a pas comme substratum solide la géologie est vouée à l'impuissance et à la superficialité.

Qu'est-ce qu'on peut appeler géologiquement la région lyonnaise ?

Je vous surprendrai sans doute en vous disant que, de région lyonnaise, il n'y en a pas. Lyon n'est pas, en effet, le cœur d'une région géologique comme Paris, situé au centre d'un vaste bassin sédimentaire, comme Clermont-Ferrand au centre du massif cristallin et volcanique de l'Auvergne.

Lyon n'est pas au centre d'une région. La cité est construite sur le bord oriental de cet énorme massif de roches cristallines (granites, gneiss) qu'on connaît en géographie sous le nom de Massif Central, dont les affleurements pénètrent jusqu'au centre de la ville (gare Saint-Paul, pied de la Croix-Rousse, etc.).

Lyon est donc placé à la limite orientale du Massif central, et à l'est il est bordé par d'autres régions naturelles. A une cinquantaine de kilomètres, on trouve le massif calcaire plissé du Jura méridional, le Bugey, qui se continue vers le sud par le plateau triangulaire de Crémieu-Morestel.

Entre le Massif central et cette région jurassienne se trouve le vaste couloir formé par les vallées de la Saône et du Rhône, et c'est ce rôle de couloir à la fois géologique et géographique qui est le caractère essentiel de la région lyonnaise, couloir occupé successivement par des mers, des lacs, des fleuves, des glaciers, et qui est resté l'un des grands chemins de migration des peuples.

Nous avons donc à distinguer dans cette étude une première région orientale qui sera constituée, si nous ne voulons pas nous étendre trop loin, par la chaîne cristalline d'Yzeron, à orientation NS ; continuée par le massif d'Arjoux au nord, de l'autre côté de la Brévenne ; et enfin par le Beaujolais, au nord de la basse Azergues.

Au sud du Gier, remblayé par les accumulations houillères de Saint-Etienne, on trouve un autre massif cristallin, le massif du Pilat, orienté de l'est à l'ouest.

A l'est, de l'autre côté de la vallée du Rhône, on doit distinguer la région plissée du Jura méridional, le Bugey, plissements qui viennent mourir dans la région de Saint-Quentin - La Verpillière en s'abaissant sous les collines miocènes du bas Dauphiné.

Digitized by Google

Entre ces deux régions, l'une cristalline, l'autre calcaire, se trouve une vaste dépression occupée par les terrains les plus récents, pliocènes et quaternaires. Un grand lac pliocène étendu sur 250 kilomètres, de Vesoul à la Croix-Rousse, a occupé le bassin de la Saône. La dépression se continue au sud de Lyon par le couloir du Rhône remblayé par les dépôts marins miocènes et pliocènes.

Telles sont les divisions essentielles de la région lyonnaise.

I. Origine et histoire géologiques de la région lyonnaise.

Si j'interrogeais chacun de vous et si je vous demandais : quelle est la région la plus ancienne de la France ? vous répondriez probablement c'est le Massif Central, et vous n'auriez pas complètement tort. Cependant, si je poussais l'interrogation plus loin et si je vous demandais : quelle est la partie la plus anciennement émergée de la France ? je suis certain que beaucoup me feraient la même réponse : c'est le Massif Central, et en cela ils se tromperaient.

A ce sujet, en effet, les idées se sont modifiées profondément parmi les géologues et nous sommes amenés à penser qu'il y a en France des régions d'émersion plus anciennes que le Massif Central, telle l'Armorique et tout spécialement la région qui répond au nord du département d'Ille-et-Vilaine, et au sud de celui de la Manche.

C'est là, selon toutes les données géologiques, que nous devons placer la première apparition de la terre ferme sur le sol français, immédiatement avant la période cambrienne.

Ce qui faisait croire à la haute antiquité du Massif Central, c'est sa constitution de roches cristallines (granite, gneiss, micaschistes, etc.). Ces roches étaient regardées autrefois comme un terrain primitif, c'est-à-dire résultant de la première consolidation de la croûte terrestre par suite de refroidissement, sous forme d'une mince pellicule solide.

Cela cache une grosse erreur.

Nous savons aujourd'hui que ces roches cristallines ont été autrefois des roches sédimentaires déposées dans le fond des anciens océans primaires ; puis, après s'être déposées, ces couches ont été entraînées

Digitized by Google

par voie d'affaissement, à des profondeurs très grandes où elles ont été soumises à de hautes températures et à des pressions considérables et, sous l'action de gaz alcalins, elles sont devenues cristallines. Ce sont des *roches cristallophylliennes* ou *métamorphiques*, c'est-à-dire d'anciens sédiments normaux qui ont été transformés et qui appartiennent à la série primaire.

Dans la région lyonnaise, dans le massif d'Yzeron, et surtout plus au nord, dans le Bourbonnais, nous avons des preuves que ces roches appartiennent à la première moitié des temps primaires.

Ceci établi, à quelle époque a-t-on pu voir apparaître au-dessus des océans la première ébauche de la région lyonnaise ? Il ne semble pas qu'on puisse affirmer qu'il y ait des terres émergées avant le début de l'époque carbonifère.

En effet, tous les terrains antérieurs au carbonifère sont en stratification concordante et ne montrent aucune trace de dislocation ; ils n'ont donc pas été émergés. Mais à l'époque carbonifère inférieure, nous avons des preuves qu'il y a eu une première ébauche de ridement dans la région lyonnaise.

Cette preuve, nous la possédons sous la forme de plantes et de dépôts charbonneux anthracifères qu'on trouve dans le Roannais et dans le Mâconnais.

Il y a là, vers le sommet du carbonifère inférieur, des plantes terrestres (fougères, calamites) qui nécessitent la présence d'un sol émergé. Il n'y aurait pas de plantes terrestres s'il n'y avait pas de terres émergées. C'est probablement au sud qu'il faut chercher les continents d'où les plantes ont été entraînées.

Mais après ce carbonifère inférieur arrive une grande période de dislocation dans le centre de l'Europe : c'est l'époque de la formation de la *chaîne hercynienne*.

Au milieu du carbonifère, au centre de l'Europe, s'est dressée une immense chaîne de montagnes qui ont été sans doute aussi hautes que les Alpes et dont l'ensemble forme la chaîne hercynienne. Cette chaîne, venant d'Amérique, traversait l'Atlantique, abordait l'Europe par la Bretagne, s'infléchissait au sud pour embrasser le Massif Central, puis

Digitized by Google

remontait au nord vers les Vosges, comprenait les massifs anciens du Hartz et de la Bohême et se continuait sous les plaines russes jusqu'à l'Oural.

Le Massif Central n'est qu'un fragment de cette chaîne hercynienne. Les plissements y affectent deux directions bien distinctes : à l'ouest, dans le Limousin et jusqu'à l'Allier, la direction est celle des plis de Bretagne, c'est-à-dire NO—SE. Dans la moitié orientale, au contraire, les plis prenaient l'orientation SO—NE, qui est celle des plis hercyniens proprement dits. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la partie occidentale.

Dans la région voisine de Lyon, la chaîne d'Yzeron correspond à une partie surélevée de la chaîne hercynienne, tandis que les bassins de Sainte-Foy-Largentière et Saint-Etienne appartiennent à des dépressions. Il y a donc eu, à l'époque carbonifère, formation de grandes rides anticlinales et synclinales.

La chaîne d'Yzeron est orographiquement orientée NS ; géologiquement les couches sont alignées SO—NE. La direction géographique ne correspond donc pas à la structure géologique : c'est une simple chaîne d'érosion, qui trouve son prolongement naturel dans le *plateau lyonnais* qui s'étend au pied de la chaîne d'Yzeron jusqu'à Lyon. La dépression du *bassin de Saint-Etienne* compris entre la chaîne d'Yzeron, au nord, la crête du Pilat, au sud, est une cuvette synclinale remblayée par les dépôts de carbonifère supérieur (étage stéphanien). Elle contient de riches couches de combustibles depuis Firminy jusqu'à Givors.

Dans la région de Saint-Etienne, le bassin est large d'environ 10 kilomètres. C'est une cuvette synclinale dont les couches sont pliées en V et dont la branche sud, adossée au Pilat, est redressée jusqu'à la verticale et par places même renversée ; l'aile nord s'appuie tranquillement sur les gneiss du Lyonnais. Après Rive-de-Gier, le bassin se rétrécit et atteint Givors sous forme de lambeaux plus ou moins discontinus.

Le synclinal traverse le Rhône et on le suit aisément par les mines d'anthracite de Communay. Le bassin est ici très étroit, à tel point qu'à l'est de Communay la cuvette à anthracite n'a pas plus de 500 mètres de large. Les couches de charbon ont été là fortement comprimées et sur-

Digitized by Google

chauffées, de telle sorte que la houille a été transformée en anthracite par la distillation des produits volatils.

On a été amené naturellement à rechercher le prolongement de ce bassin dans le Bas-Dauphiné. Le bord sud du bassin a été prospecté par une série de sondages, de Simandres à Saint-Laurent-de-Mure et à Chamagnieu. On a constaté que ce bord était très redressé, faillé, et que la houille s'y trouvait à l'état de couches comprimées et étirées peu utilisables. Il fallait donc s'éloigner de ce bord, et on s'est ainsi porté de proche en proche vers le nord, d'abord dans la région de Mions, La Fouillouse, Manissieu, puis jusqu'à Genas et Chassieu. On a trouvé à Chassieu le terrain houiller à 400 mètres et à 700 mètres de la bonne houille exploitable. Vous voyez combien cette découverte élargit la bassin qui devient ainsi beaucoup plus large que celui de Saint-Etienne. Dans ces derniers temps, on a poussé les recherches au nord, à Décines, à Meyzieu, Jonage, et on a trouvé le terrain houiller. Malheureusement le bassin s'affaisse sous la Dombes et la surface du houiller devient de plus en plus profonde, vers 1.000 et 1.100 mètres.

On est allé même plus au nord, on a passé le Rhône, à Miribel, au pied du plateau de la Dombes. Les recherches sont encore en cours. J'ai la conviction qu'on y trouvera le houiller et qu'on aura là un bassin de plus de 20 kilomètres de largeur.

En résumé, le bassin du Bas-Dauphiné serait le bassin principal, et celui de Saint-Etienne n'en serait qu'un simple prolongement, mais avec beaucoup plus de houille.

Après la formation de cette grande lagune où s'est déposé le terrain houiller, sont intervenus de nouveaux mouvements du sol qui ont desséché ces lagunes, la région a émergé à la fin de l'époque primaire et il y a eu à ce moment un vaste continent qui se rattachait aux Alpes et s'étendait jusqu'à la Méditerranée.

L'histoire du Beaujolais est un peu différente. Il existe également dans cette région un substratum de roches cristallines, mais à l'époque carbonifère inférieure des volcans terrestres s'étaient installés sur les bords de la lagune et ont déversé dans ces bas-fonds des tufs et des coulées de roches volcaniques : microgranulites et orthophyres. C'est cette masse

Digitized by Google

de porphyres qui constitue l'ossature principale du Beaujolais, notamment dans la vallée de l'Azergues, aux Echarmeaux et à la Roche-d'Ajoux.

Telle est l'histoire résumée des temps primaires.

Temps secondaires. Les temps secondaires vont représenter, dans leur ensemble, une période de démolition de la chaîne hercynienne dont les massifs armoricains, le massif central et les Vosges sont des fragments démantelés.

Dès le début du Secondaire, nous voyons la mer baigner les bords du Massif Central dans le Morvan, le Charolais et le Mâconnais. La mer triasique a passé par dessus les montagnes primaires qui séparent la Saône du bassin de la Loire. Plus au sud, la mer est venue également occuper la vallée du Rhône et y déposer ses sédiments littoraux le long du bord oriental du massif central.

Nous en avons des témoins dans le Mâconnais, vers Villefranche, et aux portes de Lyon, le Mont-d'Or lyonnais, petit massif isolé de terrains triasique, liasique et jurassique inférieur posé sur un socle cristallin.

Au sud du Mont-d'Or, il y a, le long du Plateau Central, une interruption apparente des terrains secondaires sur 100 kilomètres, jusqu'à Valence. Il est évident qu'elle est due simplement à l'érosion.

Le Mont-d'Or est une montagne de 700 mètres, familière à tous les Lyonnais qui parcourent le dimanche ses sommets et ses plateaux gazonnés. Le massif est coupé en deux par une grande faille qui suit à peu près la vallée de Poleymieux et aboutit au château de la Barolière. A l'ouest de la faille se dressent le sommet du Mont-Verdun, formé de calcaire jaune bajocien, et l'arête du Narcel, constituée par le calcaire blanc infraliasique ; à l'est de la faille, on voit reparaître le calcaire bajocien au Mont-Toux et à la Roche de Saint-Fortunat, ainsi qu'aux grandes carrières de Couzon dont l'escarpement est formé à la base par le calcaire jaune, longtemps exploité comme pierre de taille, mais recouvert par l'assise blanche du *ciret* aux fossiles silicifiés bien connus des collectionneurs lyonnais. Le plateau du Mont-Cindre, qui s'avance vers la Saône comme un promontoire, présente aussi à son sommet une épaisse couche de ciret qui recouvre la pierre de Couzon.

Digitized by Google

Il est donc certain que les mers secondaires ont baigné et même recouvert partiellement la bordure orientale du Massif Central, mais d'énormes érosions, datant sans doute de la fin des temps crétacés, ont enlevé une grosse partie de ces terrains et notamment tout le jurassique supérieur et le crétacé.

Temps tertiaires. A la fin du Secondaire s'est produit le grand effondrement de la vallée de la Saône et du Rhône, qui a profondément abaissé les terrains secondaires et transformé la région lyonnaise en un long couloir, compris entre le Massif Central et les Alpes, et qui a servi de passage aux eaux tantôt lacustres, tantôt marines des temps tertiaires.

Pendant l'éocène se forment des dépôts d'eau douce ; pendant l'oligocène des dépôts saumâtres ; pendant le miocène, c'est la mer qui envahit le bassin du Rhône et le sud du Jura en y apportant des sables à coquilles marines.

Ces sables miocènes s'observent notamment aux balmes de Saint-Fons où ils sont irrégulièrement consolidés en lits de grès. On trouve à Saint-Fons des débris nombreux de coquilles marines, d'une faune généralement de petite taille.

Mais la mer miocène est venue également battre le pied des collines lyonnaises : la Croix-Rousse, Loyasse, Fourvière, etc. Lors de la construction des funiculaires du Jardin-des-Plantes, de Croix-Paquet, de la gare Saint-Paul, on a pu retrouver l'ancienne falaise miocène formée par le granite, avec blocs de rivage et animaux marins littoraux contemporains de ceux des sables de Saint-Fons.

A l'époque pliocène la géologie lyonnaise subit des modifications intéressantes. La mer ne venait plus jusqu'à Lyon, mais remontait la vallée du Rhône jusqu'au village de Loire, au sud de Givors. Il y avait là un fiord marin comparable à ceux de Norvège, et sur le fond duquel se sont déposées des argiles bleues très fines, exploitées pour la tuilerie à Loire et sur d'autres points. A cette même époque, le bassin de la Saône, au nord de Lyon, était un immense lac qui s'étendait entre le Massif Central et le Jura, jusqu'à Dijon et Vesoul. C'est le lac bressan de 250 kilomètres de long sur 60 de large dans lequel se sont formés uniquement des dépôts d'eau douce. On peut presque regretter cette géographie pliocène

Digitized by Google

de Lyon avec la mer à Givors et au nord un lac cinq fois plus grand que le lac de Genève.

Temps quaternaires. Nous arrivons enfin à une dernière époque, le quaternaire, qui a laissé une empreinte décisive sur la région lyonnaise. Je veux parler des phénomènes d'alluvionnement et de glaciation.

Les dépôts fluviatiles constituent des terrasses, c'est-à-dire des sortes de plateformes de graviers roulés, véritables anciens lits de rivières ayant coulé à 400 mètres d'altitude au-dessus des cours d'eau actuels.

Ces phénomènes sont la trace d'anciens stationnements du fleuve à des niveaux successifs de 400^m, 300^m, 140^m, 120^m, 100^m, 60^m, 30^m, 20^m, et enfin au niveau actuel.

Pour les uns ces creusements de vallées sont dus à des soulèvements; pour d'autres, à des abaissements du niveau de base, c'est-à-dire de la surface marine.

Si, par exemple, vous montez sur le plateau de la Plaine, vers Francheville, vous observerez une plaine couverte de gros graviers des Alpes et qui donne l'impression d'un fond de rivière à 120 mètres d'altitude; il y en a de plus élevés encore.

En même temps se sont développés, pour des causes trop longues à exposer ici, des avancées des glaciers des Alpes. Devenu formidable vers le milieu du quaternaire, le glacier du Rhône a comblé le lac de Genève, passé par dessus le Bugey et s'est déversé sur la Bresse et les collines de Lyon ; c'était une sorte de grand *inlandsis* comparable en plus petit au Groenland.

Ce glacier, après avoir comblé le Rhône a passé la Saône et s'est élevé sur le plateau de la Croix-Rousse, sur Loyasse et Fourvière. C'est le front le plus extrême du glacier caractérisé par des collines en forme de bourrelets allongés appelées moraines frontales.

On peut voir ces moraines frontales dans notre région à Loyasse, à Saint-Irénée, et, plus au sud, à Sainte-Foy, où la moraine se montre d'une manière impressionnante vue de La Plaine.

En réalité, l'histoire des avancées glaciaires est encore plus compliquée. C'est par trois fois que le glacier du Rhône s'est avancé dans la région de Lyon puis retiré jusque dans les vallées alpines. Nous avons

Digitized by Google

maintenant la certitude de trois périodes glaciaires. La première est allée le plus loin, à Sainte-Foy. La deuxième arrive jusqu'à Bron et Feyzin. La troisième s'arrête vers Pont-de-Chéruy et Grenay.

Ce sont trois fronts parallèles et successifs qui ont été occupés par le glacier du Rhône.

Quand le glacier était sur les hauteurs de Fourvière et de Sainte-Foy, il avait comblé, avons-nous dit, le Rhône et la Saône. Qu'était alors devenu le Rhône? Ne pouvant plus suivre son cours actuel, il avait été refoulé à l'ouest et c'est là que se place un épisode des plus curieux de l'histoire de la région lyonnaise.

Il existe une dépression naturelle allant de Vaise à Tassin, Francheville et les aqueducs de Beaunant, puis de là suivant la vallée du Garon depuis Brignais.

C'est le passage du Rhône à l'époque glaciaire. Cette dépression est remblayée en effet par d'épaisses accumulations de graviers alpins qui tracent le passage du fleuve transformé en cours d'eau frontal contournant le glacier pour rejoindre son cours actuel à Givors.

C'est dans un espace de temps trop court que j'ai dû parcourir la série des événements géologiques qui ont donné à la région lyonnaise tant de variété. J'espère que l'on conservera avant tout l'impression de la nécessité de connaissances géologiques pour mieux comprendre la géographie actuelle.

DEPÉRET.

Digitized by Google

LE PREMIER CONFLIT ENTRE FESCH ET CONSALVI

L'AFFAIRE VERNÈGUES *(Suite).*

La réponse n'avait pas franchi les Apennins qu'une soudaine révolution intérieure soufflait au Palais d'hiver, le ministère disgracié rendait ses portefeuilles et le prince Adam Czartoriski était rappelé à la suprême direction de l'Etat, en février 1804. Il sera tout-puissant, le confident des desseins les plus secrets, le manipulateur de mystères gros d'avenir. « Il est haut, dit Joseph de Maistre, dissimulé, passablement repoussant »[13]. On sait qu'il ne professait pas pour notre pays de chaudes sympathies ; son système comportait une guerre inévitable contre lui ; rêvant un remaniement de la carte d'Europe, il prétendait que le sien n'exerçait sur le continent et sur la Méditerranée qu'une influence insuffisante et il accusait l'ambition du premier consul de soulever de perpétuels obstacles contre cette expansion ; lorsqu'il eut pris connaissance de l'invitation envoyée au Vatican, il se fâcha et refusa d'en autoriser l'effet ; il la retirait purement et simplement, et commandait au résident de renouveler la menace que, si leur concitoyen n'était pas émancipé sur le champ, la légation était fermée ; de son côté, il exigerait le départ du nonce Arezzo et n'hésiterait pas à le faire reconduire à la frontière, lié sur une charrette.

C'est en vain que les dernières lettres, distribuées à Saint-Pétersbourg, le 10 avril, par le second des courriers que Consalvi avait expédiés, laissaient à conjecturer qu'un peu d'apaisement s'était produit dans le cercle impérial, un peu de modération dans les discours, un peu de retenue dans la satire ; aucune menace n'était abolie, aucun ordre n'était révoqué; le dilemme n'avait pas changé d'un iota : ou offenser la France ou se brouiller avec la Moscovie. Comment le Saint-Père n'eût-il pas fléchi sous le poids de ces énervantes perplexités? Il gémissait de son impuissance et, entre ces deux rivalités inexorables, il déplorait de n'avoir à user de son indépendance qu'au détriment de la paix ; il souffrait surtout d'une obsédante anxiété à propos de l'avenir des catholiques de Pologne

Digitized by Google

et des autres disséminés dans les provinces, si durement opprimés sous le sceptre des Romanoff, les défenses du Saint-Synode, les défiances du fanatisme schismatique ; il se reprochait d'avance d'anéantir, peut-être pour longtemps, par une complaisance que sa conscience ne lui commandait pas, l'œuvre d'affranchissement et de demi-sécurité que ses prédécesseurs et lui-même avaient péniblement inaugurée au prix de tant de sacrifices ; sa douleur allait fréquemment jusqu'aux larmes. Inclinant à penser que Bonaparte ne serait pas indifférent à ces craintes et à la supplication d'un vieillard, entraîné vers lui par une sympathie que les outrages de Savone et de Fontainebleau n'anéantiront pas, moins intimidé avec ce soldat, restaurateur du culte, qu'avec un cosaque despote, il lui ouvrit le fond de son âme dans une épître autographe de la plus émouvante sincérité. Talleyrand annonça une réponse ; on l'espéra, mais ce qui se passait alors dans la capitale, les trames ourdies contre la vie du consul, l'imminence des périls, l'urgence de se protéger contre les poignards absorbèrent son attention, l'heure de la clémence n'avait pas encore sonné.

En effet, dans la période finale de cet hiver si rigoureux de 1804, la population parisienne, au faubourg Saint-Germain comme à la Bourse, au Temple ou au Marais, fut secouée par les plus sinistres bruits et une espèce de terreur paralysante : deux personnes ne s'abordaient plus, dans la rue, sans s'interroger à voix basse, à mots couverts, sur l'audacieux complot dont les journaux ne parlaient qu'avec la plus prudente réserve ; depuis l'explosion de la machine infernale de la rue de Saint-Nicaise, jamais Fouché, ses commis et ses limiers n'avaient été autant sur les dents ; les visites domiciliaires, les fouilles, les filatures, les emprisonnements sont ininterrompus ; mais les agents ne se reposeront pas avant d'avoir vu tomber dans leurs filets les principaux chefs de cette organisation de conjurés, liés entre eux par le mépris qu'ils portent au régime, autant que par la haine qu'ils ont vouée à l'homme qui l'a fondé. Il n'est bruit, dans le monde, que d'embuscades, d'émissaires, d'espions et de complots. Des monarchistes de marque, comme les frères Polignac, le comte de Rivière, des généraux illustres comme Pichegru et Moreau, l'entraîneur, vendéen irréconciliable et farouche, Georges Cadoudal, se sont associés dans cette ténébreuse et meurtrière aventure ; les uns après

Digitized by Google

les autres, la police les enlèvera. Les tribunaux remplirent leur office et de longues audiences révélèrent à l'esprit public à quelle catastrophe l'ordre social avait échappé ; on eut l'horrible vision de l'hallucination sanguinaire, des folles utopies où des individus, hypnotisés par une rage concentrée, sont emportés, subjugués, poussés au crime par leur fidélité dynastique, les convoitises d'un amour-propre déçu, les exaltations de chouans indomptés. Napoléon céda à la fureur la plus extrême, il perdit tout sang-froid ; bouillonnant de colère, il descendit à l'insulte, révolté de vivre dans une alerte sans éclaircie, dans des soupçons continuels, rêva d'une vengeance inouïe, à la fois outragé par les calomnies de ses ennemis, leur ingratitude et leur audace : « Suis-je un chien, s'écria-t-il, qu'on assassinera dans la rue ? ». Georges fut arrêté le 9 mars, en cabriolet, dans la rue Monsieur-le-Prince ; le 21, le duc d'Enghien était fusillé dans les fossés de Vincennes ; il est très vraisemblable que les échos de cette violence de propos délibéré ait provoqué dans les milieux romains une autre impression que l'horreur naturelle de ce geste d'absolutisme cruel, si froidement dessiné ! La peur s'y associa et on se souvient, bien qu'elle soit le commencement de la sagesse, de ses effets débilitants.

Je ne sache pas que notre plénipotentiaire ait tenté de toucher à cette corde tragique ; sa conscience le préserva de cette maladresse ; ses efforts d'ailleurs eurent été en pure perte ; « ils n'ont qu'à l'aller pendre », avait dit le président du cabinet moscovite, en parlant du séquestré et en incriminant d'une faiblesse impardonnable le refus réitéré de son élargissement. Mais les familiers de Pie VII, ses serviteurs, les étrangers eux-mêmes, étaient très affectés de la peine extrême dont il était anéanti ; chacun compatissait à l'amertume du combat intérieur qui se livrait en lui [13 bis]. Le problème toutefois ne se débrouillait pas ; les deux membres du Sacré-Collège avaient des entrevues quasi-quotidiennes ; ils piétinaient sur place. Un peu d'humanité eut sans doute aisément accommodé les choses, mais, si touché qu'il se complut à le répéter, de la douleur profonde du Saint-Père, notre représentant estimait son refus en opposition formelle des sentiments d'attachement noués avec la République et son premier magistrat ; plus on se flattait d'éloigner les responsabilités inévitables, alléguait-il, plus les conséquences du retard aggravaient le malentendu. Poussé

Digitized by Google

dans ses tranchées extrêmes, à bout d'arguments efficaces et sensibles, Consalvi se contraignit à ne demander qu'un suprême délai ; il n'espérait plus du côté de la Russie aucun accommodement ; mais des Tuileries ne pourrait-il pas surgir inopinément quelque modification à des desseins et à des arrêts qui n'étaient pas intangibles ? On avait clairement annoncé une réponse de Bonaparte et la dernière valise officielle n'en contenait point ; silence identique et aussi inexplicable de la part du légat dans ses communications hebdomadaires. On était néanmoins certain qu'à la suite de plusieurs conversations avec Mgr d'Arezzo et le sous-chef du cabinet russe, l'ambassadeur français à Saint-Pétersbourg, le général Hédouville, avait, dans un rapport à Talleyrand, adressé une série d'observations, une mise au point qui avait peut-être servi à répandre de la clarté dans cet imbroglio. Patientez un peu, implorait le secrétaire d'Etat ; nous ne désavouons pas le bien fondé de vos exigences ; accordez le choix du moment opportun pour les remplir. On était alors au mercredi 25 avril, Fesch condescendait à reculer jusqu'au lundi la livraison du détenu. « J'ai pensé, confie-t-il au régulateur de sa marche, que je ne devais pas me prêter à de trop longs délais, ni en refuser absolument toute espèce. J'ai consenti à attendre l'arrivée du courrier de lundi prochain, mais j'ai en même temps déclaré très particulièrement que l'extradition devait être effectuée le jour même, si les lettres apportées par ce courrier ne contenaient pas une preuve authentique et indiscutable que le premier consul eût changé quelque chose à ses résolutions » ; et il finit sur un petit air triomphant : « Il est donc très probable, citoyen ministre, que ma première dépêche vous annoncera que Vernègues est en route pour Rimini et que cette affaire est enfin terminée à la satisfaction du premier consul »[14].

Cette prophétie faillit bien au dernier instant tourner en faux oracle ; la barre de fer incandescente, placée sur l'enclume, lançait des étincelles, mais ne s'amollissait pas sous les coups vigoureux et peu cadencés d'un trop lourd marteau. Pie VII, toujours anxieux, toujours indécis, toujours déchiré par les scrupules d'une conscience délicate et peu fixe, avait échappé à son abattement ; il y avait chez lui, si l'expression est tolérable, un sursaut de vitalité résistante et il avait signifié sa ferme volonté de ne point agir tant que le message gouvernemental ou les instructions

Digitized by Google

du légat ne seraient pas entre ses mains ; que la distribution de ces pièces soit immédiate ou lointaine, on ne lui arrachera pas un oui, avant qu'il ne les ait lues dans leur teneur et vérifiées dans leur véracité. Prévenu le samedi soir, dès la matinée du dimanche, sous l'émoi de l'irritation et de la déconvenue, Fesch avise la chancellerie qu'après cette notification de la veille il considère les pourparlers comme brisés sans retour ; il a perdu la bataille, il se retire sous sa tente ; on tolérera toutefois ses ultimes doléances et il désire qu'on se souvienne qu'il a prédit les lourdes conséquences d'une préférence favorisant une nation, en dehors de l'unité religieuse, et odieuse aux traditions et à l'honneur de la France ; les responsabilités pèseront longtemps sur ceux qui les ont endossées, et, avant de signer, il souscrit une formule banale, dont le laconisme n'est pas exempt de fiel « en terminant, dit-il, d'une manière aussi pénible une négociation dont il avait espéré de plus heureux effets ».

Pourquoi cette réplique et cet adieu, vides de raisons inédites et pauvres d'éloquence, impresssionnèrent-ils Consalvi au point de l'amener instantanément à une résolution écartée jusque-là ? Quel coup de magique baguette opéra ? quelle commotion électrique purifia tout à coup l'atmosphère et dissipa les nuages ? Les documents que nous avons consultés ne nous l'ont pas révélé ; mais la chose est sûre ; le 30 avril, notre ministre plénipotentiaire était officiellement averti que l'extradition ne souffrirait plus le moindre retard ; l'échéance, à laquelle il avait cru ne jamais atteindre, dépendait de ses convenances ; il la détermina pour le lendemain. Cette hâte à enlever le reclus du château Saint-Ange fut significative ; elle marquait une victoire qui avait été achetée par beaucoup de tourments et d'écritures, mais dont il était glorieux de goûter la jouissance immédiate et sans regrets. Le plus curieux fut l'espèce de solennité, la mise en scène avec apparat militaire, organisée pour l'échange de l'interné, son voyage jusqu'à la limite des possessions romaines, et la sécurité du transfert. On me pardonnera de m'octroyer le plaisir de ne pas ensevelir dans l'oubli le moindre de ces détails, si minutieux, si pittoresques, si suggestifs, de cette opération extra-judiciaire, pour laquelle une voiture cellulaire eut été suffisante. Il ne m'échappe certes pas que la plupart d'entre eux, à la distance de plus d'un siècle, ne peuvent avoir qu'un intérêt rétrospectif

Digitized by Google

fort médiocre ; mais ne dévoilent-ils pas aussi des traits de caractère bons à retenir chez celui qui conçut et fabriqua l'échafaudage, tels que le penchant à l'ostentation, un zèle peu proportionné entre l'effort et le résultat, le mauvais goût de provoquer la louange sur ses succès et son zèle.

Un peu de romanesque agrémentera encore cette narration et nous abandonnerons volontiers la parole à l'éminentissime archevêque de Lyon transformé en geôlier provisoire :

La remise de l'emprisonné dans le formidable mausolée d'Adrien, que son stratagème de substitution d'état-civil n'avait pas sauvé, fut conclu pour le 1er mai (mardi 11 floréal) et le départ fixé à 11 heures de nuit. Il est incroyable combien dans cet intervalle de vingt-quatre heures et guère plus, il se dépensa à l'ambassade de mouvement et d'activité ; il était essentiel de ne rien abandonner à l'imprévoyance, au désordre, à l'improvisation de la dernière minute. Le cardinal commença par rédiger et par confier au second secrétaire de la légation, Théodore Hédouville, qu'il avait préposé à l'expédition, des ordres précis et une consigne amplement commentée ; ils ne remplissent pas moins de quatre pages in-4° de papier grand format.

L'attaché, nanti de la bienveillance de son patron, aura sous la main une escorte composée d'officiers et de soldats des troupes pontificales, qui ne le quitteront pas avant la frontière, près *la Catholica*. « Il se rendra, porte le manuscrit, ce soir vers dix heures au château Saint-Ange, avec une voiture dans laquelle monteront ensuite avec lui le dit Vernègues et quatre officiers ; deux autres militaires seront aussi en dehors devant la voiture, qui sera de plus escortée par six dragons à cheval. Il engagera de tout son pouvoir les officiers à faire ce voyage avec toute la diligence que pourra comporter la santé du prisonnier ; dans le cas cependant où on aurait lieu de craindre que la trop grande fatigue l'exposât à tomber malade, il serait nécessaire de ralentir la marche et même de la suspendre, si les circonstances l'exigeaient ».

Sur les formalités de l'échange, le rédacteur n'est pas moins prolixe ni sa vigilance moins en éveil. Le commandant d'armes de Rimini a été averti ; il se rendra aux limites des deux territoires de l'Etat de l'Eglise

Digitized by Google

et de la République cisalpine, flanqué d'une escouade destinée à prendre la place de la première et à continuer la route jusqu'à Milan ; en traversant Pesaro, on aura requis un notaire qui dressera le procès-verbal ; Hédouville, titularisé extraordinairement chancelier de la légation française, le paraphera et les témoins sans exception y apposeront leur nom à côté du sien ; immédiatement une estaffette spéciale et toute prête en emportera un exemplaire au ministère des Relations extérieures à Paris. Les deux derniers paragraphes appellent une reproduction *in extenso* ; on verra que Fesch ne lésinait pas autant qu'il en a été accusé, et que l'état physique de sa victime ne lui était pas si indifférent ; il lui eût été cruel de restituer aux enquêteurs et aux juges un malheureux individu consumé de fièvre et à bout de souffle.

« 6° Le citoyen Hédouville, était-il spécifié, est chargé de pourvoir, pendant toute la route, tant en allant qu'en revenant, à tous les frais de poste, de nourriture et de logement, s'il y a lieu, de toutes les personnes composant l'escorte ; il acquittera aussi les honoraires que pourra réclamer le notaire de Pesaro et, en général, tous les autres frais que les circonstances non prévues peuvent occasionner pendant la durée de ce voyage. Il lui sera remis à cet effet, au moment de son départ, une somme de mille écus romains, destinée à fournir à cette dépense, et de l'emploi de laquelle il comptera à son retour. Si, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, le citoyen Hédouville jugeait à quelque époque du voyage que la somme qui lui resterait ne serait pas suffisante alors pour la dépense qu'il aurait à faire, il est autorisé à demander au gouvernement de Pesaro, au nom du cardinal Fesch, le supplément qu'il jugera nécessaire et dont il comptera également.

« 7° Le cardinal Fesch recommande au citoyen Hédouville de se conformer le plus ponctuellement qu'il lui sera possible à la présente instruction dans toutes les circonstances qui y sont exprimées ; quant à celles qu'il n'a pas été possible d'y prévoir et qui peuvent cependant se présenter, le cardinal Fesch s'en remet à la prudence du citoyen Hédouville, ne doutant pas que, dans tous les cas, il ne se comporte en homme d'honneur et l'engageant surtout à ne pas perdre de vue que l'objet essentiel de sa mission est de contribuer en tout ce qui pourra dépendre de lui

Digitized by Google

à ce que le prisonnier arrive à la frontière non seulement sain et sauf, mais encore en état de continuer son voyage ».

Les choses se déroulèrent comme les avaient réglées les deux Eminences ; Hédouville se présenta vers les onze heures du soir au château et aussitôt reçu par le commandant du poste, salué par le prélat, premier secrétaire de la guerre, ils se rendirent dans la chambre de l'interné et, avec tous les ménagements possibles, on l'avertit du mandat immédiat qu'on avait de le faire monter sur-le-champ en voiture.

Vernègues objecta tout ce qu'il imagina de plus raisonnable et de plus naturel, afin qu'on attendît le jour pour la levée de l'écrou, du moins qu'on lui désignât le lieu de sa future détention. La consigne était inviolable ; on lui promit seulement d'avoir pour son état le plus grand soin. Après une conversation de trois quarts d'heure, beaucoup plus calmé et maître de lui qu'on n'eut osé l'espérer, il quitta son lit, s'habilla et s'inquiéta afin que ses bagages soient proprement empaquetés par son domestique ; puis, entouré de ses surveillants, il descendit à la conciergerie et bientôt le trot des chevaux, dans les rues endormies, l'emporta loin de la ville, qui ne s'était pas réveillée.

Une des premières étapes s'acheva au bourg de Sigillo, vers midi du lendemain ; dans quelques lignes griffonnées sur son genou durant le stationnement, Hédouville regrettait, comme le capitaine du peloton, qu'on n'ait peut-être pas eu toute la célérité désirable dans la marche, mais la faiblesse du prisonnier, souffrant d'une irascibilité nerveuse extraordinaire, l'avait empêché. On arriva à Fossombrone, le soleil couchant, sans encombre, après un parcours de cent quatre-vingts milles, soit environ 257 kilomètres ; on avait résolu d'y coucher, se promettant dans la journée suivante de toucher au terme du trajet. Ainsi fut fait et le 14 floréal (4 mai) les gardiens et leur infortuné compagnon mettaient le pied sur la ligne de frontière. L'extradition ne prit que le temps indispensable pour vérifier l'identité de l'ex-émigré, qui perdait toute chance d'échapper à ses persécuteurs. Nous n'avons pas pu, malgré nos recherches, découvrir dans les cartons du quai d'Orsay le procès-verbal incontinent transmis au ministère des Affaires extérieures ; il est plus que probable que la cérémonie, dépourvue de gaieté, se renferma dans la

Digitized by Google

plus stricte et la plus brève légalité. Vernègues, dirigé sur Milan, où le général en chef de l'armée d'Italie, Jourdan, veilla à changer l'escorte, atteignit Turin le 24 floréal (14 mai) et le général Menou ordonna qu'il fût incarcéré dans la citadelle. Il dut y rencontrer un prêtre lyonnais, nommé plus haut, Jacques Linsolas, qui prêta une oreille curieuse aux épisodes de sa tragique aventure. Ce prêtre connaissait beaucoup le cardinal, son archevêque, car, pendant cinq ans vicaire-général, il avait administré ce diocèse avec une sévérité et des principes qui avaient souverainement déplu au successeur concordataire de Mgr de Marbeuf et de M. l'abbé Verdolin, et l'avaient dissuadé de s'associer à une pétition en faveur de son amnistie. Mais ce gîte n'était que provisoire ; dès la seconde ou troisième semaine de juin, voici le gentilhomme pensionnaire gratuit et forcé d'un cachot du Temple, où nous le rejoindrons tout à l'heure.

Cependant, à Rome, les appréhensions et les angoisses persévéraient ; personne ne portait la naïveté jusqu'à se persuader que, dans une querelle si âprement menée, avec quelle impétuosité d'un côté, de l'autre avec quelle patience, l'apaisement se produirait de lui-même, par lassitude ou par pitié, et que l'incendie s'éteindrait faute de combustibles.

L'autocrate maître du comte Cassini ne l'entendait pas de la sorte ; il décréta de suite la rupture des relations diplomatiques ; le ministre, contraint d'obéir, le cœur ulcéré, sollicita ses passeports et quitta ostensiblement sa demeure ; le nonce reçut son congé de son côté, sans prévoir quand il serait possible de renouer l'accord. Pie VII, dont la sensibilité paternelle saignait toujours, ressentit plus que jamais dans quel désarroi, dans quelles persécutions peut-être, cette disgrâce scandaleuse entraînerait les sujets catholiques de l'empereur, les Polonais, les Ukraniens, si fidèles à leur foi, les jésuites et leurs collègues qui avaient survécu au licenciement de Clément XIV ; son secrétaire d'état déplorait l'impuissance de ses résistances et n'osait pas en rejeter la responsabilité que sur sa fatale destinée ; l'échec de la politique vaticane prenait les proportions d'un désastre. Est-ce que notre ambassadeur en eut le remords, au moins la sensation ? Eprouva-t-il une pointe d'amertume d'avoir parlé trop haut et d'avoir intimidé la conscience du vicaire du Christ, au lieu d'en respecter et d'en fortifier les délicatesses ?

Digitized by Google

Toujours est-il que, dans ses confidences à Talleyrand, environ trois semaines après qu'il a triomphé, son style s'adoucit, sa vivacité se modère, son patriotisme est plus sage, il intercède en faveur de ceux dont la tristesse est trop évidente pour qu'il n'en soit pas ébranlé ; il plaidera même avec une certaine indulgence les raisons que le Saint-Père allègue pour ne pas abandonner le pseudo-conspirateur à un traitement trop rigoureux. « Le père des chrétiens de l'univers, affirme-t-il, s'est décidé principalement par le désir qu'il a de faire en toute occasion ce qui peut être agréable au premier consul, mais en même temps il a été bien persuadé qu'en rendant cet individu à ses juges naturels, loin d'aggraver son sort, il ne faisait qu'accélérer le moment où il pourrait mettre sa justification dans tout son jour. Le Saint-Père se repose à cet égard sur la justice du premier consul ; cependant sa bonté naturelle l'a porté à désirer que je vous recommande Vernègues et je le fais d'autant plus volontiers que le citoyen Hédouville, qui l'a accompagné jusqu'à la frontière, m'a assuré à son retour que sa conduite, pendant la route, avait été pleine de douceur et de résignation et qu'il avait même témoigné quelque satisfaction d'aller en France où il espérait dissiper facilement les soupçons dont il était l'objet ».

Quelle mansuétude! elle ne s'étend pas seulement au protégé, mais encore à ses protecteurs septentrionaux. Voici le mot de la fin : « Le Saint-Père désire aussi être en état de prouver à la Russie dont le chargé d'affaires est parti depuis deux jours, citoyen ministre, que c'est à sa recommandation que le premier consul a usé d'indulgence et que c'est un nouveau motif pour moi, de vous prier de me mettre à portée de répondre à l'intention bienveillante de Sa Sainteté, en l'assurant que vous accorderez à Vernègues,tout l'intérêt dont il peut être susceptible dans la position où il se trouve » [15].

Le serviteur participera à la même réhabilitation que son souverain et le secrétaire d'Etat, s'il avait entendu la confession de son éminentissime confrère, se serait empressé de l'absoudre, non sans rougir de modestie ou de malice. Mais ici un grain de défiance ne serait pas hors de propos, car je me figure que les aveux, qui forment la suite de la citation de tout à l'heure, ont été provoqués ; ces protestations sont une apologie contre des reproches plus ou moins déguisés, des observations plus ou moins

Digitized by Google

importunes, sinon sur les sentiments de l'Eminence, du moins sur l'attitude du plénipotentiaire. Il faut relever, sans en omettre une phrase, ce délicieux morceau :

« Je partage bien sincèrement l'intérêt que vous inspire le cardinal Consalvi ; je sais combien il serait difficile de trouver, dans le Sacré-Collège, un prélat plus éclairé, plus sage et plus attaché au gouvernement français. Ne doutez pas, citoyen ministre, de mon empressement de lui donner, en toute circonstance, les preuves de la considération qui lui est due et surtout de mon attention à écarter les préventions défavorables qu'on pourrait chercher à élever contre lui dans l'esprit du Saint-Père, qui d'ailleurs, indépendamment de l'estime et de la bienveillance particulière qu'il a pour le secrétaire d'Etat, sent aussi combien ses talents lui sont utiles et même nécessaires et combien il aurait de peine à le remplacer ».

Quoiqu'il en soit de la spontanéité de ces louanges, qui ne se renouvelleront plus, l'éloignement d'Italie du favori moscovite ne terminera pas son odyssée, féconde en incidents aussi variés qu'invraisemblables. L'émotion déchaînée par l'ardeur de la querelle, engagée entre les deux puissances devant le successeur de Saint-Pierre, couvait encore, comme un feu sous la cendre, lorsqu'éclata un coup de théâtre des plus imprévus, des plus déraisonnables, des plus déconcertants ; il accabla Consalvi d'une dure consternation et lui causa une confusion publique, dont il porta jusqu'à sa mort la cuisante mémoire. Avant même l'arrivée à Paris de l'interné du château Saint-Ange, pendant qu'il était provisoirement gardé à la citadelle de Turin, une dépêche du légat, celle qui avait été si vivement escomptée, annonçait au Vatican que le premier consul retirait sa réclamation, annulait ses volontés antérieures et rendait au pape sa pleine et entière liberté d'action. La foudre éclatant aux pieds du secrétaire d'Etat ne l'aurait pas terrifié davantage ; de saisissement et de douleur, a-t-il avoué, la feuille lui échappa des doigts. Le silence prolongé du cardinal Caprara demeure en effet inexplicable et sans excuse.

En vain il se retranchera derrière sa bonne foi ; en vain, pour couvrir cette flagrante insouciance, il invoquera la conviction personnelle, dans laquelle il était entré, qu'on avait informé de cette confidence le ministre plénipotentiaire de France, la mercuriale de Consalvi, publiée *in extenso*

Digitized by Google

dans l'ouvrage du père Raineri, lui démontra quel mal irrémédiable cette légèreté avait engendré et elle osera appuyer sur tous ses manquements pour les condamner. L'entretien avec Bonaparte avait eu lieu à la Malmaison et remontait au 3 ou 4 avril précédent [16]; le 8, dans son rapport hebdomadaire, Caprara observe qu'il a reçu une invitation de Joséphine pour dîner à sa maison de campagne, il décrit la réception, résume ses impressions et lance une rapide allusion, très peu claire, aux paroles qu'il a recueillies de la bouche du consul : que le pape fasse savoir que j'ai raison et que je demande une chose juste; ensuite nous causerons de la santé de Vernègues; la partie essentielle du discours était supprimée ; dans l'envoi du 14 avril, même omission. Ce jour-là, Talleyrand prévient le légat qu'il a expédié en Italie un courrier exprès, l'invitant à en profiter ; il remercie sous le prétexte que « ses familiers sont sortis en promenade après le déjeuner ». C'est seulement le 22 avril que, talonné par de vagues soupçons, ayant peut-être sur des indices plus ou moins caractéristiques deviné qu'à Rome rien n'avait transpiré des intentions gouvernementales, il revient à son sujet et transcrit les réflexions entendues à la Malmaison, dix-huit jours auparavant. Qu'on apprécie leur urgente gravité et qu'on pardonne à celui qui les avait attendues avec tant d'anxiété de n'avoir pas contenu sa stupeur indignée.

« Pour vous prouver que dans cette affaire, avait dit Napoléon, je veux montrer mon attachement au pape et avoir des égards pour la Russie, je vous affirme que je n'ai cure d'avoir Vernègues dans mes armées ; je demande seulement que le monde sache que j'en ai le droit ; c'est pour cela que je vous suggère de prévenir le cardinal Consalvi de faire accompagner Vernègues par des soldats vers Macerata et, à une certaine distance, avant d'arriver aux limites de la République italienne, où il devrait être exilé, on le laissera s'échapper et on lui donnera la facilité de gagner la Russie, où il m'importe peu qu'il demeure ; ce qui m'importe le plus, c'est qu'il se tienne éloigné de la France, et qu'à tout prix il quitte le sol de l'Italie ». Et comme pour racheter une discrétion qui lui pèse, dont il appréhende l'effet, le cardinal confirme que ces paroles lui ont été répétées à plusieurs reprises ; il n'y a pas le moindre doute que « satisfait qu'il soit reconnu que le conspirateur doit être mis entre ses mains,

Digitized by Google

le premier consul accepte qu'on le conduise militairement, pendant un certain parcours, soit à Macerata, soit dans les environs, et qu'on le fasse sauver. « Cela m'est indifférent », s'est-il écrié, en forme d'adieu.

Comment, à ces concessions si positives de l'illustre général, Consalvi n'aurait-il pas reconnu le fond du projet qu'il avait combiné dès le début, désireux d'éviter toute mauvaise chance de conflit? pourquoi n'aurait-il pas doublement déploré qu'une patience plus tolérante, moins orgueilleuse chez son collègue de l'ambassade française, n'ait pas facilité un dénouement agréable pour tout le monde? Mais, sans récriminer contre personne, n'accusant que lui-même d'avoir par ses conseils pesé sur la volonté de Pie VII et de n'avoir pas opposé aux exigences de Fesch une fin de non-recevoir plus ferme, moins ondoyante, il s'étonnait surtout de ne pas soupçonner la cause du retard de près de trois semaines dans l'arrivée du message de la légation ; quelque négligence intentionnelle, peut-être, l'avait-elle égaré en chemin? Dans sa complaisance et dans son zèle, il se demandait encore de quelle façon pourraient se corriger les dommages involontaires d'un si fatal et si énigmatique malentendu ; il y appliquera tout son savoir-faire.

De son côté, Fesch était moins troublé par ce contre-temps qu'on l'aurait imaginé ; si on en juge par ses propres aveux, ni son habileté, ni son crédit, ni sa loyauté n'avaient été mis en échec par un revirement d'opinion qu'il avait ignoré jusqu'au dernier moment. Par prudence, il demanda au général Menou de ne pas se dessaisir de son otage avant d'en avoir reçu la réquisition d'ordre du grand juge, et dans ses explications directes avec son neveu il est plus que sobre d'excuses et avare de contrition. Sa lettre inédite vaut d'être citée en entier :

26 Floréal an XII.

Au Premier Consul,

« Je crois inutile de vous peindre la surprise et l'abattement de Sa Sainteté et l'espèce de fureur du cardinal Consalvi, en recevant avant-hier la dépêche du cardinal légat, par laquelle il lui dit que vous l'aviez chargé, dix-huit jours auparavant, de dire à Sa Sainteté de reconnaître votre bon

Digitized by Google

droit, en accordant l'extradition de Vernègues, de le faire escorter par ses troupes et de le faire échapper avant d'arriver aux confins de la république italienne, que par ce moyen vous sauviez le Pape de la colère de la Russie, sans vous relâcher sur un droit qu'il importait à la France de conserver, et qui est aussi essentiel à la tranquillité des nations, lorsque quinze jours auparavant il avait seulement écrit que vous demandiez un acte qui constatât ce droit et qu'on parlerait ensuite sur le sort du prisonnier.

« Le cardinal légat donne pour raison de sa réticence ou ommission 1° l'espoir d'obtenir votre réponse par écrit ; 2° que mes instructions me donneraient la mesure de vos intentions qui m'auraient fait agir lentement.

« Cette affaire bien douloureuse pour Sa Sainteté, qui aurait si bien terminé sans cette négligence impardonnable, était finie ; on ne pensait plus aux calamités qu'elle amènerait que pour espérer que vous sentiriez leur dévouement pour votre personne, lorsque la dépêche tardive du cardinal Caprara a jeté Sa Sainteté dans une attente qui lui sera bien affligeante, si vous n'adhérez pas à la prière qu'il vous fait de lui renvoyer Vernègues de Turin, afin qu'il puisse le renvoyer en Russie. Elle est convenue d'après l'évasive que vous avez trouvée pour le tirer d'affaire que vous croirez digne de vous le projet qu'il vous propose et que vous lui donnerez la consolation de faire connaître à l'Europe le cas que vous faites de ses recommandations ».

Avec l'ex-évêque d'Autun, son ministre, il glisse sur sa défense, sans paraître la croire urgente ; pour un peu il gémirait plutôt sur l'insensibilité des confidents de la Malmaison, sur leur imprévoyante discrétion, empêchant la clémence napoléonienne de ressortir son effet immédiat, l'ayant en conséquence forcé lui-même à des efforts surhumains auxquels ne répondront plus les résultats qui ne seront pas payés du prix de la victoire. « Ce n'est que par le courrier d'hier, mande-t-il le même jour, le mercredi 16 mai, qu'au chef de l'Etat, Mgr le cardinal légat a communiqué au cardinal secrétaire les instructions secrètes du premier consul ; ce retard est cause que l'extradition a eu lieu ; si vous m'aviez fait savoir l'instruction du premier consul, exprimée au cardinal légat, je n'aurais pas insisté avec tant de chaleur ; maintenant, faute de cette précaution, nous ne sommes plus en mesure ».

Digitized by Google

Un trait et il passe, toutefois il lui restait à rentrer dans les frais qu'il avait déboursés et l'addition se chiffrait par la somme assez rondelette de 11.541 francs 99 centimes ; dans ce total rentrait sans doute le prix de la voiture neuve qu'il avait achetée à cette occasion. Il lui fut nécessaire d'insister à plusieurs reprises pour en recevoir le paiement ; il profite de sa présence dans la capitale, à l'occasion du sacre impérial, pour passer aux caisses publiques ; fin février 1805, il n'avait encore touché aucun versement; des Relations extérieures, on l'avait renvoyé au grand juge, du grand juge au ministère de la police ; le 22 mars, il rappelle à Fouché l'urgence de ses besoins, mais il est obligé de quitter son hôtel de la chaussée d'Antin sans être satisfait ; instances plus pressantes de son archevêché de Lyon, le 2 mai, et le 25, de Milan ; mais comme les dépenses dont il s'agit sont imputables au budget de l'année précédente, la signature de l'empereur est indispensable pour le règlement ; elle est enfin rapidement donnée et une lettre de change, au nom de l'abbé Lucotte, rue du Mont-Thabor, solde la créance.

Que nous reportions nos regards dans le voisinage de la basilique des Saints-Apôtres et de la cour Saint-Damase et il nous apparaîtra une autre mentalité que celle du palais Lancelotti ; la pitié y survit ; le pontife débonnaire interroge son entourage, provoque ses initiatives, demande des lumières, quel dédommagement à ses ennuis, quelle sécurité dans l'avenir si on lui entrebâillait la voie pour anéantir l'injustice involontaire qu'il déplore, pour briser les barreaux de la prison du captif, qui, malgré son amnistie, n'est pas libéré. On avait aussi à redouter la méchante humeur de Bonaparte, à craindre même sa colère, lorsqu'il serait avisé que l'internement de Vernègues, contrairement au projet d'évasion qu'il avait suggéré, n'avait pas pris fin par on ne sait quel contre-temps, à quel parti ne se porterait-il pas? à quelles réflexions désobligeantes pour la cour romaine, pour ses variations, sa mobilité, son antipathie capricieuse à ne pas s'associer aux desseins de la politique française, pour sa sottise à les contre-carrer, quels qu'ils soient, dans leur intolérance plus ou moins vérifiée avec ses privilèges et son amour-propre, aussi bien que dans leur conformité avec ses envies les moins dissimulées?

Interprète d'une volonté supérieure à la sienne et doué d'un tact

Digitized by Google

des plus éveillés, Consalvi n'eut aucun repos avant d'avoir dissipé ces nuages embrumés et lourds de foudre ; il n'épargna ni ses excuses, ni ses explications ; il avoua sa confusion, il reconnut sa méprise d'avoir trop peu compté sur la générosité consulaire, ayant douté que la rigueur ne serait pas le dernier mot du procès ; de bonne grâce il eût détourné les reproches sur sa tête et il se serait offert pour que les coupables soient indemnes ; toutefois il eut la prudence de vouloir que les pièces récentes, d'où le malentendu était né, fussent placées sous les yeux du consul ; la lumière serait ainsi complète, nulle arrière-pensée, nul préjugé ne subsisterait plus. Caprara fut, à cause de son titre même, désigné pour transmettre le pli ; la fameuse épître du 15 mai en était le morceau capital. Ce fut du reste, je m'imagine, l'unique vengeance que son collègue tira de lui et des ennuis où l'avait jeté ce vieillard, rompu à tous les dessous de la diplomatie, au cours de ses nonciatures de Cologne et de Vienne, mais désabusé, fatigué, convaincu que trop de zèle complique les choses et irrite les hommes, plutôt qu'il n'allège les événements.

Un souhait, une prière aventurée peut-être, mais touchante dans la circonstance, sous les grondements de l'orage, achevait de témoigner que la réconciliation était déjà considérée comme conclue ; on en escomptait le gage le plus sensible et l'on demandait que le captif, grâcié et dans les fers, soit restitué au Saint-Siège, qui réaliserait le désir de Bonaparte et se conformerait très fidèlement au plan qu'il avait tracé ; des deux parts tout froissement disparaîtrait. La démarche avorta ; mais pendant son séjour aux Tuileries, sept mois plus tard, Pie VII qui ne se considérait pas comme dégagé, dont la compassion veillait toujours, sollicita de vive voix la libération de son protégé ; un refus eut été outrageant ; elle fut octroyée. Mais avant de suivre Vernègues après sa sortie et dans ses nouvelles pérégrinations européennes, il n'est pas hors de propos d'analyser certains dossiers de police assez volumineux sur son compte, sur ses faits et gestes dans le donjon célèbre d'où la Convention avait emmené Louis XVI à l'échafaud et la reine à la Conciergerie.

Il n'y aurait risque de se tromper que d'une façon bien légère, en plaçant l'arrivée de Vernègues à Paris juste vers le milieu du mois de juin ; au billet du général Menou prévenant le grand juge que le corres-

Digitized by Google

pondant de la famille royale, accusé de trahison contre la République, avait été remis entre ses mains, ce haut fonctionnaire avait répondu, sans délai, dès le commencement de prairial, et lui avait énuméré les précautions urgentes pour le transfert d'Italie en France [17]. A maintes reprises, Régnier avait reçu des renseignements sur l'ex-officier provençal et il n'ignorait pas quelles préventions, conçues depuis longtemps, avaient déterminé son arrestation. Au cours de l'année précédente, 1803, il lui avait été dénoncé plusieurs fois, notamment le 2 juillet, où l'on signalait son passage dans le comté de Nice, et le 29 du même mois, où on suivait sa piste à Livourne. S'il était loisible de plaisanter dans une histoire aussi peu gaie que celle-ci, nous dirions volontiers que le nouveau venu considéra comme un devoir d'élégance de ne pas tarder à déposer dans les antichambres ministérielles sa carte de visite ; il écrivit, dès le 20 juin, à son Excellence Régnier, le futur duc de Massa, le 3 juillet à M. Desmarets, conseiller d'Etat, chargé de la police générale de l'Empire ; il attend de l'équité de celui-là une rapide solution de son procès ; il rend grâce à celui-ci d'avoir autorisé qu'il ne soit plus au secret et il réclame quelques adoucissements au régime commun des pensionnaires de l'établissement que sa santé délicate supporte mal.

Sa comparution et son interrogatoire devant ce personnage, le plus important des collaborateurs de Fouché, furent retardés jusqu'à la veille du 15 août et le prévenu, entre deux gendarmes, du Temple au quai Malaquais, traversa les rues pavoisées et les quartiers populaires en liesse, pour la première fête donnée en l'honneur de l'Empereur. Serait-il très invraisemblable d'imaginer que dans ce trajet, au milieu de la foule enthousiasmée, il lui revint à la mémoire la tentative qu'il avait autrefois essayé d'amorcer, afin de gagner Napoléon à la cause du prétendant et de rattacher ses victoires et sa fortune au drapeau blanc? Il ne pouvait l'avoir oublié ; de toute sa carrière, c'était l'événement capital. Au cours de l'été 1797, en effet, rencontrant à Rome Nicolas Clary, qu'il avait connu à Milan et dont la sœur avait épousé Joseph Bonaparte, alors ambassadeur au Quirinal, il s'était servi de son intermédiaire pour entrer en relations avec son beau-frère et proposer au général en chef de l'armée d'Italie les conditions avantageuses d'un ralliement à la maison des Bourbons. Louis XVIII avait été

Digitized by Google

prévenu et avait approuvé la négociation. L'assassinat de Duphot interrompit le projet et depuis les affaires avaient pris un autre cours ; s'il y songea, le prévenu fut sage de ne pas en souffler mot ; de l'autre côté, on fut discret comme du sien.

Il répondit aux questions qui lui furent posées par le récit succinct de sa vie, se déclara sujet du tzar Alexandre Ier et affirma qu'il avait été attaché à diverses légations de Russie à Gênes, en Hollande, dans les Deux-Siciles et plus récemment dans celle de Cagliari, établie à Rome, près du roi de Sardaigne Victor Emmanuel ; c'est à ce titre qu'il avait été le correspondant du prétendant et que le duc de Berry, son neveu, lui avait accordé sa confiance et le soin de ses intérêts pécuniaires à Vienne en particulier. Il s'évertua surtout à bénéficier du rôle philanthropique, auquel il prétendit s'être dévoué dans chacun de ses déplacements, celui de distributeur de secours et d'allocations à ses compatriotes, que l'exil et la déportation privaient des plus indispensables ressources. Sa correspondance avec Mgr de la Farre, évêque de Lorraine, les recommandations qu'il en avait obtenues auprès des émigrés les plus marquants et les plus fortunés, avaient été exclusivement quémandées pour l'aider à mieux s'acquitter de cette tâche patriotique ; il termina ses aveux par une opportune et habile protestation, qu'il répètera en d'autres occasions : « en affirmant son entière confiance dans le gouvernement qu'il regarde comme parfaitement établi et trop fort pour n'être pas juste et indulgent ». Le double seing du greffier et du comparant apposé au procès-verbal de la séance, elle prit fin sans qu'il en résultât aucune conclusion déterminée, aucun effet immédiat ; Vernègues réintégra sa cellule plus perplexe que jamais sur sa destinée.

Il se tut pendant quelque temps ; mais, probablement à bout de résignation, ou bien ayant pu établir avec le dehors des moyens de communiquer, il intéressa à sa cause un de ses amis parisiens, appelé Fourielle, et lui demanda d'intervenir directement, pour qu'il fut grâcié, auprès de l'Empereur. De quand datait cette liaison ? De quel crédit ce Fourielle jouissait-il aux Tuileries ? rien ne nous l'apprend ; mais il rédigea, sans hésiter, une touchante pétition et proposa d'hospitaliser chez lui le malheureux suspect, répondant sur sa propre tête de la sagesse, de la modé-

Digitized by Google

ration, de la reconnaissance de son futur commensal. Mais, quand la mauvaise chance s'attache aux pieds d'un homme, elle ne lâche plus sa proie ; la requête, rédigée sur les instances du chevalier, n'avait pas encore été déposée au secrétariat du palais qu'une plainte courroucée partait de ses geôliers contre lui ; on signalait son mauvais esprit et sa dissimulation ; souvent on l'avait surpris nouant des intrigues, fomentant des troubles et des cabales avec ses compagnons de captivité, s'efforçant de les gagner à ses opinions, excitant leur antipathie contre le régime impérial et leur promettant la protection de la Russie, l'argent étranger, en cas d'une tentative d'évasion ou de révolte. La dénonciation finissait par une demande de mise au secret ; Vernègues le subit quelques semaines ; toutefois, le 30 octobre, il en était exonéré ; Fouché et Desmarets inclinaient vers moins d'hostilité et s'adoucissaient. Mais la libération complète était proche, bien que ni les uns ni les autres, ni les policiers ni leur victime, ne soupçonnassent quelles mains puissantes forceraient les portes si verrouillées de la sombre tour du Temple, de quelle bouche tomberait le « Sésame ouvre-toi ».

Pie VII n'avait pas effacé de sa mémoire les amertumes angoissantes, où l'avait plongé la détestable crise, entretenue par l'internement de ce noble réfugié, un des membres les plus en vue de l'émigration, réclamé à la fois par la République française et par Saint-Pétersbourg ; il déplorait encore le sot malentendu, si peu élucidé, qui l'avait empêché de le faire bénéficier de la clémence impériale ; sa décision était réfléchie et ferme, il enlèverait coûte que coûte, pendant sa présence aux Tuileries, la grâce qui avait été précédemment accordée et qui restait en suspens. Sans doute de plus graves soucis, d'une autre conséquence, à propos des intérêts généraux de l'Eglise, l'avaient amené à condescendre au désir manifesté par Napoléon d'être sacré à Notre-Dame, tenter par exemple la suppression de quelques articles organiques, subrepticement annexés au Concordat, formellement en opposition avec le droit canon et la liberté religieuse, ramener plusieurs des prélats constitutionnels, assis sur des sièges où Caprara les avait intrônisés et les tolérait, à une orthodoxie moins fuyante, à une abjuration du schisme plus loyale et plus franche, bannir de l'enseignement théologique des séminaires, écarter des habitudes

Digitized by Google

administratives les restes des doctrines gallicanes, étayant un absolutisme tendancieux en pleine résurrection. Mais l'équité privée avait aussi ses droits et la paternité du bon pasteur tenait à ce que, dans le bercail, le bêlement de la plus chétive des brebis ne fut pas étouffé ; la mansuétude l'emporta, cette fois, comme plus tard, sur la violence despotique. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'espoir du représentant du Christ ne fut pas déçu ; douze jours après le couronnement, le 14 décembre, une note du cabinet impérial prescrivait au ministre de la police l'élargissement du détenu. « Mon intention, disait Napoléon, est que vous fassiez mettre M. de Vernègues en liberté, vous lui ferez connaître que c'est à la demande que m'en a faite le Pape qu'il le doit », et le surlendemain, la nouvelle de sa grâce touchait Vernègues dans son gîte cellulaire ; ses yeux s'ouvraient à la lumière ; son affreux et long cauchemar s'évanouissait. On lui imposait seulement l'engagement de se retirer en Allemagne, à cinquante lieues du Rhin ; il y souscrivit de grand cœur. [17 bis]

C'est le 21 décembre qu'il s'éloigna de la capitale et prit la route de Francfort-sur-le-Mein ; il y avait dans cette vieille cité germanique, centre commercial et financier de l'Europe occidentale, un banquier du nom de Maurice Betmann, consul de Russie ; il se rendait auprès de lui, afin de toucher à sa caisse l'arriéré des honoraires que lui servait la cour moscovite et qui ne lui avaient pas été versés depuis assez longtemps. Dans son projet d'itinéraire, il n'y séjournerait pas plus de cinq ou six jours et, de là, il se rendrait à Vienne, auprès de l'évêque de Nancy, pour y passer l'hiver et rétablir sa santé fort ébranlée. Ses sympathies, avouait-il, ne le portaient pas à servir ni l'Autriche, ni l'Angleterre ; il demeurait fidèle à la nation, dont il était devenu le citoyen adoptif et à la dynastie royale des Bourbons, dont il avait, en plus d'une occasion, sauvegardé les capitaux ; une fiche policière rappelait encore à cette date que, par son habileté et un peu d'intimidation, il avait récupéré sur Willot une somme de 140.000 francs qui provenait des fonds mis à la disposition de ce général par le ministère britannique et qu'il avait envoyée à Louis XVIII. Le prétendant, réfugié dans sa médiocre et lointaine résidence de Mitau, conserve la meilleure part de son dévouement ; dès que ses forces le permettront, dans le courant du printemps 1805, il entreprend

Digitized by Google

ce pèlerinage monarchique, en compagnie d'un autre agent secret, Grunstein ; il sollicita, dans l'audience dont il fut honoré, un renouvellement d'investiture de sa mission de diplomate *in partibus*.

On le rencontre, au retour, le 18 avril, à Berlin ; les journaux annoncent qu'il a reçu du tzar une mission diplomatique ; Talleyrand l'apprend à l'Empereur, en signalant sa présence à Venise ; Nesselrode en informe son père qui l'a interrogé là-dessus ; pour lui, il traverse tranquillement la péninsule ; son projet comporte une station à Rome, des négociations à Naples et une prompte rentrée à Vienne, où il s'installe, au moins provisoirement, à la fin de novembre de la même année. Mais le nord l'attirait comme le sol particulièrement propice au repos et aux ménagements que réclamait son état nerveux, si fortement ébranlé par ses émotions antérieures ; il l'entrevoyait comme un asile inviolable contre des suspicions toujours éveillées à ses dépens [18].

Il est à croire que dès lors le chevalier, quoique fort éloigné de sa ville natale et sous un ciel moins clément que celui de la Provence, suspendant ses pérégrinations par un long arrêt, trouva son compte dans la retraite et dans le silence. Il ne paraît pas avoir été tenté de reprendre une carrière qui avait mis au grand jour sa fidélité royaliste, mais après l'avoir moins enrichi qu'épuisé avait fini par lui coûter sa liberté et exposer sa vie. Son nom ne se rencontre plus nulle part ; sa présence demeure absolument ignorée jusqu'à la restauration de la branche aînée, pour laquelle il avait dépensé un si fidèle dévouement.

Le moment ne serait-il pas propice pour essayer de laver d'une lourde accusation, portée contre son honneur, ce serviteur désintéressé dont le courage n'aurait pas résisté, selon ses censeurs, à l'épreuve de la captivité, ni sa discrétion repoussé les suggestions de l'administration impériale ? Nous avons en effet trouvé sous la plume d'un de nos historiens contemporains les plus en renom, d'une érudition et d'une impartialité incontestables, M. Louis Madelin, un jugement des plus sévères prononcé en quelque sorte sans appel, reprochant à Vernègues d'avoir dénoncé l'organisation de l'espionnage du prétendant contre la République et l'Empire, et d'être devenu « entre les mains du terrible Desmarets un agent d'informations sur toutes choses ».

Digitized by Google

Tant de rigueur ne me semble pas exempte d'exagération ni être sans révision, surtout si on réfléchit que nul acte positif n'est articulé pour l'appuyer et que la documentation dont elle est déduite n'est peut-être pas aussi conforme au sens proposé qu'on l'avance. Vernègues éloigné de Paris, dès sa sortie du Temple n'a pas entretenu de rapports avec les bureaux du ministère de la police et, pendant les sept mois de sa captivité, nous ne connaissons que par les dossiers le concernant, conservés aux Archives nationales, les aveux et les secrets que Fouché et Desmarets auraient arrachés à sa frayeur ou à sa complaisance. Rien ne laisse soupçonner, dans ces papiers véridiques, une ombre de complicité, même involontaire, l'offre quelconque après marchandage de révélations utiles. A part quelques banales formules d'une reconnaissance sommaire du gouvernement constitué, à part quelques phrases de déférence obséquieuse destinées à capter la bienveillance de gens qu'il importe de ne pas blesser, un appel à leur pitié, sinon à leur équité, pour obtenir un adoucissement à un sort intolérable; comme nous l'avons dit au début de cette étude, on ne rencontre dans ces feuilles jaunies qu'une attention perpétuelle à établir les deux points autour desquels roule toute la défense du prévenu : 1° il n'a jamais été associé à aucun complot de l'intérieur ; 2° ses relations avec les princes exilés n'ont point eu d'autre objet que des services financiers occasionnels. Mais une analyse, si brève soit-elle, des pièces versées dans ce débat mettra en plus grande évidence les raisons qui permettent d'absoudre le correspondant de Louis XVIII du reproche de trahison et de conclure qu'il n'a pas sacrifié son honneur au désir de sa délivrance, ni livré les secrets de son maître et de sa cause à l'arbitraire impérial.

Trois documents principaux composent le fond de cette enquête contradictoire : une déclaration secrète et volontaire que rédige l'intéressé sur sa vie politique pendant la Révolution, probablement écrite avant la fin de juin 1804 ; la minute de l'interrogatoire qu'il subit devant Desmarets, le 14 août, une lettre adressée à Fouché, en date du 17 octobre. De la lecture de ces textes originaux, de leur examen réfléchi, il ne ressort, si je ne me trompe, aucune preuve matérielle ou morale de l'indiscrétion et de la déloyauté du prévenu assis sur la sellette. Il s'explique, il se

Digitized by Google

défend, il avoue ses intentions, il excuse ses desseins et ses démarches ; mais de ses réponses, de ses confidences on ne détache rien de capable d'éclairer les policiers, autrement mieux informés que lui sur les menées et les personnages des agences royalistes ; on ne relève aucun indice d'offre de service ou d'embauchage, d'intention d'abandonner la cause des princes pour passer de l'autre côté, dans le contre-espionnage ministériel. La loyauté du gentilhomme et sa discrétion demeurent au-dessus de toute médisance.

Dès son arrivée à Paris, le mandat de le cuisiner, comme on dit dans l'argot des maisons centrales, avait été confié à un commis important des affaires politiques, Patrice, camarade, dès le collège, de son chef Desmarets, qui avait aristocratisé son nom et ne signait plus que René Patrice de la Faye. Il ne parvint qu'avec assez de lenteur à décider Vernègues à narrer son passé, à énumérer les occupations et les emplois qui avaient absorbé les onze années écoulées depuis son départ de Nice, à décrire les essais de restauration légitimiste auxquels il avait prêté la main. Avant de céder, l'ancien officier posa ses conditions ; il souhaita d'abord d'être délivré du secret et de la cellule où on le maintenait depuis le premier jour, il essuya un refus ; toutefois, comme dédommagement, on s'engagea à ne pas divulguer la confession soi-disant spontanée qu'on sollicitait, à la tenir secrète, surtout à n'en point user pour le déférer à un tribunal et provoquer une condamnation ; enfin, il aurait préféré, au lieu de n'avoir qu'à consulter sa mémoire et à en suivre l'impulsion, répondre à un questionnaire, où les points à traiter eussent été divisés par séries ; il obéit cependant, et Patrice, trop prompt à s'accorder un brevet de réussite, terminait son rapport par ces mots, gros de surprises : « Je crois qu'on en tirera parti ». La prévision était prématurée. Au fond, cette autobiographie devint plutôt un habile plaidoyer qu'un résumé fidèle des entreprises anti-constitutionnelles, auxquelles le prisonnier, livré par le cardinal Fesch, avait concouru ; il reconnaît qu'il a été le correspondant du prétendant et de son neveu le duc de Berry, mais uniquement pour des intérêts de finance. Il a entretenu des relations épistolaires avec leurs secrétaires, il a servi à Gênes et à Florence les légations d'Espagne et de Russie ; il a été bien accueilli à la cour des

Digitized by Google

Deux-Siciles ; il n'a dépendu que de sa volonté d'appartenir à l'ambassade de Constantinople ; mais il se plait à répéter que « jamais il n'a eu de part à aucune conspiration intérieure, ni cherché à soulever les Français les uns contre les autres ». Il a souvent gémi des fausses vues et de l'avidité de certaines puissances coalisées, sans partager ni coopérer à leurs trames et à leurs projets. « J'ai observé, ajoute-t-il, leurs démarches et sur différentes époques, qui paraîtront les plus intéressantes, je puis donner des articles et notes séparées ». Un chapitre de politique rétrospective, voilà tout ce qu'il s'engage à fournir ; c'était vraiment peu compromettant et d'un intérêt d'actualité peu sensible. Ce que l'auteur du mémoire en rappelle le démontre, du reste ; il fait allusion à ses relations avec le général Willot qu'il rencontra à Turin, au cours de 1794, et parle du fameux projet de la monarchie autrichienne d'envahir le midi de la France, et de l'occuper comme un boulevard pour ses posesssions d'Italie. Il l'aurait, paraît-il, dissuadé de seconder l'ambition de Vienne et l'aurait amené à borner ses démarches auprès du premier ministre Thugut et du général Mélas « à bien peu de chose ». Je dois justice à la vérité, ajoute-t-il, quand bien même le général Willot n'aurait pas été contrarié, ses moyens et ses rapports dans les provinces du midi me parurent ne tenir presqu'à rien, et mon opinion, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, fut celle de ne rien entreprendre et de ne pas compromettre inutilement nos malheureux compatriotes. De semblables réflexions, dix ans après les événements, rendaient superflu de pousser plus loin sur ce point les enquêtes épuisées. Vernègues, inhabile et très peu préparé à composer une leçon objective de haute et vaste philosophie diplomatique, tarit surtout sa verve et son encrier à démontrer la légitimité de ses lettres de naturalisation russe ; il ne cesse de se réclamer de ce titre et des immunités qu'il lui confère ; il juge son extradition un crime de lèse-nation. Il revient sur les circonstances de son incarcération au château Saint-Ange, et s'ingénie à établir qu'elle fut une violation flagrante des principes qui règlent le droit des gens. « J'habitais Rome, dit-il, depuis trois mois, à mon retour des bains de Lucques, vivant très retiré, lorsque j'appris que je serais inquiété et qu'il était même question de me faire arrêter. Ne pouvant croire à une démarche aussi violente, je priai M. de Cassini,

Digitized by Google

chargé d'affaires de Russie, de notifier au cardinal secrétaire d'Etat ma qualité de sujet russe et la permission de lui être présenté. M. de Cassini me dit avoir rempli cette formalité et que nous verrions le cardinal Consalvi après les fêtes de Noël. Je donnais en même temps commission à une personne de voir de ma part M. Isoard, auditeur de Rote, pour le prier de me donner un rendez-vous [19]. Mon but était de le faire agir auprès du cardinal Fesch, pour prouver à ce ministre que j'étais bien loin de m'occuper des affaires de France et déterminé à me retirer de Rome comme de Naples, si je ne pouvais parvenir à me faire connaître. Mais on ne m'en donna pas le temps et je fus arrêté dans la nuit du jour de Noël ».

En remettant à ceux qui l'avaient invité à l'écrire ce journal personnel, d'allure improvisée, de ton modéré et sincère, Vernègues en fut récompensé par l'interruption du régime solitaire dont il souffrait et autorisé désormais à se mêler à ses co-détenus. Mais il est plus que probable que l'effet produit par ses prétendues divulgations eut un court retentissement ; très pauvres en informations inédites, elles ne jetaient que très peu de clarté sur les événements et sur les hommes, et, lorsque Desmarets appela le prévenu dans son cabinet, pour l'interroger et continuer l'instruction ouverte, il débuta par lui reprocher que les pages qu'il avait reçues de sa main ne contenaient pas un mot des choses essentielles à dévoiler, c'est-à-dire ses intrigues d'espionnage et les noms de ses complices français ou étrangers avec lesquels il avait été en relations. L'entretien dans ces conditions porta principalement sur la correspondance saisie à Rome et expédiée au ministère. Beaucoup de figures passèrent les unes après les autres, les secrétaires de Louis XVIII, Flaschslanden, de la Vauguyon, de Saint-Priest, son favori le comte d'Avaray, le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de Mme Victoire, tante du roi, un abbé Pain, émigrant amnistié, un employé de banque lyonnaise appelé Burlat, un cuisinier français au service de la comtesse Ziechy. Les deux paquets les plus volumineux du scellé appartenaient à Mgr de la Fare, évêque non démissionnaire de Nancy, résidant à Vienne, et à un ancien lieutenant de police de Lyon, Rey, qui avait beaucoup agité l'opinion par ses polémiques au moment des élections pour les Etats généraux et qui s'était

Digitized by Google

bruyamment compromis avec Imbert Colomès, un des échevins réactionnaires. Il intriguait alors à Naples et essayait de se pousser dans les bureaux de la police locale ; très régulièrement, il faisait tenir à la reine Marie-Caroline des bulletins sur tout ce qui se passait en France. Il était depuis longtemps brûlé et on était averti que, agent soldé des Bourbons, il s'intéressait à leurs opérations et favorisait leurs démarches de toute son activité et de toute son intelligence. Vernègues, bien entendu, s'efforce de le disculper, en s'innocentant lui-même ; leurs relations, dit-il, ont été des plus sommaires.

Après l'avoir rencontré à Gênes, neuf ou dix ans plus tôt, et retrouvé à Naples au printemps de 1803, il ne s'était entretenu avec lui que d'affaires d'argent, de liquidations de pension, sans jamais aborder le sujet du rétablissement sur le trône du successeur de l'infortuné Louis XVI. Des réticences, si évidentes pour le conseiller d'Etat qui l'écoutait, finirent par lui attirer ces dures remarques : « Vous ne dites pas tout sur le compte de ce Rey », et un peu après : « vous nous trompez, Monsieur, ou votre mémoire vous sert bien mal ». Mais cette colère n'est-elle pas ici la justification de la prudence de l'inculpé ?

A propos de son commerce épistolaire avec Mgr de la Fare, sans toutefois se départir de son sang-froid coutumier, il éprouva plus d'embarras à se couvrir d'une neutralité réelle et à invoquer un désintéressement irréprochable, en traitant avec lui des espérances et des tentatives du parti légitimiste. Les lettres confisquées de sa Grandeur étaient au nombre de huit ou dix, s'étendant sur une période de moins de quatre mois, et continuées par une série de plusieurs autres d'un secrétaire de confiance. La curiosité d'être renseigné sur les sentiments de la cour napolitaine, sur les intentions et les gestes de l'omnipotent ministre Acton, y perçait à chaque ligne ; des efforts pour ménager un favorable accueil auprès du public et du clergé romains à la protestation de la minorité de l'épiscopat d'ancien régime, réfractaire à Pie VII, s'y étalent ostensiblement. Mais devant le magistrat qui lui pose des questions précises, Vernègues a tout oublié, les titres des ouvrages expédiés de Londres, l'adresse de l'imprimeur italien, celle de l'éditeur ; il ne se souvient même pas si le mémoire des prélats réfugiés en Angleterre a été distribué ;

Digitized by Google

quand on lui remet par exemple sous les yeux une phrase aussi claire et aussi franche que celle-ci, prise dans une lettre du 27 septembre 1803 : « Etant à Rome, je compte sur votre correspondance accoutumée pour la partie politique ; M. T*** me sert merveilleusement pour la partie ecclésiastique », qu'on le prie de compléter l'initiale et de citer en entier le nom du chroniqueur clérical, sa délicatesse lui clôt la bouche et il est convaincu du reste que l'intéressé est parti des Etats pontificaux. Quant à ses amis, les Moscovites, sa préoccupation constante est de les tenir en dehors du débat. C'est avec une aisance empreinte de fierté qu'il se reconnaît sujet de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies ; il lui est reconnaissant d'avoir accepté sa requête de naturalisation et de l'avoir autorisé à servir les intérêts de la dynastie exilée ; dès que l'un de ses sujets est en cause, attaché au service des informations à l'étranger, boyard voyageant pour ses plaisirs, grande dame hivernant à Venise, il est impossible de lui arracher une syllabe ; il est prêt à subir toutes les violences plutôt que de consentir à dénoncer le plus insignifiant d'entre eux. L'amour pour la nation de son choix a oblitéré dans sa conscience tout germe de patriotisme français. Cette substitution ne lui sera comptée par personne comme un mérite, mais il serait intolérable, puisque nous le surprenons, grâce à elle, à veiller sur son langage, de le priver de ce bénéfice et de lui reprocher des délations qu'il n'a pas commises. N'est-elle pas aussi la preuve manifeste que le ralliement que certains critiques lui ont prêté était fort loin de sa pensée et de ses combinaisons ?

L'impression que son attitude et ses discours produisirent autour de lui et dans les bureaux de la Sûreté générale, ne portait pas à conjecturer qu'on viendrait aisément à bout de ses résistances et de son mutisme ; on pressentait qu'il ne cèderait ni par intimidation, ni par envie d'un prix notable offert pour ses services. On espéra mieux de la lassitude et on l'oublia au fond de sa prison, réservant à la solitude et à l'énervement le rôle de bon conseil ; on n'écouta pas ses plaintes, ses demandes d'audience restèrent sans réponse, le régime du secret lui fut imposé dans toute sa rigueur. Epuisé par la maladie, excédé d'ennui, il prit sur soi d'interpeller directement Fouché, et dans une lettre, qu'on n'a pas omis de lui reprocher, il lui demande, au nom de l'humanité, le bienfait de la jouis-

Digitized by Google

sance d'air et d'exercice, protestant « qu'il rougirait d'être estimé capable de la moindre bassesse, en contrariant les vues du gouvernement ». Cette pétition n'a pas été détruite et on jugera avec nous, à sa simple lecture, que tout reproche de servilité contre le signataire se dissipe de lui-même. Le plus pointilleux des annotateurs n'y soulignerait pas un mot déplacé.

Chacun du reste appréciera : nous reproduisons ce texte sans coupure.

De la prison du Temple,
le 24 vendémiaire an XII.

A son Excellence Mgr le ministre de la police générale :

« Monseigneur, Désespérant d'avoir l'honneur de vous être présenté, comme j'ai pris la liberté de vous en demander l'agrément, je viens vous soumettre par écrit la triste situation dans laquelle je me trouve, en aimant à me persuader que le langage de la vérité se fera jour auprès de votre Excellence.

« Il y a près de quatre ans que je lutte contre une maladie de nerfs. J'ai eu au château Saint-Ange la permission d'avoir auprès de moi un domestique, à la citadelle de Turin, un soldat m'avait été accordé et j'ai eu ici, au Temple, pendant le temps de mon premier secret, un gardien qui couchait dans ma chambre. Aujourd'hui je me trouve relégué dans une tour, d'où je puis à la vérité appeler du secours pendant le jour, mais la nuit, qui est généralement le temps de mes attaques et de ma fièvre nervale, je suis sans ressource, livré à moi-même. Le gardien du Temple peut assurer l'utilité dont il m'a été, et M. Soupé, chirurgien de la maison, m'a dit avoir fait un rapport qui constate la nécessité qu'une personne soit à portée de me donner des soins, avec le genre de mes maux qui sont presque toujours accompagnés de faiblesse et d'une situation qui ne me permet pas de m'aider.

« J'ai renoncé, Monseigneur, à me creuser la tête sur ce qui peut avoir occasionné un nouveau secret, puisque je n'ai rien à me reprocher pendant la petite liberté qui m'avait été accordée. Je jouissais, au contraire, avec une douce satisfaction, de la confiance que mes réponses franches et loyales m'avaient paru inspirer, et si on me taxe actuellement de

Digitized by Google

finesse et de fausseté, votre Excellence peut avoir la bonté d'en juger elle-même par tout ce que j'ai déposé sur mes actions depuis ma sortie de France, sauf à donner les nouvelles explications qu'on pourra désirer. Je ne puis trop répéter, Monseigneur, que je n'ai jamais été agent ni moteur de trame ou de complot en France. Croyant appartenir depuis longtemps à la cour de Russie, j'ai borné mes occupations à rendre quelques services purement personnels, et si Votre Excellence veut bien prendre des informations sur mon compte et être rassurée sur la moralité de mon caractère, je puis en appeler en toute confiance au témoignage des provençaux marquants qui se trouvent fixés à Paris. Ne pourrai-je donc pas espérer, Monseigneur, que vous vous laisserez toucher de ma triste situation? Quel mal puis-je faire en jouissant encore de ce qui m'avait été accordé? peut-il être en moi de mésuser de cette condescendance, et me croit-on capable de la moindre bassesse, en contrariant les vues du gouvernement? Je ne cherche qu'à soutenir une faible existence par l'air, l'exercice et quelques soins. C'est au nom de l'humanité que je réclame ce bienfait auprès de Votre Excellence et je puis l'assurer avec toute la sincérité et la franchise de mon âme que ma reconnaissance sera aussi vive qu'il est vrai que je ne lui donnerai jamais aucun sujet de se plaindre de moi.

« J'ai l'honneur d'être..., etc. ».

La requête fut communiquée par ordre à la division de Sûreté générale, qui avait la surveillance des détenus politiques, et sans doute elle émit un avis conforme, car dans une lettre postérieure, adressée à Desmarets, le 8 brumaire an XIII (30 octobre 1804), Vernègues remercie le lieutenant de Fouché de l'avoir délivré de l'horrible secret ; moins de deux mois après, comme on s'en souvient, le Souverain Pontife le rendait à la liberté.

Etabli dans la capitale d'Alexandre Ier, sur la fin de l'année 1805, le gentilhomme provençal y goûta enfin le repos et la paix après lesquels il soupirait depuis si longtemps ; rien ne laisse supposer qu'il n'y demeura pas jusqu'à la première ou plutôt jusqu'à la seconde restauration des Bourbons, et qu'il y fut un homme heureux et tranquille, puisque l'histoire est muette sur son compte et n'a retenu aucune de ses paroles, ni

Digitized by Google

aucune de ses actions. Nous n'avons retrouvé de lui qu'une mention, faite en 1817, dans une lettre de Joseph de Maistre qui l'avait beaucoup fréquenté et qui l'avait rencontré, par hasard et non sans surprise, dans une des rues de Turin. « Je viens, écrivait-il au comte de Blacas, le 3 septembre 1817, de voir passer le chevalier de Vernègues, qui s'en va à Paris de concert avec une grande belle veuve septentrionale que vous avez connue sans doute à Saint-Pétersbourg. On parlait tout haut d'une chose faite ; qu'en pensez-vous? pour moi, j'y consens »[20].

Nous n'aurons pas la mauvaise grâce d'être moins complaisant en cette occasion que l'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, et nous n'élèverons pas le moindre doute sur la bonne fortune, échue à la victime de Talleyrand et de Fesch, d'avoir épousé la comtesse de Tolstoï, proche parente du tzar, et nous concèderons volontiers qu'il s'assura par ce riche mariage une félicité bien méritée. Une note d'archive donne à conjecturer que Louis XVIII n'oublia pas de récompenser les services qu'il en avait reçus, pendant les sombres années de l'exil ; on lit en effet dans l'enveloppe d'un dossier vide que ses papiers, qui lui avaient été enlevés à Rome, au moment de son arrestation, lui furent rendus, sur sa réclamation, en 1824, et il signe la remise de son nom accompagné de ce double titre « maréchal de camp et ministre du roi ». Le capitaine de Lorraine-Dragons avait pris du galon, on le voit, et le diplomate irrégulier était rentré dans les cadres.

Cependant un nouveau changement de régime, la substitution de la branche cadette des Bourbons à la branche aînée, l'abdication et l'exil de Charles X le déterminèrent à passer une seconde fois les Alpes et à demander à cette terre d'Italie, qu'il avait autrefois si souvent parcourue, le dernier asile de sa vieillesse et son tombeau. Il mourut, à Florence, le 20 mai 1831, et ses deux frères survivants furent ses héritiers.

L'abbé J.-B. VANEL.

---

(13) 29 septembre 1903, Albert Blanc, *Mémoires et correspondance*, de Joseph Maistre, 1851. Cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, sixième partie : la Trêve, p. 134.

(13 bis) Le profond abattement de Pie VII n'échappait pas plus à l'ambassadeur de France qu'à l'entourage du Pontife. Nous en tenons l'aveu de sa propre bouche, dans une longue missive, adressée

Digitized by Google

au Premier Consul, après l'arrivée des premières dépêches russes, le 20 mars 1806. Il le prévient de l'envoi de la copie de la dépêche du nonce de Pétersbourg et de la note du comte de Cassini et il ajoute :

« Je ne dois pas vous laisser ignorer que le Pape est dans un état bien digne d'exciter la compassion. D'un côté, il ne voudrait pas vous désobliger, et de l'autre, il craint une rupture avec la Russie, qui entraînerait la ruine des affaires des catholiques en ce pays. Son abattement est tel qu'il disait dernièrement que ce qui pourrait lui arriver de plus heureux, ce serait que Dieu le retirât de ce monde. Toute sa confiance est, après Dieu, en vous. Il espère que vous ne voudrez pas le forcer à une démarche qui abrègerait et empoisonnerait le reste de ses jours. Il est cependant disposé à faire tout ce que vous voudrez ».

Le correspondant achève sa communication en se félicitant de l'arrestation de Vernègues et en assurant qu'il a reçu les compliments particuliers de tous les membres du Sacré-Collège à l'exception de quelques cardinaux napolitains *(Lettre inédite, Correspondance diplomat.* Fesch au Premier Consul, 29 ventôse an XII).

(14) Lettre de Fesch à Talleyrand.

(15) Lettre de Fesch à Talleyrand du 19 floréal an XII (19 mai 1804).

(16) La détermination de date de cet entretien de Bonaparte et de Caprara est un peu incertaine ; pour la fixer, nous nous sommes servi de la correspondance du premier consul qui nous indique qu'il est resté à la Malmaison du 21 au 30 ventôse et du 1er au 14 germinal, du 12 mars au 4 avril ; en la plaçant au dernier jour, il est probable que nous approchons très près de la vérité.

(17) Le 24 floréal an XII, Menou avait annoncé à Régnier l'internement de Vernègues à Turin ; la réponse du grand juge et l'ordre de le faire conduire à Paris sont datés de prairial, mais sans indication de jour.

(17 bis) *Correspondance de Napoléon*, 8214, t. X, p. 99, à Fouché, Paris le 23 frimaire an XIII.

(18) *La Police secrète du Premier Empire*, par Ernest d'Hauterive ; Paris, Perrin, 1908 et 1913, 2 vol. Bulletins des 21 décembre 1804, 18 avril 1805, 30 août 1805 et du 28 novembre 1805, où sa présence à Vienne est dénoncée.

Arch. nat. F7 6478, Dossier 364, année 1805 : « on annonce que Vernègues est déjà à Rome, il correspondait en l'an VIII avec Willot ; il prenait alors le nom de L'Héritier ».

Dans une lettre datée de la Haye, le 9 août 1805, Charles Nesselrode répond à son père qui lui demandait des renseignements sur l'ancien émigré : « Le Saint-Père obtint sa mise en liberté après quoi il se rendit à Saint-Pétersbourg, et il paraît qu'il vient de nouveau d'être attaché à quelque mission en Italie, comme il l'a constamment été depuis le règne de Catherine II, au reste je ne saurais vous dire quel est l'objet du voyage qu'il fait actuellement à Naples ».

M. de Talleyrand, le 19 vendémiaire an XIV (11 octobre 1805) de Strasbourg, écrit de son côté à l'Empereur : « Le sieur de Vernègues, le même qui fut arrêté à Rome, est arrivé de Pétersbourg à Venise, chargé d'une mission ; il a un frère colonel au service de Naples, un autre dans l'armée de mer autrichienne ».

(19) Mgr Joachim Jean Xavier Isoard, né à Aix le 23 octobre 1766, était donc le compatriote de Vernègues ; condisciple du cardinal Fesch au petit et au grand séminaire d'Aix, il lui était redevable du poste qu'il occupait ; nommé cardinal en 1827, et archevêque d'Auch l'année suivante, il ne montra pas moins de fidélité aux Bourbons qu'il avait témoigné de gratitude à son protecteur ; désigné pour le siège de Lyon, il ne put venir l'occuper, étant mort avant sa préconisation, le 7 octobre 1839.

(20) *Correspondance de Joseph de Maistre avec le comte de Blacas*, publiée par Ernest Daudet ; Paris, 1908. *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1907.

Digitized by Google

POÈMES

LE VISAGE BAISSÉ

I. J'aime à tenir sur moi ton visage baissé,
tout entier renversé sur le mien qui l'attire ;
tes yeux sont sur mes yeux, tes yeux sont sur mon
corps, l'espace est dépassé ; tes lèvres ont tout le
silence à dire...

Mes mains ont retenu ton visage baissé !

II. Ce beau visage clair est une averse chaude, une
pluie de juillet dans un soleil doré ; je brûle et
tremble et pâme dans cette eau, je la reçois et je
la bois tout altéré ; il pleut et fait soleil, c'est
ton visage qui s'approche...

Mes mains ont fait de lui un ciel plus abaissé !

III. Ou bien quand tu souris moins ardente et plus douce,
C'est la fraîcheur d'une eau qui fait trembler les mousses,
C'est la source en avril qui tombe du rocher. Mon
visage est dessous, penché, ravi, noyé, glacé,
mais caressé...

Mes mains ont fait de toi sur ma bouche une source !

IV. Tous les étés, tous les soleils, tous les printemps, tous les espaces,
Je les ai maintenus dans ces mains jamais lasses,
Je les ai rapporchés de mes yeux anxieux, je les ai
ruisselants, flamboyants, apaisés, je les ai là
tout proche des baisers.

Mes mains ont fait un seul baiser de ton visage !

Digitized by Google

LA PETITE PRINCESSE

I. Princesse, qui jouez à la petite fille, ou petite fille vraiment, vous inclinez les fleurs pour vider leurs calices dans votre robe simplement !

II. Du moins je vous ai vue en ce vague jardin, qui se demande encor s'il est parc ou prairie, essayer d'enfermer le rayon d'un matin dans la coupe d'un lys.

III. Mais ne vous hâtez point !.. Il viendra bien le temps où ces merveilles sont possibles, et vous retrouverez les gestes puérils de vos premiers avrils !

IV. Car vous saurez alors, en attirant les cœurs, les retenir penchés pour emplir votre robe d'une poudre de fleurs ;

V. Et tout l'éclat d'un jour, d'un ciel, d'une prairie, d'un verger fleurissant, tiendra dans le seul lis où battra votre sang !

LES TROIS ROSES

Avec trois roses dans ma main
j'ai gravi le brûlant chemin,
et ces roses m'ont consolé,
comme trois anges m'ont parlé,
comme trois ailes m'ont frôlé,
comme trois sources ont coulé,
puis quand je fus sur le sommet
ces trois roses comme des clés
m'ont ouvert ton grand cœur fermé !

Noël VESPER.

Digitized by Google

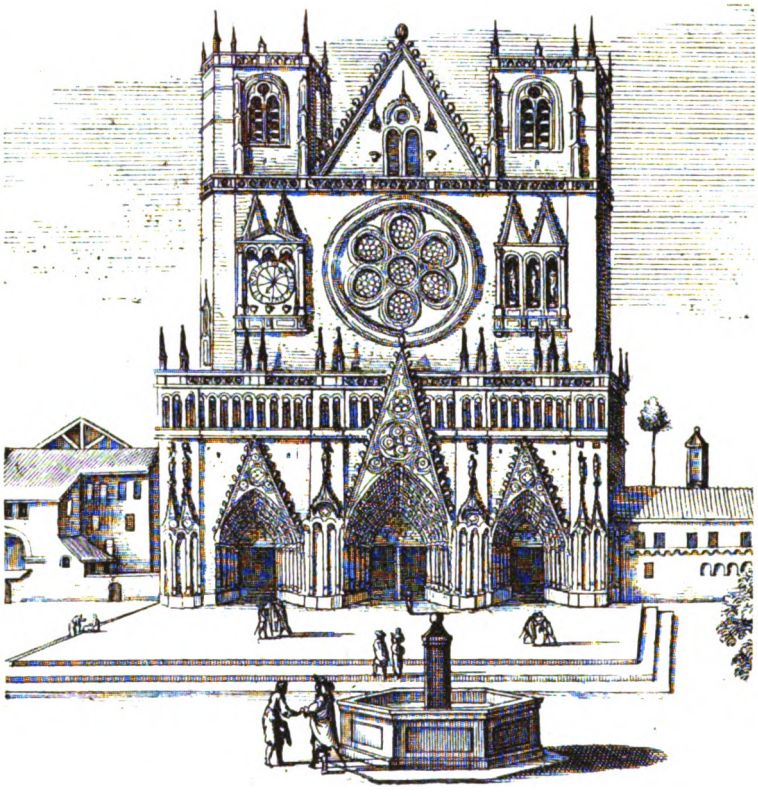

Digitized by Google

LES

LÉGENDES DE L'HISTOIRE DU PAPIER

LES MOULINS A PAPIER SUR L'HÉRAULT EN 1189
LE PAPIER DE COTON

Lorsque Descartes écrivait son discours sur la Méthode et affirmait la nécessité de n'admettre pour vrai que ce qui est évident ou rigoureusement démontré, il se rendait fort bien compte du principal défaut de la science de son temps. Les savants de génie du siècle précédent ou de son époque avaient dû triompher non seulement des difficultés naturelles aux questions qu'ils étudiaient, mais surtout d'une foule d'idées admises sans aucune preuve, de préjugés considérés comme des dogmes intangibles et d'ailleurs parfaitement faux, défendus au besoin *manu militari* par les pouvoirs publics. En un mot, à cette époque, au lieu d'ignorer, ce qui est parfaitement légitime, on croyait savoir et l'on se trompait, ce qui est beaucoup plus fâcheux.

Les sciences ont heureusement, depuis, évolué de la façon la plus admirable ; l'application de méthodes rigoureuses, l'esprit critique et l'expérimentation ont donné des résultats dont l'humanité peut être fière à bon droit.

Il n'en est pas moins vrai qu'il subsiste encore dans certaines branches de connaissances des préjugés et des erreurs qui sont un legs peu enviable du passé. Ne répétons-nous pas tous les jours avec conviction des affirmations que nous n'avons pas contrôlées et que nous admettons en raison de la confiance que nous accordons à ceux qui les ont émises ?

Ces quelques réflexions fort banales nous sont suggérées par l'histoire du produit qui a, jusqu'à présent, le plus contribué au développement de l'esprit humain et dont on a beaucoup parlé depuis quelques mois à propos de la « pensée française », nous voulons dire le papier. L'importance de ce produit n'échappe à personne ; en plus de son rôle de « farine

Digitized by Google

de la pensée » il sert actuellement à tant d'usages que certains écrivains ont appelé le siècle dernier « le siècle du papier ».

L'histoire de ce produit a depuis longtemps préoccupé un certain nombre d'érudits: paléographes, archéologues, historiens, chronologistes, et même techniciens.

Or, la première constatation que l'on fait en abordant cette étude, c'est la fausseté de plusieurs croyances qui avaient été admises jusqu'à ces toutes dernières années, en particulier des suivantes : création de moulins à papier sur l'Hérault en 1189 — et une autre plus ancienne, officielle et universelle, prétendant fabriqués avec du coton pur les premiers papiers utilisés en Orient et en Occident.

Des travaux consciencieux ont démontré que ces traditions étaient fausses ; on les trouve cependant fréquemment considérées comme vraies dans des publications actuelles touchant de près ou de loin à l'histoire du papier [1].

Il faut combattre les erreurs lorsque l'occasion s'en présente, pour répandre la vérité et éviter aux chercheurs de faire fausse route en partant de données inexactes. On doit aussi, néanmoins, étudier avec soin les légendes, en se rappelant que l'histoire, quel que soit l'objet qu'elle embrasse, en trouve presque toujours à son début et que la critique moderne a souvent, grâce à elles, découvert des vérités qu'elle aurait toujours ignorées.

Nous ne voulons pas faire ici une étude complète et approfondie de ces questions. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qu'elles intéressent particulièrement aux divers ouvrages que nous serons appelés à citer et qui s'en sont occupés ; nous allons simplement résumer les différents points qui les constituent, en traitant très sommairement la première qui est plus simple et moins importante et en insistant davantage sur la deuxième. Elle a été l'objet de nombreuses controverses et elle dépasse le cadre de l'histoire particulière pour toucher à la paléographie et à l'histoire générale.

Aussi, bien que ces discussions soient d'un ordre tout à fait spécial, nous espérons qu'elles pourront donner des indications utiles d'un intérêt plus étendu.

Digitized by Google

LES MOULINS A PAPIER SUR L'HÉRAULT EN 1189.

On peut lire dans de nombreuses monographies, chronologies ou histoires du siècle dernier et actuelles [2] :

« En 1189, Raymond Guillaume, évêque de Lodève, donna à Raymond de Popian plein pouvoir de construire, au milieu de l'Hérault, un ou deux moulins à papier, sous l'obligation d'un cens annuel de trois émines d'orge ».

Ce renseignement paraissait parfaitement vraisemblable, puisque le papier se fabriquait en Sicile, en Italie et en Espagne à cette date, qu'il fut employé dans le Midi de la France avant de l'être au Nord de la Loire. (Registre de notaires marseillais en 1248. Registre des enquêteurs de Languedoc, A. N., 1248. Registre des comptes d'Alphonse de Poitiers, A. N., 1243-1248. Registre des commissaires royaux en Toulousain, A. N., 1272-1274).

Une seule chose devait paraître bizarre, c'est qu'un moulin à papier dût fournir comme redevance trois émines d'orge.

M. Henri Stein, dans son étude sur la papeterie d'Essones, en 1894, avait entrevu l'inexactitude de ce renseignement. Mais le rapport de la Commission d'installation du Musée rétrospectif de la classe 88 (Papier) à l'Exposition de 1900, l'admettait cependant comme vrai... jusqu'à preuve du contraire.

Désireux de trouver la vérité et ayant sous la main les éléments nécessaires, M. Joseph Bertelé fit les recherches qu'il convenait pour élucider la question. Il a exposé leur résultat dans *le Bibliographe Moderne*, 1906, t. X, p. 201.

Il rappelle d'abord le texte que nous avons cité, en indiquant qu'il avait été emprunté au livre de M. Géraud *(Essai sur les livres dans l'antiquité)*.

M. Géraud, élève du savant Guérard à l'école des Chartes, avait reçu ce renseignement de Raymond Thomassy, originaire comme lui de l'Hérault.

M. Bertelé a voulu de suite remonter aux sources indiquées par

Digitized by Google

M. Thomassy, un recueil manuscrit d'anciennes chartes fait par les Bénédictins de Saint-Guilhem-le-Désert, et qui était en sa possession. Il lui a été impossible de retrouver ce texte dans tout ce qui reste des papiers de cette abbaye aux archives de l'Hérault.

Se rappelant qu'il avait été publié dans l'*Histoire de la Ville de Lodève*, de M. Paris, il remonta aux sources de cette histoire, *Chronologia Præsulum Lodovensium*, publié en 1634 par l'évêque Jean Plantavit de la Pause, et il y trouva les lignes suivantes : « Anno MCLXXXIX dedit Raymundus in emphyteosim Raymundo de Popiano plenam potestatem exstruendi in medio flumine Erauris pistrinum vel plura pistrina ad conficiendum papyrum sub obligatione census annui trium heminarum optimi frumenti et totidem hordei » (Ex eodem Repertorio Documentorum, id est ex Repertorio Brissoneti). Il eut donc recours à ce répertoire rédigé en 1498 et qui existe encore, il n'y retrouva qu'un seul acte se rapportant à ce qu'il cherchait. Nous le reproduisons en l'abrégeant : « Dominus Raymundus dedit in emphiteosim sive ad accapitum Raymundo Petri de Popiano plenariam potestatem faciendi paxeriam seu paxerias et apilandi easdem, necnon habendi portum liberum equitum... ad construendum etiam ubi volet molendina... ».

Plantavit de la Pause ou son secrétaire a lu *paperias*, là où le texte original porte *paxerias* prenant le *x* du xve siècle pour un *p* à cause de leur ressemblance.

Or *paxeria* a donné en français paissière et par corruption pansière. Dans le langage populaire de Lodève, une pansière c'est la chaussée d'un moulin. Il s'agissait donc d'une chaussée et d'un moulin à blé. La redevance de blé et d'orge s'expliquait tout naturellement.

L'original de cet acte n'existe plus, mais M. Berthelé a retrouvé aux archives du château de Lestang (Hérault) deux copies authentiques faites en 1715 et 1716 d'une pièce qui semble bien être la même que celle citée dans l'inventaire.

Ces copies reproduisent les mêmes termes que l'inventaire de Briçonnet. M. Berthelé, dans une discussion serrée et par des arguments de toute valeur, prouve à la fois leur identité et leur caractère bien net de concession primitive. Il prouve ensuite que l'acte est de 1267 et non

Digitized by Google

de 1189 et qu'il s'applique non à Raymond de Mazières mais à Raymond de Rocozels, un de ses successeurs au siège épiscopal de Lodève.

Plantavit de la Pause a donc été inexact en ce qui concerne le contenu du document, sa date, et le nom de l'évêque. M. Berthelé a identifié ce moulin, c'est le moulin bladier de Carabottes, dans le terroir de la commune de Gignac. Il ne fonctionne plus depuis quelques années ; M. Berthelé engage, en concluant, les amateurs de curiosités historiques à se souvenir que ce moulin a donné lieu en 1634 à une méprise paléographique peu banale, qui avait fait assez joliment son « chemin dans l'érudition du XIXe siècle ».

Remercions M. Berthelé de son travail si complet et si intéressant.

Regrettons seulement son résultat négatif.

Si la lecture de Plantavit de la Pause avait été exacte, nous aurions eu ainsi un document du plus vif intérêt pour l'histoire de la papeterie en France, mais nous devons nous incliner devant la vérité.

Le vieil historien était vraiment sincère puisqu'il citait les sources de sa documentation. Peut-être, simple supposition, avait-il eu la réminiscence de légendes plus anciennes se rapportant à l'existence de vieux moulins à papier dans son diocèse et a-t-il cru les retrouver dans le moulin de Raymond de Popian.

Il ne nous paraît pas douteux en effet que les premiers moulins à papier de France aient tourné au XIIIe siècle dans les provinces du Midi, voisines de l'Espagne et de l'Italie, pays où les Arabes avaient depuis longtemps apporté cette industrie. Ces provinces virent s'épanouir du reste une brillante civilisation avant celle du Nord.

Nous reconnaissons que c'est une simple hypothèse mais elle semble confirmée par toutes ces raisons, sans oublier celle que fournit l'emploi du papier dans le Midi, au XIIIe siècle, comme nous l'avons rappelé au début de cette note. Nous accueillons cette opinion avec autant d'empressement que nous repoussions techniquement, même avant de connaître sa réfutation expérimentale, la légende cependant bien établie du papier de coton que nous allons étudier maintenant.

Digitized by Google

LE PAPIER DE COTON AU MOYEN AGE

On ne peut ouvrir un livre relatif à la paléographie, la diplomatique, l'histoire du papier antérieur à 1886, sans y trouver l'affirmation suivante :

« Les premiers papiers utilisés en Occident étaient faits avec de la bourre de coton pur. A partir de la fin du XIIIe siècle, on a fabriqué du papier « de chiffe » avec des chiffons de chanvre, lin et coton, réduits en bouillie ».

Cette opinion qui remonte à Mabillon et Montfaucon [3] aux XVIIe et XVIIIe siècles a été maintenue par Wattenbach [4] (1871), Sickel [5] en Allemagne, Gloria [6] (1870), Luppi [7] (1870) en Italie, de Wailly [8] (1838) en France. Elle a été confirmée par les ouvrages de Meerman [9] (1767), Bodman [10] (1805), Fischer [11], Jansen [12], Huillard-Bréholles [13] (1857), Midoux et Matton [14] (1868) et quantité d'autres auteurs.

Dans son intéressante monographie des *Papetiers du Dauphiné* (Grenoble, s. d.), M. Xavier Roux s'exprime ainsi, au début du chapitre II :

« Le plus ancien papier fut de coton » (page 9).

Nous pourrions multiplier les citations sans aucun intérêt. Mais ce qui commence à être curieux, c'est que, lorsqu'il s'agissait de distinguer le papier de coton du papier de chiffe, il était impossible de préciser leurs différences.

Aussi les auteurs de catalogues de bibliothèques se sont-ils trouvés fort embarrassés [15].

Meermann fit, en 1762, une enquête dans le but de retrouver la date de l'apparition dans les bibliothèques de l'Europe des premiers papiers de chiffons.

Un de ses correspondants, Ducarel [16], qui faisait des recherches à Londres, lui écrivait le 11 février 1768 : « Depuis sept à huit mois, je cherche en vain à trouver quelqu'un qui me fasse connaître la différence entre le papier de coton et le papier de chiffe ».

Meermann déclare aussi que certains papiers l'embarrassent prodigieusement et qu'un ouvrage espagnol de 1294 bien qu'il paraisse « par le fait de sa couleur et de son toucher lisse, devoir être de coton, pourrait bien être de chiffe ».

Digitized by Google

Nous ne répétons pas les caractères distinctifs qu'il avait cru reconnaître, ni ceux que Bodman avait trouvés pendant vingt ans de recherches. Ils sont très vagues dans l'application, tout en paraissant d'une grande précision, comme par exemple : lorsqu'on allume le papier de chiffe et qu'on l'éteint brusquement en soufflant dessus, on voit des feux-follets jouer longtemps sous la cendre, mais sans que les étincelles du bord attaquent la partie intacte du papier.

La distinction que font Midoux et Matton et dont nous rapportons les traits essentiels, est plus claire : « Le papier de coton fabriqué avant le papier de chiffe est facilement reconnaissable ; il est plucheux, mou, absorbant, de couleur jaunâtre, peu solide malgré son épaisseur... s'il porte une marque elle est bavocheuse et floue.

« Le papier de chiffe fabriqué au XIVe siècle est épais, transparent, maculé de taches d'eau... ses vergeures sont fortes et séparées, etc. ».

En fait c'était surtout l'absence de vergeures qui faisait reconnaître le papier de coton. Ce qui était pour le moins bizarre, c'est que certains papiers de coton contenaient des fils ou des morceaux de tissus, plus ou moins parfaitement désagrégés [17].

Comment expliquer cette contradiction ? Aussi Meermann déplorait-il que l'on ne puisse faire l'analyse du papier. « Il faut espérer, dit-il, qu'on trouvera des chimistes habiles qui pourront séparer les particules du papier et découvrir un réactif certain qui différencie chaque genre. J'ai fait appel en vain jusqu'à présent à nos chimistes et, si je ne réussis pas sur ce point, il est à craindre que l'époque et le lieu de l'invention du papier de chiffe ne se trouvent jamais ».

Ce procédé a été trouvé cent vingt ans plus tard, et nous connaissons grâce à lui que la distinction n'existe pas.

L'existence du papier de chiffe ne pouvait faire l'objet d'aucune discussion. Quant à celle du papier de coton pur, elle devait choquer tous ceux qui connaissent l'emploi de cette substance en papeterie, même sous forme de chiffons. On l'utilise de nos jours surtout pour des usages spéciaux (buvard, etc.) ou pour transformer le papier obtenu en un produit différent par une combinaison chimique (celluloïde, acétate de cellulose, parchemin sulfurisé, etc.).

Digitized by Google

Comment aurait-on pu aux XIIe et XIIIe siècles, en Occident, fabriquer du papier avec une matière de provenance lointaine, aussi rare, aussi volumineuse et, par conséquent, aussi incommode à transporter, aussi coûteuse, donnant des produits fort médiocres, alors qu'on trouvait sur place des chiffons de lin et de chanvre, que ces substances à vil prix donnent du papier d'une telle qualité que rien encore de nos jours n'a pu les remplacer ?

Aurait-il aussi été bien facile de fabriquer des feuilles de papier de coton pur avec les procédés de cette époque ? Ce papier se serait-il conservé jusqu'à maintenant ? Ce sont des points qui paraissent fort discutables.

Toutefois, personne n'avait émis de protestation contre cette vieille croyance, jusqu'en 1884. A cette date, M. Briquet de Genève fit le premier connaître la vérité. Nous sommes heureux d'adresser ici un sincère hommage à ce savant dont les remarquables travaux ont rendu les plus signalés services à l'histoire du papier et le placent au premier rang de ceux qui l'ont entreprise. Il publiait le 29 octobre 1884, dans le *Journal de Genève*, une note « la Légende du papier de coton » qui était reproduite ensuite dans le *Bulletin du bibliophile*, d'octobre-novembre 1884.

Il donnait les résultats de 14 analyses de papiers anciens et mettait en doute l'existence du papier fait avec du coton, ce terme ne désignant selon lui que son apparence extérieure.

Combattu par M. le professeur Paoli [18], il faisait une étude plus complète et publiait en 1886 dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (t. XLVI) un ouvrage intitulé *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du xe au XIVe siècle*.

Nous allons analyser rapidement cet ouvrage qui le premier a solutionné la question. M. Briquet rappelle tout au long la théorie admise du papier de coton et du papier de chiffe, les recherches des anciens paléographes, les difficultés qu'ils rencontraient pour différencier les deux sortes de papier ; il émet ensuite des doutes sur cette croyance, il fait voir que les mots de *papyrus bambycyna*, *papyrus bambagina*, *charta cuttunea*, s'expliquent par le sens de papier de tissu, comme nous le démontrerons plus loin, les premiers en utilisant la langue vulgaire,

Digitized by Google

le dernier par son étymologie arabe. Il rappelle que le papier nous a été apporté par les Arabes, mais qu'aucun auteur ne dit qu'ils l'aient fabriqué avec du coton ; au contraire, le manuscrit arabe n° 1573 à la Bibliothèque Nationale nous apprend que le papier employé au temps de Haroun-al-Raschid était fait de vieilles cordes de chanvre usées au service de la marine. Un autre auteur arabe (B. N., n° 874) dit que le papier du Khorâsan était fait de lin.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dont le surnom doit faire respecter le témoignage et qui avait visité l'Espagne où l'on faisait du papier au XIIe siècle, énumère dans un passage célèbre et souvent cité (Tractatus contra Judæos, *Patrologie latine*, vol. CLXXXIX, p. 606) toutes les substances sur lesquelles on écrit et n'oublie pas le papier *ex rasuris veterum pannorum* [19].

Abd Allatif, médecin de Bagdad, qui voyageait en Egypte vers 1200, rapporte que les Bédouins de la campagne volaient les linceuls pour en faire des vêtements ou les vendre à ceux qui font du papier.

Sherif al Edrisi, géographe, mentionne vers 1150 la ville de Satiba en Espagne (Xativa) comme possédant des fabriques de papier, or elle était célèbre pour ses toiles dès l'époque romaine.

M. Briquet estime que les différences des deux papiers proviennent non de leur composition mais de l'eau avec laquelle ils ont été fabriqués, de variations dans la fabrication, du collage (les papiers orientaux étant collés à l'amidon), du satinage, de l'action de l'humidité pendant le cours des siècles.

Enfin, il aborde la partie expérimentale de son travail ; il décrit les caractéristiques des fibres de coton, de lin et de chanvre. Celles de coton vues au microscope affectent la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets brillants, très étroits. Elles sont longues, tordues en spirales, leurs extrémités larges et arrondies. Les fibres de chanvre et de lin sont de petits cylindres cannelés, striés, fissurés dans le sens de la longueur, avec des renflements fréquents qui leur donnent l'apparence du bambou. On distingue encore mieux toutes ces différences avec la lumière polarisée. Il est impossible de se tromper.

M. Briquet explique comment il fut amené à faire des analyses, il

Digitized by Google

n'avait trouvé dans les anciens papiers des chancelleries suisses que des papiers dit de chiffe. Se prenant à douter de l'existence du papier de coton, malgré le prestige de cette théorie et l'autorité des noms nombreux qui s'y attachaient, il a donc fait analyser en deux fois 122 échantillons de papiers anciens signalés comme étant de coton dans les archives et bibliothèques de l'Europe.

« Nulle part, dit-il, et en aucun temps, on ne trouve du papier composé exclusivement de coton ».

Nous empruntons au tableau de ces analyses quelques résultats concernant les papiers les plus anciens de France et d'Italie et quelques manuscrits orientaux.

N. 281.

A. N. Commissaires royaux en Toulousain. Registre des sentences de 1272 à 1274, écrit à Toulouse en 1272. Chanvre, absence complète de gélatine, nombreuses spores de moisissure.

N. 248.

A. N. Registre des enquêteurs royaux dans la Sénéchaussée de Beaucaire écrit à Beaucaire en 1248. Chanvre mêlé peut-être d'un peu de lin, fibre bien battue.

Archives départementales de l'Isère. Registre de reconnaissance du Briançonnais, écrit en 1260. Lin mêlé de chanvre.

Archives de Gênes. Actes du notaire Giovanni Scriba, de 1154 à 1166. Chanvre, fibre belle et nettement caractérisée.

B. N. Fonds arabe, n° 952, écrit à Schiraz, en 969. Chanvre pur.

British Museum. Manuscrit arabe, n° 2600, écrit en 960. Chanvre.

M. Briquet concluait : *il n'y a jamais eu de papier de coton, c'est* un *titulus sine re*. On devra à l'avenir distinguer le papyrus, le parchemin et le papier.

L'étude de M. Briquet donnait des résultats définitifs. A peu près à la même époque, M. Girard, professeur de chimie au Conservatoire des Arts et Métiers, et M. Giry, professeur à l'Ecole des Chartes, furent amenés à rechercher la même question dans le but d'éclaircir définitive-

Digitized by Google

ment un texte de Théophile le Prêtre (*Schedula diversarum artium I*, XXIII). Ce texte contenait la phrase suivante, *pergamena græca que fit ex lana ligni* ou « *lini* ». Qu'était cette laine de bois? du coton? ou était-ce du lin ?

M. Giry a consigné ses observations dans son *Manuel de Diplomatie* (page 497, note 4) et déclare que tous les échantillons de papier analysés renferment du lin ou du chanvre, mais pas un seul du coton.

Enfin, en 1887-1888, paraissaient en Autriche trois ouvrages nouveaux qui apportaient encore des preuves nouvelles à la thèse de M. Briquet.

Ces ouvrages tirés des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer* (t. II, III, IV) sont les suivants :

Das arabische Papier de M. le Dr Karabacek, professeur d'Histoire orientale à l'Université de Vienne.

Die mikroskopische Untersuchung des Papiers du Dr J. Wiesner, professeur de botanique à la même Université.

Neue Quellen fur Papiergeschichte de M. Karabacek.

Voici l'origine des deux premiers ouvrages.

On a retrouvé pendant l'hiver de 1877-1878, en divers points, près de Médinet-el-Fayoum, dans la Moyenne Egypte, plus de cent mille pièces de papyrus et de papier, embrassant 2.700 années allant de l'époque des Ramassides au XIVe siècle après J.-C. Une partie de ce trésor fut acquise et conservée à Vienne sous le nom de Collection de l'archiduc Régnier.

MM. Karabacek et Wiesner ont pu utiliser cette source considérable de documents, d'abord pour constater le remplacement définitif du papyrus par le papier en Egypte, au IXe siècle, et enfin pour analyser de nombreux papiers. Ces analyses ont permis de conclure d'une façon péremptoire que le papier oriental était fait uniquement de chiffons, particulièrement de chiffons de toile, et que le collage pour supporter l'écriture était effectué avec de l'amidon provenant de farine de blé sarrasin.

Ces résultats ont engagé M. Wiesner à analyser d'autres papiers orientaux et occidentaux du IXe siècle à nos jours, et il a constaté sur

Digitized by Google

500 échantillons de papier fabriqué pendant dix siècles, que tous sont faits de chiffon, parfois avec une petite quantité de laine ou de coton, jamais de coton brut. Pour les papiers orientaux, ce sont certainement des vêtements plus ou moins ornés qu'on a triturés, « et qui rappellent ces robes de danseuses récemment découvertes à Arsinoé, composées d'étoffes de lin enrichies de broderies de couleur [20] ».

De plus, dès le XVe siècle, M. Wiesner a trouvé des fibres très courtes qui sont excessivement nombreuses dans la suite.

Ces papiers furent collés à l'amidon jusqu'à la fin du XVe siècle et les papiers européens collés à la gélatine dès la fin du XIIIe siècle.

M. Karabacek rapporte dans son ouvrage de nombreuses citations d'auteurs arabes qui parlent tous du papier de toile (el Kattân), il cite en particulier un voyageur persan (Nasiri Chosrau) de la première moitié du XIe siècle, qui exprime son étonnement de voir tous les marchands du Caire plier leurs marchandises dans du papier et nous apprend en même temps que ce papier était fait de bandelettes de lin arrachées aux momies.

M. Karabacek déclare enfin que pendant vingt ans de recherches, il n'a pas trouvé un seul auteur arabe parlant de papier de coton.

Le troisième ouvrage que nous avons cité, *Sources nouvelles pour l'histoire du papier*, est une traduction et un commentaire de l'ouvrage arabe anonyme, *Umdat el Kuttâb wa udde dsawi el albâb*, c'est-à-dire l'appui de l'écrivain et l'armure de celui qui est doué d'intelligence [21]. Cet ouvrage fut écrit dans la première moitié du XIe siècle, c'est le plus ancien manuel de papeterie connu actuellement ; l'auteur y indique les procédés de fabrication du papier en usage de son temps et il n'est question, comme matière première, que de cordes de chanvre travaillées avec du lait de chaux, pilées dans un mortier de pierre à l'aide d'un pilon. Quant au collage il est effectué avec un mélange de farine et d'amidon de riz.

L'auteur indique même un moyen de donner au papier l'aspect d'un papier antique (déjà !), avec une décoction d'amidon de froment mélangé de safran.

Postérieurement à ces publications, une série d'analyses effectuées par les soins de M. de Bofarull, directeur des Archives de la Couronne

Digitized by Google

d'Aragon, sur de vieux papiers arabes et espagnols, arrivait à des résultats analogues à ceux que nous avons rapportés.

En 1900, M. Augustin Blanchet publie son remarquable *Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication*, l'ouvrage le plus exact, le plus documenté et le plus complet qui existe actuellement sur l'origine du papier. Il reprend la question du papier de coton de très haut. Il rappelle que le signe chinois désignant le papier le montrait comme obtenu avec de vieux chiffons, que d'après le Pen Tsao Kang Mou [22], on se servait dans l'occident de la Chine, de lin et de chanvre pour faire le papier. Il en conclut que les papetiers chinois faits prisonniers par les Arabes à la bataille de Kangli (751) ne pouvaient ignorer l'emploi des chiffons ; ils recoururent donc à cette matière pour exercer leur art dans un pays dépourvu de mûriers et l'apprirent ainsi aux Arabes qui nous l'ont transmis.

M. Blanchet signale les travaux de MM. Briquet, Karabacek et Wiesner, et avec toute l'autorité que lui donne la situation éminente qu'il occupe dans la papeterie française et mondiale, déclare que « les modifications dans l'apparence des très anciens papiers ont pour cause des changements survenus dans la façon de travailler, et que tout fabricant disposant d'une forme et d'une cuve pourra, s'il fait varier la trituration d'une seule et même espèce de chiffon, en se conformant à ce que nous savons des procédés adoptés par ses lointains devanciers, produire à son gré une feuille semblable à celle du VIIIe ou à celle du XIVe siècle ».

M. Giry, dans le *Manuel de Diplomatie* que nous avons cité plus haut, publiait ensuite le résultat de ses travaux.

Enfin, le *Manuel de Paléographie* de M. Maurice Prou, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes (Paris, 1910), mettait également au point la question du papier de coton.

Il n'en reste pas moins vrai que la légende n'est point détruite; elle est tellement enracinée et répandue, que des ouvrages parus récemment en France et à l'étranger parlent encore couramment de papier de coton et de papier de chiffe.

Digitized by Google

Les Origines de la Légende

Nous pourrions terminer ici cet exposé, mais il nous semble qu'il est intéressant de rechercher, dans un but historique, l'origine de cette légende, de donner de plus près et avec quelques détails son explication technique et enfin d'en tirer parti pour montrer qu'elle permet de préciser la date d'un perfectionnement très important de la technique papetière en Europe et en France.

Les conséquences que ce progrès eut sur celui de la civilisation furent assez considérables pour qu'il mérite d'attirer l'attention.

Après avoir pris connaissance de tous les documents que nous avons énumérés ci-dessus, on en arrive à se demander comment tous les érudits qui se sont occupés de la question ont pu se tromper à ce point et pendant si longtemps. L'origine de la légende est facile à trouver ainsi que les raisons de sa persistance.

En premier lieu, quelques textes interprétés d'une façon inexacte pouvaient faire croire que le papier fabriqué en Orient par les Arabes était faits avec du coton. Théophile le Prêtre avait écrit au XIIe siècle : *Tolle pergamenam græcam* (le papier oriental) *quæ fit ex lana ligni ;* que pouvait être de la laine de bois sinon du coton ? M. Karabacek a expliqué qu'on lisait sur les plus anciennes copies *ex lana lini*, et même sur l'une d'elles, *ex lana lini, id est papirum* [23].

On avait conclu à l'aide de quelques indications du même genre que la fabrication du papier étant faite en Orient avec du coton, on avait dû suivre les mêmes procédés en Occident lorsque les Arabes l'y avaient apportée.

Cette idée était si fortement enracinée que Murray, rapporteur de l'enquête Meermann en 1767, s'écriait : « Qui donc a jamais vu du papier de lin apporté d'Asie et d'Egypte ? »

Cette idée concordait du reste très bien avec celle que pouvait faire naître l'apparence même des premiers papiers jusqu'au XIVe siècle.

Ce papier jaunâtre, épais et mou avait l'aspect extérieur d'un tissu de coton. Nous appelons aujourd'hui papier de soie, papier cuir, papier goudron, des papiers qui ne sont fabriqués ni avec de la soie, ni avec du

Digitized by Google

cuir, ni avec du goudron, mais possèdent une ressemblance plus ou moins vague avec la surface de ces matières [24].

Les procédés de désignation des objets sont les mêmes aujourd'hui qu'au XIIe siècle. Lorsque, à cette époque, il a fallu qualifier le papier de chiffon véritable pour le distinguer d'une façon très complète du papyrus ou du parchemin, on a dû l'appeler, comme on l'aurait fait de nos jours, papier de coton, papier de tissu de coton, papier cotonneux : *papyrus bombycis*, *papyrus bombacis*, *bombycina*, *bambagina*, le mot bombax, bambax, désignant le coton dans le latin du moyen âge.

On a pu également l'appeler, d'une façon très logique, en raison de sa provenance, papyrus de tissu (en Espagne on l'appelait parchemin d'étoffe, pergamino de panno, pour le distinguer du parchemin de cuir, pergamino de cuero). Si les mots italiens bambagino, et bambagia s'appliquaient aux tissus et aux fils de coton et ensuite par extension à des tissus et des fils d'autre nature, il est certain qu'en appelant le papier papyrus de « bambagino » on créait une source de confusion.

Nous ne croyons pas d'autre part que l'origine du mot bombycina, bambacyna, provienne, comme le dit M. Karabacek, de la ville de Bambych en Syrie, où l'on aurait fabriqué du papier qu'on aurait appelé charta Bambycina, comme on appelait charta Damascena le papier fabriqué à Damas. Le papier d'Orient se fabriquait à trop d'endroits pour qu'une seule localité ait donné son nom au produit en général. Nous croyons plutôt que ces qualificatifs servaient comme de nos jours à désigner une qualité spéciale produite primitivement dans les localités indiquées, comme de nos jours nous disons encore du papier de Hollande, de Chine ou du Japon.

Il n'est peut-être pas impossible aussi que le mot bambycina ait désigné au début du papier de bambou. Cette expression a été utilisée surtout en Italie, or les papetiers siciliens ont vraisemblablement utilisé le bambou. Parmi les papiers analysés par les soins de M. Briquet, il se trouvait un échantillon prélevé sur un diplôme de la Regia Cappellana Palatina à Palerme, écrit à San Germano en 1139 ; ce papier teint en rouge n'est ni du chanvre, ni du lin, ni du coton, mais probablement du bambou.

Digitized by Google

Une autre des raisons qui contribuaient à créer la légende, c'est l'appellation de papyrus « cuttunea » donnée également au papier primitif. Cette désignation pourrait vouloir dire : papier cotonneux, papier coton, pour les mêmes motifs que ceux rapportés plus haut, mais nous croyons plutôt que le mot cuttunea est un terme d'origine arabe, transmis avec le produit lui-même, comme le mot rame, du mot « rizma », paquet. A cette époque du reste, nombre d'idées et de produits inconnus en Europe nous sont arrivés par l'intermédiaire des Arabes et ont conservé le nom qu'ils portaient dans leur langue (chiffre, zéro, alchimie, alkali, etc.).

Le mot arabe « kuttân » veut dire toile, d'après M. Karabacek, et « kattan » petit chiffon, d'après M. Paoli [25]. Ces deux traductions sont trop voisines pour être l'objet d'une discussion. Il ne semble donc pas impossible que le papier ait porté d'abord en arabe le nom de papier de toile ou de chiffon et que par une coïncidence bizarre cette appellation, incomprise en Occident sous sa forme arabe, ait contribué à créer ou entretenir la légende que nous discutons.

Dans tous les cas, toutes ces dénominations plus ou moins mal comprises ont dû convaincre les paléographes que les renseignements puisés dans les textes erronés déjà cités étaient exacts.

L'aspect du papier lui-même, ainsi que nous le disions un peu plus haut, achevait de les persuader. Ce papier épais, nuageux, mou, sans grain, sans vergeures apparentes, avec flocons plucheux sur les bords, a toute l'apparence d'un produit qu'on obtiendrait en faisant une pâte avec de la bourre de coton et de l'eau. Rien n'est plus probant à ce sujet que l'extrait ci-dessous tiré de l'*Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron* (Paris, 1840, p. 16), de M. Ed. de Laplane : « Ce vieux cartulaire (1315) est en papier, mais en papier si épais, si lisse et si fibreux, qu'au premier aspect il est impossible d'y voir autre chose qu'une pâte de coton ! » Il n'est donc pas étonnant qu'avec un état d'esprit analogue, malgré toutes les contradictions qu'ils rencontraient pour préciser la différence entre le papier de coton et le papier de chiffe, tous les érudits des siècles passés aient conservé si longtemps ce vieux préjugé.

Digitized by Google

Ce qu'est véritablement le Papier de Coton.

Il est inconcevable néanmoins qu'aucun d'entre eux n'ait eu l'idée, dictée par le simple bon sens, de recourir aux lumières d'un technicien. On ne pouvait avoir le secours de l'analyse, comme le regrettait Meermann, mais on avait la ressource de pratiquer l'expérimentation en faisant appel à un homme du métier instruit et connaissant bien tous les détails de la fabrication. Il n'en manquait certes point alors parmi les maîtres fabricants; la France tenait au XVIIe siècle et au début du XVIIIe le premier rang en Europe pour la fabrication du papier, et certains maîtres-fabricants dont les familles continuent encore de nos jours les glorieuses traditions, ont même immortalisé leurs noms par leurs découvertes.

Mais tous ces érudits se contentaient de torturer des textes et de faire des remarques plus ou moins contradictoires sur les documents anciens qu'ils avaient entre les mains.

Ils n'avaient pourtant qu'à faire fabriquer du papier de coton et du papier de chiffe, en faisant varier les conditions de fabrication ; ce procédé indirect aurait donné des résultats qui les auraient surpris. Ils semblent avoir été imbus du vieil esprit scholastique du moyen âge, cherchant dans les livres d'Aristote, à travers les erreurs d'une double traduction arabe et latine, les secrets de la nature au lieu d'aller simplement les demander à elle-même. Quelle aberration, quel attachement à leurs croyances comme à des articles de foi ! Ainsi Bodman déclarait *sans l'avoir vu* que si l'acte de 1243, attribué à Frédéric II, était écrit sur papier de chiffe, c'est qu'il était faux ! car il devait avoir été écrit sur papier de coton.

De pareils procédés d'étude ont de quoi nous stupéfier. C'était cependant plus de cent ans après Descartes ; et Murray, rapporteur du rapport Meerman s'écriant ainsi que nous l'avons déjà dit : « Qui dira avoir jamais vu du papier de lin apporté d'Asie et d'Egypte ? »

On reste confondu devant une pareille assurance quand on songe qu'il n'y a jamais eu d'autre papier !

Nous aurions tort du reste de limiter cette constatation aux paléographes. Nous allons montrer à quel point ces idées étaient enracinées

Digitized by Google

et quelles cloisons étanches séparaient les divers ordres d'études, même au XVIIIe siècle, celui des philosophes. En 1772, un savant théoricien, Delalande, publia *l'Art de fabriquer le Papier*. Dans le préambule de cet ouvrage, il s'exprime ainsi : « A partir du Xe siècle, on imagina de faire le papier avec du coton pilé et réduit en bouillie ; cette méthode qui devait être depuis plusieurs siècles employée à la Chine parut enfin dans l'empire d'Orient, sans qu'on sache précisément l'auteur, la date ni le lieu de cette belle invention ». Il analyse ensuite et répète ce que le R. P. D. Bernard de Montfaucon a dit du papier de coton et de chiffe sans rien de nouveau « après les recherches d'un si savant antiquaire ». Il est donc certain que Delalande n'a jamais eu l'idée de regarder du papier dit « de coton » ni de se demander ce que c'était. Ayant eu besoin de renseignements pour la préface de son livre, il a purement et simplement répété ceux qu'avait donnés avant lui un historien de grande autorité, sans y apporter le moindre esprit critique, « ce n'était pas de son domaine ».

Si tous les savants, cependant sincères et consciencieux dont nous avons rappelé les noms et les travaux avaient fait appel aux lumières d'un homme du métier habile et intelligent, maître-fabricant ou ouvrier papetier, celui-ci aurait éclairci sûrement tous les doutes sur une distinction qu'ils ne pouvaient pas faire, parce qu'elle n'existait pas ; il leur aurait montré que la différence d'aspect des anciens papiers conservés dans des conditions identiques (chose capitale) tenait à des variations plus ou moins considérables dans la préparation des chiffons (pourrissage, lessivage, battage de la pâte, épaisseur des feuilles, et, point très important, collage du papier).

Il aurait vu que le papier dit de coton présentait l'aspect caractéristique du papier fabriqué avec la pâte appelée techniquement surge ou maigre, exempte d'eau, provenant d'un battage rapide, que le papier était collé à l'amidon, que d'autre part le papier de chiffe, nerveux et solide, provenait de ce qu'on nomme une pâte grasse (wet, en anglais), contenant beaucoup d'eau, résultant d'une trituration prolongée, et que cette consistance était encore améliorée par le collage à la gélatine.

C'est cette variation de la préparation qui permet aujourd'hui de faire avec les pâtes de bois des sortes aussi disparates que le papier dit

Digitized by Google

« bouffant » et le papier « cristal ». Le papier bouffant qu'on appelle en anglais « featherweight » est ce papier blanc, léger, cotonneux, opaque, rugueux, qu'on emploie pour les livres dont on veut augmenter l'épaisseur. Le papier cristal est ce papier translucide, transparent sous une faible épaisseur, nerveux et glacé, qui est employé pour faire des enveloppes transparentes ou la présentation de certaines denrées. Ces deux produits complètement opposés sont tirés cependant de la même substance (cellulose) préparée et triturée diversement.

On connaît depuis le milieu du XIXe siècle (Wurster 1850) que la trituration prolongée de la pâte dans la pile, en plus de la division en fibrilles de plus en plus ténues, transforme chimiquement la cellulose en un produit mucilagineux (hydro-cellulose) qui ne se dissout pas dans l'eau, mais s'y gonfle et agglutine les fibres. Ce produit donne avec le chloro-iodure de zinc une coloration violet bleu, alors que la cellulose normale donne avec le même réactif une coloration rouge grenat. C'est cette transformation physique et chimique qui, donnant au papier de la consistance et de la solidité, permet d'obtenir des feuilles minces, souples et résistantes. Les analyses sont probantes à ce sujet pour les papiers anciens. Dans celui de Fayoum, il y a abondance de fibres de 10 à 20^mm. Dans les papiers du XVe siècle, les longues fibres n'existent plus et les deux tiers des autres n'atteignent pas 1^mm.

Les premiers papiers proviennent donc bien de pâtes de chiffons insuffisamment travaillées ; les papiers dits de chiffe au XIIIe siècle furent donc les premiers faits avec des procédés de trituration réellement perfectionnés. On conçoit que l'on retrouve toute la série intermédiaire puisque la trituration pouvait varier tous les jours dans le même moulin et de moulin à moulin, et que les papetiers durent tâtonner avant de réussir. Ce sont précisément toutes ces fabrications intermédiaires qui ont dérouté les érudits, puisqu'ils ne pouvaient classer que les extrêmes.

Constatations historiques qu'on peut déduire de la Légende du Papier de Coton

Il nous reste maintenant à tirer de la légende du papier de coton tous les renseignements exacts qu'elle peut fournir.

Digitized by Google

Il en est un, incontestable, que nous pouvons formuler ainsi :

« Il s'est opéré vers la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe un progrès considérable dans l'art de fabriquer le papier, et ce progrès a eu les conséquences les plus heureuses pour le développement de la civilisation ».

Rapprochons en effet deux séries de faits qui se sont produits à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle :

D'une part :

Apparition du papier dit « de chiffe » [26], début du collage à la gélatine, apparition des filigranes (de simples lettres d'abord, puis des noms de papeteries).

D'autre part, dans un ordre d'idées différent, mais se rapportant au même objet :

Création de moulins à papier au nord de la Loire (Essonnes, 1340 ; Ville-sur-Saux, 1348 ; Troyes, 1349).

Edits royaux pour exempter d'impôts « les choses indispensables aux études, comme le papier et les livres » (1340).

Usage du papier de plus en plus répandu (tous les usages privés, lettres closes, missives, cédules, minutes, registres de notaires, comptes de chancellerie, notes financières, travaux des écoles, des universités, etc.) partout où il n'était pas indispensable d'assurer au document une durée illimitée, enfin les livres au XVe siècle.

Tout ceci prouve bien que le papier répondait dès lors à tous les usages qu'on lui demandait comme prix et qualité, qu'on en produisait de plus en plus.

Il est facile de voir pourquoi il en fallait de plus en plus.

Une évolution, presque une révolution, s'était opérée dans une partie de l'Europe et particulièrement en France dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, au point de vue social [27], intellectuel et matériel. Les arts (littérature, architecture, enluminure, etc.) brillèrent d'un vif éclat, l'Université de Paris était pleine de maîtres éminents qui attiraient des disciples de tous les pays de l'Europe. Beaucoup plus de gens sachant lire, écrire, voulant s'instruire, il fallait de plus en plus de papier, il en fallait aussi pour toutes les nouvelles administrations que créait chaque jour l'autorité grandissante du pouvoir royal.

Digitized by Google

Mais celui qu'on avait donné jusque là, le papier dit « de coton » était d'une qualité vraiment trop inférieure pour convenir à ces emplois. Bien qu'on le fît très épais pour le rendre plus solide et sans doute pour imiter le parchemin (comme les premiers incunables ont imité les manuscrits), il supportait mal l'écriture, se déchirait vite, et ne se conservait pas. Il devait paraître d'autant plus défectueux à des gens habitués à utiliser le parchemin ; aussi ne le prenait-on que parce qu'il était moins coûteux (bien que son épaisseur dût le rendre relativement cher pour sa valeur intrinsèque). Son usage avait été proscrit par les rois de Sicile, par Frédéric II et Alphonse le Savant, pour les actes publics. Un papier pareil ne pouvait avoir un grand succès [27 bis].

Les papetiers du XIIIe siècle se trouvèrent donc en face du problème suivant : Améliorer, produire davantage et bon marché avec une matière première qui n'augmentait pas en quantité proportionnellement à la demande et dont les prix devaient s'élever par suite de la concurrence des acheteurs.

Ils cherchèrent et trouvèrent, comme nous l'avons vu. Les deux éléments de la solution furent le collage à la gélatine et la trituration des pâtes avec des maillets.

Le collage à la gélatine rendait le papier nerveux, imperméable à l'encre ; la trituration plus complète et prolongée donnait une qualité irréprochable, permettait de produire un papier considérablement plus mince ; par conséquent elle économisait le chiffon, procurait pour la même quantité de pâte beaucoup plus de feuilles et, de ce fait, le maître-papetier satisfaisait plus d'acheteurs et abaissait son prix de revient.

Peut-être les pouvoirs publics ne furent-ils pas entièrement étrangers à ce progrès ? Blanche de Castille, originaire d'un pays où le papier était connu depuis plus longtemps, s'intéressait-elle à ce produit si directement lié à l'évolution de l'humanité ?

D'autre part, la poussée de civilisation que nous avons rappelée facilitait l'échange des idées, rapprochait des gens de toutes conditions, originaires de pays divers, développait les intelligences, améliorait les industries, qui, profitant les unes et les autres de leurs perfectionnements réciproques, s'entraînaient mutuellement vers le progrès, Peut-être aussi

Digitized by Google

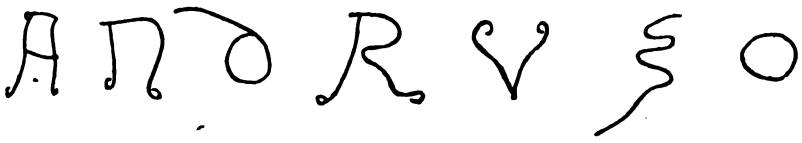

Gênes 1308

Sienne 1299

Bologne 1295

Bologne 1292

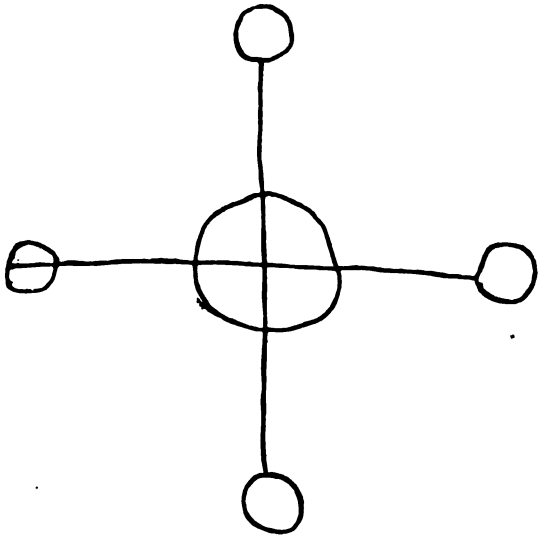

Bologne 1282

Quelques filigranes des plus anciens.

Digitized by Google

la libération des serfs contribua-t-elle à ce mouvement en mettant la main-d'œuvre à la disposition des maîtres-fabricants?

Dans tous les cas, les papetiers de cette époque surent imaginer, créer et utiliser le matériel qui répondait aux nécessités de l'heure, c'est certainement à cette époque qu'on dut faire fonctionner les premières piles à maillets, matériel qui donna des produits incomparables et persista jusqu'à l'invention hollandaise de la pile à cylindre rotatif au XVIIe siècle. Ils abandonnèrent définitivement les procédés primitifs des arabes (pilons agités dans de grands mortiers). Désormais le maillet muni de clous, mu par une force hydraulique suffisante, triture le chiffon dans une cuve de pierre ou de bois garni de fer, où circule de l'eau. Peu à peu le papier cotonneux, mal battu, mal collé, disparaît de partout. Cette transformation ne dut pas se faire sans tâtonnements, sans malfaçons et sans frais importants. Les papiers intermédiaires qui embarrassaient tant les anciens paléographes en sont la preuve. Une autre preuve nous est fournie par les filigranes. Certains propriétaires de moulins durent dépenser des sommes élevées, étant données l'époque et leurs ressources généralement modestes, pour construire et faire fonctionner les piles à maillets et les appareils hydrauliques suffisamment puissants pour les entraîner Cette dépense était faite sans doute dans le but de produire uu papier meilleur, mais surtout pour en tirer profit. Or, pour retirer de cette « immobilisation » comme nous dirions de nos jours, tout l'avantage qu'elle devait leur rapporter, il fallait que la clientèle, sachant que le papier de tel ou tel moulin était de meilleure qualité que celui du voisin, pût le reconnaître de suite et sans erreur. On eut alors l'idée de mettre dans la forme où se faisait la feuille, des fils métalliques qui, en s'imprimant dans la pâte humide, faisaient ressortir en creux une marque correspondante dans le papier. De cette manière toutes les feuilles d'un moulin déterminé portaient une marque distinctive et les acheteurs pouvaient l'exiger, comme on demande de nos jours par son nom telle ou telle marque d'un produit spécialisé : chocolat, conserves, biscuits, papier à cigarettes, etc.

Les premiers filigranes furent des initiales ou des noms de papeteries, ce qui correspond bien à des marques de fabrique. Ce n'est que plus tard qu'apparurent les dessins d'objets et les armoiries, et plusieurs

Digitized by Google

siècles après seulement, les filigranes servirent à désigner les formats ou les diverses qualités produites par le même moulin. Voilà pourquoi sans doute le papier « de chiffe » est filigrané. Ceux qui fabriquaient bien, avec un matériel « moderne », filigranaient pour faire choisir leur production, et ils le faisaient d'autant mieux que sur leur papier le filigrane était plus apparent [28].

Nous pouvons donc terminer ici cette trop longue note, en concluant que, grâce aux inventions du XIIIe siècle, le papier était prêt pour sa destinée ; cent cinquante ans plus tard, il permettait à l'imprimerie de produire, dès sa naissance, des chefs-d'œuvre qui n'ont pas été surpassés et d'accomplir le rôle prodigieux qui lui était réservé.

On a prétendu que le papier avait été la cause de l'admirable essor du XIIIe siècle. Nous ne le croyons pas, mais peut-être y a-t-il contribué ? Par contre, l'essor du XIIIe siècle a été sûrement la cause principale du progrès du papier par les besoins moraux qu'il a créés et l'influence intellectuelle que nous avons déjà rappelée. Depuis lors le papier a rendu à la civilisation les bienfaits qu'il avait reçus d'elle à cette époque. Grâce à lui, l'humanité depuis le XIVe siècle sort vraiment « de la nuit ».

Chose curieuse, un des premiers efforts du génie occidental qui se réveillait, appelé aux plus hautes destinées, fut donc de perfectionner cet instrument de progrès incomparable que lui transmettaient les Arabes, bien imparfait encore, le légendaire papier de coton. On pourrait y voir un signe précurseur et symbolique de la prééminence que les occidentaux allaient prendre dans de nombreux domaines où les orientaux les avaient jusque là surpassés.

Henri ALIBAUX.

---

(1) Une autre légende attribue l'introduction de la fabrication du papier en France à des croisés qui auraient construit près d'Ambert les premières papeteries françaises. Mais elle n'a jamais eu la diffusion et l'autorité de celle que nous rappelons aujourd'hui. Elle mérite du reste une étude approfondie et se rapporte aussi probablement à des faits inconnus et véridiques.

(2) Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, Paris, 1840. — H. G. Paris, *Histoire de la ville de Lodève*, Montpellier, 1851. — Fisquet, *la France pontificale*, Montpellier. — Briquet, *Recherches sur les premiers papiers employés en Orient et en Occident*, Paris, 1885. — Grand, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 329. — Wattenback, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, Leipzig, 1875. —

Digitized by Google

Reusens, *Eléments de paléographie*, 1899. — Giry, V° *Papier* dans *la Grande Encyclopédie*, t. XXV, p. 989. — Xavier Roux, *les papeteries du Dauphiné*, Grenoble, s. d. — A Chronology of Paper *(Paper and Progress*, Londres 1917). etc., etc.

(3) Dissertation sur le Papyrus, sur le papier de coton et celuy dont on se sert aujourd'hui. Mémoires de littérature tirés des *registres de l'académie royale des inscriptions et belles lettres* (1718-1723).

(4) *Das Schriftwesen im Mittelalter*, Leipzig, 1871.

(5) *Historische Zeitschrift*, t. XXVII, f° 142.

(6) *Compendio de paleografia e diplomatico*, Padoue, 1870, p. 46.

(7) *Manuale di paleografia*.

(8) *Eléments de paléographie*, Paris, 1838.

(9) *Gerardi Meermann et doctorum virorum ad eum epistolæ atque observationes de chartae vulgaris seu lineæ origine*. Edidit ac prefatione instruxit J. Van Vaassen, la Haye, 1767.

(10) *Auch ein Wort uber die Schwandnersche Urkunde vom Jahre*, 1243, Nurenberg, 1805.

(11) *Beschreibung typographischer Seltenheiten*, Mayence, 1801.

(12) *Essai sur l'origine de la gravure... du papier...* etc, Paris, 1808.

(13) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1857, t. XXIII.

(14) *Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux* XIVe *et* XVe *siècles*, Paris, 1868.

(15) Voir Briquet, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du* X^e *au* XIIIe *siècle*, Paris, 1886, p. 24.

(16) Meerman, ouv. cité.

(17) Voir le fragment d'une lettre de M. Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, à M. Briquet, ouvr. cité, p. 27.

(18) *Archivo storico italiano*, 1885. « Carta di cotone e carta di lino ».

(19) Rebut de vieux draps, ou étoffes. Qu'il nous soit permis ici, à titre de curiosité, de constater la bizarre destinée du mot *pannus* drap étoffe, qui, en passant par un terme de marine en est arrivé sans déformation phonétique à désigner en langage moderne ce que nous entendons par une panne d'automobile ou d'aviation.

(20) A. Blanchet, *Essai sur l'histoire du papier*, Paris, 1900, p. 34.

(21) Cet ouvrage a été traduit en français et analysé par M. Briquet, *le papier arabe au moyen âge et sa fabrication*, Berne, 1888.

(22) On the making of Chinese Paper *(The Journal of Asiatic Society of Bengal*, III, p. 477-479).

(23) Voir Blanchet, *Essai sur l'Histoire du papier*, Paris, 1900.

C'est précisément le texte que nous avons rappelé plus haut à propos des recherches de MM. Girard et Giry.

(24) Il en est de même pour les termes commerciaux en usage aujourd'hui. Par exemple, certaines papeteries anglaises ou françaises appellent le buvard qu'elles fabriquent « electrical absorbant », « buvard éponge ». Faudrait-il en conclure que ces buvards aient un rapport quelconque avec l'électricité ou qu'ils soient faits avec de l'éponge réduite en bouillie?

Ce qui prouve que le terme de papier bambycin n'impliquait pas que le papier fût fait avec du coton, c'est que divers voyageurs (Marco Polo, Oderic de Pordenone (1317-1329), Guillaume de Rubrouck (1253-1255), cités par M. Blanchet *(Essai sur l'Histoire du Papier)* parlent du papier monnaie chinois fabriqué, ils le savent, avec de l'écorce de mûrier et l'appellent papier de bambace.

(25) *Programma scolastico di Paleografia*, Florence, 1894, p. 32.

(26) Le plus ancien papier de chiffe relevé par Bodmann est de 1300, avec un filigrane représentant un 9 ou un 6. Il le considère comme un mélange de coton et de chiffe.

Ce papier a été identifié grâce aux recherches du Dr Zoppi, bibliothécaire d'Udine, il provient de la papeterie de Cividale dont l'existence est antérieure à 1293.

Bodman constate qu'à partir de 1324 le papier de chiffe a des pontuseaux très apparents, qu'il est satiné, sans longues fibres, l'eau ne le réduit pas en bouillie (caractères précis du papier bien travaillé et collé à la gélatine). Il y a sur ce point unanimité absolue de la part de tous les paléographes. Les premiers

Digitized by Google

papiers de « chiffe » plus ou moins mélangés de coton, selon eux, c'est-à-dire les états intermédiaires entre le papier fait au pilon et le papier fait avec des maillets, apparurent vers la fin du XIIIe siècle.

(27) Libération des serfs. Mise en culture des terres. Voir d'Avenel. Découvertes d'histoire sociale, Chap. III, Paris, 1910.

(27 bis) C'est pour cette raison qu'en 1145 le roi de Sicile donna l'ordre de transcrire sur parchemin tous les actes écrits sur « charta cuttunea vel bombycina ».

En 1221, Frédéric II, empereur d'Allemagne, ordonna qu'étant donnée la mauvaise qualité du papier alors en usage, tous les actes publics sur papier soient transcrits sur parchemin dans l'espace de deux ans. (Constitutiones Siciliæ).

En Espagne, Alphonse le Savant (1256-1265) distingua ce qui doit être écrit sur parchemin.

Au cours du XIIIe siècle, en Italie, en Espagne, en France méridionale, on ne pouvait faire sur papier aucun acte solennel ou devant porter des sceaux.

Pendant longtemps les notaires durent prêter serment de se conformer à cette prohibition.

(28) On a pensé que les lettres furent ensuite remplacées par des objets ou des armoiries, parce que, peu de gens sachant lire, il était plus facile aux acheteurs de reconnaître un objet que de lire un nom. Cette opinion nous paraît un peu surprenante, il est exact que peu de gens aient su lire et écrire au XIVe siècle, mais il nous semble bien que le fait d'acheter du papier impliquait qu'on était dans cette catégorie, le papier ne servant alors qu'à l'écriture.

On dut plutôt obéir à une tendance générale, une mode, qui faisait multiplier les armoiries, ou tout simplement, on fit comme pour les enseignes, on mit comme filigrane un objet ; ce qui était plus expressif et facile à retenir que des initiales et un nom.

Certains auteurs ont voulu voir dans les filigranes une signification symbolique provenant de confréries de Rose-Croix ou de francs-maçons. Nous nous demandons pourquoi, alors que leur emploi comme marque de fabriques paraît tout naturel, surtout quand c'étaient de simples lettres, comme au début.

Voir Harold Bailay, Hidden symbols of the Rosicrucians. William Krick, articles parus, dans le Baconiana, Londres 1903.

Digitized by Google

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE ROME EN ASIE-MINEURE AU Ier SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE (*)

Tant que la civilisation était demeurée simple dans ses goûts, et les Romains mesurés dans leurs dépenses, l'exportation et l'importation n'eurent pas une importance capitale dans la vie économique des Latins. Les peuples commerçants — Grecs ou Phéniciens — se chargeaient d'amener sur les côtes d'Italie les produits d'une industrie savante, ou d'aller dans les régions encore barbares échanger contre les objets manufacturés les matières premières que ces régions pouvaient offrir. C'est cet état de choses que César rencontra en Gaule et que son récit laisse entrevoir. César nous parle à maintes reprises de ces *mercatores*, qui sur tous les points du territoire ont devancé l'armée romaine. Leur besogne était malaisée : il fallait d'abord franchir les Alpes, ce qui n'allait pas sans danger ; ils y frayèrent néanmoins le passage qu'à leur suite César s'ouvrit dans la montagne [1]. Déjà, dans les cols, les divers peuples percevaient des péages onéreux [2] : ces droits à payer pour les marchandises qu'ils transportaient, les *mercatores* devaient les acquitter à chaque groupement local [3]. Les difficultés se présentaient à chaque pas ; si telle population recevait avec bienveillance ces commerçants étrangers [4], telle autre ne

(*) Cette étude, composée avant la guerre, était entièrement écrite lorsque parut la thèse de Hatzfeld, *les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, de Boccard, 1919. Cet ouvrage analyse les mêmes textes que cet article et, avec beaucoup plus d'étendue et de pénétration, présente un tableau complet de la vie des *négotiatores* latins en Asie-Mineure. Toutefois, nous croyons que notre travail ne fait pas double emploi : il s'agit pour nous, en mettant en œuvre des textes, de montrer sur le vif une politique économique et des combinaisons d'intérêts qu'un Français, en 1921, peut méditer avec profit.

(1) César, en partant pour l'Italie, envoie Servius Galba dans le pays des Nantuates, des Veragres et des Séduniens, voisins des Allobroges. *Causa mittendi fuit*, ajoute César, *quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, patefieri volebat*. Ces. *Bell. gall.* III, 1.

(2) *Cf.* texte précédent : *Magnis cum portoriis*.

(3) César parle de Dumnorix qui avait affermé les *portoria* du pays des Eduens (*Ibid.* I, 18).

(4) Comme les *Ubii* (*Ibid.* IV, 3) ou les Suèves (*Ibid.* IV, 2).

Digitized by Google

consentait pas à leur rien acheter [5]. Il faut compter aussi avec les périls de courses de ce genre, résultant du peu de stabilité politique de ce pays ; les marchands furent égorgés à Noviodunum et l'on se partagea leur argent et leurs chevaux, en même temps que la garde romaine qui y avait été laissée [6]. A Cabillo, on se contenta de faire sortir de la place ceux que le négoce avait fait s'y arrêter [7]. Ces *mercatores*, allant d'un pays à un autre sans s'inquiéter des opérations militaires, colportaient les nouvelles ; jadis, lorsque l'Italie en était au point où se trouvait la Gaule du Ier siècle avant J.-C., ils avaient joué le même rôle ; nous les trouvons dans les guerres d'Etrurie et de Véies [8]. Pendant la guerre des Gaules c'est par eux que les Bretons sont informés des projets de César [9].

Ce que ces marchands portaient aux Gaulois c'étaient en partie des produits naturels du sol que ne possédait pas le sol gaulois, surtout le vin [10], c'étaient aussi certaines races de chevaux, dont les Gaulois étaient friands [11], mais, surtout, c'étaient des produits manufacturés de toutes sortes, des objets d'or ou d'argent, ou même, dans les régions où il manquait, le bronze [12].

En échange, les marchands rapportaient de Gaule quelques matières premières, sans doute le produit des mines [13], puis des esclaves. Une lettre

---

(5) Commes les *Nervii (Idib.* II, 15) ou les *Belges (Ibid.* I, 1).

(6) *Itaque, interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi aut itineris causa convenerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt* (Ces. *Bell. Gall.* VII, 55).

(7) *M. Aristium tribunum militum, iter ad legionem facientem, data fide, ex oppido Cabillono educunt : idem facere cogunt eos, qui negotiandi causa ibi constiterant. Hos continuo in itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt ; repugnantes diem noctemque obsident ; multis utrimque interfectis, majorem multitudinem ad arma concitant. (Ibid.* VII, 42).

(8) *Hinc Etruriae principum ex omnibus populis conjurationem de bello, ad fanum Voltumnae factam, mercatores afferebant (Tite-Live,* VI, 2). — *Itaque cum renuntiatum a mercatoribus esset, negata Veientibus auxilia (Id.* IV, 24).

(9) *Consilio ejus* (de César) *cognito et per mercatores perlato ad Britannos* (Ces. *Bell. Gall.*, IV, 21).

(10) C'est surtout à cause du vin qu'ils importaient que les Nerviens ne veulent pas recevoir les mercatores. *(Ibid.* II, 15). — *Cf.* aussi les Suèves (IV, 2).

(11) Les Suèves ne veulent rien acheter *quin etiam jumentis, quibus maxime Gallia delectatur, quaeque impenso parant pretio, Germani* importatis *non utuntur (Ibid.* IV, 2).

(12) Les Bretons, dit César (V, 12), *aere utuntur* importato.

(13) Mines de *fer* en Gaule, très exploitées. Les Gaulois sont habiles à pratiquer des *cuniculi... eo scientius, quod apud eos magnae sunt ferrariae, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est.* (Ces. Bell. Gall. VII, 22). — Mines de *cuivre...* même idée : *sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos aerariae secturae sunt. (Ibid.* III, 21). — Mines de *plomb. Nascitur ibi* (en Bretagne) *plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum, sed ejus exigua est copia.* (*Ibid.* V, 12).

Digitized by Google

de Cicéron nous apprend d'une manière assez plaisante la déconvenue qui attendait en Bretagne l'expédition de César. Quintus Cicéron qui en faisait partie tenait son frère au courant par une correspondance suivie. « On sait déjà ce grand point, écrivait ce dernier à Atticus, qu'il n'y a pas dans cette île un *scrupulum* d'argent : aucun espoir de butin, sinon dans les esclaves : n'en attends pas, à ce que je crois, des lettrés ou des musiciens [14] ». Cicéron dans le *Pro Quinctio* parle d'esclaves gaulois amenés en Italie par L. Publicius, ami de Naevius [15]. Il est aussi très probable que les marchands devaient rapporter des fourrures et des peaux, dont l'industrie semble très développée [16] chez les Gaulois occupés d'élevage [17].

César ne nous dit pas de quelle nationalité étaient ces *mercatores*. Les commerçants navigateurs qui s'aventuraient sur les côtes d'Aquitaine et remontaient jusqu'en Bretagne, malgré la difficulté des côtes et les tributs à payer aux *Veneti* [18], étaient sans doute des Grecs, et c'étaient eux peut-être qui avaient appris aux Gaulois à se servir des lettres grecques pour les livres sacrés et pour certains registres [19]. Mais il y avait certainement des marchands italiens dans ceux qui franchissaient les Alpes, et que les Gaulois, aux jours de révolte, massacraient avec la garnison romaine.

---

(14) *Britannici belli exitus exspectatur. Constat enim aditus insulae esse munitos mirificis molibus. Etiam illud jam cognitum est neque argenti scrupulum esse ullum in illa insula, neque ullam spem praedae nisi ex mancipiis : ex quibus nullos puto te litteris aut musicis eruditos exspectare.* Cic. *Ad Att.*, IV, 16.

(15) *Cum venissent ad Vada Volaterranea quae nominantur vident perfamiliarem Naevii, qui ex Gallia pueros venales isti adducebat, L. Publicium. (Pro Quinct,* VI).

(16) *Cf.* ce que César dit des voiles des vaisseaux gaulois *pelles pro velis, alutaeque tenuiter confectae.* (III, 13).

(17) *Erat ei pecuaria res amplia,* dit Cic. en parlant des propriétés de Quinctius chez les Sébusiens *(Pro Quinctio,* III, et *Ibid.* XXV). — C'est aussi l'élevage en grand que César trouve sur les bords de la Loire *(Bell. Gall.* VII, 56).

(18) *Naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum aliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto, paucis portubus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales.* César, *Bell. Gall.* III., 8.

(19) *Cum* [Druides] *in reliquis fere rebus publicis, privatisque rationibus, graecis utantur* (VI, 14). — Après la prise du camp des Helvètes *Tabulae repertae sunt litteris Graecis confectae, et ad Cesarem relatae.* (I, 29).

Digitized by Google

De l'autre côté du monde romain, l'importation et l'exportation revêtaient un aspect bien différent du colportage que nous venons d'esquisser. Les conquêtes avaient mis à la disposition des Romains d'énormes réserves de produits manufacturés, objets d'art et de luxe, en même temps que des matières premières précieuses : les marbres, soit bruts, soit débités et travaillés, les granits et les porphyres d'Egypte, l'or, l'argent, l'ivoire... Ces pays, par le fait de la conquête, ne cessèrent pas de fabriquer. Et les convois chargés de statues, de vaisselles, de vases, de marbres et de métaux s'acheminèrent continuellement vers Rome. Le goût des constructions magnifiques, des villas, de la vie luxueuse se développait avec rapidité dans les classes riches : et par les sommes énormes que Cicéron consacre dans son budget à ces produits de fabrique étrangère, et aux œuvres d'art, nous pouvons mesurer l'ampleur que prit alors l'importation en Italie.

Mais ce drainage méthodique de toute la production manufacturière et artistique du bassin oriental de la Méditerranée ne se fit pas dans des conditions normales, propres à maintenir l'activité industrielle dans les pays conquis et à leur assurer l'avenir. En réalité, ce fut une exploitation réglée, à laquelle collaborèrent tous les Romains qui, à titre officiel ou privé, venaient s'établir dans les provinces. Il y eut une remarquable entente pour amener les populations à vendre à vil prix les richesses de leur passé ou les produits de leur travail aux innombrables *negotiatores* ou *mercatores* qui s'abattirent sur les riches contrées ouvertes par les conquêtes, Il faut suivre dans ses rouages cet étonnant mécanisme d'oppression qui parvint, en peu d'années, à épuiser de beaux pays et à ruiner leur industrie.

Le point de départ de cette exploitation était la perception des impôts. Les impôts, déjà fort lourds en eux-mêmes, aggravés par des droits secondaires multipliés à plaisir, étaient exigés par les compagnies fermières

Digitized by Google

avec la dernière rigueur, et, de plus, ils étaient exigés en numéraire au lieu de l'être en nature comme le voulait la loi ; les particuliers et les villes, n'ayant pas d'argent liquide disponible, étaient contraints de s'adresser aux innombrables agents d'affaires romains, qui, ou bien leur prêtaient des capitaux à des taux invraisemblables, ou bien exigeaient la livraison des objets d'art ou des produits de l'industrie locale à un prix naturellement très inférieur à la valeur réelle. L'importation, à ce moment, est sous la dépendance de l'organisation financière des provinces, et on ne peut la considérer isolément. L'administration officielle, qui aurait dû protéger l'industrie locale jadis florissante, prêtait la main à ces violences : chacun des membres qui composaient l'entourage du gouverneur était plus ou moins mêlé à ces trafics, et il était bien rare que le proconsul, lorsqu'il quittait la province, n'emportât pas une cargaison d'objets précieux [20].

Ce sont les traits de cette politique que nous voudrions faire revivre, en prenant pour exemple l'*Asie*, que nous connaissons, à ce point de vue, mieux que tout autre pays, grâce à la correspondance de Cicéron et au séjour que lui-même fit en Cilicie.

Trois catégories de personnes étaient mêlées à ces combinaisons financières :

1° L'entourage du gouverneur ;

2° Les publicains ;

3° Les *negotiatores*, qui entraient directement en rapport avec les provinciaux et traitaient les affaires commerciales. Examinons en détail ces trois personnels au moment du proconsulat de Cicéron en Cilicie ; nous verrons comment tous, ou presque tous, ont des intérêts dans les mêmes affaires.

(20) Il faut pour ne le point faire avoir, d'après Cicéron, une singulière vertu : *Summa integritate continentiaque.* (Cic. *Ad Q*, I, 1, 2).

Digitized by Google

1° *L'entourage du gouverneur.*

Le premier des légats de Cicéron est, par un côté, un homme d'affaires. M. Anneius, que nous ne connaissons pas autrement, avait des intérêts engagés avec les habitants de Sardes. Cicéron définit cette affaire par les deux mots de *controversia* [21] et de *negotium* [22]. L'affaire était très importante. En passant à Ephèse (22 au 26 juillet 703-51), Cicéron avait recommandé l'affaire à Q. Minucius Thermus, propréteur d'Asie, sous l'autorité duquel étaient les Sardiens, et Q. Minucius avait promis tout son concours. Pour mieux surveiller ses intérêts, M. Anneius, après la prise de Pindenissum et le départ des troupes pour leurs quartiers d'hiver, quitta Cicéron pour se rendre à Ephèse, Il était porteur d'une lettre de recommandation très pressante : cette lettre a dû être écrite à Laodicée, autour des ides de février [23] ; comme Laodicée était sur le chemin d'Ephèse, M. Anneius avait accompagné Cicéron jusque-là. Il dut partir dès que Cicéron eut commencé le règlement des affaires provinciales. Dans sa lettre de recommandation, Cicéron ne fait son éloge qu'au point de vue militaire. M. Anneius resta longtemps à Ephèse puisque Cicéron, vers les kalendes de mai dut écrire à Q. Minucius Thermus de lui renvoyer son légat [24].

Quelle était la nature de cette affaire? Il n'est pas facile de le savoir exactement : en tous cas il s'agissait d'intérêts considérables « s'il ne s'était agi d'une aussi grosse affaire, nous n'aurions pas été amenés lui à me quitter ni moi à me séparer de lui [25] ». Dans une longue phrase assez embarrassée, Cicéron développe les idées suivantes : « Il est bien certain que nous ne te demandons pas autre chose que d'être juste. Mais je sais tout ce que peut un préteur... ce que je désire c'est que M. Anneius sente que ma recommandation n'a pas été vaine ». On peut croire que l'affaire n'était

(21) *Eum cum Sardianis habere controversiam scis.* (*Fam.* XIII, 55).

(22) *Suum negotium, quod habet cum populo Sardiano.* (*Fam.* XIII, 57).

(23) *Fam.* XIII, 55.

(24) *Fam.* XIII, 57.

(25) *Quod nisi tanta res ejus ageretur, nec ipse adduci potuisset ut a me discederet nec ego ut eum dimitterem.* (*Fam.* XIII, 57).

Digitized by Google

pas aussi claire que le dit Cicéron, puisqu'il jugea bon de renouveler trois fois sa pressante recommandation [26].

Pomptinus, ancien préteur pendant le consulat de Cicéron, ne paraît s'être mêlé en rien à des combinaisons financières ; venu tard dans la province, il devait en repartir le premier, malgré les regrets de Cicéron [27].

Un troisième légat de Cicéron, L. Tullius, dut emporter de la province beaucoup d'objets précieux. Cicéron se plaint vivement de lui : il allait jusqu'au bout des droits, que lui accordait la *lex Julia*, pour les réquisitions qu'il avait à faire dans le pays [28].

Enfin, le frère même de Cicéron, avait des intérêts engagés en Bithynie. Nous possédons une lettre de recommandation adressée par Cicéron à P. Silius Nerva, propréteur de Bithynie. « Occupe-toi de mon frère Quintus, si tu m'aimes, avec le soin dont tu userais pour moi [29] ».

Sur les deux questeurs de Cicéron, l'un est un homme d'argent, L. Mescinius Rufus. Son frère était banquier en Achaïe, à Elis [30]. Et plus tard, en 708, Cicéron eut à le recommander à Servius Sulpicius Rufus, gouverneur d'Achaïe [31]. Cicéron est très sévère pour sa conduite. Il l'appelle « levis, libidinosus, tagax » [32], et dans une lettre de Tarse : « Rien n'est plus blâmable, dit-il, que le questeur Mescinius » [33].

Le second questeur, C. Caelius Caldus, est un jeune homme.

C'est au sujet des préfectures, fonctions locales auxquelles nommait directement le proconsul, et qui permettaient d'exercer sur les provinciaux la plus fructueuse tyrannie, que nous voyons intervenir directement les *negotiatores*, les agents mêmes de l'importation ou des prêts. Etre en possession d'une préfecture leur assurait la liberté d'opprimer les villes, les particuliers, les industriels à court d'argent, et beaucoup s'en étaient

---

(26) Une première fois de vive voix à Ephèse ; 2° *Fam.* XIII, 55 ; 3° *Fam.* XIII, 57.

(27) Il repartit sans doute pour Rome en même temps que M. Anneius gagnait Ephèse, au retour à Laodicée de l'expédition.

(28) *Att.* V, 21.

(29) *Quintum fratrem meum, si me diligis, eo numero cura ut habeas, quo me (Fam.* XIII, 62).

(30) *Fam.* V, 20.

(31) *Fam.* XIII, 26.

(32) *Att.* VI, 3.

(33) *Nihil minus probari poterat quam quaestor Mescinius. (Att.* VI, 4).

Digitized by Google

fait accorder par le prédécesseur de Cicéron : mais ce dernier fut inflexible. Il résolut de ne pas confier la charge de préfet à quiconque serait *negotians* ou *negotiator* [34], et il sut maintenir sa décision contre toutes les influences. Atticus lui proposa un certain Appuleius. Il refusa [35]. Puis ce fut le tour de Pompée qui sollicita pour Sex. Statius [36], de Torquatus pour M. Laenius [37], enfin de Brutus pour M. Scaptius [38]. Cicéron ne se laissa même pas fléchir en faveur d'un *negotiator* de ses amis C. Vennonius [39].

Par contre il admettait un principe qui peut nous paraître singulier. Il s'engageait à nommer préfets tous ceux que ses amis lui désigneraient pourvu qu'ils ne fussent pas *negotiatores : iis quos voles deferto*, écrit-il à Atticus, *non ero tam* μετέωρος *quam in Appuleio fui* [40]. De même il écrit à Atticus au sujet de Brutus : « Tu te souviens que je fais ainsi : Brutus peut disposer des préfectures qu'il voudra, pourvu que ce ne soit pas en faveur d'un *negotiator* [41] ». Cependant il consentit à nommer préfets deux recommandés de Brutus, M. Scaptius [42] et L. Gavius, bien qu'ils fussent *negotiatores ;* mais ils l'étaient en Cappadoce, c'est-à-dire dans une région où subsistait quelque autonomie provinciale. Cicéron n'y eut point consenti pour le territoire cilicien. Du reste, il n'eut pas à se louer de cette concession et dut subir les insolences de ce Gavius [43].

Parmi le personnel de Cicéron, citons encore comme ayant eu des rapports avec les *negotiatores*, un certain Q. Volusius, dont Cicéron fait le plus vif éloge, et qu'il envoya rendre la justice aux commerçants romains de Chypre qui y étaient du reste peu nombreux [44].

---

(34) *Att.* V, 21 ; VI, 1, etc.

(35) *Att.* V, 11.

(36) *Att.* V, 21 ; VI, 1 ; VI, 2.

(37) *Att.* V, 21.

(38) *Att.* VI, 1.

(39) *Att.* VI, 3.

(40) *Att.* V, 11.

(41) *Tu autem meministi nos sic agere, ut quot vellet praefecturas sumeret, dum ne negotiatori. (Att.* VI, 1).

(42) On ne doit pas confondre ce M. Scaptius avec un autre M. Scaptius, homme de paille de Brutus dans l'affaire de Salamine. Dans la lettre *Att.* VI, 1, Cicéron a pris soin de les distinguer nettement l'un de l'autre.

(43) *Praefecturas M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno* [Cappadoce] *rem Bruti procurabant, detuli. Nec enim in provincia mea negotiabantur. (Att.* VI, 1). — *Cf. Att.* VI, 3.

(44) *Att.* V, 21.

Digitized by Google

Le reste du personnel de Cicéron n'est pas à citer du point de vue qui nous occupe [45].

Voici donc le personnel qui allait seconder Cicéron dans l'œuvre qu'il avait entreprise de réformer sa province et lui donner sécurité, justice et activité. On voit que, pour une bonne part, les hommes qui l'entouraient avaient engagé leurs intérêts dans une exploitation hâtive du pays.

Etudions maintenant les Romains installés dans la province, et à quelles organisations Cicéron allait se heurter.

Nous avons essayé ailleurs [46] de démontrer, par la critique des lettres de Cicéron, que la mise en adjudication à Rome des divers impôts d'Asie avait donné lieu à la formation d'un monopole de fait, sinon de droit. Sans revenir sur le détail de notre démonstration, voici quelles étaient nos conclusions :

1° La ferme générale des impôts en Asie, était entre les mains d'un groupement, d'un syndicat de sociétés financières. Ce groupement portait le nom de *Societas Bithyniae* ou *Bithynica* (peut-être celui de la compagnie qui avait pris l'initiative de la fusion). Son champ d'exploitation s'étendait sans doute à l'Asie romaine en donnant au mot Asie son sens géographique.

2° Les différentes *societates*, composant le groupe, correspondaient à l'exploitation des différents impôts *(decumae, portoria, scriptura)*. Elles conservaient une part d'autonomie puisque nous les voyons munies de *magistri* spéciaux, et que chacune d'elles pouvait se mettre sous un patronage distinct.

Nous avons aussi essayé de prouver que cette coalition financière avait constitué ce monopole au moment des adjudications de l'an 61,

(45) En voici la liste, qui donnera une idée de son peu d'importance quand on la comparera aux organisations financières puissantes dont nous aurons à parler :

Praefectus fabrum : Q. Lepta *(Att.* V, 17. — *Fam.* II, 7. — *Fam.* XVI, 4). — *Praefectus evocatorum :* D. Antonius *(Fam.* III, 6, 5). — *Accensus :* Pausanias, affranchi de Lentulus *(Fam.* III, 7). — *Scribe :* Tullius *(Att.* V, 4). *Affranchi de Cic. :* Tiron *(Att.* VI, 7. — VII, 2. — VII, 3 ; *Fam.* XVI, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7). *Esclaves :* Acastus *(Att.* VI, 9. — VII, 1 ; *Fam.* XIV, 5. — XVI, 5). — Dionysius *(Att.* V, 4. — V, 9. — VI, 1. — VII, 5. — VII, 7). — Fusilanus *(Att.* V, 4). — Mario *(Fam.* XVI, 1. — XVI, 2. — XVI, 5). — Nicanor *(Att.* V, 4. — V, 20). — *Fonction indéterminée :* Patiscus *(Fam.* II, 11).

(46) *Les publicains d'Asie, en 51 avant J.-C.*, in *Mél. de l'Ecole franç. de Rome* (XXVIII), 1908, p. 171 et s.

Digitized by Google

en surenchérissant plus que toutes les sociétés concurrentes ; puis que, maître ensuite du marché, elle avait demandé et obtenu de l'Etat, au mépris de toute justice, une réduction sur le prix du fermage [47].

Cicéron en une phrase très nette caractérise la puissance de cette société. Les termes dont il se sert sont à noter : « Cette société par l'ordre auquel elle appartient et la qualité des hommes qui la composent constitue une partie très importante de la cité, *maxima pars civitatis* [48] : elle groupe, en effet, toutes les autres sociétés ». Combien cette constatation se trouve vérifiée par l'impuissance où se trouva Cicéron de réagir contre les habitudes prises [49].

Cicéron ne nous donne les noms que d'un petit nombre de publicains, quoiqu'ils fussent assurément très nombreux (chaque société comportant un *magister* à Rome et un *pro-magistro* en province). Voici ceux que nous connaissons :

1. Le *magister* de la *Societas Bithyniae* était P. Rupilius P. f. Men[enia tribu], sur lequel nous n'avons pas d'autre renseignement [50].

2. Le *pro magistro* de la *Societas scripturae* était P. Terentius Hispo [51]. Nous savons seulement qu'il était très lié avec Cicéron ; c'est par lui que Cicéron apprit que le fils de Quintus se proposait de parler contre lui devant César.

3. Parmi le personnel provincial de la société de Bithynie, Cicéron nous fait connaître Cn. Pupius, sans nous dire quelle fonction il y remplissait *(qui est in operis ejus societatis* [52]*)*. C'est le seul renseignement que nous ayons sur ce personnage.

Deux points sont à noter. Sans parler de l'entente entre *publicani* et

---

(47) Voici l'indication des textes sur cette affaire de réduction : *Att.* I, 17. — I, 18. — II, 1. — Suétone, *Caes.* 20.

(48) *Quae societas* [*ordine*] *ipso hominum genere pars est maxima civitatis : constat enim ex ceteris societatibus. Fam.* XIII, 9.

(49) Cette impuissance se marque d'autant mieux qu'au début de son proconsulat, Cicéron prit des mesures très énergiques pour arrêter le mal, malgré toutes les suggestions ; pendant quelques mois son administration fut très honorable et courageuse. Mais, à la fin de son gouvernement, il laisse tout aller, et va jusqu'à confier l'intérim du pouvoir à son jeune légat C. Caelius Caldus, qui venait d'arriver.

(50) *Fam.* XIII, 9.

(51) *Fam.* XIII, 65. — *Att.* XI, 10.

(52) *Fam.* XIII, 9.

Digitized by Google

negotiatores dont nous expliquerons plus loin, dans le détail, le mécanisme et les effets, les compagnies fermières d'impôt étaient indispensables aux commerçants italiens à deux points de vue :

1° C'était par les bureaux des publicains que se faisaient les transferts d'argent de Rome en province, et réciproquement. Le transport d'argent, en mer, était périlleux [53] pour des individus isolés ; on avait à craindre les pirates qui abondaient dans tout ce bassin de la Méditerranée et que l'expédition de Pompée n'avait pas fait disparaître. Par une lettre de change les commerçants trouvaient à Ephèse, la somme qu'ils avaient déposée à Rome. Cicéron nous donne lui -même un exemple de cette opération [54].

De même, au lieu de rapporter à Rome le numéraire acquis en province, il était plus simple de déposer dans une caisse de la compagnie la somme et d'éviter ainsi les risques du voyage. Nous en avons un exemple précis à la fin du proconsulat de Cicéron. Celui-ci laissa à Ephèse 2 millions 200.000 sesterces. C'était un simple dépôt, sans production d'intérêt [55]. Les publicains devaient, à date régulière, et toutes balances faites, transporter à Rome, en s'entourant de précautions, l'or et l'argent ainsi accumulés. On voit combien ce système simplifiait et favorisait toutes les opérations commerciales des *negotiatores* romains.

2° Les *tabellarii* des publicains, qui entretenaient entre la métropole et la province un échange permanent de lettres, transportaient aussi celles des particuliers ; par eux Cicéron et ses divers amis de Rome communiquent [56]. Une lecture de la Correspondance nous révèle que Brutus, Pompée, Caelius sont prévenus des diverses opérations financières qui se font en leur nom ; ils n'ont pu être prévenus que par leurs hommes d'affaires. Ce service postal organisé par les publicains avait l'avantage, sur celui des coureurs et des messagers des particuliers, d'être mieux fait

---

(53) Cicéron, dans *Fam.* II, 17, emploie, à propos de transport d'argent l'expression *vecturae periculum.*

(54) *Att.* V, 13. Il s'agissait, en l'espèce, d'une lettre de change d'Atticus, qui prêta à Cicéron à ce moment une assez grosse somme.

(55) *Att.* VI, 8. Ce dépôt fut enlevé par Pompée peu de temps après. Pompée sans doute rendit la somme à Cicéron, puisque nous voyons ce dernier la considérer comme la principale de ses ressources dans les lettres à *Att.* XI, 1, et XI, 2.

(56) *Tu autem saepe dare tabellariis publicanorum poteris per magistros scripturae et portus nostrorum diœcesium (Att.* V, 15, 3). *Cf. Fam.* VIII, 7 ; *Att.* V, 16 ; *Att.* V, 21.

Digitized by Google

et plus rapide ; le personnel était sans doute mieux spécialisé. Une lettre de Caelius à Cicéron permet de nous en rendre compte. Caelius avait remis une longue lettre à un affranchi de Cicéron, qui était revenu à Rome et qui s'en retournait en Cilicie. Le lendemain Caelius apprend qu'un *tabellarius* de publicain [57] partait pour l'Asie. Caelius lui confie un court billet pour annoncer à Cicéron sa longue lettre partie la veille et le mettre en quelques mots au courant des nouvelles. Il comptait donc que le courrier des publicains arriverait avant l'affranchi de Cicéron [58].

C'est ainsi que s'était résolu le problème de la communication facile et à bon marché entre les provinces et Rome. Sur ce point où le proconsul lui-même ne dispose que d'un service restreint [59], comment aurait pu s'organiser un comptoir de commerce, par ses seules forces ?

Nous arrivons enfin à une troisième classe de personnages, qui nous intéressent directement : les *negotiatores*. Il est difficile de déterminer exactement le sens du mot. Nous croyons du reste que sa signification était assez étendue. César emploie le mot *negotiari* en parlant de *mercatores* [60]. Dans un texte de Cicéron, *negotiari* s'applique aux opérations des hommes d'affaires de Brutus. Sont aussi *negotiatores* des gens qui ne semblent dépendre d'aucun financier romain. En somme, ce sont des intermédiaires, soit qu'ils achètent les produits des manufactures orientales, soit qu'ils organisent les prêts d'argent aux villes et aux particuliers, pour être ensuite chargés des recouvrements en argent ou en produits industriels, soit qu'ils servent simplement tel financier et représentent ses

(57) Le texte dit *tabellarius properans*. Nous traduirions volontiers par *exprès*.

(58) *Cf. Att.* V. 21 : *Acceperam autem satis celeriter Iconii per publicanorum tabellarios a Lentuli triumpho datas.*

(59) Ce sont les esclaves particuliers de Cicéron qui font ce service. Quand il s'agit d'un message important, à expédier pour plus de sûreté par deux routes différentes, Cicéron est visiblement dans l'embarras.

(60) César, *De Bell. Gall.*, VII, 55.

Digitized by Google

intérêts. Ce sont eux qui, en grande partie, sont les agents d'importation des richesses d'Asie en Italie et à Rome.

Grâce à la correspondance de Cilicie, nous avons l'image très précise de leur vie et de leur importance. Voici d'abord ceux que Cicéron nous fait connaître :

Hommes d'affaires des capitalistes romains.

1. *Hommes d'affaires de Pompée.* — Pompée paraît avoir pratiqué deux façons d'exploiter la province d'Asie ; 1° Procédé direct, en prêtant, par exemple, des capitaux à quelque cité ou à quelque gouvernement, à Ariobarzanes, roi de Cappadoce, etc. 2° Procédé indirect, par l'intermédiaire d'hommes de paille sous le nom de qui se faisaient toutes les transactions. Le principal de ces derniers paraît avoir été Cluvius de Pouzzoles [61]. Ce Cluvius n'était pas à beaucoup près un de ces hommes à tout faire comme nous en verrons dans l'entourage de Brutus. Cicéron dans la lettre *Att.* VI. 2 parle de ce Cluvius avec sympathie, et, par testament, Cluvius institua Cicéron héritier d'une partie de ses biens. Ce testament donna lieu à des contestations et des procès racontés tout au long dans les lettres 37 et suivantes du tome XIII des lettres à Atticus.

Il est certain que Cluvius ne s'était pas rendu en personne en Cilicie pour recouvrer les créances de Pompée. Il avait dans la province un certain nombre d'agents que Cicéron appelle *procuratores Cluvii* [62].

Faut-il ranger parmi les hommes d'affaires de Cluvius cet Euthydemus avec qui Cicéron eut une entrevue à son passage à Ephèse ? Enthydemus s'était chargé du recouvrement de la créance de Cluvius sur la ville de Mylas [63]. Il faut convenir que la phrase de Cicéron se comprend aussi bien, si cet Euthydemus est un fonctionnaire subalterne du gouvernement d'Asie, qui avait promis de régler l'affaire.

Pompée avait aussi ses agents pour les affaires qu'il traitait directe-

---

(61) Les principaux renseignements sur ses affaires en Asie nous sont donnés par la lettre *Fam.* XIII, 56.

(62) *Cf. Fam.* XIII, 56.

(63) *Dixerat mihi Euthydemus, cum Ephesi essem, se curaturum ut ecdici Mylasii Romam mitterentur* (*Fam.* XIII, 56).

Digitized by Google

ment. Cicéron dans l'affaire Ariobarzanes parle des *procuratores Pompeii* [64].

Il faut probablement ranger parmi les hommes dévoués à Pompée et gardiens de ses intérêts, ce Sex. Statius, pour lequel Pompée avait demandé à Cicéron une préfecture en Cilicie. Cicéron refusa parce que Sex. Statius était *negotiator*. Il ne manque pas de citer fréquemment ce refus comme l'un de ses plus beaux actes d'énergie [65].

2. *Hommes d'affaires de Brutus.* — Il usait des mêmes procédés que Pompée. Lui aussi avait prêté au roi Ariobarzanes ; nous connaissons les noms de ceux qui le représentaient en Cappadoce. L'un s'appelait L. Gavius, l'autre M. Scaptius. Cicéron emploie le mot *procurare* pour désigner leurs opérations : *in regno* (Cappadoce) *rem Bruti procurabant* [66]. Brutus sollicita pour eux et obtint la place de préfets, nous l'avons vu. Ils furent cause de quelques incidents, qui montrent au naturel les mœurs du moment.

Il est certain que Cicéron les avait nommés préfets. La phrase qui les concerne dans la lettre *Att.* VI. 1 ne laisse aucun doute *(praefecturas M. Scaptio, L. Gavio... detuli)*. Cette lettre est datée de fin février 704, à Laodicée. Or, dans une lettre de fin juin, Cicéron nous dit, à propos de ce Scaptius : « Mais de quoi pourrait se plaindre un homme, qui, lorsqu'il pouvait gagner de l'argent, ne l'a pas voulu? Ce Scaptius, qui était en Cappadoce, a lieu, je crois, d'être satisfait. Il avait accepté le tribunat que je lui avais accordé après une lettre de Brutus. Puis il m'écrivit qu'il ne voulait plus du tribunat [67] ». Comment concilier ces deux passages ?

Nous croirions volontiers que cette offre du tribunat a dû précéder la nomination à une préfecture. Cicéron, fâché d'avoir à accorder une préfecture à un *negotiator*, fût-ce en Cappadoce, a essayé d'offrir à Gavius

---

(64) *Att.* VI, 1.

(65) *Att.* VI, 1 ; VI, 2 ; VI, 3.

(66) *Att.* VI, 1.

(67) *Sed quid poterit queri is, qui auferre pecuniam cum posset, noluit? Scaptio, qui in Cappadocia fuit, puto esse satisfactum. Is a me tribunatum cum accepisset, quem ego ex Bruti litteris ei detulissem, postea scripsit ad me se uti nolle eo tribunatu. Att.* VI, 3.

Digitized by Google

un autre poste. Notons que, par ce texte, il semble que la fonction de tribun ait été fort profitable.

Quant à L. Gavius, voici un résumé précis de ce qui se passa. Cicéron lui avait accordé une préfecture au plus tard en février 704 ; or il se conduisit de façon fort malhonnête à l'égard de Cicéron. Cicéron, dans une lettre de juin 704, nous fait le récit de ses insolences et ajoute : « Si je l'avais compris parmi les préfets, quelle opinion aurais-tu de moi ? [68] ». Il semble donc qu'à ce moment Cicéron lui ait retiré sa préfecture. Or, Gavius partit pour Rome vers ce moment : il alla trouver Cicéron à Apamée et lui demanda d'un air insolent : « Où dois-je aller chercher mes appointements de préfet? » Cicéron lui répond sans violence « qu'il n'avait pas institué de donner des *cibaria* à ceux qu'il n'avait point employés ». Là-dessus Gavius s'en va fort en colère. Voilà donc un homme qui se croit préfet et que Cicéron n'admet point au nombre de ses préfets. Il y a là une difficulté que nous ne résolvons pas. Dans tous les cas, il est singulier de voir deux aventuriers parler sur un ton pareil au proconsul et pouvoir à leur fantaisie accepter puis refuser des postes honorables et lucratifs.

Brutus avait en outre pour le représenter dans la province de Cilicie et particulièrement à Chypre deux autres *procuratores*, P. Matinius et M. Scaptius.

3. *Hommes d'affaires d'Atticus.* — Atticus avait certainement des intérêts en Asie. En avait-il aussi en Cilicie? Il est permis de le croire d'après deux passages très courts et assez énigmatiques de la Correspondance :

Att. VI. 1. 13. *De Amiano spei nihil putat esse Dionysius.*

Att. VI. 1. 23. *De Egnatii Sidicini nomine nec nulla nec magna spe sumus.*

Nous croyons qu'il s'agit là de créances dues à Atticus et le pluriel *sumus* désignerait le représentant d'Atticus, Philogenes par exemple, et Cicéron. La question reste douteuse.

---

(68) *Hunc ego si in praefectio habuissem, quem tu me hominem putares (Att.* VI, 3).

Digitized by Google

En tous cas, Atticus avait des affaires en Asie. Cicéron le dit formellement : « En passant à Ephèse, je me suis occupé de tes petites affaires, et bien que Thermus avant mon arrivée ait fait à tous tes gens les plus larges promesses, je n'ai pas laissé de lui présenter Philogenes et Seius et de lui recommander Xeno d'Apollonide. Il s'engagea à faire tout complètement [69] ».

Nous ne savons rien sur Seius. Xéno était parti avec Cicéron et fit route avec lui [70]. Philogenes est mieux connu. C'était un affranchi d'Atticus, chargé de la comptabilité. C'est à lui que Cicéron remit le compte de la *permutatio* d'Ephèse [71]. Nous avons la certitude qu'il fit trois fois le voyage entre Atticus et Cicéron [72]. Philogenes écrivait d'Asie des lettres à son patron pour le mettre au courant de ses démarches [73].

A côté de ces agents de communication, Atticus avait-il des représentants fixés dans la province ? Faut-il en voir un dans Appuleius, un *negotiator*, auquel Cicéron a refusé une préfecture malgré la recommandation de son ami ? Il s'en explique en termes assez obscurs : « J'arrive maintenant à ce que tu me mandes : mon refus motivé pour les préfets ; accorde des préfectures à qui tu voudras, je ne serai pas si difficile que pour Appuleius [74] ».

Il est probable que cet Appuleius est le même que le personnage appelé par Cicéron *praediator* dans les lettres à Atticus XII. 14 et XII. 17.

Faut-il faire les mêmes suppositions à l'égard de Pinarius qu'Atticus recommanda à Cicéron ; qui tomba gravement malade et fut soigné auprès de Déjotarus, roi d'Arménie ? [75] Il paraît avoir été l'ami de Quintus Cicéron. Plus tard, en 43, Cicéron le recommanda à Cornificius, proconsul

---

(69) *Tua negotiola Ephesi curae mihi fuerunt, Thermoque tametsi ante adventum meum liberalissime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem et Seium tradidi, Apollonidensem Xenonem commendavi. Omnino omnia se facturum recepit. Att.* V, 13.

(70) *Att.* V, 11.

(71) *Att.* V, 13.

(72) *Att.* V, 20 ; VI, 2 ; VI, 3.

(73) *Att.* VII, 7.

(74) *Att.* V, 11.

(75) *Att.* V, 1.

Digitized by Google

d'Afrique en ces termes. « Il est le représentant de notre ami Dionysius pour ses comptes et ses affaires [76] ». Il semble donc qu'il ait été un *procurator*.

4. *Hommes d'affaires de Caelius.*— Dès la première lettre que Caelius écrit à Cicéron, il lui dit : *Syngrapham Sittiam commendo* [77]. Remarquons que la façon brève dont Caelius parle de cette affaire indique évidemment qu'il a eu déjà avant le départ de Cicéron une conversation avec lui sur ce sujet. Dans la lettre *Fam.* VIII. 4. 5, Caelius lui renouvelle sa recommandation : « Voilà assez souvent, dit-il, que je sollicite au sujet de ce contrat de Sittius... Je désire en effet que tu comprennes bien que cette affaire m'importe beaucoup [78] ». Dans une lettre un peu postérieure, Caelius parle des panthères que Cicéron devait lui faire capturer : « Pour les nourrir et les transporter, tu as les hommes que j'ai envoyés pour la *syngrapha Sittiana* » [79]. Or Caelius voulait au moins dix panthères. Il avait donc en Cilicie une véritable troupe. Et il ajoute : « Je pense même, si tes lettres me laissent quelque espoir, t'envoyer là-bas d'autres gens » [80]. Ce fait est pour nous très important. S'il ne s'était agi que d'un recouvrement en *numéraire*, il ne serait pas besoin d'un tel personnel, accoutumé, remarquons-le, aux transports. Il s'agit évidemment d'un recouvrement, tout ou partie, en *objets* précieux, dont Caelius était très amateur, et qui, achetés à bas prix, viendraient orner ses villas d'Italie. Toute créance, en Asie, peut être réclamée en produits manufacturés.

Une lettre de la fin de l'année 703 annonce l'arrivée prochaine de deux nouveaux *procuratores* envoyés en Asie, Philon et Diogène. Mais Cicéron n'eut en eux aucune confiance [81].

---

(76) *Is procurat rationes negotiaque Dionysii nostri. (Fam.* XII, 24).

(77) *Fam.* VIII, 2.

(78) *Saepius te admoneo de syngrapha Sittiana : cupio enim te intellegere eam rem ad me valde pertinere. (Fam.* VIII, 4.)

(79) *Nam simulatque erunt captae, qui alanteas et deportent habes eos quos ad Sittianam syngrapham misi. Fam.* VIII, 9.

(80) ... *Puto etiam si ullam spem mihi litteris ostenderis, me isto missurum alios. Fam.* VIII, 9.

(81) *Fam.* VIII, 8 ; VIII, 11.

Digitized by Google

Negotiatores indépendants.

1. *M. Feridius*, chevalier romain, ami de Caelius. Il possédait des champs en Cilicie, pour lesquels il sollicita l'immunité [82].

2. *C. Vennonius*. Cicéron en parle comme d'un ami [83], ce qui ne l'a pas empêché de lui refuser une préfecture. En février 704, à la mort d'un certain Vindullus, qui habitait Laodicée, C. Vennonius vint faire l'inventaire et mettre les scellés [84]. Cicéron eut des affaires d'intérêt avec ce Vennonius. Dans une lettre écrite de Minturnes à Atticus en janvier 705, Cicéron lui donne son approbation au sujet de sa conduite dans l'affaire de Vennonius *De Vennonianis rebus tibi adsentior* [85]. Enfin, une lettre à Sulpicius écrite en 708 à Rome, nous apprend que Vennonius vient de mourir, puisque Cicéron nous cite un sénatus-consulte rendu à l'égard de ses héritiers [86].

On voit que, par son rôle au moment de la mort de Vindullus, il devait occuper en Asie une fonction semi-officielle.

3. *M. Laenius*. Cicéron dans une lettre à Atticus du 19 décembre 703 [87], mentionne une lettre qu'Atticus aurait remise aux esclaves scribes de M. Laenius et qu'il n'a pas reçue. Si M. Laenius avait des esclaves comptables entre Rome et la Cilicie, c'est qu'il y avait des intérêts sérieux. Lui-même vint en Cilicie et apporta à Cicéron une lettre d'Atticus datée de a. d. x Kal. octobr. Il est probable que cette lettre l'introduisait auprès du proconsul : « Je prouverai à Laenius le poids de tes recommandations », répondit Cicéron [88]. Torquatus demanda pour Laenius une préfecture. Cicéron refusa [89]. Laenius est toujours désigné par Cicéron

(82) *Fam.* VIII, 9.

(83) ... *C. Vennonio, meo familiari... Att.* VI, 3.

(84) ... *Moritur interim Vindullus... C. Vennonius domum Vindulli venit, cum omnia obsignaret. (Att.* VI., 1).

(85) *Att.* VII, 13 a.

(86) *Att.* XIII, 72.

(87) *Att.* V, 20.

(88) ... *Laenio tuas commendationes... probabo. (Att.* V, 21).

(89) *Att.* V, 21 ; VI, 1 ; VI, 3.

Digitized by Google

comme l'ami d'Atticus *(tuus Laenius)*. Il le recommanda vivement à Silius Nerva, propréteur de Bithynie et du Pont [90].

Ce M. Laenius est-il le même que M. Laenius Flaccus, qui habitait Brindes et chez qui logea treize jours Cicéron en 696 lorsqu'il partait pour l'exil [91]. Cicéron lui en fut très vivement reconnaissant. Si le M. Laenius de Cilicie était le même personnage, il n'aurait pas eu besoin, ce semble, d'Atticus ni de Torquatus. De plus, Cicéron en parle comme d'un ami de Quintus autant que de lui-même [92].

4. *Ti. Claudius Nero.* Le personnage est connu. Il espérait épouser la fille de Cicéron. Mais Terentia lui préféra Dolabella. Il vint en Cilicie ; ses affaires l'appelaient sur le territoire de Bithynie et du Pont. Il était créancier de Pausanias d'Alabanda et patron des Nyséens [93].

5. *Atilius.* Chevalier romain, auquel P. Silius Nerva rendit de grands services [94].

6. *L. Genucilius Curvus*, qui avait un droit sur les champs de Parium et que Cicéron recommanda à Q. Minucius Thermus [95].

7. *T. Pinnius, le fils*, auquel les Niciens doivent huit millions de sesterces [96].

8. Peut-être *Rhodo.* Cicéron lui rendit service, ainsi qu'aux gens entretenus par lui en Cilicie [97].

9. Cicéron signale un certain nombre de *negotiatores* dans l'île de Chypre. Nous apprenons aussi qu'en tant que citoyens romains ils avaient le droit d'être jugés dans l'île, et qu'on ne pouvait les contraindre à venir

(90) *Fam.* XIII, 63.
(91) *Fam.* XIV, 4.
(92) *Fam.* XIII, 63.
(93) *Fam.* XIII, 64.
(94) *Fam.* XIII, 62.
(95) *Fam.* XIII, 53.
(96) *Fam.* XIII, 61.
(97) *Fam.* II, 18.

Digitized by Google

dans la partie continentale de la province : *nam evocari ex insula Cyprios non licet* [98]. Cicéron leur envoya Q. Volusius.

Voilà donc tous ceux qui, à divers titres, sont les agents de la politique économique de Rome en Asie. Et c'était la plus belle et la plus riche des provinces industrielles du monde antique qu'ils exploitaient : avant de considérer quelle aide mutuelle se prêtaient les divers personnels que nous venons d'énumérer, prenons une rapide connaissance des ressources du pays :

Un texte de Cicéron est bien significatif ; dans la lettre-traité écrite à Quintus sur le gouvernement de l'Asie, où cependant Cicéron fait montre de scrupules et de rigorisme, nous trouvons cette phrase : « Il est bien remarquable d'avoir passé trois ans en Asie avec le souverain pouvoir sans qu'aucune statue, aucune peinture, aucun vase, aucune étoffe, aucun esclave, aucune beauté, aucune combinaison financière (toutes choses dont abonde ta province) ne t'ait fait sortir de la plus stricte intégrité et d'une parfaite maîtrise de soi [99] ». Sculpture, peinture, céramique, tissage, travail des métaux (*signum* et *vas* peuvent désigner des œuvres d'art de métal) : il semble bien que ce fût là les industries essentielles d'Asie.

La précieuse énumération de Cicéron est parfaitement commentée par le texte du *Stychus* de Plaute, où se trouve la liste des objets rapportés par le mari de Panegyris, après son voyage d'Asie :

argent et objets d'argent (vaisselle, etc.),
or et objets d'or (bijoux, etc.),
laine,
pourpre,
lits ornés d'ivoire,
lits ornés d'or,
couvertures de Babylone,

---

(98) *Att.* V, 21.

(99) ... *Praeclarum est enim summo cum imperio fuisse in Asia triennum sic ut nullum te signum, nulla pictura, nullum vas, nulla vestis, nullum mancipium, nulla forma cujusquam, nulla conditio pecuniae (quibus rebus abundat ista provincia), ab summa integritate continentiaque deduxerit. Ad Q.* I, 1, 2.

Digitized by Google

tapis teints de pourpre,
essences de divers genres [100].

Ce sont les mêmes industries que dans le texte que nous venons de citer ; à noter, de plus, l'industrie de l'ivoire et la parfumerie.

Nous pouvons, pour prendre une idée de l'activité industrielle de l'Asie, nous aider de la description de Strabon qui donne l'image la plus brillante de cette région : il vante les grandes villes d'Apamée et de Laodicée [101], riches et belles ; Synnade offre des *carrières de marbres ;* Laodicée est essentiellement un centre de *fabrications d'étoffes : laine* et *tapisseries* [102] *;* toute une série de plaines sont surtout agricoles : plaines de Sardes, de Caïcus, de l'Hermus et du Caystre [103]; la Méonie est productrice de vins fins [104]; Hiérapolis est fameuse pour ses *teintures*; Cibyra, très peuplée, a des *fabriques de fer ciselé* [105]. On reconnaît là toutes les industries auxquelles font allusion les deux textes cités plus haut, et il est certain que la situation décrite par Strabon était celle que Cicéron dut avoir sous les yeux.

Il faut joindre à ces produits dont la fabrication était pour ainsi dire continue, l'énorme réserve de matières précieuses travaillées, de statues, d'étoffes que contenaient à profusion les temples, les théâtres, les riches demeures des particuliers. Cicéron nous a donné dans ses *Verrines* la description de deux parmi les plus célèbres objets de fabrication asiatique : la coupe du roi Antiochus [106] et le candélabre destiné par le roi au temple de Jupiter Capitolin [107].

---

(100) ... *Argentum* (qui signifie non seulement argent brut, mais objets d'argent), *aurum* (dans les textes des auteurs comiques ce mot signifie ordinairement bijoux), *lanam, purpuram, lectos eburatos, lectos auratos, babylonica peristromata, conchyliata tapetia, unguenta multigenerum multa. Cf.* Plaute-*Stych* 373-382.

(101) Strabon, XIII, 577, 578.

(102) *Ibidem.*

(103) *Id.* XIII, 624, 625, 627.

(104) *Id.* XIII, 628.

(105) *Id.* XIII, 630, 631.

(106) Ce vase était formé d'une seule pierre précieuse très grande que l'on avait creusée et à laquelle on avait adapté une anse d'or massif. (Cic. *Verrin.* IV, 27).

(107) Ce candélabre était fait avec des pierres précieuses, et d'un travail admirable. « La beauté de l'ouvrage le disputait à la richesse de la matière ». (Cic. *Ibid.*, IV. 28).

Digitized by Google

Ce sont ces richesses accumulées, et les produits de ces belles manufactures qu'il s'agit d'avoir à très bon compte, sinon pour rien : car il ne faut pas l'oublier, tout financier romain se double d'un importateur, et le numéraire n'est qu'une partie de l'apport de l'Asie à Rome. Voyons dans le détail comment on parvenait à ce but.

Le point de départ, croyons-nous, de la méthode d'exploitation est la transformation que les publicains, au mépris de la loi, font subir à l'impôt. Les impôts en Asie étaient divers : outre ceux qui étaient mis en adjudication à Rome par les censeurs (impôt sur les pâturages, *scriptura;* douane, octroi et péages, *portoria*, et la dime des récoltes, *decuma)*, et qui étaient compris sous le nom général de *vectigalia*, nous avons pu dresser la liste des autres impôts payés par les Asiatiques et dont il n'était pas question aux adjudications de Rome :

C'était : 1° le *vectigal praetorium*, don gratuit et droit d'usage, en faveur du nouveau gouverneur ; pour donner une idée de son importance, la ville de Salamine, dans l'île de Chypre avait à elle seule à payer un *vectigal praetorium* un peu supérieur à 106 talents, c'est-à-dire, environ 2 millions 850.000 serterces [108].

2° Impôt pour se libérer du cantonnement des troupes en hiver : l'île de Chypre payait de ce chef 200 talents, c'est-à-dire 5 millions 375.000 sesterces environ [109].

3° Les *tributa* qui offrent les trois caractères suivants : 1. Ils sont fixés par chaque gouverneur ; 2. Ils sont mis en adjudication dans la province, ce qui les place naturellement entre les mains de la société financière qui possède le monopole de fait dont nous avons parlé ; 3. Ils ont pour base de répartition les cités. Ces impôts auraient été de deux sortes : *capita*, impôt strictement personnel, réparti sur toutes les têtes ; *ostia*, impôt fondé sur les fortunes [110].

---

(108) Le chiffre se déduit très aisément de l'examen du texte *Att.* V, 21, où le *vectigal praetorium* sert à acquitter une autre créance des Salamiens.

(109) *Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant, Cyprii talenta attica CC. (Att.* V, 21).

(110) Nous avons essayé d'établir ces points dans l'article cité des *Mél. de l'Ec. fr.*

Digitized by Google

Mais ces impôts auraient peut-être été supportables si l'on avait suivi, du moins pour les principaux d'entre eux, le principe de la contribution *en nature*. L'impôt proportionnel à la récolte n'est pas écrasant puisqu'il suit les variations de la production ; mais les publicains ne se souciaient pas de subir le contre-coup de ces oscillations, et partout ils avaient substitué le régime des *pactiones*, au régime des contributions en nature. De là, à notre avis, tout le mal. Les publicains, avant la récolte, amenaient les cités à un contrat, *pactio*, dressé en forme, par lesquelles les cités se reconnaissaient débitrices d'une certaine somme d'argent, indépendamment de l'abondance plus ou moins grande des récoltes : le contrat stipulait des intérêts, en général usuraires, en cas de non-payement à la date fixée. C'était changer profondément la nature de l'impôt : de *réel* il devenait *personnel :* il se transformait en une capitation exigible malgré les désastres de la culture ou les ravages de la guerre.

Ces *pactiones*, dont l'influence sur l'activité industrielle se révèlera comme très importante, n'étaient pas des contrats légaux ; il eût fallu qu'ils fussent prévus dans la *lex censoria*, cahier des charges qui accompagnait chaque adjudication d'impôts faite à Rome par les censeurs. Il ressort clairement d'un passage de la grande lettre à Quintus sur le gouvernement de l'Asie qu'ils sont au contraire en opposition avec elle. Cicéron après avoir indiqué à son frère les moyens par lesquels on peut rendre moins odieux aux provinciaux l'espèce et le nom de publicains, lui dit : « Tes conseils et ta prudence leur pourront faire paraître le reste plus agréable. Ils pourront en concluant les pactiones considérer moins la *lex censoria* que l'agrément de terminer un embarras et la délivrance d'un ennui [111] ». Il faut donc que les provinciaux perdent de vue la *lex censoria* pour conclure les pactiones, contrats illégaux.

Du reste, ce qui le prouve mieux encore, c'est qu'ils avaient le droit de s'y refuser. Nous en avons un exemple par une lettre de Cicéron adressée à P. Silius Nerva, propréteur de Bithynie et du Pont. Nous y apprenons que Cicéron, très lié avec P. Terentius Hispo, promagistro

(111) ... *Poterunt iis consilio et prudentia tua reliqua videri mitiora. Possunt in pactionibus faciendis non legem spectare censoriam, sed potius commoditatem conficiendi negotii et liberationem molestiae. (Ad. Quint.* I, 1, 35).

Digitized by Google

de la *scriptura*, était intervenu lors de son passage à Ephèse pour aider à la conclusion des *pactiones* sans y parvenir : « Je n'ai pas oublié, dit-il, que nous avons tenté cette conclusion à Ephèse, sans pouvoir d'aucune façon l'obtenir des Ephésiens [112] ». Cicéron connaissant l'ascendant que P. Terentius Hispo a su s'acquérir sur les Grecs, le prie de mettre cette influence au service d'une compagnie puissante et d'un homme qui ne sera pas un ingrat. Les autres cités d'Asie avaient du suivre l'exemple d'Ephèse. P. Terentius Hispo est fort inquiet : « Il attache la plus grande importance à conclure les pactiones avec les autres cités qui restent [113] ».

Ces pactiones offraient encore une autre illégalité, c'était de stipuler des taux usuraires en cas de non-payement, c'est-à-dire dépassant 1 % par mois, 12 % par an, taux légal, d'ailleurs très supérieur au taux réellement pratiqué qui oscillait entre 4 et 8 % [114].

Mais les pactiones se concluaient néanmoins presque toujours grâce à l'appui du gouverneur, qui disposait d'un moyen d'action irrésistible, les *tributa* laissés à sa discrétion [115].

Nous avons un peu insisté sur les *pactiones*, parce que c'est là, à notre sens, la clef de voûte du système, que nous pouvons maintenant définir d'un mot : *endetter les villes ;* les villes, remarquons-le, non les particuliers. A notre point de vue, c'est important. Les cités, écrasées par ces contributions, ne peuvent payer, elles versent aux publicains des acomptes ; mais les intérêts, qui montent parfois jusqu'à 48 %,

---

(112) ... *Non me praeterit nos eam rem Ephesi expertos esse neque ab Ephesiis ullo modo impetrare potuisse.* (*Fam.* XIII, 65).

(113) ... *Ejus summa existimatio agitur in eo, ut pactiones cum civitatibus reliquis conficiat.* (*Ibid.*). — Il importait beaucoup de conclure les pactiones avant l'estimation possible de la récolte. Les pactiones se concluaient d'ordinaire au printemps.

(114) Certains gouverneurs admettaient tous les taux d'intérêt. Cicéron eut le courage de n'admettre dans son édit que le taux légal de 12 %; néanmoins, ne voulant pas désavouer son prédécesseur il s'avisa de l'expédient qu'il nous indique lui-même : « Je fixe, dit-il, une échéance assez éloignée ; si [les provinciaux] payent avant, je suivrai mon édit, s'ils ne payent pas, on suivra les pactiones. Ainsi les Grecs payent à intérêt raisonnable et les publicains trouvent la combinaison très agréable ». *Ego sic : diem statuo satis laxam, quam ante si solverint, dico me centesimas ducturum : si non solverint, ex pactione. Itaque et Graeci solvunt toierabiliti fenore et publicanis res est gratissima* (*Att.* VI, 1).

(115) C'étaient les contrats obtenus de cette façon que Cicéron visait en voulant inscrire dans son édit « Justice ne serait pas rendue, lorsque le contrat aurait été obtenu par violence ou dol ». *Extra quam si quid vi aut dolo male gestum erit. Att.* VI, 1. — Il adoucit la formule.

Digitized by Google

accroissent indéfiniment la somme ; et leurs versements ne couvrent plus que les intérêts des sommes en retard, la totalité de l'impôt restant à recouvrer [116].

Alors entre en scène le *negotiator*, soit qu'il agisse au nom d'un capitaliste romain, soit qu'il opère en son propre nom : il offre de prêter de l'argent aux cités, et, naturellement, à des taux extraordinaires. La cité, que les publicains tracassent, en butte à des réquisitions officielles qu'il n'est pas en leur pouvoir d'éviter, préfèrent devoir de l'argent à des particuliers : c'est plus onéreux mais moins dangereux. Et peu à peu chaque cité d'Asie devient la proie d'un financier romain : voyons seulement les créances qu'a Pompée : en Cappadoce, une grosse créance due par le roi Ariobarzanes ; Pompée est en nom dans cette affaire. Sous le nom de Cluvius de Pouzzoles, il a des créances sur les villes de Mylas, d'Alabada d'Héraclée, de Bargylète, de Caunium. Il a aussi des particuliers comme débiteurs, par exemple un certain Philoclès d'Alabada qui lui a donné hypothèque sur ses biens [117]. Brutus, dont nous avons vu les *procuratores* tout-puissants, tient l'île de Chypre. Or, toutes ces villes sont manufacturières, toutes ont des temples, des bâtiments publics où reposent les trésors des ancêtres : il faut vendre tout cela et vendre à vil prix puisque le créancier, qu'il soit l'agent des publicains ou le procurateur de Brutus, veut de l'argent. Si le prêteur est friand d'objets d'art, si le gouverneur accepte des statues à la place du *vectigal praetorium*, à son départ le vaisseau se chargera d'une cargaison ; ou, de Rome, le bailleur de fonds enverra une équipe, comme faisait Caelius, pour faire l'expédition. Sinon, il faudra s'adresser aux *negotiatores* de moindre envergure, aux comptoirs romains d'importation, à cette armée d'aventuriers de toute espèce dont certains passages de la correspondance dessinent la singulière silhouette.

Ainsi, du plus grand au plus petit, tous les hommes d'affaires romains, y compris le personnel des publicains, le gouverneur et son entourage ont partie liée :

---

(116) A son arrivée en province, il est dû aux publicains le lustre en cours, plus un reliquat du lustre précédent. (*Att.* VI, 2.).

(117) *Fam.* XIII, 56.

Digitized by Google

Mettre le recouvrement des impôts dans une même main, les accroître indéfiniment grâce à l'appui du proconsul, transformer les recouvrements en nature en redevances en espèces afin de contraindre les villes à s'endetter — pour les créanciers des villes, les mettre en demeure de payer — d'où, pour les cités, la nécessité de céder ou de vendre à vil prix les produits de leur industrie ou les richesses de leur passé. L'or et les objets manufacturés s'écoulaient incessamment vers Rome : l'importation n'était qu'une confiscation détournée.

De cette importation colossale, quelques textes nous donnent la rapide vision. Cicéron, dans le *pro lege Manilia*, esquisse en peu de mots la physionomie de Délos, escale et entrepôt : « L'île de Délos, où tous, venus de tous pays, avec leurs marchandises et leurs cargaisons, passent et repassent, Délos, pleine de richesses, toute petite... [118] ». Dans un autre texte c'est Rhodes qu'il nous montre : « la ville, le port, la *statio* qui est en dehors de la ville, les docks [119] ». La vie de la mer Egée s'anime singulièrement quand Cicéron nous dépeint les flottes de César, disséminées partout pour arrêter l'importation : « Toute cette flotte se prépare : d'Alexandrie, de Colchis, de Tyr, de Sidon, d'Arados, de Chypre, de Pamphylie, de Lycie, de Rhodes, de Chios, de Byzance, de Lesbos, de Smyrne, de Milet, de Cos, elle doit couper les approvisionnements d'Italie et occuper les provinces frumentaires [120]. » Par contre, le golfe de Corinthe est délaissé. Servius Sulpicius, dans une lettre écrite à Cicéron dans l'année 709, décrit le spectacle qu'offrent ses côtes et l'état de désolation d'Egine, de Mégare, du Pirée, de Corinthe : les villes grecques avaient été les premières exploitées et comme vidées de leur contenu artistique et industriel. Elles en meurent comme l'Asie, que nous venons de parcourir.

Mais, vers la fin de la République, les îles de la mer Egée offraient encore le mouvement le plus intense. Grâce au voyage de Cicéron, nous voyons, suivant les régions, les navires différents : le long des côtes, les

(118) ... *Insula Delos, quo omnes undique cum mercibus atque oneribus commeabant, referta divitiis, parva etc.* Cic. *leg. Manil.* 18.

(119) ... *A Rhodiis urbe, portu, statione* [pour le blé], *quae extra urbem est, commeatu.* *Fam.* XII, 15.

(120) *Omnis haec classis Alexandria, Colchis, Tyro, Sidone, Arado, Cypro, Pamphylia, Lycia, Rhodo, Chio, Byzantio, Lesbo, Smyrna, Mileto, Coo ad intercludendos commeatus Italiae et ad occupandas frumentarias provincias comparatur.* *Att.* IX, 9 (a. 705).

Digitized by Google

actuariolae légères, à dix rames [121]; sur l'Adriatique les longs vaisseaux [122]; à Rhodes, ce sont les *aphractus*, contre lesquels Cicéron n'a pas assez de malédictions [123]; à Mitylène, les *dicrota* à deux rangs de rames [124]. Près des ports, ou dans les passages abrités, ce sont des navires plus petits, *actuariae minutae* comme à Patras [125].

Il faut s'imaginer cette navigation très lente ; le transport des marchandises devait sans doute être parfois plus retardé encore : Cicéron avait en effet la facilité de changer de mode de transport. Le vent, la mauvaise saison, obligeaient à d'interminables escales. Cicéron dut rester ainsi 20 jours à Rhodes [126]. Pendant l'hiver la navigation est rendue impossible [127], et ce fait n'a pas été sans exercer une grande influence sur la guerre civile entre César et Pompée [128] ; le nord de l'Adriatique étant alors seul praticable.

Il fallait aussi tenir compte des pirates, de ces *naves rostratae*, qui devaient être irrémédiablement vendus à l'encan, si l'on en prenait quelqu'un dans le port de Rhodes [129]. L'importance de l'expédition de Pompée et la multitude des pirates détruits prouvent, en même temps que les dangers courus par les importateurs, l'étendue et l'activité du commerce d'importation [130].

Les pirates reparurent d'ailleurs au moment de la guerre civile

---

(121) *Haec ego conscendens e Pompeiano tribus actuariolis, decem scalmis. Att.* XVI, 3. Cicéron se rend à Vélies où il arrivera 3 jours après. — Les *actuariolae* servent aussi de Rhegium à Leucopetra (*Att.* XVI, 6).

(122) De Rhegium à Patras (*Att.* XVI, 6).

(123) *Navigavimus sine timore et sine nausea : sed tardius propter aphractorum imbecillitatem.* (*Att.* V, 13). *Cf. Att.* VI, 8 ; V, 12 et X, 11.

(124) *Att.* V, 11.

(125) *Actuariis autem minutis Patras accedere sine his impedimentis non satis visum est decorum. Att.* V, 9.

(126) *Detraxit XX ipsos dies etiam aphractus Rhodiorum. Att.* VI, 8.

(127) En 704, Cicéron tergiverse pour attendre le retour de la navigation : *Abeamus igitur inde qualibet navigatione* (*Att.* IX, 7). En 709, il conseille à Toranius d'éviter une navigation d'hiver *Nam praeter navigationis longae et hiemalis et minime portuosae periculum, quod vitaveris... Fam.* VI, 20.

(128) Pompée ne sait comment sortir de la péninsule : *hieme praesertim. Nam si commodius anni tempus esset, vel infero mari liceret uti. Nunc nihil potest nisi supero tramitti ; quo iter interclusum est...* (*Att.* IX, 3).

(129) *Lex est apud Rhodios, ut, si qua rostrata in portu navis deprehensa sit, publicetur.* Cic. *De invent.* II, 32.

(130) Cic. *Pro lege manilia*, 11, 13.

Digitized by Google

entre Brutus et Antoine [131]. La guerre civile elle-même portait un coup funeste à l'importation. C'est toute une flotte de bateaux de charge, remplis de marchandises, et dont aucun ne jauge moins de 2.000 amphores [132], qui, après s'être rassemblés en Lycie sont assiégés par la flotte de César [133].

Cette importation, dont nous venons d'esquisser la physionomie, se précise quand nous considérons tout ce que lui demandait pour son usage et pour son plaisir un riche romain. Prenons par exemple Cicéron ; il est évident que nous n'avons pas, à beaucoup près, la liste des objets qu'il fit venir de Grèce ou d'Asie. Nous verrons pourtant la place considérable que l'importation tenait dans ses préoccupations. Cet examen nous révèlera, mieux que toute autre étude, ce côté de l'économie politique de Rome à la fin de la République.

Les statues et bas-reliefs.

Dans un seul voyage d'Atticus à Athènes, il est frappant de dresser la liste de toutes les commandes dont le charge Cicéron :

1. « Les *Hermès* en marbre pentélique, aux têtes d'airain, dont tu me parles, font dès à présent mon bonheur ; aussi mon désir serait que ces Hermès, et les statues, et tout ce qui te paraîtra digne de cette maison, de notre goût et de ton élégance, tu me les envoies en aussi grand nombre que possible, et le plus tôt possible, et surtout, ce que tu croiras convenir au gymnase et au xyste [134] ». Ce sont ces mêmes statues auxquelles Cicéron fait allusion dans une lettre suivante : « J'attends avec impatience les

(131) *Att.* XVI, 2.

(132) L'*amphore*, ou *quadrantal* était l'unité de capacité et valait 26 litres environ.

(133) *Naves onerarias quarum minor nulla erat duum millium amphorum, contractas in Lycia a classe ejus obsideri.*

(134) *Hermae tui Pentelici cum capitibus aeneis, de quibus ad me scripsisti, jam nunc me admodum delectant. Quare velim, et eos et signa et cetera, quae tibi ejus loci et nostri studii et tuae elegantiae esse videbuntur, quam plurima quam primumque mittas, et maxime, quae tibi gymnasii xystique videbuntur esse... Att.* I, 8.

Digitized by Google

Hermès. Tout ce que tu auras en ce genre, n'hésite pas à l'envoyer, et fie-t'en à notre caisse. C'est ma passion... [135] ».

2. Les *Hermeracles*. Nous ne croyons pas qu'il faille les identifier avec les Hermès du texte précédent. La demande d'envoi est accompagnée des mêmes recommandations. « Nos statues et les Hermeracles, selon ce que tu m'écris, veuille les embarquer, lorsque tu pourras le faire commodément, ainsi que tout ce que tu trouveras de convenable pour cette maison, que tu connais bien : surtout ce que tu croiras bon pour la palestre et le gymnase. C'est là en effet que je suis assis à t'écrire [136] ». Et un peu plus tard : « Envoie au plus tôt, je te prie, ce que tu tiens prêt pour notre Académie [137] ».

3. « Ce que tu m'écris de l'Hermathène m'enchante : ce sera l'ornement approprié à mon *Académie*, puis, Hermès est l'insigne commun à tous les gymnases et Minerve caractérise spécialement le mien [138] ».

4. « J'attends avec impatience les statues de Mégare » [139]. Nous en savons le prix dans une autre lettre : « J'ai pris soin de faire compter à L. Cincius 2.400.000 sesterces pour les statues de Mégare, ainsi que tu me l'avais écrit » [140]. Il s'agit probablement de statues faites en marbre de Mégare, plutôt que de statues faites à Mégare. On ne peut rien affirmer.

5. « Je te charge en outre de me trouver des *typi*, que je puisse encastrer dans le revêtement de l'*atriolum* [141] ». Il doit s'agir de plaques décoratives ornées de bas-reliefs.

6. Suite du texte précédent : « Je te charge de me trouver deux *mar-*

---

(135) ... *Hermas... vehementer exspecto. Quidquid ejusdem generis habebis... ne dubitaris mittere, et arcae nostrae confidito. Genus hoc est voluptatis meae. (Att.* I, 9). Il semble bien qu'Atticus joignait aux envois qu'il faisait à Cicéron des objets pour ses propres maisons ou villas.

(136) *Att.* I, 10.

(137) *Tu velim, quae Academiae nostrae parasti, quam primum mittas. (Att.* I, 11).

(138) *Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum est, et ornamentum Academiae proprium meae, quod et Hermes commune omnium et Minerva singulare est insigne ejus gymnasii. (Att.* I, 4).

(139) *Signa Megarica... vehementer exspecto (Att.* I, 9).

(140) *L. Cincio HS ((I)) ((I)) ((((pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Att.* I, 8.

(141) *Praeterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere. Att.* I, 10.

Digitized by Google

gelles sculptées [142] », elles étaient destinées sans doute à orner le bassin de l'atrium.

Nous avons sur cette commande et son transport des renseignements précis. Atticus doit attendre une occasion pour faire l'expédition dans les conditions de sécurité désirable [143]. Cicéron s'est inquiété de trouver des navires à bon marché. Lentulus lui avait promis les siens [144]. Mais il est probable que les statues et les objets demandés durent s'embarquer sur un autre navire. Dans tous les cas, ce fut bien combiné. « Je t'aime beaucoup, dit Cicéron à Atticus, puisque grâce à tes soins l'expédition s'est faite avec diligence et à peu de frais [145] ». Les statues sont débarquées à Gaëte. Cicéron, qui n'assiste pas au débarquement, envoie quelqu'un pour solder les frais du transport [146]. Puis de Gaëte, les statues sont transportées à Formies, où elles arrivent avant que Cicéron soit à sa villa [147].

Le mode de payement des statues de Mégare est à noter ; c'est à Athènes qu'Atticus fait l'achat et c'est à Rome que Cicéron verse la somme. Nul doute qu'il ne s'agisse ici d'un grand *negotiator*, qui a des comptoirs en province, et les payements peuvent se faire aussi bien à la maison mère qu'à la succursale. Nous notons ici la même préoccupation de ne pas faire voyager le numéraire, que nous avons déjà notée pour la province d'Asie.

Dans une longue lettre à Gallus [148], Cicéron donne le détail de ce qu'il désire et fait les réponses aux propositions de Gallus.

1. Gallus a acheté trop cher des *Bacchantes*.
2. Cicéron désirait des *Muses* pour sa bibliothèque.
3. Il veut des *statues* pour sa palestre.
4. Il condamne l'achat d'un *Mars*.

---

(142) *(Tibi mando)... putealia sigillata duo (Ibid).*

(143) *Cum commodissime poteris (Ibid).*

(144) *Lentulus naves suas pollicetur. Att.* I, 9. *Cf. Att.* I, 8.

(145) *Te multum amamus, quod ea abs te diligenter parvoque curata sunt. (Att.* I, 3).

(146) *Signa, quae nobis curasti, ea sunt ad Gaietam exposita... misimus qui pro vectura solveret. Att.* I, 3.

(147) *Quae mihi antea signa misisti, ea nondum vidi. In Formiano sunt... (Att.* I, 4). Les statues ont dû suivre la voie de terre de Gaëte à Formies.

(148) *Fam.* VII, 23.

Digitized by Google

5. « Je suis heureux, dit-il, qu'il n'y ait pas eu de statue de *Saturne :* ces deux pièces (avec le Mars) m'auraient, je crois, contraint à faire des dettes. Je préférerais quelques Mercure [149] ».

6. Gallus peut garder le *trapezophore.* « Avec cette somme je préfère de beaucoup acheter un pied-à-terre à Terracine, pour ne plus subir les ennuis de l'auberge [150] ».

« Cependant si je suis forcé de prendre les pièces que tu me dis, fais-moi savoir, je te prie, où elles sont, quand elles me seront envoyées, quel sera le genre de transport [151] ».

Cicéron, dans une lettre à Quintus : « Je t'écris cette lettre avant jour à la lumière de ce lampadaire en forme de bois, que j'aime extrêmement, puisqu'on m'a dit qu'à ton passage à Samos, tu avais pris soin de le faire faire [152] ». Nous croyons que *ligneolum* ne désigne pas la matière, mais la forme, l'apparence de la lampe. C'est un des rares exemples que nous ayons, dans les textes, d'une poterie d'art de Samos. La poterie de Samos est d'ordinaire synonyme de vaisselle à bas prix pour le peuple [153].

Quand Cicéron voulut faire construire un monument à Tullia, il rencontra des difficultés dans les limites que les lois somptuaires fixaient à la dépense pour un tombeau. Et dans cette dépense, l'achat des colonnes auprès d'un certain Apella de Chio entrait pour une bonne part. Cicéron

---

(149) *Gaudeo nullum Saturni signum fuisse : haec enim duo signa putarem mihi aes alienum attulisse. Mercurii mallem aliquod fuisset. (Ibid.).*

(150) *Ista quidem summa ne ego multo libentius emerim deversorium Tarracinae, ne semper hospiti molestus sim. (Ibid.).*

(151) *Sed tamen, si ista mihi sunt habenda, certiorem velim me facias, ubi sint, quando arcessantur, quo genere vecturae. (Ibid.).*

(152) *Hanc scripsi ante lucem ad lychnuchum ligneolum, qui mihi erat perjucundus quod eum te aiebant, cum esses Sami ,curasse faciendum.* Cic. *Ad. Quint.* III, 7.

(153) Voici quelques textes à l'appui de cette idée. *Nos Samiis delectabimur,* dit Cicéron *(Rhét. à Her.* IV, 51) pour marquer la simplicité. Dans Plaute, *Capt.* 224-6, Philocrate parle d'un avare :

Imo, edepol, pertenax
quim etiam ut magi' gnoscas : Genio suo ubi quando sacrificat,
ad rem divinam quibus opus est, samiis vasis utitur,
ne ipse Genius subripiat.

De même Plaute, *Bacch.* 167. *Scis tu, ut confringi vas cito Samnium solet?*

De même Plaute, *Stych.* 674-5. *At nos nostro samiolo poterio tamen vivimus.*

Digitized by Google

fit l'achat, puis fut très embarrassé, il consulta Atticus sur les moyens de tourner la loi. Nous ne savons comment s'est terminée cette affaire [154].

Aucun texte ne nous renseigne sur les œuvres d'art corinthiennes que possédait Cicéron. Une brève indication des *Paradoxes* nous permet de savoir qu'il en était amateur [155]. Mais à maintes reprises il a parlé de la vaisselle corinthienne : des aiguières [156], des vases innombrables enlevés par Verrès en Sicile [157], et surtout de cette *authepsa* (ustensile servant à la fois de plat et de réchaud) que possédait la maison de Chrysogonus, riche d'ailleurs en vases corinthiens et déliens : à la vente publique, elle atteignit un si haut prix, que ceux qui, distraits, entendaient crier le prix, croyaient qu'il s'agissait de la vente d'un fonds [158].

Mentionnons pour terminer l'insistance que met Caelius à demander à Cicéron qu'il lui envoyât des panthères ; nous avons vu qu'il priait Cicéron de les remettre à son personnel, envoyé pour la *syngrapha sittiana* [159]. Cicéron trouva la demande abusive [160]. C'est à Cibyra que l'on chassait la panthère.

Cette étude, dont on excusera la lenteur et la minutie, montrera peut-être sous un jour un peu neuf, ce que fut au premier siècle avant notre ère la politique romaine de la fin de la République. Derrière les

---

(154) Voici les textes : *Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis. Att.* XII, 19 (a. 709). *Antequam a te proxime discessi, nunquam mihi venit in mentem, quo plus insumptum in monumentum esset quam nescio quid, quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse. (Att.* XII, 35 (a. 709), Cicéron demande à Atticus de chercher un moyen de tourner la loi. *Att.* XII, 36. *Columnarium, vide, ne nullum debeamus. Quanquam mihi videor audisse a Camillo commutatam esse legem. (Att.* XIII, 6). a. 709.

(155) Il vante les *Corinthia opera (Parad.* V, 2).

(156) *Matellio corinthius. (Parad.* V, 2).

(157) Cic. *Verr.* IV, 59.

(158) *Domus* [de Chrysogonus] *referta vasis Corinthiis et Deliacis; in quibus est authepsa illa, quam tanto pretio nuper mercatus est, ut, qui praetereuntes pretium enumerari audiebant, fundum venire arbitrarentur.* Cic. *Pro Rosc. Amer.* XLVI.

(159) Voir plus haut.

(160) *Hae litterae cetera habebant ; unum hoc novum, de Cibyratis pantheris. Att.* V, 21.— *Illud autem alterum* (la demande de Caelius) *alienum esse existimatione mea, Cibyratas imperio meo publice venari. Att.* VI, 1.

Digitized by Google

portes de bronze de l'Etat, que de pitoyable anarchie ! Comme toujours, la faiblesse du gouvernement laissait s'établir et dominer la puissance financière, la seule qui survive partout à la ruine du pouvoir politique et aux défaillances des forces morales. César vit clairement le mal. Il voulut fonder l'Empire dans l'ordre. Le poignard des hommes d'affaires d'Asie tua l'homme, mais n'arrêta pas son grand dessein, et la civilisation latine fut sauvée par son sacrifice. C'est un des épisodes les plus pathétiques de l'histoire du monde. Nous essayerons quelque, jour, de la raconter.

R. Laurent-Vibert.

Digitized by Google

PETRUS BOREL

La vie de Pétrus Borel[1], peu intéressante du point de vue littéraire, formerait un chapitre poignant de ce livre qu'un philosophe ami des hommes écrira peut-être un jour, *le Plutarque des Ratés*. Il est bon de proposer en exemple aux débutants les vies des écrivains illustres, mais il ne serait pas moins utile de leur enseigner d'autre part comment, par défaut de modestie et par méconnaissance de soi, une existence tout entière peut être vouée à un labeur sans résultat et sans joie. On se console, par l'oubli, des pires catastrophes, mais comment trouver un adoucissement à cette peine qui se nourrit de sa propre angoisse, rebondit à chaque nouvelle chute et voit son espoir grandir avec ses déceptions?

L'heureux Walt Whitman a écrit, dans ses Notes sur Edgar Poe : « Du consentement général, il n'est rien de mieux pour l'homme et pour la femme qu'une vie parfaite et noble, moralement sans défaut, heureusement équilibrée dans son activité, physiquement saine et pure, accordant la proportion qui lui est due, et pas davantage, à l'élément de sympathie, d'émotion humaine — une vie, dans tous ses aspects, vécue sans hâte, sans repos, sans lassitude jusqu'à la fin. Et cependant, il est une autre coupe de personnalité bien plus chère au sens artiste (qui aime le jeu des lumières et des ombres les plus vigoureuses) ; celle où, sans jamais l'atteindre, on poursuit toujours le type parfait, le bien, l'héroïque, mais à travers les échecs, les douleurs, les chutes momentanées ; où l'on revient sans cesse à ce bien, auquel, tout en le violant souvent, on reste passionnément attaché tant que l'esprit, les muscles, la voix obéissent à ce pouvoir que nous nommons la volonté. C'est ce genre de personnalité que nous trouvons plus ou moins dans Burns, Byron, Schiller ou George Sand »... et aussi dans Pétrus Borel, à ces différences près, qu'il eut un talent médiocre, peu de savoir faire et pas du tout de chance.

Aussi sa renommée est-elle tout entière établie, non sur ses œuvres, mort-nées, mais sur un sobriquet et sur une légende. Pétrus Borel ? les moins savants ajoutent immédiatement " le lycanthrope ". Les forts en

Digitized by Google

histoire littéraire et aussi les bibliothécaires égrènent quelques titres : *Madame Putiphar*, les *Rapsodies*, *Champavert*. Il flotte autour de ces ouvrages, que nos jeunes filles rejetteraient comme insipides, une odeur de scandale. Tout au moins cette œuvre passe-t-elle pour étrange et quelque peu diabolique. Et l'homme? Théophile Gautier, qui était doux aux littérateurs sans gloire, a donné le plus clair de sa renommée au Lycanthrope en le montrant « logé sous la voûte d'une cave à demi effondrée », avec son ami Jules Vabre, célèbre pour avoir voulu écrire un livre sur l'Incommodité des Commodes. « Pétrus, pâle et superbe, plus fier qu'un Richomme de Castille, assis près d'un feu de bouts de planche dont Vabre agenouillé, le corps porté en avant sur les mains, les joues gonflées comme l'Eole classique, avivait la flamme avec son souffle... Sous la cendre cuisait le souper des deux amis, d'une sobriété plus qu'érémitique, — des pommes de terre! — Mais le dimanche nous y mettons du sel, dit Jules Vabre... »[2].

On devine le morceau littéraire, la truculence de la peinture magnifiant la pauvreté du modèle. Mais le bon Gautier devait cet ingénieux hommage à l'homme qui lui avait ménagé sa première et si émouvante entrevue avec Victor Hugo. Car l'auteur d'*Hernani* comptait avec Borel, chef d'école, capitaine de bousingos.

De même qu'un mauvais peintre n'imite de ses maîtres que les défauts, ainsi Pétrus Borel, inconsciemment, en quelques formules, condense les ridicules de l'époque romantique. Voici comment il conçoit l'existence héroïque. Cela tient à la fois de l'archiviste paléographe et de l'ivrogne.

J'aime à bouleverser une bibliothèque,
Fouiller un chroniqueur qu'on a laissé moisir,
Déchiffrer un latin, quelque vieille ode grecque,
Essayer un rondeau, peindre un ange à loisir ;
Puis surtout d'un festin l'enivrante magie,

Digitized by Google

L'impudeur effrontée assise en une orgie,
Où s'affaisse mon corps sous le poids du plaisir.

Rapsodies, p. 12.

« Le dimanche, nous y mettons du sel », disait plus justement le réaliste Jules Vabre.

Fils d'un combattant de l'armée de Précy, dont nous n'avons cependant pas retrouvé le nom dans nos archives, Joseph-Pétrus Borel d'Hauterive naquit à Lyon le 29 juin 1809 [3]. Ce Lyonnais ne fut guère lyonnaisant que par son prénom Pétrus et, si l'on veut, par une étude sur le *gniaffe*, publiés dans les *Français peints par eux-mêmes* de Curmer et illustrée d'un pittoresque « regrolleur » tiré sans doute par Meissonier des anciennes échoppes de Saint-Bonaventure.

Les parents de Pétrus, peu fortunés, ne purent lui donner qu'une éducation incomplète. A quinze ans, il est placé comme apprenti chez un architecte parisien. Pétrus travaillant pour des propriétaires! A vingt ans, il n'en ouvrit pas moins un cabinet. Il semble qu'à partir de ce moment, et pour toute sa vie, il ait connu la misère. Vie peu accidentée d'ailleurs, voire d'une terrible platitude, si on la confronte à son idéal.

ODELETTE

Oh! Que n'ai-je vécu dans le beau moyen âge,
Age heureux du poète, âge du troubadour!
Quand tout ployait sous l'esclavage,
Lui seul n'avait que le servage
De sa lyre et de son amour.

Donc, sous son mantelet emportait sa richesse,
Sa lyre qui vibrait pour l'hospitalité ;
Et son estramaçon sans cesse
Demi-tiré pour sa maîtresse,
Brandissant pour sa liberté!

Rapsodies, p. 54.

Digitized by Google

Il construisit peut-être quelques maisons, mais surtout il courut les bureaux de rédaction et les antichambres des libraires. Les éditeurs n'ont jamais été prodigues, mais que penser de cet Ollivier qui acheta les deux tomes de *Madame Putiphar*, deux cents francs, dont il ne versa que la moitié? l'œuvre principale de Borel, que l'on sent avoir été longtemps préparée, soigneusement écrite! Un Ecossais, mousquetaire du roi, et sa femme, refusent parallèlement les propositions galantes, l'un de Madame de Pompadour - Putiphar, l'autre de Louis XV - Pharaon. Situations vraiment exceptionnelles, vu l'époque, et qui ne pouvaient se dénouer que par la prise de la Bastille. Ainsi en advient-il.

Le renom d'immoralité de ce roman est dû sans doute à ceux qui, n'ayant lu que le titre, ont logé dessous tout ce que leur suggérait une imagination malsaine. De fait, Jules Claretie nous révèle qu'il a trouvé, vingt-cinq ans après leur mise en vente, ces deux volumes, non coupés, à la Bibliothèque nationale! De cette aventure dont une bonne partie se déroule dans le boudoir de Madame de Pompadour et dans le Parc aux Cerfs, et dont un Andrea de Nerciat eût tiré mille imbroglios pimentés, Pétrus Borel a fait un livre ennuyeux mais chaste au point qu'il s'y excuse de désigner par son nom de *laisse-tout-faire* un peignoir de Madame Putiphar!

Pour comble de malchance, un malotru du nom de E. Bouchery, ne s'est-il pas avisé de mettre le nom de Pétrus Borel sur un ouvrage licencieux publié à Bruxelles en 1839, l'année même de la publication de *Madame Putiphar*? Voici la note inscrite au mot Froulay dans les *Supercheries littéraires* de Quérard, sous les initiales de M. Maurice Tourneux. « FROULAY (l'abbé) (E. Bouchery), *Après Vêpres ;* Paris, 1837, 8°. Ce volume, contrefait en Belgique sous le titre de *Mme Isabelle* (in-12), se vendit et se vend encore comme étant de Pétrus Borel ».

Je ne connais pas le volume ci-dessus, mais il existe, dans l'« enfer »[4] de la Bibliothèque de Lyon, un in-12 portant ce titre *Madame Putiphar, par pudeur, Madame Isabelle. — Le célibat ecclésiastique. — A quoi servent les oncles, par Pétrus Borel le Lycanthrope ;* Paris, chez Renduel, libraire-éditeur, MVIIICXXXIX.

Le titre et le nom de l'éditeur sont apocryphes. La date l'est sans doute aussi.

Digitized by Google

Au verso du titre se voit un avertissement au « lecteur bénévole » et à la « gentille lectrice » et cet avertissement est également signé Pétrus Borel.

Cette contrefaçon, comme beaucoup d'ouvrages de ce genre, est insipide et sans style. Tout porte à croire cependant qu'elle a été plus souvent lue que l'ouvrage authentique, et qu'elle n'a pas peu contribué à parfaire la réputation d'immoralité de l'honnête Pétrus.

Enfin, dernière injustice, Jules Janin, dans un article des *Débats*, assimile *Madame Putiphar* aux œuvres du marquis de Sade ! On se demande par quelle aberration ? Janin n'avait-il jamais lu *Justine*, ou, plus vraisemblablement n'avait-il pas coupé les pages du roman de Borel ? Le souvenir du cruel marquis s'était-il déjà imposé à son esprit à la lecture du livre précédent de Pétrus, *Champavert, contes immoraux* ? Certes, il y a dans les contes assemblés sous ce titre beaucoup de sang, d'égorgements, d'infanticides, de poitrines crevées, de ventres étripés, de victimes disséquées, de cadavres au fond des puits. Mais quelle tendre fillette n'a lu, à la veille de sa première communion, un autre livre où les enfants sont poignardés par demi-douzaine et mis à la broche, où sept femmes sont successivement égorgées pour avoir voulu regarder dans une armoire ? Les histoires de Pétrus Borel sont moins amères, plus mal écrites, mais tout aussi anodines que les contes de Perrault.

Car tout porte à croire que Borel fut d'un naturel pacifique, comme Viterbi,

Viterbi le vieillard
Homme doux dont le bras ne poignarda personne.

(*Rapsodies*, p. 29).

et, bien que le frontispice de son volume de vers le montre assis à une table, les bras demi-nus, « le temporal orné du bonnet de Phrygie » et con-

Digitized by Google

templant un couteau de belle taille (voir p. 414), il ne fut point un homme sanguinaire, ou, comme il disait, un caraïbe. A vingt et un ans, il eût pu descendre dans la rue et se mêler aux héros des trois glorieuses. Mais son père le tient enfermé. A part un duel raté avec Armand Marrast, sa seule action sauvage se borne à quelques quolibets contre le peu vindicatif Louis-Philippe qu'il compare à un homard. Et tout le reste n'est que romantisme, punch, adultère, tabac de Maryland, papel español por cigaritos, le programme d'un jeune commis du Bon Marché un soir de gratification. On laisse pousser sa barbe (deux seules barbes en France, la sienne et celle de Deveria), on porte le chapeau rouge des bousingos, et l'on a son portrait en « gilet rouge, habit aux larges revers pointus, gants sang-royaliste, dans un cadre tricolore ». Il n'est plus que d'aller tirer les sonnettes.

Et l'imagination, puérile par ses manifestations extérieures, l'est malheureusement aussi par son orgueil et ses prétentions. Il va se consacrer au théâtre :

Oui. Je veux accomplir une œuvre grande et neuve!
Oui, pour vous mériter je m'en vais dénouer
Dans mon âme tragique et que le fiel abreuve
Quelque admirable drame où vous voudrez jouer !

Shakspeare applaudira ; mon bon maître Corneille
Me sourira du fond de son sacré tombeau! [5]

Sa seule production dramatique, à part un *Comte Alarcos*, encore inédit, c'est *Agarite*.

Agarite! Pourquoi les comédiens en quête d'actes gais n'ont-ils jamais songé à *Agarite*? Seule, assise près d'une table, Agarite se lamente. Il lui va falloir, pour sauver son père, épouser un « vieillard cruel »

(Ses cheveux sont tout blancs, ils exhalent la mort)

un « ancêtre », quand, tout à coup, « la porte est agitée ». C'est l'amant d'Agarite, Adrien. Il approche, il entre gaiement, il l'embrasse.

AGARITE *(souriant)*.

Finissez, polisson.

Digitized by Google

ADRIEN.

Eh! le mot est grivois! mais j'aime à la folie
Entendre des gros mots d'une bouche jolie!

Quelle dépravation! Mais Agarite est triste. Il s'en aperçoit, l'interroge :

Dans le sein d'un ami tu ne veux rien verser?

Agarite s'explique, et jamais poète n'a lutté aussi douloureusement contre l'impuissance verbale :

Tu le sais, Adrien, mon vieux père sans tache,
Homme preux et féal, pour esquiver la hache
D'un fourbe cardinal, tenant dans son manteau
La France emmaillotée, et pour crosse un couteau,
Cette France qui rit au roi comme au satrape,
Qui lèche comme un chien le bourreau qui la frappe ;
Tu sais que de son sang, pour sevrer Richelieu,
Mon père enfin s'enfuit à Turin, en ce lieu,
Qu'il crut hospitalier, demandant un asile
Bien obscur, ignoré, pour achever tranquille
Quelques jours lui restant. Mais qu'on peut se tromper!
Or Richelieu, voyant sa victime échapper,
A grands cris, altéré, redemande sa tête,
Que son boucher comptait et qui manque à la fête ;
Et le vieil Orlando, de Turin gouverneur,
Enamouré de moi, — hélas! pourquoi? d'honneur!
Je n'en sais rien, mais un refus l'irrite *(sic)* —
Dit à mon père hier : Je demande Agarite.

Arrêtons-nous. Le vieil Orlando, revenant à l'improviste, Adrien veut tuer le « barbon ». Mais Agarite brise son épée, Adrien saute par la fenêtre, on ouvre la porte et la pièce se termine un peu comme *Boubouroche.*

Digitized by Google

Comme des brins d'aigrettes, quelques épigraphes (Dieu sait si ce temps en fut prodigue!) sont piquées au chef des *Rapsodies*.

Ça trouillote!

Inconnu, p. 26.

Pauvre Bougre!

Jules Janin, p. 49.

Nous ne recevrons plus de coups de pied dans le cul.

Le Père Duchesne, p. 85.

Housch! Housch! Housch!

Burger, p. 103.

Cependant les années passaient, et le temps des mystifications, des indépendances, des enthousiasmes malgré les repas incertains. On vieillissait alors plus vite que de nos jours où l'on voit beaucoup de « jeunes » à cheveux blancs. A trente-cinq ans, un écrivain était un maître ou une « barbe ». Les femmes n'étaient pas mieux traitées. « Babbie Chéradame la Ribaude était vieille. Ses cheveux grisonnants et les rides qui sillonnaient son front et ses tempes olivâtres annonçaient quarante ans... Ses rides se plissèrent davantage. On eût dit une vessie de bœuf trouée laissant échapper le gaz qui la remplissait...». Ainsi parlait, sans aucun égard pour nos jeunes premières, Lottin de Laval dans *les Truands*, Paris, Souverain, 1832.

Loin, la première d'*Hernani*, et les *orghies* des bousingos autour

de la gerbe du punch, spiritueux mirage [6],

et les soirées chez le Mapah, où l'on proposait en adoration le Lingam hindou et posait les bases de l'Evadamisme, religion confondant le principe mâle et le principe femelle. Plus de rendez-vous,

Tu m'avais dit : viens à cette heure
Longe le mur des Templiers,
Longe encor la sombre demeure

Digitized by Google

Assise sous les peupliers ;
Puis, glisse-toi dans la presqu'île
Qui penche sur le lac mobile,
Son front vert, battu des autans,
Vers ce saule, pâle fantôme,
Sortant du rocher comme un gnôme
Courbé sous de longs cheveux blancs.

Rapsodies, p. 18.

Topographie compliquée, mais qui n'aurait pu rebuter la femme dont il rêvait :

Ce n'est point au théâtre, aux fêtes, qu'est la fille
Qui pourrait sur ma vie épancher le bonheur :
C'est aux champs, vers le soir, groupée en sa mantille,
Un Verther à la main sous le saule pleureur.

Rapsodies, p. 38.

Pauvre Borel! dit un brave compilateur qui d'ailleurs, dans le même volume, s'écrie aussi : Pauvre Flaubert! et pauvre Musset! les plaignant sans doute de ne pas lui ressembler, à lui, le compilateur. Borel n'est pourtant pas encore à plaindre. Sa vie se passe, après avoir fondé des revues d'un mois, à porter de la copie dans d'autres revues peu accueillantes et à fabriquer, pour le compte de l'éditeur Renduel, des discours de distributions de prix. Malgré tout, la fierté lui reste, plus âcre, de cette vie difficile, mais indépendante et librement choisie. « L'important, disait Barbey d'Aurevilly, c'est de ne pas se rendre, comme la Garde ».

Hélas ! comment le lycanthrope errant refusera-t-il le vivre et le collier? « Que dirais-tu d'une place d'inspecteur de la colonisation en Algérie? » lui demande Gautier qui le rencontre, oisif. Il accepte. On devine ce que devait être dès cette époque une place aux colonies, les demi-compromissions, le gêneur dont on se débarrasse, le parent qui ne vous fait pas honneur... Pour lui, l'Algérie, c'est encore à demi-sauvage, c'est presque l'Orient. Il part, sous les quolibets de ses confrères.

La vie littéraire de Pétrus Borel se termine ici, à l'âge de 37 ans. Des treize ans qu'il passa en Algérie sans jamais revenir en France, nous

Digitized by Google

ne devons retenir que cette lettre rendue publique par *l'Amateur d'autographes*, où nous le voyons demander des livres, rien que des livres, pareil à ce « raffiné » de Gaspard de la Nuit, qui, n'ayant pas de quoi dîner, mais non oublieux de ses anciennes joies, achète de ses derniers sous un bouquet de violettes.

A son frère André Borel,

Haute-Pensée, 24 décembre 1855.

... Attendu que je te garde toujours rancune (énumération des griefs).

4° Parce que tu n'ignores pas qu'ici, dans mon maquis, je suis privé de livres, de papiers publics, brochures, journaux, etc., et qu'il t'eût été très facile, par ta position scientifique et littéraire 7, etc., de me causer de grandes satisfactions à bon marché. Je veux dire en me mettant sous bande, à la poste, les journaux, papiers et brochures, après lecture faite par toi. Tu ne gardes certainement pas toute la paperasserie typographique qui te tombe dans la main ; et tu as eu le mauvais cœur de t'en torcher consciencieusement au lieu de me les expédier... Ceci, qui, probablement à tes yeux ne semblera pas même un péché véniel, aux yeux d'un exilé *est un crime impardonnable*, que je ne te pardonnerai que lorsque tu auras racheté ton passé par des procédés meilleurs, je veux dire des habitudes plus généreuses ».

Quelle humilité! « après lecture faite par toi ». Et comme tout lui est bon : « livres, papiers publics, brochures, journaux », et il ajoute encore dans cette même lettre « quelque livre ou quelque je ne sais quoi ».

Tous les saints ne sont pas au martyrologe. Il en est dont toute la vie,

Noire, à l'aile saignante et pâle, déplumée
Par le verre brûlé d'aromates et d'or,

s'est crispée, tendue, sans un sourire, vers la splendeur imaginaire.

Il en est qui ont souffert la discipline, le cilice, perchés sur l'idée fixe comme l'anachorète sur son style, essuyé les tornades, étouffé sous

Digitized by Google

le vent de feu, et qui sont morts dans un blasphème, ultime acte de foi, sans que jamais un ange soit venu poser sur leur front le baiser qui s'arrondit en auréole.

Irénée DUBOIS.

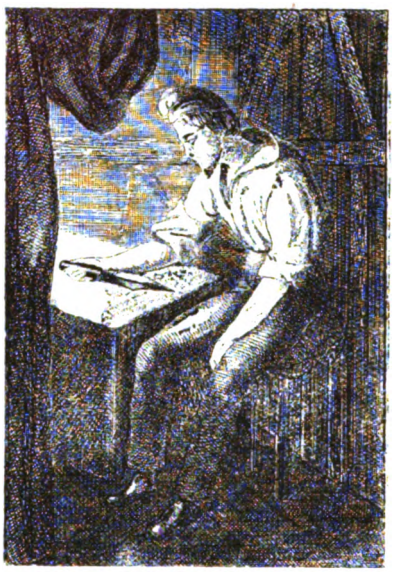

(1) Jules Claretie, *Pétrus Borel ;* Paris, Pincebourde, 1865.

(2) *Histoire du romantisme*, p. 37.

(3) Les Borel d'Hauterive sont originaires du Dauphiné. Les ruines du château d'Hauterive se trouvent entre Grenoble et Saint-Marcellin, sur les bords de la Galaure.

(A. Borel, *Annuaire de la Noblesse ;* 1843, p. 289).

La noblesse des deux frères Pétrus et André (ce dernier né à Lyon en 1812) a été souvent contestée. Voir notamment Lainé, *Archives de la Noblesse*, tome 1er.

Au reste, l'acte de naissance de Pétrus ne mentionne pas le nom d'Hauterive qu'il n'était alors nullement dangereux de porter. « Le 30 juin 1809, par devant... a comparu André Borel, clincailler, rue des Quatre-Chapeaux, lequel a présenté un enfant mâle né hier soir à 7 heures de lui comparant et de demoiselle Magdeleine Victoire Garnaud, son épouse, auquel enfant on a donné les prénoms de Joseph Pétrus... ».

(*Arch. mun.*, 1809, naissances, n° 1984).

(4) Il faudra bien faire descendre un jour le lecteur dans cet « enfer ». Une pudibonderie excessive retranche trop facilement du monde intellectuel certains ouvrages non dénués de valeur, et moins néfastes aux lettres que d'autres, par exemple les poésies de M. Jean Aicard, que l'on voit impunément partout.

(5) Sonnet à Madame Louise Paradol, la mère de Prévost Paradol et sociétaire de la Comédie Française.

(6) Philothée O'Neddy, *Feu et Flamme ;* Paris, 1833.

(7) André Borel était secrétaire bibliothécaire de l'Ecole des Chartes et publia l'*Annuaire de la Noblesse.*

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

SOUVENIRS D'UN NONAGÉNAIRE

LYON, 1844

L'ANCIEN LYON

Jean-Claude Anthelme CHARCOT, l'auteur des souvenirs que nous publions ici, naquit à Lyon, quai Saint-Clair, le 27 septembre 1753.

Receveur des tailles à Roanne, de 1784 à 1789, il revint à Lyon où il prit part au siège. Mis en prison après la prise de la ville, il s'évada en se servant de son parapluie comme parachute et gagna la Suisse. Chef de division (police municipale) à la mairie de Lyon, de 1807 à 1815, et ensuite conseiller de préfecture du Rhône, il mourut, presque centenaire, le 29 juin 1850.

Il avait publié dans la *Revue du Lyonnais*, 1re série, t. XXVI, p. 108, des « Souvenirs du Siège de Lyon », réédités dans la *Gazette de Lyon* du 11 septembre 1847.

La petite plaquette que nous reproduisons a été tirée à 50 exemplaires et est devenue introuvable.

Je vins au monde en 1753. Ma famille habitait le port St-Clair. Mes plus anciens souvenirs me disent que quelques années après on achevait la construction de la maison Tolozan et du dôme de l'Hôpital. Une masure occupait l'emplacement où l'on voit actuellement une pompe, à l'extrémité de la terrasse, au-devant de la maison Nivière. Le couvent des Feuillants était à l'angle de la grande et de la

Digitized by Google

petite rue des Feuillants. A la suite de ce couvent existaient plusieurs maisons lui appartenant, à ce que je crois, et qui se prolongeaient jusqu'à l'angle de la place Croix-Pâquet : le séminaire ou ses propriétés faisaient l'autre angle de cette place. Au-delà s'élevaient de chétives constructions appartenant au séminaire, et terminées par la chapelle des Pénitents-de-la-Croix. La rue des Deux-Angles était un quai, au bas duquel une saulée que les crues ordinaires du Rhône inondaient, et où l'on construisait des bateaux.

Ce quai était terminé par un énorme bastion, situé à l'extrémité du mur de la ville qui aboutissait au bureau actuel de l'octroi.

Ce bastion très grand et voûté avait son entrée du côté de la ville ; une brêche du côté de la campagne permettait de descendre rapidement au Rhône, et lorsque les eaux étaient basses, un sentier conduisait jusqu'à la Boucle. Là, une hôtellerie ou cabaret hébergeait les mariniers du Haut-Rhône. Les bateaux de descente s'arrêtaient près de cet endroit et se filaient avec des cordages pour aborder, opération d'autant plus difficile que beaucoup de moulins étaient amarrés à la rive.

Quand on démolit le bastion, M. Rater, architecte, l'un des constructeurs les plus actifs du quartier Saint-Clair, projeta et exécuta la route du bord du fleuve ; on la nomma d'abord chemin Rater, ensuite chemin St-Clair ; c'est aujourd'hui le beau cours d'Herbouville.

Le rivage de la Saône, en Serin, était également dépourvu de quai et de route. Pour sortir de la ville, et aller dans la Bresse, les voitures n'avaient d'issue que par les montées de St-Sébastien et des Carmélites. Celle de la Grand'Côte n'était alors, comme aujourd'hui, pratiquable qu'aux gens à pied et aux bêtes de somme.

On ne pouvait aller de Lyon à la Croix-Rousse que par une seule porte, ouvrant sur la place des Bernardines. On passait sous un énorme bastion à l'issue duquel un pont-levis était jeté sur le fossé des fortifications. La ville avait, de ce côté, une ceinture de murs, de courtines, de bastions et de demi-lunes, qui s'étendait des bords du Rhône à ceux de la Saône.

Les fossés et les chemins couverts étaient fréquentés par les joueurs de mail, alors très nombreux à Lyon.

Il n'y avait sur le Rhône que le seul pont de la Guillotière. La communication avec les Brotteaux se faisait encore au moyen de deux bacs à traille, l'un où est le pont Morand, l'autre où est le pont de Charles-X : ces bacs appartenaient à l'Hôtel-Dieu.

Au pont de la Guillotière, à l'amont, était une chapelle sous le vocable du St-Esprit. Dans cette chapelle, on avait suspendu un crocodile qu'une tradition populaire disait avoir été pris dans le Rhône. Ce crocodile est encore suspendu sous le grand dôme de l'Hôtel-Dieu. A l'époque de la Pentecôte, une foire se tenait sur le quai, au-devant de l'Hôtel-Dieu.

La ville était confinée au-delà d'Ainay par un rempart qu'une porte fermait à l'entrée du quai d'Occident. Je crois que cette porte a été démolie après le siège de Lyon.

Digitized by Google

Le château de Pierre-Scize, dont on a plusieurs vues gravées, s'élevait sur un rocher à pic, au bas duquel était construite une des portes de la ville. Plus loin, et à la suite des fortifications de l'ouest, s'ouvrait la porte dite de Vaise, et surmontée de l'inscription suivante :

UN DIEU, UN ROY.
UNE FOY, UNE LOY.
1589.

J'ai dit qu'antérieurement au pont Morand, il existait, sur le Rhône, deux bacs à traille. Leur suppression, qui causait un préjudice considérable à l'Hôtel-Dieu, éprouva beaucoup d'opposition et partagea la ville en deux opinions qui se manifestèrent avec violence, l'une en faveur de l'Hôtel-Dieu, l'autre en faveur de l'établissement du pont. Il en résulta des mémoires, des pamphlets, des procès. L'administration de l'Hôtel-Dieu, dans la vue de nuire à l'entreprise du pont, fit construire une maison au bout de l'avenue qui devait y conduire. Le public nomma ce bâtiment *Hôtel de la Vengeance* ; il a été brûlé pendant le siège de 1793.

Sur la place de la Charité, existait et existe encore l'église et les bâtiments de cet hospice. Vis-à-vis, au nord, on ne voyait que des masures, près desquelles s'ouvrait une rue nommée Basse-Braye, allant de la place à la rue de la Barre. Cette rue n'était guère habitée que par des tripiers.

A la place du quai *Monsieur*, s'élevait une muraille dont le pied baignait dans l'eau ; au bout de la place, ce mur formait une terrasse, et une barrière en fer le couronnait. Le quai, tel qu'il est aujourd'hui, est entièrement pris sur l'ancien lit du Rhône. Il est, ainsi que les bâtiments au nord de la place, l'œuvre de M. Rigaud de Terrebasse.

Devant les bâtiments de la Charité, sur le quai actuel, se déroulait une voie pavée. Du côté du fleuve, un mur de deux ou trois toises d'élévation, soutenait une promenade ou boulevard, planté de quelques vieux arbres ; j'ignore quelle en était la longueur.

Les Brotteaux formaient une vaste plaine couverte de prés et de quelques terres labourables. Cette plaine appartenait, je crois, en totalité, à l'Hôtel-Dieu, et ne contenait, autant qu'il m'en souvient, que deux habitations, la Tête-d'Or et la Part-Dieu, desservies l'une et l'autre par des sœurs de l'hôpital et des cultivateurs. La Tête-d'Or formait un but de promenade où l'on trouvait une espèce de restaurant. Le don fait de la Part-Dieu à l'hospice y interdisait la vente du vin ; on n'y allait guère que pour boire du lait. En résumé, les Brotteaux étaient peu fréquentés ; plus tard seulement on y établit, près du Rhône, des jeux de bagues, de boules et quelques guinguettes.

Le Rhône, tournant tout-à-coup à droite devant les remparts d'Ainay, venait se réunir à la Saône en face de la maison qui porte encore le nom de *Quarantaine*. Le long des Etroits était un chemin accessible tout au plus aux gens de pied. Devant ce même chemin des Etroits, on amarrait des moulins à farine qui occasionnaient

Digitized by Google

des naufrages fréquents. La presqu'île Perrache n'était alors qu'une île habitée par quelques cultivateurs, et qu'on nommait île ou brotteau Mogniat ; elle était peu fréquentée par les Lyonnais. Je n'en parle pas davantage ; il y a encore nombre de mes concitoyens qui ont vu exécuter l'encaissement du Rhône dans son lit actuel.

La grande rue de la Guillotière n'était guère mieux alignée qu'aujourd'hui, mais elle était plus étroite. L'église paroissiale actuelle formait alors une simple chapelle, et le presbytère, un couvent de Picpus ; le tout renfermé dans un clos au travers duquel on a ouvert la grande route de Provence. Un ruisseau dont les eaux allaient au Rhône, du côté de Béchevelin, traversait la rue. Les gens de pied, les chevaux et les bêtes de somme passaient ce ruisseau sur un pont. Les voitures le passaient à gué, de sorte que, pendant les inondations du Rhône, leur passage devait être suspendu. C'est à M. de Flesselles, intendant de la Généralité, qu'on dut les réparations qui firent cesser cet état de choses. On lui dut aussi, dans le même temps, les nouvelles routes dites de Grange-Blanche et de Balmont, au delà de Vaise. Elles remplacèrent deux côtes ou rampes très rapides qui existent encore : l'une conduit à Champ-Vert, et l'autre passe au-dessus de la maison Tabareau.

J'ai dit que le confluent de nos deux rivières était à la Quarantaine. Le Rhône traversant la Saône presque à angle droit, les eaux de celles-ci étaient habituellement de plus d'un mètre au-dessus de leur élévation actuelle ; et les rochers au-dessous du pont du Change attiraient beaucoup de baigneurs des deux sexes. La bonne compagnie ne dédaignait pas ces bains en plein air. Je les fréquentais, habitant alors le quai Saint-Antoine ; et je puis attester que tout s'y passait très décemment.

Les dames arrivaient aux bains dans de petits bateaux recouverts d'une toile, que manœuvraient des batelières, jeunes pour la plupart, et mises d'une manière élégante, mais convenable à leur état.

La petite navigation de la Saône se faisait depuis la Quarantaine jusqu'à Serin, au moyen de ces bateaux, nommés *bêches* ; il y en avait une multitude sur les deux rives, et on les préférait même au passage sur les ponts, qui n'était gratuit que sur ceux du Change et de l'Archevêché. Ce dernier, détruit, il y a 70 ans, fut remplacé par un pont de bateaux, là à peu près où est aujourd'hui le pont du Palais ; mais il fallait payer pour le traverser.

Les batelets conduisaient aussi les promeneurs à l'Ile-Barbe et aux maisons de campagne qui bordent la Saône ; car il y avait alors très peu de voitures bourgeoises à Lyon ; on trouvait seulement quelques mauvais fiacres, quelques carioles pour aller dans les environs. De Vienne à Lyon, on voyageait par la poste aux ânes, et, dans la ville, on ne voyait guère rouler que les carosses de l'Archevêque, du commandant, du prévôt des marchands et de quelques habitants du quartier de Bellecour.

La nuit, la ville était éclairée par des lanternes garnies de chandelles de suif que le moindre vent éteignait. Aussi, les rues étaient-elles la plupart du temps obscures, ce qui procurait une ressource à nos pauvres ouvriers en soie. Lorsque la nuit ne leur permettait plus de passer la navette, et mieux encore quand ils man-

Digitized by Google

quaient de travail, on les rencontrait auprès de la salle de spectacle, et à tous les carrefours, la lanterne à la main : moyennant un salaire de quelques sous, ils éclairaient la marche de ceux qui acceptaient leurs services.

Cette ressource, qui avait bien quelque importance, leur fut enlevée par l'éclairage des réverbères, qu'on a dû croire le meilleur jusqu'à ce qu'il eût été remplacé par l'éclairage au gaz. Celui-ci serait parfait, si l'on pouvait empêcher la mauvaise odeur dont il infecte l'air, et s'il ne mettait la ville en continuel danger d'être ensevelie tout-à-coup dans la plus profonde obscurité par suite d'un accident ou d'un acte coupable.

Le pont en bois de l'Archevêché aboutissait, à la rive droite de la Saône, sous une voûte au-dessus de laquelle était une grande et belle galerie. Au bout de cette galerie, une chapelle s'appuyait contre une maison du quartier St-Georges. Le bâtiment de l'Archevêché avait le pied dans la rivière dont le lit fut rétréci par l'établissement du quai des Comtes sur la rive droite. L'hôtel garni du Palais-Royal baignait aussi dans l'eau : l'établissement de la culée du pont de Tilsitt et du quai de l'Arsenal a encore rétréci le lit de la rivière. C'est peut-être à ces rétrécissements plus qu'à la masse énorme du pont de Tilsitt et à l'ouverture insuffisante de ses arches qu'il faut attribuer l'inondation de 1840.

Disons maintenant ce qu'était l'état politique et moral de Lyon quinze ou vingt ans avant la Révolution de 1789.

Lyon avait de grands privilèges acquis légitimement comme condition de sa réunion à la monarchie française, et notre ville est peut-être celle de toute la France à laquelle la Révolution a causé les plus grands torts. L'exposé de tous les avantages dont elle a été dépouillée ferait la matière d'un ouvrage bien intéressant pour les Lyonnais, surtout si l'auteur examinait cette *grande œuvre* de la Révolution qui a voulu assujétir aux mêmes impôts, soumettre aux mêmes lois, un état aussi étendu que la France. Provinces de montagnes, provinces de plaine, départements agricoles, départements commerciaux et industriels, pays frontières ou riverains des mers sont gouvernés avec une uniformité complète. Un tel système peut-il se maintenir? l'avenir nous l'apprendra.

Un grand privilége de la ville de Lyon était le droit de se garder elle-même et d'être exempte du logement des gens de guerre : les régiments ne faisaient que la traverser et logeaient dans les faubourgs.

Dans mon enfance, le commandement de la ville, donné habituellement au prévôt des marchands, était confié à M. le marquis de Rochebaron dont la veuve a été vue, pendant la terreur, portant suspendue à son bras le pot de soupe qu'elle devait à la charité de quelques habitants.

Le commandement fut rendu, après M. de Rochebaron, à M. de la Verpillière, prévôt des marchands.

Je renvoie aux Almanachs de Lyon, édités par Aimé Delaroche, ceux qui voudraient connaître le nombre et l'organisation des tribunaux, des administrations et des établissements religieux et de charité, antérieurement à la Révolution. Je

Digitized by Google

me borne à signaler ce dont les Almanachs ne parlent pas ou ne parlent qu'imparfaitement.

Voyons maintenant quels étaient les moyens et les forces militaires à la disposition de l'autorité municipale, pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans la ville.

Une Compagnie Franche (espèces d'invalides), détachée du régiment de Lyonnais, avait la garde des portes que l'on fermait la nuit et dont on [n']obtenait l'ouverture qu'avec un permis du commandant.

Le consulat avait pour sa garde et pour celle de l'Hôtel-de-Ville, une compagnie d'arquebusiers, fictivement de 200 hommes, mais en réalité de 50 seulement ; les 150 autres ne faisaient de service que lorsqu'ils étaient commandés extraordinairement. Leur uniforme était violet.

Il y avait une compagnie de 50 hommes de guet à pied ; peu d'années avant la Révolution, ce nombre fut augmenté et on y ajouta une compagnie de soixante hommes à cheval. Je crois, sans l'affirmer, que ce fut à la suite d'une sédition dont le motif fut bien extraordinaire. Un attroupement se forma sur la place de la Comédie, et un homme fut tué d'un coup de feu ; et cela, parce que le sieur Hus, directeur du spectacle, voulait augmenter le prix des abonnements à l'année. *Je nous revoltons*, disaient les canuts. — *Eh pourquoi, mes amis?* — *C'est ce pus, ce mus, cet Hus qui veut augmenter le prix des abonnements.*

Le peuple se révolta à cause de l'augmentation des prix du théâtre où il n'allait pas!!! Le peuple a toujours été dupe, et les prétextes qui ont servi à le duper ont toujours été [de] la même nature, c'est-à-dire stupides.

Parlons maintenant de la garde bourgeoise, car en elle consistait la grande force militaire de la ville de Lyon.

Pour y être admis, il fallait être domicilié et reconnu bourgeois. La ville était divisée en vingt-huit quartiers sous le nom de pennonages. (Voyez les anciens Almanachs de Lyon).

Le consulat nommait tous les officiers. Cette garde avait ordinairement deux corps-de-garde, l'un sur la place du Change, l'autre sous la voûte de l'Archevêché à laquelle aboutissait le pont en bois qui n'existe plus depuis de longues années.

Mais, en vérité, les bons bourgeois de Lyon se dispensaient autant qu'ils le pouvaient du service militaire ; et dans les corps-de-garde, dont nous venons de parler, on ne voyait en permanence que des gens à gages mal vêtus, peut-être mal payés et qu'on nommait *soldats garots*.

Je dois dire cependant que, dans les cas extraordinaires, tels que fêtes publiques, passages de princes, et aussi dans les séditions, émeutes (et j'en ai vu plusieurs), la garde bourgeoise n'hésitait pas à faire son service avec zèle et activité ; elle était alors secondée par deux compagnies de chevaliers volontaires de l'arquebuse, dont les lieux de réunion, pour le tir à la cible, étaient, l'un sur le quai de Serin, à la Butte, l'autre dans le faubourg de la Guillotière ; car anciennement la Guillotière n'était qu'un faubourg dont les prévôts des marchands et les échevins étaient seigneurs.

Telles étaient les forces militaires avec l'aide desquelles l'ordre et la tranquillité

Digitized by Google

se maintenaient. J'ai vu plusieurs révoltes d'ouvriers de la fabrique des étoffes de soie et de la chapellerie. Toutes furent apaisées sans l'intervention de la troupe de ligne, et ce ne fut qu'après la dernière, peu d'années avant 1789, que le gouvernement mit en garnison à Lyon l'infanterie de la légion des Vosges, commandée par M. de Précy, son lieutenant-colonel. L'estime et la considération méritées que M. de Précy s'attira alors, le firent ensuite appeler au commandement de l'insurrection lyonnaise.

Je parierais volontiers que la totalité ou la majeure partie des Lyonnais du siècle présent ignore que, de temps immémorial, les vidanges de fosses d'aisance étaient jetées dans les deux rivières. Ce qui rendait la mauvaise odeur et la malpropreté insupportables dans toutes les rues aboutissant aux quais. Dans l'été il fallait, à dix heures du soir, fermer les croisées, et se priver ainsi de l'air frais de la nuit.

Il y a environ 70 ans qu'un habitant de Lyon, M. Laborée, eut l'heureuse idée d'utiliser ces vidanges. Il prit à ferme le domaine de la Buire et les y employa comme engrais. Son essai obtint le plus grand succès ; et fut bientôt imité par tous les cultivateurs des environs, et surtout des communes de Villeurbanne, Bron, etc. Il faut reconnaître hautement que M. Laborée mérita bien de sa patrie en la délivrant d'un foyer d'infection et de malpropreté, et en rendant un service capital à l'agriculture. Il n'y a jamais eu d'expression publique de reconnaissance envers M. Laborée ; je crois être le premier organe de cette reconnaissance.

Avant la Révolution, toutes les années il y avait un feu de joie sur le pont du Change, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste. Avant l'invention de la poudre à canon, on se contentait de brûler quelques fagots ; plus tard, on tira des feux d'artifice, terminés par l'incendie d'un édifice en bois, dont les batelets se disputaient les débris au-dessous du pont. La ville était amplement dédommagée des frais de ces réjouissances par l'immense concours de curieux qu'ils attiraient des villes et des villages des environs.

Parlons enfin de la harangue qui, de toute ancienneté, se débitait le jour de la Saint-Thomas dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. L'Annuaire de la ville de Lyon, 2e partie, ne manque pas de faire mention de cette cérémonie annuelle et de nommer les orateurs qui y ont été entendus.

La salle était décorée du portrait du roi, de la famille royale et sans doute aussi du gouverneur des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et d'autres grands personnages. L'orateur adressait un compliment à chacun de ces portraits, et prononçait ensuite un discours sur un sujet de moralité, de droit ou de littérature, *ad libitum*. Le consulat lui donnait à dîner, lui offrait un cadeau, et le soir, au théâtre, on le présentait au public dans la loge consulaire. Dans ma jeunesse cette cérémonie passait presque inaperçue. Je n'ai pas besoin de dire que toutes les autorités militaires, judiciaires et administratives y étaient invitées.

Je borne là mes souvenirs ; quoique du siècle passé, ils ne sont pas assez *histoire ancienne* pour que je parle des personnages que j'ai vus et connus.

C[HARCOT].

Digitized by Google

DES BAS-RELIEFS DE PETER ET DE HANS VISCHER A LYON

La dernière œuvre du grand sculpteur nurembergeois Peter Vischer fut une grille ornée de bas-reliefs en bronze qu'il exécuta pour la chapelle tombale des frères Fugger, ces opulents banquiers allemands des rois et des empereurs. La « grille des Fugger », que l'on disait détruite ou perdue, vient d'être identifiée par M. Charles Buttin. Ce consciencieux et savant archéologue en a retrouvé d'importants fragments, au chateau de Montrottier, dans les collections léguées, en 1916, à l'Académie Florimontane par M. Léon Marès.

Les fragments que possède aujourd'hui l'Académie Florimontane — dont M. Charles Buttin est un des anciens présidents — sont deux frontons en bronze, dont l'un est aux armes de Nuremberg, et deux frises de $2^{m}73$ de long sur $0^{m}37$ de large. L'une des frises représente une peuplade poursuivie par des Centaures et passant un fleuve à gué ; l'autre, deux combattants nus montés sur des dauphins, dans un décor de rinçeaux et de feuilles d'acanthe.

M. Charles Buttin a bien voulu nous autoriser à reproduire des détails de ces deux frises et l'on jugera par ces reproductions de la valeur artistique de ces bas-reliefs, inspirés de l'art italien de la Renaissance. L'histoire de la grille perdue et retrouvée a été patiemment reconstituée par l'auteur de cette belle découverte et cette histoire présente pour des Lyonnais un double intérêt [1].

Les frères Fugger avaient commandé la fameuse grille à Peter Vischer pour leur chapelle tombale, fondée en l'église de Sainte-Anne d'Augsbourg ; en 1525, leurs héritiers refusèrent d'en prendre livraison et intentèrent un procès à l'artiste, alléguant que l'exécution n'avait pas été conforme à la commande. Après la mort de Peter Vischer, en 1529, le dernier survivant de ses fils, Hans Vischer, sculpteur et fondeur comme lui, transigea avec les héritiers Fugger et reprit la grille, pour laquelle son père n'avait touché qu'un acompte de 1437 florins.

Hans Vischer proposa alors la grille au Conseil de la Ville de Nurenberg qui l'acquit, en 1530, au poids, à raison de 6 florins les 100 livres et la fit déposer à l'arsenal de Nuremberg. Dix ans plus tard, le comte palatin Othon-Henri, ayant voulu se la faire céder pour la décoration de son château de Neubourg, le Conseil

Digitized by Google

de Nuremberg se décida à utiliser l'œuvre de Peter Vischer et résolut de la placer, en guise de jubé, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Hans Vischer adapta donc la grille à sa destination nouvelle et porta sa longueur à 10 mètres 77, en la complétant par des frontons et des portes de sa façon qui représentaient environ un tiers de l'ensemble.

Posée en avril 1540, la grille des Vischer reste en place pendant deux siècles et demi, puis, après Austerlitz, Nuremberg est incorporée à la Bavière et la grille de son Hôtel de Ville vendue, en 1806, comme « métaux hors d'usage », à un négociant de Furth, pour 12.057 florins. Ce négociant la cède à un Nurembergeois qui la revend lui-même à un Lyonnais, M. Frèrejean, fondeur à Lyon, rue de la Vieille, 89 (plus tard n° 11).

Ce dernier était, heureusement, un artiste et un collectionneur ; frappé par la beauté des bronzes qu'il venait d'acquérir pour les transformer en canons, il en conserva les plus beaux fragments. L'*Indicateur de Lyon* pour 1810, nous apprend que l'on pouvait alors aller voir, à Lyon, dans la fonderie de MM. Frèrejean et Cie, une série d'objets d'art dont le catalogue et la description seraient aujourd'hui d'un haut intérêt.

En tout cas, les quatre bas-reliefs de Peter et d'Hans Vischer demeurèrent pendant plus d'un siècle soit dans la fonderie de la rue de la Vieille, soit dans la maison de campagne que les Frèrejean possédaient à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Ils passèrent, à la suite d'une alliance, de la famille Frèrejean à la famille Marès, et enfin à M. Léon Marès, collectionneur montpelliérain.

Digitized by Google

Celui-ci les légua, en 1916, à l'Académie Florimontane, avec le musée qu'il avait installé, près de Lovagny, dans son château de Montrottier, monument historique, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture féodale du XIVe siècle.

C'est là que M. Charles Buttin a remarqué, puis identifié, après de longues recherches, ce qui reste de la grille des Fugger — ce qu'un Lyonnais avisé en avait sauvé de la fonte en 1806, sans se douter vraisemblablement que ces frontons et ces bas-reliefs étaient l'œuvre des deux plus grands sculpteurs allemands de la fin du XVe siècle et du début du XVIe.

Cette découverte fait actuellement grand bruit dans le monde des archéologues, surtout en Allemagne, où les œuvres authentiques des Vischer sont aujourd'hui extrêmement rares. Les musées allemands ont fait l'impossible pour acquérir les bas-reliefs du château de Montrottier ; l'Académie Florimontane a naturellement décliné leurs offres. Les artistes d'outre-Rhin, que la destruction de Reims a laissés sans remords, déploreront sûrement le vandalisme des Nurembergeois qui, en 1806, vendirent comme vieille ferraille les frontons et les bas-reliefs des Vischer.

E. V.

(1) Ces notes sont le résumé très succinct de *le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer*, par Ch. Buttin et J. Serand, Annecy, J. Abry, 1921 ; in-8° de 28 pages, avec 13 planches (Extrait de la *Revue Savoisienne*, 1921, 2me trimestre).

Digitized by Google

LE BANQUET DES INTELLIGENCES

Nos grands-pères étaient plus gais que nous. Ils en avaient le temps. La vie, pour eux plus facile et plus calme, leur laissait des loisirs qu'ils étaient heureux de consacrer à l'amitié, aux jouissances de l'esprit et aussi aux plaisirs de la table que jamais un vrai Lyonnais ne dédaigna. On trouve donc trace, ça et là, entre 1810 et 1850, d'une série de petits groupes qui, dans notre ville, se réunissaient périodiquement soit pour deviser joyeusement entre intimes, dire des vers et chanter, soit, plus prosaïquement, pour dîner en commun chaque semaine ou chaque mois.

De la plupart de ces cénacles de poètes, de chansonniers ou de gourmands, il ne nous est resté que le nom. Que savons-nous de la « Réunion de la Petite Table » qui se dispersa à la fin de 1819 et qui avait lieu les samedis soir ? Ou de la « Société des Amis de la Muse » dite aussi l'« Agape des Francs-Cœurs », s'assemblant aussi les samedis, vers le milieu du siècle dernier, pour dîner chez Pochon, place de la Miséricorde ?

La « Société Epicurienne de Lyon », qui datait de 1827 et comptait des membres titulaires et des correspondants [1], nous a laissé du moins deux (?) recueils de poésies, l'un intitulé le *Caveau lyonnais* et daté de 1829 « seconde année ».

On connaît mieux un groupement similaire qui fit jadis quelque bruit et qui, de 1841 à 1858, compta parmi ses adhérents la plupart des notabilités lyonnaises. Ce petit cercle s'appelait « La Chose », ou la « Société des Intelligences » ou encore « Les Bonnets de Coton ». Son histoire peut être reconstituée en partie, à l'aide des ouvrages ou de la correspondance de son fondateur Léon Boitel et de ses secrétaires, Michel Genod et Alexis Rousset ; à l'aide surtout des deux recueils, le dernier inachevé, que publia cette société.

Ces recueils, tirés à 30 exemplaires et aujourd'hui rarissimes, se trouvent heureusement à la Bibliothèque de la Ville de Lyon, et les possesseurs antérieurs des deux précieux in-24 — le bibliophile Léon Cailhava, puis son neveu Stéphane Mestre, les ont enrichis de notes manuscrites qui nous ont permis de compléter cette étude sur bien des points.

Faut-il rappeler à des Lyonnais ce que furent ces compatriotes ?

Léon Boitel (1806-1855) était le fils d'un pharmacien de la rue Lafont. Refusant obstinément de tenir à son tour l'officine paternelle, il fut, malgré tout, poète journaliste, vaudevilliste et imprimeur. C'est lui qui créa la *Revue du Lyonnais*

Digitized by Google

et qui, autour de 1830, mena, chez nous, le bon combat pour la décentralisation et pour la gloire de la petite Patrie.

Alexis ROUSSET (1799-1885) employé de commerce puis comptable, trouva, bien que poète, le moyen de réaliser des économies, de se construire — avec des matériaux de démolition — trois châteaux ailleurs qu'en Espagne, et de publier 22 volumes de prose ou de vers, dont douze recueils d'autographes et de dessins, documents aujourd'hui précieux pour l'histoire de notre cité.

Le peintre Michel GENOD (1795-1862) fut surnommé « le Greuze lyonnais »; c'était beaucoup dire. Il professa à notre école des Beaux-Arts, fut membre de l'Académie de Lyon, et rima sans façon des chansons sentimentales ou gauloises. Un gros brave homme, spirituel, rond d'allures et d'aspect : le type du bon vivant et du bon cœur.

Léon CAILHAVA (1795-1863) directeur des Messageries Bonafous, riche, généreux comme un Médicis, a laissé une réputation méritée de bibliophile. Grand ami des artistes — chanteurs, comédiens ou danseurs —, Mécène fidèle de nos théâtres, il n'avait, a-t-on dit, « de cordons à sa bourse que pour l'ouvrir ». Il finit par la vider. Obligé de vendre sa bibliothèque, il ne survécut qu'un an à la dispersion de ses chers livres.

Son neveu, Stéphane MESTRE, mort en 1877, fut avoué, et bibliophile comme son oncle.

C'est en juillet 1841 que l'entreprenant Boitel, alors imprimeur et directeur de la *Revue du Lyonnais*, eut l'idée de créer un petit cercle d'amis, choisis parmi les artistes, les littérateurs et les savants du crû. Un beau jour — le 7, le 9 ou le 19 juillet, car on rencontre ces trois dates —, Boitel convoqua à un dîner commandé à Fourvière, au pavillon Nicolas, douze Lyonnais de ses camarades qu'il avait dû mettre au courant de son projet.

On fut donc treize à table : les peintres Pharamond Blanchard, sur le point de se fixer à Paris, Claude Bonnefond, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, Michel Genod, déjà nommé, professeur à la même école ; le graveur en taille douce Victor Vibert, aussi professeur à Saint-Pierre ; l'architecte Alexandre Flacheron ; les musiciens Georges Hainl, violoncelliste, chef d'orchestre au Grand-Théâtre, et plus tard à l'Opéra, et Antoine Maniquet, dit Maniquet-Musique, compositeur, professeur de violon, chansonnier, directeur de l'Ecole Centrale de Chant, un précurseur de la propagation du chant à l'atelier. Puis les imprimeurs Louis Perrin, un maître, et Léon Boitel ; trois chirurgiens ou médecins : Amédée Bonnet, le jeune et célèbre major de l'Hôtel-Dieu, Denis Coutagne et Paul Brun; et enfin le littérateur Stanislas Clerc, un des tenants lyonnais du romantisme, qui écrivait alors dans la *Revue du Lyonnais* et dans diverses feuilles locales.

Digitized by Google

Les treize dîneurs du premier banquet baptisèrent *inter pocula*, la société nouvelle. Ils l'appelèrent mystérieusement « la Chose » et rédigèrent, en neuf articles, des statuts que Boitel nous a conservés.

« Le but de « la Chose » est de rapprocher, dans un dîner, de bons vivants qui se conviennent et qui se trouvent séparés, dans la ville, par une infinité de moellons de diverses natures ». — La société n'aura pour tout dignitaire qu'un secrétaire « improvisé » et pouvant être maintenu. « La Chose » aura lieu tous les mois, à la volonté du secrétaire ». Le prix du repas ne devra pas dépasser trois francs, le vin compris, chaque convive restant libre d'apporter des « extras ». Le nombre des membres de « la Chose » est irrévocablement fixé à trente, pour qu'elle ne soit pas confondue avec les académies où l'on panse beaucoup, mais où on digère mal ». « L'unanimité est de rigueur pour l'admission de chaque postulant. Elle n'aura lieu qu'au scrutin secret. On y procédera, selon la saison, soit avec des graines de raisin, soit avec des amandes, soit avec des cornichons. Dans ce dernier cas, il faudra, pour l'admission, autant de cornichons qu'il y aura de membres présents ». Chaque sociétaire devra donner son adhésion la veille du banquet au plus tard, sous peine d'être mis à l'amende d'une bouteille de champagne. Enfin, en avisant d'avance le secrétaire, chaque membre aura le droit d'inviter, « au nom de tous », tout artiste ou homme de lettres de passage à Lyon ; mais il est interdit d'amener au banquet un convive habitant la ville, quel qu'il soit. Le nom de l'invité sera mentionné par le secrétaire sur la convocation qu'il adressera à chaque sociétaire ».

L'usage s'établit bientôt de couronner de fleurs — à l'antique — celui des dîneurs dont les vers où la chanson avaient été le plus applaudis.

Après ce banquet inaugural, dix-sept places étaient vacantes à « la Chose ». Elles furent bientôt sollicitées et attribuées. Les procès-verbaux, en vers, du secrétaire — Genod, puis Boitel — mentionnent l'admission de René Dardel, architecte de la Ville ; des peintres Auguste Flandrin, l'aîné des trois frères, Alexandre Dubuisson, l'animalier, et Hector Reverchon, professeur de dessin à l'Ecole vétérinaire ; des poètes ou écrivains : Victor de Laprade, alors professeur de littérature à la Faculté de Lyon, Alexis Rousset, comptable, Sébastien Kauffmann, poète, vaudevilliste, rédacteur au *Censeur* et vérificateur d'octroi, Claudius Billiet, négociant sous ce nom, en littérature Antony Rénal, le romancier un moment fameux de *la Robe rouge ;* du docteur-chansonnier René Morel, aussi spirituel qu'il était chauve, du bibliophile Léon Cailhava, directeur de messageries, d'Hubert Barioz, joyeux bohême sans profession fixe, doué d'une voix merveilleuse de baryton ténorisant.

Digitized by Google

Les noms des autres élus ne nous sont pas connus, du moins par les procès-verbaux. L'unanimité exigée pour l'admission des candidats en fit évincer quelques-uns. Ce fut le cas d'un journaliste du nom de Joachim Duflot, qui écrivait alors au *Lutin*, « journal des Théâtres et des Salons » imprimé sur papier de couleur. Après l'échec de son rédacteur, *le Lutin* ne tarda pas à publier des articles vengeurs. Il avait donné, le 27 juin 1841, les statuts d'une prétendue « Société des Bêtes » ; le 1er août suivant, sous la rubrique « Festin d'Intelligences, pour faire pendant au festin de Balthazar », il rend compte du récent banquet de « la Chose » et s'efforce d'être méchant.

Le menu — raconte-t-il — comportait un potage et trois plats au choix ; une « cassolette thuriféraire » fumait au centre de la table et chaque convive avait « un encensoir à la main, pour son voisin ». La conversation ne devait « rouler que sur le Génie ». Les dîneurs du pavillon Nicolas avaient sûrement « des vues très élevées au-dessus de la Saône ».

Les chroniques du *Lutin* ayant fait quelque bruit, les membres de « la Chose », pour mettre les rieurs de leur côté, adoptèrent l'appellation dont ce journal les gratifiait. Ils nommèrent leur petit cercle « la Société des Intelligences », mais ils décidèrent d'écrire le mot avec quatre *l*, pour bien marquer qu'ils ne prétendaient pas avoir le monopole... de la chose. Dans un couplet rimé en 1843, Boitel disait, en parlant de trois années écoulées depuis le banquet de fondation :

Le plaisir seul portait notre bannière
Et l'amitié nous avait tous comptés ;
La jalousie, alors, vint par derrière
Vous baptiser du nom que vous portez.

Déjà, à ce qu'il semble, et, vraisemblablement, depuis le début de 1842, les Intellllligents — on disait les Intell — avaient pris, entre eux du moins, un surnom. Ils s'appelaient « les Bonnets de coton ». Un dessin anonyme, reproduit par Alexis Rousset dans un de ses recueils d'autographes, représente, à un banquet du cénacle, l'acteur Louis Brindeau qui, étant alors jeune premier aux Variétés, vint à Lyon au début de décembre 1841 et donna, jusqu'au milieu de 1842, des représentations aux Célestins, en même temps qu'André Hoffmann, premier comique à la Renaissance. Le dessinateur montre, au premier plan, Brindeau en habit noir et gilet blanc, coiffé d'un bonnet de coton et déclamant devant ses hôtes attablés, tous affublés de la même coiffure. Au bas de la page est cette légende :

« L'acteur Brindeau (des Français)[1] récitant des vers dans le restaurant de la mère Brigousse (aux Charpennes). Il y faisait froid, quelqu'un demanda un bonnet de coton. Il en fut apporté deux ou trois. Alors Brindeau sortit et se fit

Digitized by Google

conduire chez un bonnetier. Il en revint avec une charge de casques à mèche qu'on se promit de garder comme souvenir. Des petites causes naissent les grands effets, et bientôt la Société des Intellligences ne s'appela plus guère que Société des Bonnets de coton ».

Genod, dans sa chanson *Notre origine*, attribue cette distribution de couvre-chef à Hoffmann, aussi présent à ce banquet ; une note de Stéphane Mestre la met sur le compte de Déjazet. Genod et Rousset étaient sans doute mieux renseignés, Stéphane Mestre n'ayant jamais fait partie de la société. Quoiqu'il en soit, le bonnet de coton devint l'emblème des Intelligents et l'imprimeur Louis Perrin, qui dessina l'en-tête destiné à figurer sur leurs lettres de convocation, y représenta un vaste bonnet de coton d'où s'échappent, comme d'une corne d'abondance, les attributs des Lettres, des Arts, des professions libérales, des plaisirs — jusqu'au symbole de la gloire : une croix de la Légion d'honneur. A gauche, sur une banderolle, on lit « Société des Intellligences » et la devise « Jadis et Toujours ».

Les nombreux peintres admis dans le petit cercle où ils étaient en majorité, ont laissé toute une série de caricatures — soit d'eux-mêmes, soit de leurs collègues — où le bonnet symbolique figure sur la tête du modèle ou parmi les accessoires qui l'entourent. Ainsi sont représentés, dans les recueils d'Alexis Rousset : l'auteur, Cl. Billiet, Cailhava, Dardel, Soulary (par lui-même), les peintres Bonnefond, Bonirotte, Chaine et Genod — Genod qui, dans son tableau *la Cinquantaine*, donna au grand-père ses propres traits et le coiffa d'un bonnet de coton.

Les banquets mystérieux — dont les petits journaux parlaient à mots couverts, où des invités étrangers à la ville pouvaient seuls prendre place avec les initiés — éveillèrent dans Lyon bien des curiosités. Dans un autre croquis publié par Al. Rousset, on voit un médecin lyonnais, le docteur Louis Plassard, s'introduire, déguisé en cuisinier, dans la salle du pavillon Nicolas où les Bonnets de coton sont réunis. On le reconnaît sous son habit d'emprunt :

« Mais c'est le docteur Plassard (dit la légende). Eh! oui, c'est Plassard qui vient surprendre nos secrets! Allons! soyez des nôtres! ».

Trois ans après sa fondation, en 1844, la société publiait un premier volume contenant quelques-unes des pièces ou chansons dites à ses réunions mensuelles.

Digitized by Google

Ce petit volume in-24, de 164 pages, tiré à 30 exemplaires pour les trente dîneurs, porte le titre suivant :

Banquet / des / Intelligences / Recueil de table / tant soit peu pentagruélique (sic) / *à l'usage / des trente convives du Pavillon Nicolas* / (Puis, en épigraphe, à droite :) *L'homme est une intelligence / servie par des organes / De Bonald).* / *Lyon. / Recueilli et imprimé par L. Boitel / secrétaire de la Chose / et l'un de ses deux typographes / demeurant quai Saint-Antoine, 36. / MDCCCXXXXIV* [1].

Sur l'une des premières pages figure la liste des membres de la société, alors au complet. Elle comprend, avec les convives déjà cités, une série de nouveaux élus.

Les peintres Pierre Bonirote, ancien directeur d'une école de peinture à Athènes, depuis peu professeur à notre Ecole des Beaux-Arts, Victor Fonville, paysagiste, qui lithographie et excelle dans le portrait-charge, Jean-Jacques Rey, dit Laurasse, auteur, lui aussi, d'amusantes caricatures dessinées ou modelées, A. F. Savette, un Parisien établi à Lyon et devenu le décorateur attitré de nos théâtres, Anthelme Trimolet, portraitiste et peintre de genre, collectionneur et archéologue, d'où, sans doute, son surnom de « Fouilleron », le dessinateur de fabrique J. Rochon, l'architecte Tony Desjardins qui deviendra architecte en chef de la Ville.

Parmi les musiciens, Louis Jansenne, professeur de chant. Le 30 janvier 1843, venant de l'Opéra-Comique, il avait débuté, comme ténor, sur la scène du Grand-Théâtre, et, après un accueil peu encourageant, il s'était fixé à Lyon pour s'y consacrer à l'enseignement. Des amateurs : Jacques Dubouret (ou son fils Pierre-François-Alfred), teneur de livres [1], Marc Brosse, gérant d'immeubles dans la maison de « l'Homme d'Osier », très recherché dans la société lyonnaise pour son élégance et sa jolie voix, Francisque Renard, baryton justement réputé et l'un des principaux teinturiers de la ville. C'est de son laboratoire que sortit la fuchsine, que nous devrions bien appeler en français la renardine. Musicien passionné et savant, Francisque Renard était connu de tous les artistes de son temps — chanteurs ou autres — qu'il obligeait pour l'amour de l'art et qui ne séjournaient jamais à Lyon sans recourir à son expérience et solliciter ses conseils.

Puis un écrivain et poète, Amédée Roussillac, collaborateur de Boitel à *Lyon vu de Fourvières* et à la *Revue du Lyonnais*, d'Adrien Péladan dans la *France littéraire*, l'un des chroniqueurs théâtraux du *Censeur*. Enfin un futur maire et sénateur de Lyon, Edouard Réveil, alors directeur lyonnais d'une compagnie d'assurances contre l'incendie. Seul il représentera, sinon la politique, sagement exclue de « la Chose », du moins l'administration, parmi douze peintres, dessinateurs, sculpteurs, architectes ou graveurs, sept musiciens, cinq écrivains, trois médecins, un bibliophile et un imprimeur, presque tous d'ailleurs chansonniers ou poètes et recrutés en majorité parmi les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts et les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

C'étaient là les membres actifs, auxquels il faut joindre Alexandre Flacheron et Auguste Flandrin, morts depuis 1841 et déjà remplacés. D'autres membres, que Boitel appelle euphémiquement « membres inactifs, estomacs paresseux », s'étaient en réalité retirés du cénacle et ne venaient plus aux banquets. Inactifs, les peintres Dubuisson et Antoine Duclaux, le poète Cl. Billiet qui avait été un moment secrétaire, le sculpteur Léopold de Ruolz, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, le naturaliste Claude Jourdan qui y enseignait l'anatomie et était titulaire de la chaire de zoologie à la Faculté des Sciences, et enfin Victor de Laprade.

Mais, à l'origine, le poète de *Psyché* avait assisté aux réunions des Bonnets de coton. C'est bien lui que représente un dessin reproduit dans un des volumes d'Alexis Rousset, avec la légende « Banquet des Intellligences au pavillon Nicolas. Un membre de l'Académie française (qui ne l'était pas encore) dansant le cancan avec un gros peintre ». Son vis-à-vis était évidemment Michel Genod.

Une dernière catégorie était celle des « membres honoraires ». Ce titre était réservé, à ce qu'il semble, aux littérateurs ou artistes non Lyonnais qui avaient assisté comme invités à un banquet de la société et peut-être aux membres officiellement démissionnaires. Boitel cite, dans cette section :

Baumès-Arnaud (le docteur Baumès ?), Blanchard, un des fondateurs, maintenant fixé à Chatou, Bonnet — peut-être le major de l'Hôtel-Dieu qui, au dire de Stéphane Mestre, avait dû « souvent se trouver étonné de son entourage au pavillon Nicolas » ; peut-être le sculpteur Guillaume Bonnet, ou un homonyme ? — l'acteur Brindeau des Français, déjà nommé, Henri Brun, sculpteur, originaire de Lyon, à qui Victor de Laprade dédia des vers en 1841, Paul Chenavard, le futur décorateur du Panthéon qui s'arrêtait parfois dans sa ville natale, au cours de ses voyages d'art à travers l'Europe, le poète Auguste Desportes, d'Aubenas et de Paris, le pianiste italien Théodore Dœlher, le peintre Isidore Flacheron qui d'ordinaire habitait Rome, le comique Hoffmann, cité plus haut, le peintre breton Hostein, le sculpteur stéphanois Jean-Louis-Nicolas Jaley, Leblanc, bibliothécaire à Vienne, Lepeintre aîné, doyen des comiques parisiens, Hippolyte Leymarie, peintre, graveur, lithographe et historien, alors malade à Saint-Rambert-en-Bugey, où il mourut à la fin de 1844, le peintre portraitiste Emile Meulien, Henri Monnier, le père de Joseph Prudhomme, écrivain, dessinateur et acteur, le Viennois François Ponsard

Digitized by Google

qui venait de donner sa *Lucrèce*, Joseph Thimon, du *Moniteur Viennois*, le Suisse Sigismond Thalberg, un des rois du piano, et le joyeux corniste Eugène Vivier, camarade de Boitel, jadis employé des Contributions indirectes à Lyon où son cor troublait le sommeil des habitants des façades de Bellecour.

Dans le rapport en vers qu'il lut au banquet du 24 septembre 1843 et où il énumère les principaux hôtes de la société, Boitel rappelle la plupart de ces noms. Quelques-uns appartiennent à l'histoire artistique de Lyon.

Hoffmann, venu de Paris avec Brindeau, chanta des chansonnettes, sur la scène des Célestins, en décembre 1841 et janvier 1842. Henri Monnier leur succéda sur ce théâtre. Sa femme, qui y jouait alors avec lui, était la fille d'une actrice de vaudeville, Mme Herdliska, amie de Marceline Desbordes-Valmore, et très appréciée à Lyon, comme jeune première, en 1832-1834, puis en 1836-1837. Henri Monnier séjourna souvent à Lyon où Mme Henri Monnier, engagée aux Célestins, débuta en septembre 1843.

Auguste Desportes écrivait dans les recueils publiés par Boitel ; sa comédie en vers *Molière à Chambord*, représentée pour la première fois à l'Odéon, le 15 janvier 1843, fut donnée au Grand-Théâtre de Lyon au mois de mars suivant et y eut, comme à Paris, un grand succès.

Ponsard était à Lyon en juillet de la même année ; la première représentation, à Lyon, de sa *Lucrèce*, eut lieu le 16 septembre 1844, avec Bocage dans le rôle de Brute. La pièce tint l'affiche pendant plus d'un mois.

Thalberg se fit entendre en février 1842 et se lia, pendant son séjour à Lyon, avec Francisque Renard, Hainl, Barioz, Maniquet, le docteur René Morel, qu'il eut l'occasion de revoir deux fois, au cours de ses tournées postérieures. Lepeintre aîné, Nestor des comiques et roi du calembourg, vint terminer sa carrière où il l'avait commencée et donna des représentations aux Célestins du 16 septembre au 5 octobre 1843.

Les Intellligents reçurent ensuite, entre 1844 et 1855 :

Félicien David, dont la symphonie *le Désert* fut exécutée, au Grand-Théâtre, le 8 mars 1845, avec le concours des écoles de chant de Maniquet et de Jansenne. Au banquet du 1er mars 1845, Alexis Rousset salua en vers le compositeur du *Désert*, et Maniquet écrivit sur son œuvre une complainte qui fut imprimée dans le second des recueils que publia la société.

En 1845 encore, dans le courant de juillet, les dîneurs du pavillon Nicolas fêtèrent, le même jour, trois invités réputés à divers titres : Arago (sans doute Jacques Arago, l'ami de Boitel), le poète improvisateur Eugène de Pradel et Hector Berlioz.

Digitized by Google

Berlioz arriva à Lyon vers le 7 juillet (1845) et organisa deux grands festivals avec double orchestre et chœurs qui eurent lieu au Grand-Théâtre, les 18 et 24 juillet. Il y fit notamment entendre aux Lyonnais, venus peu nombreux, la Marche des pèlerins d'*Harold en Italie*, qui ne fut pas comprise, des fragments de sa *Symphonie fantastique* et la finale de la *Symphonie funèbre et triomphale pour la translation des restes des victimes de Juillet*.

Fréderick Lemaître, le héraut du drame romantique, figurait alors sur le programme des Célestins où, depuis le 5 juillet, il donna 17 représentations. Il fut l'hôte des Intellligents, ainsi que le célèbre Duprez en octobre 1845. Les Lyonnais qui avaient acclamé, sept ans auparavant, ce ténor, alors glorieux, lui reprochèrent « l'affaiblissement de ses facultés » ; il fut chuté et sifflé dans *Lucie*, le 20 octobre, et dans *la Favorite*, le surlendemain, pour avoir transposé quelques notes de son rôle.

En novembre suivant, Emile Taigny, le jeune premier des Variétés — en représentation à Lyon avec sa femme — fut à son tour invité par le secrétaire de la Chose ; puis, en 1846, le peintre Duval-Lecamus (le père ou le fils ?) venu de Paris à Lyon pour y aider à l'organisation d'un concert avec tombola au profit de la caisse de l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et dessinateurs.

Levassor, le premier comique des Variétés, dîna aussi à maintes reprises avec les Bonnets de coton. Le 30 juillet 1846, le docteur René Morel lui dédia des couplets, et Levassor dut régaler les convives des chansonnettes et des monologues comiques dont il avait la spécialité.

Le docteur Morel souhaita encore la bienvenue, le 26 août 1847, à l'acteur Bouffé, qui avait assisté déjà au banquet mensuel du 7 mars 1845.

Une seule femme fut admise aux réunions des Intellligents, la sémillante Déjazet, amenée sans doute par son ami Cailhava. Elle-même avait à Lyon une grande amie, Mme Pilot (bouquetière au Grand-Théâtre ?), qu'elle appelait « ma bonne Pilotte ». La première fois que Virginie Déjazet vint au pavillon Nicolas, le 11 septembre 1846, Boitel l'accueillit par ce huitain qu'il avait signé « l'éditeur de Louise Labbé ».

Louise, ta compatriote,
Illustra Lyon par ses vers,
Comme toi, de ces lieux, un jour elle fut l'hôte ;
Toutes deux vous brillez par des talents divers.
Vous avez même esprit, vous avez même grâce,
Vous sûtes, toutes deux, aimer... plus d'une fois,
Permets qu'à ses côtés je te fasse une place
Qu'elle eût voulu te faire elle-même autrefois.

Plus tard, en 1853, le bruit de la conversion de Déjazet ayant couru, Hippolyte Lefebvre, régisseur du théâtre des Célestins, — plus tard directeur des théâtres de Lyon — chanta, à un banquet, des couplets sur « Frétillon convertie ». Celle-ci y répondit, au cours du dîner auquel elle fut conviée le 21 juin 1854, par une pièce

Digitized by Google

de vers où elle démentait spirituellement les propos tenus sur son compte par le chansonnier.

Pierre Dupont dîna plusieurs fois chez les Intellligents ; en 1853, puis le 27 mars 1854, à l'Ecu de France. A cette date, il acceptait l'invitation de « Madame la Société des Bonnets de coton » en s'excusant d'avance de ne pouvoir être, en raison de sa « fatigue habituelle », qu'un convive maussade dont le « bon vouloir » était « plus inépuisable que (sa) verve et que (sa) voix ». On le trouve encore au pavillon Nicolas, le 28 mai 1858, cette fois en compagnie de Déjazet.

Enfin Vingtrinier rapporte qu'Alexandre Dumas assista — à une date inconnue — à une de ces joyeuses agapes. Il en revint enchanté, avouant qu'il ne croyait pas — le bon Parisien! — qu'on pût avoir tant d'esprit en province.

Boitel, le fondateur de la Chose, fut fêté en cette qualité par ses collègues, le 17 juin 1844. On lui offrit, ce jour-là, ainsi qu'en fait foi une chanson du docteur Morel, un bol en argent autour duquel était gravée une inscription commémorative. On célébra de même, le 9 décembre 1852, sa nomination au poste d'Inspecteur de la Navigation du Rhône. Il venait de céder son imprimerie et sa revue et se retirait à Irigny, dans sa maison de campagne de « la Damette ». Il fut harangué, ce jour-là, par Hippolyte Lefebvre qui, dans sa chanson, fit allusion à la maladresse connue de son ami et lui donna ce conseil :

Ne va pas tomber la tête la première
Tout au fond, au fond, au fond de la rivière...

Quelques mois plus tard, le 2 août 1855, Boitel se noyait dans le Rhône où il se baignait imprudemment après un repas.

Les événements de 1848 donnèrent à quelques membres du cénacle l'idée de faire, eux aussi, leur révolution. Ils instituèrent une « Commission exécutive provisoire » composée de N. Fonville, « ouvrier lithographe », président ; Maniquet, « ouvrier en doubles croches » ; Trimolet, « ouvrier rentier » ; Bonirote, « ouvrier à l'huile » ; Barioz, « garçon épicier » ; et Vibert, « ouvrier graveur ». Ces six commissaires signifièrent aux « citoyens membres » que la République des Intellligences

Digitized by Google

était proclamée et l'ancien gouvernement renversé, pour avoir, « par sa coupable indifférence, laissé le peuple Intellligent dans l'affreuse perspective de ne plus dîner ». En conséquence, le citoyen Boitel était mis en accusation et la société convoquée, pour le juger, le 28 juillet 1848, à 5 heures du soir, au pavillon Nicolas. Enfin, le gouvernement provisoire décrétait :

« Vu la position fâcheuse du moment, vu la somptueuse prodigalité de l'ancien régime, les frais de chaque séance de la société régénérée ne devront pas dépasser trois francs ».

C'était la suppression des extras! Boitel fut absous par ses juges et conserva les fonctions de secrétaire. « Typographe » attitré de la compagnie, il imprimait alors, feuille par feuille, un second recueil de chansons qui devait, après sa mort, rester inachevé. Les feuilles qui furent distribuées aux sociétaires, tirées, à ce qu'il semble, à intervalles irréguliers, de 1845 à 1854, portent toutes une pagination spéciale. Le titre — non daté — du volume était le suivant :

La suite du Banquet / des Intellligences. / Recueil de table / tant soit peu pentagruélique (sic) */ à l'usage des trente convives du Pavillon Nicolas* / (puis, en épigraphe à droite, *Pendent opera interrupta). / Lyon. / Recueilli et imprimé / au hasard des Choses* [6].

Une des chansons de ce recueil, dite au banquet du 27 janvier 1853, donne les noms des convives présents. Par suite des décès et des départs, la société s'est renouvelée et, sur 19 dîneurs, 11 sont de nouveaux membres — ou des invités.

Sont nommés : Jean-Balthazar Baron, membre actif, fabricant de soieries, juge au Tribunal de Commerce, dessinateur et aquafortiste à ses moments perdus ; Delacroix, sans doute Napoléon Delacroix, dessinateur de fabrique et associé de la maison de soieries Godemard, Meynier et Delacroix, auteur, notamment, d'une chanson sur « l'Ordre moral au musée statuaire » et, sous le pseudonyme de « Claqueposse de la place Delacroix-Rousse », d'un compte rendu du salon lyonnais de 1860, rimé dans la langue de Guignol ; Médéric Delestang, directeur ordinaire des théâtres de Lyon entre 1846 et 1866 ; le peintre-graveur et caricaturiste Louis Guy ; Jean-Baptiste Hugon, littérateur, aquafortiste, collectionneur et négociant, qui, empêché d'assister aux réunions, dut, peu après « rendre sa fourchette » ; Charles Michel, chimiste, puis poète et collectionneur, un des collaborateurs de la *Revue du Lyonnais* et des donateurs de notre musée de peinture ; (de) Pontbriand, chef de division à la Préfecture du Rhône ; Jean Reignier, ancien dessinateur, devenu peintre de fleurs, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, et secrétaire des Intellligents ; Rougier, vraisemblablement Marc-Antoine Rougier [7], aussi dessinateur de fabrique et fabricant, connu comme collectionneur ; puis Joséphin Soulary, alors employé de Préfecture, préparant une suite à son premier recueil de sonnets *les Ephémères*, et Jean Tisseur, ex-avoué à la cour, ex-rédacteur au défunt *Censeur*, que la Chambre de Commerce va prendre pour secrétaire.

Hippolyte Lefebvre, déjà nommé, fit aussi partie, comme membre actif, de la société des Intellligences, ainsi que le peintre Achille Chaine, un futur professeur

Digitized by Google

de l'Ecole des Beaux-arts, l'architecte Jules Exbrayat, Augustin Thierriat, dessinateur de fabrique, peintre et graveur, professeur, à Saint-Pierre, de la classe de Fleur; le docteur Philippe Passot, poète et chansonnier, le médecin très populaire des sociétés de secours mutuels de la ville ; son confrère, M. Chassagny, accoucheur et gynécologue ; le baron Achille Raverat, écrivain, archéologue, celtologue et voyageur, et le poète, imprimeur et bibliothécaire Aimé Vingtrinier.

Ce dernier cite encore le peintre paysagiste Antoine Guindrand (mort fou en 1843) et, d'après divers autographes publiés par Alexis Rousset, il semble qu'on puisse joindre à ces noms ceux du peintre, graveur et collectionneur Alexandre-Humbert Chatelain, originaire de Saint-Amour, et du chansonnier lyonnais François Barrillot, auteur de petits drames en vers, qui fut tour à tour garçon d'auberge, portefaix, lithographe... vécut ensuite à Paris et fonda à Lyon, en 1865, le *Journal de Guignol*, où il signait « Cogne-mou ».

La liste qu'on dresserait en groupant tous les Lyonnais énumérés jusqu'ici serait sans doute encore incomplète[1], mais elle comprendrait vraisemblablement le plupart de ceux qu'on appela les Intellligents, les Bonnets de coton, les Jadis et Toujours (c'était leur devise) et, parfois, les Inutiles.

Au début, les dîneurs furent assez fidèles au pavillon Nicolas. Cette « guinguette », suivant le mot de Cailhava, avait été construite, ou reconstruite, vers 1835, dans la propriété Billion — aujourd'hui le passage Gay — et portait le nom, ou plutôt le prénom du vigneron-restaurateur Nicolas Laurent à qui Mlle Billion réaffermait, en 1782, sa maison, son jardin et ses vingt bicherées de vigne.

Au sommet de la montée des Anges, là où elle tourne à angle droit pour aboutir à la place de Fourvière, les Intellligents entraient dans le clos Billion par la maison dite de l'Angélique[2] où fut quelque temps une hôtellerie. La cour traversée, un escalier intérieur descendait sur la terrasse où le pavillon Nicolas — plus tard pavillon Gay — existe encore, près du mur de soutènement de la gare du funiculaire de Loyasse.

C'est une petite construction sur caves, à un étage, en forme de rectangle irrégulier — comme les restes de murs romains qui lui servent de fondations. On entre de plain-pied, par la terrasse, dans la salle à manger qui occupe tout le bas du pavillon, juste assez grande pour recevoir trente convives, et si peu haute qu'un homme de taille moyenne en touche le plafond de la main ; en face de la porte, une fenêtre à balcon domine la Saône et fait face au panorama des Monts d'Or.

De la terrasse, une allée plane conduisait à l'Observatoire, un petit cube de maçonnerie élevé, à cent mètres du pavillon, le long de la montée des Anges, sur

Digitized by Google

l'éperon qui descend vers la Saône ; au bas et en avant de ce belvédère, desservi par un escalier extérieur, des tables étaient dressées sous des acacias nains et les visiteurs pouvaient s'y faire apporter des rafraîchissements.

Mais le gargotier « écorchait » quelque peu les dîneurs ; l'ascension de la colline, avant l'ouverture du passage et avant les « ficelles », était pénible par la chaleur et dangereuse l'hiver. Aussi le secrétaire convoquait-il parfois ses collègues chez la mère Brigousse (Brugousse ou Brugous), qui tenait aux Charpennes une autre « guinguette », plus vaste et plus accessible, fréquentée, dit A. Bleton, par des convives plus graves, notamment par le président Sauzet et par le spirituel député Fulchiron.

On se réunissait aussi, depuis 1844, dans la ville même, soit chez Auray, traiteur rue de Sèze, soit au restaurant de Charles Reculet, rue Puits-Gaillot, 23 puis place de la Comédie, soit chez Verger, quai Saint-Vincent, 60, au premier. Ou encore, plus tard, à l'hôtel de l'Ecu de France, place de la Platière. C'est là que Pierre Dupont fut convié le 27 mars 1855.

Vers la même époque (1850-1858), quelques dîners eurent lieu à la Croix-Rousse, « aux Délices de Beauregard », anciens « Jardins du Mont-Olympe ». Autour de la tour Pitrat, là où est aujourd'hui la clinique des sœurs de Saint-François d'Assise, un sieur Fournier, dit Fournier de Virginie, qui avait rapporté d'Amérique sa fortune et sa particule, avait installé, dans les jardins du précédent propriétaire — Antoine-Mathieu Pitrat — un café, un restaurant avec salon de cent couverts, une glacière, un jardin d'hiver, des salles de bal et de jeu et même des « chambres particulières ». On entendait là de la musique et des montagnes russes serpentaient entre les bosquets. Les visiteurs pouvaient encore grimper jusqu'au sommet de la fameuse tour Pitrat, d'où, par un temps très clair, on devait voir la mer ; le nouveau propriétaire l'affirmait du moins dans ses réclames. Moyennant un supplément de un franc, les curieux intrépides se faisaient hisser, par un ascenseur primitif, le long d'un mât, plus haut de quelques mètres que la plateforme de la tour.

Parfois encore les Intellligents prenaient rendez-vous chez l'un d'eux, sans renoncer pour cela à l'application rigoureuse de leurs statuts. En mars 1845, Félicien David fut reçu chez Léon Cailhava qui possédait à Sainte-Foy, chemin de Fontanières, l'ancienne propriété du sculpteur Jean Thierry, appelée « la Maison grise »[1]. Il y avait là de beaux ombrages et la vue était merveilleuse, de la terrasse, sur le confluent qu'elle dominait et sur la plaine jusqu'aux Alpes. On dîna aussi chez Alexis Rousset en son château de l'Arche, dit des Ruines, cité Lafayette ou Napoléon.

Mais les Intellligents n'abandonnèrent jamais définitivement le pavillon Nicolas. La vue qu'on y avait sur la ville et la tranquillité dont on y jouissait les ramenaient toujours à la « guinguette » où leur société était née.

La date et le jour de la réunion variaient suivant les convenances des personnages invités au banquet mensuel. Conformément à l'usage lyonnais de ce temps, on se mettait à table entre 4 et 5 heures.

Digitized by Google

Par l'énumération faite plus haut des membres de la société, par la liste de leurs invités — gens d'esprit et de talent qui payaient leur écot en rimes ou en bons mots — on juge de la bonne, simple et franche gaieté qui devait régner dans les réunions du cénacle.

Les fidèles de ces agapes, les « boute-en-train » étaient Bonnefond, Genod, Dardel, Trimolet, Boitel surtout, ainsi qu'en témoigne un feuilleton du *Journal du Commerce* [11] intitulé « Souper d'artistes ». Chaque convive chantait sa chanson, débitait des vers ou de la prose de sa façon. Reverchon disait à ravir les fables de La Fontaine ; Maniquet était irrésistiblement comique dans ses complaintes sur le *Désert*, l'ensevelissement du puisatier Dufavet, l'affaire Marie Robin et dans son fameux *Voyage en Ailes-Vessie*. Les peintres répétaient les « scies » de leur atelier ; les musiciens venaient avec leur instrument ; Brosse, Barioz, Dubouret, Jansenne ou Renard chantaient. Et, dans les accalmies, de Laprade, Paul Chenavard, Jean Tisseur étaient les merveilleux causeurs que l'on sait.

En bons Lyonnais, les Bonnets de coton possédaient leur théâtre de Guignol et, sans doute, de superbes décors. Les acteurs de ce théâtre jouèrent devant Hostein, et Levassor assista, chez Auray, le 7 mars 1845, à la « première représentation de la nouvelle troupe du sieur Guignol » donnée avec les poupées de Rousset.

Plus tard — vers 1850 ? — avant Lemercier de Neuville, des *pupazzi* défilèrent et discoururent sur la petite scène, grâce au peintre Laurasse qui avait eu la patience et le talent de modeler ou de sculpter les têtes de Bonnefond, de Boitel, de Reverchon, de Fonville, de Trimolet, de Maniquet, et maints autres masques connus. Pour « la grande inauguration des Marionnettes Intellligentes », Alexis Rousset avait rimé un joyeux « prospectus ».

Parfois encore, on organisait une loterie. Au bas d'une convocation pour le jeudi 24 janvier (1850), chez Auray, on lit cet ordre du jour, de la main de Boitel : « Election d'un membre. Loterie d'objets d'art ; prière d'apporter des lots. Guignol sera des nôtres ».

Les strophes, contes, chansons ou complaintes que Boitel et Rousset nous ont conservés ne sont pas faits, sans doute, pour accroître le renom poétique de notre cité. Son histoire littéraire ne retiendra ni les vers de Boitel, ni les procès-verbaux de Genod, ni son *Origine des vents ;* pas plus que *Fi des cheveux !* du docteur René Morel, ou *les Gouttes* de son confrère Passot. C'étaient là des couplets après boire, rimés en hâte, tant bien que mal, et destinés seulement à amuser des amis.

Digitized by Google

La forme n'en est ni recherchée, ni même toujours correcte. Mais qu'elles sont lyonnaises, ces vieilles chansons, et, malgré tout, savoureuses par leur esprit — l'esprit de chez nous. Quel solide bon sens dans ces joyeusetés parfois énormes, et comme leur ironie raisonnable, légère et bon enfant sent bien le terroir. Quelques colères, ça et là, rageuses et violentes : c'est Guignol qui prend sa trique.

« La Chose » observait fidèlement ses statuts ; elle groupait bien des camarades de professions semblables ou voisines, mais exempts d'envie et trouvant plus sage de manger ensemble que de se manger les uns les autres. Elle réunissait et unissait de bons vivants heureux d'oublier un moment les soucis journaliers et de chanter sans façon, les coudes sur la table, le Vin, l'Art et l'Amitié. De Laprade avait dit un jour : « L'estomac est le dernier refuge des cœurs sensibles ».

Tout lasse, tout passe! La convocation au banquet du 24 janvier 1850, sous la forme d'un « Appel à la conciliation » [11], annonce bien qu'il s'agit d'une « grrrande reprise », mais l'invitation pour le 28 août suivant, « à la Tour de Beauregard », est imprimée sur papier bordé de noir. L'imprimeur Louis Perrin, alors secrétaire, prie ses collègues d'« assister à la cérémonie funèbre qui sera célébrée à la mémoire de :

« Très Haute, Très Facile et Très Folichonne Dame la Société des Inteligences (qui depuis longtemps ne battait plus que d'une L) décédée sans enfants connus et malgré les soins persévérants de son inconsolable père Léon Boitel.

« Le service aura lieu à 5 heures, mercredi 28 août « à la tour de Beauregard, rue Masson. On est prié d'adresser son acceptation au secrétaire « qui n'aura « qu'un nombre limité de lacrymatoires.

« Hélas !

« M. Levassor chantera l'oraison funèbre ».

Cependant les Intellligents se réunirent encore quelques fois, de loin en loin ; en 1853, en 1858, le 26 mai, au pavillon Nicolas, avec Pierre Dupont et Déjazet, puis le 13 août 1858 « aux Délices de Beauregard ». Ce fut le dernier banquet du cénacle. Boitel était mort et, parmi les convives du début, la mort avait fait bien d'autres vides ; plusieurs avaient dû quitter leur cher Lyon ; les disparus et les exilés n'avaient pas été remplacés. Les survivants, qui continuaient du moins à se réclamer, entre eux, de leur titre de « Bonnet de coton » s'en allèrent à leur tour en regrettant les bonnes soirées de jadis. Francisque Renard, mort en 1900, et Aimé Vingtrinier, mort en 1903, furent sans doute les derniers à s'en souvenir.

Vers 1871, Alexis Rousset rimait quelques strophes « à notre société, bien malade après 30 ans de vie et la perte de plusieurs de ses membres » et il suppliait les survivants de reprendre les traditions oubliées. A son tour, dans une lettre qu'il écrivait

Digitized by Google

à Rousset, le 22 octobre 1874, à propos d'un volume que celui-ci préparait, Soulary adressait à son ami cette prière :

« Dites à notre génération actuelle comment on savait s'aimer de notre temps et comment le bon rire et la franche gaieté sont partis avec Bonnefond, Genod, Dardel, Boitel, et tant d'autres, après le dernier dîner de la société des Bonnets de coton ».

Rousset n'y manqua pas, et c'est surtout grâce à lui qu'il a été possible d'évoquer, après 80 ans, le souvenir de ce petit groupe de bons Lyonnais. Leur histoire ne nous fait-elle pas regretter, comme au poète des *Ephémères*, ces années lointaines, meilleures sûrement que celles d'à présent pour la Joie et pour l'Amitié [13].

Eug. VIAL.

---

(1) En firent partie Billiet, Boitel, Castellan, Desportes, Kauffmann, de qui il sera parlé plus loin.

(2) Brindeau entra à la Comédie-Française en 1842.

(3) Liste des membres. Hommage à Flacheron et à Flandrin décédés. Aphorismes sur les plaisirs de la table. Proses ou vers de Boitel, Genod, Maniquet, Al. Rousset, Louis Perrin (quelques pièces anonymes dont trois en patois lyonnais) ; un conte en vers, assez leste, d'Emile Deschamps.

(4) C'est sans doute ce dernier qui chante, le 24 avril 1843, dans un concert donné au profit des Inondés de la Guadeloupe. Il avait alors 37 ans et son père 61 ans.

(5) Le Pavillon Nicolas était une dépendance de la maison de l'Angélique (aujourd'hui montée des Anges, 10) où, d'après la tradition, se réunissaient, au XVIe siècle, les membres de la prétendue « Académie de Fourvière ».

(6) L'exemplaire de Cailhava contient une série de feuilles dont les pages sont numérotées de 1 à 12. On y trouve un portrait de Renard « en costume de baryton retour de Berlin », des chansons de Lefebvre, Genod, Billiet, Boitel, Trimolet et Alexis Rousset ; la plus récente est datée du 21 juin 1854.

(7) Ou le docteur Louis-Auguste Rougier, administrateur du Dispensaire dont Alexis Rousset fut, pendant quarante-cinq ans, le secrétaire général.

(8) Parmi les poètes-chansonniers lyonnais contemporains, on peut citer notamment : Louis Carrey, peintre de fleurs et de natures mortes ; le docteur Xavier Bastide, médecin à la Croix-Rousse ; son collègue Amédée Bonnaric, médecin de l'Antiquaille ; Gabriel Edant, fabricant de soieries et conseiller municipal dont les « Chansons et quatrains » ont été imprimés ; Paul Richard ; Victor Labie, ancien dessinateur de fabrique et vaudevilliste devenu inspecteur de la scène au Grand-Théâtre... Rien ne prouve qu'ils aient fait partie des Intellligents.

(9) Depuis le milieu du XVIe siècle, jusqu'en 1630, elle appartint aux de Langes, ensuite aux de Sève et aux Mascranny.

(10) Devenue plus tard une maison de santé, dit Vingtrinier. Peut-être l'établissement Pravaz ?

(11) 9 juillet 1837.

(12) Allusion politique — à ce qu'il semble. Les journaux invitaient alors les partisans de l'ordre à se grouper autour du Président contre les démocrates et les socialistes. Il était question, d'autre part, d'un projet de fusion entre orléanistes et légitimistes.

(13) Sources principales : *Banquet des Intelligences*, recueil ; Lyon, Boitel, 1844. — *Suite du Banquet des Intelligences* (1845-1854). — *Chansons du docteur René Morel*, 1851. — L. Boitel, *Feuilles mortes*, 1852. — E. Pierron, *Virginie Déjazet*, 1856. — Alexis Rousset, Recueils d'autographes, 1876-1892, passim. — A. Vingtrinier, *Léon Cailhava*, 1877 ; Alexis Rousset (*Revue du Lyonnais*, 1885, X, 13) ; Dossiers biographiques à la bibliothèque de Lyon. — *Poésies de J. Tisseur, recueillies par ses frères*, 1885, p. CXIX et 5. et passim. — Journaux de Lyon : *le Lutin, le Censeur* ; *la Revue du Lyonnais*, Indicateurs et almanachs ; A. Bleton, *Lyon pittoresque*, etc.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA CURIOSITÉ

Comme il fallait le prévoir, les ventes artistiques ont chômé pendant le 3e trimestre de 1921. Il est de toute évidence qu'à moins d'obligation absolue personne ne choisira, pour vendre, l'époque où tous les amateurs sont absents de Lyon. Il est du reste bon qu'il y ait un arrêt pendant quelques semaines, voire même quelques mois, pour qu'au retour des vacances, les ventes reprennent avec plus d'ardeur.

Si la Salle des Ventes a chômé, il nous faut cependant signaler une belle vente faite au mois d'août aux environs de Lyon, au château de Romans, près de Châtillon-sur-Chalaronne. Il y avait peu d'objets — 47 ; le total a cependant été coquet, 435.000 francs, c'est-à-dire plus de 510.000 francs avec le 17,50 pour cent. Presque tous les prix d'estimation ont été dépassés. Quatre objets à eux seuls ont fait 350.000 francs. Un lot de 10 fauteuils en tapisserie d'Aubusson a été adjugé 147.400 francs sur demande de 125.000 ; une paire de cantonnières en tapisserie d'Aubusson, dont on demandait 50.000 francs a dépassé 86.000 francs ; un secrétaire estimé 75.000 fr. a été vendu 69.000 francs et une commode a été adjugée 40.600 francs sur demande de 20.000. D'autres prix, quoique moins sensationnels, ont été cependant intéressants. Signalons une paire de petites encoignures en bois de rose, 5.500 francs ; un grand secrétaire d'angle, 7.010 francs ; une commode, 6.550 francs ; deux bergères, 11.200 francs. Tous ces objets étaient d'époque Louis XVI. Un petit livre d'heures du XVIe siècle avec miniatures, mais incomplet, a atteint 4.100 francs, et une petite écritoire en laque noir et or d'époque Louis XV a été adjugée 2.850 francs sur demande de 500 francs. Les enchères ont été très animées et cette vente a eu un gros succès.

Que faut-il en conclure ? Une chose qui, pour celui qui écrit ces lignes, est, depuis longtemps, évidente : c'est que les objets intéressants n'ont pas besoin d'aller à Paris pour être bien vendus — au contraire. Si l'on présente de belles pièces au public, on peut être sûr de la réussite d'une vente, car on aura — ce qu'on a eu au château de Romans — les antiquaires de Paris, les antiquaires de Lyon et des environs et les amateurs sérieux, trois groupes bien distincts dont les intérêts opposés provoqueront des enchères élevées.

Toutes les ventes importantes faites en province ont parfaitement réussi. Seulement, voilà, Paris... c'est Paris et n'a-t-on pas dit et répété que tout se vendait mieux à Paris : c'est une réclame — payante du reste — admirablement organisée. Qui n'a lu dans un journal — *Petit Parisien* ou *Figaro* — les prix fantastiques obtenus à Paris par certains objets et qui font faire des rêves dorés aux provinciaux qui possèdent des objets analogues. Ils ne se doutent pas que ces prix sont exceptionnels, souvent factices, et que d'autre part on se garde bien de signaler les ventes qui, selon l'expression

Digitized by Google

consacrée, « boivent le bouillon ». Il est bon de le faire remarquer en toute impartialité : certaines ventes ne peuvent réussir qu'à Paris ; ainsi la vente Engel-Gros, mai 1921, composée d'objets de haute curiosité; mais par contre combien de ventes venues de province auraient eu avantage à y rester!

Alors, pourquoi cette répugnance à vendre à Lyon? D'abord, parce qu'on espère trouver un plus gros prix à Paris et aussi pour des raisons un peu... provinciales. Le Parisien n'a aucun scrupule, ni aucune honte à envoyer ses meubles et ceux de ses parents à la Salle des Ventes : c'est une façon normale de liquider une succession ou de se débarrasser d'objets qui vous encombrent. A Lyon, beaucoup de personnes éprouvent de la gêne à faire vendre à la Salle des Ventes : cela semble à certains une déchéance. Et puis, reconnaissons-le, la Salle des Ventes de Lyon n'est pas assez connue et elle est peu appréciée. Elle a bien besoin d'être modernisée. Pour qu'on en prenne naturellement le chemin, il faudrait non seulement des commissaires-priseurs aimables et accueillants, mais aussi des employés très polis, une salle très propre, etc. Il y a beaucoup à faire de ce côté et ce n'est qu'avec de la patience et du temps qu'on arrivera à un résultat satisfaisant... On y arrivera.

M. B.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Nous recevons de Chessine (Savoie) une correspondance nous informant que l'auteur du portrait de Napoléon qu'a présenté dans le numéro 2 de la revue notre collaborateur R. C. est le grand-père de l'architecte Léon Charvet, ancien professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et dont les nombreux travaux sur l'histoire et l'art lyonnais sont bien connus.

J.-G. CHARVET vécut de 1750 à 1829 ; il fut élève du peintre Donat Nonnotte qui fit de lui un beau portrait conservé au Musée du Louvre. Plusieurs de ses dessins sont aujourd'hui à Chessine, chez M. G. Charvet, son arrière-petit-fils, notre correspondant.

A propos du document lyonnais décrit p. 129 du n° 1, signalons que, dans les vitrines du musée de Cluny, un moule de bois de même forme et décoré par le même procédé est catalogué « Moule à Pâtisserie ».

J. T.

Dans son catalogue n° 195, de 1921, le libraire Ellis, de Londres, mentionne sous le n° 174 le curieux manuscrit lyonnais suivant :

Mémoires de plusieurs choses remarquables arrivees à la Ville de Lyon depuis l'année 1536 jusqu'à l'année 1562. Memoires et instructions pour monstrer à la posterité comme l'on ce devra comporter en certaines occurences et actions pendant le consulat de Chann (?) eschevin, ou sont adjoutez plusieurs aultres matieres et choses advenus pendant mon consulat. Manuscrit écrit sur 119 feuilles de papier, par trois différents écrivains des XVIe et XVIIe siècles. In-folio, dans sa reliure originale en veau du XVIe siècle, les plats décorés à froid avec bordures de médaillons et d'arabesques, les tranches dorées et gaufrées portant le nom « Thierry de Soennes ». Très remarquable suite de souvenirs historiques concernant la Ville de Lyon. Le volume semble avoir été originairement relié pour Thierry de Soennes, dont le nom est gaufré sur les tranches dorées ; probablement le premier manuscrit, dont le titre manque, a été écrit par ou pour lui. Il a évidemment, plus tard, passé aux mains d'autres

Digitized by Google

personnages lyonnais qui ont écrit les plus récentes notes sur les pages laissées en blanc. Sur certaines feuilles volantes, des événements lyonnais, de 1709 à 1711, sont racontés par une plume contemporaine ».

Comme l'*Obituaire* de Saint-Paul, vendu à Londres à la même époque et acquis par la Bibliothèque Nationale, ce précieux manuscrit doit provenir de la belle bibliothèque lyonnaise que l'on a vue si indignement brocantée par ses possesseurs au cours de l'année dernière.

J. T.

DESSIN DE P. COMBET-DESCOMBES

Digitized by Google

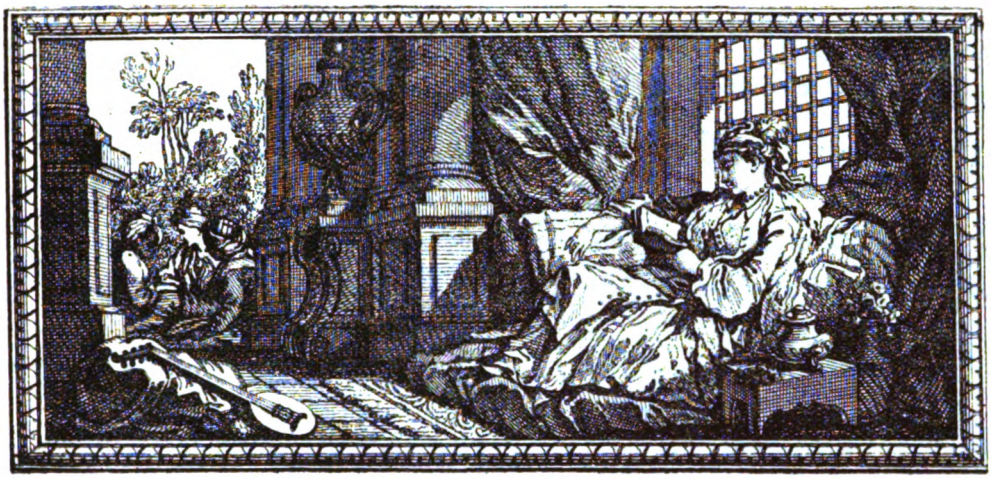

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

Comte G. DE LEUSSE, *le Prieuré de Saint-Romain-des-Iles : le Prieuré, la Paroisse, l'Eglise, les Peintures ;* Mâcon, Protat frères, in-8 de 16 × 24, 100 p., ill.

M. AUDIN, *l'Hotel de Ville de Lyon ;* Lyon, imp. des Deux-Collines, 1921 ; in-8 de 17 × 24, 4-64 p.

L. BERNE, S. J., *Deux morts de la Guerre, Guy Neyrand, S. J.,* 1888-1914, *Charles Neyrand, S. J.,* 1890-1916 ; Lyon, impressions de M. Audin et Cie, 1921 ; in-16 de 14 × 19, 8-128 p.

Souvenir de la Prise d'habit de Mademoiselle Elisabeth Rimaud en la chapelle des religieuses Carmélites à Vienne-en-Dauphiné, XXXI mars 1921. Discours prononcé par le R. P. Auguste Valensin, S. J., suivi de *Hortus conclusus,* poésie par le R. P. Rimaud, S. J. ; Lyon, M. Audin et Cie, aux Deux-Collines, 1921 ; in-16 de 14 × 19, 32 p.

Saint-Georges-de-Reneins. *Le Monument à nos Morts ;* Lyon, impressions de M. Audin et Cie, 1921 ; in-12 de 13 × 22, 24 p.

Troisième Congrès de l'Habitation, du 9 *au* 12 *mars* 1921, *sous les auspices de la Ville et du Comité de la Foire de Lyon ;* Lyon, Noirclerc et Fenétrier, in-8 de 16 × 25, XI-401 p.

Jean TRICOU, Fers de reliure et ex-libris de chanoines-comtes de Lyon : Castellas, Montjouvent, Barbier de Lescoet *(Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris,* juillet 1921).

Digitized by Google

Jean TRICOU, Quelques sceaux de plomb aux armes de Marchands lyonnais *(Nouvelle Revue Héraldique*, 1921, p. 65-71).

LITTÉRATURE

Louis PIZE, *les Pins et les Cyprès*, poèmes ; Paris, Garnier frères, in-8 de 160 p.

Jean DUFOURT, *Sur la Route de Lumière ;* Paris, Plon-Nourrit et Cie, in-16 de 12 × 19, 275 p.

Ph. GIVRY, *Poèmes. Fleurs de l'Ame ;* Lyon, de l'imprimerie de M. Audin et Cie, 1921 ; in-8 de 11 × 18, 116 p.

Alberte SOLOMIAC, *Fleurs d'Hibiscus ;* Paris, édition de « Aujourd'hui », collection de la Revue *les Primaires*, in-12 de 11 × 19, 72 p.

Jean EPSTEIN, *Cinéma ;* Paris, édition de la Sirène, « Collection des Tracts » ; Lyon, impr. M. Audin et Cie, in-8 de 18 × 11 ½, 128 p., ill.

Les Muses oubliées, 2. *Le Meilleur de Monsieur de Benserade ;* Paris, à la Sirène ; Lyon, impr. M. Audin et Cie, in-12 de 16 × 11 ½, 48 p., orn.

Les Muses oubliées, 3. *Stances, Madrigaux, Lettres de Monsieur de Montreuil ;* Paris, à la Sirène ; Lyon, impr. M. Audin et Cie, in-12 de 18 × 11 ½, 52 p., orn.

TECHNIQUE

M. AUDIN, *le Livre, sa technique, son architecture*, préface de Henri Focillon ; Lyon, Cumin et Masson, impr. de Audin et Cie, in-8 de 14 × 22, 4-136 p.

Syndicat des Fabricants de Soieries et Chambre patronale des Dessinateurs en Nouveautés de la Ville de Lyon, *Tarif des Esquisses et Mises en Cartes ;* Lyon, imp. 2 collines, M. Audin et Cie, 1921 ; in-8 de 21 × 14, 16 p.

SCIENCES

Louis ROUGIER, *la Matière et l'Energie selon la théorie de la Relativité et la théorie des Quanta*, nouvelle édition, revue et corrigée ; Paris, Gauthier-Villars, in-8 de XI-112 p.

— l'Esprit classique et l'Idéologie de la Révolution *(Nouvelle Revue d'Italie*, 1921, avril-juin).

G. MANGENOT, Sur les chromatophores, les chondriosomes, les inclusions amylacées, phénoliques, lipoïdes et certains pigments de la cellule des algues *(C. R. Acad. des Sciences*, 1920-21, passim, *C. R. Soc. de Biologie* (Réun. de Lyon), 1920-1921).

Digitized by Google

Auguste LUMIÈRE, *Rôle des Colloïdes chez les êtres vivants. Essai de biocolloïdologie. Nouvelles hypothèses dans le domaine de la biologie et de la médecine ;* Paris, Masson et Cie, in-16 de 14 × 19, VIII-311 p., ill.

J. CHIFFLOT, les Maladies des Abricotiers dans la Vallée du Rhône. Rapport de mission au ministère de l'Agriculture *(Annales des Epiphyties).*

A. GUILLIERMOND, la Constitution morphologique du Cytoplasme *(C. R. Académie des Sciences,* t. 172, p. 121 et *Rev. gén. des Sciences,* nº 5, p. 157).

— Sur les éléments figurés du cytoplasme chez les végétaux : chondriome, appareil vacuolaire et granulations lipoïdes *(Arch. de Biol.,* t. XXXI).

— Une nouvelle espèce de levure du genre de Debaryomyces Nadsonii *(Bull. Soc. mycol. de France,* t. XXXVII).

— A propos de l'origine de l'anthocyane *(C. R. Soc. Biol.,* t. LXXV).

— Observations cytologiques sur Elodea Canadensis *(C. R. Soc. Biol.,* t. LXXXV, et *C. R. Acad. Sc.,* t. 172).

— Evolution du système vacuolaire des végétaux et grains d'aleurone *(C. R. Acad. Sciences).*

M.-L. EMBERGER, *Recherches sur l'origine et l'évolution des Plastides chez les Ptéridophytes* (Contribution à l'étude cytologique de la cellule végétale).

O. ROLLAND et A. JOUVE, *les Vitamines, diététique et thérapeutique ;* Paris, J.-B. Baillière et fils ; Lyon, imp. M. Audin et Cie ; in-8 de 24 × 15 ½, 40 p., ill.

REVUES

La Revue Fédéraliste ; Lyon, rue Neuve, 6, numéro de septembre :

Bacchanal ; Henri Rambaud, *Louis Pize, Vivarois ;* Jacques Raynaud, *Etoiles filantes ;* J. Roig, *l'Aviation commerciale ;* Paul Michel, *Avions.*

Causeries typographiques ; Lyon, rue Davout, 3, ill. ; numéros 3 et 4 :

Nº 3 — M. Audin, *les Exemplaires de Chapelle, dîme prélevée par les Pressiers ;* R. Laurent-Vibert, *le Prix des Bouquins aux siècles passés.*

Nº 4 — M. Audin, *le Papier à la forme.*

Bulletin de l'Observatoire de Lyon ; Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 36 ; numéros de juillet, août, septembre, octobre et novembre :

Août. — H. G., *Observations d'Etoiles variables.*

Septembre. — *U Ursae minoris ; Observation de VV Orion.*

Octobre. — *Etoiles variables ; la Surface solaire ; Observation de l'étoile variable ζ geminorum.*

Novembre. — *Etoiles variables ; la Surface solaire.*

Digitized by Google

Revue catholique des Institutions et du Droit ; Lyon avenue de la Bibliothèque, 2 ; numéros mai-juin, juillet-août :

Mai-juin. — L. Le Fur, *Race et Nationalité ;* Mgr Belmont, *Gambetta ;* H. Moinecourt, *une Inéligibilité.*

Juillet-août. — F. Garcin, *le Problème de l'Emigration ;* Hubert-Vallaroux, *le Régime légal en France des Sociétés contenant des Etrangers ;* G. Eeckout, *le Projet de loi belge relatif à l'acquisition et à la perte de la nationalité ;* G. Théry, *le Sursalaire familial ;* A. Rivet, *l'Extension nécessaire de la capacité des Associations déclarées ;* H. Hello, *la Vérité sur l'Inquisition.*

L'Extrême-Orient. Revue des Intérêts français en Extrême-Orient ; Paris-Lyon, ill. ; numéros de mai, juin et juillet :

Mai. — *Une Mission chinoise en France.*

Juin. — Comité franco-chinois de patronage des jeunes Chinois en France ; *les Ressources du Bassin du Pacifique en Minerai de Fer ;* I. Delestra, *Voyage aux Indes Orientales* (suite).

Promenoir ; Lyon, rue Davout, 3 ; numéro 4.

Claude Dalbanne, Pierre Deval, Jean Epstein, Serge Essénine, George Hilaire, Jean Lacroix, Fernand Léger, Cristofe A. Lynch, Ozenfant et Jeanneret, Isabelle Poche, Marcel Requien.

Mobilier et Décoration d'Intérieur ; Lyon, rue de la République, 81 ; numéro 1.

Ricard, *Vers le Style d'aujourd'hui ;* X, *les Faïences anciennes ;* F. Jourdain, *l'Art moderne et la Tradition ;* R. L., *Une belle manifestation d'Art moderne.*

La *Revue du Lyonnais* insère sous sa rubrique " Bibliographie " tous les écrits de caractère lyonnais (par leur sujet, leur auteur ou l'impression) dont l'existence lui est signalée.

L'imprimeur gérant, M. Audin.

Digitized by Google

LES MOSAÏQUES ROMAINES

DES MUSÉES DE LYON

I. LA MOSAÏQUE MACORS (JEUX DU CIRQUE)

BIBLIOGRAPHIE. — *Archives municipales de Lyon*, série R², Musées (acquisitions, recherches archéologiques, travaux, collections) = *Arch. mun.*, R² a. — *Ibid.*, série M¹, Palais des Arts (architecture, restauration et travaux divers) = *Arch. mun.*, M¹ a. — *Ibid.*, même série, Palais des Arts (architecture, secours contre l'incendie, École des Beaux-Arts, Musées, collection Bernard) = *Arch. mun.*, M¹ b. — *Ibid.*, même série, Palais des Arts (architecture, expositions et réunions, toiture, continuation du Palais sur la rue de l'Hôtel-de-Ville) = *Arch. mun.*, M¹ c. — *Ibid.*, même série, Palais des Arts (correspondance) = *Arch. mun.*, M¹ e. — F. ARTAUD, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques du Midi de la France*, in-4, et *Mosaïques*

Digitized by Google

de Lyon et des départemens méridionaux de la France (album) in-folio, Lyon, 1835 = ARTAUD, 1835. — Idem, *Description de la mosaïque de M. Macors*, in-8, 1806 = ARTAUD, 1806, in-8. — Idem, *Description d'une mosaïque représentant des jeux du cirque*, in-folio, Lyon, 1806 = ARTAUD, 1806, in-fol. — B. VERMOREL, *Historique et statistique des voies publiques comprises dans les quartiers de Bellecour, Ainay, Perrache et presqu'île Perrache*, 2 vol. gr. in-8 (manuscrit déposé aux archives municipales de Lyon) = VERMOREL, *Historique*. — *Idem*, plusieurs volumes de notes manuscrites, aux mêmes archives = VERMOREL, *Notes* — COMARMOND, *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, in-4, Lyon, 1855-1857.— COMARMOND, *Description*... — Le surplus de la bibliographie sera donné dans les notes.

I

1. Il y a un siècle, Lyon ne dépassait point, au midi, entre Rhône et Saône, la ligne des vieux remparts d'Ainay. Encore les espaces non bâtis, des remparts à Bellecour, étaient-ils nombreux et vastes. Parmi ceux que les constructions neuves entamaient déjà, se trouvait le clos Macors. Vers 1821, Fortis [1] écrit que, si l'on pénètre dans la ville par la rue de Puzy — portion médiane de l'actuelle rue Auguste-Comte —, on aperçoit à l'entrée deux pavillons, dont « l'un était celui d'une habitation agréable, appelée pendant plusieurs années jardin des Mosaïques », parce que le propriétaire y avait découvert, en 1806 et 1809, quelques-uns de ces pavements, vestiges du passé romain, entr'autres la mosaïque des Jeux du cirque et celle de Méléagre. Il ajoute : « Le jardin a été détruit et l'on y a élevé des maisons ». Quelles étaient l'origine et l'étendue de ce domaine ?

Lorsque les Jésuites furent expulsés du royaume, en 1762, ils possédaient à Lyon, dans le quartier d'Ainay, une grande propriété, le noviciat de Saint-Joseph et ses dépendances, bâtiments et jardins, laquelle, avec

1. *Voyage pittoresque et historique à Lyon*, I, 1821, p. 130 et suiv.

Digitized by Google

l'établissement des Chevaliers de l'Arc en main, ou maison de la Flèche, qui la confinait au sud, avait pour limites au nord la rue Sainte-Hélène, au couchant la rue d'Auvergne, au midi les remparts de la ville — plus tard rue Laurencin, maintenant rue des Remparts-d'Ainay —, au levant un mur de clôture correspondant à l'actuelle rue de la Charité ou plus exactement à la face antérieure de ses maisons occidentales. Les biens des Jésuites furent d'abord mis sous séquestre, puis vendus en 1775 à la Compagnie Pierre Rogé. Les créanciers de celle-ci, par suite de la transaction du 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802) avec M. de Laurencin, représentant la Compagnie Perrache, les revendirent en neuf lots, en y comprenant la maison de la Flèche [1] et réserve étant faite du terrain nécessaire à l'ouverture ou au prolongement de certaines rues. Le 16 brumaire an XII (8 novembre 1803), Paul Macors, pharmacien, acquit les quatre lots II, III, V et VI, c'est-à-dire tout le terrain compris entre les bâtiments des Jésuites au nord, la rue d'Auvergne au couchant, les remparts au midi, au levant la rue Neuve-Saint-Joseph, ou rue de Puzy, ouverte dès 1803. Mais, le jour de l'adjudication, il « élut en amis » pour les lots II et III Cohert ou Couhert et pour le lot V Boirié [2]. Donc, à vrai dire, il ne possédait que le lot VI, l'espace entre la rue de Puzy, les remparts et le tracé idéal des deux rues projetées, au nord la rue Rogé — maintenant portion orientale de la rue Jarente —, au couchant la rue de la Direction, plus tard partie de la rue Bourbon et maintenant de la rue Victor-Hugo.

Néanmoins nous verrons bientôt qu'il agissait en propriétaire dans le lot III, et que les contemporains regardaient ce lot comme lui appartenant, puisqu'ils désignaient sous les noms de clos Macors et jardin des Mosaïques tout l'espace entre la rue de Puzy, les remparts, la rue d'Auvergne et la rue projetée Rogé ou mieux la lisière nord de celle-ci, Macors jouissant précairement du terrain réservé pour la rue Rogé, de même qu'il jouissait de la

---

1. Voir le plan, fig. 1. L'original de ce plan est aux arch. mun., série O[1], rues, acquisitions ; dossier de la rue Bourbon, liasse Dépierre.

2. Arch. mun., série dossier et liasse cités : 9 avril 1812, cahier des charges rédigé par Desgranges aîné... ; 18 décembre 1818, mémoire pour les s[rs] Dépierre ; 1824 (?), analyse des pièces fournies par les s[rs] Dépierre. — Vermorel, *Historique*, p. 433 et suiv., 468 et suiv. ; *Notes*, 5, p. 994 et suiv. — L'assertion de Comarmond, *Description...*, p. 686, est totalement fausse : « Ce jardin dépendait du clos du couvent Saint-Michel, avant 1793, époque où il fut vendu comme propriété nationale ».

Digitized by Google

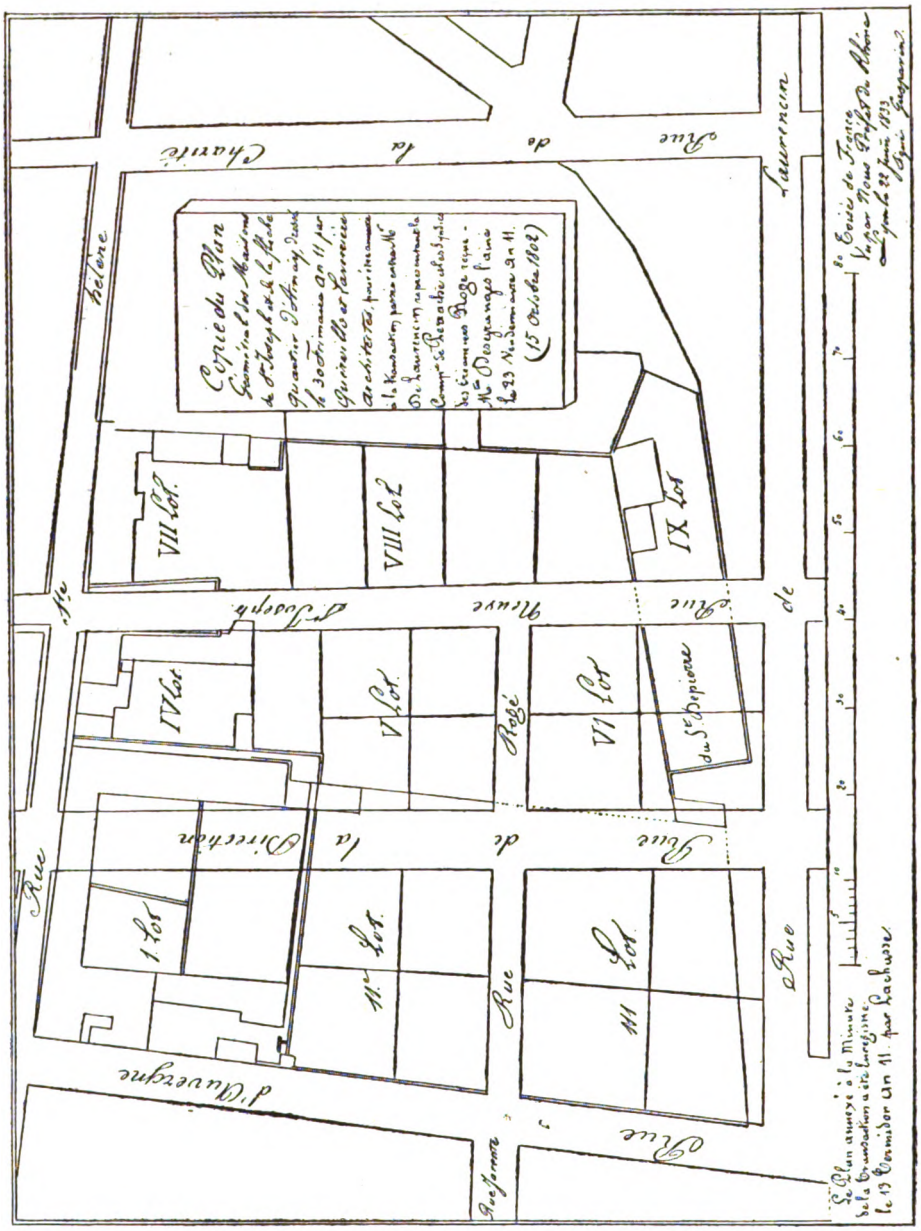
Rue
d'Auvergne
Rue
de la Direction
Rue
de la Chantre
Rue
de la Fleche
Rue
de Saint Joseph
Rue
de Saint Laurent
Rue
Rue
Rue

rue future Bourbon[1]. C'est ce qui explique l'assertion de Cochard, en 1817[2], que la rue des Mosaïques — ainsi nomme-t-il la rue Rogé[3] — « vient d'être percée à travers le jardin de M. Macors ». S'il fallait en croire Artaud, ce jardin aurait été beaucoup plus grand et aurait compris pour le moins l'ensemble des quatre lots ; car il situe[4] « dans le jardin de M. Macors » la mosaïque Vial qui se trouvait, nous le verrons, sur le lot II, au nord de la rue Rogé, et affirme[5] que sa planche XVII, où figurent des mosaïques placées à l'est de la rue de Puzy et à l'ouest de la rue d'Auvergne, « offre le plan des mosaïques que l'on voyait près d'Ainay, sous le règne de Napoléon, dans le clos de M. Macors, appelé jardin des Mosaïques ». En ce qui concerne la mosaïque Vial, Cochard le contredit formellement, puisqu'il la situe, [6]en 1810, « dans le jardin attenant à celui de M. Macors » et [7], en 1817, dans « le jardin Vial ». D'autre part, Dépierre, acquéreur du seul lot VI après le décès de Macors, exagérait en sens inverse, quand il s'intitulait « propriétaire du jardin dit des Mosaïques »[8].

2. C'est sur le lot VI que la mosaïque des Jeux du cirque fut remise au jour, « le 18 février 1806, par des ouvriers qui faisaient un réservoir ; elle était à un mètre (3 pieds) de profondeur, sous un lit de terre végétale, sans indices de ruines. Nous avons remarqué qu'elle avait été recouverte, avec intention de la conserver. On a trouvé à sa surface une légère couche de gravier rougeâtre, provenant d'un ciment décomposé, et, par dessus, un

---

1. Voir le plan du lot VI, fig. 2. L'original de ce plan est aux Archives municipales (série et liasse citées).

2. *Description historique de Lyon*, p. 46. C'est sans doute aussi pour cela que (*Petites Affiches de Lyon*, 7 mars 1810, p. 7), « les jardiniers du jardin des Mosaïques », offrant de recevoir et soigner tous arbustes en pots et en caisses, indiquent l'entrée de la rue d'Auvergne, « vis-à-vis la rue Jarente », dont la rue Rogé sera l'exact prolongement.

3. « On ne saurait donner un nom plus convenable à la rue qui vient d'être percée... ». Il y insiste dans *le Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*, 1826, p. 549 : « Rue des Mosaïques... conserve le souvenir de la découverte faite dans ce local... de la mosaïque des jeux du cirque... et de celle représentant Atalante et Méléagre... ».

4. 1835, p. 63.

5. *Ibid.*, p. 77.

6. *Indicateur de Lyon pour* 1810 ; *Curiosités...*, p. 12. Cette notice n'est pas signée ; mais Cochard s'en déclare l'auteur dans la préface de la *Description historique de Lyon*.

7. *Description historique...*, p. 47. Dans « le jardin Vial qui aboutit également à la rue des Mosaïques... ».

8. Arch. mun., série R²a, 15 novembre 1815, lettre de Dépierre au maire.

Digitized by Google

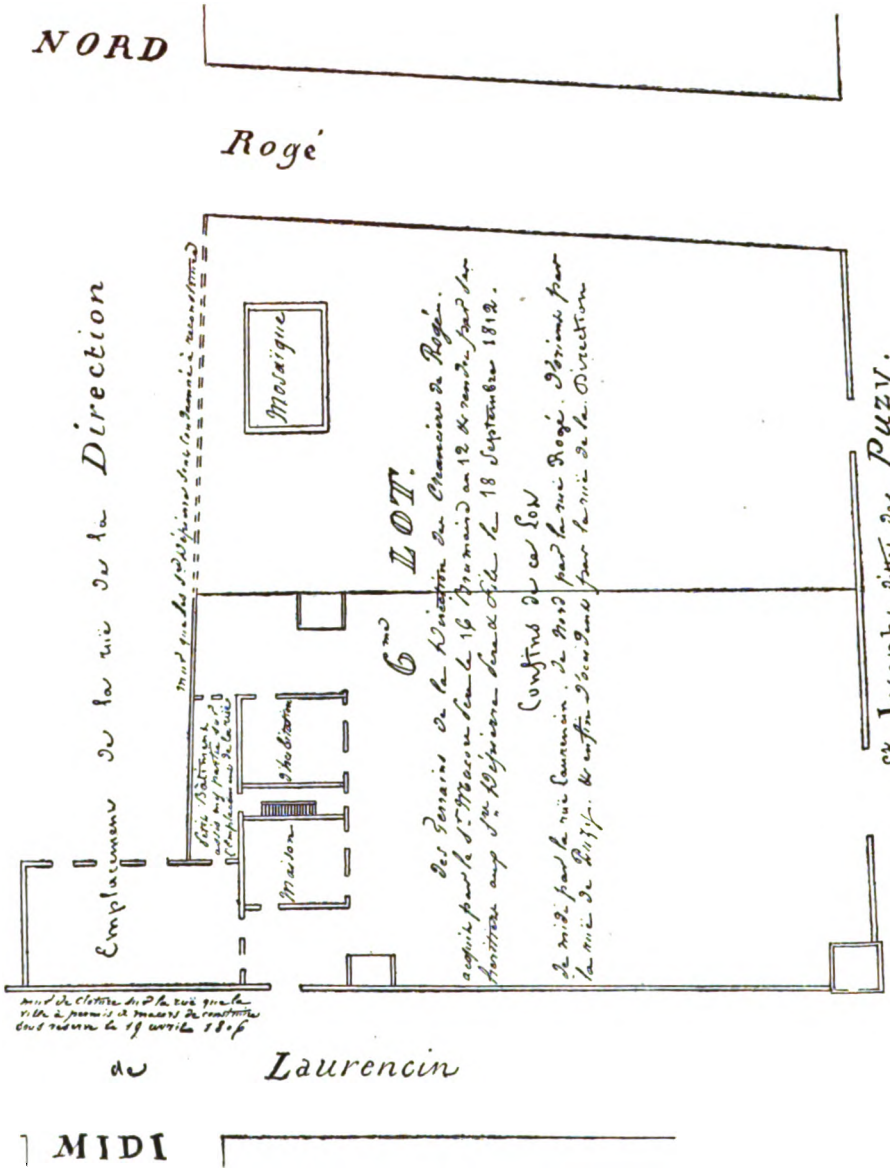

Fig. 2 — Plan de l'ancien lot VI acquis par les Dépierre.

Digitized by Google

rang de débris de tuiles romaines à rebords ». Ainsi parle Artaud [1]. Un autre témoin contemporain, Delandine, qui, dans le *Bulletin de Lyon* [2], informa le premier le public de la découverte, nous apprend que les fouilles étaient dirigées par un architecte « plein de douceur et de lumières, M. Querville ». D'après Artaud, la conservation du pavement était « entière à part quelques légères dégradations qui ne nuisent cependant point au développement du sujet » ; mais d'une grecque ou méandre qui l'entourait et « servait à l'agrandir », il n'y avait plus que des « restes infiniment dégradés » [3]. Il ajoute que « sa direction est du nord au sud avec une légère déclinaison sud-ouest » [4], ce qui veut dire que les grands côtés du rectangle qu'elle forme avaient sensiblement la direction nord-sud. Delandine spécifie que le petit côté où l'on voit « la barrière du cirque », les *carceres*, était au nord [5].

Le témoignage d'Artaud ne fournit qu'une indication approximative du lieu de la découverte [6]...: « dans son jardin » — le jardin de M. Macors — « situé près de l'abbaye d'Ainay... La place qu'elle occupe est à deux cents pas du local où s'élevait jadis le temple d'Auguste à l'ancien confluent du Rhône et de la Saône », c'est-à-dire à deux cents pas de l'église d'Ainay que l'on croyait alors bâtie sur l'emplacement du temple de Rome et d'Auguste.

---

1. Sur la date, le lieu et toutes les circonstances de la découverte, voir Artaud, 1806, in-8° (= *Magasin encyclopédique*, 1806, IV, p. 160 et suiv.) ; 1806, in-fol ; 1835, p. 41 et suiv. Les variantes de ces trois textes, en ce qui concerne la découverte, sont négligeables.

2. 8 mars 1806, p. 74 et suiv. Voir aussi *ibid.*, p. 82 et suiv. La mention de l'architecte Querville est à la p. 84.

3. L'architecte Querville, qui avait promis et commença, mais n'acheva point, devancé par Artaud, une description détaillée de la mosaïque, écrit, après en avoir donné les mesures : « Le surplus de son étendue se termine par des dégradations qui n'ont pas permis de découvrir les véritables limites de son premier état » (*Bulletin de Lyon*, 1806, p. 175).

4. De même Querville, *ibid.* Voir aussi Delandine, *ibid.*, p. 76.

5. *Ibid.*, p. 83.

6. M. Adrien Blanchet la reproduit en substance dans son *Inventaire*, n° 712, et ajoute, ce qui est faux : « sur l'emplacement de la rue des Remparts-d'Ainay ». La source directe de l'erreur est sans doute Duruy, *Histoire des Romains*, IV, 1882, p. 43, note 1 : « sur l'emplacement de la rue des Remparts-d'Ainay » ; la source indirecte, Comarmond, *Description...*, p. 686 : « dans ce jardin qui appartenait à M. Macors... ; il était situé dans le pâté de maisons compris entre les rues Rogé et des Remparts-d'Ainay, au nord et au sud ; à l'est et à l'ouest, entre celles de Puzy et de Bourbon ». Ces limites, d'ailleurs, ne sont pas celles du jardin Macors, mais du lot VI seulement. Martin-Daussigny, *Dissertation sur l'emplacement de l'autel d'Auguste*, 2e édit., 1853, p. 9, situe la propriété Macors « rue du Rempart », désignation aussi insuffisante que celle de Cochard, *Indicateur de* 1810 ; *Curiosités*, p. 12 : « Dans le jardin de M. Macors sur les remparts d'Ainai ». Comarmond ajoute que « la mosaïque était vis-à-vis la maison Micoud ». Il veut dire la maison Michoud, rue de Puzy.

Digitized by Google

Mais le plan du même Artaud [1] permet de préciser : la mosaïque y est placée dans l'angle sud-est des rues Bourbon (Victor-Hugo) et Rogé (Jarente). Steyert [2] la localise sous l'actuel n° 24 de la rue Jarente, et Vermorel [3] sous le n° 39 de la rue Victor-Hugo. La première localisation est sans doute la plus exacte, quoique l'avantage paraisse revenir à la seconde, quand on examine et le plan d'Artaud et le plan inédit du lot VI que j'ai cité plus haut (fig. 2). Mais il faut savoir que, postérieurement à la date de celui-ci, l'axe de la rue Bourbon fut reporté de façon définitive à une quinzaine de mètres vers l'ouest [4]. Si donc le plan inédit met à bon endroit la mosaïque presque en bordure de la rue projetée, Artaud n'aurait pas dû la mettre presque en bordure de la rue ouverte. Le mieux serait peut-être de dire qu'elle était située sous la partie occidentale du vaste immeuble que désigne Steyert.

3. « Pharmacien distingué » [5], Paul Macors, au jugement d'Artaud, était aussi « un ami éclairé des arts ». Ami zélé, tout au moins. Il le prouva d'abord en s'appliquant à procurer la conservation sur place de sa mosaïque et à lui donner le cadre qu'il estima digne d'elle. Il fit élever pour l'abriter « un petit temple d'ordre dorique grec » dédié « aux amis des arts » [6]. Elle lui valait, en échange, des satisfactions d'amour-propre auxquelles il n'était pas insensible. Sa belle découverte, que la double monographie d'Artaud fit promptement connaître hors de Lyon, avait été, affirme-t-il au début d'une lettre écrite en 1809 [7], « honorée... de la visite de tous les grands personnages » qui passaient dans cette ville. L'*Indicateur* de 1810 [8], parlant des deux mosaïques alors exposées dans le clos Macors, celle des Jeux du cirque et celle de Méléagre, lui décernait cet éloge : « Il n'a épargné non plus aucune dépense pour en assurer la conservation... Aussi voit-on chaque jour des

1. 1835, planche XVII.

2. *Nouvelle histoire de Lyon*, I, p. 262.

3. *Historique*, p. 862.

4. *Idem*, p. 861 et suiv., *Notes*, 5, p. 996.

5. Voir sa biographie dans Poidebard, Baudrier et Galle, *Armorial des bibliophiles du Lyonnais*, 1907, p. 336. Sur le sirop de Macors, voir *Bull. de Lyon*, 1807, p. 233.

6. Artaud, 1806, in-fol., note 24 ; cf. 1835, p. 55 ; *Indicateur de Lyon pour* 1810, *Curiosités...*, p. 13 ; Cochard, *Description historique de Lyon*, p. 46.

7. Celle qui sera analysée un peu plus bas.

8. *Curiosités...*, p. 13.

Digitized by Google

étrangers et des savans » se rendre pour les admirer dans ce jardin « dessiné avec goût » [1]. Le public lyonnais y fut admis une première fois du 5 au 20 juin 1806, moyennant « une modique rétribution » destinée en partie « aux ouvriers qui ont travaillé et travaillent encore » à la conservation du précieux monument, et en partie aux œuvres paroissiales d'Ainay. La journée du 26 juin, un jeudi, fut réservée aux maîtres de pension, instituteurs et institutrices, ainsi qu'à leurs élèves ; chaque chef ou conducteur de groupe reçut gratuitement un exemplaire de la petite monographie d'Artaud, en vente pour le public « chez le jardinier de M. Macors » [2]. Puis, le jardin est fermé, afin que la mosaïque reçoive « les dernières réparations dont elle est susceptible » [3]. Il s'agit sans doute de la construction du temple. Les entrées payantes recommencèrent-elles ensuite ? Probablement. Quoi qu'il en soit, le 15 octobre 1808 [4], « M. Macors prévient qu'à compter du 1er novembre jusqu'au 1er mai prochain, on ne pourra se présenter pour voir sa mosaïque ; que pendant ce temps il sera fait de nouvelles fouilles derrière sa maison, sur les ci-devant remparts d'Ainai et dans les jardins dont la vente a été annoncée par affiches [5], et que la dite vente sera différée jusqu'au retour de la belle saison ».

Le plan du lot VI (fig. 2) montre la maison en question presque en bordure de la rue projetée nord-sud (rue Bourbon ou de la Direction), la façade tournée à l'est. Macors se dispose donc à explorer le terrain du lot III. Sur la marche et les résultats de ces fouilles, autre manifestation de son zèle pour les arts, nous sommes renseignés par lui-même. Dès le 16 novem- 1808, il écrit [6] au maire, M. Fay de Sathonnay : « Depuis quatre jours j'ai

1. « Le jardin où elles sont a été dessiné avec goût ». Pour le rédacteur des *Curiosités*, Cochard, les deux mosaïques, l'une dans le lot VI, l'autre, nous allons le voir, dans le lot III, sont dans un seul et même jardin. Il a dit un peu plus haut, parlant des fouilles qui ont produit la découverte des deux mosaïques : « On ne peut que savoir gré à M. Macors du zèle avec lequel il s'est livré à faire des fouilles dans sa propriété ».

2. *Bulletin de Lyon*, 1806, p. 173 et 199.

3. *Ibid.*, p. 199.

4. *Ibid.*, 1808, p. 329. — Le 12 mai 1808, « en présence des sociétés savantes, dans le jardin de M. Macors, rue de Pusy, à la Mosaïque », il y avait eu des expériences de « dépuration et prompte bonification des eaux même les plus corrompues » par les fontaines à filtres Smith et Ducommun. *Ibid.*, p. 148 et 153.

5. Les *Petites Affiches de Lyon*, 20 juillet 1808, p. 2, contiennent l'annonce suivante relative sans doute à ce projet de vente : « Terrain à Saint-Joseph, quartier d'Ainai, qui pourra être divisé en huit lots ; s'adresser à Me Desgranges, notaire, place des Carmes, no 85 ». Il s'agissait apparemment des lots II et III, les anciens lots Cohert, possédés alors par sa fille, la dame Laurent.

6. Arch. mun., R:a.

Digitized by Google

commencé mes fouilles dans le jardin faisant suite aux prisons de Saint-Joseph [1]. Huit hommes sont employés à cet ouvrage et, à l'instant où j'ai l'honneur de vous écrire, une nouvelle mosaïque se présente à nos regards. Je n'en connais pas encore le sujet ; mais j'ai cru devoir vous en prévenir le premier. Je continuerai mon travail avec le même zèle, espérant de votre justice et de la parole que vous avés bien voulu me donner que vous en partageriés les frais... ». Le 24 février 1809 [2], il adresse un rapport détaillé au préfet, M. d'Herbouville, qui lui envoie, le 1er mars [3], ses remerciements et ses félicitations. Macors atteste qu'il a fait ces nouvelles fouilles entraîné par le zèle que lui inspirèrent les désirs du préfet et du maire, « autant que par un penchant naturel à les seconder ». Il a soulevé la terre à dix pieds de profondeur « sur une surface présentant dans sa longueur deux cents pieds et dans sa largeur cinquante-six », suivant de l'est à l'ouest la route que lui avait tracée sa première découverte, jusqu'au mur de la rue d'Auvergne. Quant aux résultats de l'investigation et aux hypothèses de l'investigateur, ce n'est pas ici le lieu de les exposer en détail ; disons seulement que sa découverte la plus intéressante fut celle de la mosaïque de Méléagre, à l'extrémité occidentale du terrain fouillé. Bientôt, par ses soins, un pavillon la garantit des « injures de l'air » [4].

4. Si le maire de Lyon « partagea », comme il l'avait promis, les frais des fouilles de 1808-1809, nous l'ignorons. Mais un article de journal [5], évidemment inspiré par Macors, nous prouve que, tout ami des arts qu'il était, une aide pécuniaire lui semblait indispensable. Les découvertes passées en laissent prévoir d'autres, « lorsque la munificence du gouvernement suppléera à l'insuffisance de la fortune d'un particulier ». En attendant, Macors fait appel au concours des Lyonnais. « C'est pour conserver ce monument national » — la mosaïque des Jeux du cirque — « à la ville de

1. Les prisons de Saint-Joseph n'étaient autre chose que les anciens bâtiments des Jésuites. Voir Vermorel, pass. cités plus haut.

2. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 66 et suiv. Rapport reproduit textuellement, mais non daté, dans le *Magasin encyclopédique* de 1809, II, p. 364 et suiv. ; abrégé par Fortis, *Voyage... à Lyon*, II, 1822, p. 137 et suiv., qui le date de février 1809.

3. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 71.

4. *Indicateur de Lyon pour* 1810, *Curiosités*, p. 13 ; Cochard, *Description... de Lyon*, p. 47.

5. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 185 ; cf. 203.

Digitized by Google

Lyon, que M. Macors a conçu le projet de faire de son jardin un lieu de réunion, une promenade agréable et bien décorée, où les amis des lettres et des arts viendront cultiver les sciences, objet de leurs études, où les citoyens trouveront un délassement dans les belles soirées de l'été, où les voyageurs savans et curieux recevront accueil... ». Ce projet a rencontré l'approbation d'une société nombreuse « et choisie qui s'est réunie le 7 » juin 1809 « dans la maison attenant au jardin ». Ainsi fut constitué le « Cercle du Jardin des Mosaïques », lequel, durant l'unique année de son existence (1er juillet 1809—30 juin 1810), fut en fait beaucoup moins un Athénée qu'un lieu de plaisance dont les attractions ne différaient pas essentiellement de celles que les grandes brasseries du voisinage offraient alors à leur clientèle [1].

Exploité par l'artificier Arban, le lieu de plaisance survécut au cercle deux ou trois mois seulement. Le décès de Paul Macors, arrivé le 12 mars 1811 [2], entraîna bientôt la disparition du jardin lui-même des Mosaïques.

5. Quelques jours après, le 26 mars 1811 [3], le préfet, comte de Bondy, écrit au maire de Lyon que la « mort du sieur Macors doit occasionner la vente du jardin des Mosaïques » ; le conseil municipal est invité à délibérer « sur la conservation de ces mosaïques intéressantes sous le rapport de l'art et de l'histoire de Lyon ». Le pluriel, que nous retrouverons assez souvent dans les pièces du dossier des archives, désigne évidemment la mosaïque de Méléagre et Atalante avec celle des Jeux du cirque : tout le monde ne savait pas que la première n'était point la propriété de Macors. Dans la séance du 29 mai, M. de Vauxonne, premier adjoint, « fait lecture » de cette lettre préfectorale « relative aux mosaïques du jardin Macors, qui, par la mort de ce particulier, peuvent être alliénées *(sic)* et perdues pour la ville, si une acquisition de sa part ne lui conservait ce monument ». Le conseil renvoie l'examen de la question à une commission « chargée de lui faire un rapport sur la convenance d'acquisition, le prix et le placement

1. Voir Ph. Fabia, *le Jardin des mosaïques au quartier d'Ainay, à Lyon* (1806-1812), dans « Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions », 1917, p. 262 et suiv.

2. *Arch. munic.*, registres de l'état-civil. Notice nécrologique dans le *Journal de Lyon*, 14 mars 1811, p. 1. La date donnée par le journal est à peine inexacte : 11 mars ; Macors mourut le 12, à une heure du matin.

3. *Arch. munic.*, R²a.

Digitized by Google

de cette mosaïque », entendons celle des Jeux du cirque [1]. Dans la séance du 5 juillet, la commission propose d'ajourner à la session de 1812 « le projet d'acquisition des mosaïques du défunt s^r Macors [2] ». Le 26 octobre, le préfet écrit de nouveau au maire, le priant de l'informer si le conseil municipal a délibéré « sur les mosaïques qui existent dans le jardin du s^r Macors et les moyens de les conserver » [3]. Le maire, qui avait donc négligé de tenir le préfet au courant, répond, le 5 novembre, que l'affaire a été ajournée [4]. Arrive la session de 1812. Dans la séance du 20 avril, « M. de la Chassagne fait lecture d'un rapport ou projet de délibération sur la proposition qui a été faite d'acheter, au nom de la ville, les mosaïques découvertes dans le jardin de M. Macors. Le conseil, conformément au rapport... ajourne l'acquisition qui lui a été proposée » [5]. Nous avons la minute du rapport La Chassagne [6] ; il envisage à la fois un projet d'achat de la mosaïque — des Jeux du cirque — au prix de 5.000 francs, et un projet d'achat des terrains. Ce deuxième ajournement est un renvoi *sine die*. Le maire ne se hâte point d'en aviser le préfet, qui, par une troisième lettre, celle-ci du 29 avril 1812 [7], l'invite à lui soumettre la délibération, dès qu'elle aura été prise.

Les choses en étaient là, lorsque fut vendue, non pas la totalité du jardin des Mosaïques, mais la partie seule dont Macors était véritablement propriétaire, l'ancien lot VI, subdivisé lui-même, cette fois, en deux lots [8], qui comprenaient, l'un, au sud, la maison d'habitation, l'autre, au nord, « un temple renfermant une belle mosaïque » [9]. L'adjudication préparatoire est annoncée pour le 12 mai 1812 ; l'adjudication définitive

1. Registre des délibérations du conseil municipal.

2. *Ibid.*

3. *Arch. mun.*, R²a.

4. *Ibid.*

5. Registre des délibérations...

6. R²a.

7. *Ibid.*

8. Cf. le plan, fig. 2.

9. Le cahier des charges rédigé par Me Desgranges (*Arch. mun.*, O¹, rues ; dossier de la rue Bourbon ; liasse Dépierre) et l'annonce légale spécifient que l'ensemble est confiné à l'occident par les terrains et bâtiments de Madame Laurent — fille et héritière de Cohert, élu en ami pour le lot III —, la rue projetée sous le nom de la Direction entre deux ; au nord, par la propriété ci-devant Boirier — ou Boirié, élu en ami pour le lot V. Voir l'annonce dans *Petites Affiches de Lyon*, 2 mai 1812, p. 7 et suiv. ; 30 mai, p. 9 ; 2 septembre, p. 7.

Digitized by Google

pour le 10 juin ; mais celle-ci n'a lieu que le 18 septembre [1]. Les deux lots sont adjugés à Vincent Dépierre père et Charles Dépierre fils, domiciliés grande-rue Sainte-Catherine, n° 4, à Lyon [2]. Les nouveaux propriétaires firent une offre, par l'entremise d'Artaud, à la Ville, s'il faut les en croire [3], mais plus exactement, sans doute, à l'administration préfectorale, sur laquelle Artaud comptait pour vaincre le mauvais vouloir du conseil municipal. C'est, selon toute vraisemblance, à la suite de cette démarche que le préfet, le 19 novembre 1812 [4], écrivit au maire qu'on pourrait acquérir et transporter les belles mosaïques [5] du jardin Macors pour 6.000 francs, et le pria d'inscrire cette somme au projet de budget de l'année 1813, afin de « ne pas laisser échapper l'occasion de conserver à la Ville ce précieux monument de l'art ». En outre, le 22 décembre [6], il lui fit savoir que le ministre de l'Intérieur aurait égard aux propositions contenues dans le budget de 1813 « pour l'acquisition et le transport au musée de la mosaïque des Jeux du cirque ». A cette date, il ignorait donc que, l'adjoint de Vauxonne ayant saisi le conseil de sa lettre du 19 novembre dans la séance du 25 et proposé, dans celle du 17 décembre, au nom de la commission du budget, l'achat « de la mosaïque ancienne découverte, il y a quelques années, dans les jardins du s^r Macors », acquisition qui n'excéderait pas 6.000 francs, y compris le transfert au musée de la mosaïque intacte aux frais et risques des vendeurs, « le conseil, à la grande majorité », vu l'état des finances de la Ville et les difficultés du déplacement, avait encore une fois ajourné la question [7]. Le rapport sur le compte adminis-

---

1. Voir *ibid.* Vermorel, *Historique*, p. 442, donne à tort la date du 10 juin pour celle de l'adjudication. Cf. au surplus les pièces citées à la note suivante.

2. *Arch. mun.*, R²a : traité du 15 octobre 1813 entre le maire d'une part, Riffaut et Rivoiron, d'autre part ; *ibid.*, O¹, rues ; dossier de la rue Bourbon, liasse Dépierre : extrait (sans date) de l'adjudication au profit de MM. Dépierre ; analyse (1824?) des pièces fournies par les s^rs Dépierre ; 1818, mémoire des s^rs Dépierre au préfet.

3. *Arch. mun.*, R²a : Dépierre au maire, 25 août 1813.

4. R²a.

5. Pluriel bizarre, ici et plus bas : le préfet et le maire devraient savoir maintenant que la mosaïque de Méléagre ne va pas avec celle des jeux du cirque. Le pluriel s'appliquerait-il à la mosaïque des jeux du cirque et au petit pavement de péristyle qui la précédait vers l'occident ?

6. R²a.

7. R²a et registres des délibérations du conseil.

Digitized by Google

tratif de 1813 constate que le préfet inscrivit d'office, au budget de cette année, le crédit refusé et que le gouvernement le maintint [1].

Mais la Ville arriva trop tard pour traiter avec les Dépierre et pour payer la mosaïque seulement 6.000 francs. Elle avait été vendue, le 10 août 1813, à Victor Riffaut, architecte, grande-rue des Capucins, et Jacques Rivoiron, place des Jacobins, au prix de 4.900 francs [2]. Ceux-ci avaient déjà fait démolir le temple et se disposaient à faire enlever le pavement pour le faire transporter à Paris, lorsque le maire, M. d'Albon[3], en vertu de la loi du 8 brumaire an III pour la protection des monuments, et en vertu des droits que pouvait avoir la Ville sur cette découverte, prit, le 16 août, un arrêté, revêtu de l'approbation préfectorale le 20 [4], interdisant « l'enlèvement des deux mosaïques qui existent dans le jardin Macors », et chargeant M. Artaud, directeur du musée, de pourvoir aux mesures pour en assurer la conservation. Les sieurs Dépierre accusent réception de cet arrêté au maire le 25 août, et, dès le 10 septembre, le charpentier Barbara présente un devis pour la construction d'un hangar destiné à remplacer le temple. Le 15 octobre, le maire d'Albon signe, avec Riffaut et Rivoiron, un traité par lequel ceux-ci cèdent à la Ville leurs droits (sur la mosaïque des Jeux du cirque) moyennant une somme de 7.000 francs, 4.900 qui représentent le prix payé aux propriétaires du terrain, et 2.100 « à titre de remboursement des frais et indemnité convenable ». La Ville s'engage à déplacer la mosaïque dans les trois mois ou à prendre arrangement avec les sieurs Dépierre. Le préfet approuve ce traité le 16 octobre et autorise le maire à disposer d'une somme de 1.000 francs pour compléter le crédit de 6.000 inscrit au budget de 1813. Le compte administratif nous montre qu'il fut déboursé sur les fonds de cet exercice, non pas 7.000, mais 7.535 francs, le surplus s'appliquant au hangar de Barbara et à d'autres ouvrages ou travaux exécutés par le même pour la préservation de la mosaïque [5].

1. Registres des délibérations (séance du 13 janvier 1815).

2. R²a.

3. *Ibid.*; y voir aussi la lettre de Dépierre au maire (15 novembre 1815).

4. *Ibid.*, ainsi que les pièces suivantes.

5. Registres des délibérations, séance du 13 janvier 1815. D'après le dossier R²a, le 28 octobre 1813, la préfecture autorisait le paiement à Barbara de 300 fr. du hangar ; le 20 novembre et le 1er décembre, Barbara présentait deux devis, l'un de 177 fr. 53, l'autre de 197 fr. 29 ; le 21 juillet 1814, la préfecture autorisait le paiement de 175 fr. (travaux exécutés pour préserver la mosaïque des eaux).

Digitized by Google

Il n'était pas superflu de remonter jusqu'aux sources, je veux dire aux archives municipales, afin de connaître exactement cette histoire de l'acquisition. Les quelques lignes que lui consacre Comarmond sont remplies de grosses erreurs : « M. Macors... ayant vendu cet emplacement à un entrepreneur, en 1814, pour y élever des constructions, cet entrepreneur céda la mosaïque à la ville en 1815 » [1]. Artaud était mieux à même que personne de savoir la vérité ; il ne l'altère pas, à proprement parler, dans sa notice de 1835 [2], mais on y voudrait un peu plus de précision : « M. Macors... A la mort de cet amateur distingué, la propriété fut vendue et même divisée [3] ; le lot de la mosaïque échut en partage à un artisan qui la vendit à un architecte. Celui-ci voulut la déplacer pour en faire un objet de spéculation. Le temple fut abattu. Déjà on procédait à l'exécution du déplacement du pavé ; mais, comme alors on ne connaissait pas les procédés de M. Belloni, la Ville craignit un essai infructueux et, partant, la perte de ce précieux monument ; elle proposa un bénéfice à l'architecte et le marché fut conclu ». Outre les dates et les noms propres, ce que cette narration nous laisse ignorer, c'est que, si la Ville intervint au dernier moment, elle avait longtemps refusé d'intervenir, et qu'un homme joua un rôle considérable dans toute l'affaire, soit spontanément, soit, hypothèse beaucoup plus probable, à son instigation à lui Artaud, le préfet de Bondy. Une note rédigée par le même Artaud [4] en 1821, mentionne ce rôle, mais d'une façon inexacte : « Déjà le temple venait d'être abattu, lorsqu'un préfet passionné pour les arts, M. le comte de Bondy, employa tout son crédit pour en faire faire l'acquisition au conseil municipal ». Le comte de Bondy n'attendit pas la démolition du temple pour s'intéresser à la mosaïque et tâcher d'y intéresser le conseil municipal ; il employa non seulement tout son crédit, mais aussi les pouvoirs que lui conférait la loi, pour en faire faire l'acquisition. Disons le mot qu'Artaud n'a pas osé dire : il l'imposa.

1. *Description...*, p. 686. De là l'erreur de Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, I, p. 262, et du *Catalogue sommaire des Musées de Lyon*, 1887, p. 132, n° 9 = 1899, p. 204, n° 11 : « Acquise en 1815 ».

2. P. 55.

3. Inexact, nous l'avons vu : le lot III se sépara du lot VI, mais non par une vente qui n'avait pas raison d'être.

4. La minute sans date de cette note est à la bibliothèque de l'Académie de Lyon, M 201, fol. 517-518. Elle fut écrite, lorsque la mosaïque Michoud était déjà posée, lorsque la mosaïque Cassaire ne l'était pas encore, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1821 ou les premiers de 1822.

Digitized by Google

II

1. Acquise en 1813, la mosaïque des Jeux du cirque fut enlevée, non pas dans les trois mois qui suivirent la vente, comme le prévoyait le traité, mais seulement en 1818 ; et, l'arrangement amiable qu'il prévoyait, pour le cas d'un retard, avec les propriétaires du terrain n'ayant jamais été conclu, ce laps de temps fut troublé par de nombreux incidents. Dès le 16 avril 1814 [1], Artaud signale au maire des agissements nuisibles à la mosaïque : les Dépierre comblent les fossés établis pour la préserver de l'humidité ; ils ont la prétention de clore le terrain qui la contient. Le 17, Dépierre écrit au maire pour l'inviter à le débarrasser le plus tôt possible de la mosaïque. Le 9 juillet, un vieux soldat invalide que la Ville a chargé de la garder se plaint au préfet d'être molesté et menacé par Dépierre, plainte que le préfet transmet au maire le 18. Il est encore question de ces « difficultés » entre Dépierre et le gardien Monnard dans une lettre d'Artaud au maire, en date du 14 mai 1815. De son côté, Dépierre, dans une lettre du 15 novembre, récrimine auprès du maire contre cette mosaïque toujours en place qui lui suscite des ennuis avec son voisin. Le 21 septembre 1816 [2], Dépierre père et fils adressent une pétition au maire pour réclamer à la fois l'ouverture de la rue de la Direction (rue Bourbon, aujourd'hui rue Victor-Hugo) et l'enlèvement de la mosaïque qui « paralise la propriété des exposants, les gêne dans les constructions qu'ils voudraient faire, les empêche de se clorre chez eux, et en résultats *(sic)* ne profitte qu'au sieur Arthaud, directeur du musée, qui en tire seul un excellent parti ». La situation s'aggrave en 1817. Le 26 juillet [3], par acte extrajudiciaire, Dépierre père et fils font signifier à la Ville qu'à défaut d'enlèvement dans la quinzaine, ils considèreront la mosaïque comme objet abandonné et continueront la construction qu'ils ont entreprise sur leur terrain. Cette construction menaçait évidemment l'existence du pavé, puisque, le 1er août, le préfet, accusant réception au maire de

1. Voir R^2a, ainsi que pour les pièces suivantes.
2. *Arch. mun.*, série O^1, rues ; dossier de la rue Bourbon ; liasse Dépierre.
3. *Ibid.*, R^2a, ainsi que les pièces suivantes.

Digitized by Google

ses deux lettres du 25 et du 28 juillet, relatives au différend de la Ville avec les Dépierre, lui annonce un arrêté « qui remplira le but que se propose l'administration dans l'intérêt des arts et de l'histoire ». Cet arrêté préfectoral est aussi en date du 1er août. Il vise d'abord l'acte de vente avec délai de trois mois pour l'enlèvement ; puis un rapport du 25 juillet, où le maire constate qu'il a été « reconnu par des personnes de l'art que l'enlèvement ne pouvait se faire sans détériorer entièrement » la mosaïque ; ensuite l'acte extrajudiciaire ; enfin la loi du 8 brumaire an III pour « la protection des monuments d'arts et de sciences », et celle du 8 mars 1810 concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique. Il considère que les tentatives faites par la Ville pour amener Dépierre à vendre le terrain nécessaire à la conservation de la mosaïque ou accepter en échange un terrain adjacent ont échoué. Il porte : 1° interdiction formelle de continuer provisoirement les travaux ; 2° avis que sommation sera faite par le maire à Dépierre de vendre à la ville une parcelle du terrain dont les dimensions sont fixées ; 3° qu'à défaut de soumission dans les trois jours l'autorisation royale de poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique sera immédiatement sollicitée et qu'en attendant il ne sera rien changé à l'état des choses. Le 5 août, l'arrêté est signifié par le commissaire de police à Dépierre père et fils qui « ont dit qu'ils feraient incessamment connaître l'expert choisi par eux avec leurs observations ». Celles-ci font l'objet d'une lettre au maire, où ils exposent les désagréments que le manque de clôture les oblige à subir, la rue de Bourbon étant alors ouverte. Ils demandent qu'il leur soit permis de se clore sur cette rue et que la Ville fasse clore la partie du terrain qu'elle réclame, en attendant la décision. L'affaire s'arrangea sans vente forcée ou expropriation, la Ville ayant trouvé moyen, en 1818, comme nous allons le voir, de déplacer sa mosaïque, mais non avant que les Dépierre eussent adressé au préfet un nouveau mémoire où ils récapitulaient tous leurs griefs [1]. « La Ville, devenue propriétaire de cet objet, disaient-ils, au lieu de remplir les conditions de la vente, a commencé par s'emparer de la propriété des srs Dépierre, leur a deffendu aucuns travaux, a établi des agens pour surveiller, a fait combler les travaux

1. *Arch. mun.*, O', rues ; dossier de la rue Bourbon ; liasse Dépierre.

Digitized by Google

d'enlèvement commencés par Riffaut et Rivoiron, fait construire un bâtiment en bois pour clorre et mettre à couvert cette mosaïque et en a remis les clefs à un gardien pour la montrer aux amateurs, qui, à tel effet, sont obligés pour y parvenir de traverser en entier la propriété des s^rs Dépierre ». Ils supportent « depuis cinq années la stagnation de cette antiquité sur leur propriété ». Ce ne fut pas encore, à notre connaissance, la dernière manifestation de leur caractère peu conciliant. L'enlèvement commencé, trouvant que les choses n'allaient pas assez vite, ils firent, le 23 octobre [1], signifier par huissier au maire qu'ils se réservaient de demander indemnité pour le retard.

La prolongation interminable du délai prévu dans l'acte de vente ne fut pas seulement une cause permanente de tracas pour la préfecture et la mairie ; elle fut aussi une source de dépenses supplémentaires. Nous avons déjà noté les plus anciennes. A la date du 12 février 1817, on trouve au dossier [2] un état estimatif, dressé par l'architecte Flacheron, « des ouvrages les plus urgents à faire pour la conservation de la mosaïque représentant les jeux du cirque » ; il se monte à 1.000 francs [3]. Mais ceci n'était rien en comparaison du dommage de plus en plus grave infligé à la mosaïque. Le hangar de Barbara, comme le temple de Macors, la laissait « encore exposée aux intempéries des saisons », parce qu'elle gisait « dans un endroit profond et humide, sujet à recevoir en outre les eaux pluviales » [4]. Artaud affirme, dans sa note de 1821, qu'« exposée aux dégradations, presque toute décomposée, elle allait périr », lorsque le moyen de l'enlever apparut enfin. « Si on eût attendu encore une année pour la déplacer, elle aurait été entièrement perdue », écrit-il, en 1835 [5]. Même s'il exagère un peu le mal pour augmenter

1. *Ibid.*, R²a.

2. *Ibid.*

3. Le hangar de Barbara est solide : Artaud le certifie au maire le 14 mai 1815. Il n'aura besoin que d'une serrure de rechange, fournie par Aguettant, le 6 février 1818, au prix de 9 francs, « pour la porte de la grande mosaïque d'Enay ». — Le gardien Monnard ne reçoit aucun traitement et il se plaint que la générosité des visiteurs compense mal la parcimonie de la ville ; il demande (19 septembre 1818) qu'elle tienne au moins sa promesse d'un logement gratuit dans le voisinage.

4. Artaud, 1835, p. 55.

5. Comp. Cochard, *Description historique de Lyon*, 1817, p. 46 : « Ce morceau précieux disparaîtra bientôt, si l'administration ne se hâte de le soustraire aux ravages du temps ». Il ne parle pas de la démolition du temple ; il dit seulement qu' « on néglige de le réparer ».

Digitized by Google

le mérite de celui qui en conjura, selon lui, les effets irréparables, « M. le baron Rambaud », il y a sans doute une bonne part de vérité dans son assertion. L'on n'avait pu prolonger impunément, cinq années durant, le séjour en cette excavation d'une mosaïque déjà soumise depuis sept ans à la même épreuve, avec une protection insuffisante, non seulement contre les températures extrêmes, mais aussi contre la curiosité indiscrète de visiteurs dont beaucoup, pour la mieux voir, ne se privèrent pas de la piétiner.

2. Comment expliquer ce long et si fâcheux retard? Dans son livre de 1835, Artaud ne l'explique pas ; dans sa note de 1821, il met en cause « les circonstances politiques », excuse qui serait spécieuse si elle s'appliquait seulement aux années 1814 et 1815. La véritable raison nous est donnée par l'arrêté préfectoral du 1er août 1817 : des « personnes de l'art » reconnurent « que l'enlèvement ne pouvait se faire sans détériorer entièrement » la mosaïque. M. de Bondy avait affirmé à la légère que « pour 6.000 francs on pourrait acquérir et transporter les belles mosaïques du jardin Macors », et M. de Vauxonne avait risqué l'affirmation devant le conseil municipal que, pour un prix qui n'excéderait pas 6.000 francs, la mosaïque des Jeux du cirque serait acquise et transportée intacte aux frais et risques des vendeurs. La grande majorité du conseil avait très sagement prévu « les difficultés du déplacement ». Les tentatives que l'on fit sans doute après l'acquisition démontrèrent que sa résistance n'était pas le moins du monde déraisonnable; les « personnes de l'art » reconnurent la justesse de sa prévision. Faut-il donc penser qu'Artaud, dont M. de Bondy n'avait fait, selon toute vraisemblance, que reproduire l'avis optimiste, était dupe d'une illusion? Non ; car il ne connaissait encore qu'un procédé pour l'enlèvement des mosaïques, celui de Schneyder, applicable seulement « lorsque le ciment... est sain » ; et il avait tout lieu de croire que le ciment de la mosaïque Macors n'était pas sain, même en 1813. Rappelons-nous, en effet, qu'il avait constaté que le temple garantissait mal le monument, depuis 1806, contre « les intempéries des saisons ». Mais il s'était pris d'un bel amour pour sa mosaïque ; il en désirait passionnément l'acquisition ; les obstacles qui se rencontreraient ensuite, il affectait de les ignorer et il s'efforçait de les dissimuler à autrui.

Digitized by Google

Voici, du reste, exposé par lui, le procédé de Schneyder [1] : « Il commençait par miner le terrain sur lequel reposait la mosaïque ; il étayait le pavé au fur et à mesure ; il avait un grand cadre en bois de sapin, de la grandeur de la mosaïque, qu'il serrait à volonté ; il passait en dessous deux traverses en forme de croix qu'il faisait adhérer au cadre par de grosses chevilles ; il coulait sur la mosaïque une couche de plâtre fort mince pour contenir les cubes ; il en mettait une autre très épaisse en dessous du pavé après l'avoir bien balayé ; il le relevait à moitié pour le faire porter de champ et pour le placer sur le sol qui devait le recevoir ; il mouillait le plâtre de dessus ; puis, avec un ciseau, il le faisait disparaître entièrement ». Artaud ajoute, reprenant et précisant sa réserve initiale, que ce « procédé un peu hasardeux ne peut réussir que quand le ciment des mosaïques n'a pas été altéré par l'humidité ».

III

1. Voici maintenant, exposé par le même Artaud [2], « le procédé de M. Belloni », celui dont Belloni fit lui-même l'application aux mosaïques Macors et Cassaire, et que les marbriers lyonnais appliquèrent ensuite à beaucoup d'autres, en premier lieu à la mosaïque Michoud : « Déterminez les panneaux ou bandes que vous voulez diviser. Tâchez que ce soit dans les endroits où il y a le plus de lacunes et qui sont les plus faciles à restaurer. Enlevez avec un petit ciseau un rang de cubes autour de la pièce que vous voulez détacher ; mettez-les à part pour les replacer ensuite. Faites tailler des feuilles d'ardoise épaisses ou des tablettes de marbre minces en raison de la surface du panneau que vous voulez enlever, c'est-à-dire dans les mêmes formes ou contours. Préparez le ciment ci-joint... : cire jaune, térébenthine, sable fin ou plutôt ocre jaune ; faites fondre le tout ensemble ; chauffez la mosaïque et le marbre ou l'ardoise qui doit couvrir les panneaux désignés et contenir les cubes ; sciez ensuite avec une sciotte de marbrier tout autour ; faites un fossé en dehors ; minez, creusez par dessous le panneau, détachez-le du sol, dégagez le ciment avec un ciseau jusqu'à ce

1. 1835, p. 132.
2. *Ibid.*, p. 131 et suiv.

Digitized by Google

que vous ayez atteint le dessous des cubes. Brossez, lavez, séchez avec le grillage en fer ; doublez encore la pièce en dessous avec un marbre plus fort que vous mastiquez à chaud comme ci-dessus ; puis promenez la grille ardente dessus jusqu'à ce que le marbre supérieur se détache. Laissez refroidir ; enlevez avec le ciseau le ciment qui reste, passez la meule et polissez comme on polit le marbre. Ainsi vous pouvez emmagasiner vos panneaux et les assembler sur le sol quand vous voulez ; remettez les rangs de cubes que vous avez détachés ; réparez les parties qui peuvent être dégradées, en employant le même mastic chaud que nous avons indiqué ».

2. Comment vint-il à la connaissance d'Artaud que Belloni, directeur de la manufacture royale de mosaïques à Paris, avait inventé [1] un procédé nouveau pour l'ablation de ces pavés ? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que, consulté par le maire de Lyon, qui était alors le comte de Fargues, sur la possibilité de l'enlèvement, du transport et de la repose, en ce qui concernait la mosaïque des Jeux du cirque, Belloni répondit, au mois de septembre 1817, que l'opération lui semblait délicate, mais non impossible [2]. Le 2 avril 1818, le comte de Fargues informait le conseil municipal que « le sieur Bellony, antiquaire de Paris », proposait de venir à Lyon et s'engageait, pour une somme de 6.000 francs, frais de voyage compris, à enlever, transporter et replacer intacte au Palais Saint-Pierre la mosaïque Macors, et que M. le préfet, par lettre du 20 janvier, l'autorisait à entretenir le conseil de cette dépense, lui promettant de l'approuver ; à son tour donc, il demandait au conseil l'autorisation de traiter avec Belloni et l'inscription du crédit au budget de 1818. Plus docile cette fois, le conseil prenait séance tenante une délibération conforme, approuvée par le préfet le 10. On était encore un peu sceptique, malgré les assurances de Belloni ; aussi la dépense fut-elle prévue soit pour l'enlèvement, soit pour la conservation sur place, c'est-à-dire pour l'achat du terrain. Après le vote du conseil municipal, Artaud ayant été chargé par l'adjoint Nolhac d'écrire à Belloni « qui s'était flatté d'enlever ce pavé sans le dégrader, quoique le ciment soit fort décomposé », le mo-

1. Ou mieux introduit en France, car ce procédé était déjà connu en Italie.

2. Voir R²a, ainsi que pour les pièces suivantes. Comp. Artaud, note de 1821.

Digitized by Google

saïste avait répondu, le 29 mai, en répétant qu'il croyait l'opération possible et acceptait de la faire pour 6.000 francs ; si cependant, à l'épreuve, il la jugeait impossible, il se contenterait de ses frais de voyage. Sur quoi Artaud avait reçu du même adjoint Nolhac commission d'écrire de nouveau pour prier Belloni de venir à Lyon.

Les choses en étaient là, lorsque le baron Rambaud prit les fonctions de maire. Dans une lettre du 17 juin, Artaud le met au courant de l'affaire, recommande « ce précieux monument à son amour pour les arts » et conseille de pourvoir à l'ablation avant la saison pluvieuse et froide. Le baron Rambaud et Belloni correspondent ensuite sans intermédiaire. Celui-ci fait savoir qu'il accepte de venir à Lyon et que, si l'opération était jugée sur place impossible ou trop dispendieuse, il se contenterait d'une indemnité qui ne dépasserait pas 500 francs. Celui-là, prenant acte de ses offres, l'invite à demander au ministre de l'Intérieur le congé nécessaire (15 et 21 juillet). Belloni a répondu le 16 août qu'il viendrait le plus tôt possible ; le 27 septembre, il annonce son voyage pour la semaine prochaine ; par une lettre sans date, il avise le maire de son arrivée à Lyon, Hôtel du Parc, place des Terreaux. Entre le baron Rambaud et « François Bellony, en ce moment à Lyon », il est convenu, le 26 octobre, que Belloni se charge de restaurer la mosaïque dans toutes ses parties à Paris ; qu'il lui sera payé une somme de 4.000 francs, dont un acompte immédiat de 1.500 francs et le solde après la repose, pour frais du premier voyage et séjour, soins déjà donnés au déplacement et à donner au replacement, restauration avec fournitures, frais du deuxième voyage et séjour afin de présider au replacement ; que restent à la charge de la Ville les frais du déplacement et du replacement, ainsi que ceux de l'emballage et du transport à l'aller et au retour. Les travaux eurent lieu du 8 octobre au 3 novembre. Le total des mémoires produits par Janicot « pour marchandises, ustensiles, outils et journées » ; par Duchamp, Augier, Domy, Raymond et Depaulis pour fournitures de marbres ; par Godiot pour caisses d'emballage ; par Bernard et Jamey, marbriers, pour mise en caisses après spéciale préparation et pour chargement sur les voitures, s'élève à 3.024 fr. 90 et concorde donc à peu de chose près avec un bordereau sans date de 3.049 fr. 40 « des sommes dépensées pour enlever la mosaïque représentant les jeux du cirque ». La facture du transport à Paris ne se

Digitized by Google

trouve pas au dossier [1]. La mosaïque enlevée, Barbara offre 80 francs des matériaux du hangar qu'il se charge de démolir (20 janvier 1819) et un arrêté du maire l'y autorise dans ces conditions (8 février).

« La conservation de cette mosaïque est due à M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon », affirme Artaud dans sa notice de 1835 [2]. Non ; elle est due pour une part seulement, et nous venons de voir laquelle, au baron Rambaud ; mais elle est due aussi, nous l'avons vu, à d'autres avant lui. Cette affirmation absolue choque comme une inconséquence, lorsqu'on se rappelle l'hommage rendu, dans la même notice et ailleurs, au zèle pieux de Paul Macors ; comme une injustice, quand on a étudié, toutes pièces en mains, l'histoire de la mosaïque, injustice envers le maire de Fay-Sathonnay, le préfet de Bondy et Artaud lui-même, Artaud que le dossier des archives nous a souvent montré en scène et nous a laissé constamment deviner dans la coulisse.

3. Au bout de huit ou neuf mois, Belloni avisa le maire et Artaud que la restauration, plus longue et plus difficile qu'il ne l'avait prévu, était achevée ou presque et très bien réussie. Il demandait, d'une part, qu'une personne compétente fût désignée pour examiner le travail dans ses ateliers et faire emballer les pièces ; d'autre part, qu'à Lyon, où il ne pourrait séjourner que le temps strictement nécessaire, tout fût préparé pour la repose avant son arrivée, le sol bétonné et bien sec, les bandes de bordure, etc. (18 septembre 1819). Artaud, informé quelques jours avant le maire, le prie d'inviter l'architecte à faire diligence et se met à la disposition du baron Rambaud pour surveiller les préparatifs (17 septembre) ; celui-ci lui répond qu'il a chargé l'architecte Flacheron de s'entendre avec lui pour le choix du sol et des marbres d'entourage et pour l'établissement des devis de repose. Il lui confie la surveillance des travaux et la mission de vérifier la restauration à Paris, de présider à la mise en caisses, de traiter du transport par voitures qui devront aller directement des ateliers de Belloni au Palais Saint-Pierre, sans manutention intermédiaire (18 septembre). Artaud, ne pouvant se

1. Mais on va voir que nous avons celle du transport au retour.

2. J. B. Dumas, *Hist. de l'Académie royale de Lyon*, II, 1839, p. 360, constate simplement qu'elle fut transportée au Musée sous « l'administration et par les soins de M. le baron Rambaud, maire ».

Digitized by Google

rendre lui-même à Paris, confiera la mission à « un de ses amis » (25 septembre). L'entreprise de roulage veuve Souplet et Cie fournit, le 29 octobre, un compte de 1526 fr. 74, dont 667 pour matériel et pour main-d'œuvre de l'emballage en 24 caisses, et 879,74 pour transport et timbre.

L'emplacement fut préparé dès septembre par Janicot, « au milieu de la salle des Antiques », dit Flacheron [1]. Artaud dira, dans sa note de 1821 : « La mosaïque des Jeux du cirque vient d'être fixée sur le plancher de la salle des Antiques », et son inventaire de 1833 [2] la situera dans le « Cabinet des Antiques ». Cette salle était à l'extrémité orientale de l'aile sud ; elle s'étendait depuis la façade sur la rue Clermont, où elle prenait jour, jusqu'à ce qui est maintenant le mur occidental du grand escalier neuf ; là elle communiquait par trois hautes ouvertures à plein cintre avec la « grande galerie » proprement dite [3]. Comarmond [4] s'exprime donc inexactement : « Elle fut placée dans la grande salle du musée ». Vers 1823, une momie ayant été exposée dans la salle des Antiques, on l'appela « salle de la Momie ». La suite du dossier relatif à notre mosaïque nous fournira des exemples de cette appellation. La repose se fit en décembre 1819 et janvier 1820. Le total des factures présentées par Janicot pour préparation du sol et pour pose et réparation de la mosaïque, par Bernard et Jamey, marbriers à Lyon, pour « restauration de la mosaïque placée au Palais des Arts ; » par Grimes, marbrier à Montpellier, pour fourniture et transport de la bordure en marbre griote, s'élève à 3.367 fr. 50, à quoi il faut ajouter le coût de la balustrade fabriquée et posée par Despierre, serrurier, 1.000 francs.

4. Le crédit de 6.000 francs que le conseil avait voté en 1817 était de beaucoup dépassé. Le prélèvement de 1.500 francs que le préfet autorisa le maire, le 25 mars 1820, à faire sur le budget de cette année-là, au chapitre des dépenses imprévues, « pour complément de la dépense de restauration de la mosaïque Macors », ne représentait qu'une partie du dépassement.

1. Devis du 20 septembre 1819 (R³a).

2. P. 32 (manuscrit aux archives de la conservation des Musées).

3. Voir Eug. Vial, dans *les Musées de Lyon*, Lyon, 1906, p. 14.

4. *Description...*, p. 686. — Martin-Daussigny, dans *Revue du Lyonnais*, 1867, I, p. 172, dit qu'elle fut placée « dans la troisième travée de la grande galerie de peinture ». La première travée, en partant de l'ancien grand escalier occidental, était l'ancien chauffoir (cf. Vial, *ibid.*), la deuxième la « grande galerie », la troisième la salle des Antiques.

Digitized by Google

Mais la satisfaction de tous était si grande, on admirait tellement le tour de force réalisé par « le talent merveilleux de M. Belloni » [1], que le baron Rambaud soumit au préfet l'idée de voter à celui-ci une gratification de 500 francs « pour soins particuliers donnés à la restauration de la mosaïque Macors ». Le préfet, comte de Lezay-Marnesia, approuve volontiers cette idée et le conseil municipal vote avec empressement ce crédit supplémentaire, le 4 décembre 1819. Plus tard, lorsque le premier émerveillement fut passé, lorsque d'autres acquisitions coûteuses de mosaïques eurent grevé le budget de la Ville, il se trouva sans doute des gens pour récriminer contre cette sorte de dépenses, et surtout contre le prix excessif auquel revenait, tout compte fait, la mosaïque des Jeux du cirque. Artaud, qui se sentait responsable et visé, ne recula pas devant un gros mensonge afin de donner le change à l'opinion publique. Il affirma, dans sa notice de 1835 [2], que le prix d'achat et de restauration avait été de huit mille francs, et il ajouta que le roi de Prusse, ayant vu la mosaïque restaurée chez Belloni, en avait offert dix fois plus, quatre-vingt mille francs. Croira qui voudra à l'offre du roi de Prusse. Pour ce qui est du coût total, à quelques centaines de francs près, Artaud, en 1835, le connaissait aussi bien que nous après notre examen du dossier. Il ne fut pas sensiblement inférieur à vingt-trois mille francs, sans y comprendre les frais de la seconde repose, dont il me reste à parler.

IV

Le 18 mai 1863, le préfet du Rhône approuve un devis de l'architecte Desjardins (23 avril), qui concerne, pour une somme de 1.445 francs, le déplacement, la restauration et le replacement de la mosaïque « à l'orient du musée », dans la partie à démolir pour l'agrandissement du Palais Saint-Pierre sur la rue de l'Impératrice (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville) [3]. Il semble bien que, dès lors, on n'avait pas l'intention de rendre sa place à cette mosaïque, le jour où les réparations seraient terminées. Du moins, le 7 mai, le préfet transmet-il à l'architecte de la ville, Desjardins, une lettre

1. Artaud, 1835, p. 55 ; cf. note de 1821.
2. P. 55.
3. *Arch. mun.*, M[1]b. — Cf. Martin-Daussigny, dans *Revue du Lyonnais*, 1867, I, p. 172.

Digitized by Google

du conservateur des Musées archéologiques, Martin-Daussigny, sur l'intérêt qu'il y aurait à exposer dans les salles toutes les mosaïques acquises à diverses époques, et lui fait part d'une combinaison, nous ne savons laquelle, qui réaliserait ce dessein, en le priant de prévoir dans les travaux d'aménagement du palais restauré les moyens de la mettre à exécution. L'architecte répond, le 16 mai, que les emplacements désignés lui paraissent convenables et que l'ensemble du projet pourra être exécuté sans trop grands frais [1]. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la mosaïque des Jeux du cirque ne vint pas reprendre sa place dans la nouvelle salle de la Momie. Le 4 février 1867, Martin-Daussigny annonce aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais* qu'elle sera placée « dans la salle des statues antiques, au milieu de deux autres fort remarquables » ; nous allons voir lesquelles [2].

Un rapport de l'architecte Desjardins au sénateur préfet, du 26 avril 1869, constate que la mosaïque des Jeux du cirque, autrefois placée dans la grande salle des tableaux, « dans la partie dite de la Momie », mais déplacée « au moment de la construction du prolongement du palais sur la rue de l'Impératrice », a été remplacée, les travaux achevés, par « la grande mosaïque de Vienne », qui, en raison de ses dimensions, ne pouvait être mise ailleurs [3]. Nous verrons plus tard que la mosaïque ainsi désignée est celle de l'*Ivresse de Bacchus* et qu'elle fut posée dans la salle de la Momie en 1867. Le même rapport contient un devis et une demande de crédits spéciaux pour la restauration préalable et la pose de deux mosaïques, celle des « Jeux d'enfants » ou de la palestre et celle des Jeux du cirque, la dépense prévue pour celle-ci étant de 1.570 francs. Du devis de 1863, nous ne devons retenir, pour l'ajouter à cette somme, que le prix de la dépose ; nous le connaissons exactement par une pièce d'un autre dossier [4], 475 francs. Le nouvel emplacement proposé est dans la salle des plâtres antiques, installée depuis 1839 au premier étage de l'aile orientale et communiquant avec la salle de la Momie [5].

1. *Arch. mun.*, M'c.

2. *Revue du Lyonnais*, pass. cité. Le 1er février, il avait annoncé au Comité lyonnais des travaux archéologiques qu'elle avait été « mise en état de conservation » et qu'elle serait prochainement rétablie dans une autre salle ; voir *Travaux archéologiques extraits des mémoires de l'Académie de Lyon*, p. 158.

3. *Arch. mun.*, M'a. Même raison invoquée par Martin-Daussigny, dans *Revue du Lyonnais*, pass. cité.

4. M'e. Devis de E. Mora père et fils, 20 octobre 1882.

5. Voir Eug. Vial, dans *les Musées de Lyon*, p. 16.

Digitized by Google

Le préfet transmet le rapport le 7 juin [1] à la commission des Musées, qui est saisie de la question dans sa séance du 12 juin [2]. Martin-Daussigny rappelle les nombreuses réclamations venues de Lyon, de Paris, de l'étranger, contre l'interminable relégation aux dépôts d'une œuvre d'art si intéressante, et son espoir déçu de la placer dans l'ancienne salle des cours demandée comme annexe du musée archéologique. Ces deux mosaïques, « des courses de chars » et « des jeux d'enfants », qui se dégradent chaque jour davantage et sont menacées de ruine, iront, si le projet est approuvé, dans la salle des plâtres antiques fermée depuis six ans. La commission reconnaît sur les lieux mêmes la parfaite possibilité et l'urgence de réaliser ce projet. Mais elle s'estime incompétente pour discuter les prix du devis fourni à l'architecte par le mosaïste Mora, « le seul qui peut mettre en place les deux mosaïques et les réparer ». Le 16 septembre, le budget étant approuvé, le préfet prie l'architecte de faire procéder aux travaux et il lui renouvelle cette invitation le 30 octobre [3]. Le 20 mars 1870, Mora père et fils signent le reçu d'une somme dont une partie est à valoir sur la restauration des deux mosaïques posées dans la salle des plâtres [4]. Mais les travaux ne sont pas terminés ; car Martin-Daussigny écrit le 21 juin [5] : « Vous savez peut-être que nos mosaïstes nous ont abandonnés, il y a trois semaines... », et déplore ce retard fâcheux.

Lorsque la mosaïque Macors vint prendre place dans cette salle, il y en avait déjà une autre, la mosaïque Cucherat ou des Poissons, posée en 1845. Celle-ci et la mosaïque des Jeux de la palestre quittèrent le premier étage de l'aile orientale pour le rez-de-chaussée de l'aile méridionale, pour l'ancien réfectoire, lorsque la transformation de la salle des plâtres en musée Bernard nécessita la division de la galerie en compartiments. Mais celle des Jeux du cirque y resta ; elle y est encore aujourd'hui. Le nom seul du local a changé : c'est maintenant la galerie des peintres contemporains.

---

1. *Arch. mun.*, R²a.
2. *Registre de la commission des Musées* (1847-1870), aux archives de la Conservation.
3. *Arch. mun.*, M¹e.
4. M¹a.
5. M¹e.

Digitized by Google

V

1. Artaud a publié trois fois, avec des variantes, la même description détaillée de la mosaïque Macors, dans ses deux monographies de 1806 [1], dans son livre de 1835 [2] ; description à peu près complète, mais diffuse et mal ordonnée, condensée par A. de Caumont dans son *Abécédaire d'Archéologie* [3]. Celle que Comarmond a insérée dans son luxueux et médiocre ouvrage de 1857 [4], outre qu'elle ne distingue pas l'état primitif et la restauration, renferme, avec beaucoup d'erreurs et de sottises, très peu de chose qui soit à retenir. Le *Bulletin monumental* de 1861 [5] lui a fait l'honneur bien immérité de la reproduire. Les notices descriptives, plus courtes ou très courtes, de Delandine dans le *Bulletin de Lyon* [6], de Millin dans son *Voyage* [7] — celle-ci contenant des erreurs graves —, d'Artaud lui-même dans son *Inventaire* de 1833 [8], de Bazin dans *Vienne et Lyon gallo-romains* [9], d'Adrien Blanchet dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule* [10], du *Catalogue sommaire des Musées de Lyon* [11], sont toutes insignifiantes.

La belle planche en couleurs, dessinée et gravée par Artaud pour sa monographie in-folio de 1806, figure en tête de son album de 1835, où cette image d'ensemble est suivie de trois autres reproduisant des détails, en couleurs aussi et en grandeur réelle : un quadrige, le deuxième de la série inférieure à partir de la gauche ; un angle de la tresse ; un lobe du rinceau. Une mauvaise réduction polychrome de la première planche se trouve dans Duruy, *Histoire des Romains* [12], et se retrouve dans Meynis, *Grands souve-*

---

1. Voir la bibliographie initiale.
2. P. 41 et suiv.
3. *Ère gallo-romaine*, 2e édit., 1870, p. 278 et suiv
4. *Description...*, p. 683 et suiv.
5. 1861, p. 115 et suiv.
6. 1806, p. 74 et suiv.
7. *Voyage dans les départemens du midi de la France*, 1807, I, p. 467 et suiv.
8. P. 32.
9. P. 380. A la p. 327, Bazin donne en frontispice une partie de la bordure.
10. N° 712.
11. 1887, p. 132, n° 9 ; 1899, p. 204, n° 11.
12. IV, 1882, p. 44.

Digitized by Google

nirs de l'Église de Lyon [1] ; le dessin en est inexact et le coloris faux. Une bonne réduction en noir se voit dans Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon* [2]. Directement ou indirectement, la planche d'Artaud a fourni le modèle de plusieurs images au trait, plus ou moins fidèles, dont la meilleure, à ma connaissance, est celle du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* [3] ; elle ne représente que le tableau central ; de même celles de la *Grande Encyclopédie* [4] et de Camille Jullian, dans sa *Gallia* [5]. De Caumont a dessiné par à peu près ce tableau central avec la tresse qui lui sert de première bordure ; mais il a eu l'idée bizarre de rétablir, d'après la restauration, le cavalier mutilé de la série inférieure [6]. Le *Bulletin monumental* [7] a pris l'image telle quelle dans l'*Abécédaire*. Pareille bizarrerie nous choque et provient sans doute de la même source dans les dessins au trait du tableau central sans bordure de Müller-Wieseler [8] et de Guhl-Koner [9]. Comarmond a donné une médiocre image noire et blanche de toute la mosaïque restaurée [10]. Allmer fils a fait un bon dessin au trait du tableau central restauré, pour le *Trion* d'Allmer et Dissard [11] ; il a été reproduit dans le *Musée de Lyon* [12], des mêmes, et dans le *Catalogue sommaire des Musées de Lyon* [13].

2. La première planche d'Artaud est, en somme, le seul document figuré qui nous fasse connaître l'ensemble de la mosaïque telle qu'elle était à l'époque de la découverte. Si la planche est bien exacte, il a eu le droit de dire : « Sa conservation est entière, à part quelques légères dégradations qui ne nuisent cependant point au développement du sujet... ». Or il affirme [14]

1. Nouv. édit., 1886, p. 12.
2. I, fig. 2, après la page 262.
3. Article *Circus*, p. 1192, fig. 1523.
4. XI, p. 460.
5. 1892, p. 167 (sans l'*oppidum*).
6. Ouv. cité, p. 280. Cf. *Cours d'antiq. monum.*, atlas, pl. XLI.
7. Pass. cité.
8. *Denkmaeler alt. Kunst*, I, pl. 74, n° 429.
9. *La vie antique*, trad. Trawinski, 1885, II, p. 425.
10. *Description...*, pl. 25.
11. P. CXXXVII.
12. *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, II, p. 301.
13. Pass. cité.
14. 1806, in-fol.

Digitized by Google

qu'elle est exacte : « Nous nous sommes appliqué à mettre la plus grande exactitude dans le dessin de cette mosaïque, et nous avons en conséquence laissé subsister les incorrections qui se trouvent dans la frise qui l'entoure, ainsi que les fautes de perspective que l'on apperçoit dans le tableau : les monuments antiques doivent être considérés comme ces vieillards vénérables dont on respecte même les imperfections ». Et après l'avoir ainsi affirmé dans l'avertissement, il l'affirme de nouveau en tête de la description : « L'exactitude étant le principal mérite de ce genre d'ouvrage, nous avons pris soin de dessiner et graver nous-même ce monument avec la plus scrupuleuse attention ». Seulement il ajoute : « Mais ce n'est pas sans peine que nous avons apperçu des figures et des objets de détail qui se trouvent détériorés ou mal rendus ; dans ce cas, si un dessinateur n'est pas un peu antiquaire [1], loin de jeter du jour sur certaines parties, il ne fait que les obscurcir ». Il avoue, en d'autres termes, que sa reproduction comporte une part de divination et d'interprétation. L'aveu revient deux fois, s'appliquant à deux points précis, au cours de la description : là où nous voyons en entier le cocher bleu du quatrième quadrige de la série inférieure, il n'y avait que « des traces de couleur bleue » ; là où nous voyons en partie l'homme qui manœuvre les œufs de la *spina*, il n'y avait que « quelques pierres bleues » [2]. Habile dessinateur encore plus que docte archéologue, à la tentation de combler dans ses images les lacunes de ses originaux Artaud ne savait pas bien résister. Ce qu'il reconnaît avoir fait ici en petit, nous constaterons, malgré son silence, qu'il l'a fait en grand dans ses planches des mosaïques Cassaire et Montant. Son respect de la vérité ne tenait pas toujours devant son horreur du vide. Pour défendre contre ces raisons et ces présomptions la fidélité de sa première planche, on ne peut invoquer la ressemblance parfaite de la mosaïque actuelle avec cette image, partout où le rapprochement est possible : elle signifie que l'auteur de la restauration a utilisé la planche. Quoi de plus naturel ? Lorsque la mosaïque vint aux mains de Belloni, en 1818, après douze années de dégradation croissante,

1. Cf. 1835, p. 41 : « Si un dessinateur n'est pas instruit dans les usages antiques... ». Le passage est identique pour l'essentiel dans 1806, in-8, p. 4, et dans 1806, in-fol, p. 1.

2. La comparaison de la planche I (ensemble) avec la pl. II (deuxième quadrige de la série inférieure en grandeur réelle) permet de constater une autre inexactitude qui ne saurait être que le résultat d'une négligence : l'aurige n'a pas dans la première la ceinture qui faisait partie du costume normal.

Digitized by Google

elle était à coup sûr beaucoup moins complète qu'en 1806, lorsqu'elle fut dessinée par Artaud. A qui demander la notion des éléments perdus depuis, sinon à l'image contemporaine de la découverte ? La prudence nous conseille donc de tenir pour un minimum le dégât qu'elle nous montre.

3. Ces réserves faites, je vais décrire la mosaïque d'après la planche d'Artaud [1] en m'aidant de sa notice [2]. Pour éclairer la description, j'aurai recours, comme Artaud, mais dans de meilleures conditions grâce aux progrès des recherches sur l'antiquité classique, à la connaissance générale, que nous devons aux textes et aux monuments, des cirques et des courses de chars de l'époque romaine [3].

« Sans y comprendre les restes infiniment dégradés d'une grecque ou méandre » qui l'entourait et qui ne fut pas enlevée, ses dimensions étaient, selon Artaud qui les avait mesurée sur places, 5 m. 035 et 3 m. 086, ou 15 pieds 6 pouces et 9 pieds 6 pouces. Les deux évaluations sont données dans la grande monographie de 1806 [4], la seconde seule dans le livre de 1835. Comarmond, qui les mesura dans la salle de la Momie, avait trouvé 4 m. 97 et 3 m. 02, dimensions reproduites par M. Adrien Blanchet. Le *Catalogue sommaire* donne 4 m. 97 et 3 m., mesures prises sans nul doute sur la deuxième repose et qui concordent, à un centimètre près, avec celles que j'y ai prises moi-même.

Le champ rectangulaire de la mosaïque est noir, le décor polychrome. L'encadrement du tableau principal comprend, du dehors au dedans, une rangée de denticules blanches ; un filet blanc de deux pierres ; un grand rinceau dont les lobes sont garnis de fleurs à quatre pétales, plus large sur le petit côté droit au milieu duquel il aboutit à un riche motif d'ornementation végétale, et sortant d'une coupe évasée au milieu de l'autre petit côté ;

---

1. Voir fig. 3 (hors texte), une réduction de cette planche.

2. Sauf avis contraire les citations textuelles d'Artaud sont empruntées à la grande monographie de 1806.

3. Voir l'article *Circus*, dans le *Dictionnaire des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio ; — Friedlaender, dans Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiq. romaines*, trad. française, XIII, p. 274 et suiv. ; — E. Huebner, *Musaico di Barcellona raffigurante giuochi circensi*, dans *Annali dell' Instituto di Corrisp. archeologica*, 1863, p. 135 et suiv. ; — K. Zangemeister, *Rilievo di Foligno rappresentante giuochi circensi* ; ibid., 1870, p. 232 et suiv.

4. La petite donne, p. 5, 14 pieds ½ par 9 pieds ½. L'architecte Querville, qui présidait aux fouilles, avait mesuré 14 pieds 9 pouces de longueur et 9 pieds de largeur (*Bulletin de Lyon*, 1806, p. 175). Ces mesures sont reproduites par J.-B. Dumas, *Hist. de l'Académie royale de Lyon*, II, 1839, p. 359.

Digitized by Google

puis un filet blanc de trois pierres, une grande tresse, un autre filet pareil. Le tableau principal représente, non pas un cirque tout entier — les monuments où l'on voit l'ensemble d'un cirque avec les gradins des spectateurs sont très rares —, mais seulement l'arène avec l'*oppidum*, c'est-à-dire avec la partie de l'édifice qui contenait, au rez-de-chaussée, les remises des chars ou *carceres* et, au-dessus, la loge *(pulvinar)* du président des jeux. Encore faut-il remarquer que, dans la réalité, cette partie du cirque reposait, non pas comme ici sur un rectangle, mais sur une base dont les deux grands côtés étaient des lignes droites parallèles, le petit côté de l'*oppidum* une ligne légèrement concave, l'autre petit côté une demi-circonférence. Cette double déformation de la réalité est normale dans les monuments figurés. Le côté de l'*oppidum* y occupe d'ordinaire la gauche, comme dans notre mosaïque.

Mais il est ici en charpente, non en maçonnerie, singularité sans autre exemple, je crois. Au milieu du rez-de-chaussée s'ouvre la grande entrée, la *porta pompae*, par laquelle pénétrait dans le cirque la procession religieuse qui précédait les jeux. Deux piliers la limitaient ; celui de gauche a disparu, compris dans une lacune étroite qui se prolonge en fissure jusque sous le vase du rinceau. Devant le pilier droit se tenait debout un piéton, dont il ne reste que la tête coiffée d'une calotte rouge et les jambes vêtues de braies bleues. « Il est à présumer, conjecture Artaud, que c'était l'inspecteur des jeux ou le héraut qui devait proclamer le vainqueur ». Aucune autre représentation ne comporte un personnage qui lui corresponde exactement. A droite et à gauche de l'entrée, il y a quatre *carceres*, en tout huit, nombre égal à celui des chars qui courent sur la piste, mais nombre anormal dont je ne connais que deux autres exemples [1]. Le nombre varie dans les monuments ; dans les cirques de Rome il était de douze à la fin de l'époque impériale et même, sans doute, dès le temps de Domitien, mais probablement de huit jusqu'à cet empereur, les quatre remises de droite servant pour le départ des quatre chars qui composaient une course normale, et les quatre de gauche pour leur arrivée ; ce qui n'est point le cas dans notre mosaïque.

1. Voir Zangemeister, p. 237. Ces deux monuments, un relief et une lampe, qui ne représentent qu'une moitié du cirque, ont quatre *carceres*. Zangemeister affirme faussement que le cirque du relief de Foligno n'en avait que huit. Il n'y en a que huit sur le relief, mais il ne représente pas toute la façade de l'*oppidum* ; cf. la planche LM.

Digitized by Google

Au dessus de la porte, la loge présidentielle, surmontée d'une draperie à festons, est occupée par trois personnages, les trois juges de la course, trinité exceptionnelle [1] : presque toujours le président est seul dans sa tribune. Il tient ici, dans sa main droite, la *mappa*, le linge qu'il lançait dans l'arène pour donner le départ *(missus)* aux concurrents. Il est en toge bleue, comme l'assesseur de droite. L'assesseur de gauche est réduit à son contour. De part et d'autre de la loge s'étend une galerie ; celle de gauche est vide ; dans celle de droite, il n'y a qu'un personnage en tunique bleue, « penché sur un bâton..., que nous avons soupçonné devoir représenter celui qui vient de fermer les barrières », en manœuvrant, au moyen d'un levier, la machine qui permettait de les ouvrir et de les fermer toutes à la fois. Ce personnage est une nouvelle singularité sans autre exemple. Il est coiffé de la même calotte rouge que les juges.

La *spina*, le massif de maçonnerie qui partageait dans presque toute sa longueur l'arène des cirques romains, est formée ici de deux parallélipipèdes, le plus rapproché des *carceres* un peu plus long que l'autre et portant vers son extrémité droite l'obélisque qui se trouve ainsi au milieu de la *spina*. L'obélisque ne manque presque jamais dans les monuments ; mais de la *spina* divisée en deux parties je ne connais qu'un autre exemple, celui du sarcophage de Foligno, où la plus longue est à droite avec l'obélisque à son extrémité gauche [2]. Dans le passage qui sépare les deux parties de la nôtre se tiennent deux personnages, coiffés de rouge et vêtus de bleu, dont il ne reste que les bustes ; l'un des deux porte une palme. Ces personnages sont une troisième singularité de la mosaïque lyonnaise. Deux autres passages étroits séparent, selon la règle, la *spina* proprement dite des bornes, *metae*, qui se présentent sous la forme habituelle d'une base arrondie en dehors et servant de piédestal à trois cônes allongés ; d'où leur nom de tribornes. La décoration de notre *spina* proprement dite est anormale. « On n'y voit pas cette multitude d'autels, de statues et de petits temples qui se trouvent sur celle des cirques de Rome » ; disons mieux, sur celle d'à peu près tous les monuments figurés. Cette anomalie est expliquée par une autre anomalie :

1. On la retrouve dans le relief de Foligno.

2. Zangemeister, p. 248, affirme à tort que c'est la plus courte.

Digitized by Google

au lieu d'être pleins, les deux parallélipipèdes sont ici creusés en bassins. Des *spinae* de cette sorte ont certainement existé dans les cirques romains après la suppression, sous Néron, de l'euripe ou canal qui entourait l'arène et fournissait l'eau nécessaire à l'arrosage de la piste ; le nom d'*euripus* est même plus fréquent que celui de *spina* pour cet élément du cirque. Mais sur aucun autre monument il n'est manifeste que la *spina* soit un bassin. Nos deux bassins sont traversés, du côté des tribornes, par une architrave que soutiennent trois piliers et qui supporte une rangée de sept dauphins jetant de l'eau, et, plus près du centre de la *spina*, par deux barres horizontales fixant à mi-hauteur et en haut sept piliers qui portent une rangée de sept boules ovales ; plus exactement, les deux rangées de dauphins sont intactes, mais la charpente qui supporte celle de droite est mutilée; de même les deux charpentes qui portent les œufs ; en outre, à la rangée de gauche, il manque trois œufs. Sous cette dernière, on voit le haut d'un personnage, mais Artaud n'avait vu qu'un fragment bleu « qui paraît avoir fait partie d'une figure que nous soupçonnons être l'*erector ovorum* », celui qui manœuvrait les œufs. Ces boules ovales, comme les dauphins, servaient, d'après les textes, à marquer le nombre des tours *(curricula)* déjà courus ou commencés ; pour chaque tour, on abaissait un œuf, nous le savons, et certains monuments nous induisent à croire qu'on faisait pivoter un dauphin. La représentation des dauphins et celle des œufs sont très fréquentes ; leur nombre varie, mais il est souvent, comme ici, de sept qui était le nombre normal des tours d'une course. Notre mosaïque se distingue de tous les autres monuments, d'abord en ce qu'elle nous montre, non pas une rangée, mais deux, soit de boules, soit de dauphins ; puis en ce que, si la restitution d'Artaud est juste, nous y voyons l'employé chargé de la manœuvre, celui qu'il appelle l'*erector ovorum*, comme si chaque tour était marqué par l'érection d'un œuf, et qu'il aurait dû appeler l'*ereptor ovorum*. S'il y avait, sous la rangée droite des boules ovales un autre personnage pareil, nous l'ignorons, la place qu'il aurait pu occuper étant comprise dans une assez grande lacune dont nous aurons à reparler.

Du sommet de la *spina* le plus proche des *carceres*, une ligne blanche coupe la piste normalement au grand côté du rectangle. Au droit de l'obélisque, une autre ligne blanche tombe parallèlement à la première. Encore

Digitized by Google

une singularité de notre monument lyonnais. Longtemps, semble-t-il, le départ eut lieu des *carceres* mêmes. Cependant Cassiodore [1] atteste qu'à son époque il avait lieu d'une ligne blanche située non loin des portes ; ce serait notre première ligne. Quant à l'arrivée, en l'absence de tout témoignage précis, on est amené à supposer qu'elle avait lieu sur une ligne prolongeant celle du départ de l'autre côté de la piste ; et Cassiodore dit en effet que la ligne blanche était tirée dans toute la largeur du cirque, *in utrumque podium*. Ce n'est pas le cas ici. Notre seconde ligne pourrait donc bien être la ligne d'arrivée ; remarquons que l'homme qui porte la palme destinée au vainqueur se tient tout près de cette ligne, chose naturelle dans la dernière hypothèse, bizarre dans la première [2]. On peut aussi conjecturer que c'était une autre ligne de départ, que les quadriges étaient divisés en deux groupes et rangés sur deux lignes, quand on en faisait courir à la fois, comme ici, huit, course double, au lieu de quatre, course simple.

Notre course est donc un *certamen binarum (quadrigarum)* ; deux quadriges y représentent chacune des quatre factions, la blanche, *albata*, la rouge, *russata*, le verte, *prasina*, le bleue, *veneta*, qui existaient dans tous les cirques de l'époque impériale romaine et que l'on nommait ainsi parce que leurs cochers *(aurigae, agitatores)* portaient respectivement ces quatre couleurs. La course double est une exception rare dans les monuments figurés. Des chevaux du quadrige réel, les deux moyens étaient sous le joug du timon, les deux extrêmes attelés seulement par des traits ; les uns s'appelaient *jugales*, les autres *funales*. Les artistes ont quelquefois rendu avec exactitude ce détail de la réalité ; le plus souvent leurs œuvres ne montrent pas distinctement l'attelage ; sur notre mosaïque il n'est visible que pour le quatrième quadrige de la série inférieure où le cheval de droite est *funalis*, les trois autres étant *jugales*. Artaud a remarqué justement que tous nos chevaux ont la queue coupée très court ; la remarque convient à tous les chevaux de course que nous connaissons par les monuments. Quant à la couleur, « presque tous les chevaux, dit-il, sont d'un bai pâle ou plutôt

1. *Var.*, III, 51.

2. Le relief de Foligno nous montre un piéton en toge adossé à la *spina* un peu à droite de l'obélisque et tenant peut-être une palme ; dans le relief Vescovati, vers la même place, il y a un piéton vêtu en *auriga* qui tient une grande palme. Cf. Zangemeister, p. 255 et suiv.

Digitized by Google

couleur de chair, quelques-uns sont blancs, d'autres gris, selon que l'artiste l'a jugé nécessaire pour faire fuir ou détacher ses groupes ». Les cochers ont tous, à la couleur près, le même costume, casquette avec visière occipitale ; double tunique, celle de dessus sans manches ; ceinture [1] ; braies collantes ; ils ne diffèrent pas essentiellement de ceux que nous voyons partout ailleurs [2].

Le premier quadrige, sur la ligne même de départ, est de la faction verte ; il a sans doute heurté la borne en tournant : les chevaux se sont abattus, le char est fracassé, le cocher renversé. La localisation d'un accident plus ou moins grave à cet endroit de l'arène est de règle dans les monuments figurés. Le second quadrige (faction rouge) et le troisième (faction blanche) [3] courent en bon ordre, presque de front, celui-ci un peu en avant, plus près de la *spina* sur la deuxième *linea alba*. Un cavalier dont nous n'apercevons plus que la jambe droite avec l'arrière-train et le ventre de son cheval, précède le troisième quadrige. Le quatrième, au bout de la *spina*, était détérioré dans sa partie postérieure. Il semblait « appartenir à la faction bleue par les traces de couleur bleue » qui subsistaient et Artaud l'a restitué en conséquence. Outre l'*agitator* proprement dit, un piéton, vêtu à peu près comme les auriges [4], stimule les chevaux, courant à côté d'eux, un fouet dans la main droite, dans la gauche « un instrument blanc à deux pointes », peut être « des forces pour couper les traits en cas d'accident ». Le cinquième quadrige (faction rouge), à la même hauteur, mais au-delà de la *spina*, vient de verser en tournant ; cependant le mal n'est pas irréparable et le cocher, tombé sur ses chevaux abattus, paraît vouloir les remettre sur pieds. Le sixième quadrige (faction bleue) est le seul dont le cocher soit démuni de fouet ; il court en bon ordre. A sa droite, et le dépassant un peu, galope un cavalier vêtu d'une tunique verte et monté sur un cheval blanc.

---

1. Hormis le blanc (série inférieure) et le bleu (série supérieure). Nous avons noté plus haut que dans la planche I Artaud l'avait omise par négligence pour le rouge de la série inférieure.

2. D'ordinaire les auriges portent, non des braies, mais des bandes molletières et jambières. Quand ils n'ont qu'une tunique visible, elle est à manches.

3. De ces deux quadriges, Artaud l'a déjà noté, on n'aperçoit pas les chars, que l'artiste a supposés cachés par les jambes des chevaux.

4. Artaud dit que sa tunique est blanche et languetée en bas, dans la monographie in-8, p. 11. *Blanche* manque dans la monographie in-fol., p. 9. Il nous semble bien qu'elle est mi-partie blanc et verdâtre. Il n'a ni tunique de dessous ni braies.

Digitized by Google

Le septième quadrige, au droit de l'obélisque, est mutilé ; le cocher a complètement disparu. Du huitième, mutilé aussi, on ne voit plus guère que les têtes des quatre chevaux, avec une jambe et un arrière-train, à l'extrémité de la *spina*, tout près de la borne. Ces deux derniers concurrents étaient, sans aucun doute, l'un de la faction blanche, l'autre de la faction verte. En avant du huitième et à sa droite, un piéton court dans le même sens que les chars, vêtu d'une tunique verte et tenant des deux mains un vase plat : c'est un *sparsor*, un arroseur, chargé de jeter de l'eau soit sur les roues, pour les empêcher de prendre feu, soit sur les chevaux, pour les rafraîchir. La présence de cette sorte de comparses est fréquente dans les monuments ; mais leur place et leur nombre varient.

S'ils étaient partout, comme sur le relief de Foligno, en nombre égal à celui des *factions*, on les tiendrait pour des employés de celles-ci ; tel n'étant pas le cas, il vaut peut-être mieux les ranger parmi les employés de la présidence des jeux, *circensium ministri*. A cette catégorie appartenaient certainement l'homme qui referme les barrières, celui qui est debout près de la porte, celui qui manœuvre les boules, celui qui tient la palme et son compagnon ; probablement, puisque sa couleur n'est pas celle du quadrige qu'il stimule, notre *agitator* à pied, et les piétons plus ou moins analogues d'autres monuments figurés. Comme les *sparsores*, les cavaliers sont parfois en nombre égal à celui des factions. Dans ce cas, l'hypothèse est spécieuse que c'étaient des entraîneurs, lesquels, à la fin de la course, si la victoire favorisait leur faction, acclamaient joyeusement le vainqueur (*jubilatores*). Mais, le plus souvent, ils sont en nombre inférieur ; on a donc proposé de les ranger parmi les *circensium ministri* : ce seraient des commissaires et surveillants de la course, *moratores* [1] *ludi*. Notons que la couleur du cavalier intact de notre mosaïque n'est, pas plus que celle de l'*agitator* à pied, la couleur du quadrige qu'il accompagne. On a conjecturé enfin, mais sans grande vraisemblance, que c'étaient des champions se disputant le prix d'une course montée, accessoire de la course attelée : leur attitude signifie presque toujours assez clairement qu'ils s'occupent en quelque façon de celle-ci et non d'autre chose.

---

1. *Moderatores* serait d'une bien meilleure latinité.

Digitized by Google

4. Quel moment de la course notre mosaïste a-t-il voulu figurer ?« Cette peinture, dit Artaud, indique le commencement de la course, si l'on en juge par le signal du départ ; mais il semble que le premier tour est presque terminé, cette disposition ayant paru nécessaire à l'artiste pour l'ordonnance et l'intérêt de son tableau » [1]. Les deux assertions sont contradictoires : si le premier tour est presque terminé, ce n'est plus le commencement de la course. D'ailleurs. elles sont évidemment fausses toutes les deux : les concurrents ne se répartissent sur toute la longueur de la piste, ni au commencement de la course, ce qui veut dire, en bon français, au moment du départ, ni lorsque le premier tour s'achève pour le premier concurrent ; une telle répartition à la queue leu leu ou peu s'en faut n'est possible qu'après plusieurs tours. Au surplus, pourquoi serait-ce le commencement de la course ? Parce que le président des jeux tient encore la *mappa* qu'il lançait dans l'arène pour donner le départ. A ce compte, ce ne serait même pas le commencement, mais l'instant qui le précédait. Artaud incline aussi à croire, quoiqu'il appelle *erector ovorum* le préposé à la manœuvre des boules, que chaque tour était marqué par l'ablation d'une boule ; or elles sont toutes en place. N'attachons pas, comme lui, une importance excessive à ces détails et nous ne tomberons pas dans cet embarras inextricable. Le tableau représente la course vers son milieu ou vers son terme [2] ; le peintre ne pouvait pas en figurer le début. Mais il a sacrifié sur deux ou trois points l'exactitude minutieuse à la convenance artistique : il a estimé que les rangées d'œufs seraient d'un meilleur effet, si elles étaient complètes [3], et les rangées de dauphins, s'ils étaient tous dans le même sens ; que le président serait mieux caractérisé comme tel, s'il avait en main l'insigne de sa fonction [4].

Ce n'est pas la seule fantaisie qu'il se soit permise. Il a réduit le cirque

1. 1806, in-fol., p. 9.

2. Comarmond, *Description...*, p. 685 : « La course est commencée ; peut-être en est-on déjà au deuxième ou au troisième tour ». — De Caumont, p. 279 : « Trois œufs sont plus élevés que les autres, ce qui paraît annoncer que déjà trois tours ont été faits par les chars ». S'il est vrai qu'on ôtait ou qu'on abaissait un œuf à chaque tour, c'est quatre tours qu'il eût fallu dire. Mais cette particularité de la rangée droite, qui a frappé de Caumont, n'est sans doute qu'une incorrection du dessin, un effet de perspective mal calculé : de la rangée gauche, il reste quatre œufs seulement et tous sont à la même hauteur.

3. Elles sont complètes dans tous les monuments figurés qui en comportent ; cf. Zangemeister, p. 254.

4. Dans la mosaïque de Girone (voir plus bas) le président tient aussi en main la *mappa*.

Digitized by Google

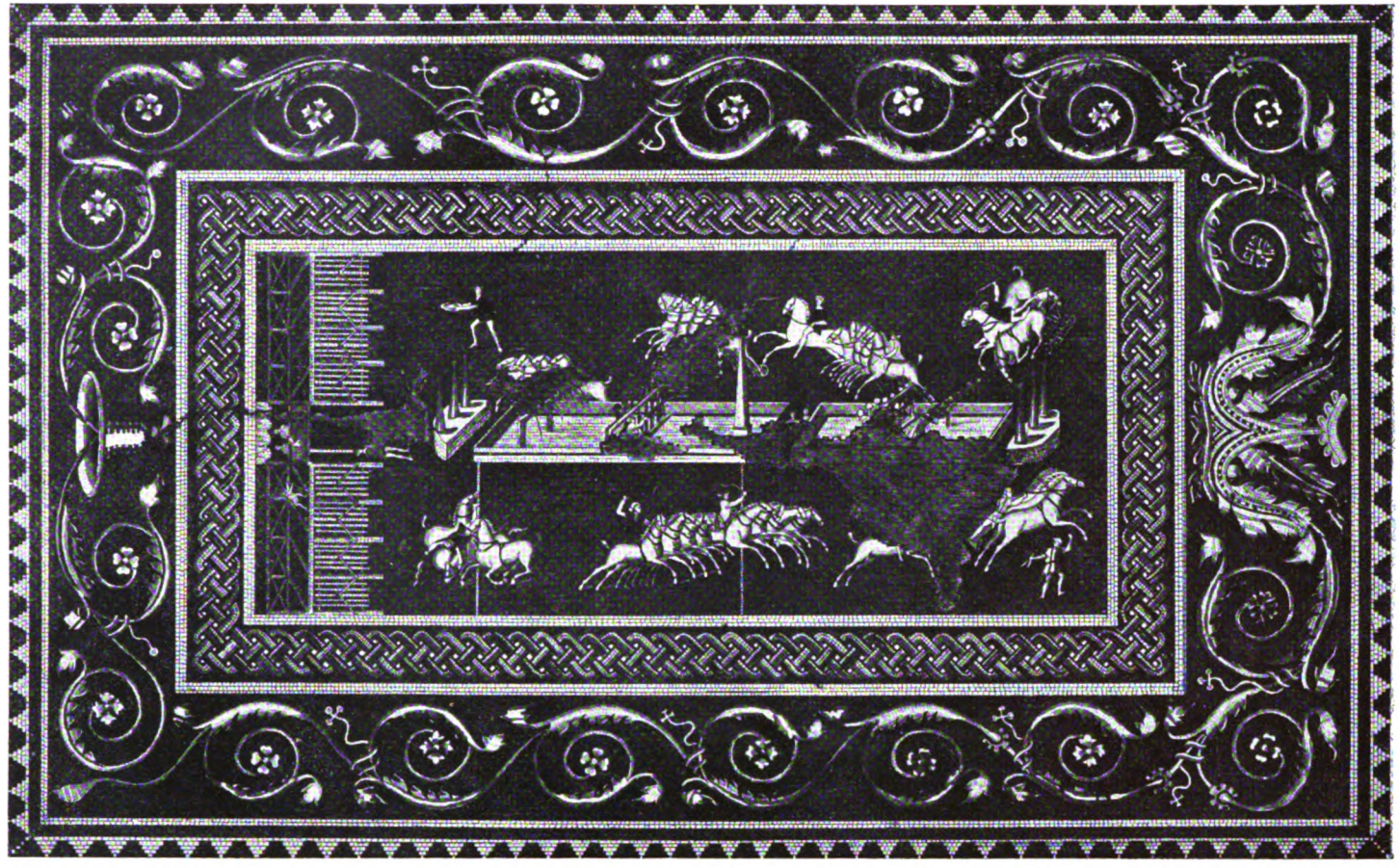

Fig. 3. — La mosaïque Macors non restaurée

(d'après la planche d'Artaud).

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

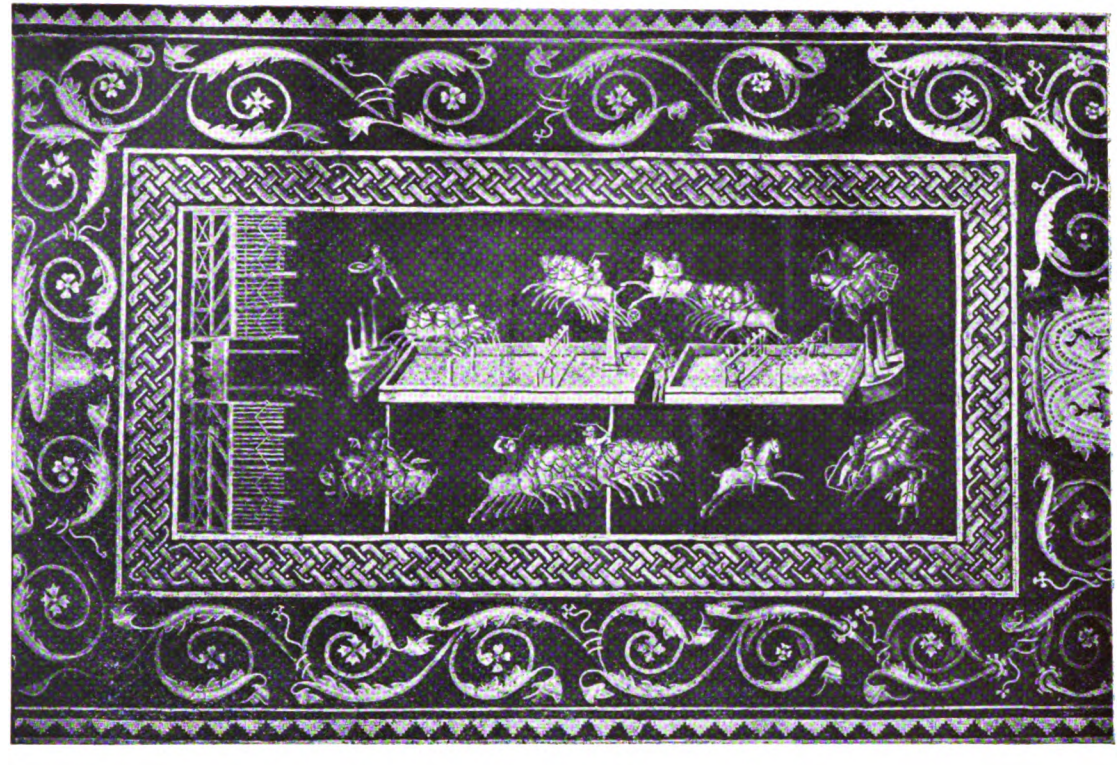

Fig. 4 — La mosaïque Macors restaurée
(d'après un cliché Silvestre).

UNIV. OF

Digitized by Google

Digitized by Google

à une échelle bien moindre que les occupants, quadriges ou personnages. L'esthétique l'obligeait à ne point garder les proportions réelles. S'il les avait gardées, ceux-ci, presque imperceptibles, eussent tenu dans celui-là une place infime et la piste aurait paru vide. Puisque le plan cavalier a déformé en parallélogramme le double rectangle de la *spina*, il aurait dû faire subir la même déformation au rectangle de l'arène et — pour ne point parler de l'autre petit côté du cirque, qu'il faut supposer, ainsi que les deux grands côtés, hors des limites du tableau — la bande des *carceres* devrait être parallèle au petit côté de la *spina*, la double ligne blanche qui coupe la piste devrait être perpendiculaire au grand côté de la *spina*. Afin d'éluder ces conséquences, la première surtout, qui eût imposé au tableau la figure disgracieuse d'un trapèze, le peintre s'est soustrait à l'unité du point de vue. La *spina* et la course qui se développe autour d'elle sont vues d'un point surplombant la droite du grand côté inférieur, ou droit par rapport aux juges, lequel était le grand côté occidental de la mosaïque en place. Car rappelons-nous que, selon le témoignage d'Artaud [1] et de Querville [2], le grand axe était dirigé du nord au sud et, selon le témoignage de Delandine [3], le petit côté où se voient les *carceres* situé au nord. Donc, « d'après le sens général du tableau », comme parle Artaud, c'est-à-dire pour bien suivre le développement de la course, « le spectateur » devait « avoir la face tournée vers l'Orient » [4]. Et il ajoute : « Il paraît que cette position appartenait à l'entrée principale du lieu où était ce pavé, puisque l'on trouve vis-à-vis, et à quelques pas de là, du côté du couchant, un petit carré de mosaïque qui semble en avoir formé le péristile » *(sic)* [5]. Mais l'*oppidum*, y compris le piéton debout à la porte, est vu en perspective d'un point surplombant le milieu du petit côté opposé, du petit côté sud. C'est pourquoi les poutrelles horizontales qui désignent la galerie au dessus des *carceres* font deux groupes symétriques et convergents de parallèles. Telles étaient, à coup sûr, les « fautes de perspective » qu'Artaud, dans l'avertissement de sa monographie

1. 1806, in-fol., p. 1.

2. *Bulletin de Lyon*, 1806, p. 175.

3. *Ibid.*, 1806, p. 83.

4. Cf. Gay, *ibid.*, p. 78 : « Pour regarder le tableau qui en fait le milieu, il faut avoir le visage tourné au soleil levant, preuve certaine que la principale entrée de cet endroit était à l'occident ».

5. C'est la mosaïque de la planche XIV *bis*.

Digitized by Google

in-folio, affirmait avoir respectées et qu'il mentionnait encore, sans préciser non plus, dans sa notice de 1835 [1] : « On pourrait avec raison reprocher quelques défauts de perspective à ce bel ouvrage ; mais on s'aperçoit que l'artiste n'a pas eu l'intention de l'observer partout, afin de présenter son tableau sous deux points de vue différents, occasionnés vraisemblablement par deux entrées de l'appartement ». L'existence de l'entrée principale à l'occident paraît bien démontrée ; quant à celle de l'entrée secondaire, au sud, elle est hypothétique. L'architecte Querville constate lui aussi, mais sans expliquer pourquoi, que l'unité du point de vue manque à notre mosaïque : « Le dessin qui la compose, dit-il, appartient à trois points de vue différents. L'un exige que le spectateur, en la regardant, ait la face tournée vers le midi, l'autre... vers l'orient et le troisième enfin... vers le nord. Le premier aspect est pour le cadre, le second pour les objets principaux du cirque et le troisième pour la galerie où se trouvent placés les magistrats qui président.» Mais il n'est pas vrai que l'on doive se poster face au midi pour regarder le cadre : dans cette position on verrait à l'envers le vase qui occupe l'extrémité nord du grand axe. Le premier « aspect » de Querville n'existe pas : si l'on veut bien voir tous les détails du cadre, il faut se déplacer autour du tableau, et spécialement se porter à un bout du grand axe pour bien voir le vase, à l'autre pour bien voir la touffe d'acanthes.

« Les figures et les chevaux ont de l'élégance et du mouvement. Sans doute le trait en eût été plus correct sans la difficulté de l'exécution ; néanmoins, on y reconnaît toujours un bon principe de dessin... » [2]. Nous pouvons souscrire à cette appréciation d'Artaud, et à la suivante aussi : « La composition du sujet annonce du goût et de l'intelligence, soit dans la disposition et le balancement des groupes, soit dans la manière dont sont remplis les angles du tableau ». Mais nous la voudrions plus précise. Les huit quadriges sont répartis autour de la *spina* avec un souci de la symétrie qui n'exclut pas celui de la variété : à chaque bout, de part et d'autre, un quadrige, les deux intacts et les deux renversés en diagonale ; les quatre autres garnissent la région moyenne ; mais ceux d'en bas courent presque

1. P. 42.

2. 1806, in-fol., p. 2.

Digitized by Google

sur la même ligne, ne font qu'un groupe ; ceux d'en haut sont nettement séparés ; un cavalier garnit le vide qui les sépare, en bas un autre cavalier l'intervalle assez long entre les deux chars groupés et le quatrième ; les deux piétons de la piste, l'*agitator* et le *sparsor*, se correspondent en diagonale. Les quatre factions sont représentées de part et d'autre de la *spina*, mais dans un ordre différent : en bas, de gauche à droite, nous voyons la verte, la rouge, la blanche, la bleue ; en haut, de droite à gauche, la rouge, la bleue. Il est probable que la verte venait ensuite, puis la blanche ; car, avec l'ordre relatif inverse, les deux auriges verts se seraient fait pendant, et les deux auriges blancs auraient eu la même place, la troisième, dans les deux séries, ce qui n'est point le cas pour les bleus et les rouges. Dans la plupart des monuments qui montrent les deux côtés de la *spina*, la course est divisée, comme ici, en deux parties égales, équilibre un peu factice, mais recommandé par une raison de convenance artistique [1].

5. Après avoir décrit la mosaïque selon la planche d'Artaud, jetons un coup d'œil sur la mosaïque restaurée [2]. Voici quelles sont les parties complétées ou refaites. Pour ce qui est de l'*oppidum*, Belloni a refait le juge de gauche en suivant le contour visible ; il a complété les tentures et le devant de la loge, le personnage qui masque le bas du pilier droit de la porte, mais sans lui mettre aux mains aucun objet, la porte elle-même par la réfection du pilier gauche, mais sans y adosser, comme Artaud le suggérait, un personnage analogue à celui du pilier droit. Sur le parallélipipède gauche de la *spina*, il a complété la rangée des boules ovales et leurs supports ; il a presque totalement refait l'*ereptor ovorum* dont la planche d'Artaud lui présentait déjà une image retouchée ; sur le parallélipipède droit, il a complété la charpente des dauphins et celle des œufs, il a supposé un second *ereptor ovorum* et il l'a fait de toutes pièces ; pour les deux parallélipipèdes, il a complété les margelles et l'eau des vasques ; dans l'intervalle des deux il a

1. Pourtant le relief de Foligno nous présente une course de huit chars composée d'une autre manière : sept chars d'un côté, en bas, un seul en haut, distribution qui donne un tableau moins régulier, mais sans contredit plus naturel et plus vivant. Si, malgré cette inégale distribution, l'espace au-dessus de la *spina* ne paraît pas vide, c'est d'abord qu'il fuit à l'arrière plan et ensuite que, le cirque étant vu de biais, la masse importante de l'*oppidum* garnit l'angle supérieur gauche du tableau, celui où manquent les chars.

2. Voir fig. 4 (hors texte), d'après une photographie toute récente. Les conditions du local où se trouve la mosaïque n'ont pas permis d'obtenir les bords extrêmes des deux petits côtés.

Digitized by Google

complété les deux personnages debout et aux mains de l'un il a mis une couronne, à bon droit sans doute, la couronne étant, concurremment avec la palme, le prix honorifique du vainqueur. Dans la région inférieure de l'arène, il a complété le cavalier, auquel il a donné, mais en bleu, le costume de l'autre, complété son cheval et le char du quatrième quadrige ; il a refait presque totalement, suivant l'exemple d'Artaud, le cocher de ce quadrige. Dans la région supérieure, il a complété le septième et le huitième quadriges, attribuant fort raisonnablement le septième à la faction verte, le huitième à la blanche. Enfin, il a comblé les lacunes du champ noir de la *spina* et réparé deux fissures de l'encadrement, l'une qui prolongeait l'étroite lacune de la porte et de la loge ; l'autre, dans le grand côté du haut, un peu en arrière du *sparsor*. Notre énumération ne représente, bien entendu, qu'un minimum. Nous avons déjà remarqué qu'entre 1806, date de la planche d'Artaud, qui est notre seul terme de comparaison, et 1818, époque où Belloni enleva la mosaïque, elle avait subi certainement un surcroît considérable de dommage. Pour le surplus de restauration correspondant à ce surcroît que nous ne pouvons préciser, Belloni s'est conformé à la planche d'Artaud, nous l'avons déjà constaté. C'est justice de dire qu'il a rempli sa tâche avec autant de discrétion que d'habileté, qu'il n'a pas amoindri sensiblement la valeur documentaire de notre mosaïque.

VI

1. Martin-Daussigny regardait la mosaïque de Lyon comme le seul monument qui retraçât les jeux du cirque et en donnât l'explication vraie [1]. Il commettait une double erreur grossière : cette mosaïque ne suffit pas, hélas ! à donner l'explication vraie des jeux du cirque ou, pour mieux dire, des courses de chars, dans tous leurs détails ; elle n'est pas, et tant s'en faut, le seul monument qui les retrace. Ces monuments sont très nombreux et très variés, fresques, mosaïques, reliefs, monnaies et contorniates, pierres gravées [2]. Artaud, qui le savait, s'est exprimé avec beaucoup plus de mesure

1. Selon un procès-verbal de la Commission des Musées, séance du 12 juin 1869 *(Archives de la Conservation)*.

2. On en trouvera l'énumération dans les ouvrages cités plus haut, spécialement dans les articles de Hübner et de Zangemeister.

Digitized by Google

que Martin-Daussigny : « La mosaïque nouvellement découverte à Lyon... donne l'idée des jeux du cirque, qui ne nous étaient pas entièrement connus ». Elle nous en donne, il est vrai, une idée ; mais, aujourd'hui encore, ils ne sont pas entièrement connus, malgré bien des découvertes et des études ultérieures. De Caumont va trop loin, quand il affirme qu'elle « jette un grand jour sur les Jeux du cirque ». Elle a, certes, son originalité, dont je me suis appliqué à dégager les traits au cours de la description ; mais ils sont tels qu'on n'en saurait déduire avec certitude aucun renseignement nouveau d'une portée générale. La plupart des singularités qui distinguent notre cirque des cirques par ailleurs connus, je veux dire la matière et la forme de l'*oppidum*, le nombre des *carceres*, la manœuvre des barrières et des œufs, la décoration si simple et même si pauvre de la *spina*, la double rangée de dauphins et de boules, ne doivent pas être tenus pour des fantaisies de l'artiste ; elles furent des cas réels, mais aussi des cas exceptionnels. Où existèrent-elles ? A Lyon ? Vraisemblablement. Ailleurs, dans d'autres cirques provinciaux ? C'est possible. La double ligne blanche de l'arène, que l'artiste n'a pas non plus inventée, à coup sûr, n'existe point toujours et partout, nous le savons. Et que signifie-t-elle au juste ; que signifie la double rangée de dauphins et d'œufs ? Problèmes nouveaux que pose la mosaïque de Lyon. Qui sont ces cavaliers galopant avec les quadriges ? Problème ancien que la mosaïque de Lyon ne résout point. Parce qu'elle est très agréable à voir, pardonnons-lui de n'être pas aussi instructive à consulter que nous le voudrions, et gardons-nous surtout d'y trouver ce qu'elle ne contient pas. Les juges et presque tous les comparses sont vêtus de bleu ; Artaud en conclut sans hésitation que « cette couleur était celle de l'uniforme national des Gaules », et de Caumont adopte sa conclusion. N'est-il pas plus sage de croire que, pour le choix des couleurs, l'artiste a suivi seulement son goût, hormis les morceaux dont la couleur lui était imposée, comme la tunique des auriges ? Voilà sans doute pourquoi la tunique du *sparsor* est verte, celle de l'*agitator* à pied mi-partie.

2. On ne s'attend pas à lire ici une description, même sommaire, de tous les monuments qui peuvent être comparés avec notre mosaïque. Je ne m'occuperai que des autres mosaïques représentant les jeux du cirque ou,

Digitized by Google

pour mieux dire, une course de chars dans un cirque. Je négligerai donc celles où sont figurés quelque personnage isolé ou quelque épisode d'une course, par exemple la mosaïque de Sainte-Colombe [1] qui est ornée à ses quatre angles d'un quadrige. Comme tableau d'ensemble répondant à ma définition, Artaud ne connaissait et ne pouvait connaître que la mosaïque d'Italica, découverte aux environs de Séville, vers la fin du XVIIIe siècle, très gravement détériorée à l'époque de l'exhumation et détruite depuis. Par bonheur, Alexandre de Laborde en avait fait l'objet d'une belle monographie illustrée [2]. Le tableau central, entouré d'une vaste et riche bordure dont la surface était de beaucoup supérieure à la sienne, reproduisait le plan exact du cirque romain, moins les gradins des spectateurs. Il se terminait donc, à une extrémité, par un demi-cercle, à l'autre par la ligne concave de l'*oppidum*. Cet *oppidum*, la partie la mieux conservée du tableau, était un édifice en pierre, comprenant onze *carceres*, six à gauche de l'entrée, cinq à droite. Au dessus de l'entrée, le président siégeait seul dans sa loge, la main droite levée à hauteur de la tête. L'unique vestige de la *spina* était le sommet d'une colonne surmontée d'un génie tenant une couronne et un rameau. Dans l'arène il ne restait aucun quadrige intact ; on y voyait en bas, de gauche à droite, deux cavaliers à casaques vertes, l'un galopant, l'autre — *desultor* ou voltigeur — renversé sous deux chevaux ; puis les débris d'un quadrige mis en pièces ; en haut, de droite à gauche, un *sparsor* vêtu d'une longue souquenille à larges manches, portant un vase de ses deux bras tendus ; un cocher blessé, un vert, soutenu par deux hommes à tunique rouge ; un homme à tunique verte conduisant en main un cheval ; un char retourné, avec un seul cheval attelé au timon en l'air ; un autre piéton vêtu

---

1. Georges Lafaye, *Inventaire*, n° 217 (=sans nul doute n° 232) ; Héron de Villefosse, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 224 et pl. XIV (reproduite dans l'album de l'*Inventaire*).— Je néglige aussi la mosaïque de Sans, près Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), dont le tableau central représente quatre chars se poursuivant dans un lieu désigné comme un cirque simplement par une borne ; voir Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 16 ; Adrien Blanchet, *Inventaire*, n° 785. - J'ai à peine le droit de négliger un petit tableau de celle de Horkstow-Hall (Grande-Bertagne) ; voir Gauckler, art. « Musivum », dans *Dict. des antiq. gr. et rom.*, p. 2.110, fig. 5.247. Il n'y manque que l'*oppidum*. Autour de la *spina*, simple mur terminé par de doubles bornes, courent en bas trois biges ; en haut l'on voit, de droite à gauche, deux cavaliers et un quatrième bige. L'un des cavaliers, ayant mis pied à terre, se porte au secours du cocher de ce bige, victime d'un accident.

2. *Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica (Descripcion d'un pavimento de mosayca descubierto en las ruinas d'Italica)*, Paris, Didot, 1802.

Digitized by Google

comme le *sparsor* et qui tendait vers la droite un morceau d'étoffe. Cette mosaïque, telle quelle, donnait mieux que la nôtre l'idée d'un cirque, moins la *spina* ; mais elle ne donnait pas l'idée de l'ensemble d'une course dans le cirque.

En 1860, on découvrit, à Barcelone, et l'on y conserve depuis après réparation, une mosaïque [1] de sujet analogue, représentant, non pas toute une arène de cirque, mais une moitié longitudinale de l'arène avec la *spina* au dessus. L'*oppidum*, qui était figuré à gauche, comme dans celles de Lyon et d'Italica, manque entièrement. La *spina* est du type normal, maçonnerie pleine avec une décoration très riche, très singulière d'ailleurs par certains de ses détails que je ne saurais mentionner ici. Elle ne ressemble presque en rien à la *spina* de Lyon. Cependant l'on y voit un obélisque ; sur le toit plat, où l'on accède par une échelle, d'une édicule de la moitié droite, reposent sept boules ; sur une architrave de la moitié gauche, portée par deux colonnes, trois dauphins vomissent de l'eau. Les bornes sont séparées de la *spina ;* celle de droite, très ornée, est seule intacte. Dans l'arène, quatre quadriges. Le premier à gauche, mutilé à l'arrière, est renversé ; il appartenait à la faction bleue. Le deuxième, le blanc, mutilé à l'avant, court en bon ordre et le cocher regarde vers le concurrent malheureux ; du troisième, le rouge, l'aurige fait effort pour retenir les chevaux, tandis que celui du quatrième, le vert, lève le bras pour fouetter les siens. L'attelage du troisième et sans doute aussi celui du deuxième étaient conformes à la règle : les deux chevaux du milieu *jugales*, les deux extrêmes *funales* ; celui des deux autres chars ne se distingue pas. Des noms de cochers et de chevaux sont inscrits dans le champ. A la tête des chevaux du quatrième char, gesticule un *sparsor* vert muni d'une amphore. Plus loin, presque au delà de la borne, un autre piéton, en tunique longue, abaisse de la main gauche une banderolle blanche, rouge et bleue, et fait flotter, de la droite, une banderole verte, la couleur du quadrige qui tient, à notre connaissance, la tête de la course. On remarquera que le quadrige renversé occupe dans la série la même place que sur notre pavement. Pour le surplus, cette moitié d'arène ne rappelle guère la moitié correspondante de la nôtre que par le nombre des concurrents.

---

1. Voir E. Hübner, article cité plus haut.

Digitized by Google

Une troisième mosaïque [1] des jeux du cirque fut découverte dans une localité d'Espagne aussi, à Girone, en 1876, ou plus exactement une mosaïque dont l'un des deux grands tableaux a pour sujet les jeux du cirque. Ce tableau est un rectangle, comme dans les trois mosaïques précédentes ; mais ici l'*oppidum* en garnit le petit côté à notre droite. C'est un édifice rectiligne, en pierre, qui comporte, au rez-de-chaussée, six *carceres* et l'entrée, laquelle, par une maladresse de l'artiste, se confond avec la loge où siège tout seul le président qui élève la *mappa* de sa main droite. Au dessus des *carceres*, il y a, non pas des galeries, mais deux reliefs. On voit que cet *oppidum* ne ressemble en rien au nôtre. L'artiste a si mal pris ses mesures que l'espace libre entre les *carceres* et la borne apparaît beaucoup trop étroit pour le passage des chars. La *spina*, massif plein, est ornée de statues et d'autres objets, parmi lesquels l'obélisque qui nous y rappelle seul la *spina* de Lyon. Les bornes sont normales. Quatre quadriges prennent part à la course ; les chars et les cochers sont nommés. En haut, à droite, c'est-à-dire à la place habituelle, puisque ce quadrige serait en bas, à gauche, si l'*oppidum* était orienté comme dans les précédentes mosaïques, le quadrige de la faction verte est renversé : chevaux, char, aurige ont roulé pêle-mêle. En haut, à gauche, le quadrige de la faction bleue court en bon ordre. Devant lui, à la hauteur de la borne, galope un cavalier dont la partie antérieure du cheval manque, tout le petit côté gauche du tableau étant fort endommagé. Manque aussi le char du troisième quadrige, celui de la faction rouge ; le cocher fait effort pour retenir ses chevaux devant lesquels un piéton gesticule, pour l'y aider, sans doute. Ce groupe garnit la région inférieure gauche. La région inférieure droite appartient au quatrième quadrige, celui de la faction blanche ; le cocher retient lui aussi, de toutes ses forces, les chevaux et regarde les spectateurs. Son attelage, le seul qui se voie nettement, est régulier : deux *jugales* au milieu, deux *funales* aux extrêmes. Devant ce quadrige, à la hauteur de la borne, un piéton, tourné vers le public comme le cocher qu'il acclame peut-être. A part l'accident et le cavalier qui précède l'un des concurrents, la course n'offre pas de ressemblance notable avec celle de notre mosaïque.

1. Voir J. de Laurière, « la mosaïque romaine de Girone » (Espagne), dans *Bulletin monumental*, 53, 1887, p. 236 et suiv.

Digitized by Google

Je dois mentionner enfin une mosaïque découverte à Gafsa (Tunisie) en 1888, « travail naïf et grossier de l'époque byzantine », dit Gauckler qui la décrit sommairement ainsi [1] : « Vue intérieure d'un cirque, au moment d'une course de chars. En haut et en bas, sur les côtés de l'arène, les gradins, sous arcades, garnis de spectateurs ; à droite, au fond de l'arène. les *carceres*, à la porte desquels se tiennent des palefreniers nègres ; au milieu, la *spina* avec les *metae* et les cages des lions, entourée de l'arène ovale où circule le personnel à pied et à cheval, et où courent quatre quadriges aux couleurs des quatre factions du cirque ». L'originalité de ce pavement, par rapport aux autres mosaïques du même sujet et à presque tous les monuments figurés qu'on en peut rapprocher, consiste dans la représentation des gradins et des spectateurs. Il ne ressemble en rien, de façon frappante, au nôtre.

VII

1. On a déjà vu que la mosaïque Macors, malgré les singularités qui la distinguent, n'enrichit d'aucune donnée sûre la connaissance imparfaite, dont l'archéologie romaine a dû se contenter jusqu'ici, des cirques et des courses de chars en général, mais que cette mosaïque fournit sans doute une image vraie, sinon complète, du cirque de Lyon à une certaine époque et des courses de chars, telles qu'elles s'y pratiquaient alors [2]. La simplicité originale, mais peu décorative, de l'*oppidum* et de la *spina*, se conçoit fort bien, si l'artiste a peint la réalité contemporaine et locale. Au contraire, si elle avait été plus riche, pourquoi l'aurait-il appauvrie ou bien négligée en faveur d'un autre monument moins spécieux, exposant son œuvre à pâtir d'une comparaison désavantageuse ? Quant à suivre Delandine [3] et Artaud [4]

1. *Inventaire des mosaïques de la Gaule et l'Afrique* (II, *Afrique proconsulaire*, n° 321, fig.). Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 13, n° 39 et pl. 26.

2. Opinion formulée, d'abord dubitativement, puis catégoriquement, par Allmer et Dissard, *Trion*, p. CXXXVI = *Musée de Lyon*, II, p. 301 : « Si c'est le cirque de Lyon... Sans doute, il est représenté tel qu'il aura été reconstruit après le sac de Lyon, l'an 197 », sous Septime Sévère. — *Trion*, CXLVI = *Musée*, II, p. 320 : «...la précieuse mosaïque qui représente le cirque de Lyon ». Voir encore Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 213.

3. *Bulletin de Lyon*, 1806, p. 75 et suiv.

4. 1806, in-fol., p. 10 ; 1835, p. 52 et suiv.

Digitized by Google

plus loin, dans l'arbitraire des conjectures où leur imagination les emporte, je m'en garderai bien, quoique l'une d'elle ait séduit Allmer lui-même.

« Caligula résida longtemps à Lyon, où il institua des jeux. Il aimait passionnément les chevaux : comme Néron, il excellait à conduire un char dans la carrière. Il serait à présumer qu'ayant fait ériger un cirque pour son amusement, on ait voulu en consacrer le souvenir par une peinture inaltérable. Qui sait même si le prince ne s'y trouve pas représenté ? ». Artaud, à qui Delandine avait suggéré l'hypothèse, écrivait ces lignes en 1806 ; en 1835, il n'avait renoncé à aucune partie de son idée. Se rappelant que Caligula, comme Néron, était de la faction verte, il soupçonnait que le cavalier à tunique verte monté sur un cheval blanc représentait l'empereur. Ce qui lui fit toujours paraître vraisemblable le surplus de la conjecture, c'est qu'il croyait pouvoir, nous le verrons bientôt, dater notre mosaïque du premier siècle et de l'époque antérieure à Domitien. Or nous verrons aussi qu'elle est, selon toute probabilité, du second siècle, par conséquent d'un temps où personne, à coup sûr, ne se souciait plus de commémorer les excentricités lyonnaises de Caligula. D'ailleurs, Artaud jugeait plus vraisemblable encore [1] l'autre hypothèse de Delandine : « Ce savant pense que cette mosaïque a dû appartenir à la demeure de Ligurius, intendant des jeux à Lyon et souverain pontife du temple d'Auguste, dont elle ne devait pas être éloignée. On sait que Ligurius donna des jeux du cirque à toutes les corporations de la ville, qui, en reconnaissance, lui firent graver une inscription très curieuse que nous possédons encore, où l'on remarque ces mots : *Item ludos circenses dedit* ».

A la traduction déjà fautive de Menestrier, qu'il cite pour faciliter l'intelligence de ce texte épigraphique « aux personnes qui ne sont pas familières avec le style lapidaire », Artaud ajoute plusieurs autres erreurs dont trois favorisent son opinion. Il fait de Ligurius l'intendant des jeux à Lyon ; d'après le texte [2], Ligurius était *summus curator c(ivium) r(omanorum) prov(inciae) Lug(dunensis)*, curateur suprême des citoyens romains de la province lyonnaise. Il fait de Ligurius le souverain pontife du temple

1. En 1806. Il ne la mentionne plus en 1835.

2. Allmer et Dissard, *Musée de Lyon*, II, p. 361 ; *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 1.921.

Digitized by Google

d'Auguste ; d'après le texte, Ligurius n'était nullement prêtre de ce temple ou mieux de cet autel, situé hors du territoire de Lugudunum et dont le sacerdoce n'avait rien de commun avec ceux de la colonie lyonnaise ; Ligurius était pontife perpétuel de la colonie *(ob honorem perpetui pontif-(icatus)*. Si Ligurius n'était pas intendant des jeux, est-il vrai du moins que toutes les corporations de la ville lui firent graver une inscription en reconnaissance des jeux du cirque, mémorables par conséquent, exceptionnellement beaux, qu'il leur avait donnés ? Non ; le texte dit que Ligurius, en reconnaissance de l'honneur à lui conféré du pontificat perpétuel, fait don à la cité d'un monument — nous ignorons lequel —, le monument qui portait l'inscription, et qu'à l'occasion de la dédicace il fait une largesse pécuniaire à tous les ordres et offre — à tout le peuple, évidemment — des jeux du cirque : *ob honorem... dat, cuius doni dedicatione... dedit.* Telle étant la vérité, rien ne nous invite à localiser la demeure de Ligurius dans le voisinage de l'autel d'Auguste, aucune raison plausible ne nous recommande l'hypothèse d'une mosaïque des jeux du cirque dans la demeure de Ligurius. D'ailleurs, si nous donnions à Ligurius la qualité de prêtre de l'autel et si nous admettions qu'en cette qualité il résidait non loin de l'autel, l'hypothèse n'en vaudrait pas mieux, au contraire, puisque nous savons aujourd'hui que l'autel n'était pas dans la région d'Ainay. Néanmoins elle a trouvé grâce devant Allmer qui, dans sa traduction et son commentaire du texte épigraphique, n'a commis, cela va sans dire, aucune des bévues de Menestrier et d'Artaud. « On a à se demander, dit-il [1], si Ligurius Marinus n'aurait pas habité la ville basse, et si la mosaïque qui représente une course de chars dans le cirque de Lyon et qui a été découverte près de l'église d'Ainay n'aurait pas décoré son habitation en souvenir des *ludi circenses* qu'il avait donnés ».

2. Artaud [2] fixe « le temps où cette mosaïque a été faite à peu près vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne. Auguste décora d'un obélisque la *spina* des cirques, et, dans le même temps, Agrippa y fit rétablir les dauphins. Cette peinture ne peut être postérieure à Domitien, puisqu'elle

1. Ouvr. cité, p. 365.
2. 1806, in-fol., p. 9 ; 1835, p. 51 et suiv.

Digitized by Google

n'offre que quatre livrées, et l'on sait que cet empereur en fit ajouter deux aux précédentes, la pourpre et la dorée ». Il n'était pas besoin de démontrer que la mosaïque n'est pas antérieure à Auguste : avant Auguste, et même sans nul doute sous son règne, l'actuel quartier d'Ainay ne comptait que des constructions trop simples et trop pauvres pour avoir de tels pavements, les *canabae*, huttes ou baraques, dont le nom lui resta, même après qu'il se fut couvert de riches habitations. Mais Artaud, nous venons de le voir, y situait le temple d'Auguste et ses dépendances, c'est-à-dire de beaux édifices qui existaient déjà au début de notre ère. Quant à la raison que l'innovation de Domitien lui fournit d'affirmer que la mosaïque n'est pas postérieure à cet empereur, elle est de valeur nulle. Les deux nouvelles factions, la *purpurata* et l'*aurea*, n'eurent qu'une existence éphémère ; Domitien une fois mort, il n'en est plus question. Nous avons, par contre, une raison excellente de croire que notre mosaïque ne remonte pas à l'époque augustéenne, ce qui veut dire au premier siècle de l'ère chrétienne : la nature du tableau central et ses dimensions relativement à celles de la bordure [1]. Au premier siècle, les tableaux sont des pièces de rapport, des *emblemata*, établis sur dalles de marbre ou de brique, en très petites pierres, très variées de forme *(opus vermiculatum)*, puis encastrés dans un pavement décoratif fait de cubes plus gros *(opus tessellatum)*, ce pavement couvrant une surface beaucoup plus vaste que celle de l'*emblema* ou des *emblemata* qu'il contient. Au début de l'époque antoninienne, le *vermiculatum* et le *tessellatum* se mélangent, le tableau n'est plus une pièce de rapport, il s'agrandit aux dépens du décor ornemental qui l'encadre et il le réduit à une simple bordure. Tels sont bien les caractères de notre mosaïque. Elle fut composée, selon toute vraisemblance, dans la première moitié du second siècle. Plus tard, et surtout à partir des Sévères, c'est de nouveau le décor ornemental qui s'agrandit aux dépens du tableau, qu'il rétrécit, qu'il pénètre même et morcelle. La suite de ces études nous fera connaître plusieurs spécimens remarquables de cette espèce. Sous les premiers Antonins, la virtuosité des mosaïstes romains est très grande ; elle dépasse parfois celle des maîtres de

1. Voir Gauckler, article « Musivum », dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, p. 2.096 et suiv. — L'encadrement de notre tableau était un peu plus large à l'origine qu'aujourd'hui, puisqu'à l'extérieur il y avait, d'après le témoignage d'Artaud, « une grecque ou méandre ».

Digitized by Google

l'époque précédente. Notre mosaïque des jeux du cirque, par la finesse du travail, se révèle tout à fait digne de l'âge que nous lui assignons [1]. Hübner [2] prétend qu'elle n'est certainement pas antérieure au troisième siècle, à cause du style, de l'exécution grossière. Mais le contexte de son jugement prouve qu'il n'a vu ni l'original ni même la planche d'Artaud.

La destruction de l'édifice qui abritait la mosaïque serait imputable, d'après Artaud [3], soit à l'incendie qui ravagea la ville sous Néron, soit « aux malheurs qu'elle éprouva sous Sévère ». Nous mettons l'incendie hors de cause, puisque nous le croyons antérieur à la confection du pavement, et nous le mettrions hors de cause même sans cette raison chronologique : il ravagea la ville proprement dite, Lugudunum, la colline de Fourvière [4]; mais traversa-t-il la Saône, atteignit-il le quartier des *Canabae ?* C'est bien improbable. Contre la seconde hypothèse d'Artaud, je ne vois aucun argument péremptoire. Mais que l'abri de la mosaïque se soit écroulé au temps de Septime Sévère ou seulement plus tard, il était dupe d'une illusion quand il croyait que « des barbares ou des ignorants » s'acharnèrent à la dégrader parmi les ruines pour satisfaire leur cupidité. « Ce qui nous a confirmé dans cette idée, c'est que tous les vêtements formés avec des pierres précieuses ont été enlevés, tandis que le reste est intact » [5]. La phrase est équivoque. Artaud n'a sans doute pas voulu dire que tous les vêtements avaient été enlevés, ce qui le mettrait en contradiction avec sa planche et nous obligerait à tenir son témoignage ou celle-ci pour outrageusement infidèle ; il n'a pas voulu opposer les vêtements au reste. Il a voulu opposer au reste une partie des vêtements formée, selon lui, de pierres précieuses, et dire que toute cette partie avait été enlevée ; assertion, d'ailleurs, émise à la légère et qu'un simple coup d'œil jeté sur la planche réduit à néant. Par exemple,

1. Artaud, 1835, p. 55 : « Pour ce qui est du mérite de l'exécution, M. Belloni prétend qu'elle est semblable à celle des Centaures du Vatican ».

2. Article cité, p. 138 et suiv.

3. 1806, in-fol., p. 8.

4. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 91, 10 : *Civitas arsit... uni... imposita... monti.* Les assertions de Steyert, ouv. cité, I, p. 236, sont manifestement fausses. Cf. *Revue d'histoire de Lyon*, III, 1904, p. 18.

5. 1806, in-fol., p. 8 ; cf. in-8, p. 13 : « Ce qui m'a confirmé dans cette idée, c'est que tous les vêtements formés avec des pierres précieuses ont été dégradés, surtout les bleus, en lapis, tandis que tout le reste est intact ». Au bas de ce passage, reproduit dans le *Mag. encycl.* de 1806, IV, p. 165, Millin se demande en note s'il est bien sûr que ce soit du lapis et non pas plutôt de l'émail, le lapis n'étant pas assez dur pour être foulé aux pieds.

Digitized by Google

tandis que le président et l'assesseur de droite sont intacts, l'assesseur de gauche a disparu : admettrons-nous que les vêtements de celui-ci seul étaient en pierres précieuses ? Admettrons-nous que la tunique détruite du cavalier d'en bas était d'une autre matière que celle du cavalier d'en haut, intacte ? Il n'est pas vrai non plus, si l'on s'en rapporte à la planche, que, hormis les vêtements ou une partie des vêtements, le reste soit intact ; par exemple, les quadriges et le champ ont souffert à plusieurs endroits. A la réflexion, Artaud se rendit compte qu'il avait dit, en 1806, une sottise ; il ne la répéta point en 1835. Il ne croyait plus alors aux pierres précieuses de la mosaïque ; aussi corrigea-t-il une autre phrase erronée de 1806 [1] : « Elle est composée de petits cubes de marbre et quelquefois de pierres précieuses », par la substitution à ce dernier mot du mot « factices » [2].

En vérité, la mosaïque des jeux du cirque subit, comme tant d'autres, les conséquences d'accidents fortuits ou de méfaits dont les auteurs ne la visaient pas spécialement. D'abord l'édifice qui la contenait s'écroula ou fut démoli, et des blocs de maçonnerie tombèrent sur elle d'une chute lourde. Puis les pans de murs qui l'entouraient et le tas de pierres qui la couvrait furent exploités pour de nouvelles constructions, si bien qu'à l'époque où Paul Macors l'exhuma, il n'y avait plus là « indices de ruines » [3]. Non seulement nous n'avons aucun motif de croire que des barbares ou des ignorants s'acharnèrent jadis contre elle, mais nous apprenons d'Artaud lui-même qu'après les mains brutales qui, sans parti pris de la détruire, n'eurent néanmoins aucun égard pour elle, vinrent des mains pieuses qui la protégèrent : « Nous avons remarqué, dit-il, qu'elle avait été recouverte avec intention de la conserver. On a trouvé à sa surface une légère couche de gravier rougeâtre... et, par dessus, un rang de tuiles romaines à rebords » [4].

Philippe FABIA.

---

1. P. 2.
2. P. 41.
3. 1806, p. 1 ; 1835, p. 41.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

LETTRE AUX IMPRIMEURS LYONNAIS

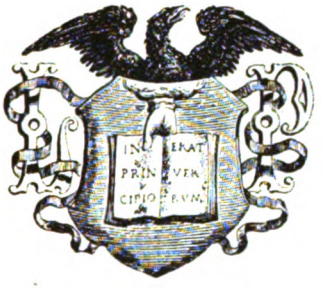

errin, imprimeur

Mes chers Confrères,

Vous allez vous demander, sans doute, pourquoi c'est à moi, un nouveau venu parmi vous, moins que cela, un philistin qui ne connut jamais ni les mystères de la casse, ni les secrets de la presse en blanc, un cubiste, d'ailleurs, un rêveur, dites-vous ; pourquoi c'est à moi, hier encore un inconnu, un inconnu encore aujourd'hui, à venir vous parler de l'un des vôtres, un « ancien » dont aucun d'entre vous ne se souvient, bien sûr — vous n'êtes point des macrobites — mais dont plusieurs ont peut-être entendu parler, de si loin que date cette vieille histoire, 1860 ! Oui, vous allez sûrement vous demander cela. Eh bien ! je me suis posé, à moi, la même question, et non sans étonnement. Pourquoi est-ce donc à moi, en effet, à moi qui ne l'ai pas connu, à prendre aujourd'hui, soixante ans bientôt après sa mort, le soin très honorable d'évoquer la physionomie de Louis Perrin ? Pourquoi ne s'est-il trouvé personne parmi vous, imprimeurs, pour le faire ?

Digitized by Google

●

Il est venu sans doute jusqu'à vous, mes chers confrères, que Lyon fut, un temps, il y a des ans et des ans de cela, un centre d'imprimerie d'une certaine importance. Horace Cardon, par exemple, n'est point pour vous un inconnu, tout au moins vous connaissez la roche à laquelle il a laissé son nom, cette Roche-Cardon où il y avait naguère, où il y a peut-être encore aujourd'hui toutes ces guinguettes. Guillaume Rouille non plus ne vous est pas tout à fait étranger ; seulement, je ne sais pourquoi vous appelez « place Rouville » la place qui lui a été dédiée, ce joli jardin où il y a des papillons jaunes en *Jonthlaspi* et de beaux lézards habillés de Scutellaires.

Peut-être même avez-vous entendu parler de Sébastien Gryphe et aussi d'un certain Jean de Tournes : ces gens-là ne bâtissaient pas des têtes de lettres aussi élégantes que celles qui sortent de vos minerves, mais ils faisaient des livres bien plus beaux que les vôtres, c'est sûr, et que les miens aussi.

Eh bien ! je ne suis pas certain du tout qu'aucun de ces grands ancêtres, comme on dit, ait été un imprimeur aussi complet que fut Louis Perrin.

On hésite toujours, en province, à Lyon surtout, vous le savez, à revendiquer contre la grand' ville une primauté, fût-elle cent fois prouvée. D'abord, personne ne veut vous croire, même à Paris, et c'est déjà bien ennuyeux ; après, on vous accuse de chauvinisme local : je ne sache rien de plus méprisable ; n'êtes-vous point aussi de cet avis ?

Tout de même, il serait aisé de prouver que Louis Perrin, cet humble dont personne n'a parlé, fut, qu'on le veuille ou non — et pourquoi ne le voudrait-on pas ? — un très grand imprimeur, je suis tenté de dire « le plus grand imprimeur français du XIXe siècle ». Mais j'ai grand tort, bonté, de parler ainsi, et je pourrais bien, ma foi, le regretter avant qu'il soit longtemps. Et pourtant, c'est vrai : Perrin a égalé Baskerville, Ibarra, Bodoni ; il a fait ce qu'ont fait à la fois Pierre Didot et son frère Firmin.

Quand j'écris plus haut, Messieurs, en parlant de Perrin, « dont per-

Digitized by Google

sonne n'a dit un mot », je me trompe. La *Revue du Lyonnais*, l'ancienne, sous la plume encore alerte de l'excellent Aimé Vingtrinier, lui consacra 43 lignes à la page 450 de 1865, et le *Salut Public* annonça, lui aussi, par 14 lignes, la mort du vaillant imprimeur de la rue d'Amboise.

C'est peut-être, Messieurs, pour justifier — j'allais dire pour excuser ce minimum d'hommage que, un peu à la manière lyonnaise, on enfla les éloges, sous prétexte de les faire lapidaires. On prononça officiellement les mots « inimitable », « illustre », comme on le fait aux funérailles des grands ; on exalta, selon la formule, les « qualités de cœur », on parla de générosité, d'amitié sûre et, comme s'il y avait des gens modestes, on parla aussi de modestie ; étalage de poncifs, formules pitoyables où, d'une cérémonie à l'autre, les noms seuls changent, et grâce auxquelles on s'acquitte à peu de frais des plus grandes dettes.

Vous ne m'en voudrez pas, Messieurs, si, faisant figure de réparateur de torts, je viens vous parler de Louis Perrin.

●

Tout de suite après la Grande Révolution, l'imprimerie se trouvait, à Lyon, passablement désemparée ; des nombreux ateliers qui y avaient fonctionné avant le 14 juillet 1789, douze avaient réussi à braver la terrible secousse ; à leur tête se trouvaient Ballanche et Barret : ils avaient continué, aux Halles de la Grenette, l'importante imprimerie d'Aimé de La Roche, passée en 1792 aux mains de son fils Vatar, puis à celles du sans-culotte Destéfanis, commis de l'imprimerie, qui avait dénoncé son maître au Comité révolutionnaire.

Hugues-Simon Ballanche était un rude Franc-Comtois de ce pays de Morteau qui confine à la Suisse ; quant à Barret, il appartenait à une dynastie déjà longue d'imprimeurs lyonnais ; sa mère était la sœur de Jacquard, le grand mécanicien de la Fabrique lyonnaise.

Ballanche et Barret tenaient depuis 1796 la maison De La Roche ; en 1800, l'association devait ne plus durer bien longtemps ; il en était des sociétés, en ce temps-là, ni plus ni moins qu'aujourd'hui : on part la main dans la main, avec des intentions pures et une bonne volonté que rien ne

Digitized by Google

semble capable d'entamer ; ah ! bien oui ! à la première alerte on se cabre, les meilleurs comme les moins bons, et alors tout est compromis, « l'attitude des associés l'un envers l'autre, comme disent les jugements de dissolution, menace la société et compromet son existence ». L'association Ballanche et Barret devait finir ainsi. Barret, dit-on, avait mauvais caractère, et la société commerciale, même la famille Ballanche, avaient eu « à souffrir de son humeur ». Bref, en 1802, cette société se disloqua et, le 12 germinal an X, Ballanche associait à sa fortune son fils Pierre-Simon, le futur philosophe-académicien « à la plume d'or, qui avait des puérilités et des enfances ». Sans la pudique enchanteresse qu'était Juliette Bernard, Simon Ballanche fût-il resté imprimeur ? cela importe peu, n'est-ce pas, Messieurs, et nous ne nous en soucierons pas.

Son vieux père mort, en 1816, Ballanche se préoccupa tout de suite de « transporter ailleurs ses pénates ». Ailleurs, c'est là où était l'idole, c'est la rue du Mont-Blanc, le petit hôtel de la rue d'Anjou ; c'est Paris : depuis si longtemps déjà Ballanche caressait ce projet-là !

Son chef parti, l'Imprimerie des Halles fut vendue à Mathieu-Placide Rusand, qui en confia la direction à son gendre Zacharie Durand ; mais, après dix années passées ainsi, un double événement se produisit : Rusand prit lui-même possession des ateliers des Halles, et Zacharie Durand, qui avait transporté sa maison au numéro 15 de la rue du Plat, dans l'Hôtel de Malte, associa à son commerce un ancien commis de Rusand, Louis-Benoît Perrin.

Nous y voilà, mes chers confrères, nous voilà à Louis Perrin, au grand apôtre de l'Imprimerie, à cet homme... oh ! je ne dirai pas « à cet homme prodigieux qui bouleversa son art », si vrai que cela soit : on m'accuserait de lyonnaisisme intempérant ; je ne le veux pas. Et pourtant, je le répète, combien c'est vrai cela ! combien Louis Perrin... Enfin, vous le verrez bien, si je sais dire ce qu'il faut dire.

●

A qui donc, dans les conjonctures que nous venons de voir, appartenait l'honneur de succéder à la Maison Ballanche ? Chacun crut y avoir

Digitized by Google

droit, et tandis que Rusand se disait, en 1823, « successeur de Ballanche, aux Halles de la Grenette », Durand et Perrin, qui avaient sans doute, en même temps qu'ils s'installaient à l'Hôtel de Malte, acquis le matériel de Cutty fils, signaient leurs impressions « Successeurs de Ballanche et Cutty » : c'était, vous le voyez, un honneur très envié que celui de succéder au « doux Ballanche ».

L'association Durand et Perrin prit fin presqu'aussitôt que formée ; après quelques mois d'exercice à l'Hôtel de Malte, Durand se retira.

●

Le vieux Placide Rusand avait fait de son commis un commis vraiment hors ligne, remarquable ; Perrin le fit bien voir, et tout de suite. Même dans les impressions qu'il signa avec Durand, et qu'il devait tant maudire plus tard, on sent une idée, une formule nouvelle, pour le moins un souci inaccoutumé de distinction, ce quelque chose impossible à définir, à exprimer, qui fait dire : « Ça, c'est bien ! ».

Chez Perrin, *ça* c'était toujours bien ; il y avait désormais dans cette maison des doigts de fée qui savaient donner à tout ce qu'ils touchaient un cachet exquis et tellement personnel ! Perrin avait été jusque là le successeur de Ballanche, tâche périlleuse, déjà ; maintenant, il voulait être un maître ; ce fut fait en un tournemain : tout de suite il devint un chef. Car c'est bien un chef celui dont on peut dire qu'« il avait fait revivre dans notre ville et avait même surpassé les glorieuses traditions des célèbres imprimeurs lyonnais du XVIe siècle », que « l'Europe entière admirait les magnifiques éditions qui sortaient de ses presses, dont les plus habiles typographes de l'Allemagne et de l'Angleterre égalaient difficilement la pureté et l'élégance suprêmes, ces livres dont la forme paraissait inspirée par le génie des maîtres de la Renaissance et qui excitaient parmi les rivaux de notre imprimerie, peut-être encore plus de jalousie que n'en éprouvèrent les envieux de notre Fabrique de Soieries ».

Hélas, mes chers confrères, quel est celui d'entre nous qui pourrait se vanter d'inspirer des convoitises pareilles ? Que sont nos livres auprès des

Digitized by Google

livres dont on peut parler ainsi ? Qu'avons-nous fait, nous, de cet art charmant, légué par de tels maîtres, où l'avons-nous conduit, dans quelles ornières l'avons-nous dégradé, avili, prostitué ?

●

Je n'ai pas assez de place ici pour examiner un à un, même rapidement, tous les livres qu'imprima Perrin pendant cette longue période qui va de son établissement à l'Hôtel de Malte jusqu'au milieu du XIXe siècle.

« La Typographie, nous raconte avec empire Fournier le jeune, que vous connaissez bien, dans le tome I du *Manuel typographique* de 1766, la Typographie est divisée en trois parties distinctes et essentielles, savoir, la Gravure, la Fonte et l'Impression. La pratique particulière de chacune de ces parties forme des artistes de différents genres. Celui qui grave ou taille des Caractères est un GRAVEUR ; celui qui les fond est un FONDEUR ; et celui qui les imprime est un IMPRIMEUR ; mais il n'y a que celui qui réunit la science de ces trois parties que l'on puisse appeler un TYPOGRAPHE. Il y a eu peu d'artistes du premier genre, un peu plus du second, beaucoup du troisième, et très peu du quatrième, c'est-à-dire qui aient mérité le nom de Typographe. L'Imprimerie n'en compte que trois ou quatre au plus par siècle, qui aient été reconnus pour avoir réuni ces talens avec succès ».

Jusque vers 1850, Perrin n'avait été qu'un « imprimeur », un technicien remarquable dont les mains façonnaient de délicieuses choses ; mais il n'avait encore songé qu'à ceci : imprimer de beaux livres, faire que cet art charmant de la typographie ne fût pas seulement œuvre aimable des doigts, placement soigneux de petits prismes de métal sur un composteur, gracieux arrangements de blancs espaces en des pages bien agencées. Cela, c'est ce que fait l'imprimeur habile ; l'imprimeur artiste, lui, a d'autres soucis : il voudrait que les livres sur quoi il besogne tant qu'il peut fussent autre chose encore ; il voudrait que le caractère avec lequel un livre est imprimé fût en parfaite harmonie avec le sujet qu'il traite ; qu'une oraison funèbre ne fût pas composée avec une lettre frivole, ni une poésie légère avec un

Digitized by Google

lourd didot. Ce qu'Edouard Pelletan, quarante ans plus tard, sentit avec tant de force et réalisa avec tant de bonheur, Perrin, vous le verrez plus loin, Messieurs, l'avait senti lui-même avec la plus parfaite netteté.

Un peu avant 1850, en effet, l'occasion vint, pour Perrin, de donner toute la mesure de sa parfaite compréhension de la typographie. En 1846, Alphonse de Boissieu achevait la rédaction de son livre *Inscriptions antiques de Lyon*. Or, déjà, on ne jurait guère que par Perrin, à cette époque-là, dans le cénacle des bibliophiles lyonnais ; il ne pouvait venir à la pensée de Boissieu qu'un autre que lui pût imprimer son livre. Perrin, lui, pensa que tout ce que ses casses renfermaient de capitales dites romaines ne pouvait convenir au livre d'Alphonse de Boissieu. Très simplement, d'un geste digne de l'antique, Perrin prit son crayon, il alla au Palais des Arts, et là, vingt fois parcourant le vieux cloître des Nonnains de Saint-Pierre, scrutant les pierres tombales, les sarcophages, les plaques dédicatoires, s'inspirant à cette pure source des formes antiques, il dessina des lettres. Et c'est de ce labeur de quelques mois que sortirent ces belles capitales augustales qui firent l'admiration des lettrés de cette époque.

M. Marius Vachon *(Les Arts et les Industries du Papier en France*, Paris, p. 45) raconte à sa façon la tentative de Perrin. « Vers 1846, dit-il, un imprimeur lyonnais, Perrin, faisait graver pour les *Inscriptions antiques de Lyon*, de C. de Boissier [Alph. de Boissieu], des capitales augustales. Le didot ne s'harmonisant point avec elles autant qu'il le désirait, Perrin entreprit de rechercher dans les ateliers des fondeurs de cette ville des types à son goût ; il trouva chez Rey des séries de lettres de bas de casse, qui lui parurent réaliser son idéal ; c'étaient des « elzevier » abandonnés depuis de bien longues années ; l'édition par son archaïsme obtint un grand succès de curiosité. Jules Claye fit le voyage de Lyon pour fouiller à son tour les mêmes ateliers, et il y découvrit aussi un certain nombre de matrices anciennes, au moyen desquelles il restitua plusieurs caractères de la Renaissance... Pendant vingt ans la typographie du dix-septième siècle eut la vogue ; les éditeurs ne rêvaient qu'« elzevier » pour les ouvrages de luxe et de fantaisie, quels qu'en fussent les auteurs, des écrivains modernes ou des écrivains anciens. Après 1871, il se produisit contre cette mode de rétrospectivité une énergique réaction, dont les témoignages publiés éclatent à chaque Exposition univer-

Digitized by Google

selle, en France et à l'étranger. Les types romains sont remis en faveur ; on revient résolument aux « jenson », aux « alde » et aux « estienne » ; les « didot » reconquièrent l'opinion, et des graveurs ingénieux créent avec un vif succès des types nouveaux... ».

Je ne voudrais pas faire à M. Marius Vachon l'injure de croire qu'il est — ou qu'il était — incapable de distinguer un elzévir d'un didot ; je préfère supposer qu'il n'a jamais ouvert les *Inscriptions antiques de Lyon* d'Alphonse de Boissieu (et non C. de Boissier); tout de même, c'était une imprudence : ce livre est tout entier composé en didot !

Quant à l'opinion de M. Vachon sur la résurrection des « jenson », des « alde » et des « estienne » qui, dit-il, « reconquièrent l'opinion contre les lettres du XVIIe siècle », ces estienne, ces aldes et ces jenson ce sont, ne lui en déplaise, encore des elzévirs, et combien plus anciens que ceux du XVIIe siècle ; ce n'est donc pas, comme il le croyait, contre « une mode de rétrospectivité » que se fit la réaction des années qui suivirent 1871, elle l'aggrava.

Et puis Perrin ne se contenta plus, bientôt, de ces élégantes lettres avec lesquelles il avait composé les titres de la *Monographie de la Table de Claude* et ceux des *Inscriptions antiques ;* bientôt il voulut avoir tout l'alphabet de bas de casse. Dessinés par lui, ciselés par Fugère, fondus par Rey sous la direction experte et attentive de leur créateur, les augustaux, particulièrement les alphabets à figures, ornés et niellés, changèrent du tout au tout la physionomie du livre. L'idée de Perrin, en créant un nouveau type à une époque où, depuis plus de cinquante ans, les imprimeurs ne se servaient plus guère que de didots, didots pitoyables, d'ailleurs, et déformés à l'envi, l'idée de Perrin avait été de ressusciter les vieux types elzéviriens ; il explique cette pensée dans une lettre écrite au comte de Soultrait, le 20 février 1855 :

« Vous me demandez, Monsieur, par quel caprice je cherche à ressusciter aujourd'hui des types du seizième siècle, et si j'ai conçu le fol espoir de les voir adoptés par nos contemporains pour la publication de leurs œuvres. Je vous avoue que ce n'est pas là ma pensée, et je n'oserais peut-être pas les proposer pour éditer un Lamartine ; mais en est-il de même pour nos vieux écrivains, et ne seriez-vous pas disposé, Monsieur, à admettre une distinction ?

Digitized by Google

« Pour ma part, j'ai souvent à réimprimer d'anciennes poésies, et ce travail me cause chaque fois un singulier malaise ; je ne peux pas reconnaître dans mes pages d'épreuves ces vers qui me semblent tout autres dans les éditions de la belle époque. Cette orthographe qui jadis fut la bonne, ces expressions et ces tournures dont je ne suis pas choqué si je les vois dans des bouquins jaunis, deviennent autant d'énigmes pour moi dès que je veux les reproduire avec nos caractères modernes sur un papier bien blanc et bien satiné. La *Louise Labé*, que j'ai imprimée en 1824, me fait l'effet d'un faux et me cause un remords ; pour retrouver la *Belle Cordière*, il faut la rechercher dans les éditions de Jean de Tournes.

« Voilà pourquoi, Monsieur, j'ai essayé ces essais si imparfaits encore mais que j'espère améliorer. Je veux réparer mes torts et donner à l'avenir mes réimpressions plus intelligibles et plus vraies, en dépit de la mode. Nos poinçons d'aujourd'hui, si nets, si corrects, si régulièrement alignés, si mathématiquement symétriques... ont leur mérite, sans doute, mais je voudrais les réserver à l'impression des rapports sur le chemin de fer.

« L'Ecole Polytechnique a marqué sur toutes les choses de notre temps, grandes ou petites, l'empreinte de son caractère exact, mais froid, rigide, absolu, tandis que chez nous, à la naissance de l'imprimerie, les arts étaient sous l'influence des écoles italiennes, inspirées elles-mêmes par l'étude de l'antiquité.

« De là la différence ».

Vous le savez mieux que moi, Messieurs, un caractère typographique, quand il ne ressortit point à la fantaisie pure, quand il n'appartient pas au genre des Auriol, des Giraldon ou des Bellery, échappe à l'analyse ; celui de Perrin est d'un classique trop sûr pour être décrit, plutôt pour donner prise à une longue description ; c'est son ensemble qui plaît, à cause de sa grâce ; ses lettres, à cause de la pureté de leur ligne ; c'est cet « on ne sait quoi » qui fait que les formes les plus banales deviennent distinguées entre de certaines mains. Les lettres de Perrin le furent infiniment. Artiste dans toute la belle acception de cette expression, il avait compris, bien avant que Pelletan ne fût né, ce qu'il y a de choquant dans cet anachronisme : un Ronsard, par

Digitized by Google

exemple, fût-il annoté, imprimé avec un didot, fût-il très beau ; n'est-ce point votre avis, Messieurs ?

L'augustal, en effet, est du type elzévir. On ne peut le comparer mieux qu'à un della-robbia, et c'est dire qu'il s'inspire directement des vieux jenson du xve siècle, du moins qu'il a été puisé aux mêmes sources. Perrin abandonnait tout à fait les principes sur lesquels repose la forme du didot : extrême dissemblance entre des pleins très épais et très noirs et des déliés filiformes. Ses lettres sont beaucoup plus arrondies que celles de Garamond, leur trait est plus gros et la pente des obits plus prononcée ; l'approche en est forte et les lettres hautes dépassent les lettres basses d'une longueur presque double.

Les voici, d'ailleurs, ces belles lettres.

TI · CLAVD · TI · FIL · PAL · QVARTIN
TRIB · MIL · LEG · III · CYRENAEIC
ADLECTO AB DIVO TRAIAN · PARTHIC
IN SPLENDIDISSIMO ORDIN · QVI PAN
NONIAE LEG · PRAETOR LEG · PROPR
PROVINC · ASIAE LEG · DIVI TRAIANI
ET IMP · CAES · TRAIANI HADRIANI AVG · VI
LEG · PROVINC · HISPAN · CITERIOR · TARRA · · ·
IVSSV IMP · HADRIANI AVG · CAES · · · · · ·
GEMICA ET HADRIANIA · · · · · · · · · · ·
. . . . . .

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

SUR CETTE EDITION.

IL est permis de revenir sur un parti pris, quand l'intérêt des lettres le demande. Dans la préface du Manuel de l'archéologue & du bibliophile lyonnais, j'ai fait connaître les motifs qui m'avaient détourné de l'exécution du projet, annoncé en 1846, de donner une édition nouvelle de l'ouvrage de Jacob Spon, inti-

Digitized by Google

Vous devez bien penser, Messieurs, qu'avec d'aussi beaux caractères Perrin dut imprimer de beaux livres. Vous ne vous trompez pas : les livres de Perrin étaient magnifiques. Nous ferions bien, croyez-moi, de voir un peu comment on travaillait, en 1860, dans les ateliers de la rue d'Amboise ; nous prendrions là de rudes leçons de typographie : des leçons de mise en page, d'abord, car Perrin fut un prestigieux metteur ; surtout des leçons de tirage, ... et ce serait pain bénit.

La *Monographie de la Table de Claude*, les *Inscriptions antiques de Lyon*, qui sont les premiers livres où entrèrent les capitales augustales, sont des modèles d'impression ; modèles impeccables, et je ne crois pas que les Didot — je parle, bien entendu, des Didot de 1796 — aient jamais mieux fait ; Baskerville, Ibarra, Bodoni non plus : Perrin était aussi soigneux que l'était Bodoni, il avait des encres aussi bonnes que celles d'Ibarra, ses caractères étaient encore plus beaux que ceux de Baskerville ; Dieu sait, pourtant, si les caractères de Baskerville étaient beaux !

A voir, par exemple, le *Cartularia monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina Cluniacensis ordinis*, de Charles de Monteynard, imprimé en 1859, ou la *Généalogie de la Maison royale de Savoie*, de Cibrario, qui date de 1855 et qui valut à Perrin le titre de chevalier de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, ou encore [E. Delessert], *le Chemin de Rome, s'il vous plaît ?*, de la même année 1855 ; à examiner ces publications magnifiques, on reste confondu devant la beauté de leur impression, la perfection de leur registre, la science profonde des proportions et de la distribution des blancs.

Je relève dans les notes qui m'ont été communiquées par la famille de Louis Perrin ces quelques mots : « Un Lyonnais ayant envoyé sur sa demande à M. le duc d'Aumale un des derniers livres imprimés par Perrin [sans doute *le Château de Chambord*, par L. de La Saussaye], en reçut la gracieuse lettre que voici :

« Twickenham, 10 juin 1865.

« En tout temps, en tous lieux, j'aurais été heureux, Monsieur, de recevoir le beau volume que vous m'avez envoyé. Mais ce gracieux hommage qui m'apporte en exil un souvenir de cette ville de Lyon, si chère à mon cœur, me touche et me ravit. Plein de détails curieux et intéressants, der-

Digitized by Google

nière production de l'illustre imprimeur qui occupait si dignement la place des de Tournes et des Rouville, ce volume restera un des ornements de ma bibliothèque. Encore une fois merci !..

« H. d'Orléans ».

Certes, ces témoignages d'estime sont très nombreux dans l'œuvre de Perrin ; maintes et maintes fois, pendant sa longue carrière, il en reçut de semblables.

« Exemplaire offert à M. Louis Perrin, écrit d'Assier de Valenches sur la garde de son livre *les Fiefs du Forez* — à M. Louis Perrin qui, dans le bel art typographique, ne cesse de bien mériter de tous les bibliophiles, dont il est le favori et l'interprète ».

« A l'excellent M. Perrin, le seul imprimeur de France » dédicaçait Curmer son livre *Dresde*.

Il serait bien oiseux de collectionner ces autographes qui, s'ils sont la preuve très sûre de l'autorité dont jouissait Louis Perrin auprès des hommes capables d'apprécier ses mérites, n'ajoutent rien à sa gloire. Il vaut peut-être mieux, si vous le permettez, que nous revenions sur son œuvre, que nous étudiions ses alphabets augustaux, que nous appréciions sainement et en toute bonne foi la valeur de l'ornementation qu'il leur a donnée.

Nous savons, puisque lui-même nous l'a appris, à quel sentiment obéissait Perrin en créant ses alphabets : il voulait ressusciter les lettres, si belles, dont s'étaient servis les imprimeurs du XVIe siècle. A-t-il réussi dans cette noble tentative ? Certes, je pense bien ! mais il a cédé un peu à cette timidité dont sont entachées toutes ou presque toutes les gravures modernes de lettres d'imprimerie ; il a eu peur du noir, si j'ose dire ; au lieu d'imiter Jenson, ce qui eut été le comble de l'habileté, il imita Garamond, ce qui était le comble de la sagesse. Jenson, ce génial précurseur des graveurs de lettres, quand il tailla son romain, manquait de tout ; la retraite de Subiaco, où il s'était arrêté avec les ouvriers imprimeurs chassés de Mayence par le siège de cette ville en 1562, Subiaco ne pouvait offrir à notre artiste que les ressources d'une excellente bibliothèque. Jenson dut y puiser à mains pleines, mais l'outillage, celui dont il disposait, était assurément très rudimentaire. Tout de même Jenson, graveur habile, à la troisième reprise fit

Digitized by Google

un chef-d'œuvre. Pourquoi Perrin ne s'en tint-il point à un exemple aussi heureux? pourquoi céda-t-il un peu trop à ces tendances qui font les poinçons « mathématiquement symétriques, régulièrement alignés » avec quoi on imprime de si beaux rapports « sur le chemin de fer »? Je n'en sais rien, sinon qu'il le fit. Compromis, sans doute ; tout n'est-il point, aujourd'hui, compromis !

En tout cas, la tentative de Perrin fut, qu'on le veuille ou qu'on le nie, le départ d'une nouvelle vogue de l'elzévir. Les imprimeurs et les éditeurs parisiens ont cru de bonne foi, tant ils ont l'habitude de penser que rien ne peut-être bien hors Paris, qu'ils avaient été les initiateurs de cette rénovation ; eh non ! On a vu de quelle façon pittoresque et charmante, mais un peu cavalière, Marius Vachon les en détrompa. Sont-ils détrompés ? Pas même !

En 1858, Théophile Beaudoire créait son « elzévir ». Qu'était donc ce caractère ? Voici.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z

Pourtant, dans la bataille ardente qui se mena vers 1860 autour du néo-elzévir, parla-t-on beaucoup de Perrin ? Je suis sûr que non. Et ce dont je suis bien plus sûr encore, c'est qu'aujourd'hui Perrin est à peine connu parmi ceux qui connaissent le mieux la lettre d'imprimerie. Thibaudeau, dont le beau livre passe aux yeux de tout le clan des « hommes de métier », pour le dernier mot de la question, écrit ceci :

« Beaudoire lança sous la dénomination d'*elzévir* des séries imitées des formes consacrées par Jenson et Garamond et qu'avait pour ainsi dire déterrées en 1846 l'éditeur Perrin, à la recherche d'un type de lettres pour son ouvrage sur les inscriptions antiques du Lyonnais ».

Pauvre Histoire, comme on te maltraite ! Eh bien ! non, les lettres de Beaudoire étaient imitées de celles de Perrin, et c'est tout !

Digitized by Google

LE PORTRAIT que voici de Louis Perrin, le seul, je crois bien, qui ait jamais été publié, n'est pas fait pour atténuer l'impression de profonde sympathie qui enveloppe son œuvre.

Digitized by Google

Messieurs, vous ne m'en voudrez pas, dites, si je renonce à vous dire que Perrin fut « l'un des meilleurs élèves de sa classe », qu'il « y remporta toujours les premiers prix » ; laissons là ces sottes formules biographiques qui sont un peu comme les éloges funèbres et auxquelles tant de gens, pourtant, tiennent avec une singulière opiniâtreté ; il nous suffit que Perrin fût le meilleur des imprimeurs, et cela n'est pas une formule dutout.

Il était venu au monde sur les bords brumeux du Rhône, dans cette ville bourgeoise et distante qu'il devait ne jamais quitter.

Son frère Théodore se fit médecin, ce qui ne nous intéresse qu'à demi ; sa sœur Adélaïde, c'est cette admirable femme qui conçut l'idée très sainte de secourir les jeunes filles incurables. L'institution que, sou par sou, elle fonda existe toujours à Lyon, à l'ombre de la vieille église d'Ainay, dans une petite rue qui porte son nom : là sont recueillies les déshéritées, les malades que Dieu semble avoir oubliées dans la souffrance.

Est-ce utile d'indiquer ici que Perrin se maria, qu'il devint veuf presqu'aussitôt, qu'il fit un second mariage et eut des enfants ? Que nous importe encore qu'il fût juge au Tribunal de Commerce, sinon pour constater qu'il dut s'y trouver bien mal à l'aise.

En 1865, après quelques mois de très grandes souffrances, romainement supportées, Perrin s'en alla.

Après la mort du maître, sa veuve, aidée par son fils, continua pendant quelque temps encore l'exploitation des ateliers délaissés de la rue d'Amboise. Puis, l'imprimerie devint la propriété d'une société formée entre Louis-Alfred Perrin et Gustave Marinet. Il ne suffit pas, pour qu'une association fonctionne et prospère, que les associés soient de bons dessinateurs et de bons typos ; l'association Perrin et Marinet ne dura que fort peu de temps ; en 1880 elle fut dissoute, et dispersée la belle bibliothèque qu'avait formée Louis Perrin, avec ses impressions, avec tous les livres que sans cesse il recevait d'admirateurs enthousiastes.

Après quelques années encore, pendant lesquelles il ne semble pas que l'imprimerie ait manifesté matériellement une très grande activité, en 1883, définitivement la maison Perrin fut liquidée ; le matériel, les poinçons et les matrices des magnifiques augustaux furent acquis par la maison Lemerre, de Paris : 10.000 francs, m'a-t-on dit, est-ce vrai ?

Digitized by Google

Ainsi disparurent les derniers débris de cet atelier de la rue d'Amboise qui fut, un temps, une véritable petite académie où se donnaient rendez-vous non seulement tout le Lyon instruit et lettré, mais la France entière et même un peu l'Etranger... On en doute ? voici mes preuves :

Cibrario, *Généalogie de la Maison de Savoie ;*
Le Mire, *Lettres sur l'Italie ;*
Denis, *Histoire de l'Ornementation des Manuscrits ;*
Prince Galitzin, *Légende du Bienheureux Raoul de La Roche-Aymon ;*
Duplessis, *Notice sur la Vie et les Travaux de Gérard Audran ;*
Curmer, *Dresde ;*
Montanari, *Vocabolaria della lingua italiana ;*
Villiers de l'Isle-Adam, *Premières Poésies ;*
Renouvier, *des Gravures en bois dans les Livres d'Anthoine Vérard : Jehan de Paris ;*
E. de J. de Goncourt, *les Saint-Aubin ;*
Jacquemart et L. Le Blant, *Histoire de la Porcelaine ;*
Rouard, *François Ier chez Madame de Boissy ;*
Guiffrey, *Lettres inédites de Diane de Poitiers.*

J'en passe beaucoup.

Les impressions de Perrin furent très nombreuses ; dans le catalogue publié en 1880, au moment où se dispersèrent les livres qu'il avait rassemblés *(Catalogue de la Bibliothèque de l'Imprimerie de Louis Perrin...*, Lyon, 1880), le nombre de ses impressions s'élève à 286 ; elles n'y sont sûrement pas toutes : j'en possède qui n'y figurent pas !

J'ai fait ailleurs à Louis Perrin le reproche — oh ! très respectueusement — d'avoir galvaudé ses beaux caractères en les faisant servir à des usages communs ; tout bien pesé, Messieurs, je me reprends : il n'y a pas d'usages communs puisque, justement, la manière de présenter les choses donne à celles-ci leur distinction et qu'elles cessent par là d'être vulgaires.

L'œuvre de Perrin dépasse de toute la hauteur d'une pointe de génie l'ouvrage habituel d'un imprimeur de province ; jamais, je le crains, nous qui vivons en ce début du XXe siècle, ne reverrons un artiste de la lettre aussi complet et aussi enthousiaste que lui.

Digitized by Google

Faut-il dégager la philosophie d'une pareille vie ? Comme c'est aisé ! Dédain de la fortune et oubli de soi, voilà pour le moral ; matériellement ? une grande et belle œuvre de rénovation qui ne peut se comparer qu'à celle des hommes dont j'ai écrit le nom tout à l'heure : Baskerville, Bodoni, Didot ; je ne prétend pas que l'œuvre de Perrin fût plus belle, je ne dis pas non plus qu'elle le fut moins.

Et la récompense ? Hélas ! Si Perrin a dédaigné la fortune, la fortune le lui a bien rendu ; s'il n'attendit rien des hommes, et combien c'est probable, il fut servi comme il le désirait ; je me trompe, Louis Perrin fut fait chevalier de la Légion d'Honneur : c'était bien le moins.

M. Audin.

Digitized by Google

ÉTUDES DE CIVILISATION ET DE LITTÉRATURE BYZANTINES

I

ALEXIOS APOCAUCOS

PARMI les noms des nombreux correspondants du fécond écrivain byzantin que fut, au XIVe siècle, Nicéphore Grègoras, se trouve celui d'un homme qui joua un rôle important dans les événements tragiques et gros de conséquences de ce siècle si peu connu encore de l'histoire byzantine : le mégaduc ou grand duc Alexios Apocaucos. Les renseignements qui nous sont parvenus sur lui nous permettent d'assez bien connaître sa vie ; nous les tenons de ses amis, comme Nicéphore Grègoras et Théodore d'Hyrtacè, et surtout de son protecteur, dont il devint l'ennemi mortel, de Jean VI Cantacuzène, empereur et écrivain de talent de la Byzance du XIVe siècle [1].

Apocaucos eut une étrange destinée : parti de très bas, il s'éleva à la plus haute dignité de l'empire, dont il fut, à un moment donné, le maître presque incontesté ; d'une intelligence peu commune, il sacrifia tout à son orgueil et à sa passion du pouvoir : ce fut un arriviste sans scrupule, dont l'existence fut aussi brillante que la mort fut tragique.

I

Alexios Apocaucos naquit en Bithynie, d'une famille obscure, vers l'année 1280. « Ecrasé par la pauvreté » [2], il dut de très bonne heure travailler pour gagner sa vie. Il fut d'abord, pour un faible salaire, commis du percepteur Macrène, chargé de lever les impôts ruraux, puis du gouverneur Nicolas. Il ne le resta pas longtemps, car il réussit à entrer au service de

1. Th. d'Hyrtacè, *Lettres, not. et extr. des mss*, t. 6, pp. 30 et sq. — Grégoras, *Histoire byzant.*, livres 8, 12, 13 et 14, et *Lettres inédites*. — J. Cantac, *Histoires*, liv. 1, 2 et surtt 3. — Voyez aussi Ducas, 5. — V. Parisot, *Cantacuzène homme d'Etat et historien* (1845) et Ch. Diehl, *Figures byzantines*, 2e série, « Princesses latines à la cour des Paléologues, Anne de Savoie, femme d'Andronic II », pp. 245-265.

2. N. Greg., XII, 2.

Digitized by Google

l'oncle de l'empereur Andronic II, Asan Andronic. Rongé déjà par un orgueil démesuré, il voulut s'instruire et consacra, semble-t-il, à ce but ses moyens et ses loisirs. Il suivit, en effet, les cours de Théodore d'Hyrtacè, professeur de grammaire et de rhétorique à Byzance, sous Andronic II et Andronic III. D'une maturité d'esprit précoce, d'une mémoire surprenante, au point de réciter par cœur un chant d'Homère, travailleur, préférant l'étude au théâtre et à l'hippodrome, il faisait l'admiration de ses condisciples et se classait toujours parmi les premiers [1]. Il devait alors avoir une vingtaine d'années.

Peu soucieux cependant de lier sa fortune à celle d'Asan Andronic, qu'il devinait ne devoir lui être utile en rien, il le quitta rapidement pour un certain Stratègos, domestique des thèmes occidentaux [2] et éphore des salines impériales [3]. Là, il eut l'occasion de révéler pour la première fois son caractère. Son zèle et son habileté lui avaient gagné la confiance de Stratègos. Ce dernier lui ayant confié une certaine somme d'argent pour se rendre auprès d'Andronic II, et solliciter de sa part son maintien en fonction pour l'année suivante, Apocaucos remit à l'empereur la somme d'argent, comme si elle venait de lui-même. Il se fit fort d'envoyer chaque année au trésor le double de ce que Stratègos y faisait parvenir et réussit à se faire nommer à sa place. Ainsi, déclare Cantacuzène, « Apocaucos chassa de sa place cet homme avec son argent ; il fut désormais en vue et l'un des plus hauts fonctionnaires » [4]. C'était aux environs de 1320.

Ephore des salines impériales et domestique des thèmes occidentaux, Apocaucos mit au service de ses intérêts particuliers ses qualités d'administrateur et de financier. Loin d'enrichir le trésor, comme il en avait fait la promesse à Andronic II, il s'enrichit personnellement. Il le fit si vite et à un tel point, qu'il fut près d'être emprisonné. Il ne dut sa liberté qu'à l'inter-

---

1. Th. d'Hyrt., Let. 69.

3. Domestique ou commandant du groupe des thèmes ou corps d'armée stationnés sur le continent européen (Thrace).

2. Fonction encore mal connue.

Note — Il va de soi que les traductions de titres byzantins ne sont qu'approximatives, car il est impossible de trouver, dans les « hiérarchies civile et militaire » actuelles, l'équivalent exact de chaque titre ou de chaque fonction d'alors.

4. Cz., III, 14.

Digitized by Google

vention de Cantacuzène, qui, sur les instances d'un certain Syrgiannès, familier d'Andronic III, réussit à le sauver. Apocaucos en fut quitte pour la peur ; mais il jugea prudent de se mettre à l'abri des soupçons du souverain, et il décida de trahir le parti d'Andronic II.

C'était, en effet, le moment où Andronic II refusait d'associer au trône son petit-fils, Andronic III, « homme actif, intelligent et ayant les qualités d'homme d'état », mais « insouciant et frivole » [1] ; et qui avait confié le soin de ses intérêts à des hommes de haute valeur, comme Cantacuzène, mais aussi à des aventuriers sans nom, comme Syrgiannes. La lutte entre les deux Andronic se déclarait en 1321 et allait troubler l'empire pendant sept ans. Prévoyant l'issue de cette guerre, qui devait se terminer, en effet, par l'abdication d'Andronic II, Apocaucos, qui avait fait de Syrgiannès son ami, le pria de le recommander au jeune souverain et à son ami intime, le grand domestique [2] J. Cantacuzène. Ses qualités de financier, adroitement vantées par Syrgiannès, et son immense fortune, dont il mettait une partie à la disposition d'Andronic III, pour subvenir aux frais de la guerre civile, lui valurent d'être accueilli avec empressement, et la même année, vraisemblablement, il était nommé Parakimomène [3].

Apocaucos profita de la guerre civile pour assurer sa situation. Andronic III, cette même année, s'était réfugié à Andrinople, et envoyait à son grand-père, Andronic II, une ambassade pour traiter d'une paix possible entre eux deux. Apocaucos, pour mieux capter la confiance du jeune prince, eut le front de se faire désigner comme ambassadeur, et fut chargé de remettre à son ancien protecteur, qui s'en indigna véhémentement, le projet de traité. Apocaucos s'en tira fort bien ; il sut se gagner entièrement les bonnes grâces d'Andronic III, et, en 1327, il se voyait confier une mission délicate : la défense, pour le compte d'Andronic III, de Selembrie. La guerre civile touchait alors à sa fin.

Le 19 mai 1328, Andronic III entrait, en effet, dans Byzance et contraignait Andronic II à abdiquer. Cantacuzène, sur qui Andronic III se déchar-

1. Ch. Diehl, *Fig. Byz.*, 2e sér., p. 242-243.

2. Premier ministre et général en chef.

3. Grand chambellan ou ministre de la Maison impériale.

Digitized by Google

geait entièrement de la conduite des affaires publiques, voulut alors prendre un collaborateur actif et habile, mais qu'il eût en main et qui lui rendît compte de tout. Il crut l'avoir trouvé dans Apocaucos. Et il parvint, non sans avoir eu à vaincre l'opposition d'Andronic III, à faire ratifier son choix. Cantacuzène chargea Apocaucos de la direction du secrétariat de l'empereur, et, le sachant habile financier, il lui donna l'administration du Trésor impérial et le contrôle de la rentrée des impôts, avec le titre de dioecète des affaires publiques [1].

Apocaucos occupait dès lors l'une des plus hautes charges de l'empire. Fort habilement, pour mieux endormir la confiance de Cantacuzène, il se fit l'exécuteur servile des volontés du premier ministre. En 1340, bien plus, alors qu'Andronic III venait de célébrer le mariage, à Thessalonique, du fils de Cantacuzène, Manuel Cantacuzène, Apocaucos fit mine de renoncer à la vie publique, pour songer au salut de son âme. De Byzance, il vint trouver Cantacuzène et lui demanda, avec l'autorisation de l'empereur, de porter au nom de ses enfants la moitié de ses revenus et de se retirer personnellement dans un monastère. Andronic III, qui connaissait mieux que Cantacuzène, semble-t-il, Apocaucos, accorda, non sans peine, l'autorisation, mais avec la conviction qu'Apocaucos n'en userait point. Ce qui eut lieu. Peu de temps après, en effet, Apocaucos revint trouver Cantacuzène. Devinant la sourde hostilité d'Andronic, qui, tout en l'ayant élevé à la haute fonction qu'il occupait, ne cessait de le tenir pour une âme vile et misérable, Apocaucos voulut, pour se venger, tenter de gagner, au détriment de l'empereur, la faveur populaire. Il vint donc déclarer à Cantacuzène ses regrets de n'avoir pu entrer dans un cloître. Mais il avait réfléchi : il pouvait encore être utile à sa patrie, et c'était là le meilleur moyen d'assurer son propre salut. Il désirait donc consacrer le reste de sa fortune à la guerre contre les Turcs, qui « avaient asservi presque toutes les îles, ravageaient la Thrace et le reste de la Macédoine, et désolaient la Grèce et le Péloponèse » [2]. Si Cantacuzène avait la magnanimité d'intervenir auprès d'Andronic III, pour lui faire confier le commandement de Byzance et des

1. Administrateur général.
2. Cz. II, 38.

Digitized by Google

îles, il emploierait le reste de sa fortune à construire une flotte et à libérer du péril turc Byzance et le continent. Andronic III, pénétrant les intentions d'Apocaucos, ne vit là qu'une manœuvre de sa part pour ruiner le prestige de général qui entourait Cantacuzène et pour se substituer à lui. Il n'était donc pas d'avis de céder. D'ailleurs, si Apocaucos était habile en finances, « où il avait vieilli et s'était acquis, sans nul doute, une profonde expérience » [1], il n'avait aucune qualité militaire. Mais Cantacuzène plaida sa cause, et Andronic, un peu à contre-cœur, signa un édit nommant Apocaucos amiral de la flotte destinée à opérer contre les Turcs et lui prescrivant de « prélever sur le Trésor public cent mille pièces d'or afin de pouvoir ainsi et avec ses propres ressources, suivant sa promesse, équiper des vaisseaux de guerre et payer la solde des équipages [2] ».

Apocaucos revint aussitôt à Byzance, mais il garda par devers lui l'édit impérial. Il laissa croire ainsi qu'il équipait la flotte à ses propres frais, et les critiques amères allèrent leur train contre l'indifférence d'Andronic III. Puis il fit voile sur Chio, réussit à s'emparer de neuf vaisseaux turcs avec leurs équipages et revint à Byzance, où le peuple l'accueillit comme un libérateur.

Mais Andronic III ne resta pas longtemps sans l'apprendre ; il entra alors dans une violente colère contre Cantacuzène et allait sévir contre Apocaucos, quand il tomba gravement malade. Cette circonstance sauva Apocaucos. L'état d'Andronic s'aggrava rapidement et bientôt sa mort ne fut plus qu'une question de jours. Sans perdre de temps, Apocaucos jugea l'occasion propice pour se rapporcher de Cantacuzène et essayer de le compromettre avec lui. Il vint donc le trouver et l'engagea vivement à se laisser proclamer empereur, avant la mort d'Andronic .Tout le monde connaissait l'affection de l'empereur pour son premier ministre et son désir, notamment exprimé en 1329, lors d'une grave maladie, de l'associer au trône : son acte n'aurait donc rien de révolutionnaire et l'empire accepterait avec joie d'être dirigé par un souverain d'une telle valeur. Au reste, il mettait à sa disposition sa fortune et sa vie ; ne lui devait-il pas tout, ne l'avait-il pas tiré

1. Cz. II, 38.
2. Cz., *id.*

Digitized by Google

de fort vilaines affaires, n'« était-il pas son médecin ? » [1]. Mais Cantacuzène le prit de haut, et, bien qu'Apocaucos eût tenté perfidement de faire plaider la même cause par la mère du grand domestique, il éconduisit Apocaucos avec mépris. De ce jour, ce dernier décida de se séparer de Cantacuzène et, si nécessité il y avait, de le sacrifier à son ambition.

Les circonstances allaient le servir. Le 15 juin 1341, Andronic III expirait. Apocaucos restait seul en face de Cantacuzène, bien décidé, quant à lui, à rester dans la légalité. Son parti fut vite pris. Cantacuzène refusait de se laisser proclamer empereur ; il ne pouvait escompter, un jour, jouer, à ses côtés, le même rôle que Cantacuzène avait joué auprès d'Andronic III : tous ses efforts devaient donc tendre à l'écarter, à se substituer à lui, et, si faire se pouvait, à devenir lui-même empereur. Tant il est vrai, comme l'écrit Nicéphore Gregoras, volontiers moralisateur, que « la fortune et la célébrité font perdre fatalement la raison, quand elles s'attachent à un homme qui en est indigne » [2].

II

La mort d'Andronic III trouvait l'empire dans une situation critique. Le souverain laissait deux enfants en bas âge, Jean, qui avait neuf ans, et Michel, qui en avait quatre. La régence, d'après ses dernières volontés, devait appartenir à la mère des deux jeunes princes, Anne de Savoie, mais il lui avait solennellement recommandé, à son lit de mort, de s'en remettre à Cantacuzène, de rester toujours d'accord avec lui, si elle voulait son propre bien, celui de ses enfants et de ses sujets. Aussi, toute à sa peine, confia-t-elle au grand domestique et son fils et le pouvoir. «Et Cantacuzène fut réellement maître du palais et de l'empire. Devant lui, tous s'inclinaient très bas et, dans le régent d'aujourd'hui, saluaient déjà l'empereur de demain » [3].

Mais Apocaucos travaillait dès ce jour à sa ruine. Maladroitement, en effet, Cantacuzène, au lieu de reconnaître les qualités réelles d'Apocaucos, son esprit de décision et son sens de la réalité, et de les utiliser, le méprisait

1. Cz., III, 10.
2. N. Greg. XII, 4.
3. Ch. Diehl, op. cit., p. 254.

Digitized by Google

comme son protégé, l'irritait en le traitant de poltron, et se méprenait sur sa force réelle, en déclarant, non sans orgueil : « Que peut un œuf contre une pierre ? Il n'y a point d'orgueil à un lion à se croire plus fort qu'un cerf » [1]. Les résultats de son attitude ne se firent pas attendre. L'impératrice Anne, d'intelligence médiocre, jalouse d'Irène Asan, femme de Cantacuzène et « personne tout à fait remarquable », Anne, éprise du pouvoir, était la plus accessible à la calomnie. Apocaucos, avec une sûreté de coup d'œil machiavélique, sut voir, dès les premiers jours, toute l'influence qu'il pouvait exercer sur elle et le parti qu'il pouvait en tirer. Habilement, il se concilia le patriarche, Jean d'Apri, et la plupart des grands de la cour, en leur confiant, sous le sceau du secret, l'intention de Cantacuzène de les tous faire périr et de se proclamer empereur. Anne, « épouvantée, interrompit la neuvaine commencée par elle dans le monastère où était enterré son mari » [2], et, au bout de trois jours, revenait précipitamment au palais. Avec le patriarche, Apocaucos commença alors à faire le siège de l'impératrice. A son instigation, Jean d'Apri montra à Anne une lettre d'Andronic lui enjoignant de partager la régence avec le patriarche. De son côté, Apocaucos, en des entretiens particuliers, tout en la flattant, lui insinua que Cantacuzène n'attendait que l'occasion favorable de la détrôner, elle et son fils. Anne, cependant, mit en doute l'authenticité de la lettre et la sincérité des avertissements d'Apocaucos, mais elle se prit à douter de l'intégrité de Cantacuzène. Apocaucos, pour l'heure, n'en demandait pas davantage. Cantacuzène de toute son âme, protesta de son loyalisme et voulut même, lors d'une séance du conseil impérial, où il avait été mis en minorité, donner sa démission. Mais Anne, vraisemblablement conseillée par Apocaucos et le patriarche, refusa, par crainte d'une révolution civile et surtout d'un soulèvement militaire. Elle eut, du reste, peu à attendre pour réaliser ses desseins et ceux d'Apocaucos.

Vers le 10 juillet 1341, Cantacuzène, en effet, était contraint de partir en Thrace pour lutter contre les Albanais, les Turcs et les Bulgares. Apocaucos jugea le moment venu pour s'emparer du pouvoir. Sa précipitation

1. Cz. I, 25 et 32.
2. Ch. Diehl, *id.*, p. 256.

Digitized by Google

faillit, cependant, le perdre. Il laissa complaisamment passer les Turcs pour attaquer Cantacuzène de dos ; puis, profitant d'une maladie d'Anne, il tenta d'enlever le jeune prince Jean et de l'emmener dans sa forteresse d'Epibates, construite par lui aux portes de Byzance, abondamment pourvue de vivres et devant laquelle était toujours ancré un bateau prêt à le transporter sur le continent voisin, en cas d'émeute. Il voulait marier Jean à l'une de ses filles et contraindre l'impératrice à lui accorder les plus hautes dignités ainsi que les villes et les provinces qu'il désignerait lui-même. Mais l'un de ses complices le vendit; Cantacuzène, averti, le fit bloquer dans Epibates, et, le 8 septembre, revenait à Byzance. Là, il le relevait de ses fonctions d'amiral et décidait tout d'abord, avec Anne, de le tenir éloigné des affaires publiques.

Mais Cantacuzène ne pouvait rester longtemps à Byzance, car sa présence était nécessaire à la tête de l'armée de Thrace. Cédant à un sentiment de générosité inexplicable, ou mieux, montrant une fois de plus sa faiblesse de caractère et son indécision, il crut bon, pour apaiser ses ennemis, de pardonner à Apocaucos, et il conseilla à l'impératrice de l'employer à nouveau. Le 28 septembre, après avoir fait jurer à l'impératrice et au patriarche de ne point conspirer contre lui, mais sans en avoir pu obtenir autant d'Apocaucos, Cantacuzène partit pour Sélembrie [1]. En passant devant Epibates, Apocaucos se précipita pour le saluer, protesta de son repentir, et se justifia ne n'avoir pas voulu prêter serment, en déclarant à Cantacuzène qu'entre eux deux nul besoin n'était de serment, mais seulement d'une promesse cordiale et sincère. Cantacuzène, ému, lui pardonna solennellement et l'envoya à Byzance saluer l'impératrice. C'était la dernière faute qu'il put commettre.

Le jour même, en effet, Apocaucos se jetait aux pieds d'Anne, dont il obtenait aisément le pardon ; puis, fort hypocritement, il allait trouver la mère de Cantacuzène, à qui il faisait un éloge lyrique de la grandeur d'âme de son fils, affirmait son dévouement pour lui et pour sa famille et s'engageait à le montrer par des actes, non par des paroles. Escomptant ainsi avoir endormi l'affection vigilante et toujours inquiète de la mère de Cantacu-

1. *Cz, id.*

Digitized by Google

zène, il agit, cette fois, avec plus de sang-froid et moins de hâte, décidé à compromettre irrémédiablement ses partisans et l'impératrice, et à empêcher à jamais le retour de Cantacuzène. Mais, pour ne point faire naître de soupçons, il resta, en quelque manière, au second plan, « n'ayant l'air, dit Grégoras, de n'être lui-même qu'un sous-ordre » [1].

En quatre jours, il forma une ligue puissante contre Cantacuzène. Avec une connaissance profonde du cœur humain, il sut parler à chacun le langage qui convenait pour l'enchaîner à lui. Il commença par Jean d'Apri, le patriarche. En grand secret, il lui révéla la volonté arrêtée de Cantacuzène de le remplacer par Grégoire Palamas, son ami personnel. Jean d'Apri, d'abord incrédule, finit par prendre peur et demanda conseil à Apocaucos. Ce dernier se mit à son entière disposition, et, pour lui prouver son attachement, lui offrit de marier l'une de ses filles à l'un de ses fils. Jean d'Apri accepta. Apocaucos lui découvrit alors, en partie, ses intentions. Attaquer ouvertement Cantacuzène, il n'y fallait pas songer, car il restait trop puissant. Il fallait donc se ménager un allié capable de lui résister, et ce ne pouvait être que l'impératrice. A lui de la circonvenir; ce lui serait, du reste, aisé, car Anne l'estimait et le savait dévoué à ses intérêts. Il ne devait penser qu'au but : triompher et ne pas ergoter sur l'honorabilité des moyens employés. Anne le croirait d'autant plus facilement que sa qualité de patriarche la convaincrait de la sincérité de ses conseils. Par ailleurs, elle n'exigerait aucune preuve de la culpabilité de Cantacuzène et la seule crainte d'être dépouillée du pouvoir suffirait à la rallier à leur cause. L'appui d'Anne acquis, les partisans affluéraient, car Apocaucos et lui auraient l'air de se faire les champions de la cause de la légitimité. Jean d'Apri acquiesça.

Apocaucos chercha alors d'autres complices. Il gagna, en premier lieu, l'un des parents de Cantacuzène, Asan Andronic, au service duquel il avait été autrefois, et à qui il promit de donner dans le gouvernement, la place que lui valaient son intelligence et son expérience. Puis, successivement, il s'attacha les deux frères d'Asan, Constantin Asan et Isaac Asan, grand duc, ainsi que le grand drongaire [2] Jean Gavalas, de retour d'une ambassade en

1. N. Greg. XII, 10.
2. Amiral en chef.

Digitized by Google

Serbie. Il lui confia que Cantacuzène prétendait avoir été trahi par lui et qu'il était décidé à se venger. Gavalas protesta de son innocence, mais Apocaucos lui affirma par serment que c'était là l'exacte vérité, et, pour lui donner un gage certain de son affection, il lui offrit, car il le savait veuf, de lui donner en mariage l'une de ses filles. Et Gavalas se décida pour Apocaucos. Enfin, ce fut le tour du grand stratopédarque [1] Chumnos, qui, effrayé de savoir Cantacuzène lui retirer son amitié, se rallia au grand duc sans difficulté.

Restait à gagner l'entourage immédiat de l'impératrice. Cette dernière avait amené de Savoie plusieurs de ses compatriotes. Elle avait confié la direction de sa maison civile à un certain Artotos et à sa mère Isabelle. Apocaucos se les attacha, en leur révélant, toujours sous le sceau du secret, que Cantacuzène, irrité de voir des étrangers occuper au palais des emplois qui eussent dû être réservés à des Grecs, avait décidé, dès son retour, de les embarquer tous sur le premier bateau en partance et de les renvoyer en Savoie. Au surplus, afin de le convaincre de l'intérêt qu'il lui portait, Apocaucos offrait, une fois de plus, de donner sa fille en mariage. Il ne lui demandait, à lui et à sa mère, qu'une chose : comme ils approchaient plus souvent que tout autre l'impératrice, ils devaient essayer de la convaincre habilement qu'elle n'avait pas de plus perfide ennemi que Cantacuzène.

Ses acolytes recrutés, Apocaucos s'occupa sans tarder d'obtenir de l'impératrice la destitution de Cantacuzène. Dès le 2 octobre, il avait pris l'ascendant sur tous ; il réunit tous les conjurés et leur indiqua comment il fallait procéder. Chacun devait aller trouver l'impératrice, à tour de rôle, et la convaincre que Cantacuzène voulait déposséder Jean du trône impérial ; pour le sauver, elle n'avait qu'une ressource, déclarer la guerre à Cantacuzène. Il envoya d'abord Asan Isaac, le grand duc, et son frère Constantin, puis Artotos et sa mère, Chummos et, finalement, Gavalas. Mais Anne, loin de les croire, entra dans une violente colère et les traita de calomniateurs.

En l'apprenant, Apocaucos, dans la crainte de voir Cantacuzène averti, agit très énergiquement. Il dépêcha auprès d'Anne le patriarche. Celui-ci commença par protester de son dévouement pour elle et pour son fils, puis

1. Officier général, dont les fonctions ne sont pas très bien connues.

Digitized by Google

il déclara qu'en voyant Cantacuzène chercher, sans nul doute, à usurper le pouvoir, il avait changé d'attitude. Il lui conseillait donc de prendre immédiatement des précautions, et il lui laissait entendre qu'elle pouvait compter sur le dévouement habile et éclairé d'Apocaucos. Mais il ne réussit pas à la convaincre. Bien plus, elle voulait rappeler Cantacuzène, afin de lui permettre de se justifier. Le patriarche eut beau l'en dissuader, Anne persista dans son intention. Apocaucos, alors, lui envoya le parent de Cantacuzène, Asan Andronic, qui parla dans le même sens que le patriarche. Devant cette insistance et cette unanimité de sentiments, Anne se décida à prendre des mesures pour sauvegarder sa vie et celle de ses enfants. Apocaucos triomphait.

Sans perdre de temps, il se nomma préfet de Byzance et reçut le mandat de commencer, dès que possible, la guerre contre Cantacuzène. Puis, avant même qu'ils aient eu le temps d'aviser, il fit garder à vue, dans leur maison respective, la mère de Cantacuzène, Andronic Cantacuzène et la femme de Mathieu Cantacuzène ; enfin, pour rendre la populace favorable à l'idée de la guerre, il la fit soulever et la lança au pillage des maisons des Cantacuzénistes. Mais 42 d'entre eux réussirent cependant à fuir, et Cantacuzène apprit par eux ce qui se passait à Constantinople.

Cependant, Apocaucos resserrait la surveillance autour de la mère de Cantacuzène et d'Andronic Cantacuzène, puis il expédiait dans toutes les provinces de l'empire des lettres déclarant Cantacuzène ennemi public, et finalement faisait envoyer par l'impératrice, à Cantacuzène lui-même, une lettre le destituant de toutes ses dignités et lui enjoignant de rester jusqu'à nouvel ordre à Didymotique. Cantacuzène tenta une dernière fois de rappeler à l'impératrice ses serments et les paroles d'Andronic III à son lit de mort, et il offrit de venir se justifier. On ne lui répondit que par des injures. Il se décida alors, et le 8 octobre, jour de saint Démétrius, il se fit couronner à Didymotique [1].

Apocaucos avait réussi : il avait forcé Cantacuzène à se proclamer empereur et il était le maître de Byzance. Il ne lui restait plus qu'à se débarrasser, d'une manière ou d'une autre, de l'usurpateur.

---

1. Cz. III, 24, et Greg. XII, II.

Digitized by Google

III

Anne, toutefois, effrayée de la guerre civile, se reprenait à douter, de la culpabilité de Cantacuzène ; elle songeait même à le reconnaître et à marier la jeune Hélène Cantacuzène à son fils Jean Paléologue. Apocaucos, connaissant la faiblesse de caractère de l'impératrice, organisa une surveillance étroite autour d'elle. Pendant le jour, les meneurs du parti se relayaient à ses côtés, et, la nuit, il avait placé non loin d'elle une femme qui, pour une pièce d'or, lui rapportait tous ses propos. C'est ainsi qu'il connut les scrupules, un peu tardifs, de la souveraine. Sans hésiter, car il se voyait non loin du but — pour empêcher Anne de mener son projet à bonne fin, il décida, soit de l'effrayer, soit de l'induire en erreur. Par le patriarche, il la fit menacer d'excommunication, si elle était parjure à son serment, puis il résolut de faire couronner le jeune Jean. Le 9 novembre 1341, Jean était couronné sous le nom de Jean V Paléologue. Apocaucos se nomma lui-même, à cette occasion, grand duc, et distribua à ses fidèles complices de hautes dignités : Gavalas, en particulier, fut nommé Protosévaste [1] et le patriarche reçut l'autorisation d'orner de soie et d'or sa tiare patriarcale et de signer, comme l'empereur, ses décrets et ses lettres à l'encre rouge.

Apocaucos, grand duc, préfet de Byzance, maître des finances, était alors tout puissant. Mais il avait à lutter, à l'intérieur, contre les cantacuzénistes, qui tentaient une révolution, et surtout à l'extérieur, contre Cantacuzène. Son habileté, unie à sa claire vision des événements et à sa promptitude de décision, lui permit, en moins d'un an, de devenir, peu s'en fallut, le maître de l'empire.

Contre les cantacuzénistes, il sévit sans ménagement. Il fit jeter en prison la mère de Cantacuzène et disparaître mystérieusement les plus gênants de ses adversaires. Exerçant sur Anne une influence quelque peu inexplicable, au point qu'on pourrait le croire avoir été du dernier bien avec elle, il la gouvernait « comme une esclave » [2], et faisait d'elle ce qu'il voulait. A l'intérieur, il vint à bout, facilement, de ses ennemis ; mais l'adversaire le

1. Titre purement honorifique, supérieur même à celui de *grand duc* et de *grand domestique*.
2. Cz. III, 36, et N. Greg. XII, 10.

Digitized by Google

plus redoutable était Cantacuzène, et, s'il voulait se maintenir au pouvoir, il lui fallait nécessairement en triompher.

Ne se sentant pas capable de s'opposer à lui comme général, il fit appel à toute son ingéniosité et il essaya de battre son ennemi plus par la diplomatie que par les armes. Cantacuzène avait des alliés. Successivement, il les lui enleva : Guy d'Arménie, dès décembre 1341 ; puis Monomaque et Synadène, au début de 1342, et Constantin Paléologue, en mai de la même année. Pour le maintenir en Thrace, l'empêcher de s'emparer d'Andrinople et de marcher sur Byzance, il fomenta des révolutions, en soulevant la populace contre les riches, et réussit à acheter une partie de ses troupes. Alors lui-même prit le commandement d'une flotte de vingt vaisseaux, fit voile sur Thessalonique, puis marcha sur une ville nommée Gynécocastre et rejeta Cantacuzène en Serbie. Ce dernier n'avait plus alors avec lui qu'environ deux mille hommes et il était coupé de la mer et de Didymotique, défendue par sa propre femme Irène. Apocaucos marchait de succès en succès ; il n'avait plus qu'à se faire livrer Cantacuzène par le tsar de Serbie, Etienne Douchan, et à s'emparer de Didymotique. Aussi, quand il rentra à Byzance, fut-il reçu comme le sauveur de l'empire. Il était à l'apogée de sa gloire.

Cantacuzène, toutefois, montrait la même énergie à se défendre qu'Apocaucos à l'exterminer. Comme Anne et Apocaucos avaient appelé à leur aide l'étranger, l'émir d'Aïdin, ainsi, lui-même, avait appelé le sultan turc de Nicée, Orchan, et, grâce à lui, il rentrait dans Dydimotique débloquée. Mais Apocaucos, sachant que sa défaite serait sa mort, redoublait d'ardeur. A force d'habileté, il faisait d'Etienne Douchan l'ennemi de Cantacuzène, qu'il ne parvenait pas, il est vrai, à faire assassiner. En avril 1343, alors que Cantacuzène commençait à posséder un assez grand nombre de places fortes à l'ouest et marchait sur Thessalonique, Douchan, à l'instigation d'Apocaucos, lui réclamait les troupes qu'il lui avait prêtées, et le contraignait ainsi à se replier sur Berrhoe. Apocaucos profitait de l'occasion. Il survenait par mer et tentait d'écraser Cantacuzène. L'un de ses lieutenants ravageait les environs de Berrhoe ; lui-même s'emparait de Platamon, l'unique ville maritime restée à Cantacuzène, et le coupait ainsi de l'Asie. Il répandait le bruit de sa mort chez ses alliés, essayait d'obtenir leur neutralité, ou, à tout le moins, de retarder leur arrivée. Il ne pouvait

Digitized by Google

enlever Berrhoe à Cantacuzène, mais il empêchait Thessalonique de tomber en août, grâce à une révolution intérieure, dont il était l'instigateur. Il gardait encore l'avantage et revenait à Byzance.

Cependant, cette année 1343, Apocaucos, malgré son habileté, avait eu quelques insuccès. Assurément, au début d'octobre, il avait rejeté Cantacuzène en Serbie, après l'avoir empêché de s'emparer de Phères, mais certains de ses amis même commençaient à douter de l'issue de la lutte et profitaient de ses courtes absences pour engager l'impératrice à négocier avec Cantacuzène.

Il ne pouvait se maintenir que par la terreur. Pour éviter la contamination, il frappa sans pitié tous ceux dont il doutait : le grand stratopédarque, Chumnos et son fils, Asan Constantin et son fils, pour avoir osé engager l'impératrice à composer avec Cantacuzène furent bannis de la Cour. Puis il destitua tous les fonctionnaires suspects de cantacuzénisme, confisqua leurs biens et les arrêta. Sa situation était de nouveau rétablie, et, maître incontesté à Constantinople, il tourna tous ses efforts contre Cantacuzène, qu'il devinait devoir abattre, malgré tout, très difficilement. On était en janvier 1344.

IV

Le déclin commençait et le jour de la chute tragique et retentissante n'était guère éloigné.

Apocaucos avait raison de s'estimer encore très puissant, maître de Byzance et d'une grande partie de l'empire. Mais, il le sentait bien aussi, de jour en jour, Cantacuzène devenait plus puissant et ses ennemis plus nombreux. Sans perdre son sang-froid, il tenta, avec une énergie qui finit par confiner à l'aveuglement, de neutraliser, et même d'écraser le premier et de détruire les seconds.

Cantacuzène, en effet, n'était pas battu. Pour continuer la lutte contre lui, il fallait, à Apocaucos, de l'argent et des hommes. Il réussit à se procurer le premier, en provoquant des dons volontaires considérables, et les seconds, en facilitant les engagements. Puis, recourant à son arme habituelle, la trahison, il s'allia à Alexandre de Bulgarie et acheta l'un des chefs

Digitized by Google

de bande les plus dévoués de Cantacuzène, Momitzil, contre le titre de despote [1] ; enfin, et surtout, il parvint à éloigner l'allié turc de Cantacuzène, Orchan, et sa puissante armée, en lui suscitant l'hostilité des Gênois et des chevaliers de Rhodes, qui le contraignirent à revenir précipitamment à Smyrne où ils l'assiégèrent. Assuré ainsi de n'être pas attaqué par l'étranger, Apocaucos lança toutes ses troupes à l'assaut de Didymotique pour y prendre Cantacuzène. Mais il n'y put parvenir ; il tentait bien encore, par deux fois, de le faire assassiner ; chaque fois, Cantacuzène échappait miraculeusement au meurtrier. Mais c'étaient là, pour Apocaucos, de graves échecs qui ne pouvaient qu'encourager ses ennemis à Byzance. Et, de fait, ils devenaient de jour en jour plus audacieux Le grand logothète [2] Gavalas insistait tout particulièrement auprès d'Anne pour traiter avec Cantacuzène. Orateur facile, il avait une grande influence au Sénat. Aussi importait-il à Apocaucos de le reconquérir définitivement. Par mesure de précaution, il commença par se mettre en sûreté à Manganes, forteresse de Byzance qu'il avait mise en état pour y soutenir, au besoin, un siège. De là, il manœuvra pour ramener à lui les principaux conjurés. Il fit venir d'abord le patriarche, à qui il confia que ses espions venaient de lui confirmer la colère de Cantacuzène qui ne lui pardonnait pas d'avoir pris parti contre lui et sa volonté de se venger. Jean d'Apri hésita cependant. Pour le décider, Apocaucos combla sa famille d'honneurs et d'argent, et le confirma lui-même dans ses précédents privilèges.

Puis il s'occupa de Gavalas. Fort habilement, il lui démontra qu'il était l'un des principaux artisans de la lutte contre Cantacuzène. Ce dernier ne lui pardonnerait jamais, s'il revenait au pouvoir. Il ne lui restait donc qu'à continuer la lutte. Et, pour se le mieux attacher, il lui promit, cette fois, d'une manière ferme, la main de sa fille : rien, affirma-t-il, ne saurait désormais empêcher le mariage de se faire à brève échéance.

Alors, d'accord avec le patriarche, il envoya auprès d'Anne, dont il avait acheté de nouveau la domesticité, des conseillers pour la persuader que

---

1. Dignité réservée aux membres de la famille impériale.

2. Grand chancelier, ministre de la Police et de l'Intérieur, et secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

Digitized by Google

lui seul, Apocaucos, était à même de continuer la lutte à outrance. Elle finit par accepter. Apocaucos était, une fois de plus, tout puissant.

Mais il jugea plus habile de se montrer moins tyrannique. Il craignait, en effet, de faire regretter le temps où Cantacuzène gouvernait. Il alla même jusqu'à conseiller à Anne de lui envoyer une ambassade pour l'engager, moyennant d'avantageuses conditions, à abdiquer. Mais les événements allaient le contraindre à revenir au régime de la terreur.

La situation de Cantacuzène continuait de s'améliorer. Devant ses progrès, Anne et le Conseil décidèrent de donner à Apocaucos le commandement des opérations contre l'usurpateur.

Il se rendit, en conséquence, à Pirinthe, pour mettre au point le plan de campagne et emmena avec lui Jean V et le patriarche. En réalité, il avait l'intention de conserver Jean prisonnier et de le marier de force à cette fille, promise à Gavalas, ou, au pis aller, de s'enfuir auprès de Cantacuzène, de se faire pardonner par lui et donner Chio et Lesbos. Mais il n'eut pas le temps de le faire. Gavalas le dénonça à Anne.

Apocaucos dut revenir en toute hâte à Byzance. Une deuxième fois, il réussit à rétablir la situation en sa faveur. Connaissant la cupidité d'Anne, il n'hésita pas à dépouiller les trésors des églises pour lui en remettre les pièces les plus belles et les plus précieuses. Et l'impératrice lui fut une fois de plus soumise. Mais il dut rétablir la terreur : les emprisonnements, les confiscations se multiplièrent. Gavalas, surtout, devenait inquiétant. Il s'indignait de voir toujours son mariage différé : vieillard, n'avait-il pas eu la sottise de s'éprendre de la fille d'Apocaucos ? Comme toujours, le grand duc essaya de temporiser ; il lui raconta que sa femme et sa fille le trouvaient trop obèse. Il lui conseillait de se faire maigrir et de se remettre entre les mains d'un médecin italien, fort habile en cette matière. Mais le régime qu'il dut suivre le rendit malade et Apocaucos craignit de le voir intriguer à nouveau par dépit auprès d'Anne. Il décida de le perdre, ce fut sa dernière victime.

Avec une perfidie raffinée, il dépêcha auprès de Gavalas certains de ses propres confidents pour lui révéler, en grand secret, qu'Anne, ils ne savaient pourquoi, était irritée contre lui ; Gavalas, rapporte Cantacuzène, « jaunit » à cette nouvelle et se hâta de demander conseil à Apocaucos. Tout en lui

Digitized by Google

déclarant qu'il savait tout, Apocaucos lui répondit que, personnellement, il ne faisait aucun cas de tous ces racontars. Que ne pouvait alors la calomnie? N'était-il pas obligé lui-même de se réfugier à Epibates ou à Manganes? Cependant, s'il avait un conseil à lui donner, — car Gavalas n'avait pas de forteresse comme lui pour se mettre à l'abri — c'était de faire don de son immense fortune, pour ne point exaspérer la cupidité bien connue de l'impératrice. Puis, par des tiers, il fit avertir Anne que Gavalas distribuait ses biens pour tenter une révolution en faveur de Cantacuzène. Et, la laissant toute à sa colère, il partit lui-même, sous un prétexte quelconque, pour Hieron. Gavalas, ne sachant quel parti prendre, privé des conseils d'Apocaucos et s'attendant d'un moment à l'autre à la mort, se réfugia dans Sainte Sophie et y revêtit l'habit monastique. C'est alors qu'Apocaucos revint. Comme par hasard, il s'arrêta sur son passage à Sainte-Sophie et, y trouvant Gavalas; il déplora bien haut la perte qu'il faisait en lui comme gendre et promit d'intervenir en sa faveur auprès de l'impératrice. Peu de temps après, en effet, il le faisait envoyer au monastère de la Vierge Très Sainte, puis jeter en prison, sous le prétexte d'avoir tenté de s'enfuir.

Apocaucos était ainsi tout puissant. Et cependant sa fin était proche. Les revers se précipitaient : son fils Manuel, gouverneur d'Andrinople, lui faisait défection, Momitzil était tué, les Turcs réussissaient de nouveau à seconder efficacement Cantacuzène. Ce dernier était maître de la Thrace presque tout entière [1] et s'apprêtait à marcher sur Byzance. Apocaucos se vit perdu. A Byzance, on se permettait de douter de la victoire, on discutait ses volontés. Il mit alors le régime de la terreur à l'ordre du jour et tenta de rétablir une situation désespérée.

Il ordonna la levée en masse. Pour se procurer de l'argent, car le Trésor était vide, il essaya, mais en vain, de percevoir des droits de douane élevés, en installant un contrôle à l'entrée de la mer Noire. Puis il demanda au Conseil de décréter un prélèvement sur les grosses fortunes ; on se moqua de lui. Alors, se voyant acculé, il n'eut plus qu'une pensée : sauver sa vie à tout prix, sinon, entraîner dans sa chute le plus grand nombre de ses complices.

---

1. Cz. III, 80.

Digitized by Google

Il emprisonna tous les citoyens riches, et, pour se ménager le peuple, livra une grande partie de leurs maisons au pillage. Il en fit de même pour les membres du Conseil et confisqua leurs fortunes. De cette manière, ils n'intrigueraient pas avec Cantacuzène. Les prisons n'étaient plus assez grandes. Il décida d'en faire construire une dans l'intérieur même du palais.

Entre temps, il terrorisait l'impératrice. Il lui demanda de marier le jeune empereur avec sa propre fille. De cette façon, il mettrait au service de la défense de la dynastie son immense fortune, qui s'accroissait chaque jour d'une partie des biens confisqués ; de cette façon, surtout, il serait le maître de l'empire. Mais Anne refusa. Pour l'y contraindre, il écrivit, à en croire Cantacuzène, plusieurs lettres au pape Clément VI, comme si elles venaient d'Anne elle-même. Il faisait déclarer à cette princesse qu'elle était restée, de cœur, catholique romaine, mais qu'elle n'avait pu, jusqu'ici, par suite des événements, le lui manifester : si le pape l'aidait à triompher de ses ennemis, elle se chargeait de ramener sous son autorité l'Eglise de Constantinople. Et Clément VI, de son côté, lui écrivait sa joie et lui promettait des secours. Et ces lettres, Apocaucos prétendait les avoir en main, et menaçait l'impératrice de les révéler à l'Eglise grecque si elle ne cédait pas à son ultimatum.

Mais les circonstances ne le lui permirent pas. La haine grandissait autour de lui. Il n'osait plus sortir sans être défendu par une puissante escorte ; nul ne pouvait l'approcher, s'il ne l'avait appelé lui-même. Un jour qu'il venait presser la construction de la prison du palais, il commit l'imprudence d'entrer, à cheval, suivi d'un seul esclave. Un détenu, du nom de Raoul, armé d'un gourdin, se précipita sur lui et lui porta un violent coup à la nuque. « De son cheval, il tomba à terre, tel un second Satan, précipité du haut des cieux » [1]. Une courte lutte s'engagea entre Raoul et l'esclave d'Apocaucos, qui hurlait et appelait à l'aide. Un prisonnier, de la famille des Paléologues, entraîna alors ses compagnons de geôle, et, d'un coup de hache, lui fendit la tête. Puis son cadavre sanglant fut suspendu aux murs du palais et apprit à Byzance terrifiée la mort de son tyran. C'était le 11 juin 1345.

1. Ducas, 5.

Digitized by Google

Anne vengea dans le sang la mort de son favori ; elle fit cerner le grand palais, et autorisa la veuve d'Apocaucos à lancer ses gens à l'assaut. Tous les détenus furent impitoyablement massacrés. Mais Apocaucos mort, la chute d'Anne était prochaine ; le 3 février 1347, Cantacuzène entrait dans Byzance.

V

Telle fut la dramatique destinée d'Alexios Apocaucos, dont Nicéphore Grégoras pouvait dire avec raison : « S'il avait mis ses qualités au service de la vertu et de la justice, il se fût acquis un nom illustre parmi les Romains »[1]. Car Apocaucos eut, sans conteste, d'éminentes qualités. Très habile financier, né réellement pour les affaires et pour l'intrigue, il fut un remarquable diplomate, et il eût pu devenir empereur si l'orgueil ne l'avait pas aveuglé et empêché de comprendre qu'on mène moins les événements qu'on est mené par eux.

Ce fut aussi un homme d'une intelligence souple, curieuse [2] et vaste, familier, comme tous les esprits cultivés de cette époque, avec la littérature profane et sacrée, et, malgré ses rares loisirs, capable de s'intéresser à des études très particulières, à la médecine, comme en témoigne la dédicace, en tête d'un manuscrit des œuvres d'Hippocrate [3], et peut-être aussi celle du traité de médecine de Jean Actuarios [4]. Ce fut, enfin, semble-t-il, dans l'intimité, un homme qui charmait par son obligeance et sa gaieté de caractère [5]. Apocaucos, en un mot, fut grand, plus grand, assurément, par ses défauts que par ses qualités. En tout cas, il vaut la peine d'être étudié et il est l'une de ces nombreuses figures, si peu connues et si curieuses pourtant de cette Byzance du XIVe siècle, qui, au seuil de la mort, se para une dernière fois de l'éclat des plus purs talents et des plus brillantes intelligences.

---

1. N. Gr. XII. 2.
2. N. Greg., *Lettre inédite*.
3. Man. grec de la Bibliot. nat. de Paris, n° 2.144, f° 10, v° II, r°.
4. Il servit de *Codex pharmaceuticus* à la Faculté de médecine de Paris pendant tout le moyen âge.
5. N. Greg., *Let. inéd.*, id.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

LES SOUVENIRS DE PAUL CHENAVARD

C'est encore aux archives de Paul Mariéton [1] que nous empruntons les documents publiés ci-après. Ils sont extraits, pour la plupart, d'un cahier de 19 feuillets à l'écriture déjà jaunie, dont la couverture porte le titre *Causeries de Chenavard sténographiées*. D'autres pages — une trentaine — évidemment plus récentes, ont été certainement relevées, elles aussi, sur les notes d'un sténographe. Chenavard y parle à la première personne et, pour qui l'a lu ou entendu causer, c'est bien là son style, sa façon de s'exprimer.

Lorsque — en 1883 — Soulary présenta à son vieil ami Chenavard son jeune ami Mariéton, ce dernier venait d'avoir vingt ans et, tout en commençant, à Lyon, des études de droit qu'il ne devait jamais achever, il débutait en littérature. Après une série d'études sur les grands Félibres, il préparait son premier recueil de vers, *Souvenance* et son volume *Soulary et la Pléïade lyonnaise* où quelques pages sont consacrées à Chenavard.

Le vieux peintre, qui achevait sa soixante-quinzième année, venait alors, tous les ans, s'établir, pour quelques semaines, à l'hôtel de Milan, place des Terreaux, 6. C'était surtout son affection pour Soulary qui le rappelait dans sa ville natale, mais il aimait aussi à y retrouver, aux déjeuners hebdomadaires des samedis, chez Casati, ce petit cénacle lyonnais dont les autres fidèles furent le peintre Guichard, Jean Tisseur, Victor de Laprade. Chenavard avait d'ailleurs au Palais Saint-Pierre un atelier — celui de Guichard, mort en 1880 — et l'on sait qu'il s'intéressa toujours à notre Ecole des Beaux-Arts, où il avait appris à dessiner, et à notre Musée, dont il fut un des plus généreux bienfaiteurs.

---

1. Voir CRITOBULE, *Paul Mariéton d'après sa correspondance*, Paris, Crés, 3 vol. ; *La Connaissance*, décembre 1920 et juin 1921 (sur Marceline Desbordes-Valmore) ; *Mémoires de l'Académie de Lyon*, t. XVII (Chenavard et Soulary).

Digitized by Google

Chenavard fréquentait depuis un demi-siècle tous les milieux artistiques, littéraires et politiques de Paris. Doué d'une mémoire merveilleusement sûre, il se plaisait à parler, entre amis, des « illustres », des « importants » qu'il avait connus. Mariéton, qui fut toujours curieux des hommes et des choses, était attelé déjà à ce « journal » colossal qu'il tint scrupuleusement toute sa vie; dès qu'il fut en relations avec Chenavard, il ne manqua pas une occasion d'interroger ce témoin fidèle qui avait coudoyé tant de personnages et assisté à tant d'événements.

En 1884, la campagne qu'ils firent tous deux en faveur de la candidature de Soulary à l'Académie française lia plus étroitement les deux amis du candidat. L'année suivante, au début de septembre, Mariéton fit connaître à Chenavard l'abbé Joseph Roux dont il allait lancer, à Paris, les *Pensées*. Il les réunit au Vieux Casati pour un déjeuner où vint Soulary ; Chenavard, très en verve, parla des Conventionnels qu'il avait connus, de Thiers, de Rossini... En évoquant le souvenir de l'auteur de « Guillaume Tell », son grand ami, Chenavard avait des larmes dans la voix ; le bon curé limousin, très ému, se détournait pour pleurer dans son mouchoir.

A Lyon, et, plus tard, à Marseille, à Cannes, à Nice, à Paris surtout, partout où il pouvait rencontrer Chenavard — ce perpétuel errant qui ne voulut jamais avoir un chez soi — Mariéton l'allait visiter et l'écoutait, le crayon à la main. Il lui écrivait, lui envoyait des journaux, s'ingéniait à le distraire. Il resta un de ses rares fidèles quand le pauvre peintre, malade, aux trois-quarts aveugle, ayant perdu tous ses amis, sauf le peintre Français, se fut réfugié, pour y mourir, dans une petite pension de famille anglaise de l'impasse de la Visitation, derrière le boulevard Saint-Germain.

Après la mort de Chenavard, en 1895, Mariéton songeait à utiliser les innombrables notes qu'il avait sur lui, et surtout sa correspondance avec Soulary ; il parlait de publier un volume de *Chenavardiana* qui eut paru en feuilletons dans *le Journal*... Ce livre ne sera jamais écrit ; le précieux « diario » de Mariéton a été détruit, conformément à ses dernières volontés, par ses exécuteurs testamentaires. Les fragments qui suivent donneront du moins quelques détails inédits sur la vie et les idées du peintre philosophe de la *Palingénésie universelle*.

Dans les manuscrits recueillis par P. Mariéton, les propos de Chenavard, relevés au hasard de la conversation, se succèdent naturellement sans ordre aucun et sans transition. Nous les groupons ici sous trois paragraphes. I. Notes pour une biographie de P. Chenavard, II. Quelques-uns de ses projets, III. Extraits d'une causerie entre Paul Chenavard et Edouard Aynard.

E. V.

I

Paul Chenavard était né, le 9 décembre 1807, dans la maison portant le n° 74 de la place Neuve-des-Carmes, où son père était fabricant de peignes à carder — « cardier », dit l'état civil. Il reçut d'abord les leçons d'un vieux maître d'école — un laïque — qu'on appelait le père Thomé. C'est chez lui qu'il connut, en apprenant l'addition, son futur confrère Joseph Guichard, un de ses amis les plus intimes. Chenavard vécut

Digitized by Google

aussi à Saint-Genis-Laval où ses parents étaient propriétaires. Son père était dur, brutal ; l'enfant fut malheureux :

Etant enfant, j'ai eu la pensée du suicide. Mon père était dur pour moi ; il fut injuste, une fois surtout, et comme l'injustice révolte les enfants, je sentis un désespoir très véritable. Je partis de la maison de Saint-Genis (Laval) et je m'en allai au Rhône, pour me noyer. J'étais religieux à cet âge, et voici comment je mis ma conscience à l'abri. « Je vais traverser le Rhône à la nage, me dis-je, quelque impossible que cela soit pour mes forces ; si la volonté de Dieu est de me sauver, il me tirera du péril ». Je me jetai à l'eau et je nageai assez longtemps, puis je sentis mes membres épuisés, alors je priai, en laissant à Dieu la responsabilité de ma mort. Comme mes bras s'arrêtaient sans force, je sentis que mes pieds touchaient terre ; le hasard *m'avait conduit sur un îlot comme il s'en trouve dans le Rhône. Je m'arrêtai, avec l'eau à mi-corps, pour me reposer, car, l'épreuve ainsi terminée, je pensai que Dieu ne voulait pas ma mort. Je revins au rivage, et quand je rentrai à la maison, je trouvai tout le monde inquiet et mon père furieux. — « Où étiez-vous, me dit-il ? — Je ne veux pas le dire, répondis-je ». Mon père alors leva la main sur moi, et, comme ma mère l'arrêtait : « Laissez, ma mère, dis-je, mon père me tuera mais on le guillotinera ». J'avais la mine si résolue que, depuis ce jour, mon père fut doux pour moi ; mais je ne l'aimais plus, et je n'*oubliai *jamais.*

Après de longues hésitations, Chenavard s'était décidé à être peintre. Il suivit quelque temps les cours de notre Ecole des Beaux-Arts, puis, vers 1824, il partit pour Paris où il ne fit que traverser les ateliers d'Hersent et d'Ingres. Bientôt, au Louvre, devant le tableau de Rembrandt *l'Ange quittant Tobie,* le hasard le mettait en relations avec Eugène Delacroix :

*Je suis venu à Paris à dix-sept ans. Comme j'allais au Louvre copier l'*Ange *de Rembrandt, je fus abordé par un jeune homme qui me demanda si je voulais lui vendre ma copie. Je répondis non. Alors le jeune homme me dit avec éloge : « C'est dommage ! j'aurais voulu vous prier de me faire une copie. Je suis Eugène Delacroix. — Oh ! alors, repris-je, je ferai volontiers ce que vous souhaitez, pour le plaisir de travailler auprès de vous ». — Delacroix avait vingt-sept ans ; son nom était déja célèbre. Nous causâmes un moment, et, comme il approuvait ma copie et que j'insistais pour avoir des conseils : « Attendez, me dit-il, je vais vous donner des conseils ». J'avais, auprès de moi, une jolie femme qui peignait. — « Il faut l'aborder, dit Delacroix, et l'emmener » — « C'est impossible, répondis-je. Comment le lui proposer ? » — « Vous allez voir ; prenez mes gants, mettez-les et allez-y carrément ». J'obéis ; la dame refuse et je reviens près de Delacroix qui me dit : « J'ai bien vu de suite que vous n'aviez pas saisi la manière. Voilà un conseil perdu »*[1]*. Je suivis Delacroix jusqu'à son atelier, et, depuis ce jour, nous avons été d'excellents amis.*

---

1. Boyer d'Agen, à qui Chenavard conta cette anecdote, l'a reproduite dans son article « Un supplément au journal d'Eugène Delacroix », article publié dans la *Revue des Revues* en 1895, p. 507.

Digitized by Google

Autre anecdote de Chenavard sur Delacroix :

Je n'en finirais pas si je vous racontais tout ce que je sais sur Delacroix, mais voici une bonne histoire. Il avait son atelier au premier, sur le même carré qu'une maîtresse de pension. Un jour, une dame, accompagnée de sa fille de quinze ou seize ans, se trompe de porte et sonne chez Delacroix. Elle lui explique qu'elle vient mettre sa fille en pension. Delacroix se donne pour le mari de l'institutrice, prie la dame d'attendre quelques minutes et va ouvrir la porte qui séparait son antichambre de son atelier. Par cette porte, la dame aperçoit une grande belle fille, debout sur une table, toute nue et trois ou quatre rapins qui la pourtraicturaient. La dame, effarée, se lève et demande à Delacroix : « Monsieur, qu'est-ce que c'est que ça ? Comment ? Qu'est-ce que cela veut dire ? ». Delacroix lui répond très posément : « Madame, c'est une de nos demoiselles qui n'a pas voulu apprendre sa leçon comme il faut, alors nous l'avons mise en pénitence, comme vous voyez ».

Guichard rejoignit bientôt à Paris son ami Chenavard, puisqu'il entra en 1827 dans l'atelier d'Ingres. Il fit partie du clan de « la Bohême » et fut, dit-on, avec son compatriote Lauras, un des modèles qu'Henri Murger utilisa plus tard pour son *Schaunard*. Chenavard, lui, était *Buveur d'eau*. En 1830, il combattit le bon combat pour le Romantisme et pour *Hernani :*

J'étais à Hernani. *Ce fut une belle bataille. Charlet et moi nous avions recruté pour la circonstance quarante ouvriers chaudronniers, que nous avions fait boire suffisamment, et je vous réponds qu'ils avaient de rudes battoirs! Seulement, nous étions là beaucoup plus pour le parti que pour l'auteur de la pièce, aussi V. Hugo fut-il bien attrapé. Après la pièce, il nous remerciait du zèle, du dévouement, etc., Charlet lui répondit par ce coup de boutoir : « Oui, nous avons tapé tant que nous avons pu, mais la pièce ne vaut pas le diable, n'est-ce pas ? » — Victor Hugo reste interloqué — « Oui, ça ne vaut pas cher, c'est des paillettes cousues sur un torchon ».*

Chenavard n'aimait pas Victor Hugo. Il lui reconnaissait « un immense talent, mais un talent de versificateur », et tout en louant l'« exécutant, une sorte de virtuose poétique », il déclarait n'avoir aucune estime pour l'homme, « ladre » et « poltron ». Il insiste sur sa « paillardise » et ne se montre pas plus tendre pour sa « maîtresse en titre, la nommée Juliette ».

Trois ans après *Hernani*, en 1833, Chenavard débute au Salon de Paris avec un tableau d'histoire, *la Convention nationale*, et, à propos de cette toile — son premier déboire d'artiste — il se fait présenter à M. Thiers :

Voici comment j'ai fait la connaissance de Thiers. Je venais de finir mon tableau de la Convention, où j'avais représenté Marat causant avec Philippe-Egalité. Des membres de

Digitized by Google

la Convention m'avaient dit combien ils étaient intimes ; du reste, vous savez qu'on prétend que Marat était aux gages d'Egalité. Donc, j'avais le droit de les mettre ensemble. Vous avez vu qu'Egalité tient une lorgnette dont il essuie les verres. Je savais aussi que, pendant tout le procès du roi, Egalité n'avait cessé de le regarder avec une lorgnette, ce qui scandalisait même les plus régicides. Donc j'envoie mon tableau, il est reçu au Salon. Je vais au Salon pour me rendre compte ; point de tableau. Je m'informe, on m'apprend que Louis-Philippe et le duc d'Orléans sont venus voir le Salon, qu'ils se sont longuement arrêtés devant mon tableau ; puis le roi finit par dire : « Il ne faut pas que ce tableau reste là... ». Les gardiens, par ordre du roi, l'enlevèrent et le transportèrent au Louvre, à mon insu. Je m'informe, je vais trouver mon ami L. Peisse, qui était d'Aix ou de Marseille, comme Thiers, et son grand ami. Il me dit : « Eh bien, je vais te présenter à Thiers, tu t'expliqueras avec lui ». — « Oui, mais je n'ai point d'habit à la française » — « Il t'en faut un, trouves-en un ». Je trouve l'habit, mais quel habit! C'était celui de Rogier, un Lyonnais, qui me prêta un habit couleur sang-de-bœuf, avec des brandebourgs, quelque chose de cocasse. Moi et mon habit, et mon ami Peisse, nous allons chez Thiers qui me raconte l'histoire de mon tableau ; mais il ne cessait de considérer mon habit à la française, aussi je finis par lui dire : « C'est mon habit que vous regardez ? » — « Ma foi oui ». — « Je vous dirai qu'il n'est pas à moi, je l'ai emprunté pour venir vous voir ». — « Heureusement qu'il n'est pas à vous, car il est bien singulier ». En causant de l'habit et du tableau, nous faisons connaissance, et il m'invite à revenir. Je suis si bien revenu que, tous les jours, nous faisions une petite promenade d'une heure, avant la séance ou après.

J'ai même failli m'embarquer avec lui dans une affaire monumentale. Il voulait faire l'histoire de l'art depuis Constantin ; je ferais les planches. « Combien vous faut-il ? Je mets à votre disposition quatre cent mille francs, vous trouverez des dessinateurs, des graveurs ». Il me montra une feuille de papier grande comme un journal : « Vous diviserez ce papier en deux, vous écrirez à gauche et moi je mettrai les observations à droite ». Ce beau projet était déjà en voie d'exécution quand il me survint des affaires de femmes qui ont tout mis à vau-l'eau.

Ici Chenavard narre son aventure avec la femme d'un amiral qui s'éprend « de (sa) peinture et même de (sa) personne », lui saute au cou et « y reste pendue ». Au bout de quinze jours, il lui adresse « une épître en cent ou cent cinquante vers » où il lui dit « en substance » qu'elle n'entend rien à l'amour, « bref qu'elle ne faisait pas (son) affaire ».

Or cette bonne dame était l'amie intime de Mme Thiers et de Mlle Dosne. Vous comprenez que, pour avoir la paix chez lui, Thiers a été obligé d'avoir l'air de me lâcher, et que les quatre cent mille francs, l'histoire de l'Art, tout ça a été renvoyé aux calendes grecques.

Le nom de Thiers revient dans cet autre fragment :

J'ai dîné aujourd'hui avec Aynard et Hirsch. Hirsch me racontait qu'on fait une souscription pour élever une statue à Berlioz et je lui disais que Rossini ne faisait pas grand cas de Berlioz ; il disait : « Y ferait de bien mauvaige mougique, chi chavait la compousition ». Là-dessus, voilà Hirsch qui se récrie : « A-t-on jamais vu! Est-il possible de juger un homme avec cette légèreté, un homme comme Berlioz ! ».

Digitized by Google

Ils sont tous comme ça à Lyon ; on ne peut pas faire une plaisanterie sans qu'ils la prennent au tragique. Tenez, Thiers n'était pas ainsi. Un jour je racontais devant lui quelque chose de ce genre : Un gamin de Marseille passait devant la boutique d'un merlan. Celui-ci lui administre un coup de pied quelque part. Le gamin lui demande piteusement : « Qu'est-ce que je vous ai fait, Monsieur le Merlan, pour que vous me donniez ça ? » — « Tu ne m'as rien fait, mon garçon ». — « Eh bien, alors ? » — « Zuze un peu, si tu m'avais fait quéque soze! »... Ingres se met en colère... « Puisque vous étiez là, pourquoi n'avez-vous pas été chercher un sergent de ville ? Est-ce que ce merlan avait le droit... etc. ? ». Thiers prit la chose en Marseillais qu'il était, et il finit la phrase d'Ingres en disant : « ... Et ça lui a servi de leçon ».

Une camaraderie très amicale et très fidèle unit toujours Chenavard et Victor de Laprade si différents, sur tant de points, d'opinions et de sentiments. Au moment où de Laprade songeait à écrire sa *Psyché* (vers 1839-1840 ?), il parla à Chenavard de son sujet ; le peintre et le poète échangèrent leurs idées sur l'œuvre projetée et la page qui suit montre entre les deux Lyonnais de curieuses affinités d'esprit :

Je lui avais écrit un plan pour le poème qu'il a écrit sous le titre de Psyché, *et vous allez voir qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre le sien et le mien. D'abord, au lieu de Psyché qui est une abstraction, une allégorie, je prends un personnage historique, Orphée. Je garde Psyché tout de même ; Orphée est en Egypte, il la voit et la prend pour une divinité, il s'élève au sens du divin, il bâtit un temple. Ça veut dire qu'Orphée, ou l'humanité, a eu d'abord le sens de l'architecture, et de l'architecture religieuse, et a donné à ce sens une réalité extérieure en Egypte. L'Art a commencé en Egypte, et par l'architecture. Orphée se rend d'Egypte en Grèce ; ça signifie que l'humanité civilisée est passée d'Egypte en Grèce. Orphée retrouve Psyché sous la forme humaine : c'est Eurydice. Comme son esprit est devenu plus net, plus précis, il représente Eurydice sous la forme de la statue. Eurydice meurt, piquée par un serpent, et Orphée, pour la pleurer, invente la musique. Mais Eurydice ressuscite, et, cette fois, elle est incarnée dans la Vierge catholique, Marie. Pour exprimer son amour, Orphée invente la Peinture qui représente l'homme, divinité anthropomorphique, sous une variété bien plus grande d'aspects et représente une beauté tout à fait différente de celle de la sculpture ; beauté inférieure, car la peinture doit viser au modelé, à l'effet sculptural. Cela disparu, Typhon, frère d'Orphée et jaloux de lui, le saisit, l'enferme dans un coffre et le jette dans la mer. L'humanité, depuis ce temps, le cherche, et elle est gouvernée par Typhon qui représente le monde futur, matériel, où les machines et les perfectionnements scientifiques tuent l'Idéal et rabaissent l'homme à l'état animal sous lequel on se représente Typhon. L'humanité retrouvera-t-elle Orphée, c'est-à-dire le Beau en soi, et sous quelle forme particulière le retrouvera-t-elle ? J'en doute fort et je crains même qu'elle se dise qu'il est définitivement mort, perdu, et que nous n'avons plus qu'à perfectionner, peigner, friser et pomponner notre planète.*

Laprade fait passer Psyché par toutes ces périodes ; moi j'y fais passer, non pas l'Hu-

Digitized by Google

manité sous une personnification féminine, mais l'Art sous un aspect masculin. Mon personnage, c'est l'Art, incarné dans quatre hommes successifs : Osiris en Egypte pour l'Architecture, Phidias en Grèce pour la Sculpture, Raphael en Italie pour la Peinture, et Beethoven en Allemagne pour la Musique.

Ce « philosopheur » témoignait une préférence marquée — toute sentimentale d'ailleurs — pour les philosophes malheureux ou méconnus : Epictète, Socrate, Spinoza, Rousseau. Le culte qu'il avait pour ce dernier lui inspira même l'idée de composer un drame dont Jean-Jacques Rousseau eût été le héros. Il disait un jour :

Oui, Beethoven a souffert, mais ne regrettez pas ses souffrances, elles nous ont valu ses chefs-d'œuvre. La souffrance est un signe du Génie, mais ne plaignez pas le génie, plaignez ceux qui ne souffrent pas! *Ceci me rappelle que j'ai fait un drame autrefois sur Jean-Jacques ; j'étais à Genève, tout plein de son souvenir, et j'ai fait ce drame en me donnant pour but de prouver que Jean-Jacques avait souffert toute sa vie sans qu'il y eut là de la faute de personne. Sa douleur était en lui-même la résultante de son génie. Jean-Jacques est une de mes sympathies les plus vives. J'ai voulu, il y a quelque temps, acheter sa maison de Saint-Louis avec des amis ; nous eussions, à tour de rôle, habité la chambre de Jean-Jacques ; mes amis n'ont pas voulu... Je passe si bien pour aimer Jean-Jacques que l'on vient de m'envoyer de Genève une photographie des Charmettes ; je l'ai placée près de mon lit, à la place d'un Titien.*

Chenavard se trouvait à Paris pendant le siège et la Commune. Il s'enrôla, à soixante-trois ans, dans un bataillon de la garde nationale et ses souvenirs de la guerre lui inspirent les réflexions suivantes :

Notre génie d'avocats nous a conduits ; si nous eussions été artistes, c'est-à-dire réalisateurs, *nous aurions pu nous sauver. Le peuple de Paris était réellement animé, il aurait pu vaincre s'il avait été bien manié. Dorian seul voulait agir, au lieu de parler, aussi avait-il toutes les peines du monde à faire accepter ses idées. Elles étaient pratiques ; on ne voulait que des phrases, des phrases et encore des phrases. Trochu savait les faire ; les membres du gouvernement, le voyant incapable d'ailleurs, souhaitaient sa démission, mais Favre ayant déclaré éloquemment qu'il suivrait Trochu, on n'osa pas se désorganiser. Puis les socialistes étaient là tout prêts, comme une menace effrayante. Pour mon compte, j'étais artilleur sous les ordres de Schœlcher ; lorsque celui-ci fit dissoudre sa compagnie, j'allai, avec Français, dans un bataillon composé d'artistes, et nous montions la garde sur les remparts. Une seule fois nous fûmes mis en alerte sur pied de guerre ; il faisait un froid terrible, nous nous préparions avec plaisir à voir enfin les Prussiens, mais au bout d'un certain temps d'attente à la pluie, on nous fit rentrer sans nous être battus.*

Digitized by Google

La guerre finie, Guichard ramena Chenavard à Lyon et Chenavard s'établit montée du Chemin-Neuf, 33, dans la maison où son ami avait son atelier. C'est alors qu'il connut, par Guichard, Joséphin Soulary qu'il devait aimer tendrement, et qu'il fréquenta assidûment le petit cénacle dont étaient de Laprade, Jean et Clair Tisseur, Edouard Aynard, Hirsch, les deux docteurs Tripier, les peintres Chaine et Dumas. Quand Guichard fut mort (31 août 1880) Chenavard reprit sa vie errante et ne revint plus à Lyon qu'en passant, pour y revoir Soulary.

II

Peu d'hommes ont échafaudé autant de projets que Chenavard. Le décorateur du Panthéon fut notamment un des protagonistes les plus convaincus de Paris-port de mer. Le poète, le rêveur, l'imaginatif qu'il était au fond, ne bâtissait pas seulement des théories esthétiques ou des systèmes philosophiques, il trouvait des solutions — plus grandioses sans doute que pratiques —, à tous les problèmes contemporains, économiques ou sociaux. Sous l'Empire, il songeait à une réforme de l'instruction publique en France et le sténographe qui a enregistré ses paroles a écrit en marge de sa copie « Conseils à l'Empereur Napoléon » :

Pour avoir des hommes distingués, il faut réformer l'éducation. Vous allez diviser la France en douze parties qui conserveront le caractère des anciennes provinces ; vous construirez douze villes au milieu de ces provinces et ces villes seront destinées à la jeunesse. Il n'y aura pas plus de vingt-quatre lieues entre chacune de ces villes, de manière à ce que les parents ne soient jamais éloignées de plus de douze lieues de leurs enfants. Chaque ville sera destinée spécialement soit à l'architecture, soit à la sculpture, soit aux sciences, aux lettres ou à la peinture, selon le génie particulier de la province. Les jeunes gens y entreront au sortir du collège ; de cette manière, vous leur éviterez Paris. Les villes, construites d'après les meilleurs plans d'artistes, seront situées au milieu de la campagne, loin de tout mauvais exemple. Le commerce n'y sera toléré que pour la stricte suffisance ; dans la ville, un Panthéon renfermera les statues et les cendres des grands hommes de la province, ce qui élèvera l'esprit de la jeunesse par l'admiration et le désir de leur ressembler. Puis, cent ans après la mort d'un homme célèbre, si sa gloire lui survit encore, on prendra ses cendres dans sa province et on les amènera solennellement au grand Panthéon de Paris à travers les populations. Pour la construction de douze villes, vous allez exciter l'émulation de tout un peuple d'artistes ; un grand mouvement se produira dans l'art, et la jeunesse aura des asiles sacrés où les hommes se formeront entre eux, loin de toute corruption.

En décembre 1884, il expose ainsi son idée de relier les mers du Nord à la Méditerranée par un chemin de fer géant entre Calais et Marseille :

Lorsqu'on annonça à M. Chenavard que M. Joseph Bertrand venait d'entrer à l'Académie française, il dit :

Ce nom me rappelle un projet que j'ai failli exécuter et qui aurait changé les destinées de la France, et peut-être aussi la face de l'Europe. Il y a deux ou trois ans, j'étais à

Digitized by Google

Nice. Une portraitiste, fort jolie femme, et d'un grand talent, Mme Chatillon, se fit présenter à moi et m'apprit qu'elle faisait le portrait de Mme Blanc ; elle m'invita à venir voir le portrait pour lui en dire mon avis. Quand j'y allai, je trouvai Mme Blanc qui posait. Après les salamalecs d'usage, la conversation s'engagea, et je dis que, si j'avais une fortune comme la sienne, j'entreprendrais quelque chose de si colossal que je ferais des dettes.

— « Comment cela ? » me demanda-t-elle. — « Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'y pense ; je ferais un chemin de fer qui irait tout droit de Calais ou du Havre à Marseille. La voie serait tellement large, les wagons si vastes et les machines si puissantes que l'on chargerait dessus, au Havre, un navire avec son fret et son équipage, et qu'on le remettrait à flot à Marseille. Vous voyez d'ici ce qui arriverait. Ce serait bien autre chose que l'effet produit par le canal de Suez ou celui de Panama. Ce chemin de fer, avec ses tenants et aboutissants, deviendrait une seule rue commerciale, sans interruption du Havre à Marseille, avec Paris et Lyon comme gares intermédiaires. La France entière serait un vaste dock, un entrepôt où s'accumuleraient tous les produits qui se distribuent sur les bords de la Méditerranée, et ceux qui prennent la route de Suez. Cela n'est pas impossible puisque, il y a deux cents ans, Emm. Swedenborg, qui passe pour un halluciné, transporta à travers le Danemark la flotte de Charles XII. Je commencerais par mettre la question au concours, avec un million de prix, j'appellerais à ce concours tout ce qu'il y a de savants et d'ingénieurs, je leur donnerais autant d'argent qu'il en faudrait pour faire des essais et je suis persuadé que la chose est faisable ».

Mme Blanc prit feu à mon projet et me dit : « Mon cher M. Chenavard, mais mettez donc ce plan à exécution. Parlez, combien vous faut-il ? N'hésitez pas devant un chiffre, quel qu'il soit ». Je ne voulus pas fixer le chiffre, mais je m'engageai à soumettre mon plan et les offres de Mme Blanc à M. Joseph Bertrand qui n'était alors que secrétaire de l'Académie des sciences. Il trouva aussi la chose parfaitement praticable et je ne dis pas que je ne m'en serais pas chargé. Malheureusement Mme Blanc alla se faire soigner aux eaux de Brides et elle en mourut. Mon projet en est resté là. Et voilà comment je m'en irai sans avoir rien fait de gigantesque.

Ce projet était le complément de Paris-port de mer ; dans une lettre à Louisa Siefert, Chenavard écrivait, le 15 juin 1876 :

En somme, tout ce que j'ai eu de plus à cœur dans ce que j'appellerai presque mon apostolat, pourrait se résumer en ces deux points principaux : Pour cette raison qu'il ne faut pas verser le vin nouveau dans une vieille outre empuantie, il faut transfusionner (sic) *absolument la vieille France, corps et âme. Pour cela faire, je ne vois que ce moyen : lui donner, en place de sa vieille épée rouillée, le* trident de Neptune, *c'est-à-dire faire premièrement de Paris un port de mer. Si Moscou était encore la capitale de la Russie, ce pays serait resté asiatique. Que Paris donc devienne un Londres et l'on verra les mœurs militaires, cléricales et monarchiques de la France devenir maritimes, c'est-à-dire républicaines, parce que Paris c'est la France tout entière, moralement du moins ; et comme il faudra nécessairement, alors, joindre les deux mers, du Havre à Marseille, le Rhône se trouvera jouer un rôle de transit prodigieux dans le commerce du monde.*

Digitized by Google

Le second point serait « la fondation de Panthéons à Paris et en Province » :

Ces temples, consacrés par la gloire des plus illustres enfants de la France, et ayant des cérémonies commémoratives présidées par les autorités civiles et militaires, des oraisons funèbres prononcées par les académies locales... deviendraient ainsi une sorte de sacerdoce civil.

On verra plus loin le projet de réforme électorale que Chenavard proposa un jour à Gambetta.

III

Le fragment qui suit n'intéresse Lyon que par les personnages qu'il met en scène : Chenavard, Edouard Aynard et sans doute Mariéton qui a écrit, en tête de la feuille double où est sténographiée cette causerie : « déc. 85. A = Edouard Aynard (venu, l'autre semaine, pendant une lecture) v. cahiers de juillet 85 ».

A propos d'une nouvelle découverte, on disait à M. Chenavard : « Cette fois, vous ne nierez pas le Progrès. Voilà une découverte qui supprime le temps et l'espace.

CHENAVARD. — *Le Progrès ? qu'entendez-vous par là ? Voulez-vous dire que les hommes sont plus grands et plus forts aujourd'hui ; qu'ils vivent deux siècles en moyenne ? Non, n'est-ce pas ? Alors le Progrès n'existe pas.*

(A)YNARD. — *Pourtant les chemins de fer, le télégraphe...*

CHENAVARD. — *Tout cela c'est du mouvement. Le progrès, s'il existait, serait un accroissement de notre capacité physique et intellectuelle. Au point de vue physique, nous n'avons rien gagné et rien perdu. L'antiquité avait la peste, la lèpre, je ne sais combien de fléaux qui enlevaient des millions d'hommes ; nous avons la guerre avec des armes perfectionnées, le choléra, la petite vérole et le mal de Naples, que les anciens ne connaissaient pas. Et, dans le domaine de l'intelligence, nous avons plus perdu que gagné. Chez les anciens, tout exercice intellectuel était esthétique et il donnait le plaisir du Beau autant que celui du Vrai. Qu'est-ce que cela me fait qu'une chose soit vraie ; que ce soit la terre qui tourne autour du soleil au lieu du contraire ? Me voilà bien avancé! Cela fait mieux connaître l'ordre des choses et vous direz qu'il est plus beau tel qu'il est que tel qu'on se l'imaginait. C'est possible, mais le plaisir d'imaginer est le vrai plaisir. Ces belles découvertes nous ont fait connaître mille choses dont les anciens se passaient parfaitement ; ils admiraient à faux, mais ils sentaient mieux.*

(A)YNARD. — *Pourtant c'est quelque chose que de rendre à la vie humaine le temps que lui prenaient les voyages, et de rassembler les amis éloignés.*

CHENAVARD. — *Ce ne sont que de belles apparences. Il y a soixante ans, à ce même endroit où est l'hôtel de Milan, je partais pour Paris par la diligence. Le voyage durait trois jours et trois nuits ; l'on ne se mettait en route qu'après avoir arrangé ses affaires ou fait son testament, comme si on avait à faire le tour du monde. Mais aussi quelles distractions en route! comme tout semblait nouveau! A force de rouler dans la même boîte, on faisait connaissance, on causait, on se faisait des amis. Aujourd'hui, je vais, sur cette même*

Digitized by Google

place des Terreaux, prendre un billet pour Alexandrie, et je m'y rends dans le temps qu'il fallait pour aller à Paris. Le vrai résultat de l'invention de la vapeur, c'est d'avoir rendu le monde plus petit, de le mettre partout à portée de notre main, d'avoir supprimé partout l'inattendu et le plaisir même du voyage.

(A)YNARD. — *Vous ne nierez pas que le monde moderne a accompli de grandes réformes, comme l'abolition de l'esclavage.*

CHENAVARD. — *L'esclavage? Il n'est pas aboli, il est aggravé. C'est une véritable plaisanterie que de plaindre les esclaves de l'antiquité. Dans les comédies grecques, où ils tiennent tant de place, leur rôle est celui des Scapins, des Crispins modernes, ils jouissent et usent d'une liberté de langage à l'égard de leurs maîtres, que ceux-ci ne passeraient pas aux valets d'aujourd'hui. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps que l'esclavage existait aux Etats-Unis, et avec des lois horribles; il n'est supprimé qu'en théorie au Brésil. Le monde musulman se compose pour les trois quarts d'esclaves. Et ce monde musulman est relativement jeune; qui sait si, dans son adolescence, il ne nous écrasera pas! Non, voyez-vous, l'esclavage, soit antique, soit moderne, n'a été et n'est qu'une caste sociale, la caste de ceux qui n'ont rien que leur travail devant la caste de ceux qui ont besoin de ce travail et qui le paient. Seulement, l'esclavage moderne est plus dur. Voilà la différence, et voilà le progrès!*

A(YNARD). — *En somme, vous n'admettez pas dans l'humanité un changement qui nous ait rendus meilleurs ou plus heureux; et nous n'avons fait que changer de place.*

CHENAVARD. — *Oui, je m'en tiens à ma théorie que vous connaissez : il y a dans l'humanité trois âges qui correspondent aux trois étages de l'âme selon Platon. Il y a d'abord l'âge du ventre, du cœur, et de la tête. Au commencement, l'homme étant à l'âge du Ventre, il avait des besoins matériels et rien que ceux-là, ceux de manger, boire, faire l'amour et s'habiller, se loger. C'est l'état de l'enfant qui n'est qu'un ventre, des pieds à la tête. Puis vient l'âge du Cœur, qui correspond à l'adolescence. On éprouve le besoin de mettre quelque idéal, quelque émotion dans ces appétits; on crée le luxe qu'on ajoute aux besoins brutaux, on organise la guerre pour des questions d'honneur, de sentiments, on se bat par amour-propre, on a des guerres de religion. Enfin on crée l'Art, on le porte à sa perfection : c'est l'Antiquité. En dernier lieu vient l'âge de la Tête, où l'on substitue aux besoins et aux sentiments les principes scientifiques. Alors l'Art disparaît, ou du moins il ne fait que se répéter, s'analyser; partout le sentiment fait place à une exacte connaissance des choses. De même que l'âge du Ventre correspond à l'enfance sans sexe, de même l'âge du Cœur correspond à un sexe déterminé, le sexe féminin : l'antiquité était femme par son besoin prédominant de sensation. Aujourd'hui l'humanité est dans l'âge de la Tête, et elle est devenue* homme. *S'il y a des exceptions aujourd'hui, ce n'est que par survivance, chez des échappés de l'antiquité. Ce sont des arriérés et non des précurseurs.*

. . . . . .

Mais, du Progrès, la conversation passe à la Politique :

On disait qu'en ce moment il n'y a plus d'hommes politiques en France, que le seul qui eût mérité ce nom était mort.

Digitized by Google

CHENAVARD. — *Vous parlez de Gambetta. C'est le seul dont on ait pu parler en ces termes, et on se trompe. Gambetta était un homme de beaucoup d'esprit, mais d'une intelligence étroite, et fort ignorant. Ce qu'on a dit de ses fortes études en histoire et en politique est faux ; il en savait que ce qu'il en avait appris dans les cafés et dans les parlottes parlementaires. C'était un homme d'expédients, inventif, soit, mais ne voyant pas au delà de l'expédient journalier. En dehors de cela, sa grande idée générale, sa marotte, c'était la Revanche, ce qui était d'autant plus curieux qu'il ne voulait pas qu'on en parlât. Il disait : « Préparons-la, ne pensons qu'à cela, mais n'en disons jamais un mot », et il marchait sur la pointe des pieds en en parlant, comme s'il se fût figuré que Bismarck écoutait à la porte.*

Edouard AYNARD. — *Cependant, pour trouver ces expédients, il faut bien des idées générales, de grandes vues qui se résument en un moment par une formule frappante, par une action décisive.*

CHENAVARD. — *Vous vous trompez, et vous allez voir que Gambetta n'avait rien de cela. Il a eu quelques trouvailles qui ont fait fortune... Mais j'en reviens à mon histoire. Quand il s'est agi de rétablir le scrutin de liste, je lui ai dit qu'il allait faire la culbute, et j'ai ajouté : « Si vous voulez faire quelque réforme de ce genre, au moins ne la faites pas à moitié. Lui. qui était déjà épouvanté par la grandeur de la petite chose qu'il voulait faire, me dit : « Ah ça, mais qu'est-ce que vous allez me proposer ? » — « Voilà la chose : Il faut un sénat et une chambre basse. Faites-les nommer par les mêmes électeurs, et le même jour. Chaque électeur pourra voter pour deux noms, le premier sera pour le candidat local, que ce soit au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement, peu importe ; ce vote désignera le député local chargé de représenter tant bien que mal les besoins de son endroit : canaux, chemins de fer, etc. L'autre vote sera pour le candidat politique. Celui-là sera aussi local en ce sens qu'il aura posé ou laissé poser sa candidature dans le département ou l'arrondissement, mais il sera politique en ce sens qu'il pourra poser des candidatures multiples, obtenir pour son opinion une sorte de plébiscite. Si on le nomme dans 3, 4, 5, 10 endroits, il touchera 3, 4, 5, 10 fois le traitement d'un député, ce qui mesurera sa richesse à sa valeur politique, et le rendra d'autant plus indépendant qu'il aura plus d'autorité morale. En outre, et c'est là le point essentiel, il aura autant de voix que de nominations, et comptera à lui seul pour autant de députés. De sorte que la chambre basse sera composée de cinq cents membres, plus ou moins, ayant chacun une voix, tandis que la chambre haute sera composée de cent cinquante ou cent membres ayant en tout cinq cents voix diversement réparties. Ceux-ci seront inamovibles et auront, en toutes choses, la priorité sur la chambre basse ».*

Lorsque j'eus exposé ce système à Gambetta, il me dit : « Et l'Egalité, que devient-elle dans votre plan ? » — « Vous me la f...z belle, avec votre égalité ! Est-ce que vous croyez que ma voix à moi, que votre voix à vous ne vaut pas, à elle seule, une douzaine de voix des médecins de canton ou des avocats de sous-préfecture ? Seulement vous êtes gouvernés par des mots, vous êtes obsédés par cette triade : Liberté, Egalité, Fraternité, qui n'est tout bonnement qu'une chimère. La fraternité, c'est mon affaire ; je l'applique comme je l'entends et à qui il me plaît. L'égalité ? Je suis l'égal d'un tel, le supérieur d'un tel et l'inférieur d'un tel, mais je ne suis pas l'égal de tout le monde et du premier venu ». Ainsi Gambetta était en politique comme tant d'autres, ce qu'on aurait bien vu s'il n'était pas mort.

Digitized by Google

DEUX LETTRES DE GOUNOD

Ces deux lettres ont été adressées par Gounod à Antoine Mollière, pour le remercier de l'envoi de sa *Métaphysique de l'Art* et son opuscule *Du Visible et de l'Invisible*. Elles contiennent, avec quelques souvenirs du célèbre musicien sur un passage à Lyon, des indications précieuses sur ses idées philosophiques et l'orientation de sa pensée.

30 janvier 1882 (20, place Malesherbes).

Monsieur, si je vous écrit avant d'avoir achevé la lecture du livre très intéressant qui accompagnait votre lettre, c'est parce que je crains que vous vous étonniez de mon retard à vous en remercier, d'abord, et, ensuite, que vous vous demandiez si je l'ai même regardé. Mes occupations sont assez diverses et nombreuses pour ne me permettre, en fait de lectures, que des *trains-omnibus* qui arrêtent à toutes les stations de la vie.

Cependant j'ai hâte de vous dire tout l'intérêt que je ressens à lire cet ouvrage dans lequel je suis non seulement très joyeux mais très honoré de retrouvez, sous une langue aussi élevée que scientifique, la législation et l'explication ontologiques de vérités et de phénomènes sur lesquels je ne puis guère projeter les clartés d'une sincère émotion et d'un invincible instinct : car, bien que l'étude philosophique soit le caractère essentiel de toutes mes tendances, la dévorante spécialité ne m'a pas permis d'y atteindre le degré que j'aurais souhaité.

Votre lettre ne m'ayant pas fait connaître votre adresse, je vous fais parvenir celle-ci par l'intermédiaire de votre éditeur, espérant que vous voudrez bien me donner votre adresse exacte qui me permettra de vous informer directement de l'achèvement de ma lecture.

Je regrette bien que le petit séjour que j'ai fait à Lyon il y a trois ou quatre ans pour y diriger *Cinq-Mars* ne m'ai pas procuré l'occasion de vous connaître : j'y ai vu, pour la dernière fois, la seule, hélas! ce grand et bon Saint-Bonnet pour qui j'ai une si profonde estime et admiration.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jeudi, 20 novembre 1884 (20, place Malesherbes).

Mon cher Monsieur Mollière,

Je viens de lire le fragment que vous avez bien voulu m'adresser sous le titre *le Visible et l'Invisible* (suite et fin). Est-ce que vous seriez assez bon pour m'envoyer le reste de cette étude dont le peu que j'en connais me semble d'une parfaite exactitude philosophique, ce qui veut dire, à mes yeux, vrai dans tous les ordres (psychologique, moral, métaphysique, esthétique, scientifique et théologique).

Je vous envoie, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ch. Gounod.

H. M.-S.

Digitized by Google

LES LYONNAIS AU GUAZACOALCO

(1829-1830)

De tout temps s'est manifesté le goût des Lyonnais pour les expéditions aventureuses. Mais, si leurs efforts récents ont largement contribué à l'expansion coloniale française, certaines de leurs tentatives ont été moins heureuses et parmi ces dernières l'échec au Guazacoalco fut assez retentissant. Les principaux faits qui vont être relatés sont empruntés aux documents originaux de l'affaire et à une notice manuscrite de Laurent Cognet datée de mai 1863.

Le 20 juin 1829, deux négociants, MM. Giordan et Laisné de Villevêque, l'un presque inconnu et l'autre questeur et membre de la Chambre des députés, publiaient un prospectus, en vue de la formation d'une société pour la colonisation et l'exploitation de terres à eux concédées, le 3 juillet 1828, par le gouvernement de l'Etat de la Vera-Cruz, au Mexique. La concession était située sur la rive droite du Guazacoalco, depuis sa source jusqu'à 18 lieues environ de son embouchure [1]. La description était enchanteresse : fleuve constamment navigable, port à son embouchure présentant toutes les facilités d'accès, fertilité dépassant tout ce que l'imagination peut concevoir, forêts d'acajous, de chênes, de cyprès et de sapins gigantesques, récoltes faciles du coton, du tabac, de l'indigo, de la vanille, du sucre, du café, du poivre, de la girofle et de la cochenille ; plantations prévues de la vigne, de l'olivier et du mûrier, culture du maïs, du riz, de l'orge et de la patate, fécondité des animaux domestiques, moutons, vaches, juments, volailles, abeilles même, enfin population indienne douce et civilisée. Sur cette concession de 600.000 hectares, « six heures de travail par jour devaient procurer, non seulement de l'aisance, mais des richesses aux simples cultivateurs qui s'y établiraient ». Déjà Giordan, l'un des fondateurs, y était installé avec sa famille et 120 autres ; de sa résidence de Minotitlan, sur le Guazacoalco, il écrivait, le 28 janvier 1829, après une tournée dans la partie supérieure du fleuve : « Les biens que Dieu a répartis d'une manière si parcimonieuse aux autres portions de la terre, ici il les a répandus avec une profusion sans égale. Tout ce que les hommes aiment et recherchent s'y trouve réuni : végétation énergique, productions colossales, terre admirable, ciel enchanteur, voilà ce qui frappe toujours les yeux ». La société, au capital de huit millions, divisé en huit mille actions, avait pour raison sociale *Laisné de Villevêque père et Cie* et son siège était à Paris.

La première expédition s'embarqua le 27 novembre 1829, au Havre, sur un trois-mâts, *l'Amérique*, l'équipage comportait 118 personnes, dont 81 passagers hommes, 14 femmes et 7 enfants. M. L. Cognet prétend que 40 au moins de ces passagers

---

1. Colonie du Guazacoalco dans l'Etat de Vera-Cruz au Mexique (*Projet de société en commandite par actions;* Paris, J. Tastu, sans date).

Digitized by Google

étaient Lyonnais et que les autres avaient été recrutés principalement dans la Drôme, à Valence et à Montélimar. En tout cas, c'est à un Lyonnais, Charles Dubouchet, qu'est dû le récit de cette première expédition [1]. Troisième fils d'un marchand toilier de la rue Longue, il exerçait la profession de courtier, à Lyon, et comptait faire au Guazacoalco la plantation des mûriers, l'éducation des vers et la filature des soies. Il partit muni simplement d'une petite pacotille qu'il comptait écouler à bon prix dans la colonie, et il laissait sa femme continuer son commerce pour nourrir ses enfants. Avec lui s'embarquait un autre Lyonnais, nommé Brémond, dont le père était aussi toilier en gros à Lyon et qui avait été successivement fabricant de soieries et propriétaire du café Turc à Paris, il laissait son café à son beau-frère Besson et emmenait avec lui une compagnie d'ouvriers d'élite.

Après une traversée assez bonne, *l'Amérique* s'échoue, en arrivant, sur la barre du Guazacoalco. Les passagers débarquent, non sans peine, et Brémond ainsi qu'un autre passager, M. Baussan, sont chargés d'aller demander du secours à Giordan, qui habite Minotitlan, à quelque dix lieues en remontant le fleuve. Ils le ramènent avec eux après quatre jours, pendant lesquels les malheureux passagers s'étaient efforcés de débarquer ce qu'ils pouvaient du bâtiment en perdition et d'installer un pitoyable bivouac. On décide alors d'avoir recours aux pirogues des habitants de Minotitlan pour enlever le matériel ; nouveau retard de douze jours, pendant lesquels la caravane souffre d'une chaleur accablante et des piqûres incessantes d'insectes venimeux. Brémond et Baussan reparaissent enfin, ils ont trouvé, à Minotitlan, six pirogues qu'ils s'empressent de charger d'une partie de leurs hommes et de leurs effets. Notre pauvre Dubouchet, qui voit que sa situation peut s'éterniser ainsi, offre à Baussan ses bons services, moyennant une place pour lui et ses bagages à bord de son embarcation. Cette offre fut acceptée, à la condition que Dubouchet ferait deux autres voyages avec lui au lieu du naufrage. Ses compagnons et lui mirent 21 heures pour arriver à Minotitlan qu'ils atteignirent à deux heures de la nuit, sans pouvoir avancer jusqu'au village gardé par cinquante chiens, chargés d'ordinaire de préserver les poules et les dindons constamment attaqués par les tigres. Au point du jour, Dubouchet se dirige vers la case de Giordan, pauvre construction en bois blanc couverte de feuilles de palmier, où il trouve à se réconforter frugalement. Après deux heures de repos, il repart avec sa pirogue, mais, surpris par une tempête, il ne doit la vie qu'au secours que lui porte un petit bâtiment qui descendait aussi la rivière, enfin il retrouve ses infortunés compagnons et repart aussitôt avec un nouveau chargement, mais il chavire et échappe à grand'peine aux caïmans ; son troisième voyage est troublé aussi par de semblables péripéties. Dubouchet commençait à sérieusement déchanter, il va cependant trouver Giordan pour s'entendre au sujet de son exploitation de vers à soie. « M. Giordan, raconte-t-il, après m'avoir écouté d'un air fort distrait, me répondit qu'il n'avait nul besoin de mon industrie, et que M. Laisné avait commis une faute en m'envoyant au

1. *Le Guazacoalco, colonie de MM. Laisné de Villevêque et Giordan ou les horreurs dévoilés de cette colonie*, par Charles Dubouchet, échappé au désastre de la première expédition; Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, n° 53, et chez tous les marchands de nouveautés, 1830.

Digitized by Google

Guazacoalco». Désespéré et voyant qu'il n'y a rien à tenter, il se hâte de se défaire de sa pacotille pour réaliser la somme nécessaire à son retour en Europe, mais, pour comble de malheur, il est piqué par un scorpion et reste entre la vie et la mort pendant plus d'un mois. Pendant ce temps, Brémond s'efforce d'arriver avec sa compagnie à la concession qui lui était réservée à Sarotbia, mais la forêt est impénétrable et inexploitable au point que les indigènes même ont déserté le pays.

Enfin Dubouchet, remis de ses blessures et ayant pu réaliser quelque argent, s'embarque pour New-York. En route il rencontre, à la Véra-Cruz, le brick *l'Hercule* qui amène encore à Giordan 140 infortunés. Il arrive enfin en juillet au Havre. Il publie alors plusieurs libelles pour éclairer l'opinion. Il s'attaque surtout à un certain abbé Baradère qui avait décrit avec la plus grande exagération ce pays de cocagne et avait entraîné dans cette expédition un grand nombre de malheureux trop confiants [1].

M. L. Cognet prétend que Dubouchet resta en France jusqu'en 1835, puis s'expatria de nouveau, cette fois avec sa femme et ses trois enfants ; il se rendit en Amérique, à Newhaven, la Nouvelle-Orléans, Philadelphie et New-York. Il y tenta la plantation du mûrier, l'élevage des vers à soie et la filature des soies, dans lesquels il réussit cette fois et obtint plusieurs médailles du gouvernement américain.

Les tribulations extérieures de la colonie du Guazacoalco ont été décrites par un sieur Mansion [2] dans un tract plus long. Dubouchet avait déjà parlé du second navire *l'Hercule* qui avait quitté le Havre, le 2 mars 1830, avec 142 passagers et se perdit, comme le précédent, à l'arrivée. Un troisième, *la Diane*, suivit, le 2 juin, avec 83 personnes ; c'est alors que Giordan s'enfuit, sa situation n'étant plus tenable. La petite colonie est en effet aux prises avec la fièvre qu'entretiennent la pluie diluvienne et les piqûres incessantes des insectes ; l'état sanitaire est de plus en plus compromis par les privations de toute nature, enfin ceux qui ne meurent pas tentent d'atteindre le Mexique ou rentrent en France, ruinés et malades. Cognet termine en disant que cette affaire du Guazacoalco eut, en son temps, beaucoup de retentissement et donna lieu à une polémique acharnée des journaux ainsi qu'à de nombreux procès. La génération actuelle a perdu tout souvenir de ces quelques centaines d'individus sacrifiés qui périrent misérablement, c'est pour cela qu'il nous a paru intéressant de raconter cette expédition dont les Lyonnais eurent le plus à pâtir.

Mathieu VARILLE.

---

1. Cf. *Dernier mot sur le Guazacoalco*, par Ch. Dubouchet; Paris, A. Auffray. Compléments aux détails sur le Guazacoalco par MM. Tillet et Benoit, à M. Dubouchet, en ville.

2. Précis historique sur la colonie française au Guazacoalcos (Mexique) avec la réfutation des prospectus publiés par MM. Laisné de Villevêque, Giordan et Baraderi, suivi de plusieurs lettres autographes de MM. Laisné et Giordan et d'une épître en vers à M. Laisné de Villevêque, Londres, Imprimerie de Davidson et fils, 1831.

Digitized by Google

Un *graffito* d'histoire lyonnaise en Provence

En 1561, François d'Agoult, comte de Sault, devint, en l'absence du maréchal de Saint-André, lieutenant du roi au gouvernement du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Bourbonnais, Haute et Basse-Marche. Ce personnage, dont une gravure de Wœriot nous a transmis la physionomie rude, oblique et bornée, était fils d'un gentilhomme dauphinois, Claude de Montauban, qui épousa la « magnifique héritière » de la famille d'Agoult. C'était une famille jadis souveraine qui tenait la baronie de Sault d'une bulle impériale de 1004 et qui, au xve siècle, fit hommage, en toute indépandance, de ses terres au comte de Provence. Louis XI, devenu comte de Provence, fit donc entrer sous la suzeraineté du roi de France ce beau domaine qui comprenait, outre la baronie de Sault, diverses seigneuries, entre autres celle de Lourmarin en Provence, dans le diocèse d'Aix, et la vignerie d'Apt. Ce village, à l'entrée d'une combe où passe la route d'Aix à Apt, fut créé sur un lieu dit du même nom, par un Foulques d'Agoult, qui y amena, du Piémont, une colonie de Vaudois. Il en profita pour faire reconstruire le château, et les d'Agoult y demeurèrent désormais.

Louise d'Agoult, épousée par Claude de Montauban, avait hérité de tous les biens de son frère, mort sans enfants. Elle obtint du roi que le fils de son mari, François, prît le titre et les droits des d'Agoult, par *substitution*. Charles IX eut toujours pour ce fils une étrange faiblesse et érigea même en sa faveur la baronie de Sault en Comté. Faiblesse bien mal récompensée par l'attitude singulière de François d'Agoult vis à vis des calvinistes et sa complicité certaine avec le baron des Adrets.

Lors de récents travaux de restauration au château de Lourmarin, une inscription tracée à la pointe et très lisible fut découverte sur le mur d'une salle à demi effondrée. Nous en donnons ici le calque. Il fixe un point d'histoire lyonnaise et

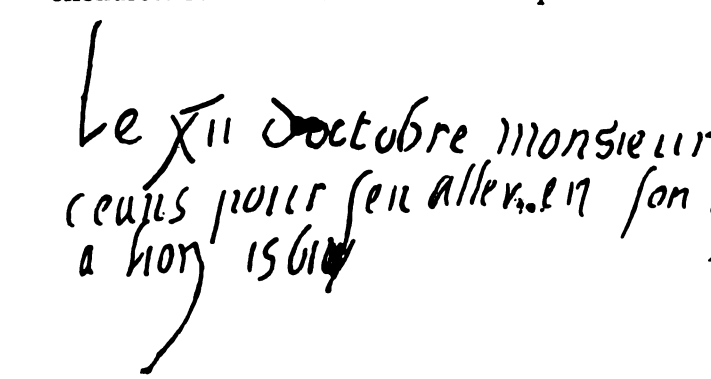

d'histoire provençale. Lu ainsi sur la froideur d'une feuille imprimée, ce graffito n'offre pas la vie et l'émotion que créent, sous un ciel balayé de mistral, des murailles couvertes de lierre, la patine d'un beau stuc, et l'abandon charmant et fier du passé.

R. L.-V.

Digitized by Google

CHRONIQUE MUSICALE

LE STYLE NATUREL

A propos du *Poème de la Maison* et de *Mon Lac*

DE G.-M. WITKOWSKI

« Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi ; car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme ».

PASCAL.

Quelques-uns, je m'y attends, s'étonneront d'entendre parler de style naturel à propos de Witkowski : « Quoi ? — diront-ils —, l'auteur de deux artificieuses symphonies, de la polyphonie touffue du *Poème de la Maison*, des ingénieuses combinaisons mélodiques, harmoniques et rythmiques qui nous dépeignaient récemment les aspects changeants du lac de Paladru, n'est-il pas le maître par excellence de la musique savante, disons même de la musique habile, si savante et si habile qu'elle n'est accessible qu'à un petit nombre d'initiés et déconcerte à chaque instant l'humble et naïf amateur ? Est-ce là le langage naturel ? ».

— Oui, si le langage naturel est le langage vrai. Ne confondons pas le style avec la langue. La langue, c'est le vocabulaire et la grammaire. Le vocabulaire et la grammaire de la musique se sont enrichis et élargis singulièrement depuis vingt ou trente ans. La musique italienne qui ravissait Alfred de Musset se contentait d'une indigente et solitaire mélodie carrée, toujours de même coupe, modulant timidement aux tons voisins ; on l'accompagnait d'une douzaine au plus de formules harmoniques, en accords plaqués ou arpégés. Et cela servait à toutes fins. La polyphonie avait disparu. Les ressources du langage musical, déjà médiocres au temps des grands classiques, s'étaient encore appauvries. Seuls Berlioz en France, Schumann et Wagner en Allemagne s'étaient préoccupés d'avoir une langue capable de dire autre chose que des radotages.

Deux écoles, d'abord indépendantes l'une de l'autre, maintenant confondues, celle de César Franck et Vincent d'Indy, celle de Claude Debussy et Maurice Ravel, ont renouvelé l'écriture musicale. Witkowski a hérité de toutes les traditions de la première, à laquelle il appartenait, bénéficié de toutes les découvertes de la seconde, et j'imagine qu'il y a personnellement beaucoup ajouté. Comme il sait à merveille se servir de ces moyens d'expression, il n'est pas, en effet, à l'heure présente, de compositeur plus savant ni plus habile.

Digitized by Google

Cette science et cette habileté nuisent-elles au style naturel ? Nullement. Bien au contraire, elles le servent. Inventer de nouvelles combinaisons sonores, est-ce donc faire de l'*artificiel*, ou de l'*artificieux* ? Non ; c'est tout simplement faire de l'*art*. Corot manque-t-il de naturel parce que nul peintre avant lui n'avait su trouver sur sa palette des tons aussi fins et aussi vrais pour rendre la transparence humide et la tiédeur d'une matinée de printemps ? Renan manque-t-il de naturel parce que nul n'avait écrit une prose aussi exactement et délicatement nuancée ? Un auteur manque de naturel quand il étale avec ostentation son savoir-faire pour le faire admirer. Vous trouverez cela (d'ailleurs ce n'est pas toujours méprisable) chez des poètes comme Théophile Gautier ou Victor Hugo, chez des peintres comme Carolus Duran ou Rochegrosse ; vous ne le trouverez pas dans une seule page de Witkowski.

Le style naturel est celui qui fournit l'expression la plus complète et la plus juste de ce qu'il s'agissait d'exprimer, celui qui rend le mieux ce que l'auteur a senti ; c'est donc aussi le style le plus personnel, celui où il y a le moins de convenu, celui qui use le moins de formules toutes faites et de procédés traditionnels. Pour cela, il est nécessaire que les moyens d'expression soient abondants et souples. Pascal a cent fois plus de variété dans les mots et la structure des phrases que Racine, dont le vocabulaire est si réduit et la grammaire si simple ; Pascal est cent fois plus naturel que Racine. Le style naturel, c'est-à-dire l'expression vraie, règne dans toute sa magnificence dans les *Passions* de Bach, dans la *Messe solennelle* de Beethoven ; il peut manquer complètement dans une simple « Feuille d'album », dans une simple mélodie pour chant et piano. Pensez-vous qu'une cavatine du théâtre italien soit du style naturel ?

A moins que par le naturel vous n'entendiez la facilité. Mais la facilité n'a jamais produit rien qui vaille. On n'invente pas, on ne crée pas sans travail. Il est vrai qu'on peut faire difficilement des choses faciles. Mais qui donc reprocherait à Witkowski, ayant à sa disposition un excellent orchestre, formé par lui et qu'il dirige en maître, de se plaire surtout à de grandes compositions orchestrales ? Et ces grandes compositions, quand nous y serons mieux habitués, quand nous en saisirons sans effort les lignes architecturales, toujours simples et larges, quand les traits épisodiques, mis à leur place, ne nous étonneront et déconcerteront plus, qui sait si elles ne nous apparaîtront pas comme des choses faciles difficilement faites ? Faciles à exécuter, elles ne le sont certes pas. Mais je suis sûr qu'elles ne tarderont pas à paraître faciles à saisir, dans leur ensemble et dans leurs détails. Il suffit pour cela que nous remportions sur la modestie de l'auteur cette victoire, de les entendre plus souvent.

Dans la musique de Witkowski, il n'est pas une nouveauté qui ne s'explique et ne se justifie par le besoin de l'expression juste et précise, de l'expression vraie. En donnerai-je quelques exemples ?

Lorsque je reçus de ses mains, ornée d'une précieuse dédicace, la partition du *Poème de la Maison*, je me mis aussitôt à la lire, dans la rue et sur le quai du Rhône. Je fus arrêté dès les premières mesures de cet admirable prélude qui n'enferme pourtant, chacun l'avouera, aucune obscurité. J'y découvrais sans peine une pédale double de tonique et de dominante, qui devient bientôt une pédale triple, ce qu'on appelle en

Digitized by Google

harmonie un *faux-bourdon*. Mais chacune des notes y est brodée à la seconde mineure, inférieure ou supérieure, de manière à former un battement répété ou un trille très lent. Or les notes de broderie font entre elles des agrégations harmoniques singulièrement hardies, que je ne parvenais pas à entendre mentalement. Arrivé chez moi, je me servis du piano ; mais les sons de cet instrument se lient si mal que l'impression ne fut pas satisfaisante. J'entendais des accords alternatifs ; les accords impairs étaient tout simplement des accords parfaits de tonique, mais les accords pairs étaient bien étranges, plus que dissonants. A l'orchestre, grâce aux sons liés des contrebasses et des violoncelles, l'impression de faux-bourdon seule domine ; les notes de broderie ne font qu'en estomper la sonorité. Rien, en effet, ne pouvait mieux suggérer la brume lointaine et le mystère dont s'enveloppe le soir cette maison des champs, retraite solitaire et cachée d'une famille de braves gens. Ce qui m'avait déconcerté d'abord était bien l'expression vraie, le « style naturel ». Bientôt une lumière se montrera parmi les arbres, un rossignol chantera dans les bois, nous percevrons confusément la rumeur et le mouvement des lieux habités, mais nous ne verrons la maison que quand nous serons devant la « porte ». Et le poème se déroule ainsi, toujours suggestif et toujours émouvant, c'est-à-dire, en somme, poétique. Et si nous n'en saisissons pas du premier coup la poésie, c'est parce que, contemporains d'un artiste qui crée son langage, nous ne l'avons pas encore assez entendu.

Aux précédentes auditions, vieilles déjà de deux années, le public a été frappé de quelques effets descriptifs, voire imitatifs : le chant du coq, le meuglement de la vache, le pépiement de la volaille, la claudication du mendiant, le battement des fléaux, le vent, la neige, etc. Ce n'est pas là une nouveauté : on trouve des effets semblables dans tous les classiques, Beethoven, Haydn, Rameau, J.-S. Bach et notre vieux Josquin Després. On a remarqué combien ces effets descriptifs et imitatifs sont réussis. Les bruits de la nature y sont, comme il convient, stylisés, musicalisés, adroitement posés au bon endroit ; ils s'ajoutent à la musique et s'y incorporent naturellement sans en rompre les lignes. On n'a peut-être pas assez remarqué combien ils sont discrets. Ce sont souvent de simples indications, très passagères. S'ils ont accaparé l'attention, c'est que l'auditeur n'a aucune peine à les saisir, tandis que peut-être le développement de la musique pure lui échappe parfois. Ne vous est-il pas arrivé de retenir, d'un tableau vu trop vite, d'une poésie entendue une seule fois, un détail secondaire qui, dans votre souvenir, domine tout le reste ? [1] Il suffit de revoir le tableau, de relire la poésie pour remettre chaque chose à sa place et à sa valeur. C'est ce qui se produira pour les effets descriptifs et imitatifs du *Poème de la Maison*. On constatera alors qu'ils sont plus expressifs que pittoresques : ils rendent moins les choses elles-mêmes que l'esprit des choses, c'est-à-dire les impressions morales qu'elles font sur nous. Que de fois les musiciens ont noté le chant du rossignol ! Dans le prélude dont j'ai déjà parlé, les tenues et la roulade de la flûte signifient surtout la paix de la maison rustique,

1. A Bologne, devant un grand tableau de Passarello, le guide me montra, au bas du premier plan, un moineau qui picore, en me disant que c'était la signature du peintre : *passarello*. Aujourd'hui, c'est tout ce que je me rappelle de cette peinture.

Digitized by Google

endormie parmi les arbres au chant des oiseaux. L'imitation, chez Witkowski, n'est jamais réaliste ; elle ne retient des choses que leur physionomie, leur grâce, leur esprit, les émotions qu'elles suggèrent. De même un tableau ne doit pas être un trompe-l'œil, ni une description littéraire un inventaire.

Witkowski est un éminent créateur de rythmes. Il me dit un jour (il y a peut-être dix ou quinze ans de cela) : « Oh ! ces barres de mesure ! que je voudrais les voir disparaître. — Supprimer les barres de mesure ! m'écriai-je. Comment serait-ce possible ? — Je sais bien, parbleu ! qu'on ne peut pas les supprimer. C'est une nécessité qu'il faut bien subir. On ne peut pas maintenir l'ensemble d'un grand nombre d'exécutants sans battre la mesure. Mais quel joug et quel énervement que ce retour implacable du temps fort à intervalles égaux ! Combien la période sonore serait plus libre et s'approcherait davantage de l'expression vraie et naturelle, si elle n'était pas astreinte à la régularité systématique de la mesure, à la discipline rigide du métronome ! ».

Je saisis mal, à cette époque, la pensée du Maître. La régularité rythmique, me disais-je, n'est pas seulement nécessaire pour l'exécution des ensembles, puisque la musique écrite pour un seul exécutant a aussi des mesures et des barres de mesure. Elle est de l'essence même de la musique comme le mètre est de l'essence de la poésie. C'est un élément d'ordre. La raison y trouve une satisfaction. Il appartient à l'artiste d'en faire un élément de beauté. Et c'est aussi un puissant moyen d'expression. Les diverses mesures et les divers mouvements ont une valeur expressive indiscutable. La mesure est-elle si tyrannique ? On ne manque pas de l'accélérer, de la ralentir, de la suspendre toutes les fois que l'expression l'exige. On peut même s'en affranchir tout à fait : certains anciens préludes d'orgue ou de clavecin ne sont pas du tout mesurés. Si les vieux maîtres ont rarement écrit ainsi, c'est que le besoin même de l'expression les ramenait vite à la musique mesurée. La musique non mesurée, c'est de la prose musicale. — La mesure, d'ailleurs, n'est pas le rythme. Rien n'empêche d'appliquer sur cette division régulière du temps les rythmes les plus divers, de diviser et subdiviser les temps ou de les unir en des notes tenues, de déplacer même l'accentuation par des syncopes. Et il semble que la régularité de la mesure soit nécessaire pour percevoir les valeurs de ces notes diversement longues et diversement brèves.

Je me disais tout cela et ne comprenais pas l'aversion de Witkowski pour les barres de mesure. Je comprends maintenant ce qu'il cherchait. Il voulait assouplir le rythme pour lui donner toute sa valeur expressive, et cela malgré les exigences de la polyphonie. Il y est arrivé en superposant des rythmes qui ne coïncident pas. On pratiquait depuis longtemps les « deux pour trois », plus rarement les « trois pour quatre » .Witkowski utilise les « quatre pour cinq » et les « cinq pour six » et bien d'autres combinaisons encore. Il lui arrive de composer une mesure en trois temps de la façon suivante : la valeur de la première noire est représentée par un triolet de croches, puis celle des deux noires qui restent et qui valent une blanche est remplacée par un triolet de noires. Une fois qu'on s'est habitué à une mesure aussi insolite, on la trouve parfaitement naturelle, et il arrive qu'elle réalise, pour les paroles, la diction la plus naturelle et la plus expressive. Parfois les chœurs

Digitized by Google

chantent à trois-deux tandis que l'orchestre joue à six-quatre, ou les chœurs à six-quatre et l'orchestre à quatre temps. Naturellement, le dirigeant ne peut battre qu'une des deux mesures à la fois ; ceux qui exécutent l'autre se tirent d'affaire comme ils peuvent. Ces combinaisons permettent, par exemple, de faire chanter aux voix un *Benedicite* de grande allure, une sorte de choral à trois temps :

Dieu très bon, bénissez la table des ancêtres,
Et donnez-nous le pain de chaque jour, ô maître,

et de l'accompagner du scherzo des batteurs au fléau à six-quatre. Les difficultés d'exécution sont l'affaire des exécutants et ne regardent pas le public, qui ne s'intéresse qu'au résultat. Or, le résultat, ce sont des moyens d'expression nouveaux et très puissants. Les thèmes superposés ne sont plus collés ensemble, soudés par toutes leurs jointures ; ils n'ont plus l'air de faire l'exercice à la prussienne et de marquer le *pas de l'oie*. Ils ne forment pas une pâte ; leur indépendance leur conserve toute la valeur de leur physionomie expressive, et, pour l'auditeur, ils n'en sont que plus faciles à saisir. Quand on sera un peu familiarisé avec cette musique, chacun conviendra qu'il n'y en a pas de plus naturelle ni de plus claire.

Quelqu'un me demandait dernièrement, avec un peu d'ironie, mon opinion sur le *Poème de la Maison*, qu'il n'avait pas entendu : « On dit que c'est de l'algèbre musicale ». Je ne fus pas assez impoli pour répondre que parler d'algèbre musicale, c'est ignorer ce que c'est que l'algèbre et ce que c'est que la musique. Et quand cela serait ? L'algèbre n'est-elle pas la plus parfaite de toutes les langues inventées par les hommes ? Comme elle est la seule exactement véridique, on peut dire qu'elle réalise l'idéal du « style naturel ». Et, pour qui sait la lire, elle est aussi, incontestablement, la plus claire. Mais il n'y a point d'algèbre dans la technique de Witkowski. Sa musique, dans l'ensemble comme dans les détails, tend uniquement et constamment à une seule fin : l'expression des émotions.

J'ai longuement développé la première partie du texte de Pascal placé en tête de cet article, relative au style naturel. J'éprouvais le besoin de faire une apologie. Je ne m'arrêterai pas à développer l'autre : en des œuvres comme le *Poème de la Maison* et *Mon Lac*, on trouve un homme, alors même qu'on s'attendait de ne voir qu'un auteur. D'abord, personne, je crois, ne le conteste. Ensuite, il n'y aurait aucun moyen de le faire comprendre à qui ne le sentirait pas.

Les compositions de nos contemporains, merveilles de grâce, de délicatesse et d'esprit, font souvent l'impression de bibelots d'étagère. Ce sont des camées, des médailles, des plaquettes, ciselures exquises de matières très précieuses. Le jardinier de Paladru nous offre autre chose.

Witkowski suffit, par son étonnante activité, aux multiples besognes de la direction et de l'administration de cette entreprise considérable : la *Société des Grands Concerts*. Bien que l'affection qu'il inspire lui assure les concours les plus dévoués, il

Digitized by Google

s'occupe des moindres détails : tout passe par ses mains et rien ne lui échappe. Malgré cet énorme travail, malgré cette vie constamment bousculée, c'est un rêveur et un poète. En été, dans son jardin de Paladru, tout en soignant ses ruches, tout en taillant, greffant, hybridant ses rosiers, il se replonge dans le sein de la divine nature, dont il sent intensément la vie profonde. Trop actif pour être un contemplateur, comme le serait un peintre, c'est dans l'action qu'il saisit la physionomie des choses, plus sensible à leur vie intérieure qu'à leur aspect extérieur. Et ce qu'il a ainsi observé, senti, rêvé, le sécateur ou la bêche à la main, parmi les bourdonnements d'abeilles et les parfums de roses, parmi les paysans et les animaux, tandis qu'hommes, bêtes et plantes s'épanouissent dans l'air pur et le soleil, se raidissent contre la bise des montagnes ou fléchissent accablés par la menace de l'orage, il s'est appliqué à le rendre dans ces deux ouvrages : *Mon Lac* et le *Poème de la Maison.*

De plus, cet homme des champs est le meilleur des pères de famille. Il a le culte du foyer comme un homme des anciens temps. Je l'ai vu un jour tout ému par la lecture du poème de Mercier : il retrouvait là tout ce qu'il aime. « La musique viendrait toute seule sur ces vers-là », me disait-il. Elle est venue en effet, une musique dont le principal caractère est d'être profondément et sincèrement *sentie.*

Enfin, et par-dessus tout, c'est un homme bon. La bonté rayonne de sa personne et se manifeste à ceux qui l'entourent et collaborent avec lui, sans qu'il y pense, sans qu'il s'en aperçoive, et d'autant plus aisément que la musique est le meilleur et le plus direct truchement du cœur. Et c'est ce cœur qui s'exprime dans les pages les plus ardentes commes les plus délicates du *Poème de la Maison.*

S'il y a des gens qui puissent entendre de pareilles œuvres sans en être touchés, s'ils les écoutent comme une vache regarde passer un train, c'est qu'ils ne sont pas assez musiciens, ou pas assez poètes — peut-être pas assez humains — pour qu'elles s'adressent à eux. On peut être un fort honnête homme et n'avoir pas d'oreille ; on peut être honnête homme, avoir l'oreille juste et manquer de sensibilité poétique. On est alors condamné, par décret de nature, à ne jamais apercevoir, dans les œuvres de Witkowski, ni un *homme,* ni même un *auteur.* Que voulez-vous ? La musique n'est pas faite pour les sourds (j'entends musicalement sourds), pas plus que la peinture n'est faite pour les aveugles.

Edmond Goblot.

Digitized by Google

Le Premier Salon Lyonnais des Beaux-Arts

Vers le milieu du mois de juillet de l'année 1786, paraissait dans les gazettes de notre ville, l'annonce suivante :

Sallon *(sic)* des Arts

« On se propose de faire dans ce sallon, le 25 août prochain, l'exposition la plus nombreuse et la plus brillante qu'il sera possible de tableaux, dessins, plans, ouvrages de sculpture, gravures, étoffes et machines nouvelles. On espère que les artistes les plus distingués et tous ceux qui aiment les arts, voudront bien concourir au succès de cette tentative. La réunion des morceaux exposés formera un spectacle nouveau pour cette ville. On ne négligera rien pour le rendre intéressant et on espère que ces expositions, continuées toujours avec plus de succès, les années suivantes pourront devenir aussi utiles aux arts qu'agréables aux citoyens. Les artistes et les amateurs qui se proposeront de faire exposer quelques morceaux le 25 août prochain, sont priés d'en donner avis incessamment au concierge du Sallon des Arts ».

L'exposition ainsi annoncée devait être le premier salon lyonnais des beaux-arts.

La curieuse association connue sous le nom de Sallon des Arts, qui lançait cet appel au public lyonnais, fut une des plus intéressantes manifestations de notre esprit local, à la fin du dix-huitième siècle. Nous nous proposons d'en donner, dans un prochain numéro, une étude plus approfondie que ces quelques lignes qui ne visent qu'à rappeler le souvenir de la première exposition d'œuvres d'art qui ait eu lieu à Lyon.

Cette association avait été fondée au début de cette même année 1786, par quelques dévoués et généreux citoyens lyonnais, dans le but « d'offrir à tous les sexes, à tous les âges, les moyens de jouir, au sein d'une société choisie, des amusements variés de l'esprit et de tout ce que les arts ont de plus enchanteur, faire connaître, par des expositions, les chefs-d'œuvre des artistes les plus distingués, les machines ingénieuses, les découvertes utiles, les nouveautés intéressantes ». Tel est du moins le programme que traçait à son activité son fondateur, le chevalier-poète André de Bory, gouverneur du château de Pierre-Scize, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, dans l'assemblée générale du 20 avril.

Les amateurs et artistes lyonnais ne semblent pas avoir répondu en foule à l'appel des directeurs du Sallon des Arts; cependant l'exposition s'ouvrait le jour désigné, 25 août, dans le local de la société, maison de Janzé, à l'angle de la place Louis-le-Grand, actuellement place Bellecour, et de la rue Saint-Dominique. Sa durée était primitivement fixée à huit jours, mais quelques œuvres n'ayant été apportées au comité qu'après l'ouverture, elle fut prolongée jusqu'au lundi 11 septembre. Dans une courte préface, le catalogue édité à Lyon à l'imprimerie de la Ville (?) exposait les raisons qui avaient présidé à l'organisation de cette manifestation artistique : « Offrir aux citoyens de cette ville un spectacle intéressant et nouveau pour elle, rapprocher les

Digitized by Google

amateurs des artistes, servir à la fois les uns et les autres en faisant mieux connaître les talents les plus dignes d'être honorés et encouragés, ranimer l'émulation et l'amour des arts qui élèvent l'âme et font le charme de la vie ».

Quel beau programme et combien digne d'être couronné par le succès! Mais la précipitation que l'on avait apportée à son exécution, le peu de temps, un mois à peine, que l'on avait consacré à recueillir les pièces exposées, avaient quelque peu nui au succès de cette entreprise et le catalogue lui-même constate que cette exposition a été faite tellement à la hâte qu'on ne peut guère la regarder que comme un essai. Toutefois, il ajoute que l'indulgence avec laquelle on a daigné l'accueillir donne lieu d'espérer que les expositions des années suivantes deviendront vraiment utiles et auront un succès marqué. Notons également qu'il constate qu'on n'a pu réunir cette année qu'un très petit nombre d'échantillons d'étoffes, mais qu'il y a lieu de croire que cette division si intéressante pour notre ville sera plus nombreuse et plus variée à l'avenir.

Ainsi donc, le premier salon des beaux-arts qui ait été organisé dans notre cité comprenait déjà une section d'art décoratif où figuraient des spécimens de notre industrie locale et plus particulièrement de la Fabrique lyonnaise.

Ce n'était point cependant que cette exposition présentât à ses visiteurs un nombre considérable d'œuvres de tous genres. Le catalogue ne comprend guère que 39 numéros pour la peinture, 16 pour la sculpture, 28 pour les dessins, 25 pour la gravure, 1 pour l'orfèvrerie et 1 pour les étoffes. Ce sont là, certes, des chiffres bien modestes si on les compare aux centaines de numéros que comportent aujourd'hui les catalogues de nos expositions d'automne et de printemps.

Est-ce à dire que l'intérêt en était moindre et l'art, l'art véritable, plus médiocrement représenté? Il serait téméraire de l'affirmer en voyant quels artistes figuraient à ce premier salon lyonnais.

Tout d'abord une remarque est à faire. Le Salon de 1786 n'excluait point les artistes décédés même depuis de nombreuses années, et nous pouvons relever sur le catalogue les noms depuis longtemps célèbres du Titien, du Corrège et du Caravage, ceux de Boucher et de Watteau, et ceux de Lyonnais illustres, le graveur Jean Audran et le sculpteur Marc Chabry.

Parmi les trente-neuf peintures exposées, nous signalerons un portrait de l'Arioste par le Titien, un tableau d'architecture par Servandoni, une tête de caractère par Nonnotte, peintre du roi et de la ville de Lyon, décédé l'année précédente, un tableau représentant un homme qui souffle sur un bouillon, par Jean-Jacques de Boissieu que le catalogue qualifie modestement d'amateur, sept toiles de Bidault, dont une vue de la cascade de Tivoli et neuf d'un M. Eisen, « établi à Lyon », qui est probablement le fils aîné de Charles Eisen le prestigieux illustrateur des contes de La Fontaine et des métamorphoses d'Ovide.

Dans la section de sculpture, Chinard, qui venait de remporter le premier prix de l'Académie de Rome, exposait trois reproductions d'œuvres antiques et quatre petites figures en terre cuite représentant les saisons ; Clément, professeur à l'Ecole royale de

Digitized by Google

Lyon, trois bustes, dont celui, destiné à l'Académie de Lyon, de l'abbé Antoine de Lacroix, fondateur de la dite école et obéancier de Saint-Just. Le statuaire Chabry, dont la réputation avait été si grande, que cinquante ans après sa mort, le catalogue le qualifie encore de grand Chabry, figurait dans cette section avec une *Assomption de la Sainte Vierge*. Enfin, on y voyait également un portrait en cire par le fameux Curtius, ce prédécesseur de Grévin, dont le cabinet de poupées historiques, ouvert depuis peu de temps à Paris, dans le Palais Royal, était alors en pleine vogue.

La section des dessins était particulièrement remarquable. On y admirait surtout deux études de Charles Boily pour son magnifique portrait gravé de Prost de Royer, qui devait être édité la même année par souscription publique, en reconnaissance des services rendus à la ville par ce lieutenant général de police; sept dessins de J.-J. de Boissieu, dont le *Départ de la Montgolfière lancée aux Broteaux le* 19 *janvier* 1784, qui est aujourd'hui au musée de Lyon. De Greuze, peintre du roi, l'artiste le plus en vue à cette époque, trois têtes d'étude dans un seul cadre. Du célèbre Hyacinthe Rigaud, le peintre officiel de Louis XIV et qui avait passé quatre années de sa jeunesse en notre ville, un portrait aux trois crayons du fabuliste La Fontaine. Nous ajouterons encore une tête de Fleuve par Boucher, un croquis représentant une femme à mi-corps par Watteau et enfin six dessins à la gouache, fleurs et fruits, de feu Jacques, peintre du roi aux Gobelins.

La section de gravure ne pouvait point ne pas être intéressante à une époque où cet art touchait, en France, à son apogée. On y remarquait un portrait de Necker, le ministre des Finances cher aux Lyonnais, gravé par le célèbre Augustin de Saint-Aubin d'après une peinture de Duplessis ; une reproduction par le graveur lyonnais J. Audran du magnifique portrait d'Antoine Coysevox, peint en 1720 par Hyacinthe Rigaud ; deux œuvres nouvelles du célèbre graveur Charles Boily représentant, l'une, le prévôt des Marchands Tolozan de Montfort, l'autre la comtesse de Beauharnais, l'une des plus curieuses poétesses de cette époque et dont le souvenir s'est gardé jusqu'à nos jours grâce aux fameuses épigrammes d'Ecouchard Lebrun.

Ebé belle et poète a deux petits travers
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Notons enfin deux eaux-fortes de Jean-Jacques de Boissieu, *les Marchands de moutons* et *le Théâtre ambulant*.

L'exposition comprenait en outre une pièce d'orfèvrerie de Jacques, traiteur, représentant la cathédrale de Strasbourg et, ainsi que nous l'avons déjà dit, cinq échantillons d'étoffes en dorure catalogués sous le même numéro 85.

Tel fut le premier salon des beaux-arts en notre ville. Certes la tentative était bien modeste, elle n'eut d'ailleurs aucune suite et ce ne fut que bien plus tard, exactement cinquante ans après, en 1836, que la Société des Amis des Arts, fondée grâce à l'intelligente suggestion de M. Rivet, préfet du Rhône, organisa les expositions annuelles de peinture, sculpture et œuvres d'art, qui, sous le nom de Salon, se sont succédées presque sans interruption dans notre ville.

E. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA CURIOSITÉ

Dès le commencement d'octobre, les ventes ont repris à l'Hôtel des Ventes de Lyon et se sont succédées pendant tout le trimestre. Il faut reconnaître que les prix ont baissé : mais était-ce souhaitable de voir se maintenir les prix vertigineux de 1920? Au reste, cette baisse se fait sentir surtout pour les objets ordinaires; les objets artistiques gardant toujours une cote très honorable.

Il n'y a pas lieu de parler longuement des trois ventes de livres faites pendant ce trimestre, bien que leur total ait dépassé 100.000 francs ; signalons cependant que deux libraires d'Anvers et d'Amsterdam s'étaient déplacés pour assister à une vente composée en partie d'ouvrages qui les intéressaient spécialement. L'un, de Barlaeus *(Rerum per octennium in Braesilia,* 56 Platz, Amsterdam, 1647) a été adjugé 850 fr. L'autre, *Succia antiqua et hodierna,* par le comte Eric Dhalberg, 354 gravures de Swidde, Maret, Pérelle, à Stockholm, 1693-1714, a été adjugé 1.850 fr.

Une vente d'objets anciens faite au début d'octobre a bien réussi malgré la pénurie de choses vraiment intéressantes. Notons quelques prix : *Adam et Eve,* groupe en ancienne porcelaine de Vienne, 1.150 fr. ; pendule Louis XVI à colonnes, 2.100 fr. ; petit guéridon Louis XVI en bois de rose, 1.700 fr. ; commode Régence en bois de violette, 2.800 fr.

Il ne s'est pas vendu d'objets modernes méritant une mention spéciale. Pénurie de peintures. Cependant un petit tableau de Vernay a été adjugé 2.550 fr. : ce peintre garde toujours une excellente cote, par contre, les Carrand semblent être moins recherchés ; deux Carrand ont fait l'un 720 fr., l'autre 650: il est vrai qu'ils étaient peu importants.

La vente la plus intéressante a été celle de l'antiquaire Vioud, qui a suivi l'exemple de son confrère Payet, dont la collection fut dispersée au mois de mars dernier. Les deux collections étaient très dissemblables. M. Payet avait surtout des objets de haute curiosité, des céramiques, des tableaux, d'intéressants bibelots : très peu de meubles ; M. Vioud, au contraire, avait presque uniquement des meubles et des sièges. La collection Payet plaisait davantage aux amateurs raffinés, la collection Vioud intéressait plutôt le gros public.

L'abondance des objets nécessita deux ventes, mais on fit passer dans la première les choses les plus intéressantes ; cette vente dura trois jours et eut lieu dans la salle des fêtes de Berrier et Milliet ; l'assistance fut très nombreuse et les enchères très animées.

Quoi qu'on en ait dit, les résultats furent des plus satisfaisants si on considère la mauvaise période que nous traversons et la qualité honnête mais ordinaire des pièces présentées. Voici les principaux prix obtenus : un lustre Louis XIV à cristaux taillés

Digitized by Google

fut adjugé 3.680 fr. Une statuette d'enfant en bronze XVIIIe siècle, 1.600 fr. ; un groupe en bois peint du XVe siècle, très incomplet, 1.120 fr.; un faune en marbre de l'époque romaine (trouvé dans le Rhône à Vienne), très restauré, 2.150 fr. Dans les horloges et pendules, un régulateur de forme droite, en laque XVIIe siècle a été vendu 1.850 fr., des pendules d'applique Louis XIV en écaille et cuivre, entre 1.500 et 2.000 fr., une pendule Louis XVI en marbre blanc, couverte de bronzes dorés, a été poussée jusqu'à 5.800 fr. Un trumeau de glace Régence, surmonté d'une peinture, a fait 2.500 fr. ; trois trumeaux de glace en bois finement sculpté de la fin du XVIIIe siècle, 7.400 fr. Une harpe avec crosse en laque et décor de fleurs au vernis martin, belle pièce de Naderman, a été vendue 3.800 fr. Dans les meubles, un petit chiffonnier Louis XV en bois de rose a trouvé preneur à 3.250 fr., une petite console-bureau en acajou avec fond de glace, 2.450 fr. ; des commodes du XVIIIe siècle entre 2.000 et 4.000 fr. ; un meuble d'appui en bois de rose, 3.250 fr., un très petit secrétaire Louis XVI à abattant en bois de rose, 2.700 fr.; une table-bureau Louis XVI en bois de rose, 4.200 fr. ; un petit bureau à cylindre en acajou, 2.100 fr.; une bibliothèque Empire en acajou, 2.000 fr.; une armoire Régence en noyer, 2.450 fr. et une armoire Louis XVI en noyer, 2.300 fr. Dans les sièges, signalons un fauteuil Louis XVI finement sculpté, 1.400 fr., une chaise longue Louis XVI en une pièce, 1.800 fr, 6 chaises Louis XVI avec siège en forme de violon, 2.600 fr., Enfin une tapisserie des Flandres du commencement du XVIIe siècle, verdure avec décor d'arbres, jardins, eaux vives et oiseaux, a été payée 13.100 fr. Il n'y a pas eu de prix intéressants à signaler pour la 2e vente. Le total a été de plus de 300.000 fr.

La pièce principale était une statue d'Hébé en terre cuite peinte, de grandeur naturelle, du sculpteur lyonnais Chinard. Bien qu'elle soit connue de la plupart des amateurs, l'histoire de cette statue est assez curieuse pour être redite une fois de plus.

Il se vendit pendant la guerre, au château de Saint-Savin, près de Bourgoin, un certain nombre d'objets anciens. Une statue, brisée en plusieurs morceaux, fut négligée au moment de la vente et fut seulement remarquée par un bouquiniste de Lyon qui venait d'acheter la bibliothèque du château ; il offrit quinze francs de ces débris qui lui furent donnés par dessus le marché ; il les proposa sans succès à un amateur pour 150 fr. ; mais ce même amateur, en cherchant dans les vieux papiers achetés par le bouquiniste, découvrit un mémoire de Chinard qui authentiquait la statue. Ce mémoire, en effet, notait la livraison de plusieurs pièces de sculpture et décrivait ainsi l'Hébé : « Une statue en terre cuite de cinq pieds et demi d'une seule pièce représentant une *Ebès*, 300 livres » ; le mémoire adressé au commandeur de Menon, au château de Saint-Savin, était acquitté en 1783 non sans avoir été quelque peu réduit. Au vu de cette pièce, le bouquiniste augmenta ses prétentions et offrit la statue pour 1.500 fr. au même amateur ; celui-ci en parla à un de ses parents que cette pièce n'intéressa pas. Bref, l'Hébé fut vendue à M. Vioud qui, après l'avoir fait très habilement restaurer, en demandait 70.000 fr. Il ne voulut pas la laisser mettre en vente à moins de 55.000 fr., bien qu'une offre ferme de 45.000 eût été faite : elle ne trouva pas preneur et fut retirée. Cette statue est une œuvre charmante, dans la manière de

Digitized by Google

Falconnet. La date à laquelle elle fut faite explique sa facture, très différente de l'œuvre plus connue de Chinard. Certains experts l'auraient attribuée volontiers à Falconnet si le mémoire découvert n'avait été une preuve indiscutable de son origine.

Nous relevons dans le *Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'art de la France* (Lyonnais), de M. Audin et E. Vial, la notice suivante dans laquelle devront s'incorporer les quelques observations qui précèdent :

CHINARD (Joseph), *sculpteur statuaire* ; Lyon, XVIIIe-XIXe s.

Né à Lyon, le 12 février 1756 ; mort en la même ville, le 20 juin 1813. Joseph Chinard, fils d'ouvriers des plus modestes, après avoir appris le dessin à l'école gratuite que dirigeait à Lyon Donat Nonnote, peintre de la Ville, et passé quelque temps à l'atelier du sculpteur Barthélemy Blaise, partit pour Rome en 1784, grâce aux libéralités de l'un de ses protecteurs, le chevalier de la Font de Juis, ancien procureur du roi. Il y demeura jusqu'en 1787, et, pendant ce premier séjour en Italie, il se présenta, en 1786, au concours de l'Académie de Saint-Luc ; il y obtint, dans des conditions particulièrement brillantes et à l'unanimité de deux scrutins, le premier grand prix de sculpture, pour son groupe *Persée délivrant Andromède*. A la fin de l'année 1787, Chinard revint à Lyon et y épousa, l'année suivante, sa première femme, Antoinette Perret. En 1791, il retourne en Italie et y sculpte, particulièrement d'après l'antique ; bientôt il est arrêté et emprisonné au château Saint-Ange avec son ami et compagnon l'architecte Rater : Chinard ayant modelé deux groupes dont l'un, *le Génie de la Raison foulant aux pieds la Superstition*, est jugé injurieux pour la Religion, et dénoncé à l'Inquisition. A la suite d'une interpellation du peintre David, Roland, alors ministre de l'Intérieur, intervient, par l'intermédiaire de sa femme, dit-on, et envoie tout exprès à Rome Hugou de Bassville, qui obtient promptement l'élargissement de notre artiste et de son compagnon Rater ; ajoutons que Hugou trouve la mort à l'issue de ces négociations laborieuses. Rentré en France aussitôt après son expulsion de Rome — expulsion qui avait été le prix de sa libération — Chinard s'installe à Lyon ; mais il y est presqu'aussitôt l'objet de mille vexations mesquines, dénoncé aux comités révolutionnaires, arrêté le 17 octobre 1793 et enfermé aux Recluses. Sa libération a donné lieu à une légende qu'il serait utile de contrôler avec soin. Quoi qu'il en soit, Chinard, dont les sentiments s'exaltent, sollicite son enrôlement dans les milices républicaines qui s'organisent pour la première campagne d'Italie ; le 23 prairial an III, il reçoit d'Albitte ordre de rejoindre l'Armée des Alpes. Deux ans plus tard, le 24 prairial an IV, Chinard, qui, dès longtemps déjà, avait installé son atelier dans l'ancienne chapelle de Lorette, acquiert ce local des administrateurs du district. Il était alors à Constantinople, et c'est par l'entremise d'Aubert-Dubayet, ambassadeur de la Porte, que l'enchère fut portée. Dès lors, notre artiste, successivement membre de l'Académie de Lyon, puis correspondant de l'Institut, jouit à Lyon et au dehors d'une grande popularité. Déjà, il est l'artiste officiel de la municipalité lyonnaise, l'organisateur désigné de toutes les fêtes populaires ; bientôt, il va devenir le statuaire

Digitized by Google

de la famille du Premier Consul dont il sculptera presque tous les bustes. Est-ce sous cette influence que Chinard alla s'installer à Carrare ? M. Paul Marmottan a conté les péripéties de la lutte qu'il eut à y soutenir contre Sonolet, directeur de la Banque Elisiana, que la grande duchesse de Toscane, Elisa Bonaparte, princesse Bacciochi, avait chargé de ses intérêts. Chinard se défend, mais l'influence de ses détracteurs l'emporte sans peine et, une fois de plus, il doit quitter l'Italie. Ce sera d'ailleurs la dernière fois qu'il foulera ce sol où, vingt ans plus tôt, il avait puisé aux plus pures sources de l'art antique. Chinard rentre à Lyon et n'en sortira plus.

Le Musée des Arts décoratifs de Paris a organisé, en 1909, une exposition rétrospective des œuvres de Joseph Chinard. Cette exposition n'avait point à réhabiliter la mémoire de l'artiste, déjà classé, sans réserves, comme le plus sincère des sculpteurs français de l'époque impériale. Elle confirma toutefois l'opinion générale sur la valeur des œuvres de Chinard, fils des maîtres du XVIIIe siècle, nourri des traditions classiques et, fort heureusement pour lui, trop attaché aux habitudes provinciales pour accepter l'art officiel parisien. Ainsi, l'indépendance de deux provinciaux, sous des régimes d'un esprit identique — le Premier et le Second Empire — parvint-elle à fixer un type de beauté qu'évoquent les noms de Chinard et de Carpeaux.

Excellent signe : spontanément, les journaux de Lyon, le *Nouvelliste* et le *Salut Public*, ont rendu compte à leurs lecteurs de la vente Vioud et ont constaté que le goût du public se portait de plus en plus vers les choses anciennes ; ils ont noté l'affluence des amateurs et la chaleur des enchères. Assurément le public n'était pas composé uniquement d'acheteurs, loin de là, mais il est déjà fort encourageant de voir autant de curieux s'intéresser aux choses anciennes, et je crois qu'il faut s'en réjouir ; cependant, l'excellent et très sympathique critique d'art du *Salut Public* déplore un peu cette nouvelle orientation du goût : « L'affluence du public à ces ventes, constate-t-il, l'engouement qu'il témoigne pour les objets et les meubles anciens, les prix élevés qu'il les paie parfois, sont, il faut le noter, assez démoralisants pour les artistes et les artisans d'aujourd'hui. Pourquoi les amateurs ne vont-ils pas chez leur tapissier et ne lui demandent-ils pas d'établir suivant leur idée, suivant le goût contemporain et les commodités modernes, les meubles qui leur sont nécessaires ? ». La réponse est, je crois, facile à faire en ce qui concerne les meubles : on ne va pas chez son tapissier parce que celui-ci ne peut ou ne veut faire qu'une copie le plus souvent défectueuse d'un meuble ou d'un siège ancien et pour un prix généralement supérieur à celui qu'on paye un meuble authentique chez un antiquaire ; de plus, il est agréable de se dire que si l'on achète un objet vraiment ancien, il gardera toujours sa valeur et même souvent la verra augmenter, tandis qu'un objet moderne perd de son prix dès l'instant où il sort de l'atelier du fabricant. Je ne parle pas, et pour cause, des meubles de style moderne, non que je sois hostile à l'art nouveau, mais parce que les rares artistes qui fabriquent actuellement des meubles originaux les vendent à des prix extrêmement élevés. Et puis, tout en admirant les efforts faits par des artistes intelligents pour renouveler l'art du meuble, il faut bien admettre que le XVIIIe siècle, en particulier, a

Digitized by Google

atteint à ce point de vue une perfection qui sera difficilement égalée. Nietzsche l'a reconnu : « A la France seule, dit-il, il a été donné de créer un style, c'est-à-dire un rythme commun qui embrasse toute la vie et en anime toutes les nuances, un art qui peut s'étendre des choses supérieures aux choses les plus humbles, une grâce et une culture qu'on retrouve à la fois dans une console d'Oppenord, une rampe de Jean Lamour, une chaise de Crescent, une arabesque de Watteau ».

M. B.

Hébé, de CHINARD.

Digitized by Google

MILADY CRAVEN A LYON (1785)

Voici quelques lettres peu connues écrites, à son passage à Lyon, par une femme extraordinaire, qui courut les chemins du vaste monde, eut deux maris, dont un prince, et sept enfants, écrivit des romances et des pièces qu'elle joua, généreuse, étourdie, bravant les puissances, aimant les irréguliers et les révolutionnaires, menant tambour-battant ses amis, ses maris et sa destinée. Elisabeth, fille du comte de Berkeley, épousa, en premières noces, le comte Craven qu'elle aima avec tendresse et qui la trompa abominablement. Pour se consoler, elle se mit en voyage. Elle rencontra sur les routes le margrave d'Anspach, prince souverain d'Anspach et Bareuth, qui, mal marié, donnait son cœur à Mademoiselle Clairon. Milady Craven la supplanta. Après de longs échanges de lettres où ils s'appelaient frère et sœur, la mort presque simultanée du mari de l'une et de la femme de l'autre leur permirent une union, à laquelle Elisabeth survécut. Elle mourut en 1828.

Ces lettres, écrites de Lyon, sont extraites du *Voyage de Milady Craven à Constantinople, par la Crimée, en* 1786, traduit de l'anglais par D*** (Demeunier), Paris, Durand, 1789, 8°. Elles sont adressées au Margrave. Milady Craven allait à Marseille s'embarquer pour l'Orient.

R. L.-V.

Lyon, 15 juillet [1785].

Je suis arrivée ici en bonne santé, & pour éviter un circuit de quelques lieues, j'ai pris un chemin de traverse ; regardez sur votre carte des postes les routes de Cormery, Loches, Buzançois, Châteauroux, Ardante, la Chatre, Montmarauculan, Roanne ; mais suivez-moi seulement sur le papier ; car les chemins dans plusieurs endroits sont si mauvais & les passages si étroits, que le vernis de ma berline en a souffert, & mes conducteurs fort difficiles *à conduire*, se sont égarés plusieurs fois.

J'ai passé par une grande partie du Bourbonnois, & à dix milles de Vichy, où les tantes du Roy prenoient les eaux. Les montagnes de l'Auvergne offrent à droite une perspective admirable. En approchant de Lyon, j'ai senti une grande différence de température, on s'apperçoit aisément que le climat est plus chaud. Les petits côteaux sur lesquels les villageoises avec des chapeaux de paille & la quenouille à leur côté, conduisoient leurs chèvres en filant, formoient un paysage nouveau pour moi ; les toits unis des chaumières donnoient aux maisons une certaine gaieté qui me plaisoit beaucoup. — Une simple charrue tirée par deux bœufs, me rappeloit ces tems où les romains faisoient des conquêtes, & fondoient des colonies. — La nuit étant venue accompagnée d'un ciel orageux, je me représentois, pour ainsi dire, une légion romaine cachée entre ces rocs, dont presque tous les côteaux sont couronnés, & qui pouvoient lui servir de retranchemens ; car les véritables nuages que je voyois souvent s'arrêter entre les collines, auroient pu servir de retraites mom ntanées.

Mais sortons, s'il vous plaît, de ces nuages, — je ne suis ni un général romain, ni une divinité ; mais dans ce moment une mortelle très-fatiguée, dans un bel appartement, *hotel Dauphin, rue de l'Arsenal*, où je vais faire un bon souper, & boire à votre santé, en vous souhaitant une aussi bonne nuit que celle dont je vais jouir.

Lyon, 18 juillet.

J'étois avant-hier trop fatiguée, pour aller voir autre chose que le confluent de la Saône et du Rhône, mais hier j'ai vu les peintures de Blanchet à l'hôtel-de-ville ; ses ouvrages se dégradent sous les mains glacées de l'indifférence & du tems.

Le tauribolum peut être fort beau & très-admiré par tous les amateurs de l'antiquité ; mais pour moi qui ne puis admirer ce qui ne me paroît pas beau, je l'ai regardé avec indifférence. — Spon & d'autres écrivains en ont donné une description savante, & de la planche d'airain sur laquelle est gravé le discours de Claudius, en faveur de la ville, & qui est abandonnée à la discrétion des mendians, & des enfans. Les Lyonnois paroissent avoir plus d'égards pour la vanité des modernes que pour la gloire des anciens ; j'ai vu un superbe

Digitized by Google

sarcophage dans la cour d'un avocat, servir de citerne ; & dans beaucoup de vieilles murailles & d'anciennes maisons, des gravures ou inscriptions que j'aurois voulu examiner, tandis que les marchands qui demeurent dans ces maisons ne comprennent pas comment des étrangers, préfèrent ces ruines à leurs nouvelles étoffes de soie ou à leurs broderies. Je crois qu'un antiquaire pourroit trouver ici beaucoup plus d'objets dignes d'orner les cabinets des curieux, qu'il n'en a peut-être encore découvert jusqu'ici. — La ville passe pour belle, cependant, je puis assurer qu'une partie en est vraiment affreuse, que les maisons sont entassées ensemble, chaque étage s'avance en s'élevant sur l'autre, & les rues aussi étroites, aussi sales que celles de Paris, — mais les environs sont très-beaux, & rien de plus amusant que de sortir de la ville en bateau ; j'ai dessiné plusieurs points de vue, un pris de la petite isle autrefois nommée *l'insula barbara* ; — vous vous rappelez une large tour qui couronne la prison de *pierre-en-cise*, ses proportions m'ont frappée, & après l'avoir considerée pendant quelque tems, j'abordai au pied de la prison, & je montai environ cent vingt marches taillées dans le roc ; les gardes me conduisirent très-honnêtement ; & à ma grande surprise, je trouvai parmi les prisonniers le. . . . . de qui vous devez vous souvenir, ayant été très-souvent avec. . . . . il me fit mille questions sur J***. . . . . & se mit à rire en parlant de plusieurs parties de plaisirs entre lui &. . . . . mais j'ai ri de mon côté, de ce qu'il prenoit M. *** pour lord B*** on m'a dit que Pierre-en-cise étoit une prison d'état, mais cela n'est point ; c'est une retraite momentanée pour les personnes de condition qui font trop de dépenses ; on les envoie ici par lettre-de-cachet, jusqu'à ce qu'il plaise aux parens qui les ont obtenues de relâcher leurs prisonniers. . . . il m'a dit que si jamais il obtient liberté, il retournera en Angleterre, & je crois que dans ce moment, plus que dans tout autre, l'Angleterre lui paroît un paradis, parce qu'il n'y a rien là qui ressemble aux lettres-de-cachet. Vous rappelez-vous un beau tableau de Rubens, dans la chapelle des pénitens ? J'ai consideré long-tems ce chef-d'œuvre avec le plus grand plaisir. N'avez-vous jamais observé que toutes les belles peintures en France sont gâtées ; excepté celles qui sont entre les mains du clergé ; tous les autres *Etats* en France n'ayant pas le loisir de se former le goût. Il faut vous en donner un exemple ridicule. L'an passé, tous les Parisiens qui vouloient être entièrement à l'Anglaise, avoient pour domestique ce qu'ils appellent un *Jakay*, un petit garçon avec des cheveux plats & sans poudre, portant un chapeau rond ; & ces palefreniers en miniature les servoient à table, & souvent on les voyoit placés au milieu de trois grands laquais, derrière un carrosse doré ; j'eus beau dire à plusieurs vieux François qu'un Jockey n'est en Angleterre qu'un palefrenier dans une écurie de chevaux destinés à la course, qu'ils ne nous servent jamais à table, & ne mettent que très-rarement le pied dans nos appartemens, que nos domestiques sout aussi frisés & poudrés que les François pour nous servir à table ou monter derrière nos carrosses, ils me répondirent qu'il falloit que ce fût une nouvelle mode, car c'étoit *tout-à-fait à l'Anglaise, & comme on faisoit à Londres*. — On m'appelle pour me conduire à la tour de Fourvière, d'où l'on découvre toute la ville.

Adieu.

Lyon, 21 juillet.

Le coup d'œil dont on jouit du haut de la tour, est tel qu'on me l'avoit promis. Les paysages sont si variés, les objets si vastes & en si grand nombre, que l'œil cherche envain une place pour se reposer. Je ne sais pas si vous êtes de mon opinion, mais j'aime que ma vue ainsi que mon esprit s'unissent, pour jouir en même temps d'un objet agréable ; variez la scene aussi souvent qu'il vous plaira, mais je hais si fort la confusion, que si j'avois à choisir d'une maison située sur une hauteur qui domine une grande ville, d'où l'on aperçoit tous les circuits d'une rivière, & un immense horizon, ou d'une autre maison, bâtie sur le penchant de la montagne, avec une vue bornée par un petit jardin, je préférerois cette dernière habitation.

Je sais qu'un tel goût peut paroître singulier, mais je n'ai jamais pu comprendre le plaisir de ce qu'on appelle ordinairement une belle vue, où l'on ne peut trouver qu'à l'aide d'un télescope, des objets sensibles qui reposent vos regards. J'ai loué un bateau pour aller sur le rhône jusqu'à Avignon : ce bateau est composé de quelques planches clouées ensemble, qui ont servi à amener du bois de la Savoie ; espèce de radeau qui paroît tout juste assez fort pour me porter moi & ma petite suite. J'envoie mon cheval par le coche d'eau. — Ne croyez pas que mon amour pour les anciens m'ait fait dédaigner les artistes modernes ; un marchand de Lyon à qui j'ai acheté des soieries à Londres, m'a montré toutes les nouvelles étoffes & une foule d'échantillons. Un mauvais goût règne universellement dans les habillemens françois : leurs derniers dessins pour des vestes sont de grands papillons aux aîles étendues. Le marchand lui-même qui me les montroit haussoit les épaules, que voulez-vous, Madame, *il faut toujours du nouveau*. Il y a ici un moulin curieux pour dévider la soie. — Un cheval dans un grenier au quatrième étage, tourne une roue qui met en mouvement celles qui sont aux autres étages, & celles-ci font tourner plusieurs milliers de fuseaux ou bobines. Tous les anciens bâtimens sont ici placés sur des rochers, & je ne puis m'empêcher de croire qu'ils ressemblent à des dents auxquelles les rochers servent de racines. On m'a assuré que la Saône avoit autrefois un autre lit, & que les Suisses avoient coupé les rocs pour donner à cette rivière son nouveau cours ; mais si jamais elle a été détournée, je croirois plutôt que c'est par les Romains, dont les ouvrages aussi grands qu'utiles, portoient l'empreinte de leur génie. Les ruines qui attestent leurs immenses travaux dans les environs de cette ville, peuvent servir d'excuse à ma supposition ; si le successeur de Caligula pouvoir lever la tête hors de son tombeau, ou Néron qui rétablit cette ville, ils auroient quelque peine à la reconnoître.

Adieu.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

Le Monde Illustré. Noël 1921. Les Grandes Régions de la France ; t. I, *le Lyonnais,* 41 p.

René HOFFHERR, *la Politique d'une Foire d'Echantillons. La Foire de Lyon ;* Lyon, Noirclerc et Fénétrier ; in-8 de 15 × 24, 92 p.

Justin GODART, *l'Albanie en 1921.* Préface de M. d'Estournelles de Constant, sénateur. Illustrations [32 phototypies] et cartes [dont une hors-texte en couleurs] ; Paris, les Presses Universitaires de France, Lyon, imp. M. Audin et Comp. ; in-8 de 18 ½ × 12, 8 + 336 p.

Mathieu VARILLE, *la Commanderie du Temple de Vaulx ;* Villefranche, Lamarsalle ; in-8 de 15 × 24, 7 p.

Henri FOCILLON, *l'Art bouddhique ;* Paris, H. Laurens ; in-8° de 16 × 21, 4 + XVI + 164 p., ill. Cf. Laurent-Vibert, l'Art bouddhique d'après H. Focillon.

M. HERVIER, *les Œuvres de l'Enfance à Lyon.* Lettre-préface de Ed. Herriot ; Paris, Nouvelle Revue ; in-8 de 16 × 25, 16 p.

H. ALIBAUX, *Deux Légendes de l'Histoire du Papier ;* Lyon, impressions de M. Audin et Cie ; in-8 de 19 × 28, 32 p.

Symphorien CLAQUEPOSSE, Quelques Divagations sur les Hommes de loi et Gens de robe dans le Théâtre de Guignol *(Moniteur Judiciaire,* 9 janvier 1922).

Louis AURENCHE, *Un Dernier Ami de Jean-Jacques Rousseau, le chevalier de Flamanville ;* Paris, Champion ; in-8 de 16 × 25, 23 p. Extrait de la *Revue Catholique de Normandie.*

Digitized by Google

M. Basse, Hommage à Ampère (*Salut Public*, 15 novembre).
— le Général Forest (*Ibid.*, 17 décembre).
— Noel révolutionnaire (*Ibid.*, 24 décembre).
— le Passé d'un régiment (*Ibid.*, 30 décembre).
— les Quatre Frères Franceschi (*Ibid.*, 31 décembre).
— les Gouverneurs de Lyon (*la Vie lyonnaise*, 1er octobre).
— l'abbé Rozier (*Ibid.*, 12 novembre).
— le Bourdon de Saint-Jean (*Ibid.*, 10 décembre).
— Hôpitaux et Casernes de Lyon (*Ibid.*, 24 décembre).

La Mère Suzanne Marie de Riants de Villerey, 1639-1724 ; Lyon, imp. J. Deprelle, in-8 de 16×25, XVI+498 p., portr.

Maxime Nicolas, *Questions monétaires en Syrie ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 104 p.

Professeur Lambert, *l'Institut de Droit comparé* (Leçon inaugurale faite à la Faculté de Droit de Lyon) ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 28 p.

LITTÉRATURE

J.-K. Huysmans, *En Route*, illustrations [or et couleur] de Malo Renault ; Paris, la Connaissance, Lyon, imp. M. Audin et Comp. ; in-4 de 19×25, 4+516+4 p.

Ph. Givry, *Poésies beaujolaises ;* Lyon, imp. M. Audin et Cie ; in-8° de 11×18, 52 p.

Noel Vesper, *l'Inquiétude démocratique ;* Lyon, imp. des « Terrasses », rue Davout, 3, in-12 de 11×19, 60 p.

R. Laurent-Vibert, *le Sophisme de la Compétence ;* Lyon, imp. des « Terrasses », rue Davout, 3, in-12 de 11×19, 36 p.

Professeur A. Lacassagne, *la Verte Vieillesse*, nouvelle édition, augmentée d'un chapitre « le Vieillard d'après les artistes » ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 14×20, avec 17 illustrations hors-texte, XII-460 p.

SCIENCES

A. Riche et F. Roman, *la Montagne de Crussol ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 212 p., 23 fig. dans le texte, 8 pl. h. t. en phototypie, 1 carte. (Travaux du laboratoire de géologie de la Faculté des Sciences de Lyon).

Dr Bourdon, *Etiologie et pronostic du phlegmon de l'orbite ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 96 p.

Dr Brochet, *Contribution à l'étude anatomo-clinique du syndrome épiphysaire ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 100 p.

Dr Camus, *des Tests microbiologiques de Contamination dans le Contrôle rapide du lait ;* Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16×25, 80 p.

Digitized by Google

Professeur F.-X. LESBRE, *Hybrides, hybridité, hybridation* (Extrait de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, t. XVII) ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 17,5 × 27,5, 88 p.

Dr COMMANDEUR, Exposé de titres et travaux scientifiques ; Lyon, imp. A. Rey, in-4° de 22 × 28, 166 p., ill.

L. ROUGIER, *la Structure des Théories déductives ;* Paris, Alcan ; in-8 de 12 × 19, 136 p.

PÉRIODIQUES

Almanach des Amis de Guignol, 1922 ; Lyon, M. Audin, impr., in-4° de 16 × 20, 4 + 176 p., ill.

Bulletin de la Société académique d'Architecture de Lyon; in-8 de 19 × 28; nos 6, juin; 7, juillet ; 8, août-octobre ; 9, novembre ; 10, décembre.

Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, 1920 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 19 × 28, 728 p.

Compte rendu du IVe Congrès international des Associations d'anciens élèves des Ecoles de Commerce ; Lyon ,1921 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16 × 25, 240 p.

Annuaire des Diables-Bleus, 1921 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 14 × 22, 96 p.

Programme et règlement du XXIVe concours national de tir à Lyon, 1921 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 14 × 22, 112 p.

Annales de l'Energie, n° 3, mai-juin ; Lyon, imp. A. Rey, in-4 de 22 × 28, 40 p.

Rapport sur la Classe des Soies et des Soieries à l'Exposition de Strasbourg, par M. C. Roche de la Rigodière ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 19 × 28, 60 p.

Compte rendu des travaux du Syndicat des Fabricants de soieries, année 1920 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16 × 25, 52 p.

Union des Marchands de Soie, Rapport sur l'exercice 1920 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16 × 25, 92 p.

Statistique de la production de la soie, 1915-1919 ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 16 × 25, 48 p.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, t. XVII ; Lyon, imp. A. Rey, in-8 de 17,5 × 27,5, LXXX-396 p.

Société de Géographie de Lyon et de la Région lyonnaise. Bulletin saison 1921-1922 ; Lyon, rue Confort, 24, imp. M. Audin et Cie.

REVUES

Bulletin historique du Diocèse de Lyon, nouvelle série ; n° 1, janvier 1922 : Germain de Montauzan, *les Premiers successeurs de saint Irénée ; Faustin et la crise novatienne.* — Rochigneux, *les Pélerinages en Forez avant la Révolution.* — H. Mol-

Digitized by Google

lière, *Quelques Mystiques lyonnaises. Anne-Marie Pillet, Visitandine.* — J.-B. Vanel, *l'Abbé Joseph Courbon,* portr. — Croquis archéologiques : Ancienne église de Sain-Bel ; Méreaux de Savigny.

La Revue fédéraliste ; Lyon, rue Neuve, 6.

Novembre. — Castex et Pollux, *Désirs et Regrets ;* H. Rambaud, *Polymnie ;* H. Dérieux, *Sonnet du Captif ;* H. Jamet, *Un grand Peintre lyonnais.*

Bulletin de l'Observatoire de Lyon ; Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Décembre. — H. Groullier et J. Ellsworth, *Nouveaux éléments de l'Etoile variable à éclipses VV Orionis ;* C. B., *Chaleurs et sécheresse de l'Eté de* 1921.

Janvier. — *La Météorologie dans le département du Rhone en* 1918 ; H. Grouiller, *les Courbes de lumière des étoiles variables du type δ Céphei;* J. Guillaume, *la Surface solaire pendant le mois de novembre* 1921 ; *Observations d'Etoiles variables.*

Revue Catholique des Institutions et du Droit ; Lyon, avenue de la Bibliothèque, 2.

Septembre-octobre. — Hello, *la Vérité sur l'Inquisition ;* J. Lucien-Brun, *Une minute solennelle pour l'avenir de l'Europe;* H. Moinecourt, *l'Arsenal de Roanne;* A. Pidoux, *Une nouvelle Jurisprudence sur les Processions;* Mgr Delmont, *les Fêtes de Metz et de Dijon en l'honneur de Bossuet.*

L'Extrême-Orient. Revue des Intérêts français en Extrême-Orient ; Paris-Lyon, ill.

Août-octobre. — Mauger, *le Coton; le Génie de Phu-Dong;* R. Laurent-Vibert, *l'Art bouddhique,* d'après H. Focillon.

Promenoir ; Lyon, rue Davout, 3, ill.

N° 5. Catalogue de la première exposition à la maison des *Heures;* F. Léger, *la Couleur dans la Vie ;* Ozenfant, *Esthétique et Purisme ;* L. Delluc, *Toros.*

La Vie lyonnaise ; Lyon, quai des Brotteaux, 3, ill.

L'imprimeur gérant, M. Audin.

Digitized by Google

TABLES

TABLE CHRONOLOGIQUE

N° 1

Pages

A. DE TARLÉ, *le Rôle de Lyon dans le Relèvement économique de la France*. 1
R. PILLET, *Heures de Septembre*. 29
M. SABBE et M. AUDIN, *les Caractères de Civilité de Maistre Robert Granjon et les Imprimeurs flamands* 35
M. VARILLE, *la Politique Coloniale de Law*. 55
J. LECOQ, *la Crise grecque et la Politique orientale* 75
E. VIAL, *la Vie et l'Œuvre de Léon Boitel et la* Revue du Lyonnais. 109
H. M., *Note sur l'Histoire du sentiment religieux à Lyon* 122
Un inédit de Cariès (planche) 125
Un document lyonnais (planche) 129
B., Chronique de la Curiosité. 133
Bibliographie 135
HORS-TEXTE, *Maternité*, bois original de M. CHARLAIX.

N° 2

E. LEROUDIER, *les Embellissements d'une grande Cité. Lyon depuis le XVIe siècle* (4 planches). 147
A. SACHET, *Une Cage aux Lions à Lyon au XVIe siècle*. 208
L'abbé VANEL, *le Premier Conflit entre Fesch et Consalvi*. 211
Paul ROUGIER, *Poème*. 238
C. LATREILLE, *Napoléon jugé par Lamartine*. 241
M. S., *Une page oubliée d'Erasme. Les Hostelleries de Lyon au XVIe siècle* 261
R. C., *Un portrait inédit de Bonaparte* (planche) 265
R. L.-V., *Un Dauphinois en Silésie en 1808* 266
J. TRICOU, *Méreaux de l'Abbaye de Saint-Pierre* (figures) 270
M. VARILLE, *les Bateaux à vapeur du Rhône de 1829 à 1855* (figures). 272
M. PICARD, *Chronique du Droit*. 276
M. B., *Chronique de la Curiosité* (planche). 287
Bibliographie 293
Hors-texte, *Poleymieux*, dessin de COMBET-DESCOMBES.

Digitized by Google

N° 3

Pages

DEPÉRET, *la Formation géologique de la Région lyonnaise* 301
L'abbé J.-B. VANEL, *le Premier Conflit entre Fesch et Consalvi. L'Affaire Vernègues* (fin) 311
Noël VESPER, *Poèmes* 342
H. ALIBAUX, *les Légendes de l'Histoire du Papier* (fig.) 345
R. LAURENT-VIBERT, *la Politique économique de Rome en Asie-Mineure au premier Siècle avant notre ère* 371
I. DUBOIS, *Pétrus Borel* (fig.) 404
CHARCOT, *Souvenirs d'un Nonagénaire. L'ancien Lyon* 415
E. V., *Des bas-reliefs de Peter et de Hans Vischer, à Lyon* (fig.) 422
E. VIAL, *le Banquet des Intelligences* 425
M. B., *Chronique de la Curiosité* 441
Correspondance 443
Bibliographie 445

N° 4

Ph. FABIA, *les Mosaïques romaines des Musées de Lyon* (fig. et planches) 453
M. AUDIN, *Louis Perrin, imprimeur* (portr.) 505
[GUILLAND] *Alexios Apocaucos* 523
E. V[IAL], *les Souvenirs de Paul Chenavard* 452
H. M.-S., *Deux lettres de Gounod* 554
M. VARILLE, *les Lyonnais au Guazacoalco* 555
R. L[AURENT]-V[IBERT], *Un Graffito d'histoire lyonnaise en Provence* (fig.) . . . 558
E. GOBLOT, *le Style Naturel à propos du Poème de la Maison et de Mon Lac, de G. Witkowski* 559
E. L[EROUDIER], *le Premier Salon lyonnais des Beaux-Arts* 565
M. B., *Chronique de la Curiosité* 568
R. L[AURENT]-V[IBERT], *Milady Craven à Lyon* (1785) 573
Bibliographie 575

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

Dans l'énumération qui suit, les noms des auteurs sont composés en petites capitales italiques, les noms des personnages cités en petites capitales, les titres des ouvrages en italiques et les sujets traités en romain.

Abbaye de Saint-Pierre. . . 270, 271
A propos d'une vocation forcée. . 122
Affaire Vernègues (l'). 211
AGOUT, Fr. D'. 558
ALEXIOS APOCAUCOS 523
ALIBAUX, Henri. 368
ARTAUD. . . . . 454 et suiv.
Asie Mineure. 371
AUDIN, Marius 54, 522
Banquet des Intelligences (le). . . 425
Bas-reliefs (Des) de Peter et Hans Vischer à Lyon. 422
Bas-reliefs de Vischer (fig.) 422, 423, 424
Bateaux à vapeur (les) du Rhône de 1829 à 1855. 272
Bateaux du Rhône (fig.). . . 274, 275
Bibliographies. 135, 243, 368
445, 453, 575
BOITEL. . . . . 109, 425 et suiv.
BONAPARTE. . . . . 211 et suiv.
BONAPARTE, portr.. 264
BOREL, P.. 404
B[USSILLET], M. 134
Cage (Une) aux lions à Lyon. . . 208
CANTACUZÈNE. . . . . 523 et suiv.
Caractères (les) de civilité de Robert Granjon 35
Caractères de civilité (fig.). . . 35-54
CARIÈS. 125
Cathédrale de Lyon (fig.) 344
C[HARCOT]. 421
CHARLAIX, hors-texte de. . . . n° 1
CHARVET 443
CHARVET, dess. portrait Bonaparte 264
CHENAVARD. 542
CHINARD. 569
Chronique de la Curiosité. . 133, 287
441, 569
Civilisation et littérature byzantines (Etudes de) 523
COMBET-DESCOMBES, hors-texte de, n° 2 ; dess. 310, 444
Conflit (le premier) entre Fesch et Consalvi 211, 311
CONSALVI 211
CRAVEN, Milady. 573
Crise grecque (la) et la Politique orientale 75
Dauphinois (Un) en Silésie en 1808. 266
DEPÉRET 310
Document lyonnais 129
Droit comparé (étude) 276
DUBOIS, I.. 414
ERASME, une page oubliée. . . . 261
Embellissements (les) d'une grande cité 147
Etudes de Droit comparé et l'Institut de Droit comparé 276
FABIA, Ph. 504
FESCH 211
Filigrane (fig.). 366

Digitized by Google

Formation géologique (la) de la Région lyonnaise. 301
GOBLOT, G. 564
GOUNOD 554
Graffito (Un) d'histoire lyonnaise en Provence. 558
Graffito (fig.) 558
GRANJON, Robert 35
Guazacoalco 555
HARDENBERG, Comte. 267
Hébé, statue de Chinard (fig.) . . 572
Heures de septembre. 29
Histoire du sentiment religieux à Lyon. 122
Hostelleries de Lyon. 261
Imprimeurs flamands. 35
Institut de droit comparé 276
L.-V., R.. . . . . 269, 573
LAMARTINE. 241
LATREILLE. 259
LAURENT-VIBERT, R.. 403
LAW, sa politique coloniale . . . 55
LECOQ. 107
Légendes (les) de l'Histoire du Papier 345
L[EROUDIER], E. 567
LEROUDIER. 207
Lettres (deux) de Gounod 554
Lyon 261
— depuis le XVIIe siècle. . . . 147
— en 1844. 415
— son rôle. 1
— (plans et vues de). . 1, 109, 150
166, 186, 198, 263, 270, 344, 456, 458
Lyonnais (les) au Guazacoalco. . 555
M., H.. 124
MACORS . . . . . 460 et suiv.
MANDELOT (F. de), portr. 210
Maquette inédite de Cariès . . . 125
Marque d'imprimeur. 108
Médailles. 207, 237, 265
Méreaux de l'Abbaye de Saint-Pierre 270
Milady Craven à Lyon 573
Mon Lac 559
Mosaïques romaines (les) du musée de Lyon. 453
Mosaïque Macors 453
Mosaïques (fig.). . . . . n° 4
Moule à gaufres. 131, 443
Moulins à papier. 345
Moulins à papier sur l'Hérault, légende 347
MOUNIER, Ed. 266
Musée de Lyon 453
Napoléon jugé par Lamartine. . . 241
Papier (Histoire du) 345
— de coton 350, 361
— (moulin à) fig.. 370
PERRIN, L. 505
— son portrait 519
— ses marques (fig.). 505, 519
— ses caractères (fig.) 514, 515
PESTALLOZI, Anne-Marie 122
Petite Princesse (la) 343
Pétrus Borel. 404
PICARD, M. 286
PILLET, R.. 34
PLANTIN, imprimeur. . . . 38 et suiv.
Poèmes 238, 342, 343
Poème de la Maison. 559
Poleymieux, dessin de Combet-Descombes, n° 2 . . . . . h. t.
Politique (la) coloniale de Law . . 55
Politique (la) économique de Rome en Asie-Mineure 371
Politique orientale. 75
Portraits de Bonaparte. . . . 265, 269

Digitized by Google

Portrait de Mandelot. 210
— Sébastien-Gryphe couv. n° 1
— M. Sève . . . . — 2
— R. de Birague . . — 3
— P. Borel. 414
— Trivulce . . . . couv. n° 4
— L. Perrin 519
Premier Salon (le) lyonnais des Beaux-Arts. 565
Presse typographique (fig.) . . . 522
Région lyonnaise. 301
Relèvement économique de la France. 1
Rome (politique de) 371
ROUGIER. 240
SABBE. 54
SACHET. 210
Saint François d'Assise. 30
Salon des Beaux-Arts à Lyon . . 565
Sentiment religieux 122
Souvenirs (les) de Paul Chenavard 542
Souvenirs d'un nonagénaire. . . . 415
Style naturel (le) en musique . . 559
TARLÉ, A. DE. 28
THENET, imprimeur lyonnais (marque de), 1714 108
La Tragédie, maquette de Cariès (fig.). 127
TRICOU, J. 271
Trois Roses (les). 343
VANEL 234, 340
VARILLE, M. 74, 275, 557
VENIZELOS . . . . . 75 et suiv
VERNÈGUES. 211, 311
VESPER, N. 343
V[IAL], E. 424, 440, 543
VIAL 121
Vie (la) et l'œuvre de Léon Boitel. 109
Vierge à l'Enfant. . . . . n° 1
Visage baissé (le). 342
WITKOWSKI. 559

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08196 9803

Digitized by Google

Digitized by Google